



Les cahiers de la CNAV

Document de travail

Vers de nouvelles dynamiques
de mobilité résidentielle
à la retraite ?

L'enquête A M A R E
(**A**ncrage et **M**obilité résidentielle **A** la **R**Etraite)

Les idées et opinions exprimées dans ce document sont de la responsabilité des auteurs



Les auteurs

Sabrina Aouici est socio-démographe et travaille comme chercheur à l'Unité de recherche sur le vieillissement de la Cnav depuis 2007. Ses travaux de recherche portent essentiellement sur les motifs de départ à la retraite, les fins de carrière et les transitions de l'activité à la retraite. Elle a travaillé sur les habitats intermédiaires, et plus particulièrement sur la place des logements-foyers au sein du parc de logements dédiés aux personnes âgées. Elle participe également à un projet de recherche portant sur le risque d'exclusion et d'isolement dans la vieillesse.

sabrina.aouici@cnav.fr

Catherine Bonvalet est directrice de recherche émérite à l'Ined et chercheure associée à l'unité de recherche sur le vieillissement de la Cnav. Ses recherches portent sur le logement, le vieillissement et l'histoire résidentielle des baby-boomers. Elle mène actuellement à partir des enquêtes biographiques de l'Ined, une recherche sur les trajectoires résidentielles, géographiques et familiales des générations de Franciliens nées entre 1911 et 1950.

bonvalet@ined.fr

Célia Broussard est urbaniste, doctorante en sociologie à l'université du Havre (UMR Ideas le Havre 6266) et chargée de mission à l'action sociale de la Cnav Ile de France. Sa thèse porte sur l'étude de la mobilité locale des personnes identifiées comme étant fragiles et recevant une aide de l'action sociale de la Cnav.

celia.broussard@cnav.fr

Céline Clément (Université Paris-Nanterre/Cresppa-UMR7217) est maitresse de conférences en socio-démographie. Ses recherches portent sur la famille, ses évolutions, les transmissions et interrogent plus spécifiquement la temporalité et l'articulation des différentes trajectoires entre elles (conjugales, familiales, résidentielles et professionnelles).

celine.clement@parisnanterre.fr

Rémi Gallou est socio-démographe, chargé de recherche à l'unité de recherche sur le vieillissement de la Cnav. Il est chercheur associé à l'Ined, unité « logement, mobilité et entourage ». Ses recherches l'ont amené à s'intéresser aux conditions de vie, de logement et de vieillissement des immigrés en France, aux stratégies résidentielles ainsi qu'aux relations intergénérationnelles.

remi.gallou@cnav.fr

Armelle Klein est socio-démographe, postdoctorante à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et membre du laboratoire de recherche Ceped (UMR 196, Université Paris Descartes). Ses travaux de recherche portent sur l'acceptabilité des technologies de la santé et de l'autonomie, sur la prévention ainsi que sur les politiques publiques dans le champ du vieillissement.

armelle.klein@ird.fr

Claire Lefrançois est maître de conférences en sociologie à l'Université de Tours, membre de l'UMR Citeres (Cités, Territoires, Environnement et Sociétés). Sa thèse porte sur les tensions autour des critères d'âge, les chômeurs âgés face aux politiques de l'emploi en France et au Royaume-Uni. Plus généralement, elle s'intéresse à la lecture sociologique des âges de la vie.

Laurent Nowik est socio-démographe, maître de conférences à l'Université de Tours, habilité à diriger des recherches, membre de l'UMR 7324 Citeres. Une partie de ses travaux

porte sur le vieillissement démographique et le territoire, l'avancée en âge après la vie professionnelle, la mobilité résidentielle des personnes « âgées » et certaines formes d'habitats qui leur sont dédiées.

laurent.nowik@univ-tours.fr

Jim Ogg est responsable de l'Unité de recherche sur le vieillissement à la Cnav. Sociologue de formation, il a mené depuis 1987 des projets de recherche sur l'habitat et les choix résidentiels, la fin d'activité professionnelle et la transition à la retraite. Il est spécialement intéressé par les analyses comparatives avec d'autres pays européens. Depuis 2015, il est rédacteur-en-chef de la revue Retraite et société.

jim.ogg@cnav.fr

Frédéric Sandron est démographe, Directeur de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et membre du Ceped (Université Paris Descartes-IRD). Ses thèmes de recherche actuels portent sur les implications économiques et sociales du vieillissement de la population et sur la prévention pour le Bien Vieillir à l'île de La Réunion, où il coordonne ou participe à plusieurs projets de recherche.

frederic.sandron@ird.fr

Alain Thalineau est sociologue, Professeur des Universités à l'Université de Tours. Ses travaux portent sur l'impact des relations familiales sur les trajectoires sociales, notamment les trajectoires résidentielles et professionnelles, selon le sexe, la position sociale et le moment dans le cycle de vie. Dans ce cadre, depuis 2006, il a réalisé des recherches sur les mobilités résidentielles des personnes âgées en collaboration avec L. Nowik.

thalineau@univ-tours.fr



Remerciements

Nous tenons à remercier Alexandre Missoty et Joël Brulard pour leur travail d'extraction des fiches adresses à partir des bases de données de la Cnav, Marie-Victoire Bouquet, Fabiela Bigossi et Loïc Trabut pour leur participation à la conception du guide d'entretien, à la réalisation et la transcription des récits de vie, Dalila Jacob pour tout le travail de préparation de la collecte des questionnaires, Julie Rochut et Célia Broussard pour leur relecture attentive ainsi que Pascale Breuil et Catherine Bac pour leurs remarques pertinentes et leur expertise.

Nous remercions également tous les enquêtés des départements de Paris, du Val-de-Marne, de l'Indre et Loire et de l'Île de La Réunion. Sans eux, la recherche n'aurait pas pu exister.



Sommaire

Les auteurs.....	2
Remerciements	2
Sommaire	3
Table des illustrations.....	8
Introduction - Appréhender les mobilités résidentielles à la retraite et leurs évolutions.....	10
1 Retour sur un contexte de recherches.....	11
2 De l'état des lieux de la mobilité résidentielle des retraités à la genèse du projet Amare	14
Bibliographie.....	18
Chapitre 1. - Des histoires résidentielles complexes et variées.....	21
1 Une désinstitutionnalisation des parcours de vie ?.....	21
1.1. Des trajectoires inscrites dans un contexte particulier	21
1.2. Premières explorations des entretiens. Quelles trajectoires résidentielles des enquêtés après leur décohabitation ?	24
1.3. Des trajectoires linéaires aux trajectoires complexes ? Exemples de parcours d'enfance.....	26
1.4. Évolution des trajectoires des femmes : effet de générations ?.....	28
1.5. Des trajectoires résidentielles féminines orientées par les trajectoires professionnelles masculines	29
2 Quelles logiques ?	32
2.1 La logique économique	33
2.1.1 La course à la propriété.....	34
2.1.2 Le maintien dans le parc locatif privé	40
2.2. La logique hors marché.....	42
2.2.1 La logique professionnelle : des trajectoires où dominant des logements de fonction	43
2.2.2 La course aux HLM	43
2.3 La logique familiale.....	45
3 Des logiques qui se reconstituent au gré des événements de la vie	47
3.1 Les épreuves de la vie familiale	47
3.1.1 Les ruptures conjugales et les recompositions familiales.....	47
3.1.2 Le décès du conjoint.....	50

3.2	Les problèmes de santé ou l'anticipation du vieillissement.....	52
3.3	Les épreuves de la vie professionnelle	53
	Conclusion.....	56
	Bibliographie.....	58
	Chapitre 2. - Le choix des lieux	64
1	Vers de nouvelles dynamiques de mobilité résidentielle chez les retraités ?	65
1.1	L'apport des enquêtes statistiques	65
1.2	Une grande diversité des motifs de mobilité résidentielle	66
1.3	Souhaitée ou redoutée : quelle mobilité résidentielle après 55 ans ?	67
1.4	Un changement de commune envisagé dans plus de 4 cas sur 10.....	71
1.5	Santé et finances constituent les principales contraintes	72
2	L'enquête Amare ou comment parler de son déménagement ?	75
2.1	“Déménager, c'est quelque chose...”	75
2.2	Alléger le poids des contraintes : s'adapter par le logement.....	78
2.2.1	Les contraintes de santé, entre adaptation et anticipation	78
2.2.2	Les contraintes financières et de logement	83
2.2.3	Les ruptures familiales.....	86
2.2.4	Le rapprochement familial	89
2.3	Les motifs liés à l'environnement du logement et au voisinage	94
2.3.1	La mobilité comme forme d'accomplissement de soi	96
2.3.2	Se sentir à sa place dans l'espace socio résidentiel	96
	Conclusion.....	103
	Bibliographie.....	105
	Chapitre 3. - L'aménagement « chez soi » : la construction d'un nouveau territoire.....	107
1	Le premier temps de l'installation : recréer un foyer	108
1.1	Faire le tri des meubles et des objets qui vont aider à la construction du nouveau foyer.....	109
1.2	Conserver l'ensemble de son mobilier dans le nouveau logement	111
1.3	Se séparer de son mobilier, un comportement récurrent dans les mobilités résidentielles dues à une situation de rupture	112
2	Après l'installation dans le logement : l'importance de se projeter dans son nouveau territoire	113
2.1	Avoir un logement à sa mesure : les premiers pas vers l'extérieur	114
2.2	Se sentir en sécurité dans son environnement facilite les déplacements extérieurs.....	116
2.3	La relation aux voisins : premier point d'ancrage social dans le nouveau logement.....	117
3	Recréer un environnement familial : entre héritage et reconstruction	118
3.1	Se déplacer sur un nouveau territoire	118

3.2	Vers de nouvelles « proximités ».....	121
	Conclusion.....	125
	Bibliographie.....	126
	Chapitre 4. - La mobilité résidentielle : enjeu de relations sociales et de soutiens dans la perspective du vieillissement.....	127
1	Agir sur la distance pour agir sur les soutiens familiaux ?	128
1.1	S'éloigner géographiquement de ses enfants tout en conservant une relation d'aide	131
1.2	Se rapprocher sans cohabiter : entre autonomie résidentielle et solidarités intergénérationnelles	133
1.2.1	Une autonomie résidentielle conjugée à une aide quotidienne de l'entourage.....	134
1.2.2	Une stratégie de mobilité résidentielle des générations « pivot » : la garde des petits-enfants	135
1.3	Se rapprocher et cohabiter.....	137
1.3.1	La mise en place d'une entraide quotidienne.....	137
1.3.2	Une cohabitation « provisoire » qui dure... ..	140
2	Des sociabilités diversifiées et des solidarités plus larges.....	142
2.1	L'articulation complexe des liens forts et des liens faibles	143
2.2	La mobilité résidentielle comme prise de distance assumée avec les liens forts	146
2.3	Prendre en compte son vieillissement sans dépendre des proches	150
2.4	Envisager un habitat services pour épargner les proches.....	152
	Conclusion.....	156
	Bibliographie.....	158
	Chapitre 5. - La présence de la mort dans les projets de mobilité résidentielle des personnes âgées	161
1	L'impact du décès du partenaire sur la façon d'habiter.....	162
1.1	De nouvelles tâches domestiques que la personne âgée ne souhaite pas prendre en charge	162
1.2	Un domicile qui s'est révélé mal adapté à l'avancée en âge.....	163
1.3	Un domicile qui apparaît trop loin des services et des commerces.....	164
1.4	Un domicile qui devient trop onéreux	165
2	Changer de domicile pour exister en tant que personne : la recherche d'une articulation entre réalisation de soi et sécurisation de soi.....	167
2.1	Vivre ailleurs pour réaliser de nouveaux projets d'épanouissement personnel.....	167
2.2	Vivre ailleurs pour ne plus être là et pour se retrouver ensemble	168
3	La présence de la mort dans le désir de mobilité résidentielle	171
3.1	« À mon âge, mon seul horizon est le cimetière ».....	172

3.2	Avoir la santé pour remplir le temps présent et mettre à distance la question existentielle	173
3.3	Être retraité, ce n'est pas être un vieillard proche de la mort	175
	Conclusion.....	176
	Bibliographie.....	177
	Chapitre 6. - La mobilité résidentielle des ménages modestes.....	178
1.	La baisse des revenus à la retraite : une influence majeure sur la mobilité résidentielle	180
2.	Les ruptures familiales tardives et la division des ménages	182
3.	Le veuvage et les conséquences pour les ménages modestes.....	185
4	Une mobilité résidentielle vers la corésidence : la solidarité familiale des ménages retraités modestes.....	188
	Conclusion.....	193
	Bibliographie.....	194
	Chapitre 7. - Habitat et mobilité résidentielle des personnes âgées à La Réunion.....	196
1.	Des personnes âgées en situation précaire.....	196
2.	Un habitat en pleine mutation	198
3.	Parcours, choix et projets de mobilité : des décisions souvent sous contraintes.....	203
3.1	Trois types principaux de parcours de mobilité résidentielle	203
3.2	Choix de mobilité : des décisions sous contraintes pour les retraités les plus âgés	205
3.3	Trois types de projets de mobilité : mobilité affirmée, projet de sédentarité et projet indécis	207
3.4	Perspectives de mobilité et lien social.....	211
	Conclusion.....	215
	Bibliographie.....	216
	Conclusion générale.....	218
	Annexes	223
	Annexe 1 : Présentation méthodologique de l'enquête Amare	224
1	Présentation du projet et de son origine	224
2	Une méthodologie originale	227
2.1	Le recours aux données de la Cnav pour identifier les retraités mobiles.....	227
2.2	L'envoi de questionnaires pour confirmer une mobilité récente	228
2.3	Des entretiens qualitatifs pour mieux comprendre les motifs de la mobilité et l'articulation avec le parcours de vie	231

2.4	Principales difficultés rencontrées	234
3	Bilan du terrain	236
3.1	Les retours de questionnaires	236
3.2	Caractéristiques sociodémographiques des répondants.....	238
	Annexe 2 : Le questionnaire.....	243
	Annexe 3 : Le guide d'entretien.....	244
	Annexe 4 : Répertoire des entretiens réalisés.....	250



Table des illustrations

Graphique 1. Mobilité résidentielle réalisée depuis 2009 selon l'âge de la personne de référence du ménage	65
Graphique 2. Principale raison du dernier déménagement	67
Graphique 3. Souhait de mobilité résidentielle après 55 ans	68
Graphique 4. Caractéristiques du logement envisagé en cas de désir de mobilité (55 ans et plus)	69
Tableau 1. Les souhaits et contraintes de mobilité résidentielle des ménages (%).....	70
Graphique 5. Changement de commune en cas de désir de mobilité (18 ans et plus).....	71
Graphique 6. Statut d'occupation envisagé en cas de désir de mobilité (18 ans et plus)	72
Tableau 2. Principale raison pour laquelle le répondant pense être contraint de quitter son logement actuel dans les trois ans à venir ?	73
Tableau 3. Rappel des caractéristiques des enquêtés et principaux motifs du dernier emménagement (recodage en grands groupes).....	76
Tableau 4. Les motifs du dernier déménagement selon les caractéristiques des enquêtés	77
Tableau 5. Les pratiques à l'égard des meubles lors du dernier déménagement.....	109
Tableau 6. Les modes de déplacements dans l'ancien et le nouveau logement.....	118
Tableau 7. Évolution des distances aux enfants et des solidarités suite à la mobilité résidentielle*	130
Tableau 8. Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement.....	200
Tableau 9. Résidences principales selon l'aspect du bâti.....	201
Carte 1. Répartition des entretiens selon les terrains d'enquête.....	225
Tableau 10. Populations de Paris et du Val-de-Marne par grandes tranches d'âge en 2015	226
Schéma 1. Méthodologie du projet Amare	227
Tableau 11. Les différentes vagues d'envoi des questionnaires.....	230
Schéma 2. Les thématiques du guide d'entretien	232
Schéma 3. Une démarche unifiée de partage et de valorisation des données	233
Schéma 4. Les différentes étapes de la mise en œuvre du terrain Amare	233
Graphique 7. Ventilation des questionnaires-retour sur les trois terrains selon l'existence d'une mobilité récente	238

Tableau 13. Caractéristiques des répondants favorables à un entretien dans chaque terrain d'étude (d'après les réponses sur le questionnaire)	240
Tableau 14. Caractéristiques des retraités enquêtés dans chaque terrain d'étude	241
Tableau 15. Caractéristiques simplifiées des 72 enquêtés selon le territoire	250

INTRODUCTION - APPREHENDER LES MOBILITES RESIDENTIELLES A LA RETRAITE ET LEURS EVOLUTIONS

Rémi Gallou, Sabrina Aouici, Claire Lefrançois et Catherine Bonvalet

« Les mots nous manquent aujourd'hui pour parler des âges de la vie. La vieillesse n'est plus ce qu'elle a été, les nouvelles générations arrivent à la retraite plus jeunes, mieux portantes, plus aisées, plus instruites que les précédentes, et leur revenu est bien supérieur, dans chaque catégorie sociale, à celui des actifs d'hier. Mais la retraite elle-même, si elle constitue la coupure la plus visible, est-elle vraiment restée le début de quelque chose qui serait la vieillesse ? » (Cribier, 1992, p. 5)

L'augmentation de l'espérance de vie aux âges élevés a profondément modifié le temps de la retraite avec l'émergence d'une nouvelle étape du cycle de vie avant l'entrée dans la vieillesse (Gauillier, 1988 ; Kohli, 1989 ; Cavalli, 2007 ; Guillemard, 2010). Ces mutations ont affecté l'organisation temporelle des existences et différé les expériences du vieillissement (Hummel, Mallon, Caradec, 2014)¹. S'offre ainsi à la retraite la possibilité de développer des projets de vie – résidentiels, conjugaux ou familiaux – même si l'on sait que de grandes inégalités demeurent (Cambois, 2016). Attachées aux valeurs de mobilité (Bonvalet, Ogg, 2009) et d'autonomie (Ehrenberg, 1998), valeurs prônées dans les sociétés hypermodernes (Ascher, 2005), les générations du baby-boom ont contribué à transformer cette nouvelle étape du cycle de vie. Les normes d'âge s'effacent devant d'autres normes qui invitent les individus à vivre – à tout âge – leur vie sur un mode plus personnel et d'« authenticité » (Deschavanne, Tavoillot, 2007). Nombreux aspirent ainsi tout particulièrement à conserver le plus longtemps possible la maîtrise de cette nouvelle étape, notamment d'un point de vue spatial et résidentiel.

Plusieurs générations de retraités, dont l'histoire de vie mais également les normes familiales, résidentielles et culturelles diffèrent totalement, ont connu ces transformations sociétales. Les plus âgées nées entre 1920 et 1930 ont vécu sous le poids des normes familiales des années 1950-1960, à savoir qu'elles devaient accueillir leurs parents chez elles, la maison de retraite apparaissant encore comme un « repoussoir » à l'image de l'hospice, située de préférence à l'extérieur de la ville (Rossigneux-Méheust, 2015). Au sein de ces générations de femmes, une partie d'entre elles² ont accepté, voire subi, la

¹ De nouvelles catégories sociales sont également apparues pour accompagner ces transformations : la catégorie de « troisième âge » supplantée, plus récemment, par celle de « seniors » pour désigner les individus plutôt en début de retraite qui, dans les représentations, sont supposés être actifs, dynamiques et en bonne santé. Ces deux catégories ont contribué à dissocier le début de la retraite de la « vraie » vieillesse, désignée par d'autres catégories : le « quatrième âge » d'abord puis par celle de « personnes âgées dépendantes ».

² « Transmission reproduction au sein des familles, le cas des mères des baby-boomers » Communication au GRD 17 sept 2015 Bonvalet, C., Bringé, A.

cohabitation intergénérationnelle alors même qu'elles constituaient leur famille en pleine crise du logement. Quelques décennies plus tard, elles n'ont pas souhaité l'imposer à leurs enfants, en particulier à leurs filles dont elles ont soutenu l'émancipation et favorisé l'indépendance financière (Bonvalet, 2015). Elles ont ainsi contribué à la transformation des normes résidentielles, à savoir l'autonomie entre les générations, et désiré vivre seules le plus longtemps chez elles après le décès de leur conjoint. Les plus jeunes nées après la Seconde Guerre mondiale ont vécu, participé aux mutations de la société et restent, au seuil de la retraite, attachées aux deux valeurs qui les ont accompagnées pendant tout leur parcours : l'autonomie et la mobilité (Bonvalet, Ogg, 2009). Elles ont expérimenté pour une grande majorité d'entre elles l'avancée en âge de leurs parents, rencontré les problèmes liés à la perte d'autonomie et constaté les limites des solutions proposées.

L'étude des comportements et des modes de cohabitation résidentiels se révèle être un bon analyseur des transformations sociales, démographiques et politiques qu'ont connues ces différentes générations de retraités. En particulier, la connaissance de la mobilité résidentielle permet de comprendre comment les individus se sont adaptés aux différents changements à l'œuvre dans leur vie professionnelle et familiale ainsi que dans leur environnement – urbanisation, progrès techniques, nouvelles technologies, etc. (Courgeau, 1984, 1985). La mobilité n'est en effet « jamais seulement un déplacement, mais toujours une action au cœur des processus sociaux de fonctionnement et de changement » (Bassand, Brulhardt, 1980, p. 25).

1 RETOUR SUR UN CONTEXTE DE RECHERCHES

Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, les recherches sur la mobilité se sont d'abord intéressées aux besoins en logement engendrés par la forte natalité mais aussi par les migrations internes et internationales (Henry, 1949). Durant la période d'après-guerre, marquée par la forte crise du logement jusqu'au milieu des années 1960, l'essentiel était d'avoir un toit et souvent peu importait la localisation, le statut ou le confort. Depuis 1955, l'exploitation des enquêtes nationales de l'Insee, en particulier l'Enquête Nationale Logement, a permis une première accumulation de connaissances de plus en plus précises sur les personnes mobiles et les raisons de déménagement. Au début des années 1980, l'étude de la mobilité résidentielle s'est enrichie avec la réalisation d'enquêtes spécifiques retraçant l'histoire migratoire et résidentielle des individus³. La première recherche longitudinale sur les migrations après la retraite a été menée par F. Cribier à partir du suivi de deux cohortes de parisiens retraités de la Cnav de 1972 et de 1984. Pour les générations étudiées, la mobilité de retraite était autant liée aux inconvénients des logements et des quartiers que de l'attraction exercée par la province. Les motifs de départ, bien moins souvent imputables aux logements et aux quartiers parisiens, s'expliquaient essentiellement par la recherche d'un « autre milieu » et le souhait de vivre autrement. Il était alors question de chercher un climat, un air, bref, une vie « plus saine », d'accéder à des lieux où le statut de la vieillesse était mieux considéré qu'à Paris. Quelques années plus tard, C. Delbès et J. Gaymu (2003) confirment dans leur enquête « La retraite, 15 ans après »⁴ l'amélioration des conditions d'habitat, notamment grâce aux déménagements (15 % de cas en trois ans). L'analyse longitudinale apporte un autre éclairage sur la mobilité en s'intéressant non plus à

³ Enquêtes de l'Ined, notamment l'enquête « Triple Biographie » (3B) de 1981, « Peuplement et Dépeuplement de Paris » (PDP) de 1986, et « Biographie et entourage » de 2000.

⁴ Enquête réalisée par voie postale en 1997 à partir d'un premier échantillon de jeunes retraités de la Cnav interrogés entre 1981 et 1984.

un individu à un instant donné mais à des générations dont l'histoire est reconstituée. Alors que l'approche transversale induit un peu trop vite un raisonnement causal, l'approche biographique a pour objet de « restituer dans toute leur complexité les suites d'états et d'événements qui s'enchaînent au fil d'une même trajectoire de vie ; la question de la mobilité se recompose autour de l'analyse des processus qui mettent en jeu tout à la fois des liens interpersonnels, des lieux géographiques et des statuts sociaux » (Grafmeyer, Authier, 1994, p. 71). Progressivement s'imposait le fait que la série de positions successives occupées par les ménages n'était pas « le simple fait du hasard mais s'enchaîne au contraire selon un ordre intelligible » comme le soulignent Y. Grafmeyer et J.-Y. Authier (p. 64). Ainsi, les mobilités ont-elles un sens puisque les individus conservent une marge de manœuvre. Et c'est ce sens que les recherches sur les trajectoires résidentielles ont tenté de restituer (Brun, Bonvalet, 2002).

Toutefois, ces analyses longitudinales, à quelques exceptions près (Cribier, 1989 ; Delbès, Gaymu, 2003), ont principalement porté sur les parcours-logement avant 60 ans. Mais dès le milieu des années 2000, avec l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du baby-boom, la question des liens entre vieillissement de la population et logement relativement peu explorée dans les travaux de recherche est devenue une question d'actualité. Les conséquences du vieillissement de la population avaient pourtant fait l'objet de nombreux travaux dans le domaine des grands équilibres économiques et dans le domaine de la santé. Pour pallier cette lacune, le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de la Mer a fait figure de précurseur en organisant en 2004-2005 un séminaire de recherche qui a donné lieu à l'ouvrage *Vieillesse de la population et logement, les stratégies résidentielles et patrimoniales* (Bonvalet *et al.*, 2007). Présentant les travaux et résultats inédits d'une trentaine de chercheurs en sciences humaines et sociales, cet ouvrage est le premier à envisager les questions nouvelles posées par l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du baby-boom. L'originalité de ce travail a été de prendre en compte les principales transformations sociales à l'œuvre au début des années 2000 et à les interroger simultanément : conséquences du vieillissement de la population française sur les stratégies résidentielles, apparition de nouveaux comportements patrimoniaux, craintes liées à une moindre capacité de transmission, recherche de solutions pour compenser le coût de la dépendance avec l'apparition du prêt viager hypothécaire, augmentation de la mobilité résidentielle à la retraite, double résidence, nouvelles logiques de rapprochement géographique. Ce travail a permis de mettre en évidence deux types de comportements résidentiels contrastés : d'un côté, celui des jeunes retraités qui, mobiles, déménagent pour s'installer dans des régions ensoleillées ou reviennent dans leur région/pays d'origine afin de profiter de leur retraite ; d'un autre côté, celui des personnes plus âgées qui, face à des difficultés fonctionnelles, s'orientent vers un logement plus adapté et sécurisant, que ce soit dans un immeuble ordinaire ou dans un habitat intermédiaire voire une institution. La première tendance fait écho à une mobilité dite de « confort », la seconde à une mobilité d'« ajustement » (Driant, 2007). Si ces mobilités correspondent à des parcours résidentiels effectifs, elles reposent néanmoins sur une représentation stéréotypée de la vieillesse, renvoyant d'un côté à l'image des « seniors » et de l'autre à celle des « personnes âgées dépendantes ». Contrairement à cette vision relativement figée de la mobilité avec l'avancée en âge, les comportements résidentiels à la retraite sont à la fois plus variés et plus complexes (Bonvalet *et al.*, 2007). Au-delà de leur intérêt scientifique, ces travaux ont contribué à faire évoluer l'image du retraité dont le parcours résidentiel serait inerte, dénué de toute aspérité et ne recherchant que la stabilité et la sécurité. De la même manière, ils permettent de mettre à distance la vision du vieillard ne disposant d'autres alternatives que la famille ou l'hospice pour lui venir

en aide. Marque de leur intérêt et des enjeux sociaux liés, les travaux préliminaires présentés lors du séminaire du PUCA ont été prolongés par un vaste programme de recherches lancé en 2007.

Alors que les aléas liés à la vie professionnelle sont, avec les événements familiaux et les caractéristiques de logement, les facteurs déterminants de la mobilité résidentielle durant la vie active⁵ (Baccaïni, 1991 ; Gobillon, 2001 ; Debrand, Taffin, 2005), l'arrivée à l'âge de la retraite modifie les causes de mobilité sans en supprimer la complexité ni la diversité. Prenant en compte divers facteurs (familiaux, économiques, environnementaux), une typologie de cinq comportements résidentiels a été mise en avant à partir des recherches initiées par le PUCA (Caradec, 2010) :

- La mobilité résidentielle choisie constitue un comportement relativement minoritaire à la retraite. Elle peut consister, d'une part, à déménager pour se rapprocher des commerces et des services et, d'autre part, à changer de région, voire de pays, pour des personnes âgées en quête d'un territoire plus agréable.
- La stabilité résidentielle (souhaitée), comportement résidentiel le plus répandu à la retraite, montre l'attachement des individus au territoire dans lequel ils vivent, l'importance du « chez-soi » et des relations nouées.
- La mobilité contrainte, éventuellement liée à des difficultés financières et/ou de santé, peut aussi être imposée par un tiers (logement de fonction). Vécue comme un traumatisme, elle occasionne souvent une perte de repères.
- L'assignation à résidence, ou « l'immobilité résidentielle subie », renvoie à des situations où les individus se sentent coincés dans un territoire qui s'est transformé (du fait d'un processus de dégradation et de relégation de leur lieu de vie ou parfois de gentrification).
- L'incertitude résidentielle trouve, quant à elle, ses origines dans plusieurs facteurs (personnes à charge, enfants ou parents âgés dépendants, contraintes liées au logement ou au statut d'occupation...). Elle survient plus particulièrement lors de l'apparition de problèmes de santé ou lors de l'approche de la retraite et témoigne des difficultés à formuler des projets résidentiels.

Ces comportements résidentiels, évolutifs avec l'âge, se comprennent non seulement en fonction des contextes sociétaux dans lesquels ils s'inscrivent mais aussi au regard de logiques économiques, familiales, territoriales et de santé. La mobilité réalisée peut ainsi être choisie ou contrainte ; elle peut également être souhaitée, sans être réalisée. Durant la retraite, elle résulte de l'intrication des comportements, des temps et des modes de vie des personnes et de leur entourage. L'habitat joue alors un rôle déterminant dans le maintien des activités, des relations sociales et familiales ou l'accessibilité aux services et équipements (Nowik, Thalineau, 2014). Avec l'avancée en âge, les caractéristiques du logement correspondent plus ou moins aux attentes et aux capacités des individus.

⁵ A partir des données de l'enquête « Mobilité géographique et concentration en France », G. Pourcher effectue la première analyse longitudinale de la mobilité. Il décrit la mobilité géographique des individus génération par génération et cherche à saisir l'importance des changements de profession qui accompagnent très souvent les déplacements. Pour les générations nées à la fin du XIX^e et début XX^e, G. Pourcher estime la mobilité moyenne des générations les plus anciennes à 1,7 changement de logement et à 0,34 changement professionnel (Pourcher, 1966).

Voir également Debrand et Taffin, 2005.

Une autre analyse sur la mobilité des personnes âgées proposait d'expliquer les mobilités de retraite selon des logiques et stratégies pouvant varier en fonction du milieu social des individus, de leur état de santé et de leur situation maritale (Nowik, Thalineau, 2010). Trois logiques non exclusives les unes des autres se distinguent :

- une logique « d'épanouissement » (préférence pour des lieux qui permettent l'expression des relations amicales mais aussi, de manière plus générale, le maintien du réseau social et de certaines activités) ;
- une logique de « rapprochement » à l'égard de la famille (principalement les enfants) ou de retour sur un territoire de socialisation antérieur ;
- une logique de « sécurisation de soi » (mobilité vers un habitat plus adapté au vieillissement).

Ces trois logiques sont présentes pour toutes les mobilités résidentielles observées à la retraite, mais leur importance varie selon l'âge. Chez les retraités commençant à ressentir les effets du vieillissement, la première diminue alors que la troisième devient majoritaire. Les mobilités résidentielles sont en effet rarement une façon d'anticiper l'épreuve du vieillissement. Plus la position dans le cycle de vie avance, plus les mobilités s'effectuent en réaction à un événement déclencheur affectant la sécurisation de soi. Les proches interviennent aussi souvent dans les décisions de mobilité. Finalement, celles-ci ne dépendent pas seulement des caractéristiques du logement antérieur ; elles visent aussi à réduire le sentiment d'insécurité lié au vieillissement pour les personnes âgées elles-mêmes ainsi que pour leurs proches.

2 DE L'ETAT DES LIEUX DE LA MOBILITE RESIDENTIELLE DES RETRAITES A LA GENESE DU PROJET AMARE

Les données de l'Enquête Nationale Logement (ENL) de l'Insee permettent d'étudier la mobilité résidentielle des ménages (qu'elle soit effectivement réalisée ou simplement envisagée) et de la mettre en relation avec d'autres variables comme l'âge, la composition de la famille et la catégorie sociale.

Tendance structurelle maintes fois observée (Driant, 2007), la mobilité résidentielle décroît avec l'âge, ce que confirme l'ENL de 2013 puisque si 80 % des personnes de référence des ménages âgées de 30 ans avaient connu au moins un déménagement lors des quatre années précédant l'enquête, elles n'étaient plus que 40 % à 40 ans, 21 % à 50 ans, 13 % à 60 ans, 9 % à 70 ans et à peine 6 % pour les personnes de 75 ans ou plus.

Bien qu'elle reste minoritaire à la retraite, la mobilité résidentielle connaît un sursaut dans les temps qui précèdent ou suivent l'arrêt de l'activité professionnelle, diminue ensuite de manière continue pour connaître enfin un très léger rebond aux âges élevés, du fait de l'entrée en institution d'une partie des personnes du 4^{ème} âge.

Lorsque l'on étudie les projets de mobilité, les souhaits de déménagement apparaissent à tout âge plus nombreux que les déménagements effectivement survenus. Jusqu'à 63 ans, le souhait de mobilité résidentielle oscille autour de 20 %, avec un léger pic à 60 ans, et

diminue ensuite : le changement de logement semble moins désiré voire redouté aux âges élevés. Les personnes expriment l'envie de rester vivre dans leur environnement quotidien, avec des mobilités plus courtes ou une absence de mobilité (Cribier, Kych, 1992 ; Louchart, 2007 ; Rérat *et al.*, 2008 ; Lord, 2009 ; Albert, Missoty, 2015).

Si les données statistiques montrent que la mobilité résidentielle (souhaitée comme réalisée) décroît avec l'âge selon différents facteurs (composition familiale, statut d'occupation, état de santé), elles ne permettent pas d'en comprendre les logiques ni d'en restituer le sens tout au long de la retraite. C'est la raison pour laquelle une équipe de chercheurs de la Cnav, de l'université de Tours, de l'Institut national d'études démographiques (Ined) et de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) s'est constituée en 2015 autour de cette question (cf. annexe 1). L'objectif était de réaliser une enquête qualitative originale (dénommée Amare pour « Ancrage et mobilité résidentielle à la retraite ») permettant de relier les mobilités à la retraite aux parcours de vie des individus. Il s'agissait de mettre en évidence les choix et les contraintes s'imposant aux ménages et plus généralement de mieux cerner les fonctionnements complexes et évolutifs des trajectoires résidentielles selon les générations⁶. L'enquête Amare a donc été conçue de façon à comprendre comment s'organisent les mobilités des retraités d'aujourd'hui vis-à-vis de leur famille (localisation, dispersion, contraintes), de leur situation conjugale mais aussi de leur parcours résidentiel et de leur projet de vie. Elle porte un regard attentif à l'apparition de nouveaux comportements (développement des familles recomposées, reconfiguration des relations sociales et familiales, sécurisation de soi par le type d'habitat choisi...). Les générations du baby-boom, qui incarnent entre autres ces changements, effectuent à la retraite des choix résidentiels intéressants à étudier. En effet, bien que l'image du retraité sédentaire subsiste, peut-on d'ores et déjà observer un développement de nouveaux modes de vie, des évolutions des formes d'habitat, d'environnement social ou de soutiens recherchés (Bonvalet, Ogg, 2009) ? Plus mobiles durant la vie active, avec de meilleurs niveaux d'éducation, davantage en couple (Bonvalet, Ogg, 2009), sont-ils plus mobiles durant la retraite ?

Enfin, notre analyse tient compte de la position sociale, du genre, de la situation maritale, du réseau familial mais aussi du facteur générationnel et de l'âge. Dans un contexte qui enjoint les individus à « bien vieillir », les mobilités à la retraite constituent-elles une manière d'y répondre ? On sait que cette injonction revêt des significations disparates selon les parcours et la position sociale, familiale, économique et résidentielle des personnes (Gallou, Vermeersch, 2011) et que la capacité des individus à répondre à cette injonction varie selon leur environnement (proximité des services, aide et entourage, lien social).

Méthodologie

Pour approfondir la connaissance de la relation des retraités à l'habitat, des choix méthodologiques ont été réalisés. Trois terrains d'études contrastés ont été sélectionnés (l'Île-de-France, l'Indre-et-Loire, La Réunion) et nous avons décidé de nous intéresser plus particulièrement à deux moments de la retraite : la retraite récente et une retraite plus ancienne.

Un dispositif inédit pour identifier les retraités mobiles : les données de la CNAV

La Cnav dispose d'importantes bases de données dont certaines permettent d'identifier les assurés ayant emménagé dans leur logement lors de l'année écoulée. Elle offre ainsi la possibilité d'accéder à

⁶ Les travaux de F. Cribier ayant montré combien la mobilité résidentielle des retraités, de par son importance, ses formes, ses motivations, est spécifique à chaque génération.

des retraités ayant déménagé récemment. Pour la réalisation de l'enquête, les enquêtés ont été extraits du Système National des Statistiques Prestataires (SNSP⁷). Cette base contient l'ensemble des retraités du régime général à partir de laquelle nous avons sélectionné 2 100 retraités⁸ percevant au moins une prestation versée par la Cnav et pour lesquels un changement d'adresse a été enregistré entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014. Pour chacun des quatre terrains explorés, nous disposons de 500 adresses ainsi réparties :

- 125 femmes âgées de moins de 75 ans ;
- 125 hommes âgés de moins de 75 ans ;
- 125 femmes âgées de 75 ans ou plus ;
- 125 hommes âgés de 75 ans ou plus.

En avril 2015, plus de 2000 courriers ont été adressés en plusieurs vagues aux retraités identifiés comme ayant changé d'adresse au cours de l'année 2014 avec l'objectif de réaliser au total une centaine d'entretiens qualitatifs. Chaque pli comportait un courrier d'explication signé par le Directeur de la Cnav et une feuille de questionnaire à compléter puis à retourner à la Cnav à l'aide de l'enveloppe T jointe (cf. annexe 2). L'envoi de ce questionnaire devait :

- confirmer l'existence d'un déménagement récent ;
- recueillir le consentement des retraités pour un entretien qualitatif et leurs coordonnées téléphoniques en cas d'accord.

A cette occasion, nous avons inséré des questions visant à mieux préciser la situation matrimoniale (statut matrimonial, vie de couple, durée de l'union et/ou date de la dernière rupture).

Approfondir la connaissance de la relation des retraités à l'habitat⁹ par des entretiens semi-directifs

Nous avons contacté par téléphone les personnes ayant donné leur consentement pour un entretien afin de leur expliquer la démarche et fixer, en cas d'accord, un rendez-vous pour un entretien. Nous avons cherché à respecter la diversité des situations de genre, de vie conjugale et d'âge sur chaque terrain d'étude (cf. annexe 1). Cette précaution a nécessité de nombreuses relances téléphoniques pour chacun des territoires en privilégiant autant que possible¹⁰ les profils manquants ou peu représentés. Les difficultés se sont surtout concentrées sur la prise de contact avec des femmes âgées de plus de 75 ans vivant en couple et ce, sur tous les territoires. De ce fait, on compte une majorité de jeunes retraités en Île-de-France et à La Réunion et une majorité de personnes seules en Île-de-France.

Le corpus est doté de 72 entretiens exploitables. Les entretiens se sont généralement déroulés au domicile des retraités¹¹. D'une durée moyenne d'une heure et quinze minutes, ils ont été enregistrés après que le chercheur a au préalable présenté la démarche, certifié la préservation de l'anonymat (tous les noms utilisés dans ce Cahier sont fictifs) et recueilli le consentement éclairé des enquêtés. Le déplacement des enquêteurs à domicile a permis d'apporter des éléments descriptifs complémentaires sur le nouveau logement et son environnement immédiat (observations de l'état général du logement, de sa situation géographique, de son accessibilité, etc.). Les entretiens ont ensuite été synthétisés par chaque enquêteur (afin de partager ses impressions et les grands

⁷ Ce fichier de la Cnav est apparu comme le plus intéressant à suivre car il regroupe des informations sur l'année de naissance, la situation conjugale (recueillie lors de la demande de retraite, qui n'est souvent pas mise à jour), les droits perçus (pension complète, minimum vieillesse, pension d'invalidité, inaptitude, majoration pour enfant, etc.), ainsi que la date d'effet de la retraite. L'adresse actuelle du retraité (l'adresse de contact, donc très probablement dans la majorité des cas, celle de la résidence principale) mais aussi l'adresse à l'année précédente figurent également dans le SNSP, permettant d'identifier les individus pour lesquels il y a eu un changement d'adresse dans l'Outil Retraite (applicatif de gestion de la Cnav), et donc éventuellement une mobilité résidentielle.

⁸ Sur 2 107 adresses potentielles, 529 correspondaient à des retraités des départements de l'Indre-et-Loire, 525 à des bénéficiaires domiciliés à Paris, 520 à des retraités référencés dans le Val-de-Marne et 533 à des retraités installés à La Réunion.

⁹ La décision a été prise de ne pas interroger les personnes vivant en institution (EHPAD), l'hypothèse selon laquelle leurs choix résidentiels étaient réduits sinon inexistantes ne permettait pas de suivre le même processus d'enquête (guide d'entretien) que les autres.

¹⁰ Compte tenu des données parfois lacunaires dont nous disposons, sur la composition familiale notamment.

¹¹ Seuls sept entretiens ont été réalisés hors domicile.

moments de l'entretien), puis retranscrits et diffusés à l'ensemble des chercheurs de l'équipe.

Le Cahier propose d'aborder en sept chapitres la dernière mobilité résidentielle et d'en analyser les ressorts et les logiques. Les enquêtés, qui avaient été choisis parmi les pensionnés de la Cnav ayant déménagé dans les douze derniers mois, ont été interrogés sur leur déménagement, mais aussi leur parcours résidentiel, les liens familiaux, leurs modes de vie et leurs conditions de santé. Le corpus d'entretiens permet ainsi aux auteurs d'aborder les différentes dimensions de l'espace résidentiel des retraités : économiques, sociales et familiales. Dans le [premier chapitre](#), C. Bonvalet et C. Clément traitent de l'histoire résidentielle et familiale des retraités, histoire qui diffère selon les générations et leur permet d'avoir une maîtrise plus ou moins grande de leur espace géographique et familial. Dans le [deuxième chapitre](#) R. Gallou s'intéresse à la question du choix du logement, à partir des raisons de déménagement évoquées, des ressources mises en œuvre et redéployées, mais également des aspirations et des repositionnements au sein de l'espace social, en jeu lors de cette dernière mobilité. Dans le [troisième chapitre](#) C. Broussard aborde les modalités de l'installation dans le nouveau logement en décomposant le processus d'installation en deux temps distincts : l'arrivée dans le logement sur un plan matériel et le choix du mobilier réalisé à partir du tri opéré, puis la découverte et l'appropriation du nouveau territoire, que ce soit celui du logement lui-même, l'immeuble ou du quartier. Au sein du [quatrième chapitre](#) S. Aouici et L. Nowik montrent que le déménagement peut être l'occasion d'une reconfiguration des liens sociaux et familiaux en jouant sur l'espace, les distances et les proximités géographiques et affectives. Il peut être aussi l'occasion de s'affranchir de la famille en recherchant une sécurisation à travers les services marchands, en garantissant aux personnes une certaine autonomie à l'égard de leur famille. Les trois chapitres suivants sont consacrés à des populations particulières. Dans le [cinquième chapitre](#) A. Thalineau et L. Nowik étudient les liens entre les choix de mobilité résidentielle et l'expérience de la mort du conjoint. Les effets de sa disparition sur la possibilité de se maintenir ou non dans le logement, sont analysés en fonction du type de relation du couple (fusionnel, compagnonnage, autonome). Par ailleurs, la perspective de son propre vieillissement sans conjoint peut amener les enquêtés à envisager une nouvelle mobilité. Dans le [sixième chapitre](#) J. Ogg s'intéresse aux ménages modestes et étudie leur parcours-logement. En situation de mobilité résidentielle, ces ménages disposent d'une plus faible marge de manœuvre pour s'installer dans un nouveau logement. Le thème des inégalités dans toutes ses dimensions est abordé, mais c'est davantage le cumul des difficultés qui positionne les individus dans un espace restreint et qui les stigmatise comme groupe social. Le septième et [dernier chapitre](#) traite de la mobilité résidentielle des ménages retraités dans l'île de La Réunion. A. Klein et F. Sandron relèvent que les conditions de vie en général et de vieillissement en particulier sont reconnues comme plus précaires qu'en métropole, ce qui justifie une analyse à part. Les indicateurs de santé annoncent un vieillissement précoce de la population et la décohabitation familiale associée à la mobilité géographique des actifs conduisent à accroître l'isolement des personnes âgées. Dans ce contexte, les mobilités résidentielles et les stratégies mises en place à la retraite sont autant d'enjeux à définir. Notons que certains chapitres n'ont pas inclus ce terrain spécifique.



Bibliographie

- Albert C., Missoty A., 2015, « Résidence et mobilité des retraités du régime général », Les cahiers de la Cnav, n°8, octobre 2015
- Ascher F., 2005, *La Société hypermoderne*, Editions de l'Aube, 301 p.
- Authier J.-Y., Bonvalet C., Levy J.-P. (éds.), 2010, *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL
- Baccaïni B., 1991, *Mobilité professionnelle, mobilité géographique et rythmes des changements socio-économiques*, Paris, INED
- Bassand M., Brulhardt M.-C., 1980, *La mobilité spatiale*, Saint Symphorien, Éditions Georgi
- Bonvalet C., 2007, « Histoire résidentielle des Franciliens nés entre 1930 et 1950 », in C. Bonvalet, F. Drosso, F. Benguigui, M., Huynh, (dir.) *Les stratégies résidentielles et patrimoniales : vieillissement de la population et logement*, Paris, La Documentation Française, pp. 283-302
- Bonvalet C., 2015, « Les mères des baby-boomers en France », in Bonvalet C. (dir.), Olazabal I. (dir.), Oris M. (dir.), *Les baby-boomers, une histoire de familles. Une comparaison Québec-France*, Québec, PUQ, pp. 53-82
- Bonvalet C., Bringé, A., 2015, *Transmission reproduction au sein des familles, le cas des mères des baby-boomers*, Communication au GDR du 17 sept 2015, non publié.
- Bonvalet C., Ogg, J., 2009, *Les baby-boomers : une génération mobile*, Éditions de l'Aube/Ined
- Brun J., Bonvalet C., 2002, « Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle : éléments de bilan et perspectives », *Espace populations sociétés*, 2002-1-2, pp. 63-72
- Cailly L., 2007, « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie*, 654 (2), pp. 169-187
- Cambois E., 2016, « Des inégalités sociales de santé moins marquées chez les femmes que chez les hommes : une question de mesure ? », *Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique*, 64 (S2), pp. S75-S85
- Caradec V., 2010, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche "Vieillesse de la population et habitat" », *Espace populations sociétés*, n°1, pp. 29-40
- Cavalli S. 2007, Modèle de parcours de vie et individualisation. *Gérontologie et société*, vol. 30 / 123(4), 55-69. doi:10.3917/g.s.123.0055.
- Courgeau D., 1984, « Relations entre cycle de vie et migration », *Population*, n°3, pp. 483-513
- Courgeau D., 1985, « Changement de logement, changement de département et cycle de vie », *L'Espace géographique*, n°4, pp. 289-306
- Cribier F., 1989, « Itinéraires résidentiels et stratégies d'une génération de Parisiens à deux périodes de leur vie », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°41, pp. 42-50
- Cribier F., 1992, « Introduction au dossier Solidarité entre générations au temps de la retraite », *Sociétés contemporaines*, n°10, pp. 5-7
- Cribier F., Kych A., 1992, « La migration de retraite des Parisiens. Une analyse de la propension au départ », *Population*, n°3, pp. 677-717

- Debrand T., Taffin C., 2005, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et statistique*, n°381-382, pp. 125-146
- Delbès C., Gaymu J., 2003, *La retraite quinze ans après*, Paris, Cahiers de l'Ined, n°154
- Deschavanne É., Tavoillot P.-H., 2007, *Philosophie des âges de la vie*, Paris, Grasset, 544 p.
- Driant J.-C., 2007, « La mobilité des personnes âgées dans le marché du logement : une approche dynamique », in C. Bonvalet *et al.* (dir.), *Viellissement de la population et logement. Les stratégies résidentielles et patrimoniales*, La Documentation française, pp. 247-266
- Ehrenberg A., 1998, *La fatigue d'être soi*, Paris, Odile Jacob
- Gallou R., Vermeersch S., 2011, « Autogestion et recohabitation, deux formes de bien vieillir. Les enseignements d'une mise en perspective », *Écarts d'identité*, vol.1, n° 118, pp. 36-48
- Gaullier X., 1988, *La deuxième carrière. Âges, emplois, retraites*, Paris, Seuil, 408 p.
- Gobillon L., 2001. Emploi, logement et mobilité résidentielle, *Economie et statistique*, n°349-350, pp. 77-98
- Grafmeyer Y., Authier J.-Y., 1994, *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan
- Guillemard A.-M., 2010, *Les défis du vieillissement*, Paris, Armand Colin, 360 p.
- Henry L., 1949, « Structures de la population et besoins en logements », *Population*, n°2, pp. 433-446
- Hummel C., Mallon I., Caradec V., 2014, *Viellesses et vieillissements : Regards sociologiques*, Rennes, PUR, 408 p.
- Kohli M., 1989, « Le cours de vie comme institution sociale », *Enquête*, n°5
- Lord S., 2009, « Étude longitudinale de la mobilité quotidienne et de ses rapports avec les choix résidentiels : l'expérience d'un groupe d'aînés vieillissant en banlieue pavillonnaire », Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 261 p.
- Louchart P., 2007, « Où vieilliront les générations du baby-boom ? » in C. Bonvalet *et al.* (dir.), *Viellissement de la population et logement. Les stratégies résidentielles et patrimoniales*, La Documentation française, pp. 129-144
- Lussault M., 2003, « Spatialité », in Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 866-868
- Nowik L., Bringé A., 2016, « Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement. Le cas de quatre territoires locaux », *Cahiers de démographie locale*, pp. 51-85
- Nowik L., Thalineau A., 2010, « La mobilité résidentielle au milieu de la retraite : un cadre spatial structurant lié à des configurations sociales ». *Espace Populations Sociétés*, n°1, pp. 41-51
- Nowik L., Thalineau A. (dir.), 2014, *Viellir chez soi. Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Presses Universitaires de Rennes
- Pourcher, G., 1966, « Un essai d'analyse par cohorte de la mobilité géographique et professionnelle », *Population*, 2, pp. 356-378.
- Rérat P., Söderström O., Besson R., Piguët É., 2008, « Une gentrification émergente et diversifiée : le cas des villes suisses », *Espaces et sociétés*, vol. 132-133, n° 1, pp. 39-56

Rosigneux-Méheust M., 2015, « L'invention d'un territoire de la vieillesse à Paris au XIX^e siècle. Construction et expérimentation d'une politique spatiale différenciée de l'assistance parisienne », *Histoire urbaine*, vol. 42, no. 1, 2015, pp. 143-161

CHAPITRE 1. - DES HISTOIRES RESIDENTIELLES COMPLEXES ET VARIEES

Catherine Bonvalet, Céline Clément

L'idée est ici de retracer les parcours résidentiels des enquêtés dans le temps long et de les envisager dans un tout, c'est-à-dire en tenant compte des différentes trajectoires (familiales, sociales, professionnelles) qui composent la vie des individus – l'idée directrice étant que ces dernières constituent une même histoire personnelle (Girard, 1964 ; Grafmeyer, 2010). En effet, prendre en compte l'ensemble des sphères de vie tout en analysant leur intrication est un moyen de saisir l'intelligibilité des trajectoires, d'en appréhender les logiques, de découvrir des effets de « contamination » d'une sphère à l'autre (Bidart, 2006), mais aussi d'observer les « bifurcations biographiques » (Grossetti, Bessin, Bidart, 2009). Le récit que font les enquêtés de leur trajectoire permet alors de déceler les raisons, les alternatives mais aussi les non-choix, les indécisions, les « chemins abandonnés » (Bidart, 2006), « les changements rêvés qui ne se réalisent pas mais qui occupent une grande place dans la vie » (Supeno, Bourdon, 2013), relativisant le sentiment de linéarité de certains parcours qui impliquent tout autant d'arbitrages, de réaménagements, mais qui s'avèrent beaucoup plus silencieux et moins visibles (Longo *et al.*, 2013). Nous étudierons donc les parcours résidentiels en analysant la mobilité comme « la capacité des êtres sociaux au cours de leur existence à redéfinir le sens des situations auxquelles ils se trouvent confrontés et les enjeux qui leur importent » (Grafmeyer, 1994, p. 22).

Après avoir posé la question d'une possible désinstitutionalisation des parcours de vie, caractérisée par des trajectoires de vie moins encadrées, moins linéaires et plus réversibles en comparant les diverses générations interviewées¹² et qui ont été soumises à une temporalité différente de ce processus, nous observerons plus précisément leur parcours résidentiel en tentant de rendre compte des logiques sous-jacentes et de restituer ainsi des continuités et/ou des bifurcations.

1 UNE DESINSTITUTIONALISATION DES PARCOURS DE VIE ?

1.1. Des trajectoires inscrites dans un contexte particulier

Avant d'aborder plus précisément ces parcours, il est nécessaire de rappeler combien ces derniers s'insèrent dans un contexte historique particulier sur lequel il est nécessaire de revenir, les enquêtés interrogés étant nés entre 1927 et 1952. Les années durant lesquelles se sont déroulées leurs trajectoires de vie recouvrent dès lors des périodes très contrastées : l'entre-deux-guerres, la Seconde Guerre mondiale et enfin les années de reconstruction

¹² Ce chapitre s'appuie sur les cinquante-huit entretiens réalisés en Île-de-France et en Indre-et-Loire. Un autre chapitre est entièrement consacré à La Réunion afin d'en restituer les spécificités.

après 1945, sachant que ce temps historique n'est pas le même pour tous. Certains ont ainsi vécu les mêmes événements au même âge, d'autres à des âges différents, parfois ne les ont jamais connus, tout en sachant qu'une expérience commune peut être vécue et appropriée différemment conduisant à des micro-unités de génération (Pagis, 2014). Pour autant, malgré des contextes historiques spécifiques, une temporalité des événements différente, ces générations présentent la particularité d'avoir connu de nombreuses transformations sociétales, qu'elles soient urbaines, familiales, professionnelles, dont certaines ont été les initiatrices et les actrices (Bonvalet, Clément, Ogg, 2011), quand d'autres les ont vécues à travers leurs enfants (Bonvalet, 2015 ; Clément, 2015).

En premier lieu, les générations étudiées ont comme caractéristiques d'avoir été témoins des grands changements urbains qui ont marqué le XX^e siècle. C'est notamment le cas des Franciliens enquêtés nés dans les années 1920 qui ont quasiment connu le « vieux Paris » décrit par L. Chevalier (1967) et dont la transformation a été minutieusement étudiée par M. Halbwachs (1909). Ils ont assisté également à la croissance de la proche banlieue des années de l'entre-deux-guerres (Bastié, 1964 ; Fourcaut, 2000). Les parents des *baby-boomers*, alors même qu'ils étaient en âge de décohabiter et de constituer leur famille, ont subi de plein fouet la crise du logement qui sévissait après-guerre, certains ont vécu l'exode rural. Ils ont tous assisté à la rénovation urbaine de Paris (Coing, 1966), aux grandes constructions des années 1960 dans lesquelles certains ont expérimenté un habitat de type nouveau : le grand ensemble (Clerc, 1967 ; Chamboredon, Lemaire, 1970), l'habitat de l'homme moderne (Le Corbusier, 1948 ; Lefebvre, 1970). Qu'ils soient parisiens ou provinciaux, la plupart ont bénéficié du développement de l'accession à la propriété notamment avec les premiers lotissements à l'origine du processus périurbain (Raymond *et al.*, 1966). Les générations nées avant et pendant la guerre ainsi que les premiers *baby-boomers* sont pour la plupart passés d'un mode de vie à la campagne ou dans les petites villes, de la ferme ou de la maison, à l'habitat collectif en ville ou en banlieue, puis à la maison individuelle en péri-urbain. C'est pourquoi l'histoire résidentielle des générations 1911-1950 est particulière, parce qu'à la charnière entre deux mondes : la société rurale du début du XX^e siècle qu'ils ont connue enfants et la société hypermoderne de la fin du XX^e siècle que les *baby-boomers* expérimentent à travers leurs enfants et petits-enfants (Ascher, 2005 ; Bonvalet, Ogg, 2009).

Plus généralement, ces générations se sont inscrites dans un processus d'institutionnalisation du cours de vie mis en évidence par M. Kohli (1989). Selon lui, nos sociétés occidentales auraient fait face à une évolution historique menant à un régime biographique standardisé, avec des étapes bien définies et prévisibles. Ce régime biographique décrit comme linéaire et ternaire (Gauillier, 1998) serait organisé autour du travail salarié, considéré comme le temps social dominant (Sue, 1994). On assisterait ainsi à un découpage de l'existence en trois étapes : celle de l'éducation, de la formation ; du travail ; et enfin du repos à travers la retraite. Mais au fur et à mesure qu'elles ont avancé en âge, ces mêmes générations ont vu leurs parcours de vie se transformer, devenir moins continus, plus réversibles à des moments très différents de leurs trajectoires, au gré d'événements professionnels et familiaux (volontaires ou non), entraînant de véritables bifurcations¹³ (Bidart, 2006 ; Grossetti, Bessin, Bidart, 2009). C'est aussi le résultat d'un nouveau « code biographique » « qui met l'accent sur le développement de l'individu et la

¹³ C. Bidart définit la bifurcation « comme l'apparition d'une crise ouvrant un carrefour biographique imprévisible dont les voies sont elles aussi au départ imprévues – même si elles vont rapidement se limiter à quelques alternatives – au sein desquelles sera choisie une issue qui induit un changement important d'orientation » (Bidart, 2006, p. 32).

possibilité (et nécessité de faire des choix) » (Kohli, 1989), que l'on peut dater à partir du début des années 1970, moment où la famille entre dans la seconde modernité (Beck, 2008 ; De Singly, 2009). Les générations du *baby-boom* participeront ainsi pleinement à l'émergence de ce nouveau « code biographique ». Si nombre d'auteurs nuanceront l'idée d'une « désinstitutionnalisation des parcours de vie » (Guillemard, 2010) et avanceront davantage un « bricolage » institutionnel (Rein, Kohli, 1991, cité par Caradec, 2012), il apparaît néanmoins que plusieurs de ces générations (principalement les plus jeunes, nées après 1945), ont vécu des parcours moins linéaires, plus flexibles, aussi bien au niveau de leur trajectoire résidentielle, professionnelle, conjugale et familiale, les trois étant à l'évidence interreliées (Bonvalet, Lelièvre, 2012).

L'exemple de la famille le montre bien. En soixante ans, celle-ci s'est radicalement métamorphosée : les générations 1930-1950 sont passées d'un régime familial – qui s'appuyait sur la famille nucléaire (Parsons, 1955), caractérisée par des rôles bien séparés au sein du couple – à un autre, où les femmes articulent vie professionnelle et familiale et où différentes configurations familiales coexistent, y compris au sein d'une même trajectoire (Bonvalet, Clément, Ogg, 2011). Les trajectoires conjugales et familiales s'avèrent alors moins linéaires, plus flexibles, réversibles avec des effets sur les trajectoires professionnelles et résidentielles de chacun et chacune. Ce changement de modèle a par exemple eu des conséquences sur les modes d'accès au logement et les choix de localisation. Dans le premier cas, le financement du logement dépendait uniquement des ressources de l'homme et de son lieu de travail ; dans le second, qui correspond au couple biactif, le salaire féminin devient une condition pour accéder à la propriété, quand la profession de la conjointe peut « peser » sur les « choix » résidentiels, ne serait-ce qu'à travers la question des mobilités quotidiennes, des « navettes ».

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement aux trajectoires résidentielles de ces générations, l'un des points majeurs est d'avoir connu un contexte immobilier particulièrement avantageux lors des Trente Glorieuses, instaurant un élargissement de l'offre de logement, avec le passage d'un « non-choix » (Bonvalet, 2010) à un éventail plus large des possibles aussi bien en termes de statut (location privée, location HLM, accession sociale, propriété) que de localisation. Comme le rappellent les travaux de C. Bonvalet (Bonvalet, Arbonville, 2006 ; Bonvalet, 2007), la France a connu une révolution urbaine au cours des cinquante dernières années qui s'accompagne d'une amélioration sans précédent des conditions de logement¹⁴ (Merlin, 2005) et de la diffusion de la propriété – notamment grâce au développement du crédit. Ce contexte exceptionnel a favorisé l'émergence de trajectoires ascendantes en termes de positions sociale et résidentielle, surtout pour les générations nées entre les deux guerres, avec la diffusion d'un parcours logement modal (Grafmeyer, 1994) où la maison individuelle en accession à la propriété vient couronner une trajectoire résidentielle qualifiée alors d'ascendante (Cuturello, 1993 ; Bonvalet, Bringé, 2016). Cependant, cet ordonnancement, qui a bien fonctionné pour les générations plus anciennes, a été contrarié par les transformations familiales débutées à la fin des années 1960 (Bonvalet, Clément, Ogg, 2011) qui ont aussi bien modifié le nombre d'étapes résidentielles, que leur succession.

¹⁴ En 1946, seuls 5 % des logements disposaient d'une salle de bain (2 % en milieu rural), proportion qui s'élevait à 30 % en 1975. F. Clanché et A.-M. Fribourg « Grandes évolutions du parc et des ménages depuis 1950, in M. Segaud, C. Bonvalet, J. Brun, 1998, *Logement et Habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 77-86
En 2013, seuls 1 % des logements manquent du confort sanitaire de base et 3 % (incluant les précédents) présentent plus d'un défaut grave d'isolation thermique, d'étanchéité ou d'installation électrique. Insee Références, édition 2017 - Vue d'ensemble - Le logement en France depuis trente ans, A. Laferrère, E. Pouliquen, C. Rougerie.

1.2. Premières explorations des entretiens. Quelles trajectoires résidentielles des enquêtés après leur décohabitation ?

Avant d'aborder plus précisément les trajectoires résidentielles, leurs logiques et la question de leur possible désinstitutionalisation, il semble important de proposer une première exploration des entretiens et de retracer les parcours-logement des enquêtés depuis leur décohabitation.

Concernant nos enquêtés, on peut observer qu'ils ont eu en moyenne – depuis leur décohabitation¹⁵ – sept logements. Ce nombre oscille entre trois et dix-neuf, mais rares sont les enquêtés (neuf) qui ont déménagé au moins dix fois. Ces situations sont le fait de quelques individus et s'avèrent atypiques : elles sont le fruit des trajectoires professionnelles qui ont été émaillées de nombreuses mutations aussi bien en France qu'à l'étranger, comme cela a pu être le cas de Monsieur Lerneau, ancien Directeur des Ressources Humaines, qui comptabilise treize logements (dont cinq à l'étranger) ou de Monsieur Lecourbe, directeur d'établissement médicosocial qui se distingue par le nombre d'étapes résidentielles réalisées (dix-neuf) aussi bien dans l'enfance que dans la vie adulte, suggérant une forme *d'habitus* à la mobilité – qu'il semble d'ailleurs avoir transmis à ses filles, l'une d'elle étant partie vivre en Nouvelle-Zélande. Pour autant, ce nombre élevé se justifie principalement par ses mutations et changements d'employeurs, sa conjointe l'ayant toujours suivi. Les femmes sont dès lors concernées par ce type de parcours, même si ce sont plus fréquemment les carrières professionnelles de leur mari qui les expliquent, comme l'illustre le parcours résidentiel de Madame Levasseur qui se construit au gré des mutations professionnelles de son conjoint, cadre logistique dans une industrie pétrolière. Mais ce sont parfois les biographies professionnelles des deux membres du couple qui façonnent ces itinéraires, comme le montre le couple de Madame Thibaudet, qui navigue entre la France et l'Allemagne en fonction des postes d'enseignants qu'elle ou son mari obtiennent. Cela étant, ces situations ne sont pas seulement la résultante de trajectoires professionnelles : elles s'agencent également en fonction des événements familiaux. C'est le cas de Madame Lefebvre, responsable de formation dans une école de service social qui, aujourd'hui veuve après deux unions projette de déménager prochainement afin de résider dans un logement communautaire. Toujours est-il que ces trajectoires, denses, sont plus souvent le fait des cadres et des professions intellectuelles supérieures, voire des professions intermédiaires, s'accompagnant de mobilités ascendantes – qu'elles soient professionnelles ou résidentielles – la plupart d'entre eux étant aujourd'hui propriétaires. Elles témoignent également d'une socialisation à la mobilité acquise dès la décohabitation, voire même sur plusieurs générations (Bonvalet, Clément, Ogg, 2011), permettant l'accumulation de savoir-faire et savoir être, proches de ce qu'a analysé V. Kaufmann pour la mobilité quotidienne avec le concept de motilité¹⁶.

Les situations de forte mobilité ne sont pas l'apanage des cadres et s'observent également chez les migrants (voir [chapitre 6](#)). La trajectoire de Madame Thibaudet comprend ainsi de multiples allers et retours entre la France et l'Allemagne qui s'explique aussi bien par le

¹⁵ Il a été décidé de tenir compte des étapes résidentielles à partir du départ des enquêtés du domicile parental, et ce quels que soient les motifs de ce départ (études, travail, mise en couple, etc.).

¹⁶ La motilité, habituellement utilisée en physiologie est un concept formulé par V. Kaufmann (2005), permettant de décrire le potentiel de mobilité dont l'individu dispose et non pas seulement sa réalisation concrète. Elle se construit autour des accès (qui renvoient à l'offre de mobilité à laquelle a accès l'individu en fonction de la distribution des transports et de ses ressources), des compétences (qui peuvent être physiques, organisationnelles, mais qui renvoient également au savoir-faire permettant de se déplacer) et des appropriations (qui est le sens donné par les acteurs aux possibilités de mobilité auxquelles ils ont accès).

métier de son mari, professeur à l'université de Berlin, que par son origine allemande. Son parcours comporte également un nombre important d'étapes résidentielles floues, caractérisées par différents types d'hébergements plus ou moins précaires et de colocations entre étudiants ou entre parents / enfants. Outre ces étapes spécifiques, d'autres enquêtés ont connu des situations de logement non ordinaire (Arbonville, 2000), comme l'hôtel (Monsieur Fekir), le meublé, le foyer (Monsieur Benalli), le squat (Monsieur Sy). Face à la multiplicité de ces états flous au sein de trajectoires complexes (Groupe de Réflexion sur Approche Biographique, 2006), le calcul du nombre d'étapes résidentielles s'avère complexe, le chiffre moyen de sept logements étant sans doute sous-estimé.

Les autres entretiens se démarquent par une certaine linéarité des parcours résidentiels allant du secteur locatif à la propriété avec, pour certains, le passage par des foyers d'hébergement ou de travailleurs, traduisant là une trajectoire résidentielle ascendante. Ce sont d'ailleurs les générations les plus anciennes (nées avant 1940) qui connaissent le moins d'étapes (6,4) contre plus de 7,5 pour les *baby-boomers*, suggérant pour ces générations une certaine unicité et une linéarité du cycle de vie et des parcours de vie familiaux¹⁷ ainsi qu'une désinstitutionnalisation du cours de vie intervenue plus tardivement. Précisons cependant que les entretiens ne marquent pas un nombre plus élevé d'étapes résidentielles pour les enquêtés ayant connu une séparation ou un divorce, au nombre de 12¹⁸. Ils se distinguent néanmoins par leur statut résidentiel : seuls trois sur douze sont propriétaires, les autres se répartissant entre locataires dans le parc social et dans le secteur privé. C'est l'inverse qui prévaut pour les veufs¹⁹ (seize) : principalement propriétaires (sept) ou locataires dans le secteur privé (six), ils ont connu davantage d'étapes résidentielles quand les célibataires (quatre) sont tous locataires.

Les trajectoires résidentielles des enquêtés témoignent également de la diffusion de la propriété qui s'est opérée depuis les années 1960 : au moment de l'enquête, vingt-huit d'entre eux étaient propriétaires – ou accédants à la propriété –, seize locataires dans le secteur privé, onze dans le parc social et quatre hébergés ou accueillis par les enfants. Si l'on tient compte de l'ensemble de leur parcours logement, trente-huit enquêtés sur cinquante-huit ont été au moins une fois propriétaires ou accédants à la propriété, traduisant un retour au locatif (six dans le secteur privé, quatre dans le parc social, un dans une résidence). Ces trajectoires de propriétaires peuvent être linéaires et associées à des carrières résidentielles ascendantes, avec éventuellement le passage de statut de locataire HLM – en passant parfois par des foyers de travailleurs ou l'hébergement – vers celui de locataire privé puis de propriétaire au moment de la constitution de la famille. Pour d'autres, l'accès à la propriété arrive plus tardivement – au moment d'un héritage par exemple – quand quelques-uns (seize) cumulent ce statut avec l'existence d'une résidence secondaire (voire plusieurs). La résidence secondaire change d'ailleurs parfois de sens et devient principale (cinq), souvent au moment de la retraite, montrant une pluralité d'attaches qui se reconfigurent au cours du temps (Bonnin, De Villanova, 1999) et surtout en milieu de retraite (Bonvalet, 2007). Inversement, certains sont propriétaires de manière transitoire (douze). Ce retour (ou cette entrée) dans le parc social est fréquemment lié à un événement matrimonial qui vient remettre en question le parcours familial linéaire et par ricochet résidentiel, tant la

¹⁷ Les séparations et les divorces apparaissent plus fréquents pour les générations nées après 1945.

¹⁸ Le faible nombre de divorcés ne permet pas de généraliser le propos. Au contraire, les résultats des enquêtes biographiques de l'INED montrent que les séparations, divorces et remises en couple se traduisent par un nombre plus élevé de logements (Lelièvre, 1990). Pour les générations de Parisiens nées entre 1925 et 1935, le nombre moyen de logements à 55 ans s'élève à 3,46 pour les mariés, à 4,32 pour les séparés ou divorcés et à 4,44 pour les remariés (Bonvalet, 1990).

¹⁹ Il s'agit principalement de veuves, un seul homme étant représenté parmi les veufs.

maison et son accession, associées à la stabilité et à la sécurité, font partie de l'idéal familial (Bourdieu, 2000). Ainsi, seuls trois d'entre eux sont mariés, les autres étant plus fréquemment séparés, divorcés comme Madame Montfort, voire veufs, le décès d'un(e) conjoint(e) pouvant précariser les parcours des individus comme cela a pu être le cas de Madame Merre et de Madame Brisard. En revanche, la plupart des propriétaires sont mariés ou l'ont été (principalement des veuves) et seuls trois sont divorcés, ce qui montre que « la sécurité que procure la propriété a de fortes chances de durer tant que les couples résistent à l'épreuve du temps » (Bonvalet, Bringé, 2016, p. 75). Cela tendrait également à expliquer le statut dominant de propriétaires parmi les hommes, plus souvent en couple parmi nos enquêtés.

Cela étant, certains n'ont jamais été propriétaires (dix-sept). Leurs trajectoires s'avèrent aussi variées que celles des propriétaires. Quelques-unes se montrent extrêmement linéaires, jalonnées principalement de logements de fonction (un), de logements loués dans le secteur privé (quatre), ou dans le secteur social (un), ou d'alternance des deux (trois). Mais parallèlement, on constate que les parcours des enquêtés sont clairsemés de situations plus instables : hébergements, logés gratuitement, hôtels – parfois expérimentales (comme la colocation), mais aussi très précaires, y compris au sein du secteur locatif privé (voir [chapitre 6](#)). L'accès au logement HLM vient quelquefois parachever ces trajectoires chaotiques permettant de bénéficier de davantage de confort, trajectoire typique d'immigrés (Madame Diallo, Monsieur Benalli) ou d'enquêtés venant s'installer en métropole (trois). Inversement, l'entrée en HLM peut correspondre à un événement (conjugal, de santé) qui vient bouleverser la trajectoire résidentielle (trois) s'apparentant alors à une épreuve (Martuccelli, 2006) et pour certains à une mobilité sociale descendante (deux). Elle peut néanmoins intervenir à la fin de la trajectoire (quatre), sans être associée à un déclassement – résidentiel ou professionnel. Enfin quelques enquêtés se trouvent dans une situation instable subie (Madame Moutou) ou même choisie : Monsieur et Madame Antana partagent leur temps entre plusieurs domiciles de leurs enfants : avec une résidence principale chez le cadet et de longs séjours à Bordeaux chez l'aîné...

1.3. Des trajectoires linéaires aux trajectoires complexes ? Exemples de parcours d'enfance

De cette première exploration des entretiens, qui se veut essentiellement illustrative, ressort une certaine linéarité, une certaine standardisation des parcours, tant au niveau de la succession des étapes que de leur nombre, particulièrement pour les plus âgés, rendant leur trajectoire presque « prévisible ». Rappelons cependant que la linéarité des parcours adultes pour les générations plus anciennes cache mal des trajectoires complexes d'enfance (Clément, 2009). On constate effectivement des premières coupures précoces (Clément, 2009) révélant des formes de circulation d'enfants (Clément, Bonvalet, 2006 ; Lelièvre, Vivier, Tichit, 2008) qui relativisent l'image de parcours de vie dans l'enfance effectué uniquement dans un foyer composé des deux parents. Ainsi, d'après l'enquête « Biographies et Entourage » (Ined, 2000), 46 % des enquêtés nés entre 1930 et 1950 n'ont pas continuellement grandi avec leurs deux parents biologiques de 0 à 14 ans. Ces situations sont davantage liées à l'absence du père, 19 % des enquêtés ont ainsi résidé continûment avec leur mère uniquement, 2,5 % avec leur père. Toutefois, un quart d'entre eux ont passé au moins un an sans leur père et un an sans leur mère au quotidien (simultanément ou successivement) avant quinze ans (Lelièvre, Vivier, Tichit, 2008), ce que l'on peut expliquer par le passage en collectivité (pensionnat, foyers, orphelinat) ou le confiage (formel ou informel) à un tiers. Si nous ne disposons pas de la trajectoire d'enfance

de la totalité des enquêtés, on observe que ces situations sont particulièrement vraies pour les enquêtés ayant vécu leur enfance pendant la Seconde Guerre mondiale. Madame Lamarche, née à Paris en 1933, sera par exemple envoyée dès le début de la guerre en Aveyron avec sa grand-mère pendant la période d'occupation. Elle s'y plaira tellement (elle voulait être fermière) qu'elle persuadera sa mère de l'y laisser jusqu'en 1943. C'est également le cas de Madame Carlotti née en 1938, qui après la mort de son père des suites de la guerre 1914-18 est envoyée avec son petit frère en Mayenne dans des familles d'accueil²⁰. Si c'est le décès du père qui est à l'origine du placement de Madame Carlotti, les situations de confiage sont plus souvent la résultante du décès de la mère (Clément, 2009). Ainsi, Madame Brisard, née en 1941, connaîtra une trajectoire d'enfance accidentée à partir de l'âge de trois ans, au moment du décès de sa mère : son père, qui ne pouvait s'en occuper, la placera en pension dans plusieurs familles d'accueil et la confiera en alternance à sa tante paternelle. Au décès de son père, à l'âge de 18 ans, elle demandera la permission à sa tante (la majorité est alors à 21 ans) de se marier (ce que son père avait refusé) lui permettant dès lors d'échapper à l'orphelinat. De même, Madame Séguin, née en 1945 sera orpheline de mère à l'âge de treize mois. Elle sera d'abord placée avec ses trois frères et sœurs, puis récupérée par sa grand-mère paternelle à l'âge de sept ans, suite à de mauvais traitements, et aussitôt placée en pension jusqu'à ses 18 ans, âge auquel elle revient vivre chez sa grand-mère dans un deux pièces sans sanitaire et où elle dort sur un divan. Cela étant, ces trajectoires d'enfance complexes se retrouvent également parmi les plus jeunes générations, même si c'est davantage le divorce qui initie ce type de parcours. On peut prendre l'exemple de Monsieur Deschamp (né en 1951) dont les parents ont divorcé alors qu'il était très jeune. Lorsque sa mère se remettra en couple avec un homme violent, il sera envoyé à l'âge de six ans et demi avec ses deux sœurs en nourrice. Maltraité par celle-ci, ce dernier s'enfuit, entraînant son placement en foyer. Accueilli chez un boulanger, puis un maraicher, sa mère et son beau-père lui soutirent le peu d'argent qu'il gagne. C'est seulement lorsqu'il entrera dans la vie adulte, et avec l'aide de proches – un employeur qui fera un signalement pour mettre un terme aux visites de sa mère, puis sa conjointe et sa belle-famille – que sa trajectoire sera moins escarpée. Il va ainsi être pris en charge par la famille de sa compagne qui l'hébergera en attendant d'avoir son certificat de tailleur de pierre (condition posée pour le mariage) la grand-mère lui apprenant à lire, écrire et à compter. On est en présence d'un cas typique de la « famille entourage locale *adoption* » où le conjoint dont l'enfance a été malheureuse va trouver dans sa belle-famille la stabilité et la chaleur qu'il n'a jamais connues enfant (Bonvalet, 2003).

Prises dans leur ensemble, certaines trajectoires des générations plus anciennes durant l'enfance apparaissent donc moins linéaires, montrant par-là même que le fait de co-résider toute son enfance avec ses parents ne constituait pas la norme et donne à voir une autre image de la famille. Elles ont pu cependant le devenir à l'entrée dans la vie adulte, tant le cycle de vie familiale est apparu bien « rôdé » à l'époque d'après-guerre (Clément, 2015) et le modèle de la mère au foyer bien ancré (Bonvalet, 2015), donnant naissance au concept de cycle de vie théorisé par P. Glick (1947). Ainsi, dès 1947, celui-ci restituait la succession des événements familiaux au cours de l'existence en plusieurs étapes. Une étape initiale, celle du mariage à la naissance du premier enfant ; une étape intermédiaire appréhendée à partir de la dernière naissance et le moment où les premiers enfants quittaient le domicile parental ; une étape correspondant à l'installation des enfants, suivie d'une étape post-parentale où les parents se retrouvent seuls ; enfin une dernière étape, celle du veuvage. Ce

²⁰ Les enfants seront recueillis pendant quatre ans et demi dans deux familles différentes d'un même village. Elles feront en sorte qu'ils aient des contacts quotidiens.

concept de cycle de vie coïncide parfaitement avec le déroulement linéaire de la vie familiale des années 1950 et donc de la grande majorité des parents des *baby-boomers* et de certains de nos enquêtés : la majorité d'entre eux ont suivi un cycle de vie « classique » avec une mise en union précoce et stable au sein de laquelle un nombre élevé d'enfants est arrivé. L'ordonnement des trajectoires résidentielles, en lien avec les trajectoires conjugales, familiales et professionnelles apparaît alors bien « balisé » pour les générations plus âgées, et notamment pour les femmes dont les trajectoires d'émancipation étaient largement associées au mariage, contrairement aux femmes des générations 1948-1954 (Toulemon, 1994 ; Bonvalet, Clément, Ogg, 2011 ; Clément, 2015) qui abordent cette étape entre 1965 et 1974, soit à un moment de remise en cause de l'unicité du modèle familial (et conjugal), même si ce dernier demeure dominant pour tous et toutes.

Il en découle une standardisation des trajectoires beaucoup plus marquée pour les femmes des générations plus âgées (nées avant 1945), où l'usage était, même si elles exerçaient un emploi, de rester chez leurs parents jusqu'à leur mariage. Ce dernier constituait la première étape du parcours-logement, les autres s'enchaînant au gré des naissances et des changements d'emploi du mari, comme c'est le cas de Madame Compiano que l'on analysera plus tard. Inversement, les femmes nées après 1945 vont être les premières à expérimenter des chemins (conjugaux, familiaux, résidentiels) plus sinueux. On peut dès lors interroger les trajectoires résidentielles des femmes et les articuler avec plusieurs événements majeurs des années 1970 : celui de l'activité salariée féminine et de la remise en cause de la famille nucléaire (Parsons, 1955) tout en posant la question des effets de génération.

1.4. Évolution des trajectoires des femmes : effet de générations ?

Autrefois encadrées, normalisées et standardisées, les existences individuelles, comme on l'a vu, s'organisaient autour du travail salarié conduisant à découper l'existence en trois grandes étapes : l'une préparerait à l'emploi – à travers les études, la formation – l'autre serait consacrée au travail, quand la dernière serait caractérisée par la cessation de l'activité professionnelle – la retraite. Ce modèle a connu son apogée lors des Trente Glorieuses, principalement à leur mi-temps – d'autant qu'il a commencé à concerner les femmes qui entrent massivement sur le marché de l'emploi à cette période. Mais c'est aussi à partir des années 1970 que les femmes – puis les enfants – vont accéder au processus d'individualisation et par là même au droit d'exister par eux-mêmes, processus dont ils avaient été évincés jusqu'alors. Ce mouvement, qui s'accompagne de l'accès à la contraception (1967), du droit à l'avortement (1975), de l'apparition de mouvements féministes, de l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi, va avoir des effets certains sur la famille et sur les parcours de vie des individus – des femmes, comme des hommes à travers leur conjointe. Autrefois plus linéaires, segmentés, suivant un modèle ternaire, les parcours de vie vont être alors ébranlés, plus flexibles, vont se déstandardiser et donc devenir réversibles. Mais il apparaît clairement que ce mouvement ne va pas concerner toutes et tous, ou tout au moins ne va pas toucher tous nos enquêtés au même moment de leur trajectoire, nos enquêtés, rappelons-le étant nés entre 1927 et 1952.

En effet, l'augmentation de l'emploi féminin constitue un des faits marquants des sociétés occidentales, même si les femmes ont toujours travaillé (Schweitzer, 2002). Mais force est de constater que le modèle dominant de la mère au foyer a couru pendant presque un demi-siècle : de l'entre-deux-guerres – la crise des années 1930 ayant largement favorisé l'idée selon laquelle le travail féminin était responsable de la dénatalité (Bard, 2001) – aux années

1960. Celui-ci apparaîtra comme une évidence sociale et sera peu contesté : il sera largement construit par l'État, par le biais de la politique familiale (Martin, 1998) qui s'inscrivait dans un mouvement familialiste, et sera diffusé à travers les médias, les médecins, la psychologie (Knibiehler, 1997), voire l'école, où la propagande nataliste se diffusait dans les programmes scolaires (De Luca Barusse, 2005), mais aussi les mouvements de jeunesse (Bonvalet, 2015), facteurs d'émancipation des femmes tout en les cantonnant dans leur rôle lié à la maternité. Ces vecteurs concourront à construire une fonction maternelle prioritaire parmi les femmes des générations plus âgées et à leur faire adopter leur rôle de maîtresses de l'éducation de leurs enfants venus en plus grand nombre (Bonvalet, 2015). À partir du milieu des années 1960, ce modèle va cependant peu à peu être supplanté par celui de la mère active, s'accompagnant d'un renversement des valeurs. Un changement radical s'opère alors dans les mentalités (Maruani, 2000) : favorisées par la scolarisation et les moyens légaux et médicaux qui leur permettent de mieux maîtriser leur vie familiale et professionnelle (Loi Neuwirth, 1967 ; loi Veil, 1975), les femmes ont désormais la possibilité de poursuivre une activité professionnelle après leur mariage et surtout, après la naissance des enfants sans subir les opprobres de la société, comme cela était le cas au début du siècle dernier. Ces évolutions, si profondes soient-elles, ne se sont cependant pas produites brutalement, les femmes commençant à exercer des métiers dans l'enseignement ou le « care », en correspondance avec l'image de la mère ou la fille protectrice, ni réalisées pour toutes, ou encore au même moment de leur cycle de vie (Clément, Bonvalet, 2016). Il en a résulté la coexistence de plusieurs modèles dans les années 1970 (Kempeneers *et al.*, 2015). On peut ainsi établir une typologie des diverses trajectoires d'activité des femmes, où se distinguent les femmes « tournées » vers le foyer, celles « centrées » sur le temps de travail et enfin celles qui ont « aménagé » leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants. Se profile d'ailleurs une quatrième trajectoire qui concerne essentiellement les femmes divorcées ou séparées, qui suite à cet événement ont dû modifier leur rapport au travail (Clément, Bonvalet, 2016). Il n'est toutefois pas anodin de préciser que parmi les enquêtées, une seule femme née après 1945 sera toute sa vie femme au foyer. De la même façon, la remise en cause du mariage, qui devient une affaire privée et non une obligation sociale (Théry, 1993) va s'effectuer par vagues. Certain(e)s se marieront avant même de voir l'institution du mariage s'ébranler quand d'autres seront trop âgées au moment de la diffusion de l'accès à la contraception leur permettant d'expérimenter la cohabitation juvénile (Clément, 2015). D'ailleurs, la quasi-totalité des enquêtés n'ont pas connu la cohabitation adulte.

Toujours est-il qu'une hétérogénéité des calendriers apparaît, où les femmes et leur conjoint ont traversé les mêmes événements historiques et sociétaux, mais pas au même moment de leur cycle de vie, conduisant à une pluralité des représentations de ce que doit être leur place au sein de la famille et de la société (Clément, Bonvalet, 2016) et en particulier pour les générations étudiées, conduisant à des trajectoires résidentielles diverses.

1.5. Des trajectoires résidentielles féminines orientées par les trajectoires professionnelles masculines

Le destin résidentiel des femmes des générations plus âgées qui s'effectue le plus souvent, comme on l'a souligné, dans un contexte de stabilité familiale leur semblait généralement tracé : il s'agissait avant tout de quitter le domicile parental pour s'installer avec leur conjoint puis de le suivre en fonction de sa trajectoire professionnelle. Pour elles, le motif qui préside à la décohabitation était donc le mariage, considéré comme un rite de passage (Van Gennep, 1981), qui ouvrait la voie à l'autonomie résidentielle, à la sexualité – surtout pour

les femmes – et enfin à la fécondité dans la mesure où seules les naissances au sein du mariage étaient légitimes à cette période. En somme, le mariage marquait l'entrée dans la vie adulte combinant accès à la vie de couple et à la maternité. Les femmes de ces générations ont donc été très peu actrices, notamment dans le déroulement de leur trajectoire résidentielle comme en témoignent certaines femmes enquêtées. Ainsi Madame Compiano, née en 1927 dans une famille bourgeoise de Touraine et élevée à Neuilly, a poursuivi des études d'anglais pour devenir enseignante, ce qu'elle cessera d'être après son mariage. En 1951, elle quitte le domicile parental pour s'installer directement avec son mari, première étape de son parcours-logement, les autres s'enchaînant en fonction de l'évolution de la famille (mariage, naissances – au nombre de six – puis départ des enfants) ainsi que des changements d'emploi de son conjoint. Son destin résidentiel apparaît alors subordonné à celui de sa famille et à la carrière de son mari, suivant là l'agencement classique des rôles sexués au sein de ces milieux où les épouses co-construisent la carrière professionnelle de leur mari en contribuant au maintien et à l'amélioration de leur valeur sociale, que ce soit par la décharge du travail domestique, le respect de la priorité masculine en matière de trajectoire professionnelle (De Singly, 2004) et par ricochet résidentielle. Cela démontre cependant que les femmes de ces générations peuvent avoir un rôle second, sans être pour autant secondaire. C'est ce que révèle l'exemple de Monsieur Marin dont la femme a joué un rôle très actif dans le déroulement de sa trajectoire professionnelle et résidentielle. C'est elle qui l'a fortement incité lorsqu'il était ouvrier à ne pas accepter la proposition de son père, alors entrepreneur de maçonnerie, de travailler dans l'entreprise familiale. Elle l'invitera à contacter un ingénieur rencontré dans un emploi précédent, qui jouera un rôle central dans son parcours. Elle l'encouragera ensuite à travailler à Paris, lui permettant ainsi – selon Monsieur Marin – de disposer de plus de liberté. Enfin, elle veillera continuellement à sa trajectoire professionnelle ascendante en s'occupant de toutes les tâches (y compris les papiers administratifs, impôts, etc.). Dès lors, il confiera durant l'entretien : « *Elle m'a dirigé toute ma vie pour mon plus grand bien* », lui laissant un grand vide après son décès (voir [chapitre 5](#)). On retrouve semble-t-il cette même influence (moins marquée) chez Monsieur Deschamp (né en 1951) qui, comme on l'a décrit, a été « *adopté* » par la famille de son épouse. Cette « adoption » par la belle-famille se retranscrit sur la trajectoire résidentielle du couple, marquée par l'influence de sa femme et de sa famille. Si l'on constate quelques exceptions parmi les femmes interrogées, elles s'expliquent par des situations singulières. Madame Séraphin qui ne s'est jamais mariée restera continuellement auprès de sa mère quand Madame Thibaudet, née en 1940, quittera ses parents pour poursuivre ses études sous leur impulsion.

Mais il apparaît plus généralement que la trajectoire résidentielle de ces femmes est essentiellement liée à la trajectoire professionnelle de leur conjoint, comme Madame Merre, née en 1933 en Vendée. Employée de maison chez un médecin, elle le suivra lorsqu'il s'installera à Tours où elle rencontrera son mari. Elle cessera alors de travailler et restera en Touraine pour les besoins professionnels de ce dernier. On l'observe plus précisément dans les entretiens de certains hommes, qui dérouleront leur trajectoire résidentielle en l'articulant essentiellement à leur carrière professionnelle ; jamais ils ne se poseront la question de l'activité de leur femme, alors que bien souvent celle-ci avait dû l'arrêter à la naissance du premier enfant ou l'avait agencée en fonction de leurs emplois successifs. Il n'est pas rare de voir des femmes, y compris de générations plus jeunes, suivre leur conjoint. Ainsi, on l'a constaté, Monsieur Lecourbe, directeur d'établissement médicosocial se distingue par le nombre d'étapes résidentielles réalisées (dix-neuf), qui se justifient par ses mutations et changements d'employeurs. Sa conjointe, bien que travaillant – elle sera secrétaire puis assistante de direction – l'a toujours suivi. Comme il l'indique « *soyons clairs, c'est elle qui a*

suivi toutes ces... Toutes ces mutations, tout en trouvant à chaque fois un travail adapté ». C'est aussi le cas de Madame Levasseur, cadre supérieure, dont la trajectoire résidentielle va se construire au gré des mutations professionnelles de son conjoint, cadre logistique dans une industrie pétrolière. C'est enfin le cas de Madame Deshaies née en 1949, dont la trajectoire résidentielle a entièrement été façonnée par la trajectoire professionnelle de son conjoint, puis, au décès de ce dernier, par la trajectoire résidentielle de sa fille.

Au final, les parcours résidentiels des femmes mariées n'apparaissent pas tant marqués selon les générations : les femmes ont eu tendance à suivre leur conjoint, favorisant ainsi la carrière professionnelle de ces derniers, parfois au détriment de la leur. La principale mutation réside alors dans la première étape résidentielle, celle de la décohabitation. Si l'on regarde plus précisément cette étape, on peut voir effectivement que le mariage y est associé pour onze femmes sur les seize enquêtées nées avant 1945, contre seulement deux hommes sur quinze de ces générations. Le mariage constitue donc bien la première étape de « l'entrée dans la vie adulte » pour les femmes, où plusieurs éléments coïncident (décohabitation, sexualité, mise en couple). Ce n'est pas le cas des hommes qui quittent plus souvent leurs parents pour travailler ou poursuivre leurs études. Un mouvement semble cependant se dessiner : alors que les hommes nés avant 1945 voyaient leur trajectoire de décohabitation plus variée, moins souvent associée à la mise en couple, elle « s'homogénéise » pour ceux nés à partir de 1945, où le mariage prend une plus grande place, tout en restant minoritaire. Inversement, les femmes nées après 1945 connaissent des trajectoires d'émancipation un peu plus variées (Clément, 2015), les études et la profession venant contrebalancer le mariage. Certaines, qui ont bénéficié de la massification scolaire ont ainsi quitté leurs parents pour poursuivre leurs études, parfois dans une ville éloignée. C'est le cas de Madame Bonnet, originaire d'un petit village de Haute-Loire qui poursuivra ses études à Clermont-Ferrand pour devenir institutrice. Elle travaillera plusieurs années en Haute-Loire et déménagera en fonction des écoles où elle est affectée, louant à chaque fois un petit studio meublé ou bénéficiant d'un logement de fonction dans l'établissement scolaire, notamment chez les religieuses dont elle ne garde pas un souvenir radieux. On peut également reprendre l'exemple de Madame Montfort originaire du Mans et qui y habitera jusqu'à ses 18 ans. Elle quittera ses parents pour faire des études à Paris et vivra dans un premier temps dans un foyer de religieuses pour emménager ensuite dans un studio. Elle commencera à travailler comme secrétaire commerciale et rencontrera son conjoint en 1981. D'autres sont aussi parties à la recherche d'un emploi. Madame Lannadère, née en Savoie en 1950, dans un petit village où elle a vécu avec ses deux sœurs aînées dans la maison de leurs parents, décide ainsi de « monter à la capitale » afin de bénéficier de plus d'opportunités. À 33 ans, elle fera la connaissance de son futur époux, de huit ans son cadet, qui emménagera chez elle.

C'est donc la première étape résidentielle qui a connu de profondes transformations, surtout pour les plus jeunes de nos enquêtées, où le mariage ne va plus nécessairement constituer la première étape de leur entrée dans la vie adulte, même s'il restera fondateur de la famille, aucune d'entre elles n'expérimentant la cohabitation adulte, c'est-à-dire le fait d'avoir des enfants au sein d'une union cohabitante, ce qui montre combien les évolutions du mariage et de son sens se sont réalisées par vagues successives (Toulemon *et al.*, 1994). On peut également remarquer l'importance des hébergements ou des foyers, qui constituent un « sas », une période de transition entre la famille d'origine et de procréation (Clément, 2015). Car il est très rare que la trajectoire résidentielle du couple soit entièrement façonnée par la trajectoire professionnelle des conjointes. Ainsi, lorsque Madame Bonnet rencontrera son mari, elle se fera nommer dans le village où il travaille puis le suivra à Vienne où il a dû

s'installer à la suite d'une période de chômage, moment décrit comme difficile, celle-ci ayant dû effectuer de nombreux remplacements avant d'obtenir un poste stable. Cela semble davantage le cas lorsque les conjointes disposent d'un logement de fonction. Monsieur et Madame Rodin enchaîneront ainsi les logements de fonction au gré des postes successifs de Madame Rodin, infirmière en lycée. Ils ne sortiront de ce système que trente ans après, lorsque Madame Rodin choisira un poste en externat. Monsieur Georges, lui, habitera le logement de fonction de sa femme directrice d'école jusqu'au départ à la retraite de cette dernière. Généralement un nouvel équilibre semble se dessiner au moment de la retraite, où celui qui a été plus passif dans le déroulement de la trajectoire résidentielle revient dans son « pays », sa région, là où il a ses racines, ses sources. C'est ainsi qu'après son arrêt d'activité professionnelle, Monsieur Merre et sa femme décideront d'élire domicile en Vendée. Madame Merre souhaitait en effet revenir sur les lieux de « *son chez elle* », afin notamment de se rapprocher de sa famille, en particulier de son frère et de retrouver la mer qui lui manquait profondément. C'est aussi le cas de Madame Charoze qui a résidé toute sa vie professionnelle à proximité de sa famille pour s'installer au moment de la retraite à Tours dont son conjoint est originaire et où réside toujours sa belle-mère.

La prise en compte de la globalité des biographies dans le temps long permet de relativiser l'idée d'une standardisation des trajectoires qui seraient ordonnées, tracées pour les générations plus âgées. Ces dernières ont ainsi connu des trajectoires d'enfance complexes, induisant des parcours résidentiels parfois sinueux, en partie liés au contexte historique dans lesquelles elles se sont déroulées (Madame Carlotti). C'est davantage lors de l'entrée dans leur vie adulte, moment où l'institutionnalisation des parcours de vie est à son apogée et où le cycle de vie familiale s'avère bien établi qu'elles connaîtront des trajectoires plus linéaires, normatives. Cela ne signifie pas pour autant que leur trajectoire soit indéfiniment prévisible : des bifurcations peuvent s'observer plus tard, au moment de leur retraite ou d'un veuvage, sorte de « carrefours biographiques » (Bidart, 2006) devant lesquels ces générations devront opérer des choix résidentiels, entraînant parfois des choix de vie radicaux (Nowik, Thalineau, 2010 ; Nowik, Bringé, 2016). Inversement les générations plus jeunes ont « baigné », vécu dans un contexte historique porteur, au sein de familles nucléaires, structures familiales « stables » alors dominantes. C'est au moment de leur entrée dans la vie adulte qu'elles vont expérimenter de nouvelles étapes, et en particulier les femmes avec une déliaison trajectoire résidentielle et conjugale, leur décohabitation n'étant plus nécessairement associée à un mariage. Mais il semble nécessaire de nuancer le propos car on observe que la déliaison s'est souvent arrêtée pour les femmes à cette première étape, leur trajectoire résidentielle s'avérant fréquemment orientée par celle de leur conjoint, à travers la profession de ces derniers. C'est cette fois-ci suite à un divorce ou au départ des enfants que l'on peut observer des « imprévisibilités biographiques » (Grossetti, 2006 ; Longo *et al.*, 2013), événements qui peuvent influencer leur parcours résidentiel sur le temps long.

2 QUELLES LOGIQUES ?

Au-delà de ce premier examen des trajectoires, l'analyse des entretiens permet de mieux saisir les arbitrages effectués à chaque étape du parcours en les resituant dans la succession des choix de logement et de localisation réalisés au cours de la trajectoire résidentielle et géographique. Elle permet également de prendre en compte un ensemble de facteurs susceptibles d'influencer les décisions et de dégager certaines cohérences dans les compromis et arrangements réalisés (priorité pour la centralité, la proximité du lieu de travail, de la famille). Il s'agit alors d'essayer de cerner, à partir des régularités observées, des logiques qui pourraient sous-tendre les trajectoires résidentielles. Comme l'écrit

Y. Grafmeyer « le terme de trajectoire suggère qu'une série donnée de positions successives n'est pas le simple fait du hasard, mais s'enchaîne au contraire selon un ordre intelligible » (Grafmeyer, 1994, p. 66). Par exemple, le passage de la location à la propriété, plus fréquent que l'inverse, s'explique par la valorisation du statut de propriétaire et des avantages qui y sont associés (sécurité, investissement, transmission...). La propriété est alors l'aboutissement de la trajectoire mais les chemins pour y parvenir peuvent être divers (épargne, héritage, donation...). L'analyse des voies empruntées met en évidence deux types de logiques. La première relève de la sphère économique, c'est-à-dire de la loi du marché. La deuxième regroupe les trajectoires qui se sont déroulées majoritairement en marge du marché du logement. Mais autant ces logiques peuvent apparaître clairement dans le cas de trajectoires linéaires et ascendantes ou stables, autant les épreuves ou événements biographiques vont les remettre en cause et entraîner leur recomposition suscitant d'autres logiques.

2.1 La logique économique

Dès les années 1950-1960, les économistes ont cherché à modéliser les choix des ménages en matière de localisation et de statut d'occupation. Pour rendre compte des comportements de mobilité, ils font l'hypothèse que l'homme est un être rationnel cherchant à optimiser ses choix (Cornuel, 2010). La décision de migrer, d'acheter ou de louer un logement, de résider à tel endroit peut donc être représentée plus ou moins simplement à l'aide d'un modèle économétrique. Dans chaque cas, l'individu examine les avantages et inconvénients des différentes possibilités qui s'offrent à lui et choisit celle qui lui est la plus favorable en termes économiques. L'individu ou le ménage, en fonction de ses revenus, va donc effectuer à chaque déménagement des arbitrages : vivre en centre-ville ou à la périphérie, acquérir son logement ou rester locataire, habiter un appartement ou une maison. Selon la théorie économique, les ménages vont se positionner tout au long de leur trajectoire en fonction de l'évolution de leurs revenus et de leur situation familiale. Alors que les ménages les plus aisés pourront effectuer sans trop de difficultés des choix, notamment de localisation, d'autres moins privilégiés auront à opérer des arbitrages, parfois douloureux, entre statut d'occupation et éloignement du centre-ville. Entre les extrêmes -ceux qui ont le choix et ceux qui n'en ont aucun- existe toute une gamme d'arbitrages possibles. Sous le label logique économique se décline donc toute une diversité de parcours. Mais avant de les aborder, il faut souligner à nouveau que les trajectoires résidentielles des enquêtés se sont déroulées dans un contexte historique où la propriété a été largement favorisée sur le plan économique et juridique. La diffusion de la propriété a été sans précédent, passant de 36 % en 1954 à 58 % en 2014. Dans le même temps, le blocage des loyers a peu à peu disparu avec la loi de 1948, rendant la location beaucoup moins attractive que dans l'entre-deux guerres. Les ménages ont rapidement fait le calcul entre devenir propriétaires à des taux avantageux ou rester locataires et dépendre d'un bailleur, libre d'augmenter les loyers. La propriété avait l'avantage de « ne plus jeter l'argent par la fenêtre » en payant des loyers et de permettre ainsi aux ménages de constituer un patrimoine immobilier. Les générations 1930-1950 vont profiter des opportunités offertes par la diffusion des prêts au logement et la création de l'épargne logement pour essayer de sortir du marché locatif privé plus ou moins rapidement et ce d'autant plus que « sur le plan idéologique, la propriété est investie d'une valeur très forte... Ces images produites collectivement, traduites dans les pratiques individuelles, assurent une représentation hiérarchique d'un trajet promotionnel qui va de la location à la propriété, chacun se définissant par rapport à l'autre » (Bonvalet, Gotman, 1993). Pourtant, comme on le verra, même si beaucoup des enquêtés ont suivi ou commencé à suivre ce trajet promotionnel, la réalité est plus complexe. Deux modèles d'habitation répondant à la logique du marché, coexistent ainsi : l'un privilégie l'accès à la propriété, l'autre la location avec la mobilité et le prestige de l'adresse qu'elle procure.

2.1.1 La course à la propriété

Le souci de ne pas dépendre d'un propriétaire bailleur, le désir de constituer une épargne et la volonté de transmettre un patrimoine se retrouvent plus ou moins intensément dans les discours des enquêtés. Certains vont pouvoir réaliser leur projet d'achat dès la constitution de la famille (voire avant pour quelques-uns) quand d'autres vont devoir attendre l'occasion qui viendra, soit au moment de l'allègement des charges lorsque les enfants seront partis, soit au moment de la retraite ou encore *via* l'opportunité liée à un héritage.

a) Devenir propriétaire le plus tôt possible

Si l'on regarde plus précisément le moment où se produit l'accession à la propriété dans le cycle de vie, on note comme l'avaient déjà constaté P. Bourdieu (2000) qu'elle intervient fréquemment après le mariage. La plupart des générations enquêtées étant entrées dans la vie adulte au moment où le mariage était quasi universel (Bonvalet, Clément, Ogg, 2011), l'accès à la propriété apparaît effectivement lié à un événement familial (le plus souvent l'arrivée d'un enfant, voire du deuxième) et à la recherche d'un meilleur confort.

Avec la constitution de la famille, les couples vont rechercher avant tout la stabilité résidentielle en devenant propriétaires et en évitant ainsi les charges de loyer. Outre les aspects financiers, la propriété répond aux aspirations de création de maisonnée (Bourdieu, 2000). Rappelons que c'est dans les années d'après-guerre que les liens unissant famille et habitat s'intensifient avec l'« âge d'or » de la famille nucléaire et la diffusion de la propriété. Les politiques du logement réaliseront ainsi un siècle plus tard les souhaits de F. Le Play (1864) et, à une famille type – le couple avec ses enfants – correspondra peu à peu un logement type : la maison individuelle en accession à la propriété située à la périphérie des villes. Durant toute la période des Trente Glorieuses, famille nucléaire et accession à la propriété vont se développer en symbiose (Bourdieu, 2000 ; Bonvalet, Bringé, 2016), la propriété marquant alors la stabilité du couple. Elle s'inscrit dans une trajectoire linéaire souvent ascendante d'un point de vue professionnel, la trajectoire résidentielle venant alors conforter la mobilité sociale.

Madame Bourgoïn, d'origine allemande, est ainsi devenue accédante à la propriété d'un petit appartement après s'être installée quelque temps à l'hôtel à son arrivée en France avec son mari. Très rapidement, le couple décide d'acheter pour « *être dans leurs meubles* ». Dans ce cas, on peut y voir une forme « d'accession marche pied » (Bertaux-Wiame, 1993 ; Gotman, 1994), qui permet aux accédants de constituer l'apport financier pour parvenir au logement désiré selon la logique d'ascension sociale, à savoir à travers une « stratégie des petits pas » (Bonvalet, 2010). On peut aussi prendre l'exemple de Madame Metzger, née en 1947, mariée en 1977 et qui s'est installée avec son conjoint dans un appartement de deux pièces d'un bel immeuble, au 6^{ème} étage sans ascenseur et avec les toilettes sur le palier. Le manque d'espace lié à la naissance de ses deux enfants arrivés de façon rapprochée a toutefois précipité leur souhait de déménager et d'acheter un appartement en 1979.

Symbole de réussite familiale, la propriété peut aussi constituer un désir d'ascension, de « revanche » sociale (les deux pouvant être liés), de support de l'identité sociale (Benoit-Guilbot, Modai, 1980 ; Benoit-Guilbot, 1982), l'exemple le plus marquant parmi les enquêtés étant celui de Madame Salvère, née en Algérie en 1949. Ayant grandi dans une famille bourgeoise qui possédait de grandes propriétés, elle a vécu son arrivée en France comme un événement douloureux (ses parents ayant divorcé), mais aussi comme un véritable déclassement social et résidentiel, sa mère ayant dû trouver un travail. Elle a alors fait de la propriété une des « conditions » pour accepter de se marier, en déclarant emménager avec

son futur mari seulement s'ils étaient propriétaires. Cette recherche de trajectoire sociale ascendante à travers la propriété sera présente tout au long de sa vie : Madame Salvère alternera – voire cumulera – plusieurs propriétés et poursuivra sa carrière de médecin gynécologue. C'est aussi le cas de Monsieur Marin qui, même s'il n'exprime pas explicitement l'importance du statut de propriétaire, montre combien sa trajectoire résidentielle reflète sa trajectoire professionnelle. Il constitue alors un bel exemple de trajectoire ascendante en passant, épaulé par sa conjointe, d'ouvrier à chef d'atelier puis, après une formation, à ingénieur dans la même entreprise pour devenir chef d'entreprise par suite d'un licenciement économique. Cette ascension va se traduire par le passage de statut de locataire à propriétaire, mais aussi par le choix d'un quartier décrit comme plus « *chic* », plus « *luxueux* » et d'appartements dépeints comme plus spacieux.

On remarque cependant que l'achat d'un logement peut s'effectuer assez précocement pour certains²¹, avant même la mise en couple. Dans ce cas, la logique économique relève plus d'une stratégie immobilière visant l'accumulation d'un patrimoine constitué à la fois de résidences principale, secondaire et de logements de rapport. Il s'agit alors de s'inscrire le plus tôt possible dans « la course à la propriété » afin de ne pas gaspiller l'argent en payant des loyers. Madame Carlotti âgée seulement de 21 ans, et alors qu'elle vivait dans un studio de deux mètres sur trois, achète sans aucun apport personnel son logement sur plan en empruntant de l'argent à des amis. Cette « course à la propriété » peut être reliée à un désir de revanche sur la société, montrant ainsi l'importance du statut de propriétaire dans la réussite sociale. Suite au décès de son père et aux difficultés de sa mère à l'élever elle et son petit frère, Madame Carlotti a été placée en Mayenne pendant quatre ans. Revenue chez sa mère à huit ans, elle quittera le foyer maternel à 16 ans pour ne plus être à sa charge et trouvera plusieurs emplois dans des entreprises américaines pour se lancer sans ressources dans l'achat d'un appartement très rapidement. Dans son cas, la propriété est donc d'abord un moyen de se loger et d'investir. Mais les significations de la propriété vont évoluer au fil du temps et s'avérer poreuses. Elle va devenir un placement qui valorise le patrimoine familial en Corse ainsi qu'une profession à mi-temps, avec la gestion de chambres d'hôtes et d'appartements. Puis, un investissement pour les vieux jours avec l'achat d'un logement de rapport à Alfortville. Enfin, après le décès de son mari, Madame Carlotti vendra tous ses biens pour acheter un appartement ainsi qu'une maison à sa fille unique et récupèrera l'appartement d'Alfortville. La propriété des différents biens sous la forme d'usufruit deviendra alors un moyen de transmettre de son vivant et d'alléger les droits de succession de sa fille.

La propriété est également un placement pour Madame Lannadère, née en 1950, qui décide en 1973 d'acheter un appartement qu'elle envisage comme le début d'une stratégie d'investissement immobilier. Et ce n'est pas un hasard si cette notion de placement se retrouve plus fréquemment parmi les personnes qui n'ont pas (ou pas encore) d'enfants tant la propriété comme investissement affectif et symbolique apparaît comme une affaire de couple.

- [En bénéficiant de l'aide de la famille](#)

Qu'elles soient le fait de couples désirant créer une maisonnée ou de jeunes célibataires soucieux de réaliser un placement immobilier, ces propriétés « précoces » ne sont pas aléatoires. Elles sont la résultante des politiques du logement, des conditions d'emprunt et des prix de l'immobilier qui ont été particulièrement favorables dans les années 1960 (avec

²¹ L'âge moyen à l'accès à la propriété est de 40 ans dans les années 1970 (Bonnet, Garbinti, Grobon, 2016).

la création de l'épargne logement) et les années 1970 (loi de 1977 avec la création des PAP et de l'APL) (Bonvalet 2007 ; Laferrère, 2007). Elles sont aussi le produit de mobilisations familiales (Cuturello et Godard, 1982 ; Bonvalet, 1991), qu'elles soient par le biais d'hébergement, de prêts ou de donations, s'apparentant aux aides de promotion décrites par Agnès Pitrou (1978). Ces mobilisations, même si elles se sont amplifiées depuis quinze ans (Arrondel *et al.*, 2014) et sont devenues une des conditions pour accéder à un logement (notamment en centre-ville), ont toujours existé. Ainsi dans l'enquête « Peuplement et dépeuplement de Paris » qui avait interrogé les Franciliens nés entre 1926 et 1935 en 1986, 27 % avaient trouvé leur premier logement grâce à l'aide de la famille (Bonvalet, 1991). Les entretiens menés font clairement apparaître cette mobilisation de la famille autour de l'accès au logement dès que les ressources et le patrimoine le permettent. Cette aide peut prendre la forme d'une contribution à l'achat du logement comme un prêt familial (Madame Claire), un soutien en nature comme la garde des petits-enfants (Monsieur Pissaro), un apport financier (Madame Deshaies, Monsieur Marin), la mise à disposition de logement les années précédant l'achat ou encore provenir d'un héritage – celui des grands-parents (Monsieur Ackermann), des parents (Madame Lefebvre) ou de la belle-famille (Madame Richemond, Madame Salvère). Pour certains, ce « coup de pouce » va leur donner accès à la propriété alors qu'ils seraient restés dans le secteur locatif sans l'intervention de leurs proches. Pour d'autres, il leur permettra d'anticiper une carrière résidentielle ascendante comme l'a récemment montré L. Arrondel (Arrondel *et al.*, 2014)²².

Cette aide se manifeste fréquemment au moment de la décohabitation, le mariage étant souvent l'occasion pour les parents de permettre à leurs enfants de se stabiliser d'un point de vue résidentiel en leur facilitant l'acquisition d'un logement. Mais le geste dépasse l'aspect purement financier et comporte une dimension symbolique avec la création d'une demeure familiale que les parents souhaitent encourager. Pour Madame Claire, la constitution d'un nouveau foyer se fera dans le même immeuble que ses parents, prolongeant ainsi la maison familiale. Leur prêt ajouté à l'apport personnel de son conjoint a permis à cette parisienne née en 1949 d'acheter, jeune mariée, un appartement à proximité et de fonctionner par la suite en « famille-entourage locale » (Bonvalet, 2003). On peut également prendre l'exemple de Monsieur Pissaro, né en 1940 qui bénéficiera d'un appartement construit par ses grands-parents au moment de son mariage. Au retour de son service militaire, il s'installera avec son épouse à proximité des grands-parents qui garderont les enfants, leur permettant ainsi de se constituer un apport et d'acheter un an plus tard un appartement. Madame Deshaies, quant à elle, a bénéficié de plusieurs formes d'aide de sa belle-famille. Alors qu'elle avait quitté ses parents à 20 ans pour prendre un emploi à Paris dans une usine de jouets, elle a été hébergée gratuitement chez sa future belle-mère tandis que son futur mari la rejoignait tous les soirs. Après le mariage, s'ensuit une forte mobilité professionnelle du mari qui les conduit à déménager aussi bien en HLM qu'en parc locatif privé. Mais en 1978, alors qu'elle a 28 ans, le couple fait construire une maison avec l'aide financière des beaux-parents (son mari est fils unique).

À côté de ces donations, prêts et hébergement, existe toujours l'accès à la propriété par l'héritage qui était la voie la plus fréquente avant que ne se mettent en place les systèmes de crédits. On la retrouve plus fréquemment parmi les générations les plus anciennes qui ont pu voir leurs grands-parents (voire leurs parents) décéder au moment de leur entrée dans la vie adulte. C'est l'histoire de Monsieur Ackermann né en 1930 qui, à 26 ans et tout juste marié,

²² Ils montrent ainsi que si la personne de référence a reçu un don, la probabilité d'acheter avant 30 ans est multipliée par 2, celle d'avant 40 ans par 1,5.

s'installe dans la maison héritée de sa grand-mère, juste à côté de celle de ses parents. Le couple s'apercevra cependant que cette maison, bien que confortable et en bon état, s'avère coûteuse à chauffer. Six ans plus tard, au moment de la naissance de leur fils, le couple achètera un appartement de 190 m² au premier étage d'une maison ancienne. Dans une certaine mesure, on peut également citer l'exemple de Madame Richemond, née en 1939, qui, mariée à l'âge de 16 ans à un homme plus âgé qu'elle de plus de dix ans et dont elle était enceinte, emménagera dans la maison héritée de sa belle-mère. Enfin, Madame Lefebvre, quant à elle, héritera d'une petite somme d'argent lorsque son père décèdera, ce qui lui permettra d'acheter un trois pièces de 75 m² à Paris dans le 10^{ème} arrondissement. À partir de là, elle déménagera plusieurs fois mais sera toujours propriétaire, achetant même l'appartement contigu au sien, ce qui lui permettra d'occuper tout le dernier étage de son immeuble et de satisfaire aux exigences d'indépendance de sa relation conjugale – Madame Lefebvre, aujourd'hui veuve, expérimentait jusqu'alors la vie de couple semi-cohabitante peu fréquente à l'époque (Villeneuve-Gokalp, 1997), forme de vie conjugale permettant de partager des moments seuls et des moments en couple et qui s'apparente à la logique de « s'unir mais préserver la distance » (Le Gall, Martin, 1991) afin d'éviter au couple, au conjoint et à soi-même la routine du quotidien.

- [Après un détour par le parc social ou le logement de fonction](#)

Toujours est-il que la propriété ne constitue pas l'unique moyen pour stabiliser sa situation résidentielle dès le début du cycle de vie et que l'aide familiale n'est pas le seul ressort de l'accès à la propriété (Bonvalet, 1991). Le logement de fonction favorise la constitution de l'épargne nécessaire pour accéder à la propriété, augmentant alors les possibilités d'achat. Monsieur Georges, chanteur compositeur né en 1936, a ainsi pu bénéficier des logements de fonction liés à la profession de sa conjointe et acheter avec elle un appartement en 1991, dont leur fils disposera jusqu'à leur retraite.

L'accès aux HLM est également un moyen pour les couples de consolider leur statut sur le marché du logement et de se préserver des hausses du loyer et/ou d'une reprise éventuelle du logement par le propriétaire (Bonvalet, Bringé, 2016), comme cela pu être le cas pour Madame Lévassour. On peut reprendre l'exemple de Monsieur Deschamp, qui avait profité de l'aide de ses beaux-parents au moment de son mariage pour habiter d'abord le logement attenant à la boucherie familiale puis un appartement tout neuf situé à proximité qu'il quittera un an plus tard, du fait du loyer trop élevé. Le couple envisageant d'être propriétaire, s'oriente vers le secteur social et fait construire en parallèle un pavillon. De même, Madame Charoze s'installe dès son mariage dans un appartement HLM pendant dix-huit ans. Puis, grâce à son emploi, le couple est logé gratuitement pendant sept ans. C'est pendant cette période que le couple fait l'acquisition d'une vieille maison sur un grand terrain qui servira d'abord de résidence secondaire. Lorsqu'il décidera de faire détruire cette maison, le couple fera construire une maison neuve sur le terrain. Ces exemples montrent que le logement social pouvait avoir un rôle dans les stratégies des ménages plus modestes en vue de s'élever socialement, ce qui est moins vrai aujourd'hui, tant les inégalités se creusent²³.

[b\) Devenir propriétaire sur le tard](#)

Tous les enquêtés propriétaires n'ont pas suivi le parcours logement « classique » tel qu'il est fréquemment présenté où l'achat du logement intervient au moment de la constitution de la famille ou peu après. Dans ces cas-là, la propriété vient couronner en quelque sorte une

²³ Comme le rappellent C. Bonnet, B. Garbinti Bertrand et S. Grobon, (2016), « En 1973, 34 % des jeunes ménages (25 à 44 ans) les plus modestes étaient propriétaires. Ils ne sont plus que 16 % dans ce cas en 2013 ».

trajectoire qui s'est déroulée soit dans le parc locatif privé soit dans le parc social (ou les deux). Les couples vont alors profiter du départ des enfants, lorsque les charges sont moins lourdes, de la retraite ou encore d'un héritage pour accéder au statut de propriétaire. C'est aussi la trajectoire professionnelle qui explique ces accessions tardives. Les nombreuses mutations qui jalonnent la carrière professionnelle de quelques enquêtés – parfois à l'étranger – les incitent à favoriser la location dans le secteur privé, laquelle facilite la mobilité. Ainsi, Monsieur Lerneau, né en 1936 et ancien Directeur des ressources humaines, ne cessera de déménager au gré de ses nombreuses mutations (Paris, Algérie, Maroc, Sénégal, Nice...). Il décidera d'acheter une petite maison en 1980, première étape d'une longue série d'acquisitions. C'est aussi le cas de Monsieur Brechet, ingénieur centralien né en 1928, qui connaîtra divers hébergements par la famille et les amis au cours de ses multiples va-et-vient. Il sera locataire de plusieurs appartements, comme Madame Levasseur dont le parcours sera longtemps régi par la mobilité professionnelle de son époux avec la volonté de rester locataire. Toutefois, lorsque le foyer se recomposera autour du couple à la suite du départ des enfants, il souhaitera investir dans un bien immobilier. Enfin, Monsieur Lecourbe, directeur d'établissement médicosocial, se rapproche de Monsieur Lerneau et de Monsieur Brechet en ce sens que son parcours résidentiel sera ponctué par de nombreux déménagements liés à sa carrière. Après avoir habité Paris, le couple Lecourbe a ainsi vécu sur la Côte d'Azur, près de la frontière Suisse, dans la région lyonnaise, mais aussi à Nancy, à Reims et de nouveau à Lyon. « *Plutôt locataire en début de carrière et plutôt propriétaire après* », le couple a également occupé des logements de fonction, liés aux postes de Monsieur Lecourbe. La trajectoire résidentielle peut alors être aussi structurée par ces emplois successifs à travers les logements de fonction suivant la logique professionnelle décrite par C. Bonvalet (2010). Si ces exemples témoignent de l'existence de locataires « de choix » aisés (Cuturello, 1993), de locations dites bourgeoises (Bonvalet, Gotman, 1993), soulignons que l'on peut retrouver ces caractéristiques dans des trajectoires professionnelles plus précaires, comme celle de Madame Thibaudet dont le parcours résidentiel apparaît essentiellement structuré par les mobilités d'enseignants du couple.

L'aide de la famille sous forme d'héritage des parents par exemple constitue une autre explication de l'accès à la propriété en milieu de cycle de vie, les enfants héritant de plus en plus tard (52 ans en moyenne) en raison de l'allongement de la vie aux âges élevés. Dans nombre de cas, l'héritage suite au décès du dernier parent intervient au moment ou après la retraite et permet alors aux enfants héritiers de reconsidérer leur situation résidentielle et, pour certains, de devenir pour la première fois propriétaires. Madame Cannet a ainsi bénéficié d'un parcours résidentiel ascendant sur le tard. Malgré un métier dans la banque (Grafmeyer, 1992), Madame Cannet est longtemps restée locataire, en particulier du fait de son divorce. C'est seulement après sa retraite, à la suite du décès de ses parents, qu'elle a pu devenir propriétaire grâce à ce « *petit héritage* ». De même, Monsieur Giraud, divorcé et propriétaire lors de son premier mariage, accèdera de nouveau à la propriété au moment de la vente des terres de ses parents, agriculteurs. Néanmoins, il sera très mal à l'aise avec ce statut, ce dernier appréciant beaucoup voyager et se sentant « *lié* » par le biais de ce statut, montrant ainsi que les propriétaires ne sont pas tous « *des heureux* ».

- [Le rôle de la résidence secondaire dans les trajectoires résidentielles](#)

À la fin des années 1990, des travaux ont montré que les frontières entre résidences principales et secondaires étaient loin d'être étanches et que la résidence secondaire pouvait tenir une place essentielle dans les trajectoires résidentielles (Bonnin, De Villanova, 1999). Pour certains, en particulier les locataires bénéficiant de loyers modérés ou de logements

gratuits, la constitution d'un patrimoine immobilier passe par l'achat d'une résidence secondaire. Dans certains cas, il est même difficile de distinguer quelle résidence est principale ou secondaire si ce n'est la déclaration administrative. On pense notamment aux retraités qui partagent leur temps entre deux logements. Parmi nos enquêtés quelques-uns cumulent le statut de locataire avec l'existence d'une résidence secondaire²⁴. Or, la résidence secondaire peut se transformer en logement principal, particulièrement au moment de la retraite comme c'est le cas de Madame Rémy qui avait élu domicile dans sa résidence secondaire en Dordogne. Par la suite, elle sera de nouveau obligée de déménager pour se rapprocher des hôpitaux en raison des problèmes de santé de son conjoint. De même, Monsieur Lecourbe ne pouvant plus habiter son logement de fonction au moment de sa retraite, il « *se réfugiera* » avec sa conjointe dans sa résidence secondaire en Charente-Maritime (région qu'il apprécie beaucoup), le temps de trouver un logement plus grand. Ce peut être une stratégie résidentielle longuement murie : Madame Bourgoïn, née en 1930, avait acheté une résidence secondaire avec son conjoint en 1980 en projetant de s'y installer au moment de leur retraite, en 1991 ; elle choisira d'en partir après le décès de son conjoint. On peut aussi prendre l'exemple de Madame Ragon, propriétaire de son logement principal qui héritera d'une maison familiale appartenant à la lignée de son conjoint à Tours. Cette maison sera un moyen de stabiliser ce lieu d'ancrage où le couple se rendait déjà fréquemment (le couple avait investi dans une caravane²⁵ et alternait entre Tours et les Cévennes, autre lieu d'ancrage « *vital* » pour Madame Ragon, car associé « *au pays de sa mère* », de sa grand-mère, de son parrain, de sa marraine pour lesquels elle était « *le centre du monde* »). Au moment de leur retraite, le choix résidentiel final se portera sur Tours, ce qui leur permettra de maintenir un lien avec l'histoire familiale du conjoint de Madame Ragon (la maison appartenait aux grands-parents paternels de ce dernier, anciens déportés politiques). Ces pratiques liées à la résidence secondaire démontrent une pluralité d'attaches qui se reconfigurent au cours du temps (Bonnin, De Villanova, 1999), même si plusieurs des enquêtés ne pourront y demeurer, ces lieux n'étant pas toujours pensés et aménagés pour le vieillissement sur place ou devenant difficiles à assumer (aussi bien physiquement que psychologiquement) après la disparition du conjoint (voir [chapitre 5](#)).

On l'aura compris, l'accès à la propriété correspond à des situations plurivoques et à des trajectoires (résidentielles, familiales, professionnelles) contrastées. Cette grande diversité des trajectoires, au sein des propriétaires, souligne la variété des significations et des représentations liées à ce statut. Ces dernières évoluent au cours du cycle de vie. Au début, la propriété est l'occasion de s'engager dans une relation de couple, de « faire famille », de créer une maisonnée (Bourdieu, 2000 ; Weber 2002 ; Gollac, 2011) et se trouve souvent associée à l'idéal de la maison. Cette dernière devient le signe de la stabilité familiale car « ce qui s'affirme tacitement à travers la création d'une maison c'est la volonté de créer un groupe permanent, une lignée capable de se perpétuer durablement » (Bourdieu, 2000). L'assurance d'avoir un toit pour sa famille se transforme au cours du temps en une assurance en fin de carrière pour protéger, abriter ses « vieux jours » et compléter ses ressources. Ce peut être aussi une forme de placement « *pour financer la maison de retraite* » (Monsieur Deschamp). C'est enfin un mode de transmission aux enfants, tout en sachant que ces différentes facettes sont parfois imbriquées ou interviennent à différents moments du cycle de vie.

²⁴ Quatorze enquêtés sont – ou ont été – propriétaires d'une résidence principale, dont quatre par héritage.

²⁵ C'est aussi le cas de Madame Lamarche qui détenait un emplacement pour sa caravane dans l'Aveyron où elle se rendait avec son conjoint et ses parents, illustrant ainsi les différentes modalités que peuvent prendre les « espaces de vie » qui ne se résument pas au logement principal.

2.1.2 *Le maintien dans le parc locatif privé*

Sur l'ensemble des enquêtés, on observe que vingt n'ont jamais été propriétaires. Ce nombre est loin d'être négligeable²⁶ compte tenu du poids de la propriété dans les normes résidentielles et du contexte très favorable dans lequel les enquêtés ont effectué tout leur parcours résidentiel. Certains, faute de revenus suffisants et d'aides de la famille, n'ont jamais pu « monter dans le train de la propriété » et poursuivre une trajectoire ascendante ; d'autres ont préféré rester locataires et ont privilégié la localisation et la mobilité quitte à acquérir une résidence secondaire.

a) Choisir de rester locataire

La logique économique n'est pas l'apanage des propriétaires. Certains locataires effectuent aussi le calcul avantages-inconvénients entre propriété et location, et font le choix de manière très rationnelle de rester dans le secteur locatif privé. L'absence de statut de propriétaire peut donc s'expliquer par des logiques économiques. Mais comme l'écrivait déjà O. Benoit Guilbot (1982), le calcul purement financier n'explique pas toutes les conduites sociales et les changements de statut d'occupation ne sont pas réductibles à des stratégies économiques (Bonvalet, 2010). D'ailleurs on l'a vu, certains privilégient la location, se rapprochant des pratiques bourgeoises pour lesquels la propriété ne constitue pas un enjeu principal (Bonvalet, Gotman, 1993 ; Cuturello, 1993).

Ce choix remet en cause la représentation hiérarchique d'un parcours ascendant allant de la location à la propriété où « les propriétaires sont des heureux et les locataires inscrits dans un espace sinon négatif du moins qualifié de purgatoire en attente de la propriété » (Bonvalet, Gotman, 1993). L'exemple de Monsieur Delcourt est typique. Ancien cadre bancaire né en 1943, il aurait pu suivre une logique de stratégie immobilière en bénéficiant de prêts bancaires très avantageux tout au long de sa carrière (Grafmeyer, 1992). Il avait d'ailleurs commencé ce parcours en achetant avant 30 ans un bel appartement d'une centaine de m² dans un immeuble du XVIII^e siècle à Lyon. Mais muté à Paris en 1975, il a préféré vendre son logement et redevenir locataire. Après avoir habité un studio meublé, il emménage dans un logement de 80 m² (dont le loyer était en partie pris en charge par l'employeur). En 1980, il trouve « *un magnifique appartement* » de 200 m² occupé alors par des amis. C'est une opportunité, lors d'un dîner entre amis, qui le poussera trois ans plus tard à déménager de nouveau pour un « *somptueux* » appartement de la même taille, situé à deux pas de l'Etoile où il organise de nombreuses réceptions mondaines. D'ailleurs, il louera ce logement pour des tournages de films français et américains. Après avoir passé vingt ans dans ce logement, il le quittera à regret, l'immeuble ayant été vendu. À la retraite, il décide de s'installer à Bruxelles et prend une location dans un quartier très recherché. Dix ans plus tard, Monsieur Delcourt voit son réseau d'amis s'amoinrir et décide de revenir à Paris. Toujours par le biais d'amis, il trouve un appartement dont le loyer de 3000 € est identique au montant de sa retraite et doit garantir sa solvabilité en bloquant sur un compte l'équivalent de dix ans de loyer. Si Monsieur Delcourt ne possède ni résidence principale ni résidence secondaire alors que son statut social l'y aurait poussé, c'est que célibataire et sans enfant, il ne voit pas l'intérêt de s'encombrer d'un bien immobilier. Il a pu ainsi vivre dans des appartements de haut standing situés dans des quartiers huppés, aussi bien à Bruxelles qu'à Paris, appartements qui lui étaient inaccessibles à l'achat. Sa stratégie a été de privilégier la localisation et le prestige associé à celle-ci ainsi que la taille du logement aux dépens du

²⁶ À titre de comparaison dans l'enquête "Biographies et entourage" de 2001, 70 % des générations nées entre 1930 et 1939 étaient propriétaires, 60 % des générations 1940-1950 (Bonvalet, 2007).

statut d'occupation. Elle a été rendue possible grâce à un solide réseau de relations qui, à chaque fois, lui a permis d'habiter des logements certes au loyer élevé mais d'exception. Et si pour Monsieur Delcourt, la propriété n'a jamais constitué un élément de positionnement dans la hiérarchie sociale, on peut y voir les traces d'une tradition locative que l'on trouvait dans la bourgeoisie des grandes villes, mais aussi les effets des transmissions familiales sur les modes de vie adoptés (ses parents ont toujours été locataires à Lyon). En effet, comme l'a décrit A. Daumard (1970), le choix en faveur de la location était fréquent dans les familles bourgeoises et relevait souvent d'un « système de préférences et d'attitudes parfois héritées de longue date » (Grafmeyer, 1991).

Madame Compiano, dont la trajectoire résidentielle a été essentiellement structurée par la carrière de son mari, a également effectué tout son parcours dans le parc locatif privé. À la suite de son mariage, elle loue avec son mari un petit logement sans confort (l'appartement ne comporte qu'une pièce à vivre et une cuisine, les toilettes sont à la turque et sur le palier) au 7ème étage sans ascenseur dans l'Île Saint-Louis. L'arrivée de leur premier enfant ne remettra pas en cause les conditions spartiates du logement : le couple s'y plaît et le cadre leur paraît charmant. Au deuxième enfant, ils ont la chance de s'installer dans un quatre pièces près du parc Montsouris dont le bail a été repris à l'un des cousins de Madame Compiano permettant d'accueillir en plus des enfants une fille au pair. En 1955, alors qu'elle attend son troisième enfant, son mari se voit offrir la gestion d'un garage à Nancy. Après avoir habité sept ans dans un appartement de cinq pièces dans le centre-ville, la famille déménage dans un pavillon de trois étages dont la superficie permettait largement de loger non seulement tous les enfants mais leurs amis étudiants. Ils y resteront vingt ans, jusqu'au départ des aînés et prendront un appartement plus petit où Madame Compiano habitera jusqu'au décès de son mari en 2005. Entre temps, Monsieur et Madame Compiano avaient légué à leur enfants le patrimoine immobilier hérité de leurs parents, confirmant ainsi leur choix de rester locataires car, comme ils le concèdent, « *Bon évidemment, on aurait pu, avant de faire de donation, vendre tout ça et acheter* ».

Les trajectoires exclusivement constituées de logements locatifs peuvent donc être le résultat d'un choix mûrement réfléchi et être associées à une trajectoire résidentielle ascendante comme le montre encore l'exemple de Madame Marelo, venue du Portugal à l'âge de 21 ans avec ses enfants afin de fuir un mariage et le peu de famille qui lui reste, jugée étouffante. Locataire d'un studio à son arrivée, elle effectuera une formation de sténodactylographie, ce qui lui permettra de louer un logement plus grand (trois pièces), toujours dans le même arrondissement. Lors de son second mariage, elle suivra son conjoint à Nice, où ils seront propriétaires d'un appartement de 85 m². Après le suicide de son mari, elle reviendra s'installer en région parisienne pour se rapprocher de ses enfants et choisira de louer un appartement de deux pièces de 45 m².

Il faut néanmoins souligner qu'en raison du contexte historique et économique très favorable à la propriété dans lequel se sont déroulés les parcours résidentiels des générations étudiées, les trajectoires de locataires par choix tout au long de la vie restent exceptionnelles, la plupart de ces enquêtés ayant opté pour la propriété même sur le tard, comme nous l'avons vu précédemment.

b) Contraints de rester locataires

Faute de revenus suffisants, la majorité des enquêtés encore locataires dans le parc privé au moment de la retraite sont restés à l'écart de cette mutation urbaine qui a vu se mettre progressivement en place un parcours modal allant de la location à la propriété. C'est ce

qu'exprime Monsieur Patel, né en 1951, correcteur d'imprimerie et qui n'a jamais eu les moyens d'être propriétaire. Il précise cependant avoir eu cette possibilité à un moment donné, mais a privilégié les voyages, les deux étant inconciliables :

Monsieur Patel : Toujours été locataire, je n'ai jamais eu les moyens de devenir propriétaire. Enfin, j'aurais peut-être pu quand je travaillais en « presse » parisienne, bon j'ai préféré faire des voyages, ma femme de l'époque était Coréenne, on est allés 3-4 fois en Corée. Il y a des moments où on ne peut pas tout faire.

Madame Berteau, née en 1944, fera le même constat. Ancienne comptable, elle a vécu plus de cinquante ans dans la même résidence à Saint-Denis, d'abord dans le logement de ses parents, également locataires et dont elle s'était portée garante jeune adulte. Elle connaîtra une parenthèse de deux ans et demi, lorsqu'elle se mariera en 1977 et louera avec son mari un appartement de deux pièces à Paris dans le 19^{ème}. Mais elle reviendra très rapidement à Saint-Denis dans la même résidence que ses parents où elle restera jusqu'en 2014 après avoir perdu son mari en 2001 et s'être occupée de sa mère. Interrogée sur son statut d'occupation au cours de sa vie, elle précisera alors n'avoir jamais pu devenir propriétaire.

« Oui, locataire, oui. On n'a jamais pu acheter ».

Dans les deux cas, il s'agit d'une position résidentielle par défaut, où la « location peut s'analyser comme une non-propriété, c'est-à-dire comme la non-réalisation d'une demande d'acquisition demeurée à l'état potentiel faute d'être solvable » (Grafmeyer, 1991, p. 153).

Que ce soit par choix ou par défaut, peu de nos enquêtés subsistent dans le parc locatif privé au moment de la retraite. Ce maintien dans le parc locatif privé s'explique aussi par l'existence d'un parc immobilier géré par les institutionnels comme la Caisse des dépôts ou les assurances comme dans le cas de Monsieur Delcourt. Cette situation est en fait à mi-chemin entre le locatif de propriétaires bailleurs privés et le parc social dans la mesure où elle procure une certaine stabilité du bail tout en ne dépendant pas du bon vouloir du bailleur privé.

2.2. La logique hors marché

À côté de cette première logique qui se dégage nettement de la lecture des entretiens – à savoir la logique économique – coexistent d'autres logiques qui se déploient en dehors du jeu du marché. Dans la majorité des cas, elles s'expliquent par l'intervention des employeurs, de l'État et de la famille qui vont offrir aux ménages la possibilité de bénéficier d'un logement moins cher, voire gratuit, et leur permettre ainsi de sortir du marché privé du logement. Cet avantage est tel que de véritables stratégies résidentielles, mais aussi professionnelles, vont se développer pour accéder à ce type de logement. Il peut se prolonger toute la vie, comme dans le cas du logement social, ou n'être que temporaire, le temps pour les ménages d'épargner pour accéder à la propriété dans de meilleures conditions comme Monsieur Mésange, qui a profité des sept années passées dans un appartement dans le parc social près de Tours pour constituer un premier apport nécessaire à l'achat d'un appartement. Il faut rappeler que cette phase préliminaire d'épargne est souvent essentielle et conditionne l'accès au crédit bancaire. C'est la raison pour laquelle les politiques du logement visant à développer la propriété ont créé l'épargne logement en 1965, dont les générations 1930 ont été les premières à bénéficier. Cependant, même si la logique marchande joue un rôle très important, un certain nombre de trajectoires résidentielles vont

se dérouler en dehors des règles du marché et suivre des logiques qui n'obéissent pas aux pures règles économiques²⁷.

2.2.1 La logique professionnelle : des trajectoires où dominent des logements de fonction

Dans le cas des logements de fonction liés aux rapports de travail entre l'employeur public ou privé et le salarié, la logique devient professionnelle. Les situations sont diverses, allant de la mise à disposition d'un appartement dans un établissement public comme un hôpital ou un lycée, d'un logement en ville appartenant à l'employeur comme la commune ou l'organisme public (SNCF) à la prise en charge totale ou partielle du loyer. Ces cas représentent un avantage tel que les enquêtés qui en ont bénéficié essayeront de le préserver le plus longtemps possible. C'est la raison pour laquelle quelques trajectoires apparaissent extrêmement linéaires, principalement jalonnées de logements de fonction. Le cas de Monsieur et Madame Rodin est significatif. Mariés en 1971, ils loueront pendant trois ans un premier appartement à Tours où naîtront leurs enfants. Ils déménageront ensuite en fonction des affectations de Madame Rodin, infirmière en lycée. Ce sera d'abord à Chambray-lès-Tours au lycée professionnel, puis à Tours en lycée classique et de nouveau en lycée professionnel. Ils ne sortiront de ce système de logement de fonction que trente ans après, lorsque Madame Rodin choisira un poste en externat. Encore faut-il ajouter que, dans ce cas-là, l'absence de bien immobilier peut aussi s'expliquer par le choix de privilégier la trajectoire professionnelle de Monsieur Rodin, avec notamment l'achat d'un magasin pour développer son activité de photographe, même s'il précise lors de l'entretien leur impossibilité d'acheter aujourd'hui au regard de leurs finances.

M. Georges a également profité du logement de fonction de sa femme, directrice d'école. Après avoir été locataire plusieurs années d'un appartement dans une petite rue arborée du 19^{ème} arrondissement où il rencontrera sa future femme, il s'installera dans un spacieux appartement de fonction de plus de 100 m² qu'ils occuperont jusqu'au départ à la retraite de sa femme. Entre temps, ils auront fait l'acquisition d'un logement atypique desservi par une petite cour-terrasse au pied d'un escalier menant à la butte de Montmartre qu'ils loueront avant d'y habiter en 2013.

Dans ce dernier cas, c'est l'arrêt de la vie professionnelle qui met fin au privilège de la mise à disposition du logement. L'étape qui suivra sera bien souvent l'aboutissement d'un projet résidentiel, voire d'une stratégie, la plupart des bénéficiaires ayant eu le temps d'anticiper le déménagement en achetant un logement de rapport ou une résidence secondaire qui deviendra principale. C'est ce que corrobore l'enquête « Peuplement et dépeuplement de Paris » qui montre que plus de la moitié des enquêtés appartenant aux générations nées entre 1926 et 1935 (58 %) et étant logés gratuitement par leur employeur possédaient un autre logement (Bonvalet, Lelièvre, 1989).

2.2.2 La course aux HLM

La logique professionnelle n'est pas la seule voie qui permet d'échapper au jeu du marché. Parmi elles, existe la logique institutionnelle où l'accès au logement dépend de règles d'attribution en fonction des caractéristiques des postulants. La construction de nombreux logements sociaux à partir des années 1960 a offert aux générations nées entre les deux guerres une alternative entre la propriété et la location privée. Le logement social présente,

²⁷ Ce qui ne signifie pas que des règles n'existent pas, notamment pour accéder au parc social.

outre des loyers inférieurs au prix du marché, des garanties de maintien dans les lieux qui procurent à l'égal de la propriété un droit d'usage du logement. En raison de cette sécurité résidentielle et de la faiblesse des loyers par rapport au logement privé, le logement social est devenu un bien convoité, notamment lorsqu'il est situé dans la capitale (Bonvalet, 2010 ; Dietrich-Ragon, 2013). Il s'agit là de bénéficier pour certains de meilleures conditions de logement que dans le parc privé, de bénéficier d'un complément de salaire en limitant les dépenses consacrées au loyer pour les réinvestir dans d'autres domaines de la vie, de s'élever dans la hiérarchie résidentielle sans impliquer un déclassement par les pratiques de consommation. C'est une forme d'épargne de précaution. Le logement social peut alors être valorisant et valorisé, permettant d'échapper à la condition ouvrière en consommant ou en épargnant davantage (Dietrich-Ragon, 2013). De réelles stratégies se mettent donc en place pour obtenir un logement dans le parc social, notamment avec l'intervention d'un élu ou d'un proche.

Comme pour la propriété, l'accès au logement social se produit à différents moments du cycle de vie. Certains enquêtés vont bénéficier d'un HLM en début de cycle de vie familial quand d'autres attendront des années pour y accéder.

a) L'accès au logement HLM au moment de la constitution de la famille

À l'instar de l'accession à la propriété qui intervient tôt, souvent après le mariage, la recherche d'un logement HLM pour protéger les siens des aléas du marché s'inscrit dans le calendrier familial. La construction massive de logements sociaux des années 1950-60 visait justement à répondre aux besoins des familles nombreuses issues du *baby-boom* en résorbant la pénurie de logements des années d'après-guerre. Il faut rappeler que les conditions de logement durant cette période ont été très difficiles et nombre de jeunes couples ont été obligés de cohabiter avec leurs parents ou de vivre dans des logements précaires, voire insalubres, comme l'ont étudié A. Girard et H. Bastide dans leur « Enquête sur les jeunes ménages » en 1952.

On peut ainsi reprendre l'exemple de Madame Lamarche, née en 1933, qui se marie à 24 ans. Le couple s'installe dans un deux pièces mais très rapidement, avec l'arrivée rapprochée de ses enfants – dont des jumeaux non planifiés – celui-ci se révèle trop petit à tel point que la situation de surpeuplement est jugée préoccupante par les services sociaux. Soucieuse d'éviter le placement de son aîné dans un foyer, elle le confiera à sa mère en attendant l'obtention d'un logement social plus grand, qui lui permettra alors de reconstituer la famille. Elle y restera jusqu'au décès de son mari en 2004.

De même, Madame Merre a pratiquement toujours résidé dans le parc social, dès son mariage. Les déménagements se feront au gré des naissances où le logement viendra s'ajuster à la taille de la famille. C'est seulement à la retraite de son conjoint que le couple deviendra locataire privé, lorsqu'il s'installera en Vendée, le lieu des « *racines* » de Madame Merre. Mais suite aux problèmes de santé de son conjoint, elle reviendra sur Tours à la demande de ses enfants et s'installera de nouveau en HLM. Enfin, c'est aussi le cas de Madame Brisard qui fera une demande de HLM lors de la naissance de son 3^{ème} enfant afin de bénéficier d'un appartement plus grand. Alternant entre le privé et le social, elle privilégiera cependant les HLM et associera le privé à « *des voleurs* ». Comme l'écrit Pascale Dietrich-Ragon (2013), le logement HLM a représenté pour ces enquêtés un moyen d'échapper à l'humiliation vécue sur le marché du logement privé ainsi qu'un gage de sécurité et de qualité de vie que recherchent les couples avec enfants dont les revenus sont insuffisants pour devenir propriétaires.

b) L'HLM comme couronnement d'une trajectoire

Aux trajectoires linéaires qui se sont déroulées majoritairement dans le parc social s'opposent des parcours où se sont échelonnées différentes étapes dans le parc privé durant lesquelles certains enquêtés ont connu de mauvaises conditions de logement et l'instabilité résidentielle. En effet, les trajectoires dans le secteur locatif peuvent être fluctuantes, guidées par des contraintes financières : hébergement, colocation, location – qui s'avèrent parfois très précaires et sans confort, y compris (peut-être même surtout) au sein du parc privé.

Pour les immigrés en particulier, le logement HLM apparaît comme l'aboutissement du parcours-logement représentant la stabilité ardemment souhaitée après des périodes d'hôtel, de *squat* ou de sous-location. Il est également un signe de reconnaissance et de position sociale. L'exemple le plus emblématique est certainement celui de Monsieur Benalli, né en Tunisie en 1939 avec une trajectoire résidentielle typique des générations plus anciennes d'immigrés : hôtel, *squat*, foyer de travailleurs, locataire dans le secteur privé dans des conditions insalubres et néfastes pour la santé (amiante dans de vieux logements), Habitation Bon Marché... L'accès au logement HLM vient parachever cette trajectoire chaotique permettant de bénéficier de davantage de confort, mais à l'âge de 75 ans²⁸. À noter que si ces expériences résidentielles sont caractéristiques des immigrés ou d'enquêtés venus s'installer en métropole, on ne les retrouve pas chez les migrantes à l'exception de Madame Diallo qui, après avoir déposé une demande de logement social en 1990, ne l'obtiendra qu'en janvier 2014.

Toujours est-il que le logement social n'est pas forcément synonyme de déclassement. Bien au contraire, il peut venir rétablir une situation résidentielle précaire ou inconfortable. Il peut intervenir à la fin de la trajectoire, sans que cela soit associé à un déclassement – résidentiel ou professionnel, comme l'illustre le dernier exemple présenté.

2.3 La logique familiale

Reste une dernière logique longtemps occultée dans les analyses du fonctionnement du marché du logement : la famille, agent invisible mais incontournable pour accéder au logement. Pourtant, depuis la fin des années 1980, de nombreux travaux ont montré l'importance de la famille dans les parcours des ménages (Bonvalet, 1991 ; Maison, 1993 ; Bonvalet, Gotman, 1993 ; Grafmeyer, 1993). Ils ont en particulier révélé que « les choix opérés en matière de statut d'occupation ne sont pas directement déductibles des injonctions du marché ; ils réactivent et reformulent des modèles familiaux lesquels peuvent élargir ou au contraire délimiter le champ des possibles résidentiels » (Bonvalet, Gotman, 1993). Certaines trajectoires s'inscrivent en effet dans une parfaite continuité familiale, aussi bien du point de vue de la localisation que du statut d'occupation. Ainsi Monsieur Delcourt a préféré rester locataire comme ses parents. Madame Berteau, quant à elle, reviendra habiter à 35 ans avec son mari et son fils dans l'immeuble de ses parents dans un quatre pièces identique au leur et où elle restera jusqu'en 2014. Le rôle de la famille est tel que certaines trajectoires ne suivent plus la logique du marché ou celle du logement social. On observe principalement ce type de parcours lorsque la famille possède un patrimoine immobilier qu'elle met à disposition de ses membres où lorsque les logements occupés sont des logements hérités. Sans le décès prématuré de son mari, Madame Richemond aurait pu

²⁸ L'entrée en HLM venait souvent parachever la trajectoire résidentielle extrêmement mobile des immigrés plus anciens, contrairement aux vagues plus récentes, l'entrée se faisant dès leur arrivée.

suivre toute une trajectoire qui relève de la logique familiale. À 16 ans, elle épouse un ouvrier maçon dont elle était enceinte et s'installe dans la maison mitoyenne de celle des beaux-parents dont son mari avait hérité. Elle y restera plus de vingt ans.

Ces logiques peuvent également s'observer dans le parc privé, lorsque les enfants reprennent le bail des parents, situation courante dans les logements soumis à la loi de 1948 qu'ont connus les générations les plus anciennes (Loiseau, Bonvalet, 2005). Dans le cas de Madame Séraphin née en 1927, on ne connaît pas le statut juridique du logement qu'elle a habité cinquante-deux ans, d'abord avec ses parents en 1942, puis de 1953 à 1995, avec sa mère décédée à 101 ans. Il est probable que ce grand appartement mixte professionnel dans le 8^{ème} arrondissement où son père avait son cabinet juridique ait bénéficié d'un loyer hors marché ce qui expliquerait leur stabilité résidentielle (Madame Séraphin, secrétaire de direction ayant pu reprendre le bail).

Ces derniers exemples montrent bien que les pratiques résidentielles n'obéissent pas uniquement à des logiques économiques mais également à des logiques familiales. Invisibles au niveau macro-économique, elles fournissent souvent une clé pour comprendre l'itinéraire résidentiel des ménages.

Les logiques que nous venons de décrire peuvent se combiner au cours du parcours de vie les ménages passant souvent d'une logique à l'autre, d'une logique hors marché à une logique économique ou inversement. « Entre la forme pure du marché et la cooptation stricto sensu, s'interpose toute une gamme des liens interpersonnels et des réseaux d'information ou d'influence qui peuvent jouer un rôle plus ou moins efficace dans l'accès au logement » (Grafmeyer, Authier, 2008). S'enchaînent parfois les logiques institutionnelles, professionnelles, familiales puis économiques. En effet, le faible montant des loyers HLM, le logement de fonction, la mise à disposition d'un logement familial en début de cycle de vie permettent aux jeunes ménages de réaliser des économies en vue d'une accession à la propriété. Cette étape est essentielle car elle autorise aux ménages l'accès à la propriété ou encore une meilleure qualification sur le marché du logement. Mais la logique inverse existe également. Déjà, les analyses réalisées à partir de l'enquête « Biographies et entourage » avaient montré que, si la propriété était souvent présentée comme l'étape finale de toute trajectoire résidentielle, elle ne l'a pas été pour tous les enquêtés. Dans cette enquête, un tiers d'entre eux avaient quitté, à un moment donné, le monde des propriétaires pour aller soit dans le secteur locatif privé (20 %), soit dans les HLM (3 %) ou vers d'autres statuts (logement chez la famille ou logement de fonction près de 8 %). D'autres encore ont connu une période de logements transitoires (2 %). Ces changements de statut peuvent être la conséquence d'une mutation vers Paris, l'obtention d'un nouveau travail dans une autre région ou un autre pays. Le même constat peut être dressé dans notre enquête où toutes les personnes ne demeurent pas propriétaires, loin s'en faut, certaines l'ayant été transitoirement, avec un retour vers le locatif privé ou social. Ces situations correspondent pour certains à des « bifurcations » comme Madame Levasseur, qui est devenue propriétaire sur le tard (après le départ des enfants) en raison de la forte mobilité professionnelle de son mari et qui choisit de privilégier, après le décès de son mari, la localisation à Paris, proche de l'un de ses fils, aux dépens du statut de propriétaire.

Cet exemple montre bien que le départ des enfants est l'un des premiers facteurs qui invitent les couples en milieu de parcours de vie à réfléchir sur leur logement, sur son adéquation à la nouvelle situation familiale et donc à envisager un déménagement pour un logement plus petit, mieux situé. Précédant de quelques années le départ à la retraite, il peut conduire les

ménages à développer de nouvelles stratégies résidentielles qui anticipent les problèmes de santé liés au vieillissement et à la baisse des revenus suite à la cessation d'activité professionnelle.

Ce retour vers le locatif, au moment où apparaissent la maladie, le handicap ou la disparition du conjoint, fera l'objet d'analyses spécifiques dans les chapitres suivants (voir [chapitre 5](#)) dans la mesure où, pour un nombre non négligeable d'enquêtés, il s'agit du dernier logement observé en raison même de la composition de l'échantillon.

3 DES LOGIQUES QUI SE RECONSTITUENT AU GRE DES EVENEMENTS DE LA VIE

Les logiques que l'on vient de dégager résultent essentiellement de parcours linéaires souvent ascendants qui vont de pair avec la mobilité sociale et la stabilité familiale. Mais les trajectoires peuvent connaître, selon les événements ou les épreuves de la vie, des inflexions, voire des ruptures. En tout cas, elles vont se recomposer et s'agencer de manière différente. Il ne s'agit pas là de carrefour « programmé » ou de « transition », où le moment peut être prévu (Grossetti, 2006). Ainsi, comme le rappelle M. Bessin (2009), « certains événements de la vie sont prévus, institués, d'autres sont plus inattendus et encore moins désirés. D'autres types d'événements viennent complètement transformer la vie des personnes et le récit qu'elles en font. (...) Les événements marquent et structurent les parcours des personnes, mais ils sont aussi la résultante de processus sociaux et constituent des moments de recomposition, de redéfinition tant de soi que des rapports sociaux dans lesquels ils s'insèrent. Ils interrogent ce qui allait de soi, ce qui était jusqu'à présent significatif pour les personnes, pour la société ». Pour certains, une conjonction d'événements peut parfois permettre une ouverture du champ des possibles de leur trajectoire résidentielle. Pour d'autres, ce revirement correspondra davantage à des « épreuves » (Martuccelli, 2006) venant bouleverser la trajectoire résidentielle et s'apparenter à un déclassement. La plupart des entretiens montrent effectivement un événement, majeur, qui va orienter ces « choix ». Bien souvent l'ascension résidentielle s'en trouve brutalement arrêtée. Il se produit une sorte de retour en arrière, ou de retour à la case départ, avec parfois un studio pour le père divorcé, des périodes de galère (Clément, Bonvalet, 2006). Il semble, d'après l'enquête « Biographies et entourage », que les générations du baby-boom ont connu un parcours-logement plus chaotique que les générations précédentes, lié à une plus grande mobilité professionnelle et familiale (Bonvalet, Ogg, 2009). Le même constat peut être réalisé à partir des entretiens d'Amare où, parmi les trente-huit enquêtés (sur les cinquante-neuf) qui étaient passés par le statut de propriétaires, dix ne l'étaient plus en 2015. Les aléas de la vie (séparation, chômage, problèmes de santé), mais aussi les mutations, les promotions, les héritages viennent reconfigurer ces trajectoires.

3.1 Les épreuves de la vie familiale

3.1.1 Les ruptures conjugales et les recompositions familiales

Dans les années 1950, période où les générations plus âgées comme celles de Madame Compiano ont constitué leur famille, les étapes du cycle de vie étaient bien tranchées : on

quittait sa famille pour se marier, un premier enfant arrivait assez vite, suivi de deux voire trois. L'éducation des enfants occupait une grande place dans le déroulement de la vie de ces femmes, étape qui se terminait avec le départ du dernier. Cette période était suivie d'une autre, celle de la vie à deux, moment où le foyer se resserre sur le lien conjugal, où les conjoints se redécouvrent, reformulent leurs identités (Caradec, 1996). Éventuellement s'ensuit une autre, celle de vie solitaire au moment du veuvage (voir [chapitre 5](#)). Les logements s'enchaînaient alors en fonction de l'agrandissement de la famille, puis de son rétrécissement. La comparaison entre la trajectoire de Madame Compiano née en 1927 et celle de Madame Lefebvre appartenant aux toutes premières générations du *baby-boom* est dès lors frappante.

Née en 1946, Madame Lefebvre connaît un drame très jeune à 16 ans : son petit ami se tue dans un accident de voiture. Divorcée de son premier conjoint, elle perd son second conjoint après trois ans de mariage, à la suite d'un cancer foudroyant alors que sa fille unique n'avait que dix ans. Actuellement, même si elle se dit en couple, elle ne vit pas avec son compagnon, éprouvant le « couple à temps partiel » ou le « couple semi-cohabitant » (Villeneuve-Gokalp, 1997) ou encore ce que les anglo-saxons nomment les LAT (Living Apart Together). Sa trajectoire résidentielle apparaît alors entièrement liée à sa trajectoire conjugale : le Maroc, où elle est partie chez sa sœur après le décès de son petit ami et où elle rencontrera quelques années plus tard son premier mari marocain, alors étudiant en sociologie à Paris. Après avoir vécu entre Casablanca et Toulouse où elle avait réalisé des études d'urbanisme, elle s'installe à Paris où son mari avait trouvé un poste après la thèse, puis au Maroc où elle obtient un poste au Ministère d'Urbanisme tandis que son mari est enseignant-chercheur. Deux ans plus tard, le couple divorce et Madame Lefebvre séjourne à Paris où elle est hébergée un an chez des amis. Elle part ensuite aux Etats-Unis pour rejoindre un ancien amoureux avec lequel elle avait repris contact ; quatre mois plus tard, elle revient à Paris pour habiter un studio dans le 6^{ème} arrondissement et fait la connaissance d'un nouveau compagnon chez qui elle s'installera dans le 14^{ème} arrondissement. Quelques années après ils achèteront une maison en banlieue où ils ne vivront qu'un an et préféreront rejoindre la capitale pour éviter les temps de transports trop longs. De nouveau seule après s'être séparée de ce troisième conjoint, elle achète grâce à l'héritage de son père un trois pièces dans le 11^{ème} arrondissement. C'est à cette époque qu'elle rencontre un quatrième compagnon qui deviendra son deuxième mari et le père de sa fille. Avec lui, elle expérimentera plusieurs formules résidentielles avec toute une période où chacun habitera un logement situé dans le même quartier, puis un pied à terre à Rosny-sur-Seine où elle travaille et un logement à Paris. En 1989, ils décident d'acheter ensemble une surface à aménager de 100 m² dans le 19^{ème} dans un immeuble ancien vendu à découpe à de jeunes « bobos ». Après le décès de son mari, ne souhaitant plus vivre dans cet appartement qu'elle aime beaucoup mais qui lui évoque trop de souvenirs douloureux, elle habitera deux ans un duplex dans le 9^{ème} avant d'acheter un grand appartement près de Montmartre. La séparation dans ce dernier cas ne s'est pas traduite par un réel déclassement résidentiel. Il s'agit plutôt d'une turbulence résidentielle avec une période d'hébergement chez des amis et un séjour à l'étranger. Mais chaque rencontre amoureuse viendra réorienter la trajectoire résidentielle dans un sens ou dans un autre, toujours dans le secteur locatif. Et ici, ce n'est pas tant la stabilité familiale que l'héritage qui la fera accéder au statut de propriétaire.

Force est de constater que nombre de trajectoires parmi les enquêtés appartenant aux générations du *baby-boom* ne s'inscrivent plus dans le schéma dans lequel la trajectoire familiale linéaire correspondait à une trajectoire résidentielle ascendante, allant de la location à l'accession à la propriété. La rupture du lien conjugal se traduit plus ou moins brutalement

par une césure dans la trajectoire résidentielle et souvent par la fin d'un parcours ascendant, au moins momentanément. Il s'ensuit une bifurcation résidentielle majeure car ce qui créait du lien et du sens dans l'accession à la propriété se retrouve remis en cause avec la rupture du couple, à savoir créer une maisonnée qui s'inscrit dans le temps long des générations (Bonvalet, Bringé, 2016).

Ainsi Madame Monfort, née en 1952, commencera le parcours classique suivi par les jeunes couples de la fin des années 1970. En 1981, elle emménage à Paris avec son mari dans un deux pièces qui deviendra très vite trop petit à la naissance du premier enfant trois ans plus tard. Après un premier logement plus grand à Marne-la-Vallée où naîtra sa fille en 1987, le couple trouve un duplex, toujours en location. Ce n'est qu'en 1998 qu'ils arriveront à devenir propriétaires d'un appartement de même taille. Une décennie plus tard, Madame Montfort demande le divorce et obtient un logement HLM de trois pièces où elle vivra avec sa fille jusqu'en 2014. Si l'appartement lui convient, elle n'apprécie pas l'environnement : le quartier, la vue sur les poubelles, le vis-à-vis, les regards et les réflexions dans son quartier, le trafic dans son immeuble font qu'elle y vit « *par nécessité* » : le logement est proche de la crèche où elle travaille et sa fille, qui poursuit ses études, vit toujours avec elle. À la logique économique, où dominait la course à la propriété s'ensuit donc une logique hors marché dans laquelle elle se trouve toujours. Mais cette logique ne peut être associée à une trajectoire descendante. Comme le concédera Madame Montfort, « *moi j'ai déployé mes ailes quand j'ai divorcé* ». Elle apprendra encore plus à « *être autonome* » et « *se prendre en charge* » lorsque sa fille quittera le domicile maternel à l'âge de 27 ans – ce qui ne l'empêchera pas de vivre cette séparation douloureusement. Ce n'est qu'après ce départ et au moment de sa retraite qu'elle décidera de partir à Tours, où elle avait entamé des démarches auprès de la mairie pour trouver un appartement. L'objectif clairement revendiqué était de se « *construire une nouvelle vie* » dont elle tire une grande fierté (l'objectif n'était pas de prendre de la distance avec sa fille). C'est ici la conjonction biographique des événements (retraite / décohabitation de sa fille) qui ouvre un carrefour biographique imprévisible (Bidart, 2006) et offre à Madame Montfort la possibilité de « *changer de monde* », de « *se redéfinir* », de « *remettre en cohérence sa biographie* », qu'elle soit résidentielle, conjugale, familiale ou même relationnelle, et par-là même de devenir actrice de sa propre vie.

De même, Monsieur Giraud, né en 1950, ne restera que neuf ans propriétaire après avoir habité plusieurs logements comme locataire à Metz et Nancy. Lassé de son travail en Moselle, il décide de partir à Paris mais sa femme refuse de le suivre, ce qui entraînera un divorce à l'amiable. Après plusieurs locations à Paris, il démissionne et entame un long voyage à l'étranger pendant un an. Il reviendra à Paris où sa mère l'hébergera le temps de trouver une location. Il enchaînera ensuite plusieurs locations à Paris et privilégiera la colocation peu de temps avant sa retraite pour s'installer à Sète pour devenir vigneron. Après cette tentative qui durera un an, il retournera à Paris, vivant dans des hôtels, et deviendra propriétaire sur le tard grâce à la vente des terres de ses parents dans le Sud de la France. L'héritage mettra ainsi fin à une trajectoire résidentielle instable, mais Monsieur Giraud en sera insatisfait, ce dernier n'appréciant pas le statut de propriétaire dans la mesure où cela le rend captif de son logement. Certaines trajectoires peuvent alors paraître « *descendantes* » tout en s'inscrivant dans des stratégies mises en place par les enquêtés, ici celle de mobilité, Monsieur Giraud envisageant de sous-louer son appartement lors de ses déplacements à Cuba.

Des trajectoires descendantes se retrouvent également dans le parc locatif privé quand, au moment de la séparation, l'un des conjoints se trouve dans l'incapacité d'assurer le paiement du loyer. Il en résulte parfois une certaine précarité résidentielle qui peut durer, plusieurs années. Monsieur Giovanni, né en 1946 et d'origine marocaine a ainsi eu la chance d'obtenir par relations un logement HLM de quatre pièces dès le début de son mariage en 1974. Il y restera plus de quarante ans jusqu'à ce que sa femme, sans qu'il n'en comprenne les véritables raisons, demande le divorce. Contraint de partir rapidement, il vit au moment de l'enquête à l'hôtel tout en ayant déposé des bagages chez une tante à Paris où il fait suivre son courrier. Madame Moutou suit une trajectoire proche : après avoir vécu quarante ans dans un logement à Vitry avec son mari et ses cinq enfants, elle se sépare de son mari et part s'installer chez son fils.

3.1.2 *Le décès du conjoint*

Même si les progrès de la médecine au cours des cinquante dernières années ont permis de faire reculer de manière extraordinaire la mortalité en milieu de vie, plusieurs enquêtés ont connu encore jeunes le décès de leur mari ou femme. Cette disparition prématurée constitue un bouleversement et un traumatisme pour le conjoint survivant qui doit faire face aux charges familiales et parfois remettre en cause les choix résidentiels effectués en couple. Plusieurs raisons peuvent se présenter : les charges trop élevées pour une personne seule avec ou sans enfant ; le logement qui ne correspond plus aux souhaits du conjoint survivant, ou trop chargé de souvenirs (Berger *et al.*, 2010). Madame Richemond, née en 1939 et qui habitait dans la maison dont son premier mari avait hérité, décidera de la mettre en vente immédiatement après le décès de ce dernier en 1976 (« *je ne pouvais plus y vivre* ») non par regret de moments heureux mais au contraire pour tourner la page avec son passé douloureux (son mari était violent et alcoolique). Monsieur Frichez, né en 1941, quitte l'Algérie où il a passé toute son enfance pour faire ses études à Nancy. C'est dans cette ville qu'il rencontrera sa première femme. Il choisit d'y rester et commence son parcours résidentiel en s'installant dans un petit studio en location. Après la naissance de ses enfants, il n'hésite pas en raison de ses compétences (il travaille dans le bâtiment) à acheter un pavillon en ruines qu'il va restaurer entièrement. Au décès de sa femme, Monsieur Frichez alors âgé de 49 ans décide de se séparer de cette maison et de donner le fruit de la vente à ses deux fils, déjà adultes. Tournant une page de sa vie, il migre en région parisienne et loue un petit deux pièces à Montrouge. Il « *refera sa vie* » avec une femme plus jeune que lui dont il aura deux autres fils. Cette seconde mise en couple sera le début d'une autre trajectoire résidentielle pour cet entrepreneur. Il achètera un ancien immeuble industriel qu'il vendra pour un appartement, puis de nouveau une vieille maison délabrée qu'il quittera au moment de son divorce.

Le décès prématuré du conjoint constitue, comme le divorce aux âges jeunes, des tournants biographiques à partir desquelles la trajectoire résidentielle peut se reconfigurer, notamment avec une seconde union, en particulier pour les hommes. On a souvent observé dans les enquêtes, notamment « *Peuplement et Dépeuplement de Paris* », une deuxième accession à la propriété liée à la formation d'un nouveau couple, comme dans le cas de Monsieur Frichez.

Il en va différemment lorsque le conjoint décède au moment ou après la retraite, même si quelques personnes vivront à nouveau en couple. Souvent, la localisation en péri-urbain ou la maison avec jardin ont été privilégiées parce qu'elles répondaient aux désirs d'une vie de famille, en tout cas d'une vie à deux (Rougé, 2005). Une fois les enfants partis, si le conjoint

décède, les avantages de ce type d'habitat se transforment en inconvénients, la maison apparaissant trop éloignée, surtout si la femme ne conduit pas. Le jardin devient trop lourd à entretenir, la maison trop grande pour une personne seule et trop chargée de souvenirs (Berger *et al.*, 2010). Cette question, qui concerne surtout le dernier logement observé sera largement étudiée dans les chapitres suivants (voir [chapitres 2, 3, 5](#)). Néanmoins, on note que pour quelques personnes, le logement choisi suite au veuvage n'est qu'une étape dans la trajectoire résidentielle qui pourra comprendre plusieurs autres déménagements. Certaines, estimant le logement inadapté pour une personne seule, décident de déménager tout de suite et se donnent le temps pour trouver le logement qui correspond le mieux à leur nouvelle situation (recherche de la proximité d'un enfant ou d'équipements, retour dans leur région d'origine (Nowik, 2009). Ainsi Madame Carlotti, née en 1938, a choisi de vendre tous ses biens immobiliers, sa maison de Villiers-sur-Marne, son complexe hôtelier et ses terrains en Corse pour s'installer en 1996 dans un duplex face à la mer où elle accueillera sa mère jusqu'à son décès en 2013. Monsieur Marin, né en 1931, quittera le vaste appartement qu'il avait acheté en 2005 un an après la mort de sa femme dans lequel il souffrait trop de la solitude. Madame Charoze, née en 1951, quittera également sa maison avec son jardin devenu trop grand pour élire domicile dans une maison et un terrain plus petit mais proche des commerces et des services, notamment de santé auxquels elle peut accéder à pied. On voit transparaître dans son entretien le processus de déprise (Clément *et al.*, 1996 ; Caradec, 2004) qu'elle décrit très bien à travers l'exemple de son jardin dont elle ne pouvait plus s'occuper. Elle déménagera, tout en conservant un petit terrain qu'elle fera entretenir. D'autres, notamment les plus âgés, seront accueillis chez un enfant pour une période plus ou moins longue, ou iront vivre à proximité d'eux comme Madame Lamarche qui, après avoir vécu à proximité de ses deux fils, s'est rapprochée de sa fille en s'installant à deux-cents mètres de son logement, ce qui lui permettra de « *revivre* », de ne plus se sentir seule et de « *ne plus passer ses Noëls seule* ». Ce rapprochement n'émane pas toujours des enquêtés. Ce sont parfois leurs enfants qui les incitent à les rejoindre, amenant pour certains une perte de leur repère liée au changement de logement – tant celui-ci constitue un repère identitaire, spatial et temporel (Veysset, 1989) – mais aussi un sentiment plus aigu de solitude, comme en témoigne Madame Rémy. Tout au long de l'entretien, celle-ci regrettera « *sa* » décision d'avoir quitté cette maison. « *Tout le monde* » l'y avait incitée, mais elle n'avait pas osé exprimer ses réticences devant ses enfants. Et alors qu'elle s'est rapprochée géographiquement de sa fille – tout en sachant qu'elle ne pouvait pas compter continuellement sur elle – et qu'elle réside en ville, elle se sent plus isolée qu'à la campagne, où elle avait toutes ses activités, d'autant que sa maison était un lieu pour accueillir du monde : amis, famille et notamment ses petits-enfants qui venaient lors des vacances scolaires (elle avait une piscine et un grand jardin) et qui lui rendent aujourd'hui des visites ponctuelles. Prise en conflit permanent, elle tient un discours sur l'isolement très prononcé, traduisant davantage la difficulté de vivre seule après avoir construit « *un parcours ensemble* », « *une vie de couple* » (voir [chapitre 5](#)) montrant par-là même la sensation de vide suite à la disparition d'un conjoint.

Ces entretiens montrent ainsi que les parcours linéaires observés à l'âge adulte des générations plus anciennes sont en quelque sorte « rattrapés » par le processus de destandardisation des trajectoires, avec un décalage dans le temps, en particulier au moment de la vieillesse.

3.2 Les problèmes de santé ou l'anticipation du vieillissement

La disparition du conjoint – surtout aux âges élevés – est souvent précédée d'une période, parfois de plusieurs années, de maladies et handicaps. Ces problèmes de santé, rarement anticipés, viennent réévaluer les projets et orienter différemment les trajectoires résidentielles. Il s'agit là d'une cause de bifurcation résidentielle avec le choix d'un retour vers le locatif et / ou le centre-ville. Progressivement, les couples, ou le conjoint en bonne santé, s'aperçoivent que la maison est trop grande, inadaptée, trop éloignée ou que l'immeuble n'a pas d'ascenseur comme dans le cas de Monsieur et Madame Desmoulins. Il se produit ainsi une inversion de la trajectoire résidentielle. Alors que, jusqu'à 50-60 ans, les couples déménageaient pour accéder à un logement plus grand ou à un quartier plus valorisé, les mobilités résidentielles suite aux problèmes de santé mais aussi suite au départ des enfants vont s'effectuer en sens inverse, c'est-à-dire vers un logement plus petit et moins cher. Le parcours ascendant de Monsieur et Madame Mésange, mariés depuis soixante-quatre ans au moment de l'enquête, est exemplaire. Jeune couple, ils emménagent à Tours dans un appartement dans le parc privé qu'ils quittent rapidement pour un logement HLM où ils resteront sept ans. Durant cette période, ils épargnent l'argent nécessaire pour acheter un appartement, puis suivant la logique économique de « la course à la propriété à petit pas », ils achètent un grand terrain de 5000 m² où ils feront construire une maison « d'artisan ». Monsieur Mésange y élèvera des poules, des canards et des lapins. Lorsqu'il apprendra qu'il a un cancer en 2007, il décidera de vendre sa maison pour s'installer dans une résidence séniors avec services, choix principalement à son initiative car cela le rassurait de savoir sa femme entourée s'il venait à décéder. Cette forme d'habitat s'est toutefois révélée très onéreuse au fil du temps car contrairement à ce qu'avait anticipé Monsieur Mésange, il arrivera à vaincre son cancer à son grand étonnement. Au même moment, sa femme est atteinte d'une maladie invalidante qui va en se dégradant et devient fortement dépendante. Voyant leur épargne diminuer trop vite, Monsieur Mésange décide de quitter cette résidence pour s'installer d'abord en Bretagne, à proximité du frère de sa femme. Mais le couple va rapidement quitter ce lieu, ce dernier ne convenant pas à leurs conditions de santé : il s'agit d'une maison avec un grand jardin, isolée dans un village de 1350 habitants, éloignée des services de santé. Monsieur Mésange optera pour un appartement en location à Tours, situé près des commerces et adapté aux personnes à mobilité réduite, comme sa femme. Pour Madame Levasseur, dont on a rapidement évoqué l'histoire, c'est la maladie de Parkinson de son mari qui les avait amenés à renoncer à leur maison « coup de cœur » en bordure de forêt pour acheter finalement un appartement de trois pièces dans la même commune, qu'elle revendra à la mort de ce dernier. Ce sont également les problèmes de santé qui pousseront Monsieur et Madame Djaoui à vendre leur pavillon, jugé trop grand après le départ des trois enfants, pour un appartement à Paris dans le 12^{ème} arrondissement. À cela s'ajoutera la baisse des revenus après la retraite, qui les conduira à déménager de nouveau pour un logement plus petit et moins cher dans le secteur HLM. Ce sont enfin, comme on a pu le voir, les problèmes de santé de Monsieur Merre qui feront revenir le couple à Tours, notamment à la demande de leurs enfants, d'autant que Madame Merre n'a pas le permis de conduire et qu'il y avait peu de transports collectifs dans la commune où ils s'étaient installés, en Vendée, qui constituait pour Madame Merre un espace fondateur (Gotman, 1999).

Soulignons enfin que ces événements de santé peuvent précipiter une mobilité voire des mobilités, certains couples n'hésitant pas à déménager plusieurs fois pour trouver le logement adapté à leur nouvelle situation. Mais elles peuvent aussi participer d'une immobilité, montrant par-là même qu'une trajectoire linéaire n'est pas exempte de

changements impliquant une réorientation. C'est le cas de Monsieur Giraud qui, on l'a vu, a eu un parcours d'expérimentation (Longo *et al.*, 2013) aussi bien au niveau professionnel, résidentiel que conjugal, ce dernier connaissant de nombreuses bifurcations mais dont l'objectif était d'accumuler des expériences. Il est aujourd'hui propriétaire de son logement à Paris, ce que l'on pourrait associer à une stabilisation de sa trajectoire résidentielle. Or, ce sont bien des ennuis de santé qui l'obligent à se sédentariser. Alors qu'il envisageait de sous-louer son appartement pendant les périodes où il devait travailler comme bénévole dans une association à Cuba, ses projets se sont arrêtés quand une hernie discale ne lui a plus permis de se déplacer. Il apparaît alors aujourd'hui à un tournant et se donne une année pour faire un choix, choix qui s'effectuera en fonction de sa santé : soit il part à Cuba par le biais de l'association, soit il s'installe dans un moulin où il accueillera de jeunes artistes afin de créer des ateliers, soit il reste dans son appartement, même si son statut de propriétaire ne lui convient pas entièrement.

3.3 Les épreuves de la vie professionnelle

D'autres épreuves que celles évoquées précédemment peuvent constituer des coups d'arrêt d'une trajectoire ascendante ou stable. En effet, le chômage ou la baisse des revenus viennent souvent remettre en cause les choix de logement et provoquer un tournant dans la trajectoire résidentielle. Ainsi Monsieur et Madame Bonnet sont-ils obligés de laisser la vieille ferme des Cévennes, qu'ils avaient restaurée pendant six ans, pour prendre un appartement dans la Vienne où le mari avait trouvé du travail après une longue période de chômage. « *On n'a plus eu le désir de racheter* » reconnaît Madame Bonnet. Madame Balla s'inscrivait également dans un parcours nettement ascendant. Née en 1946 et originaire du Cameroun, elle migre en France pour rejoindre son conjoint étudiant en médecine et obtient après le baccalauréat un BTS de secrétariat trilingue. Après la naissance de leur premier fils, ils quittent leur studio pour un logement plus grand où naîtra leur deuxième enfant. Alors qu'elle s'engage dans des études de droit, son mari médecin doit retourner au Cameroun. Ils y resteront plusieurs années. Entre temps, la famille s'agrandit avec quatre enfants supplémentaires. En 1981, son mari souhaitant se spécialiser, la famille revient en France et s'installe dans le nord de Paris. Cette expérience résidentielle leur permettra d'acheter, quelques années après, un appartement de quatre pièces dans la même commune. Ils le laisseront provisoirement à leurs enfants pour qu'ils terminent leur scolarité lorsque Monsieur Balla retournera exercer dans son pays. C'est à ce moment-là qu'il rencontrera des problèmes de santé (AVC, diabète, tension). Suite à des difficultés financières auxquelles, affaibli et éloigné, il ne saura pas faire face, l'appartement sera vendu aux enchères. Le couple, alors rentré en France pour bénéficier des meilleurs soins, sera hébergé par une de leur fille aînée pendant plusieurs années avant d'obtenir un logement de trois pièces dans le parc social à proximité de l'hôpital où Monsieur Balla effectue ses dialyses. On peut observer ici que la trajectoire résidentielle de Madame Balla a entièrement été déterminée par son conjoint : sa trajectoire professionnelle dans un premier temps, puis les problèmes de santé les amenant à connaître une trajectoire descendante.

On le voit, la retraite – nouvelle étape – est ici dans la majorité des cas²⁹ associée à une dégradation de la santé mais aussi des conditions financières : ce n'est donc pas un facteur

²⁹ On est loin de l'image véhiculée par les médias des seniors retraités, grands consommateurs de voyages et de loisirs (Rochefort, 2004). Néanmoins l'importance des cas où la retraite est associée à une augmentation des problèmes de santé et de niveaux de vie peut être liée à la composition de l'échantillon où les cadres supérieurs sont sous-représentés.

mais une conjonction de facteurs, associant diminution des conditions physiques et des revenus, qui vient déstabiliser les trajectoires.

Les épreuves comme le divorce, le veuvage, le chômage, mais aussi des événements attendus de la vie comme le départ des enfants, la retraite, le vieillissement ont jalonné les trajectoires de vie des enquêtés, en particulier leur parcours-logement. Lors de ces moments-clés qui se sont souvent traduits par des bifurcations de la trajectoire résidentielle, la famille a joué un rôle essentiel, que ce soient les ascendants ou les descendants. On a pu voir son rôle à travers la mobilisation lors de l'achat du logement, confirmant ainsi les travaux de P. Cuturello et de F. Godard (1982). Elle intervient également en amont pour aider les enfants à trouver un premier hébergement pendant les études. L'exemple de Monsieur Brechet montre bien comment la famille fait appel à son réseau de proches pour lui trouver un toit en début de vie active : ce sera d'abord à Paris chez une tante, locataire d'un appartement en face de la Sorbonne où il restera trois ans, puis chez l'amie d'une amie de sa mère (normalienne avec un réseau étendu) aux États-Unis où il est parti travailler. Cette mobilisation de la famille se poursuit et s'intensifie lorsque survient une des épreuves de la vie. Elle correspond à l'aide de subsistance mise en évidence par A. Pitrou (1978) qui permet de faire face aux obligations quotidiennes, en particulier de se loger grâce à un hébergement qui prend un tout autre sens que l'accueil en début de parcours chez un membre de la famille, une tante dans le cas de Monsieur Brechet. Rappelons que les situations de cohabitation entre générations ont été fréquentes parmi les enquêtés, surtout en début de vie adulte. Les générations les plus anciennes sont arrivées à l'âge adulte après-guerre, c'est-à-dire en pleine crise de logement. En raison de la pénurie de logements liés au manque de constructions entre 1919 et 1939 et aux démolitions de la guerre, nombre de jeunes couples parisiens ne trouvant pas de logement ont continué à vivre chez leurs parents ou beaux-parents (Girard, Bastide, 1952). D'après l'enquête « Peuplement et dépeuplement de Paris », portant sur les générations de Parisiens nés entre 1926 et 1935, un couple sur cinq a commencé sa vie familiale ainsi (Bonvalet, 1991). Pour d'autres, notamment les plus jeunes générations, l'hébergement n'est pas lié au contexte économique ou immobilier mais à une situation personnelle plus fragile comme c'est le cas de Monsieur Comte, né en 1946, qui est resté chez ses parents jusqu'à l'âge de 37 ans. Après un CAP en dessin industriel, ne trouvant pas de travail dans son domaine, il reviendra travailler chez son père horloger dont l'entreprise rencontrait pourtant des difficultés. On peut aussi prendre l'exemple de Monsieur Deschamp (né en 1951) qui, après avoir vécu une enfance semée d'embuches et connu une « première coupure précoce » (Clément, 2009), va se trouver totalement adopté et pris en charge par sa belle-famille à l'âge de 19 ans. Il va s'installer chez elle, apprendre à lire, écrire et à compter pour s'installer ensuite dans un logement attendant à la boucherie tenue par son beau-père.

L'accueil chez un membre de la famille permet aussi de faire face à un moment difficile ou de passer une étape de transition. C'est ainsi que Monsieur Giraud, né en 1950 dans un petit village de Moselle, migre à Paris après s'être séparé de sa femme dont il avait eu deux filles. Il y restera quatre ans avant de démissionner de son travail pour faire un grand voyage d'un an en Europe de l'Est, en Asie, et en Afrique. À son retour, sans emploi et sans logement, il sera hébergé par sa mère en Moselle ce qui lui permettra « de rebondir » et de trouver un nouvel emploi à Paris.

Nombre des enquêtés ont eu recours à un moment donné à un parent, un frère ou une sœur, un enfant, pour faire face à des difficultés conjugales, financières ou de santé. Dans la plupart des cas, cette aide leur a permis de surmonter l'épreuve, de la vivre dans de

meilleures conditions résidentielles, ou tout au moins d'éviter de tomber dans la précarité. Pour certains d'entre eux, c'est à leur tour d'assumer ce rôle de soutien et on voit combien le logement constitue un des modes possibles d'entraide et de transmissions. Monsieur et Madame Ragon ont ainsi vendu leur maison du Val-d'Oise et fait une donation pour aider leur fils à acheter un appartement (de 80 m²), alors âgé de 37 ans et vivant toujours chez eux : « *les gosses avaient besoin d'argent* ». Ils ont également épaulé leur fils et leur fille pour réaliser des travaux, hébergé leur fille et son conjoint le temps qu'ils trouvent « *quelque chose de bien* », ou encore hébergé la mère de Madame Ragon jusqu'à ce que cela ne soit plus possible et trop éprouvant pour leurs enfants.

On le voit, la famille invisible sur le marché du logement agit dans l'ombre à toutes les étapes du cycle de vie familiale en offrant, par le jeu des aides et des donations, la possibilité d'accéder à un logement ou de le conserver. « En laissant la porte ouverte à ses différents membres, le groupe familial, véritable agent économique, joue de fait un rôle d'assurance et constitue un capital-logement auquel chaque membre peut avoir recours à tout instant, vacances, difficultés d'emploi, divorce, perte d'autonomie » (Bonvalet, 1991, p. 76).

Et ce n'est pas un hasard si la famille constitue une bifurcation possible à travers les enfants et les petits-enfants (plus rarement les parents). Au moment de la retraite, plusieurs des enquêtés se sont rapprochés de leurs enfants (ou souhaitent le faire) et, à travers eux, leurs petits-enfants, avec un discours très prononcé sur la norme de l'indépendance réciproque où ils ne doivent pas empiéter sur la vie de leurs enfants (et notamment leur vie conjugale). C'est aussi un moment où, à travers les lieux, l'on choisit l'un de ses enfants, liens et lieux s'entremêlant (voir [chapitre 4](#)).

CONCLUSION

La description des trajectoires résidentielles des enquêtés dans le temps long a permis de souligner leur grande diversité et leur entrelacement avec les événements de leur vie conjugale, familiale et professionnelle. S'il existe depuis le milieu des années 1960 une certaine standardisation des parcours avec la mise en place progressive d'un itinéraire typique allant de la location à la propriété, elle a essentiellement concerné les couples qui n'ont pas connu de séparation et qui appartenaient aux générations les plus anciennes. Les logiques qui sous-tendent ces parcours ont pu être dégagées : logiques économiques, résultant de l'offre et de la demande aussi bien dans le secteur de la propriété que de la location, logiques échappant aux lois du marché en raison de l'intervention de l'État (HLM), de l'employeur (logement de fonction) ou de la famille. Autant ces logiques économiques, professionnelles institutionnelles et familiales apparaissent clairement même si elles peuvent se succéder, voire s'enchevêtrer au sein d'une même trajectoire de vie linéaire, autant elles se brouillent et se recomposent au gré des ruptures familiales, professionnelles et singulièrement au seuil de la vieillesse, même si cela peut s'expliquer ici par les critères de sélection des enquêtés, ces derniers ayant nécessairement déménagé l'année précédant l'enquête ainsi que par leurs caractéristiques, plus précaires, particulièrement pour les immigrés.

Pendant ces parcours résidentiels et leurs logiques s'inscrivent avant tout dans un contexte historique précis qui n'a pas touché les générations au même moment de leur trajectoire – qu'elle soit résidentielle, familiale ou professionnelle. Qui plus est, ces générations, nées entre 1927 et 1952, ne sont pas observées au même moment de leur parcours de vie. Pour certaines – notamment les plus âgées confrontées à la maladie, au veuvage (voir [chapitre 5](#)) ou au handicap, il s'agit vraisemblablement de leur dernier logement. Pour d'autres, les plus jeunes qui entament leurs premières années de retraite et qui connaissent une baisse de leurs ressources (voir [chapitre 6](#)) tout en entrevoyant les premiers symptômes de leur vieillissement, ce n'est qu'une étape parmi d'autres (plusieurs enquêtés envisageant un prochain déménagement). L'analyse de la dernière étape résidentielle – à la date de l'enquête (voir [chapitres 2, 3, 4](#)) – n'a donc pas le même sens : choix d'un nouveau mode de vie ou repli sur la vie domestique.

Mobilités de confort pour les uns (Driant, 2007), mobilités d'ajustement pour les autres (Caradec, 2010 ; Nowik, Thalineau, 2010), il apparaît indéniable que les trajectoires à la retraite et en milieu de retraite des enquêtés s'avèrent loin d'être linéaires, y compris pour les générations plus âgées qui connaissent des réaménagements de leur existence au moment d'un veuvage ou d'un problème de santé, relativisant (au moins pour les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête), l'idée d'une standardisation de leurs trajectoires qui seraient ordonnées, tracées pour tous et pour toutes. Toujours est-il que cette mobilité doit être analysée en relation avec le processus de déprise (Clément *et al.* ; 1996 ; Caradec, 2004) qui se produit aussi bien par anticipation des problèmes que par résignation. Elle aura été choisie ou au contraire contrainte, décidée par les personnes elles-mêmes en fonction de leurs proches, ou par leurs proches. Il en résulte que la dernière mobilité observée ne peut se comprendre que dans l'ensemble du parcours des individus. Elle peut venir parfaire la trajectoire à travers une accession à la propriété tardive, l'accès au logement social, ou

encore avec un logement idéalement situé en centre-ville – qu’il soit en location ou en propriété. Elle peut aussi constituer une rupture, comme un retour vers le locatif privé après des années de propriété, vers le collectif, notamment les résidences seniors, tout en sachant que des effets d’âge, de sexe et de classe se lient entre eux et influencent de concert ces trajectoires. Il en ressort certains paradoxes, une inversion des parcours résidentiels. Descendants, avec un retour au locatif, l’accès à des logements plus petits, moins chers, pour les enquêtés qui ont connu une mobilité sociale (ou tout du moins une stabilité). Ascendant avec l’obtention d’un logement social en fin de parcours pour les enquêtés les plus précaires.

Mais ce qui frappe surtout c’est l’importance du réseau familial dans la construction des trajectoires résidentielles (Nowik, Thalineau, 2010) et ce tout au long de leur vie. Que les trajectoires ou logiques soient linéaires ou au contraire bousculées par les événements de la vie, la famille apparaît comme soutien à la promotion sociale et résidentielle dans le premier cas, recours ou refuge dans le second. Cette présence est d’autant plus remarquable qu’elle se produit quelle que soit la période historique. Or dans les années d’après-guerre qui ont vu l’apogée de la famille nucléaire, le couple semblait ne plus avoir besoin de ses parents, désormais ses seuls revenus lui suffisaient pour accéder au logement et encore plus à la propriété grâce aux prêts qui permettaient de ne plus attendre l’héritage. L’effacement de la famille masqué par la prospérité économique, mais aussi par l’appareil statistique qui ne considérait que le ménage (Bonvalet, 1998), n’était que trompeur car elle continuait d’agir sur les marchés du logement. Avec la crise économique et immobilière, l’augmentation des séparations, son rôle est devenu visible comme en témoignent les demandes de caution des parents pour les locations ou les prêts. L’analyse des entretiens Amare confirme qu’il est impossible d’analyser les trajectoires des individus sans prendre en compte la parentèle. Cette dimension est d’autant plus importante durant la retraite lorsque les enfants peuvent être amenés à prendre une place de plus en plus grande dans les choix résidentiels. Elle montre également que ces derniers, avant d’être une affaire de famille, sont une affaire de couple comme le révèlent les arbitrages entre conjoints.

Pour finir, rappelons ici que les analyses présentées doivent être resituées dans le contexte de l’enquête Amare où les personnes sélectionnées devaient avoir déménagé au cours de l’année 2015, ce qui a probablement engendré un effet de sélection en faveur de trajectoires moins linéaires, tout au moins à la dernière étape observée, c’est d’ailleurs pourquoi il a été décidé de les retracer dans leur totalité. Mais il est vraisemblable qu’à l’avenir, ce comportement très minoritaire prenne de l’ampleur et que l’on assiste avec l’augmentation de l’espérance de vie aux âges élevés et les progrès de la médecine à une diversification des parcours durant la retraite avec l’émergence d’une nouvelle offre de logements mieux adaptés au vieillissement et au handicap, mais aussi d’une nouvelle demande de la part des baby-boomers, notamment des femmes dont les souhaits en termes de choix de logement, de localisation sont de plus en plus pris en compte dans les arbitrages au sein du couple.



Bibliographie

- Arbonville D., 2000, « Normalisation de l'habitat et accès au logement. Une étude statistique du parc social de fait de 1984 à 1992 », in Marpsat M. *et al.*, *La rue et le foyer*, Paris, Ined, Travaux et documents, n°144
- Arrondel L., Garbinti B., Masson A., 2014, « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? », *Économie et statistique*, n°472-473, pp. 65-100
- Ascher F., 2005, *La société hypermoderne*, L'Aube
- Bard C., 2001, *Les femmes dans la société française au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin
- Bastie J., 1964, *La croissance de la banlieue parisienne*, Paris, PUF
- Beck U., 2008, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Éditions Flammarion
- Benoit Guilbot O., 1982, « Système social local et mobilité résidentielle : le cas d'un village péri-urbain dans la Région parisienne » in Benoit Guilbot O. (dir.), *Changer de région, de métier, changer de quartier. Recherches en Région parisienne*, Université Paris X – Nanterre, Recherches pluridisciplinaires, pp. 131-143
- Benoit-Guilbot O., Modai C., 1980, « Les stratégies résidentielle et professionnelle de l'identité sociale », Archives de l'Observatoire du Changement Social, volume IV, CNRS, Paris
- Berger M., Rougé L., Thomann S., Thouzellier C., 2010, « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Toulouse, Paris, Marseille) », *Espace populations sociétés*, n°1, pp. 53-67
- Bertaux-Wiame I., 1993, « Dynamiques intergénérationnelles et statuts résidentiels », in Bonvalet C. (dir.), *Le logement une affaire de familles*, Paris, L'Harmattan, pp. 129-167
- Bertaux-Wiame I., 2006, « Conjugalité et mobilité professionnelle : le dilemme de l'égalité », *Les cahiers du Genre*, n°41, pp. 49-73
- Bessin M., 2009, « Parcours de vie et temporalités biographiques. Quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, n°156, pp.12-21
- Bidart C., 2006, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CXX, pp. 29-57
- Bonnet C., Garbinti B., Grobon S., 2016, « Accès à la propriété : les inégalités s'accroissent depuis quarante ans », *Études et Résultats*, n°961
- Bonnin P., De Villanova R. (dir.), 1999, *D'une maison à l'autre, Parcours et mobilités résidentielles*, Paris, Éditions Créaphis
- Bonvalet C., 1990, « Quelques éléments sur la mobilité au cours du cycle de vie » in Bonvalet C., Fribourg A.-M. (éds), *Stratégies résidentielles*, Paris, Ined / PUF, pp. 85-95
- Bonvalet C., 1991, « La famille et le marché du logement : une logique cachée », in M. Segalen (éds), *Jeux de famille*, Paris, Presse du CNRS, pp. 57-77
- Bonvalet C., 1998, « Accession à la propriété et trajectoires individuelles », in Grafmeyer Y., Dansereau F. (éds), *Trajectoires familiales et espace de vie en milieu urbain*, Lyon, PUL, pp. 235-262
- Bonvalet C., 2003, « La famille-entourage », *Population*, n°1, pp. 9-44

- Bonvalet C., 2007, « Histoire résidentielle des Franciliens nés entre 1930 et 1950 », in C. Bonvalet, F. Drosso, F. Benguigui, M., Huynh, (dir.) *Les stratégies résidentielles et patrimoniales : vieillissement de la population et logement*, Paris, La Documentation Française, pp. 283-302
- Bonvalet C., 2010, « Les logiques des choix résidentiels », in Authier J.-Y., Bonvalet C., Lévy J.-P. (dir.), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, pp. 55-76
- Bonvalet C., 2015, « Les mères des baby-boomers en France », in Bonvalet C., Olazabal I., Oris M., *Les baby-boomers : une histoire de Familles. Une comparaison Québec-France*, Québec, Presse de l'Université du Québec, pp. 53-82
- Bonvalet C., Arbonville D. (eds), 2006, *Quelles familles, Quel logement ? France et Europe du sud*, Paris, Ined, n°157
- Bonvalet C., Bringé A., 2013, « Les effets de la politique de logement sur l'évolution des taux de propriétaires en France », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, n°51-1, pp. 153-177
- Bonvalet C., Bringé A., 2016, « L'impact des trajectoires familiales sur les parcours résidentiels et géographiques des franciliens nés entre 1930 et 1950 », *Revue Européenne des sciences sociales*, n°54-1, pp. 75-102
- Bonvalet C., Clément C., Ogg J., 2011, *Réinventer la famille*, Paris, PUF
- Bonvalet C., Fribourg A.-M. (eds.), 1990, *Stratégies résidentielles*, n°2, Paris, INED - Plan Construction et Architecture, MELTM : Colloques et Congrès, 459 p.
- Bonvalet C., Gotman A., 1993, *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan
- Bonvalet C., Lelièvre E., 1989, « Mobilité en France et à Paris depuis 1945 : bilan résidentiel d'une génération », *Population*, n°3, pp. 531-560
- Bonvalet C., Lelièvre E., 2012, *De la famille à l'entourage. L'enquête Biographies et entourage*, Paris, Ined
- Bonvalet C., Ogg J., 2009, *Les baby-boomers : une génération mobile*, Paris, INED – éditions de l'Aube
- Bourdieu P., 2000, *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil
- Caradec V., 1996, *Le couple à l'heure de la retraite*, Rennes, PUR
- Caradec V., 2004, *Vieillir après la retraite, Approche sociologique du vieillissement*, Paris, PUF
- Caradec V., 2010, « Les comportements résidentiels des retraités. Synthèse des recherches réalisées dans le cadre du programme "Vieillissement de la population et habitat" », *Espace Populations Sociétés*, n°1, pp. 29-40
- Caradec V., 2012, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris, Armand Colin
- Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. XI, n°1, pp. 3-33
- Chevalier L., 1967, *Les Parisiens*, Paris, Hachette
- Clanché F., Fribourg A.-M., 1998, « Grandes évolutions du parc et des ménages depuis 1950 », in M. Segaud, C. Bonvalet, J. Brun, *Logement et Habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Clément C., 2009, *La mère et ses enfants : devenir adulte et transmissions intergénérationnelles*, Paris, L'Harmattan

- Clément C., 2015, « Les filles contre le modèle maternel ? Trajectoires des femmes du baby-boom », in Bonvalet C., Olazabal I., Oris M., *Les baby-boomers : une histoire de Familles. Une comparaison Québec-France*, Québec, Presse de l'Université du Québec, pp. 99-125
- Clément C., Bonvalet C., 2006, *Les espaces de vie des familles recomposées*, Paris, collection Recherche du PUCA, n°161, 138 p.
- Clément C., Bonvalet C., 2016, « Un baby-boom, des baby-boomeuses ? Trajectoires professionnelles des femmes françaises issues du baby-boom », *Enfances Familles, Générations*, n°24, mis en ligne le 01 avril 2015
- Clément S., Montavori J., Membrado M., 1996, « Vivre la ville à la vieillesse : se ménager et se risquer », *Les annales de la recherche urbaine*, n°76
- Clerc P., 1967, *Grands ensembles, Banlieues nouvelles*, Paris, Ined, Cahier n°49
- Coing H., 1966, *Rénovation urbaine et changement social*, Paris Editions ouvrières
- Cornuel D., 2010, « Choix résidentiels et analyse économique », in Authier J.-Y., Bonvalet C., Lévy J.-P. (dir.), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, pp. 15-34
- Cuturello P., Godard F., 1982, *Familles mobilisées*, Ministère Logement, Plan Construction
- Cuturello P., 1993, « Le poids de l'origine et la force de la parenté : la dualité familiale dans les pratiques résidentielles », in Bonvalet C., Gotman A. (dir.), *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan
- Daumard A., 1970, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France*, Paris, Aubier
- De Luca Barusse V., 2005, « Reconquérir la France à l'idée familiale. La propagande nataliste et familiale à l'école et dans les casernes (1920-1939) », *Population*, n°1-2, pp. 13-38
- De Singly F., 2004, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF
- De Singly F., 2009, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin
- Dietrich-Ragon P., 2013, « Qui rêve du logement social ? », *Sociologie*, n°1, pp. 19-42
- Driant J.-C., 2009, *Les politiques du logement en France*, Paris, la Documentation française
- Driant J.-C., 2016, « Mobilité résidentielle et crise du logement », *Politiquedulogement.com*, mis en ligne le 2 septembre 2016
- Fourcaut A., 2000, *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France, dans l'entre-guerre*, Paris, Créaphis
- Galland O., 1991, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin
- Gaullier X., 1998, « Âges mobiles et générations incertaines », *Esprit*, vol. 246, n°10, pp. 5-44
- Girard A., 1964, *Le choix du conjoint*, Paris, PUF/Ined
- Girard A., Bastide H., 1952, « Enquête sur le logement des jeunes ménages dans le département de la Seine », *Population*, n°4, pp. 617-634
- Glick P., 1947, « The Family Cycle », *American Sociological Review*, n°12, pp. 164-174
- Gollac S., 2011, *La pierre de discorde. Stratégies immobilières familiales dans la France contemporaine*, thèse de doctorat, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales
- Gotman A., 1994, « Accession à la propriété dans le parc social : quelle demande ? », *Annales de la recherche urbaine*, n°65, pp. 55-67

- Gotman A., 1999, « Géographies familiales, migrations et générations », in Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y. (eds), *La famille et ses proches : l'aménagement des territoires*, Paris, Ined, Cahiers de l'INED, n°143, pp. 69-133
- Groupe de Réflexion sur l'Analyse Biographique, 2006, *États flous et trajectoires complexes*, Ined/Ceped, Collection Méthodes et savoirs, n°5
- Grafmeyer Y., 1991, *Habiter Lyon*, Lyon, CNRS-PUF, 1991
- Grafmeyer Y., 1992, *Les gens de la banque*, Paris, PUF
- Grafmeyer Y., 1993, « Héritage et production du statut résidentiel : éléments pour l'analyse de milieux locaux », in Bonvalet C. Gotman A (dir.), *Le logement une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan
- Grafmeyer Y., 1994, *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan
- Grafmeyer Y., 2010, « Approches sociologiques de choix résidentiels », in Authier J.-Y., Bonvalet C., Lévy J.-P. (dir.), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL
- Grafmeyer Y., Authier J.-Y., 2008, *Sociologie urbaine*, Paris, Arland Colin
- Grossetti M., Bessin M., Bidart C., 2009, *Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La découverte
- Grossetti M., 2006, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol. CXX, pp. 5-28
- Guillemard A.-M., 2010, « Vieillesse démographique et longévité accrue : renouveler la répartition des temps sociaux sur le cycle de vie », in *Les défis du vieillissement*, Paris, Armand Colin, pp. 15-37
- Halbwachs M., 1909, *Les expropriations et le prix des terrains à Paris, 1860-1900*, éd. E. Cornély
- Kaufmann V., 2005, « Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°1, pp. 119-135
- Kempeneers M., Lelièvre E., Robette N., 2015, « Les trajectoires d'activité des femmes issues du baby-boom », in Bonvalet C., Olazabal I., Oris M., *Les baby-boomers : une histoire de Familles. Une comparaison Québec-France*, Québec, Presse de l'Université du Québec, pp. 127-143
- Knibiehler Y., 1997, *La révolution maternelle depuis 1945. Femmes, maternité, citoyenneté*, Paris, Perrin
- Kohli M., 1989, « Le cours de vie comme institution sociale », *Enquête*, n°5
- Laferrère A., 2007, « Le logement dans l'accumulation du patrimoine des personnes âgées », in Bonvalet C. et al. (dir.), 2007, *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*, actes du séminaire Patrimoine immobilier et retraite organisé par le Ministère de l'Équipement (PUCA), Paris, La Documentation Française, pp. 149-162
- Laferrère A., Pouliquen E., Rougerie C., 2017, - Le logement en France depuis trente ans Références, édition 2017 - Vue d'ensemble. Insee.
- Le Corbusier, 1948, « L'habitation moderne », *Population*, n°3, pp. 417-440
- Lefebvre H., 1970, *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard
- Le Gall D., Martin C., 1991, *Recomposition familiale et usage de l'espace domestique*, Paris, PUCA

- Lelièvre E., 1990, « Point des connaissances quantitatives en matière de mobilité résidentielle », in Bonvalet C., Fribourg A.-M. (éds), *Stratégies résidentielles*, Paris, Ined / PUF, pp. 73-84
- Lelièvre E., Vivier G., Clément C., 2005, « Entourage parental : pluriparentalités et confiages des enfants en France entre 1930 et 1970 », in Vignikin K., Vimard P. (dir.), *Familles au Nord, Familles au Sud*, Academia-Bruylant, Louvain la Neuve, pp. 69-90
- Lelièvre E., Vivier G., Tichit C., 2008, « Entre parentés instituées et parentés choisies, l'étonnante diversité des figures parentales et éducatives en France de 1930 à 1965 », *Population*, n°2, pp. 237-266
- Le Play F., 1864, *La Réforme sociale en France*, Paris, Plon.
- Loiseau M., Bonvalet C., 2005, « L'impact de la loi 1948 sur les trajectoires résidentielles en Île-de-France », *Population*, n°3, pp. 351-366
- Longo M. E., Bourdon S., Charbonneau J., Kornig C., Mora V., 2013, « Normes sociales et imprévisibilités biographiques », *Agora Débats/jeunesse*, n°65, pp. 93-108
- Maison D., 1993, « Effet d'alliance et transmission différée dans le rapport à la propriété et à l'habitat », in Bonvalet C. (dir.), *Le logement, une affaire de familles*, Paris, L'Harmattan, pp. 87-107
- Martin J., 1998, « Politique familiale et travail des femmes mariées en France. Perspective historique : 1942-1982 », *Population*, n°6, pp. 1119-1154
- Martuccelli D., 2006, *Forgé par l'épreuve*, Paris, Armand Colin
- Maruani M., 2000, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La découverte
- Merlin P., 2005, « L'impressionnante évolution des conditions de logement des Français depuis la Deuxième Guerre mondiale », in Bergouignan C., Blayo C., Parant A., Sardon J. P., Tribalat M. (dir.), *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, Tome 2, Paris, CUDEP, pp. 771-784
- Nowik L., 2009, *La mobilité résidentielle entre 70 et 85 ans : quelles relations avec les "ressources territoriales" ?* Communication au IIe congrès de l'Association Française de Sociologie (AFS), RT7 « Vieillesse, vieillissement et parcours de vie », Paris
- Nowik L., Bringé A., 2016 « Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement - Le cas de quatre territoires locaux », *Cahiers de démographie locale*, numéro spécial « Vieillissement et enjeux locaux » coordonné par Sanderson J.-P., Eggerickx T. et Bourguignon M., pp. 51-85
- Nowik L., Thalineau A., 2010, « La mobilité résidentielle au milieu de la retraite », *Espace populations Sociétés*, n°1, pp. 44-51
- Pagis J., 2014, *Mai 68, Un pavé dans leur histoire. Événements et socialisation politique*, Paris, Presses de Sciences Po
- Parsons T., 1955, *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon
- Pitrou A., 1978, *Vivre sans famille*, Toulouse, Privat
- Raymond H., Raymond G., Haumont N., 1966, *L'habitat pavillonnaire*, Paris, CRU
- Rein M., Kohli M., 1991, *Time for Retirement*, Cambridge, Cambridge University Press
- Rochefort R., 2004, *Vive le papy-boom*, Paris, Odile Jacob
- Rougé L., 2005, « L'accession à la propriété d'un pavillon périurbain entre appropriation et enfermement. Le logement et l'habitat comme objets de recherche », *Actes de la journée d'études « Jeunes chercheurs »*, Paris, GIS socio-économie de l'habitat ; Créteil

- Schweitzer S., *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire de leurs métiers au XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002
- Sue R., 1994, *Temps et ordre social. Sociologie des temps sociaux*, Paris, PUF
- Supeno E., Bourdon S., 2013, « Bifurcations temporalités et contamination des sphères », *Agora Débats/Jeunesse*, n°65, pp. 109-123
- Théry I., 1993, *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob
- Toulemon L., 1994, « Les étapes vers l'âge adulte : vers un nouveau statut des femmes », in Leridon H., Villeneuve-Gokalp C., *Constance et inconstances de la famille. Biographies familiales des couples et des enfants*, Paris, INED/PUF, Travaux et documents n°134, pp. 165-181
- Toulemon L., Leridon H., De Guibert-Lantoine C., 1994, « La cohabitation adulte », *Population et Sociétés* n°293
- Van De Velde C., 2015, *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Colin
- Van De Velde C., 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en France*, Paris, PUF
- Van Gennep A., 1981, *Les rites de passage*, Paris, Picard
- Veysset B., 1989, *Dépendance et vieillissement*, Paris, L'Harmattan
- Villeneuve-Gokalp C., 1997, « Vivre en couple chacun chez soi », *Population*, n°5, pp. 1059-1081
- Weber F., 2002, « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie » in Debordeaux D., Strobel P., *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission*, Paris, L.G.D.J, pp. 73-106

CHAPITRE 2. - LE CHOIX DES LIEUX

Rémi Gallou

Parler de « choix » lorsque l'on analyse les comportements résidentiels des individus revêt une part de subjectivité. De quel choix parle-t-on ? Quel en est exactement la latitude ? Si les comportements résidentiels diffèrent d'un individu à l'autre, ainsi que l'évoquait V. Caradec, « le sociologue est davantage porté à souligner que ces « choix » sont contraints par tout un ensemble de facteurs économiques, sociaux et culturels, ou, pour le dire autrement, qu'ils s'inscrivent dans un contexte social qui leur donne forme » (2010, p. 40). Certains auteurs affirment que même dans un univers contraint (en cas de grande pauvreté par exemple), une part de choix subsiste et que les arbitrages restent possibles (Delcroix, 2007, Bouillon *et al.*, 2017).

Ce chapitre se compose de deux parties distinctes. Il propose dans un premier temps de présenter des données de cadrage de la mobilité résidentielle à la retraite à partir des données de l'enquête logement (Insee 2013, voir encadré). Les données de la statistique publique permettent de rendre compte de la diversité des situations rencontrées parmi les ménages mobiles, ainsi que de dresser un panorama des motifs expliquant cette mobilité. Les limites de cet exercice utilisant les méthodes quantitatives sont atteintes lorsque l'on cherche à comprendre, au-delà des raisons simples, quels sont les mécanismes à l'œuvre aboutissant au déménagement des ménages. L'apport de l'enquête Amare sera manifeste lorsque dans la seconde partie du chapitre, l'analyse du corpus d'entretiens permettra d'illustrer, au moyen de cas concrets, les ressorts de la décision à l'origine de la mobilité. En constante diminution avec l'âge, la mobilité résidentielle des personnes se maintient pourtant à des niveaux non nuls y compris aux âges élevés. L'idée selon laquelle le parcours résidentiel des retraités se résumait à une situation d'ancrage apparaît réductrice. Sans sous-estimer le poids des contraintes (qui seront étudiées), ce chapitre détaillera la variété, l'ampleur et les motifs des déménagements des retraités de tous âges. Ceux-ci parlent de leur changement de logement de façon ouverte et franche, le présentant tantôt comme une expérience contrariante, pénible, nécessaire, positive ou réfléchie. Certes changer de logement n'est jamais une mince affaire, mais nous verrons que cette mobilité, au-delà d'apporter de la sécurité, du lien, du confort ou de la proximité, permet également de se sentir « bien » ou « à sa place », et ainsi d'accéder à la position socio-résidentielle à laquelle on aspire.

1 VERS DE NOUVELLES DYNAMIQUES DE MOBILITE RESIDENTIELLE CHEZ LES RETRAITES ?

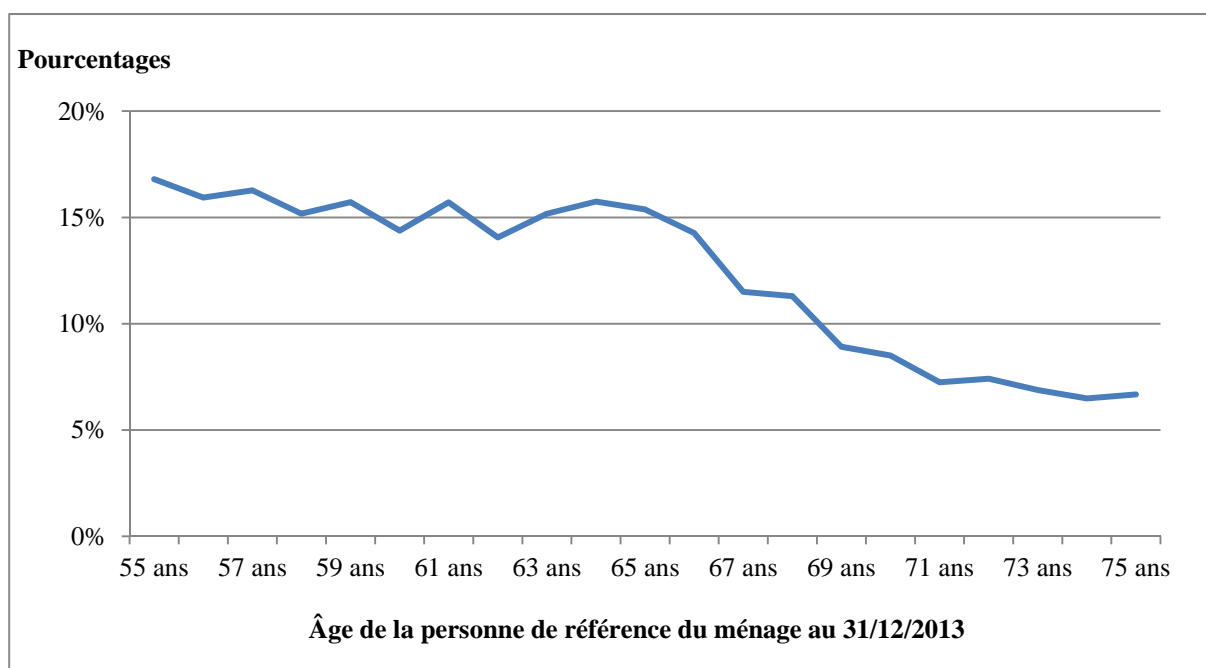
Les données du volet « Ménages » de l'Enquête Nationale Logement 2013 de l'Insee (ENL 2013) permettent de considérer les souhaits de mobilité de l'ensemble des ménages français. Elles permettent d'accorder une attention particulière à ceux dont la personne de référence a 55 ans et plus³⁰, ainsi qu'aux caractéristiques du logement envisagé, aux contraintes du dernier déménagement et à l'opinion sur le logement et son accessibilité.

Comment s'organisent les mobilités des retraités d'aujourd'hui, vis-à-vis de leur famille (localisation, dispersion, contraintes), de leur situation conjugale actuelle, mais aussi de leur parcours résidentiel et de leur projet de vie ?

1.1 L'apport des enquêtes statistiques

Les données de l'ENL 2013 permettent de connaître à la fois le nombre et certaines caractéristiques des ménages ayant réalisé une mobilité résidentielle, ainsi que les caractéristiques de ceux qui, à la date de l'enquête, souhaitaient une mobilité prochaine. La figure suivante représente la part des ménages dont la personne de référence a 55 ans et plus et qui ont connu au moins un déménagement depuis 2009 (Graphique 1).

Graphique 1. Mobilité résidentielle réalisée depuis 2009 selon l'âge de la personne de référence du ménage



Champ : 12 644 ménages dont la personne de référence était âgée de 55 ans ou plus au 31/12/2013 (effectif non pondéré).

Source : Insee, Enquête logement 2013, Exploitations Cnav – URV.

Lecture : 16,8 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 55 ans au 31/12/2013 ont connu un déménagement depuis le 01/01/2009 (moyennes mobiles d'ordre 3) ; c'est aussi le cas de 10 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 69 ans au 31/12/2013.

³⁰ Etudier les 55 ans et plus a comme intérêt de saisir si les individus proches de la retraite et parmi eux, ceux qui projettent de changer de logement prochainement (projet coïncidant éventuellement avec la retraite).

La part des personnes ayant connu au moins une mobilité depuis 2009 est stable jusqu'à 65 ans (autour de 15 %) ; après cet âge, les valeurs diminuent progressivement. Quelle que soit la tranche d'âge observée, on constate un effet du statut d'occupation du logement puisque la part de locataires parmi les ménages ayant connu une mobilité depuis 2009 est trois fois plus élevée que la part de propriétaires, quelle que soit la tranche d'âge observée. De même, le souhait de mobilité est bien plus fort chez les locataires (jusqu'à trois fois plus par rapport aux propriétaires). Ces résultats témoignent d'un ancrage plus fort des propriétaires dans leur logement.

Au moment de la retraite les personnes changent un peu plus souvent de département à l'occasion d'un déménagement : dans une étude de la Cnav portant sur les retraités du régime général et sur les mobilités interdépartementales ou entre zones urbaines³¹, il apparaissait qu'environ 1,2 % des retraités ayant liquidé leur pension entre 2009 et 2014 en France avaient changé de département de résidence en 2014 (hors les mobilités concernant les résidents de l'étranger) contre 0,9 % pour l'ensemble des retraités. En outre, cette étude constatait une plus forte présence des jeunes retraités en couronne de grandes aires urbaines tandis que les retraités plus âgés se concentraient davantage dans les villes-centres et en habitat isolé.

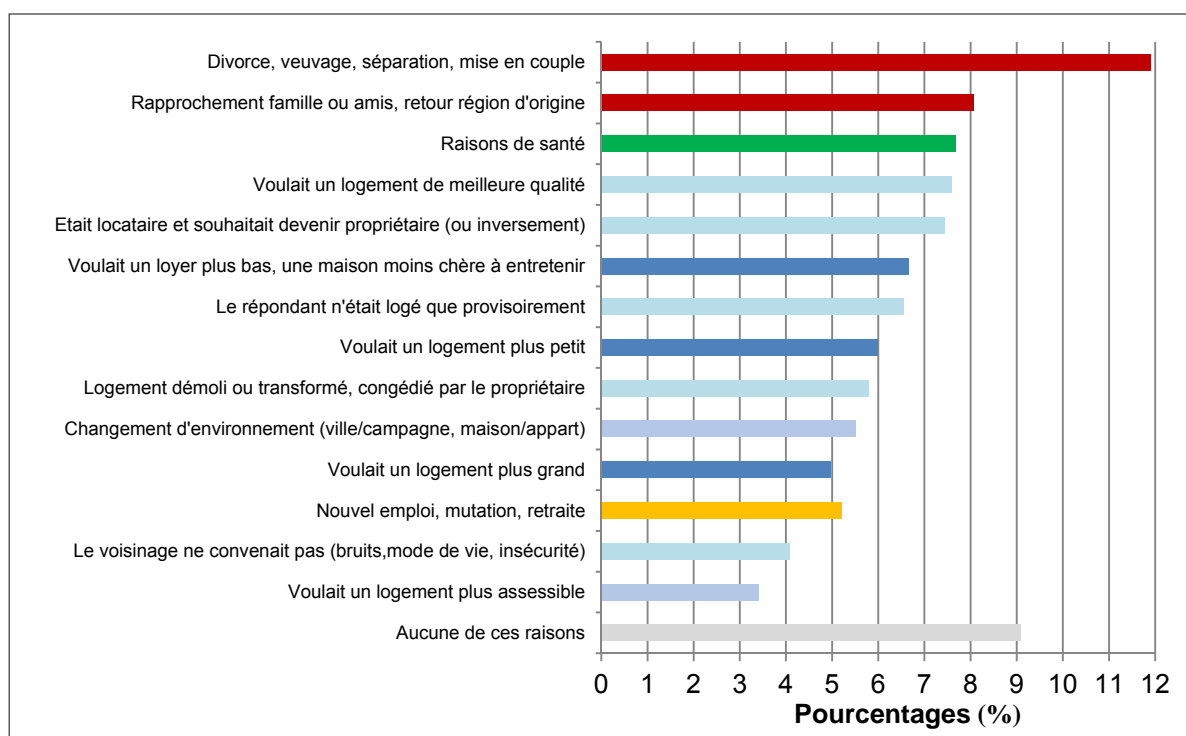
1.2 Une grande diversité des motifs de mobilité résidentielle

Mobiles ou sédentaires, les individus sont de plus en plus enjoints au « bien vieillir », ce qui revêt des significations très disparates selon les parcours et la position sociale, familiale, économique et résidentielle des personnes. Les données de l'ENL 2013 permettent de connaître les principales raisons du dernier déménagement pour les répondants âgés de 55 ans et plus ayant connu une mobilité résidentielle entre 2009 et fin 2013 (Aouici, Broussard, Gallou, 2017). Ces informations sont utiles pour contextualiser le propos et rappeler que la mobilité résidentielle reste une histoire de famille, y compris aux âges de la retraite (Graphique 2)³².

³¹ Albert C., Missoty A., 2015, « Résidence et mobilité des retraités du régime général », Les cahiers de la Cnav, n°8, octobre 2015.

³² Ce graphique a été réalisé à partir de deux questions de l'enquête ENL : la première concernait la raison de la dernière mobilité en cas de déménagement contraint (« Une des raisons suivantes a-t-elle contraint Monsieur/Madame à quitter le logement précédent ? 1- N'était logé(e) que provisoirement ; 2- A été congédié(e) par son propriétaire ; 3- Le logement a été démoli ou transformé en local à usage autre que d'habitation ; 4- Non, aucune de ces raisons ») ; la seconde portait sur la raison du dernier déménagement hors déménagement contraint (« Quelle était la principale raison de ce déménagement ? » lorsque l'item « Non, aucune de ces raisons » a été sélectionné à la question précédente). Les réponses à ces deux questions ont été regroupées ici pour traiter plus largement des raisons du dernier déménagement, que celui-ci soit voulu ou contraint.

Graphique 2. Principale raison du dernier déménagement



Champ : 1 016 ménages dont la personne de référence était âgée de 55 ans ou plus au 31/12/2013 ayant connu un déménagement entre 2009 et fin 2013 (effectif non pondéré).

Source : Insee, Enquête logement 2013, Exploitations Cnav – URV.

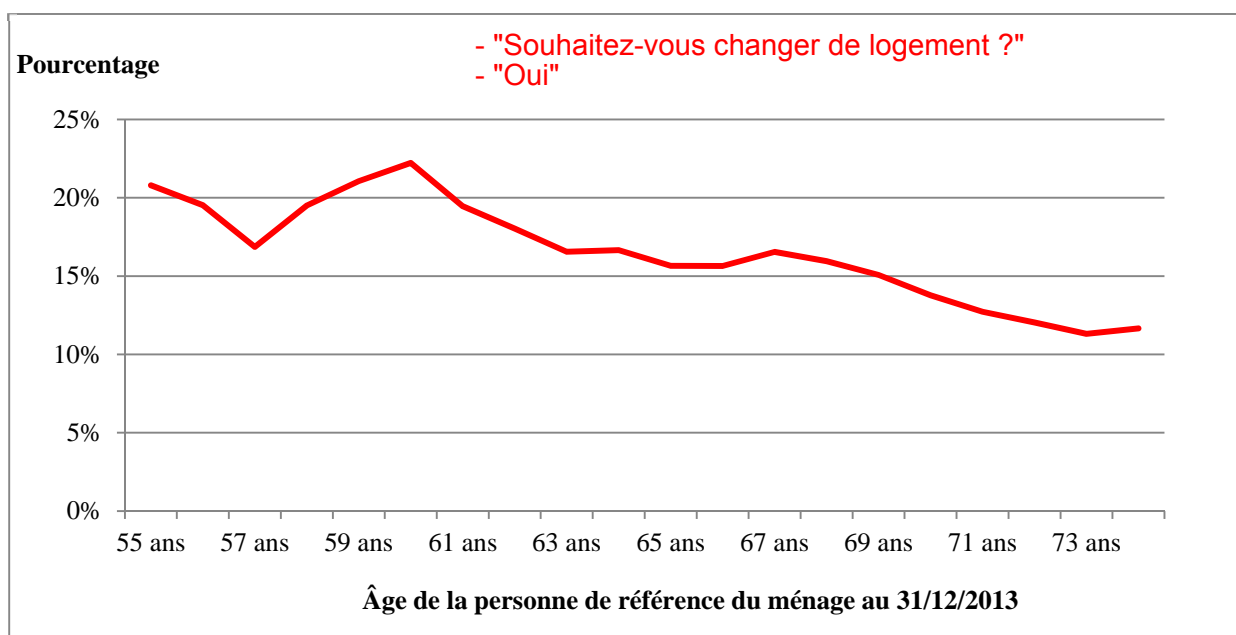
Lecture : 12 % des ménages ayant connu un déménagement entre 2009 et fin 2013 justifient leur mobilité principalement par une rupture familiale (divorce, veuvage, séparation) ; près de 3 % ont dû quitter leur ancien logement car celui-ci allait être démolé ou transformé en un local à usage autre que l'habitation.

Avec près de 20 % des raisons avancées, les raisons liées à la famille (figurées en rouge dans le graphe), qu'il s'agisse d'une modification de la taille de la famille, d'une rupture (divorce, veuvage, séparation) ou d'un désir de rapprochement familial, constituent les motifs de mobilité résidentielle les plus exprimés. Les raisons liées à l'état de santé (en vert) jouent également un rôle non négligeable : elles apparaissent comme le principal élément déclencheur dans près de 8 % des cas. Suivent ensuite les mobilités pour des raisons économiques (changement de statut d'occupation du logement, hébergement provisoire, charges trop élevées) ou pour des raisons liées aux caractéristiques du logement antérieur (taille du logement, environnement, voisinage insatisfaisant...). Les raisons liées à l'activité professionnelle des ménages sont peu représentées (autour de 5 %) dans cet aperçu, ce qui s'explique par la sélection de la population des 55 ans et plus. Enfin les problématiques liées à l'accessibilité du logement ne concernent, quant à elles, que 3,5 % des déménagements.

1.3 Souhaitée ou redoutée : quelle mobilité résidentielle après 55 ans ?

Lorsque l'on traite de la mobilité résidentielle et que l'on s'intéresse non plus seulement aux déménagements effectués depuis 2009 mais aux projets de mobilité, d'autres perspectives d'analyse sont offertes. La courbe ci-dessous représente la part des ménages envisageant un déménagement selon l'âge de la personne de référence du ménage (Graphique 3).

Graphique 3. Souhait de mobilité résidentielle après 55 ans



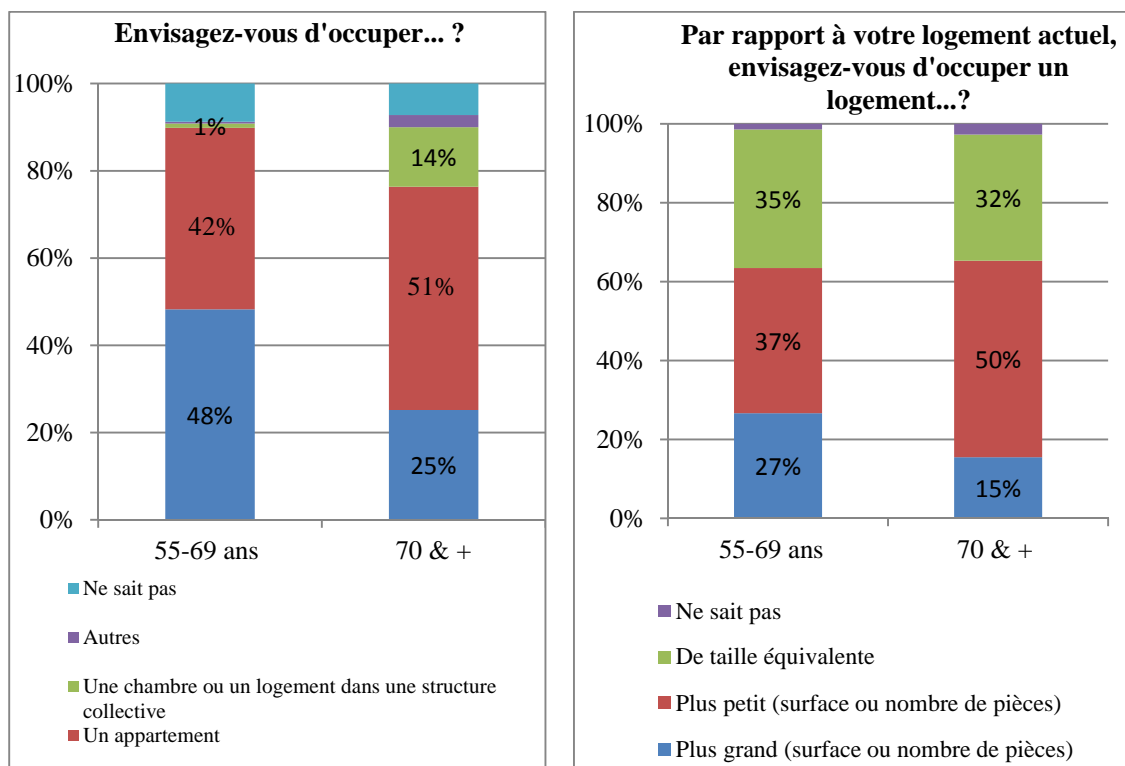
Champ : 12 644 ménages dont la personne de référence était âgée de 55 ans ou plus au 31/12/2013 (effectif non pondéré)

Source : Insee, Enquête logement 2013, Exploitations Cnav - URV

Lecture : On note un désir de mobilité pour 21 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 59 ans au 31/12/2013 (moyennes mobiles d'ordre 3).

Premier constat, les souhaits de déménagement s'expriment à tout âge à un niveau supérieur par rapport aux déménagements réellement effectués. Jusqu'à 63 ans, le désir de mobilité résidentielle du répondant oscille autour de 20 %, avec un léger pic à 60 ans (ce qui correspond très probablement à la mobilité résidentielle projetée lorsque l'âge de la retraite sera atteint). Cette proportion décroît entre 64 et 74 ans, correspondant bien à un moindre désir de mobilité avec l'avancée en âge. Plusieurs informations sont disponibles afin de mieux cerner les caractéristiques des logements « convoités » par les ménages déclarant souhaiter déménager ou être contraints de changer de logement dans les trois ans à venir. Deux questions sont particulièrement retenues ici, portant sur le type de logement d'abord (« maison individuelle », « appartement », « logement dans un établissement collectif » ou « autre type de logement ») puis sur la taille du logement (« surface souhaitée plus ou moins grande que la surface actuelle »). Pour une meilleure lisibilité, les ménages sont répartis en deux classes selon l'âge de la personne de référence : les [55 à 69 ans] d'une part, les [70 ans et plus] d'autre part. Le choix de séparer les âges selon ces deux groupes, avant et après 70 ans, correspond au souhait d'étudier distinctement les mobilités aux âges environnant la retraite (un peu avant et quelques années après), de celles qui seraient motivées par des aspirations ou des besoins différents du seul projet lié à la cessation d'activité. Les représentations graphiques issues de cette exploitation sont présentées ci-dessous (Graphique 4).

Graphique 4. Caractéristiques du logement envisagé en cas de désir de mobilité (55 ans et plus)



Champ : 2 169 ménages dont la personne de référence était âgée de 55 ans ou plus au 31/12/2013, déclarant souhaiter déménager ou être contraints de changer de logement dans les trois ans à venir (effectif non pondéré).

Source : Insee, Enquête logement 2013, Exploitations Cnav – URV

Lecture : Parmi les ménages qui souhaitent déménager ou qui seront contraints à changer de logement dans les trois années à venir, 48 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 55 à 69 ans envisagent d'emménager dans une maison individuelle contre 25 % pour les ménages dont la personne de référence à 70 ans ou plus (graphe de gauche). De même, 37 % des ménages dont la personne de référence a entre 55 et 69 ans envisagent d'occuper un logement plus petit en surface que le logement actuel, contre 50 % pour les ménages dont la personne de référence a 70 ans ou plus (graphe de droite).

Parmi les personnes envisageant une mobilité prochaine, près de la moitié des ménages (48 %) dont la personne de référence a moins de 70 ans est attiré par la maison individuelle tandis que ce type de logement n'est plus convoité que par un répondant sur quatre parmi les ménages dont la personne de référence est plus âgée (25 %), qui lui préfèrent l'appartement (51 %). Parmi les options envisagées, il faut noter l'apparition des établissements collectifs, que 14 % des personnes de référence des ménages de plus de 70 ans projettent d'intégrer.

Quant à la superficie du logement, l'avancée en âge entraîne une diminution de la surface occupée souhaitée : un ménage sur deux dont la personne de référence a 70 ans ou plus (50 %) désire occuper un logement plus petit, ce qui n'est le cas que d'un peu plus d'un tiers (37 %) des ménages de 55 à 69 ans. Ce résultat semble confirmer l'hypothèse des mobilités « de sécurisation de soi » : il peut par exemple s'agit de quitter un logement trop grand et devenu trop difficile à entretenir, parfois trop cher également, pour un logement souhaité plus petit, mais au sein duquel on pourra se maintenir plus longtemps. Pour les ménages dont la personne de référence est plus jeune, les souhaits sont davantage équilibrés quant à la taille des lieux souhaités : ils sont presque aussi nombreux à souhaiter un logement de taille

équivalente (37 %) qu'un logement plus petit (35 %) mais plus d'un ménage sur quatre (27 %) souhaite déménager pour un logement plus grand que celui occupé.

Interroger les personnes sur leurs souhaits en matière de mobilité à court terme ne modifie pas ces résultats et le désir de mobilité reste décroissant avec l'avancée en âge. Près de 20 %³³ des répondants âgés de 55 à 64 ans déclaraient vouloir changer de logement, qu'ils pensent ou non y être contraints ; la valeur passe sous le seuil des 15 % pour les ménages dont la personne de référence était âgée de 65 à 74 ans et dépasse tout juste les 5 % pour les répondants plus âgés, 75 ans et au-delà (Tableau 1). L'effet du statut d'occupation persiste : qu'elle soit souhaitée ou redoutée, la perspective d'un déménagement est plus fréquente chez les locataires, témoignant ainsi d'un ancrage plus fort des propriétaires comme nous l'avons déjà souligné. Les ménages locataires s'estiment généralement plus libres et moins attachés à leurs logements que les propriétaires, qui se disent pour leur part plus investis. L'Insee note que de façon générale, « la mobilité concerne 4,5 fois plus les locataires du secteur libre que les autres ménages » (Delance et Vignolles, 2017).

Tableau 1. Les souhaits et contraintes de mobilité résidentielle des ménages (%)

Désir de mobilité et/ou mobilité contrainte	Nombre de ménages	Tout	18-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans ou +	Locataires	Propriétaires
Souhaite changer de logement (sans contrainte de mobilité)	4 904 000	18	24	15	12	4	29	9
Souhaite changer de logement <u>et</u> pense être contraint de quitter son logement actuel dans les trois ans à venir	1 442 000	5	8	4	3	2	10	2
Pense être contraint de quitter son logement actuel dans les trois ans (sans désir de mobilité)	1 159 000	4	6	3	2	3	7	2
Ne souhaite pas changer de logement et ne pense pas être contraint de quitter son logement actuel dans les trois ans à venir	20 559 000	73	63	79	84	91	55	87
Ensemble	28 064 000	100	100	100	100	100	100	100

Champ : 28 064 000 ménages dont la personne de référence était âgée de 18 ans ou plus au 31/12/2013. Données pondérées

Source : Insee, Enquête logement 2013, Exploitations Cnav – URV.

Lecture : 17,5 % des ménages souhaitent changer de logement dans les trois ans à venir, sans y être contraints ; 5,1 % des ménages souhaitent changer de logement et pensent y être contraints dans les trois ans à venir ; 4,1 % des ménages ne souhaitent pas changer de logement mais pensent y être contraints dans les trois ans à venir.

Cette stabilité résidentielle des plus âgés peut s'expliquer par la satisfaction du logement, par un effet « d'ancrage » ou, bien à l'inverse par la crainte que pourrait susciter un

³³ Cette valeur est obtenue en additionnant la part d'enquêtés âgés de 55 à 64 ans déclarant souhaiter changer de logement sans contrainte de mobilité (15,2 %) et les répondants souhaitant et pensant être contraints de changer de logement dans les trois années à venir (3,9 %).

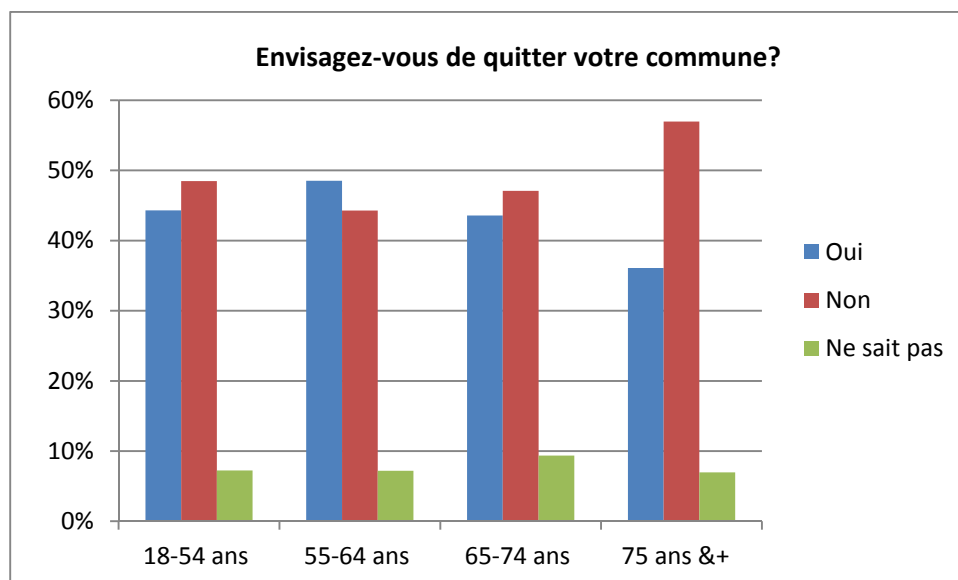
déménagement. D'autres personnes, dans des proportions plus faibles, soulignent l'influence de contraintes sur leur projet de mobilité³⁴.

Une minorité des répondants âgés de 55 à 64 ans évoquent une mobilité qui répondrait à la fois à un désir et à une contrainte ; les proportions sont plus faibles après 65 ans. Cette surreprésentation parmi les plus jeunes est probablement à relier au passage à la retraite (« mobilité de retraite »). Enfin, 3 % des répondants âgés de 55 à 64 ans pensent être contraints de quitter leur logement dans les trois années à venir (sans désir de mobilité) ; il en est de même pour 2 % des 65-74 ans et pour 3 % des répondants de 75 ans ou plus.

1.4 Un changement de commune envisagé dans plus de 4 cas sur 10

Près de 50 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 55 à 64 ans au 31 décembre 2009 et qui envisagent une mobilité prochaine (par contrainte ou non) souhaitent changer de commune (Graphique 5). C'est pour cette tranche d'âge que les projets de changement de commune sont les plus nombreux, supérieurs même à ceux qui souhaitent rester habiter dans la commune actuelle. C'est sans surprise pour les 75 ans et plus que les souhaits de changement de commune sont les moins nombreux, tout en se maintenant à un niveau relativement élevé puisque 36 % des personnes interrogées l'évoquent. Avec l'âge, la sédentarisation et l'ancrage ont certes tendance à augmenter, cependant lorsqu'un déménagement est envisagé, il s'agit dans plus d'un cas sur trois de quitter sa commune et son environnement habituel. Il est possible que les rapprochements géographiques (déménager pour habiter près de chez un enfant ou un autre membre de la famille) soient en partie responsables de ce résultat.

Graphique 5. Changement de commune en cas de mobilité envisagée (18 ans et plus)



Champ : 7 506 000 ménages dont la personne de référence était âgée de 18 ans ou plus au 31/12/2013 et qui déclaraient vouloir ou être contraints de changer de logement. Données pondérées

Source : Insee, Enquête logement 2013, Exploitations Cnav – URV.

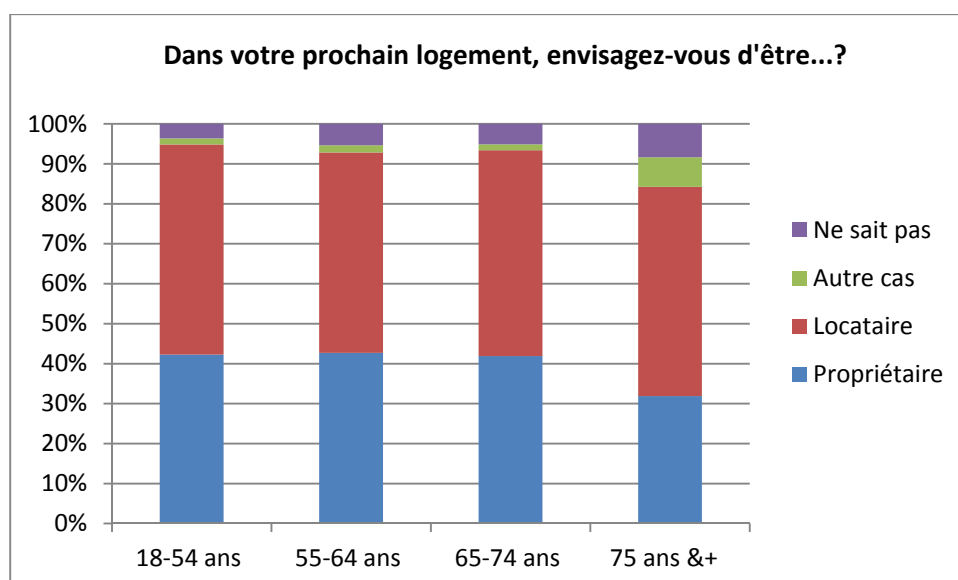
³⁴ Ces contraintes peuvent être d'origines diverses et ne sont pas spécifiées dans cette question ; la personne est libre de sa réponse et de se penser comme contrainte ou non de déménager à terme.

Lecture : Près de 45 % des ménages dont la personne de référence était âgée entre 55 et 64 ans fin 2013 et envisageant une mobilité prochaine ne souhaitent pas quitter leur commune ; près de 60 % des ménages les plus âgés (75 ans et plus) envisageant une mobilité souhaitent rester dans leur commune de résidence.

Comme nous l'avons vu, les statuts d'occupation renseignent sur le type de mobilité envisagée : la moitié des personnes projetant de changer de logement pensent louer leur futur logement (Graphique 6). Si ce chiffre est quasi stable quel que soit l'âge des personnes enquêtées (entre 50 et 52 %), la part d'individus envisageant d'être propriétaires établie autour de 42 % jusqu'à 74 ans, accuse une baisse assez nette à partir de 75 ans (32 %).

Les « incertitudes » et les « autres cas » sont plus fréquemment évoqués après 75 ans et concernent à eux seuls 15 % des enquêtés âgés de 75 ans ou plus. Il est probable que le recours à d'autres formes d'hébergement – notamment la cohabitation chez un tiers, l'habitat intermédiaire – n'est pas négligeable à ces âges (8 %) ; en outre des incertitudes pèsent autour des projets de mobilité dans le grand âge (7 % ne savent pas où ils iront quand ils déménageront).

Graphique 6. Statut d'occupation envisagé en cas de désir de mobilité (18 ans et plus)



Champ : 7 396 000 ménages dont la personne de référence était âgée de 18 ans ou plus au 31/12/2013 et qui déclaraient vouloir ou être contraints de changer de logement. Données pondérées

Source : Insee, Enquête logement 2013, Exploitations Cnav – URV.

Lecture : Près de 43 % des ménages âgés de 55 à 64 ans et envisageant une mobilité prochaine prévoient d'être propriétaires de leur logement principal ; la valeur tombe à 32 % pour les ménages âgés de 75 ans et plus.

1.5 Santé et finances constituent les principales contraintes

Si l'on observe les raisons avancées par les personnes ayant exprimé une contrainte dans leur projet de mobilité, c'est tout d'abord la dimension financière qui joue un rôle déterminant pour les 55-64 ans ainsi que pour les 65-74 ans, avec respectivement 27 % et 33 % des projets contraints (Tableau 2). L'état de santé des occupants et les raisons financières s'imposent comme les deux motifs principaux à l'origine de plus de la moitié des projets de mobilité résidentielle contrainte avec respectivement 31 % et 23 % des réponses invoquées concernant les ménages dont la personne de référence est âgée de 55 ans et plus. La contrainte économique semble en revanche moins peser dans le choix des répondants plus âgés qui ne sont plus que 6 % à l'évoquer mais qui avancent avant tout des raisons liées à la

santé comme un élément central (63 % pour les personnes de 75 ans et plus). La place occupée par les raisons de santé dans cette décision de mobilité laisse supposer un déménagement vers un logement plus adapté à l'évolution des capacités et à la perte d'autonomie.

Avec l'âge les raisons familiales, propres au logement ou professionnelles sont peu évoquées dans les projets de mobilité liés à une contrainte.

Tableau 2. Principale raison pour laquelle le répondant pense être contraint de quitter son logement actuel dans les trois ans à venir ?

Pour quelle raison pensez-vous être contraint de quitter votre logement dans les trois ans à venir? (%)	Nombre de ménages	Tout	18-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans ou +
Raisons financières	434 000	17	14	27	33	6
Raisons de santé	273 000	11	3	12	24	63
Raisons familiales (naissance, mise en couple, liquidation du logement à la suite d'un décès, d'un divorce ou d'une séparation)	482 000	19	22	13	6	8
Raisons professionnelles (mutation, fin d'activité, retraite)	835 000	32	40	20	10	3
Raisons liées au logement (le propriétaire veut reprendre le logement prêté ou loué ; projet de destruction ou de réhabilitation du logement ; décision judiciaire d'expulsion)	237 000	9	8	15	9	7
Autres raisons	340 000	13	13	13	18	13
Ensemble	2 601 000	100	100	100	100	100

Champ : 2 601 000 ménages dont la personne de référence était âgée de 18 ans ou plus au 31/12/2013. Données pondérées.

Source : Insee, Enquête logement 2013, Exploitations Cnav – URV.

Lecture : Parmi les ménages qui pensent être contraints de quitter leur logement dans les trois ans à venir, 32 % pensent que la raison principale est professionnelle.

Les informations livrées par l'enquête Logement de l'Insee mobilisées ici concernent particulièrement les ménages dont la personne de référence a 55 ans et plus. Elles permettent de mieux connaître les caractéristiques des ménages mobiles (ou souhaitant l'être) ainsi que l'influence de l'âge, des statuts d'occupation sur les motifs de déménagement, le type de logement souhaité et le niveau de la contrainte pour ceux qui pensent être obligés de déménager. Que le changement de logement soit perçu comme contraint ou non, la présentation des causes de déménagement en sections thématiques ne restitue pas la complexité et l'interconnexion des mécanismes qui sous-tendent la mobilité résidentielle. Aux différentes stratégies, aux arbitrages, s'ajoute la capacité d'anticiper les difficultés à venir (problèmes de santé, rupture familiale). Le recours aux entretiens qualitatifs permet d'illustrer les questions qui se posent aux retraités, le champ d'action qu'ils se définissent, le regard qu'ils portent sur leur parcours. C'est l'objet de la seconde partie de ce chapitre, qui abordera la façon dont les personnes interrogées parlent de leur

déménagement et, en lien avec cette nouvelle étape de leur vie, de leurs attentes, leurs craintes et leurs projets d'avenir.

2 L'ENQUETE AMARE OU COMMENT PARLER DE SON DEMENAGEMENT ?

Il a semblé indispensable d'interroger les comportements de mobilité de l'échantillon de retraités, jeunes et vieux, hommes et femmes vivant en couple ou non dans les territoires étudiés lors de l'enquête Amare.

Nous n'aborderons pas dans ce chapitre les motifs de déménagement des enquêtés de La Réunion, la spécificité de leur mobilité résidentielle s'avérant trop grande pour être étudiée avec celle de la métropole. Un chapitre à part entière leur est consacrée (voir [chapitre 7](#)).

2.1 “Déménager, c'est quelque chose...”

Déménager constitue une épreuve à tout âge. Lorsqu'il survient durant la vieillesse, le déménagement peut prendre une dimension plus singulière encore. L'individu se reconnaît dans son logement (Moser, 2009) et un changement d'espace inclut une nécessaire recomposition du ménage, des relations et des repères. L'action de déménager inclut des démarches qui semblent plus difficiles aux âges avancés, lorsque les personnes tendent à se recentrer sur leur foyer, leur intimité, leur espace connu et pratiqué. Si le déménagement est généralement pensé dans une optique positive (il offre de nouvelles possibilités telles qu'un logement plus adapté, un rapprochement de la famille, l'accès à un lieu convoité, etc.), il reste néanmoins vécu comme une épreuve, ainsi que l'indiquent de nombreux entretiens. Et cela vaut qu'il s'agisse du déménagement dans sa dimension pratique (mise en cartons, abandon de biens matériels, démarches administratives, etc.) ou dans sa dimension affective (attachement à l'environnement antérieur, adaptation dans le nouveau logement, etc.). Ce déménagement peut aussi, pour certains, engendrer un sentiment de déracinement, que la mobilité ait été souhaitée ou non.

Madame Desmoulins, (82 ans, en couple) : Il faudrait déménager avant 70 ans parce que le déménagement, c'est un déracinement.

Monsieur Villiers (80 ans, en couple) : Les gens de notre âge, nous disaient tous : “mais vous êtes complètement fous de déménager”. Oui effectivement, c'est un gros boulot.

Madame Stephan (81 ans, veuve) : C'est-à-dire que les déménagements... Deux, trois fois mais ça suffit ! [...] Moi, je suis à l'aise quand même pour l'âge que j'ai, mais il n'y a plus de déménagement [envisagé pour l'avenir].

Madame Cannet (73 ans, divorcée) : Quand j'ai déménagé, tout le monde m'a dit « à ton âge c'est courageux » mais je vous avouerai que j'ai une fille adorable et heureusement qu'elle a été là avec son compagnon, c'est eux qui m'ont fait les cartons, parce que moi je ne peux plus, je ne suis plus en état de faire tout ça, mais c'est moi qui dirige !

L'étude des motifs de déménagement évoqués par les enquêtés nécessite un regroupement en grands groupes, induisant inévitablement dans un premier temps une légère perte d'information (Tableau 3). Une analyse approfondie permettra de regagner de la précision dans un second temps.

Tableau 3. Rappel des caractéristiques des enquêtés et principaux motifs du dernier emménagement (recodage en grands groupes)

Echantillon = 58	Tous (métropole)
Situation de vie	
Femme seule	21
Homme seul	11
Couple	26
Total	58
Groupe d'âge	
60-69 ans	25
70-79 ans	18
80 ans et plus	15
Total	58
Motifs du dernier déménagement³⁵	
Repositionnement résidentiel / reclassement social	18
Santé et vieillissement	11
Contrainte (éco, logement...)	9
Rupture familiale (y.c. veuvage)	8
Rapprochement géographique	7
Environnement, voisinage, insécurité	5
Total	58

Source : Enquête Amare 2015

Les informations d'ensemble sur la composition de l'échantillon (femmes ou hommes, vivant seuls ou en couple, tranche d'âge) permettent de rappeler les principales caractéristiques de la population enquêtée et de dégager le cas échéant, des spécificités ou des récurrences de tel ou tel motif évoqué.

Ce travail de regroupement des motifs du dernier déménagement fait ressurgir des motivations largement évoquées par d'autres études et enquêtes dont un travail de synthèse a déjà été réalisé (Caradec, 2010, Nowik, Thalineau, 2014). Les motifs de déménagement des retraités y étaient présentés en des termes de choix et de contraintes, l'état de santé, l'âge et la composition du ménage apparaissant comme des éléments déterminants des lieux de vie.

Parfois énoncées de façon évidente, sans équivoque voire « unique » (un seul élément de la vie récente des individus aurait concouru à leur déménagement), les raisons du déménagement évoquées sont souvent plus complexes, nombreuses et imbriquées. De plus la construction de la pensée, sa formulation et les aléas de l'entretien conduisent à disperser les informations tout au long de l'entretien et le travail consiste alors à reconstituer l'essentiel

³⁵ La présentation des motifs de déménagement en grands groupes résulte de l'arbitrage de l'auteur. La réalité est plus complexe et les motifs se combinent souvent. Le travail sur un nombre limité de personnes impose dans un premier temps un regroupement primaire, que l'analyse des entretiens viendra affiner. Nous nous sommes écartés des groupes de motifs opérés par l'Insee relevés dans le tableau 2 en faisant notamment apparaître le motif de « repositionnement résidentiel ».

du discours sur les motivations de la dernière mobilité en considérant l'ensemble de l'entretien.

Ce travail qualitatif permet de proposer d'établir une analyse de ces mobilités en émettant de nouvelles hypothèses sur les évolutions en cours. Nous évoquerons dans un premier temps les motifs « classiques » de la mobilité résidentielle des retraités, ceux que l'on rencontre habituellement dans ce type d'enquête (Aouici *et al.* 2017) : la question de la santé et du vieillissement, celle de la contrainte financière ou de logement, celle de la rupture familiale (par divorce, séparation ou veuvage), ou les problèmes de voisinage, de l'environnement du logement. Mais parmi les six groupes de motifs que nous proposons d'étudier ici, il en est un qui est plus rarement proposé. Moins lié à des contingences factuelles ou matérielles que celles que nous venons d'évoquer, le groupe « repositionnement résidentiel et / ou reclassement social » réunit les arbitrages réalisés par les ménages pour rejoindre le logement correspondant à leurs aspirations sociales ou socio-spatiales. Mise en place d'un projet de retraite, adaptation ou ajustement socio-résidentiel, cette dimension sera présentée dans un second temps.

Avant d'entrer un peu plus avant dans le détail de ces différents cas et de les illustrer au moyen des entretiens de notre corpus, l'observation du tableau suivant permet de formuler des hypothèses (Tableau 4).

Tableau 4. Les motifs du dernier déménagement selon les caractéristiques des enquêtés

Répartition des enquêtés selon le motif du dernier déménagement	Femme seule	Homme seul	Couple	Total	60-69 ans	70-79 ans	80 ans et plus	Total
Repositionnement résidentiel / reclassement social	6	3	10	19	11	4	4	19
Santé et vieillissement	2	3	6	11	1	4	6	11
Rupture familiale (y.c. veuvage)	6	2	0	8	2	4	2	8
Contrainte (économiques ou de logement...)	3	2	3	8	4	1	3	8
Rapprochement géographique	2	0	5	7	5	2	0	7
Environnement, voisinage, insécurité	2	1	2	5	2	3	0	5
Ensemble	21	11	26	58	25	18	15	58

Source : Enquête Amare 2015

Il n'est bien sûr pas question de tenter de produire des statistiques, mais de pointer quelques récurrences. Notons tout d'abord que l'âge est un facteur déterminant sur les motifs de déménagement. Ainsi les motifs directement liés à la santé ou au vieillissement concernent sans surprise les personnes de 80 ans ou plus et seulement une personne de la tranche d'âge plus jeune, de 60-69 ans. Ceux résultant d'une rupture familiale sont davantage le fait de femmes vivant seules que d'hommes (six cas contre deux). S'il faut dire que notre échantillon comporte plus de femmes que d'hommes vivant seuls (deux fois plus), rappelons si nécessaire que cette disparité reflète les inégalités d'espérance de vie et que bien souvent encore « les femmes vieillissent seules alors que les hommes vieillissent à deux » (Delbès, Gaymu, 2006). Il n'est donc pas surprenant qu'elles soient davantage concernées par les ruptures familiales. De leur côté les déménagements pour rapprochement géographique

concernent les retraités plus jeunes (cinq sur sept sont dans la tranche d'âge 60-69 ans), et les couples (cinq cas sur sept également). On voit se dessiner l'hypothèse du rapprochement géographique comme un projet de couple qui aurait ainsi la possibilité, au moment de la retraite des deux conjoints, de rejoindre une région qui leur est familière. Il peut s'agir de la région d'origine ou abritant une résidence secondaire ou encore à proximité d'un parent âgé dont on souhaite s'occuper régulièrement. Enfin, le repositionnement résidentiel semble lui aussi être davantage l'apanage des jeunes retraités (dix des dix-neuf cas) et de couples (onze des dix-neuf cas). On serait alors enclin à imaginer de possibles réajustements socio-résidentiels de la part de ménages qui profiteraient du passage à la retraite pour atteindre une position, un quartier, un type d'habitat ou de logement correspondant à leur prétention sociale.

Nous allons passer en revue les motifs principaux évoqués lors du dernier déménagement en nous appuyant sur le corpus d'entretiens.

2.2 Alléger le poids des contraintes : s'adapter par le logement

2.2.1 Les contraintes de santé, entre adaptation et anticipation

Sans surprise, la santé et les effets du vieillissement sont des motifs de déménagement fréquemment exprimés. La tranche d'âge la plus concernée est celle des 80 ans et plus, seule une seule personne de la tranche d'âge « jeune » y figure, âgée de 69 ans au moment de l'enquête. Il s'agit de personnes recherchant un lieu plus adapté à leur situation de vie, que cette adaptation concerne le logement lui-même (plus accessible) ou sa localisation (proximité des commerces et des services). Onze enquêtés sont dans cette situation, six couples et cinq personnes vivant seules. Les difficultés de santé avérées ou la conscience d'une diminution des capacités de mobilité au sens large liées au vieillissement les a conduits à déménager. Concernant les couples, quatre d'entre eux vivaient dans leur précédent logement depuis plus de vingt ans. L'ancrage le plus spectaculaire est celui du couple Desmoulins qui a dû se résoudre à quitter son logement de l'Haÿ-les-Roses après quarante-neuf ans d'occupation, lorsque le maintien dans un logement très apprécié mais difficile d'accès n'était plus possible.

Monsieur Desmoulins : On était au 3^{ème}, mais pas d'ascenseur... Alors à 90 piges, quand il faut monter les escaliers, c'est la galère, donc on a changé, la première chose que j'ai demandé dans l'agence : « je viens acheter un ascenseur ! » [...]

Enquêteur : La décision de quitter l'autre logement, vous l'avez prise ensemble ?

Madame Desmoulins : On savait bien qu'on ne pouvait plus rester là-bas, nos enfants nous disaient de déménager et on disait « non, on veut rester à L'Haÿ-les-Roses », mais à un moment donné, on a dit « on ne pourra plus ».

Enquêteur : Les enfants, eux, vous poussaient pour les raisons que vous évoquez, la question de l'ascenseur ?

Madame Desmoulins : On avait mal aux genoux, on avait des problèmes...

Monsieur Desmoulins : Mal aux genoux et puis au dos.

Madame Desmoulins : Oui, mais au départ c'était aux genoux. C'est la vieillesse.

La famille Desmoulins se décrit comme soudée et fusionnelle. Les deux enfants ont repris l'affaire parentale (la gestion d'un garage automobile). Ils habitent à proximité de leurs parents, la fille les appelant quotidiennement pour prendre des nouvelles et le fils deux à trois fois par semaine. Lorsqu'ils évoquent la vie passée, le regret de l'ancien appartement

se fait jour. C'est le lieu de la vie en famille, ayant vu naître les enfants, mais ils aimaient également sa vue, son calme, sa localisation. Lorsqu'ils l'évoquent, ils ne cachent pas la nostalgie mais se reprennent aussitôt en faisant valoir les atouts du nouvel appartement. Le choix de déménager apparaît d'autant plus comme partagé et rationnel.

Madame Desmoulins : Notre appartement faisait exactement la même superficie, tous les deux 105 m² !

Monsieur Desmoulins : Mais j'ai une nostalgie de l'autre appartement.

Enquêteur : Pour la roseraie ?

Monsieur Desmoulins : Oui il y avait une vue formidable...

Madame Desmoulins : La luminosité, ici on a un HLM en face, là-bas on était au 3ème étage, il n'y avait personne, il n'y avait que des petits pavillons... Là, on est bien contents d'avoir l'ascenseur, les parkings en dessous, c'est tout petit, on va d'une pièce à l'autre...

Monsieur Desmoulins : Et surtout pour le ravitaillement.

Madame Desmoulins : On traverse, et on passe sous les arcades et on est dans le centre de Cachan, ça c'est un avantage. On était perdus là-bas, il n'y avait pas de commerçants, rien...

Monsieur Desmoulins : Il n'y avait rien du tout, c'est pour ça qu'on est venu, on voulait se trouver dans un centre, on ne pouvait pas avoir et la vue là-bas et le centre pour faire les courses. Il y a même une petite surface, on n'a pas besoin de prendre de voiture.

Madame Desmoulins : Ah, tout à pieds, la poste, la mairie, tout ça c'est ensemble.

Autre couple ayant connu un ancrage prolongé dans son ancien logement, Monsieur et Madame Atlas ont rejoint un grand appartement à Saint-Maur-des-Fossés après avoir habité pendant près de trente-cinq ans une grande maison d'un quartier voisin. Leurs deux enfants vivent en région parisienne, la fille à quelques kilomètres seulement. C'est à partir de 2007 que la santé de monsieur s'est dégradée, en réduisant sa capacité à se déplacer. Dès lors la maison est devenue bien trop grande pour Madame Atlas et surtout trop ardue à entretenir. L'extrait suivant montre bien qu'elle s'est d'abord sentie incomprise dans son choix, ni son mari ni leurs enfants n'ont accompagné le déménagement, d'un point de vue pratique ou symbolique, redoutant la vente de la maison familiale et sous-estimant probablement la charge qui pesait sur elle alors :

Madame Atlas : C'est moi qui l'ai choisi là. Parce que bon, il ne pouvait plus suivre, vous avez vu comment il marche. Il a eu une grave opération, ça fait quatre ans, avec une dérivation du liquide céphalo-rachidien, bon ça ne fait rien, ce n'est pas un secret... Il ne marchait plus même à un moment, et je me suis dit ce n'est pas possible, parce que la maison avait des inconvénients, bon c'était joli, un grand séjour, une grande cuisine, une grande entrée...

Enquêteur : C'était de plain-pied ?

Madame Atlas : Ah, ça non, au prix du terrain, pas de chambres en bas et même pas de rangements au rez-de-chaussée. [...] Donc moi je me suis dit ce n'est pas possible, mais même avant qu'il aille plus mal...

Enquêteur : Ah oui vous aviez anticipé ?

Madame Atlas : On a eu trois hivers de neige, alors avec des petits escaliers, un bateau de voiture à dégager, je me suis fait l'horreur, l'horreur c'est des souvenirs affreux ça... Je me suis dit ce n'est pas possible on ne peut pas rester là.

Enquêteur : Et donc déjà vous anticipiez à ce moment-là, un éventuel déménagement ?

Madame Atlas : Ben déjà quand il a commencé à mal marcher, ça fait sept ans et demi à peu près, mais je pouvais parler dans le vide, personne n'entendait... Ni lui, ni encore moins nos enfants.

Son mari a d'ailleurs mis un peu de temps à s'adapter :

Madame Atlas : Alors tous les matins, pendant presque un an donc il a dit : « Tu es sûre qu'il fallait déménager ? On est bien là ». Ça c'était au petit déjeuner, parce qu'on voyait un arbre. Je me suis dit comment ça va se passer, mon dieu et puis on arrive ici. On a réussi à déménager en une journée. Le premier petit déjeuner ici, il a regardé et il m'a dit « Oh, on est bien ». Ouf voilà.

De leur côté les enfants étaient selon elle : « Un peu ahuris, notre fils, un peu triste de perdre la maison, notre fille aussi je crois, parce que l'on a des petits enfants. Effectivement au mois d'avril l'an dernier ça m'a fait un petit peu mal pour eux ».

Monsieur et Madame Villiers ont également déménagé par obligation car l'épouse se déplace en fauteuil roulant depuis quelques années. S'ils ont pu rester vivre à Paris à quelques rues de leur précédent logement, ils habitent désormais au rez-de-chaussée dans un appartement moins lumineux. Monsieur Villiers évoque lui aussi une certaine nostalgie de son logement précédent tout en s'en défendant dans un même élan :

Monsieur Villiers : j'ai habité jusqu'à juillet 2014 dans le 15^{ème} (arrondissement de Paris, ndlr) au 70, avenue S. et nous y avons habité vingt ans. Nous pensions que ce serait notre dernière adresse mais les choses en ont décidé autrement, en ce sens que ma femme a malheureusement une mobilité très réduite et ne peut ni monter, ni descendre les escaliers et elle avait une véritable phobie de l'ascenseur, nous habitons au 4^{ème} étage. Elle souhaitait donc déménager dans un RDC et nous avons eu la chance de trouver un RDC qui lui convenait et qui me convenait aussi, bien que moi, j'ai la nostalgie de notre ancien appartement. Mais enfin, elle est heureuse et c'est ça qui compte et nous sommes des gens tout à fait privilégiés, donc on a pu résoudre ce problème de cette manière-là.

Sur la prise de décision, il dira un peu plus tard au cours de l'entretien de façon quelque peu équivoque que la décision de déménager était conjointe, mais que pour sa part, il serait bien resté vivre dans l'appartement précédent :

Monsieur Villiers : Elle était plus demandeuse si je puis dire mais enfin, il n'en reste pas moins que c'était une décision conjointe. Je répondais à son inquiétude, pour le dernier en tous cas. À la limite moi je serais resté, mais je n'y étais pas non plus accroché.

Le couple Brechet a pris la décision de rejoindre un appartement en résidence services. Pour donner suite aux problèmes de santé invalidants de madame, ayant des amis qui vivaient dans un logement en résidence services, c'est par le biais d'internet qu'ils ont cherché un lieu qui leur conviendrait.

Monsieur Brechet : Eh bien, c'était qu'on en avait assez de faire le ménage, de faire la cuisine... Et puis ma femme a une polyarthrite qui fait qu'elle est assez handicapée et qu'on trouvait que c'était plus... plus sage d'habiter dans une résidence services.

Ils souhaitaient habiter Paris (le rapprochement des enfants est présenté comme un bonus) et avaient une idée précise de la gamme et des services attendus car ils connaissaient le niveau de services et de prestation de ce groupe d'établissements :

Monsieur Brechet : On savait qu'on voulait aller aux Hespérides, qu'on voulait être dans Paris.

Enquêteur : D'accord. Et en termes de qualité j'imagine ?

Monsieur Brechet : Oui, de qualité et puis c'est sympathique. La cuisine est très bonne. Enfin, c'est... je vois que c'est le top de ce genre de machin enfin. Il y a les Jardins d'Arcadie... mais c'est moins bien.

Monsieur Brechet a par ailleurs une idée assez précise et valorisée de sa trajectoire résidentielle (nous ne savons pas si elle est partagée par son épouse). Sa conception de la résidence services pour personnes âgées est plutôt inédite, ou tout au moins tout se passe comme si la position haut de gamme de l'établissement compensait à ses yeux l'image négative et quelque peu stigmatisante qui y est fréquemment associée :

Enquêteur : Et dans tous ces déménagements, quel a été celui qui a été le plus marquant pour vous ?

Monsieur Brechet : Aucun.

Madame Brechet : Non, on a toujours eu l'impression de faire mieux, alors on était très contents (Rires).

Enquêteur : D'accord. Ça a toujours été une...

Monsieur Brechet : Une progression.

Vivant à la campagne en Indre-et-Loire, à douze kilomètres des commerces, le couple Pissaro semblait anticiper ses vieux jours depuis plusieurs années. Monsieur confie que dès son passage à la retraite, il savait qu'il leur faudrait se rapprocher du centre d'une ville :

Monsieur Pissaro : Quand on commencera à prendre de la bouteille, il faudra essayer de se rapprocher d'un centre-ville pour être en ville, avoir toutes les commodités et les hôpitaux parce qu'en plus de ça moi, je conduis, mais pas mon épouse. [...] Donc on a dit : on essaiera de trouver une location ou un achat. Revenir en ville.

Pour eux, le dernier déménagement n'est donc pas tant une affaire de santé, que de prévenir les effets du vieillissement et parmi eux, en premier chef, éviter l'isolement géographique. Ils ont pris ensemble la décision d'un retour en ville, mais c'est monsieur qui a imposé sa méthode pour choisir Joué-lès-Tours :

Monsieur Pissaro : je trouvais que la luminosité de Joué était plus agréable que celle de Tours. Alors on a dit : bon. On va choisir Joué. J'ai fait un plan. J'ai scanné un plan, de la ville de Joué. J'ai pointé les boulangeries, les charcuteries, les médecins et tout. Et puis j'ai regardé. J'ai fait avec un compas un cercle de trois-cents mètres, un cercle de cinq-cents mètres. On avait tout ce qu'il fallait ici. On a dit : bon, bah voilà c'est ici qu'on vient. C'est tout.

Enquêteur : Et alors la décision, qui l'a prise vraiment ? C'était vous et pas...

Madame Pissaro : bon, ici c'est mon mari qui a insisté, mais comment vais-je dire ? La décision, que ce soit ici ou Tours, ce n'est pas la question... Il y a très longtemps qu'on s'était concertés... [...] On savait que tôt ou tard, on ne pourrait pas garder la maison qu'on avait compte tenu de ce qu'on vient de vous dire. Et qu'il faudrait ne

pas tarder non plus, pour prendre un autre logement parce qu'après, on est vite paumés. Je m'en suis rendue compte quand on a aménagé, bien que n'étant pas encore à 90 ans... Mais on avait dit : il faudra qu'on prévoie ça. Et on était tout à fait d'accord, l'un et l'autre, pour éviter le foyer-logement ou la maison de retraite. [...] Donc on a trouvé qu'en venant, on pouvait être autonomes.

La situation résidentielle de Monsieur et Madame Mésange s'est ordonnée au gré de la santé du couple depuis 2007. Propriétaires d'une maison en Touraine (Artannes), ils la mettent en vente quelques mois après que monsieur se voit diagnostiquer un cancer de la prostate. Ils louent alors un appartement en résidence services, mais ce choix devient onéreux et en 2013, ils décident de partir louer une petite maison en Bretagne pour se rapprocher d'un frère de madame (dont la santé s'est dégradée entre-temps et qui est dépendante). Celui-ci devait leur apporter l'aide et le soutien nécessaire, ce qui n'a pas été suivi d'effets. Au moment de l'enquête le couple venait donc d'emménager à Saint-Cyr, à quinze kilomètres de Tours, dans un trois pièces au sein d'une résidence de bon standing. Comme nous l'avons souligné, leur principale préoccupation est la possibilité d'une prise en charge et d'un accès aux soins rapide, ce que la vie en Bretagne ne leur offrait pas : « *Quand on est arrivés là-bas, pas de docteur sur place. Trente kilomètres, il fallait faire pour aller chez le docteur. Dès l'instant qu'on avait un petit quelque chose, on nous hospitalisait* ». C'est un autre frère de madame habitant dans une ville à proximité qui les a aidés à trouver ce logement. Ils ont obtenu depuis leur arrivée la prise en charge de madame (APA), qui soulage quelque peu monsieur de son rôle d'aidant.

Cinq des six couples que nous avons présentés ici sont propriétaires de leur logement, ce qui a facilité la dernière mobilité vers un logement de leur choix, adapté aux critères souhaités, en matière de taille et de localisation. La vente de la maison des Pissaro (probablement les plus modestes) a rendu la location possible depuis plusieurs années, mais la question de leur devenir résidentiel reste entière car le décès du propriétaire pourrait conduire au non-renouvellement de leur bail.

Les cinq enquêtés vivant seuls ayant déménagé pour des raisons de santé ou liées au vieillissement sont locataires. Monsieur Compiano (88 ans) et Monsieur Comte (69 ans) ont rejoint un habitat proposant des services adaptés au vieillissement (logement-foyer ou résidence services). La recherche de la sécurité, ou plutôt de la sécurisation, semble constituer l'axe principal de sa mobilité, comme cela a déjà été souligné dans une étude précédente (Aouici, Gallou, 2016) :

Monsieur Compiano : J'ai cherché une résidence services, parce qu'à partir de 80-82 ans... Je ne voulais pas déménager pour entrer dans un autre appartement installé éventuellement... Il y a quand même une sécurité. J'appelle pas ça une sécurité, j'appelle ça une assurance pour l'avenir en fait, puisqu'on paie très cher les services, que je n'utilise pas, puisque je fais ma cuisine, je me débrouille toute seule. [...] Moi, je considère comme une assurance : vous payez une assurance et puis quand vous avez un pépin, bon...

Discours identique du côté de Monsieur Comte, qui a pourtant connu un parcours familial plus complexe, aboutissant aujourd'hui à son relatif isolement social (veuf, faible réseau de relations, liens distendus avec son fils et ne voyant sa petite fille qu'épisodiquement). Pour des raisons de sécurité et de commodité, son choix s'est porté vers l'habitat collectif :

Monsieur Comte : Il y avait une question de sécurité, justement si je suis venu ici, c'est aussi pour ça. Ici, vous avez quand même la chance d'avoir une personne en

bas, Dominique, qui est responsable disons un peu la gardienne de la résidence, je peux toujours saisir le téléphone, c'est plus facile pour tout. Il a le RER à côté si je veux aller à Paris, il y a la paroisse à côté, il y a les commerçants à côté, il y a Monoprix, il y a deux marchés.

Madame Séguin (70 ans) et Monsieur Villalobos (83 ans) sont passés par leur bailleur social pour faire une demande de logement plus adapté à leur situation de santé. Dotés de petites retraites, ils ont dû attendre que leur dossier soit pris en compte pour accéder à un logement adapté à leur santé fragile. Cas particulier, le déménagement de Monsieur Anjar (77 ans), hospitalisé pour un cancer contracté il y a plus de vingt ans, a été totalement pris en charge par ses enfants. Il a quitté Nogent-sur-Marne pour l'Ouest parisien, où résident ses enfants. Mais il n'a pas eu le choix, tout s'est fait sans lui. De plus ils participent au paiement du loyer ce qui, non seulement lui déplaît, mais lui retire de la dignité :

Madame Séguin : Je ne vous ai pas élevés comme un investissement pour moi, mais parce que c'est mon devoir, je suis contente que vous ne soyez pas en besoin, c'est ce que je voulais et ça s'est réalisé, mais est-ce que j'accepte une aide d'eux ? Non. [...] La vie dure dans laquelle on a été élevés³⁶, nous a donné un certain caractère de fierté et de dignité, vous voyez ?

Monsieur Anjar : J'ai travaillé et j'ai mérité une certaine dignité de vieillesse et on m'a forcé à prendre ça. Peut-être un jour je vais les trahir et prendre ailleurs avec un contrat loin d'eux pour ne pas être une surcharge pour eux.

Monsieur Anjar a développé une certaine frustration qu'il a du mal à leur avouer car il sait qu'il n'y avait pas de mauvaises intentions dans leur démarche, juste la non prise en compte de son avis et de ses souhaits. Il confie d'ailleurs au cours de l'entretien :

Monsieur Anjar : Entre nous, pour les jours prochains, je cherche un moyen de forcer mes enfants de me renvoyer à Nogent, je cherche le moyen... Peut-être un jour, je fais un contrat de logement... Je ne rigole pas, j'ai l'intention de le faire, parce que j'étouffe à Paris.

2.2.2 Les contraintes financières et de logement

La question des déménagements contraints ne permet pas la même amplitude d'analyse que l'étude des mobilités laissant une marge de manœuvre, d'action et de choix aux personnes. Que les raisons soient d'ordre économique, de logement, familial ou professionnel, les contraintes posent un cadre qui limite l'interprétation. Ces situations touchent les personnes de tout âge, en couple ou non. Ce qui les rassemble dans cette catégorie, c'est le poids de la contrainte et leur faible possibilité de choix. Les situations de mobilité sont généralement le reflet des parcours de vie et des situations sociales des individus. Elles peuvent apporter un bénéfique objectif en termes de logement (insalubrité, démolition), mais parfois aussi une dégradation de la position résidentielle (éloignement, baisse du niveau de confort, de la taille du logement...). Les mobilités contraintes concernent davantage les personnes issues des couches populaires. Sur les huit cas relevés lors de l'enquête Amare, sept travaillaient comme ouvriers ou employés et un seul, directeur d'école primaire, appartenait à la catégorie des professions intermédiaires. Un plein chapitre étudie plus en détail la mobilité résidentielle des ménages modestes (voir [chapitre 6](#)). Nous mentionnerons rapidement quelques exemples dans cette sous-partie, montrant qu'il est parfois impossible de se maintenir dans son logement, quel que soit son souhait et quel que

³⁶ Monsieur Anjar est né au Liban, il a fui la guerre civile et est arrivé en France à l'âge de 33 ans.

soit son âge. La situation économique n'est pourtant pas la seule responsable : l'entourage, les proches peuvent également jouer un rôle dans la mobilité imposée.

La précarité du logement précédent (réhabilitation, destruction, expulsion) est un premier cas de ce type de mobilité contrainte. Nous avons rencontré quelques personnes qui étaient dans une situation de pauvreté ou de paupérisation grandissante (faible niveau de la pension de retraite, veuvage) et qui n'ont pas pu se maintenir dans leur logement. Les expulsions peuvent résulter de situations ou d'arrangements informels : c'est le cas de Monsieur Fekir, dont l'hébergement par un proche a pris fin, ce qui l'a contraint à trouver un autre logement de toute urgence :

Monsieur Fekir : J'étais en colocation chez un ami.

Enquêteur : Vous aviez une colocation, il s'est mis en couple et « salut ! »

Monsieur Fekir : Il s'est remis en couple et c'est elle qui m'a dit « salut ». [...] C'est à cause de lui, parce qu'un jour, j'étais à l'aéroport avec elle pour chercher un papier, lui m'a appelé et m'a dit « je vais venir boire un café avec toi ». Ça ne lui a pas plu que mon ami vienne me voir, etc. Le lendemain j'ai pris mes cliques et mes claques et je suis parti à l'hôtel. [...] Je suis parti. Et entre temps, j'ai cherché ce studio et je me suis installé là. Voilà.

Madame Merre, avait dû déménager juste avant le décès de son mari, parce que le propriétaire qui leur louait l'appartement avait choisi de vendre. Peu de temps après, suite au décès de son mari, elle a de nouveau pris la décision de déménager : « *Je suis venue ici parce que c'était trop cher où on était. Avec les deux retraites finalement ça allait... Bah oui. C'est vrai que c'est beaucoup moins d'argent maintenant* ». Elle s'est tournée vers la mairie qui lui a rapidement trouvé un deux pièces en locatif social :

Madame Merre : Comme c'était trop cher. J'ai dû déménager pour venir là. 550 € le loyer plus le chauffage, plus l'eau là-bas. Ici, c'est 400 € tout compris ». [...] C'était trop grand pour moi [le logement précédent, ndlr], et puis trop cher. Je ne pouvais pas assurer ça. Je ne voulais pas que mes enfants m'aident.

Monsieur Sy vivait avec femme et enfants dans un logement insalubre que l'Opac de Paris a détruit. Le logement était immense (dix pièces) mais en très mauvais état. Suspectant un cas de polygamie, les membres de sa famille ont été relogés sur trois appartements.

Le cas de Madame Séraphin (88 ans) est davantage un cas de contrainte imposée par l'entourage que par sa situation économique ou résidentielle. Elle a travaillé comme gestionnaire de biens (pour son père) et secrétaire dans diverses structures avant de prendre sa retraite à 65 ans. Elle n'a jamais vécu en couple et n'a pas d'enfant ; elle s'est consacrée à la prise en charge de sa mère, dont elle s'est occupée jusqu'à sa mort en 1995. Madame Séraphin avait une sœur aînée de deux ans dont elle était très proche et qui est décédée en 2014 dans une résidence service du même groupe que celle dans laquelle elle vit aujourd'hui ; elle a six neveux et nièces, tous adultes et qui constituent sa seule famille proche. Elle a toujours vécu à Paris et se montre très attachée à la capitale et à son ancien environnement. Elle se plaisait énormément dans son appartement (un trois pièces très lumineux situé dans le 6^e arrondissement de Paris, qu'elle avait choisi seule et dans lequel elle vivait depuis vingt ans) ; parfaitement autonome, elle pouvait de surcroît profiter de tous les services offerts par le quartier, notamment le réseau de transports en commun qui lui permettait de se rendre aisément à ses activités.

En 2013, l'aînée de ses neveux et nièces estime qu'elle doit faire comme sa sœur et entrer en résidence pour personnes âgées. Les neveux et nièces se chargent alors de la prospection et de la prise de rendez-vous pour une première visite ; Madame Séraphin dispose de « quinze minutes de réflexion » (car il y a beaucoup de demandes, lui fait-on savoir). Sous pression, elle se dit que si elle refuse ce logement, elle ne sera pas certaine de trouver un autre logement convenable par la suite. En outre, elle redoute d'être abandonnée par sa famille si elle refuse l'appartement qui lui est proposé. Elle confie lors de l'entretien que ses neveux lui avaient clairement fait comprendre que « *ma sécurité leur donnait une sécurité* ». Madame Séraphin s'est précisément retrouvée dans une situation de contrainte de la part de ses neveux et nièces. Elle a accepté de quitter son logement parisien pour venir habiter en résidence séniors à Vincennes, ville qu'elle ne connaissait pas, bien qu'elle trouve le quartier tout à fait plaisant. Le déménagement a lieu un mois et demi plus tard. Cela a été un « *déracinement* » à ses yeux. Si les neveux et nièces ont géré les contacts avec la société de déménageurs, ils ne se sont pas investis davantage dans l'emménagement, au grand regret de Madame Séraphin qui trouvera un soutien auprès d'amies retraitées.

Madame Séraphin : Un beau jour, ma nièce – l'aînée de mes nièces – a déclaré : "Écoute, j'ai prospecté, j'ai vu qu'il y avait une résidence à Vincennes qui serait bien. Réfléchis, on peut aller t'inscrire". [...] Moi c'était un contexte particulier puisqu'on me l'a imposé. J'ai quand même dû dire oui mais si je ne l'avais pas dit c'était la catastrophe, donc j'avais intérêt à dire oui. [...] Les neveux et nièces déclarent qu'ils ont leur vie privée ! Alors les visites je les attends encore. [...] J'étais là au milieu de mes cartons en me disant : « j'ai les cartons, mais ? » Mon neveu me dit : « Tu demandes à ta femme de ménage de vider les cartons ». Moi je lui réponds : « Oui, mais je n'ai pas de meubles pour mettre le contenu des cartons ». [...] Ce sont mes amies qui m'ont aidée, qui m'ont acheté beaucoup de choses – à mes frais bien sûr mais bon – qui ont dit : « Ah ben tiens, ça serait bien si tu avais une petite table, ça serait bien si tu avais des boîtes qui s'empilent – en plastique – dans la salle de bain pour ranger tes affaires. Elles m'ont fourni aussi tout un truc en bois, un meuble pour mettre sous le congélateur que ma nièce m'avait quand même acheté. Mes amies ont vu ce qu'il fallait faire, parce qu'elles ont pris le temps.

Autre cas quelque peu particulier de contrainte, le déménagement du couple Georges. Madame Georges, directrice d'école, bénéficiait d'un logement de fonction à proximité du parc des Buttes-Chaumont dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. À la cessation de son activité, le logement a été rendu et ils ont rejoint dans un arrondissement voisin le petit appartement qu'ils avaient acheté voilà presque vingt-cinq ans, en prévision de leurs vieux jours. Même en comptant sur un « *pied à terre dans le midi* », le déménagement a été douloureusement vécu par le couple qui a vu son espace domestique considérablement diminué, passant de 120 à 35 m². Après quinze ans passés dans un grand appartement lumineux, Monsieur Georges a eu du mal à s'habituer au nouveau quartier, au nouveau logement, aux escaliers (une vingtaine de marches à monter et à descendre pour entrer et sortir de l'appartement). Mais après quelques mois, il dit avoir trouvé un équilibre entre la vie à Paris et la vie dans le Gard où est située la résidence secondaire, maison héritée des parents de Madame, qu'ils occupent de mai à octobre. Les exemples cités dans cette partie illustrent un impératif conduisant au déménagement. Dans le cas des ruptures familiales, c'est le changement intervenant au sein des ménages (principalement au sein du couple) qui, à la suite d'un décès, d'un divorce ou d'une séparation, entraîne un déménagement.

2.2.3 Les ruptures familiales

On pourrait comprendre les mobilités faisant suite à une rupture (décès, séparation) comme contraintes. Cependant ce serait sous-estimer la part de choix, de réflexion, d'arbitrage réalisés par les individus. Huit personnes de notre échantillon ont déménagé conséquemment à un décès (pour cinq d'entre elles, toutes des femmes) ou une séparation (trois personnes concernées dont deux hommes). Les femmes sont plus représentées que les hommes comme nous l'avons souligné, les écarts d'espérance de vie au détriment des seconds expliquant cette disparité. En matière de rupture du lien conjugal, les choix qui s'opèrent vont tenir compte de nombreux paramètres : âge, distance et dispersion géographique des enfants, fréquence et intensité des échanges familiaux, valeur et conditions de la transmission, état de santé, type de logement...

Quatre veuves de notre échantillon ont connu un deuil récent qui a conduit à un déménagement dans les mois qui suivirent. Madame Marello (65 ans) habitait Nice avec son conjoint lorsque le décès brutal de ce dernier (par suicide) l'a amenée à rejoindre la région parisienne où vivaient ses deux fils et ses quatre petits-enfants. Lors de l'entretien, elle présente sa situation avec une grande clarté :

Madame Marello : Je suis à Vincennes depuis le 1^{er} septembre 2014 et je viens de la Côte d'Azur Nice, où j'ai résidé seize ans pour des raisons professionnelles. C'est suite au décès de mon conjoint que je suis revenue dans ma région d'origine, c'est-à-dire Paris puisque j'ai habité Paris depuis 1971 dans le 9^e arrondissement. Je suis venue sur la région parisienne suite au décès de mon concubin avec qui nous avons habité ensemble vingt-cinq ans. Comme je n'avais aucune attache familiale dans la région de la Côte d'Azur, je me suis donc rapprochée de ma famille et de mes enfants.

Femme indépendante et énergique, jeune retraitée, elle a surmonté quasi seule cet épisode tragique et a organisé son déménagement sans l'aide pratique de ses enfants. Elle reprend une vie faite de balades à moto, de sorties culturelles à Paris, de marche à pied. Locataire, elle n'est cependant pas satisfaite de son logement de Vincennes et a débuté des recherches pour s'installer dans Paris, « sa » ville. Elle voit régulièrement son plus jeune fils dont elle parle plus souvent et avec lequel elle a des contacts plus fréquents. Il s'est par ailleurs porté garant lors de la prise du bail locatif, ce qui ne lui plaît guère. Elle prend occasionnellement ses petits-fils adolescents chez elle, plusieurs jours d'affilée lorsqu'ils sont en vacances et les emmène dans Paris. Malgré une certaine distance avec le domicile de ses enfants qui vivent en Essonne (près de quarante kilomètres ce qui, en région parisienne, n'est pas négligeable), elle ne semble pas s'être posé la question d'un plus grand rapprochement avec eux : « J'ai deux enfants de 45 ans et de 43 ans et quatre petits-enfants, voilà pourquoi je suis à Vincennes ». Ce que l'on comprend un peu plus tard, c'est que le choix de Vincennes où elle ne connaissait personne, lui offrait la possibilité d'être quasi parisienne. La ville et surtout la présence du métro lui permettent de se déplacer librement :

Madame Marello : Je cherche dans tout Paris, mais pas en dehors, j'ai mes activités qui sont dans Paris, j'ai toujours vécu à Paris et pour moi en dehors c'est impossible pour des raisons de transports. Mon fils habite dans le 91, pour y aller et revenir c'est galère. Je me suis vue x fois, passer quatre heures sur la route, en RER ou en voiture... j'ai juste besoin de 30 m² pour moi et ça me suffit largement. Peu importe mais dans Paris et que j'ai accès au métro, je marche beaucoup, partir d'ici à pieds jusqu'à l'opéra ou concorde, ça ne me dérange absolument pas. D'être dans Paris

me permettrait de vendre ma voiture car je n'en aurais pas besoin. Et aller chez mes enfants une fois de temps en temps.

Madame Marello, envisage sa nouvelle vie en lien avec ses proches, mais pas dans une grande proximité géographique. Autre cas d'indépendance mais contrainte cette fois, Madame Brisard a dû faire appel à une assistante sociale pour obtenir un nouveau logement à la mort de son mari. Se disant hantée par son précédent logement lui rappelant de mauvais souvenirs, une période pendant laquelle la maladie d'Alzheimer avait rendu son mari « *agressif et méchant* », elle a attendu plus d'un an avant de pouvoir déménager. Elle a accompagné son mari durant toute sa maladie, ne cédant devant la difficulté que dans les trois derniers mois pendant lesquels il fut placé en institution spécialisée. Recevant peu de soutien de ses filles, ce sont donc les services sociaux de la mairie qui se sont occupés de son relogement.

Pour Mesdames Stephan et Bourgoïn, respectivement âgées de 80 et 85 ans, les enfants se sont montrés bien plus présents et actifs lors du déménagement. Madame Stephan a cinq fils qui se sont réunis suite au décès du père et qui, après l'avoir concertée, lui ont proposé d'acheter un spacieux trois pièces flambant neuf dans une résidence tout confort et dotée de services aux personnes âgées. Cet appartement est situé à moins d'un quart d'heure de son ancien logement, une grande maison, située dans le quartier où toute la famille a vécu et les enfants ont grandi. Elle dit avoir de la chance car ses fils ont tout pris en main et lui ont permis d'acheter cet appartement en refusant leur part d'héritage issue de la vente.

Madame Stephan : Il [son mari, ndlr] est décédé en 2013, 2012 ? Et après les obsèques et que tout soit en ordre, j'ai décidé avec les enfants, les enfants étaient d'accord avec moi pour vendre...

Enquêteur : Vendre ?

Madame Stephan : Le pavillon, à Boissy-Saint-Léger. Là, c'est tout près, en bus on est à vingt minutes de Boissy, en voiture c'est un quart d'heure.

Enquêteur : C'était un grand pavillon ?

Madame Stephan : Un grand pavillon, oui, il y avait un séjour double, un salon, une cuisine, au RDC des chambres...

Enquêteur : Qu'est-ce qui vous a décidé à vendre ?

Madame Stephan : Le décès de mon mari, je ne voulais plus rester dans une grande maison comme ça... Il y avait beaucoup d'occupations, c'est un peu fatigant parce qu'il y avait le terrain, la maison se trouvait au milieu, il y avait du terrain devant et du terrain derrière, devant c'était les fleurs et derrière le potager. La maison avait un séjour double, trois chambres au RDC et trois chambres à l'étage. Le RDC faisait l'étage, c'était bien en hauteur comme ici et trois chambres au RDC, une cuisine indépendante et une cave indépendante. Ça faisait grand pour toute seule, mais ce qui m'a poussé à vendre, c'est le terrain, je suis d'intérieur, mais pas beaucoup de l'extérieur !

De son côté, Madame Bourgoïn a pu compter sur sa fille unique lorsqu'elle a ressenti la nécessité impérieuse de déménager à la mort de son mari. Ses premiers mots lors de l'entretien seront : « *Hélas, j'ai perdu mon mari le 27 mars 1914... Euh, 2014 ! C'est la raison pourquoi je suis venue ici* ». D'origine allemande, arrivée à Paris en 1950 pour suivre son premier époux militaire, elle n'a eu qu'une fille, dès l'âge de 21 ans. Les premières années en France ont été difficiles dans le contexte de tension de l'après-guerre. Elle a appris le français avec sa fille, au fur et à mesure où celle-ci progressait à l'école. Elle a fait toute sa

carrière chez Air France (employeur de sa fille et de sa petite-fille depuis), a divorcé puis s'est remariée en 1980 (son second époux travaillait chez Air France) et a pris sa retraite en 1988. De Bagneux, ils ont emménagé en Bourgogne dans la résidence secondaire bâtie petit à petit sur un terrain bourguignon acquis en 1980. Ils y restent jusqu'en 2014 où le couple revient en région parisienne (Coulommiers en Seine-et-Marne) alors que Monsieur Bourgoïn, malade depuis quatre ans, a besoin de soins quotidiens et que les allers retours entre la maison isolée et l'hôpital (cent kilomètres aller-retour) deviennent trop fatigants. Deux mois après leur arrivée dans un logement-foyer de Coulommiers, Monsieur Bourgoïn décède. Elle se sent incapable de rester dans ce nouvel appartement et ce nouvel environnement :

Madame Bourgoïn : On cherchait donc une résidence où je pouvais emmener quelques meubles, où je pouvais être chez moi malgré tout et quand même tout près d'un hôpital, ce qui était quand même le plus important, et la seule chose que l'on a trouvée, c'est à Coulommiers et nous y sommes allés. C'était affreux, c'était vraiment l'antichambre de la mort. [...] On ne voyait que des pauvres gens malheureux. Et c'est vrai parce que tous les gens qui étaient là-bas étaient malheureux, en fauteuil roulant ou alors à mobilité réduite, c'était malheureux pour eux, mais pour moi c'était déprimant, je ne pouvais pas, c'était impossible.

Prostrée, démoralisée, elle en parle à sa fille qui comprend et réagit immédiatement en organisant en quelques jours le rapatriement de sa mère à proximité de chez elle, dans un deux pièces en résidence senior :

Madame Bourgoïn : Je suis restée enfermée pendant huit jours, je ne pouvais pas sortir, c'était impossible, je me suis dit « si je reste je vais mourir » là-bas. Ma fille l'a bien compris au téléphone, elle était quand même assez loin, je lui ai dit « Bah écoute ça ne va pas parce que franchement je ne peux pas rester là », j'habitais au 5^e étage et je lui ai dit « je vais me jeter dehors ». Elle est arrivée de suite, et elle m'a dit « oui c'est vrai tu ne peux pas rester là, ce n'est pas possible ». On s'est mis tout de suite au téléphone et sur internet, et elle a dit « bon bien je cherche quelque chose ». Elle est repartie et, dans la soirée elle m'a appelée et elle m'a dit « écoute, j'ai trouvé quelque chose, on va visiter demain ». [...] Ma fille n'est pas loin, elle est à cinq kilomètres, ma petite-fille c'est pareil, mon petit-fils aussi. Non je n'envisage pas de partir, ça va être mon dernier truc, c'est fini.

Les cas de rupture conjugale à la suite d'un divorce ou d'une séparation concernent deux hommes et une femme. Après son divorce Monsieur Giovanni (69 ans) a dû quitter le logement qu'il occupait depuis 1974 à Maisons-Alfort. Depuis sa situation résidentielle est précaire, il a loué plusieurs chambres d'hôtel à Paris, la plupart de ses affaires sont entreposées chez sa tante vivant à Paris elle aussi. Il n'a plus de contact avec ses trois enfants, dont deux vivent encore avec leur mère. Il a entrepris des démarches afin d'obtenir un logement social par la ville de Paris, mais n'étant pas équipé en informatique, n'ayant pas d'adresse fixe, il éprouve de grandes difficultés face aux services sociaux et se dit angoissé, dormant mal, mangeant mal... Sa situation financière est également difficile. Monsieur Frichez (75 ans) est récemment divorcé. Il habitait Vincennes avec son ex-femme et trois de ses cinq enfants (il a deux enfants plus âgés nés d'un premier lit). Suite au divorce, ils ont vendu la maison et se sont partagé le fruit de la vente. Il a acheté l'appartement de Fontenay-sous-Bois, un rez-de-chaussée doté d'une cour et de deux petits appentis qu'il a aménagés en studio pour recevoir ses trois plus jeunes enfants tous les week-ends. Ceux-ci étaient toujours à la charge de leurs parents, le plus jeune avait 18 ans au moment de l'entretien. Monsieur Frichez se décrit comme quelqu'un ayant le sens des affaires immobilières : « c'est normal, je suis du bâtiment ». Son métier consistait à « concevoir et

organiser des chantiers ». Son parcours résidentiel est parsemé de bonnes affaires, de réhabilitations de friches industrielles, d'achats suivis de ventes. Il se dit satisfait de son logement aujourd'hui, la configuration des lieux lui permettant d'accueillir ses enfants. Sans enfant, dans un autre contexte, il pense qu'il ne serait pas resté en région parisienne : « *si je n'avais pas eu d'enfants, je serais reparti au soleil, je suis né à Alger, je suis pied noir, la mer et le soleil ça me manque, mais bon, ça fait longtemps maintenant* ». Mais la situation est tout autre et il n'imagine pas déménager de nouveau aujourd'hui :

Monsieur Frichez : Je n'ai pas de plans particuliers, je m'adapte et je prends une décision en fonction de certaines circonstances, que l'on ne peut pas imaginer avant, quand j'ai rencontré ma deuxième femme, j'habitais Nancy, je ne savais pas que j'allais habiter Paris. J'ai décidé d'habiter Paris parce qu'elle était sur Paris. [...] Dans la mesure où mes enfants sont encore jeunes, le dernier a 18 ans, l'autre a 20 ans il est en IUT et le 3^e est en école d'ingénieur, lui va terminer cette année, mais les autres il y en a encore pour au moins cinq-six ans, si tout marche bien pour eux, donc dans ces conditions, ce n'est pas moi qui décide, c'est eux, c'est en fonction de leur parcours scolaire.

Enquêteur : D'accord, la priorité c'est eux ?

Monsieur Frichez : Oh ben oui, ça a toujours été les enfants.

Le cas de Madame Moutou enfin illustre une vie au service de la famille, enfants ou époux. Mère de cinq enfants, grand-mère de onze petits-enfants au moment de l'enquête, Madame Moutou vit depuis quarante ans à Vitry-sur-Seine. Depuis la séparation avec son mari qui réside à quelques mètres de son domicile, elle cohabite avec l'un de ses fils divorcé, avec lequel elle est colocataire d'un trois pièces en rez-de-chaussée. Il a lui-même un fils de 16 ans dont il a la garde pendant les vacances. Plutôt satisfaite de son logement, elle se montre partagée entre plusieurs voies : se maintenir dans les lieux ce que son niveau de vie modeste l'inciterait à privilégier, quitter le logement afin de favoriser la remise en couple de son fils et de lui « *rendre sa liberté* », ou retourner vivre auprès de son mari qui connaît une progressive diminution d'autonomie. Madame Moutou témoigne ainsi de la force du devoir moral qu'elle ressent, tant envers son fils que son époux séparé. Se maintenant à proximité de sa nombreuse famille, Madame Moutou semble située au cœur des relations familiales qu'elle anime avec énergie.

2.2.4 Le rapprochement familial

La retraite peut être le moment de mettre en place un projet résidentiel longuement réfléchi ou qui peut s'imposer soudainement selon le contexte. Nous avons ici circonscrit le rapprochement géographique au rapprochement familial : il peut s'agir de se rapprocher d'une ou plusieurs personnes, afin de soutenir un proche âgé lorsque la situation l'exige (le rôle d'aidant d'un parent ou beau parent âgé est courant), ou d'un enfant lorsque l'on souhaite bénéficier des avantages de la proximité en termes de soutien ou de relation intergénérationnelle (enfants, petits-enfants). Le lieu peut en outre offrir d'autres avantages : une région, une ville ou un village pourvus de caractéristiques que l'on juge favorables (le soleil, la mer, une maison de famille héritée ou une maison acquise comme résidence secondaire que l'on souhaite occuper plus régulièrement).

Dans six des sept cas concernés dans notre enquête, la mobilité avait pour objectif de se rapprocher d'un enfant, une fille dans quatre cas et un fils dans deux cas. Le septième cas visait la proximité avec la mère d'un membre du couple. Ces mobilités sont plutôt le fait de

jeunes retraités vivant en couple : cinq couples ont entre 64 et 69 ans, deux veuves ont respectivement 76 et 77 ans. Dans cinq cas sur sept, le déménagement a eu lieu à Tours ou à proximité de Tours. Le petit nombre de cas étudiés ne permet pas de tirer de conclusion sur une plus grande facilité à s'installer en Indre-et-Loire qu'en région parisienne, ni sur la possible crainte ou l'effet repoussoir de la capitale et sa région. Mais on pourrait faire l'hypothèse que les caractéristiques spécifiques du marché immobilier parisien (francilien), ainsi que les représentations associées à la « vie parisienne » pourraient décourager ceux qui n'y sont pas déjà installés ou n'y ont pas gardé un pied à terre. Pour les deux cas de rapprochement familial situés à proximité de Paris, c'est précisément le cas : Madame Carlotti en provenance de Corse était déjà propriétaire de l'appartement d'Alfortville dans lequel elle a emménagé et qu'elle occupait occasionnellement auparavant, tandis que Monsieur et Madame Antana sont hébergés par l'un de leur fils.

Trois jeunes couples de retraités habitant Tours ou l'agglomération de Tours ont fait le choix de se rapprocher d'un (ou plusieurs) enfant(s) dès la retraite passée. Monsieur et Madame Deschamp, 64 ans, ont trois enfants, deux vivant à moins de dix kilomètres de leur domicile actuel, le troisième résidant à Arcachon. Trois ans après le passage à la retraite de Madame, ils ont projeté de déménager, hésitant quelques temps entre deux possibilités, deux projets : un lieu de villégiature d'un côté, Les Sables d'Olonne, qu'ils connaissent bien pour y avoir passé de nombreuses vacances et où ils ont de nombreux amis, et de l'autre un choix plus « raisonnable », plus à proximité de leurs enfants. Alors que le mari se prononçait ouvertement pour les Sables d'Olonne, c'est madame qui semble avoir emporté la décision :

Madame Deschamp : Oui mais s'il nous arrive quelque chose... Moi je me retrouve... Ce n'est pas ma famille. C'est mes amis. Ma famille, elle est sur Tours. Ma sœur est sur Tours. Mes enfants sont sur Tours. J'en ai un sur Arcachon que je vois...

Monsieur Deschamp : donc tu m'as fait croire que on habiterait aux Sables, et puis tu n'as jamais voulu habiter aux Sables, c'est ça.

Monsieur et Madame Bonnet, 65 ans ont trois enfants. Deux vivent à l'étranger (une fille aux Pays-Bas, un fils au Japon). Ils ont un fils qui vit à Tours. Après avoir vécu trente ans à Vienne en Isère, ils ont décidé de quitter la région six mois après le passage à la retraite de monsieur. Ce projet de déménagement a été mûrement réfléchi par le couple durant les deux années qui ont précédé :

Madame Bonnet : Enfin mon mari a été à la retraite, en avril et on est venus en septembre ici. C'était notre choix à tous les deux de venir habiter à Tours, parce que Tours c'est une ville qu'on connaît bien parce que mon fils aîné, y habite depuis quatorze ans. On voulait... Parce que c'est notre seul enfant qui est en France.

La motivation était grande, ainsi que la confiance placée dans le fils et sa femme qui ont eu la charge de s'occuper de trouver un logement aux Bonnet :

Madame Bonnet : On n'a pas pu le visiter parce qu'il était entre deux ventes. Et quand on est venus, il n'était pas visitable. Donc c'était notre belle fille qui l'avait visité. Bon elle avait pris des photos. Donc elle nous a envoyé les photos. Et le jour où on est venus on ne l'avait pas vu. On ne savait pas. On avait juste les photos. Il nous plaisait... c'est vrai, il est bien. C'est comme ça qu'on est arrivés. On voulait parce qu'on aimait cette ville, et on voulait profiter de nos petits-enfants. Et aussi on voulait à la retraite changer. Et puis aussi parce que ce n'est pas très loin de Paris.

La « proximité » de Paris leur permet surtout d'accéder aux gares et aux aéroports qui leur donnent la possibilité de voyager au Japon et aux Pays-Bas pour rendre visite à leurs enfants et petits-enfants vivant à l'étranger. Notons qu'en fin d'entretien, Madame Bonnet

confie que leur choix de quitter Vienne n'a pas été compris de tout le monde. Certains de leurs amis de longue date mais aussi la famille et surtout la mère de monsieur, qui vit dans une maison de retraite près de Saint-Etienne, n'ont pas très bien compris leur décision.

Le cas du couple Antana est singulier. Respectivement âgés de 66 et 67 ans, ils cohabitent avec leurs enfants depuis le passage à la retraite. L'aîné des deux fils, né en 1971, vit à Bordeaux depuis un an avec sa femme et ses deux enfants ; le cadet, né en 1979, accueille depuis un an ses parents dans son appartement de Saint-Maur-des-Fossés dans lequel il vivait avec sa compagne. Ancré dans le Val-de-Marne depuis trente ans, l'idée d'une nouvelle mobilité s'est posée pose à l'approche de la retraite. Anticipant une perte de revenus, Monsieur et Madame Antana dévoilent à leurs enfants leurs craintes de ne pouvoir maintenir leur niveau de vie pendant la retraite et leur projet de quitter Créteil, se sentant contraints de devoir faire des économies sur leur loyer. L'aîné, qui habite alors une commune voisine avec sa femme et leurs enfants, leur propose « *très naturellement* » de les héberger temporairement. L'année d'après, le fils aîné obtient une mutation en Gironde, et c'est presque « *naturellement* » que le couple Antana s'installe temporairement toujours, chez leur fils cadet.

Monsieur Antana : On a réagi très vite au moment de la retraite parce que la chute de revenus c'est immédiat. [...] Ça s'est fait naturellement, en discutant. On ne cache rien aux enfants, ils savaient avant qu'on avait suffisamment de revenus, on vivait bien quoi. Et puis quand on a vu les projets – un an avant, ils disent « vous allez toucher tant » – on a fait le calcul et puis j'ai dit « Ben dis donc, on va crever ou quoi ?! » Donc, on a discuté avec les enfants et l'un a dit « Pourquoi vous ne viendriez pas chez nous ? ».

Madame Antana : Je suis certaine que vous vous dites « Mais ils pourraient trouver quelque chose s'ils ne voulaient pas rester chez les enfants ». Parce qu'on a quand même deux retraites, même si c'est le minimum des retraites, on pourrait louer pour 1500€ à la limite... Pour l'instant on a trouvé cette solution.

D'un premier abord la mobilité résidentielle semblerait répondre à une contrainte financière : c'est sans nul doute ce que le couple aurait répondu à une enquête quantitative, sans avoir à développer plus avant les modalités selon lesquelles la mobilité s'est inscrite. Cependant la première cohabitation « *provisoire* » a duré deux ans. Il aurait été intéressant de s'entretenir avec le fils aîné afin de recueillir sa version de la succession des faits et de découvrir, qui sait, si sa mutation ne lui offre pas l'opportunité de sortir dignement d'une situation de promiscuité familiale pénible ou étouffante. Comme un transfert d'un enfant à un autre, une nouvelle cohabitation provisoire a succédé à la première. La logique de mobilité du couple peut être économique (dépenser le moins possible, épargner...) mais elle résulte davantage d'un choix que d'une contrainte. Bien que la cohabitation apparaisse comme aisée et bien vécue par l'ensemble des parties, il semble difficile de préserver une grande intimité aux deux couples. Ils reconnaissent que la cohabitation est loin d'être une solution idéale : même s'ils s'entendent très bien avec leur fils et leur bru, le deux pièces est quelque peu étroit et le « *camping dans le salon* » n'est pas toujours agréable (ils dorment dans un canapé convertible qu'ils déplient chaque soir). Pour éviter la promiscuité, Monsieur et Madame Antana s'absentent régulièrement, effectuant des séjours chez leurs amis ou chez le fils aîné en province dès qu'ils le peuvent.

Monsieur Antana : À Créteil je me souviens, on avait un quatre pièces et dans le même immeuble, on a migré vers un trois pièces et on a fini dans un deux pièces. Mais c'était bien, c'était suffisamment grand. [...] Avant on habitait chez le fils qui a

déménagé sur Pessac donc on est venu chez l'autre fils (Rires). On pourrait louer un appartement en Ile-de-France mais avec beaucoup de difficultés. Donc on squatte un peu, on se balade beaucoup pour essayer d'alléger un peu leur vie, et la nôtre aussi par la même occasion. C'est pour ça qu'on va à Madagascar, on va en Dordogne, on va en Vendée.

La cohabitation est donc, pour eux, une solution provisoire faute de mieux : ils souhaiteraient retrouver une indépendance mais ont le sentiment qu'ils ne parviendront pas à trouver un logement accessible vu les contraintes du marché du logement et la baisse de leurs ressources depuis leur passage à la retraite. Sans avoir entrepris de démarche, ils songent à décohabiter et à se rapprocher de leur fils aîné, désormais installé en province. Le souci de ne pas trop dépenser revient à de nombreuses reprises dans leur discours, mais ils ne se présentent pas pour autant comme étant dans une situation précaire financièrement.

Madame Antana : Là on partage quand même leur appart', on est à 4. Le souhait ça serait de trouver un petit truc pour nous deux, pas trop cher. C'est toujours le même problème.

Monsieur Antana : Notre fils est en Gironde du côté de Bordeaux. Il ne connaît pas encore le coin parce qu'il vient de déménager mais on espère qu'ils vont nous trouver un petit truc, parce que là-bas c'est moins cher qu'ici.

Madame Antana : Là-bas ils ont leurs deux enfants, ce n'est pas pareil. Eux [le couple actuel qui les héberge] n'ont pas encore d'enfants, ça va parce qu'on s'entend parfaitement bien, mais n'empêche qu'on est quand même dans le séjour. [...] Vraiment on adore nos enfants mais on essaye de les alléger au maximum.

Monsieur Antana : Ce qui nous intéresse c'est les commodités : qu'il y ait un marché, un supermarché, une pharmacie... On n'a pas de voiture. Alors l'intérêt de vivre chez eux, là quand même, c'est qu'on ne paye pas de taxe locale d'habitation, de redevance télé, d'internet, d'électricité et de gaz donc ça va quoi. Mais bon c'est un peu lourd pour eux. [...] En fait ici c'est le plus facile pour nous : pratiquement, logistiquement. On voudrait bien aller dans le Sud de la France par exemple mais faut connaître, faut avoir des réseaux. Donc on a laissé un peu passer, on n'a pas cherché plus loin.

Au-delà des considérations financières, tout se passe comme s'il s'était établi une forme de « dépendance » aux enfants, exprimée non plus seulement par la proximité géographique mais par la cohabitation, y compris dans un espace réduit. Sans qu'elle ne soit jamais formulée, faut-il voir une forme de piété filiale ? De devoir moral qui conduirait les enfants à offrir à leurs parents une forme de protection permanente : le logis ? Ainsi organisée précocement, dès l'âge de la retraite, l'unité familiale s'organise au sein de la famille, l'enfant devenant alors le principal soutien par « devoir filial ».

Les deux veuves ayant déménagé pour se rapprocher de leur fille ont attendu plusieurs années avant de quitter une maison dans un lieu, une région qui a marqué leur existence : la Dordogne pour Madame Rémy, la Corse pour Madame Carlotti. Elles sont toutes deux dans une situation résidentielle qu'elles jugent insatisfaisante. Toutes deux souhaitent d'ailleurs déménager de nouveau. Madame Rémy, 77 ans et veuve depuis six ans au moment de l'enquête, a quitté une maison de famille en Dordogne qu'elle adorait. Elle a consacré sa vie à sa famille, à l'éducation de ses quatre enfants et à son mari. Depuis le décès de son mari, elle est restée très mobile dans la région, mais elle a connu quelques problèmes de santé, se sentant de moins en moins capable de gérer seule l'entretien d'une grande maison tout en craignant un isolement progressif. Pourtant très attachée à sa maison, « *une belle maison*

de Dordogne avec un beau jardin », encouragée par son entourage, elle a décidé de vendre. Sur ses quatre enfants, deux vivent en Nouvelle-Calédonie, un fils vit dans le Gard et une fille qui vit en Touraine. Elle a choisi de se rapprocher de sa fille et de sa fratrie, a acheté un (grand) appartement, pour avoir moins de charges mais aussi moins d'entretien. Mais sa vie en Touraine ne se passe pas aussi bien qu'escompté : après une année, le sentiment de solitude est toujours présent, elle n'est pas satisfaite des liens avec sa fille trop distants, elle se sent mise à l'écart et quelques frictions sont apparues. Autre motif d'insatisfaction, son environnement résidentiel au sein duquel elle se sent perdue ; elle ne parvient finalement pas à s'adapter à ce choix « raisonnable » d'acheter un appartement sans jardin.

Madame Rémy : J'avais demandé [à me rapprocher d'un enfant]. J'ai choisi entre mon fils dans le Gard, et [ma fille à Tours], parce que mes deux aînés m'avaient proposé de vivre en Nouvelle-Calédonie, au décès de leur père. [...] Ma fille travaille à Tours. Ça a été un peu le choix de mon changement. Je me suis rapprochée un peu de ma fille. Pour moi, c'était le pays d'origine de mes parents et de mes beaux-parents. [...] Je ne compte pas trop sur ma fille, bien qu'elle soit très gentille. Mais elle a sa vie. Elle a quatre garçons. Alors vous savez, elle est occupée. Elle travaille. Je la vois mais peu. Il ne faut pas que je compte sur elle pour de l'aide. Ça, elle me l'a bien dit. [...] Elle m'a dit : je ne veux pas être une femme de ménage pour toi. Quand j'ai été malade, elle me l'a dit. Je me suis toujours débrouillée, je ne lui ai jamais rien demandé.

Madame Rémy s'interroge alors sur la pertinence d'un nouveau déménagement, cette fois à proximité de son fils qui se montrerait plus présent. Elle reste cependant prudente sur un tel projet eu égard à ses capacités physiques qui décroissent, aux démarches administratives à réaliser mais aussi aux difficultés à reconstituer un tissu social à 77 ans.

Madame Rémy : Ici c'est vivant. Par contre, il faut recommencer les relations. Quand on arrive à mon âge, à 77 ans, c'est recommencer une nouvelle vie. Ça ne se fait pas comme ça, des relations. On ne peut pas changer comme ça.

C'est difficile. Ce n'est pas très raisonnable. C'est pour ça que je me verrais plutôt me rapprocher de mon fils. Surtout s'il est là... Enfin dans des coups durs.

L'exemple de Madame Rémy illustre une autre facette de la complexité qui entoure la mobilité résidentielle : l'installation dans son nouvel environnement a révélé des insatisfactions qu'elle n'avait pas anticipées, tant sur le plan des relations avec sa fille que sur le plan de l'environnement, et qui la conduisent aujourd'hui à envisager un nouveau déménagement. Il montre aussi que les comportements des individus ne s'expliquent pas exclusivement à la lumière du parcours passé et de la situation présente, mais qu'il faut également connaître leurs projets de vie et leurs attentes : c'est parce que Madame Rémy fait du lien social un élément central de sa vie qu'elle envisage de déménager de nouveau, même si elle appréhende.

Madame Carlotti, veuve depuis vingt ans, a quitté la Corse deux ans après le décès de sa mère dont elle s'occupait. Elle occupe un logement à Alfortville qu'elle et son mari avaient acheté en 1988 pour avoir un pied à terre en région parisienne pour leurs vieux jours. Sa fille unique habitant le 17^{ème} arrondissement de Paris, elle se trouve trop à distance et trop excentrée et envisage à l'instar de Madame Rémy de déménager à nouveau :

« Ici je suis excentrée. Quand je vais chez ma fille, je suis obligée d'aller dans le 17^{ème} là-bas, alors c'est une épouvante ».

Dernier cas de rapprochement familial exposé ici, les Lecourbe ont fait le choix de se rapprocher de la mère de monsieur. Monsieur et Madame Lecourbe, 69 ans, ont beaucoup

déménagé tout au long de leur vie. Monsieur a fait le compte : dix-neuf déménagements depuis la mise en couple, il y a quarante-cinq ans. Le logement occupé au moment de l'enquête est leur troisième depuis le passage à la retraite huit ans auparavant. Directeur d'établissement médico-social, ils occupaient un logement de fonction en Seine-et-Marne qu'ils ont quitté pour rejoindre leur résidence secondaire en Charente. Trop petit, ils ont déménagé après deux ans pour un logement plus spacieux à Rochefort. Mais après quelques années, la décision de vivre à proximité de la mère de Monsieur Lecourbe s'est imposée :

Madame Lecourbe : On est venus en Touraine pour être près de ma belle-mère, et pour pouvoir l'aider le cas échéant. [...]

Enquêteur : Et cette décision de vous rapprocher de votre belle-mère, ça a été plutôt pris par nécessité ? Par votre conjoint ?

Monsieur Lecourbe : C'est une personne âgée par définition, qui vivait... Qui a vécu seule pratiquement jusqu'à la fin de ses jours, puisque la sœur de mon épouse, qui vivait en Guyane, est venue pour la dernière année, pour d'autres raisons, mais elle est venue quand même s'installer avec elle. Mais c'était après qu'on ait pris nous, cette décision de venir dans la région. Elle vivait seule dans une maison, à Fondettes, un peu isolée. Elle était en bonne forme intellectuelle, jusqu'à ses derniers jours... Bon c'est une personne seule, qui avait besoin d'une présence à côté d'elle. Donc on avait décidé de venir là. Et ça s'est très bien passé.

Enquêteur : donc la décision, vous l'avez prise à deux ?

Monsieur Lecourbe : non. Il y en a un qui a pris la décision. Et l'autre qui était d'accord. On l'a prise à deux évidemment. Ce n'est pas le genre de décision qu'on prend tout seul. Comme c'était une personne, tout à fait charmante, on était tout à fait d'accord tous les deux.

2.3 Les motifs liés à l'environnement du logement et au voisinage

Nous privilégierons ici les mobilités résidentielles causées par des conflits de voisinage. Nous ne retenons pas ici les situations dans lesquelles les personnes évoquent un sentiment d'insécurité causé par un environnement social qu'elles jugent dégradé, nous les analyserons dans la partie suivante consacrée à la volonté de se repositionner dans l'espace socio-résidentiel. Il s'agit en effet de cas plus difficiles à étudier car très sensibles à la perception individuelle et au seuil de tolérance au bruit, à l'agitation ou à la cohabitation avec d'autres groupes sociaux (jeunes, personnes âgées, populations précaires) que chacun estime pouvoir supporter. Le souhait de se détacher des populations résidentes voisines peut alors s'exprimer en rejetant sur ces dernières l'origine des difficultés à parvenir à un bien être résidentiel.

Monsieur et madame Metzger, âgés de 66 et 68 ans, respectivement ancien technicien de l'automobile et ancienne assistante sociale, sont mariés depuis trente-huit ans. Ensemble, ils ont eu trois filles aujourd'hui trentaines, toutes mariées et mères, résidant pour deux d'entre elles en région parisienne et à Lille pour la dernière. Ils ont cinq petits-enfants en bas âge (quatre garçons et une fille). Ce couple de classe moyenne, catholique pratiquant, est propriétaire d'un appartement d'une soixantaine de m² à Maisons-Alfort, situé au premier étage d'un immeuble neuf et construit selon les dernières normes de sécurité et d'accessibilité.

Au moment de l'enquête, monsieur et madame Metzger avaient quitté depuis un an l'appartement qu'ils ont occupé durant trente-quatre ans. Ils appréciaient leur logement et

leur quartier mais un conflit de voisinage survenu leur était devenu insupportable. Après avoir songé à s'installer en province dans leur résidence secondaire, ils ont finalement fait le choix de rester en région parisienne, près des enfants, de leur réseau social et des services de proximité.

Madame Metzger : On a acheté un appartement à Charenton, qui était un quatre pièces, et on a vécu dedans pendant trente-quatre ans. (...) Il était pas mal, hein, comme appartement. Il était au troisième étage, il y avait deux chambres et un grand séjour-salle à manger et puis une cuisine, salle de bain et un débarras. Et on avait une cave et un garage box fermé à l'extérieur. (...) Je regrette un petit peu de partir, de quitter le quartier. (...) On était à la retraite et c'est à cause d'un problème de voisinage avec les gens au-dessus de chez nous (rires). (...) Elle a emménagé en août 2010 et nous on est partis en juillet. Enfin on a vendu en juillet 2013 parce que c'était invivable.

Sans conflit de voisinage, ce déménagement n'aurait sans doute pas eu lieu dans cette temporalité. S'ils sont aujourd'hui satisfaits de leur nouveau logement, ce n'est pas seulement pour les relations de voisinage apaisées, mais pour l'adaptation du logement au vieillissement. Cet aspect ne constituait pas un critère sélectif dans le choix de mobilité mais il s'est révélé être une opportunité.

Madame Metzger : Il est bien, il est très bien puisqu'il est aux normes... pour tout, hein, y compris pour handicapés, la salle de bain et les WC sont assez spacieux pour un fauteuil roulant, hein. [Enquêteur : C'est quelque chose qui est entré en ligne de compte dans votre choix ?] Non, pas spécialement, mais oui, parce qu'on est vieux quand même ! (Rires) On n'a pas envie de déménager et si jamais on a besoin, ben au moins c'est aux normes ! (...) [M. Metzger : Mais c'est vrai qu'on se dit, plus le temps passe plus on se dit : « Ben c'est bien pour le futur de notre vie »]. (...) [Enquêteur : Donc vous êtes contents de votre choix ?] Oui ! (Rires) Ce n'était pas totalement voulu... [M. Metzger : je dirais même pas du tout !] Oui, non, c'est bien agréable finalement.

Avec ce déménagement, ils mettent en avant qu'ils ont su allier leur désir de mobilité et d'ancrage dans le département. Ils ont ainsi pu rester proches des enfants et de leur réseau social, tout en progressant en termes de confort et de sécurisation du logement.

Monsieur Metzger : Souvent les personnes qui arrivent à la retraite vont à la campagne, vont en province et donc c'est effectivement l'occasion de changer, d'avoir plus de temps pour soi, de loisirs etc. Et nous on s'était posé la question : s'installer en Bretagne ou rester à Charenton ? Bon, ce qui nous a fait pencher c'est la présence de nos filles qui ne sont quand même pas très loin : deux, dans la région parisienne et [une à Lille, ndla]. [Mme Metzger : Paris, c'est plus central, quand même ! La Bretagne, c'est l'autre bout du monde.] On s'est dit : si on va en Bretagne, on les verra une fois l'an. Tandis que là, même de Lille... Il y avait cette question et puis on disait « bon, on est quand même plus habitués ici ». En Bretagne, où on est là, la maison elle est très isolée. On s'est dit « bon, c'est vrai que tant qu'on a la voiture, qu'on est en forme tout ça, on peut se déplacer. Mais quand on arrivera vers la fin, on aura beaucoup plus de mal, on sera beaucoup plus isolés » et puis on n'a pas envie d'être enfermés. C'est dans les champs, les petits champs bretons, bon euh... on a du plaisir, mais en vacances. (...) Ici, on se sent bien, enfin c'est notre...

Avec le recul, la décision de changer de logement semble être influencée par l'expérience de la vieillesse de la mère de monsieur Metzger et de leur propre vieillissement. Le couple s'est ainsi constitué une épargne ("on cotise pour la dépendance") et envisage de recourir à des services à domicile (portage de repas...) ou aux nouvelles technologies lorsque les premiers signes de fragilité surviendront. Ils émettent l'éventualité d'aménager leur logement et

notamment de remplacer la baignoire par une douche "*mais plus tard, quand on ne sera plus capable*". Enfin, s'ils mentionnent la possibilité d'un nouveau déménagement, c'est en dernier recours, si et seulement si l'un des membres du couple devait souffrir d'un handicap ou d'une perte d'autonomie. Pour le moment, le logement est adapté à leur état de santé. L'exemple du couple Metzger illustre bien comment une mobilité pensée à l'origine comme une mobilité contrainte peut finalement apporter satisfactions.

Les cas que nous venons d'évoquer tout au long des parties précédentes sont somme toute assez classiques, intimement liés aux aléas de la vie. Il s'agit de s'adapter aux coups durs, aux difficultés de santé, au décès du conjoint. Mais aussi, pour les plus jeunes, de faire des choix qui tiennent compte du réseau de relations, des solidarités familiales ou des projets individuels ou de couple que les ménages ont formulé pour cette période de la vie dont on a souligné les évolutions importantes en introduction. On parle de profiter des enfants et des petits-enfants, de la vie, du soleil, mais aussi de se sentir bien, ou de se sentir à sa place, de se réaliser, de sortir, de faire des rencontres, de se cultiver ou de cultiver son jardin... Lorsque cela sera possible à la lecture et l'analyse des entretiens, nous tenterons de faire ressortir à travers les discours, les processus par lesquels s'opèrent de multiples formes d'accomplissement de soi.

2.3.1 La mobilité comme forme d'accomplissement de soi

Relativement peu mis en lumière d'ordinaire, les déménagements motivés par la recherche d'un repositionnement résidentiel, souvent associée au besoin de reclassement social des ménages nous a semblé constituer une piste intéressante à suivre. Trouver un lieu adapté à la position résidentielle que l'on souhaite atteindre, entrant elle-même en cohérence avec la classe sociale à laquelle on appartient a déjà été décrit dans d'autres contextes (Vermeersch, 2010 ; Dietrich-Ragon, 2013). Certes la fréquence avec laquelle il ressort dans le tableau synthétique des motifs de déménagement (Tableau 2) reflète le parti pris de l'analyse. Jamais les personnes interviewées n'ont elles-mêmes exprimé de façon explicite qu'elles souhaitent « se repositionner » ou « se reclasser » socialement. Et c'est précisément ici que réside la principale difficulté : c'est sur l'ensemble de l'entretien que l'on peut « lire » et comprendre le sens qu'une personne (ou qu'un couple) donne à son emménagement. Le choix de tel logement, doté de telles caractéristiques et situé à tel endroit renseignent sur la péréquation résidentielle réalisée par les individus. Ce sont les représentations sociales qui sont à l'œuvre et qui vont guider les choix conduisant à la mobilité. Ces choix sont désormais mieux connus et étudiés au cours de la vie des ménages d'âges actifs (Debroux, 2011 ; Vermeersch et al., 2019), avec la mise en place de stratégies d'ajustement entre position sociale et position résidentielle : conquête ou reconquête d'espaces urbains populaires pour les uns, choix d'un logement permettant la proximité aux « bonnes » ou aux « meilleures » écoles pour les autres, aux centres urbains associés à l'intensité de la vie culturelle... Pour les ménages à la retraite, les mécanismes du choix sont moins identifiés (Bonvalet, Ogg, 2011), même si certains processus ont été mis en lumière en lien avec les parcours de vie (Ogg et al., 2012) les entretiens de l'enquête Amare permettent d'en approfondir la connaissance.

2.3.2 Se sentir à sa place dans l'espace socio résidentiel

Les déménagements des personnes âgées et des retraités ne se réduisent pas à des ajustements aux contraintes ou aux aléas de la vie, aux difficultés de santé, au veuvage ou aux contraintes économiques qui surviennent avec l'âge. Pour une partie non négligeable

des personnes rencontrées, la mobilité résidentielle a été l'occasion de mettre en place un souhait, une envie, une stratégie visant à faire mieux correspondre le logement et ses caractéristiques avec les attentes et les représentations. Exister au cœur de la ville, profiter de Paris, changer de vie : voici quelques expressions utilisées les retraités interrogés pour expliquer leur choix. Nous faisons l'hypothèse que les déménagements de retraite sont également l'occasion pour les ménages de modifier et d'ajuster leur position résidentielle et que cet ajustement peut, selon les cas, s'accompagner d'un reclassement social. La position sociale renvoie aux capitaux détenus par les personnes, qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel ou symbolique (Bourdieu, 1987). Pour ce qui est de la position résidentielle, trois éléments principaux liés au logement la composent : le statut d'occupation, la localisation et les caractéristiques (taille, âge, confort, architecture extérieure et intérieure...) du logement (Grafmeyer, 1994).

Les exemples sont nombreux dans notre étude, où les personnes n'expriment ni la nécessité de se rapprocher de quelqu'un, ni celle de trouver un logement dont les caractéristiques seraient adaptées à tel ou tel handicap, mais cherchent un logement qui leur permettrait de mieux « coller » à l'image qu'ils se font de leur place dans l'espace socio-résidentiel, ou que leur entourage, famille (ascendants ou descendants), cercle d'amis, connaissances leur renvoie et se font de leur place. De ce point de vue, le couple « Paris / banlieue », les notions et références au champ « socio spatial », à la ville centre et plus généralement le jeu des représentations associées aux différents espaces et lieux de vie prennent une place centrale (Vermeersch *et al.*, 2019).

Le repositionnement peut prendre des formes diverses, il peut s'accompagner ou non de reclassement social (par le statut, la localisation, le type d'habitat). Ainsi le résidentiel peut entraîner le social vers « le haut » ou tout au moins une personne pourrait souhaiter que les choses s'organisent ainsi. Mais il ne s'agit pas que d'une donnée individuelle et l'entourage, social et familial est partie prenante de ce processus de repositionnement. Il s'agit d'un jeu d'influence qui sollicite les représentations associées aux lieux de vie et dont les combinaisons sont multiples (Authier *et al.*, 2010). Quitter un appartement pour une maison, un quartier périphérique pour un autre plus valorisé (aux yeux de tel ou tel groupe social auquel on appartient ou on souhaite appartenir), quitter un logement en HLM pour un logement en accession, quitter la ville pour la campagne ou la campagne pour la ville en sont des exemples. Chacun de ces mouvements s'accompagne d'un discours l'expliquant ou le justifiant (Vermeersch 2006, 2010), dont l'analyse donne des indications sur le sens du projet et de l'objectif recherché. Notre enquête permet de saisir quelques-uns d'entre eux pour illustrer cette dernière partie.

En matière de repositionnement social, le cas de Madame Salvère nous semble emblématique. À 66 ans, Madame Salvère est depuis six mois jeune retraitée de la fonction publique hospitalière. Elle poursuit néanmoins son activité professionnelle de façon intense (quatre jours hebdomadaires) dans une clinique privée. Gynécologue obstétricienne, elle vient de quitter un appartement « *exceptionnel* » de 150 m² avec 500 m² de jardin (« *un jardin à notre charge donc ça impliquait un jardinier* »), à Charenton, face au bois de Vincennes, pour rejoindre le 7^{ème} arrondissement de Paris. Elle vit avec son mari qui connaît des problèmes de santé depuis quelques années (une sclérose en plaques lui a été diagnostiquée récemment, sa mobilité est réduite, il ne conduit pas). Ils ont deux filles, mariées avec deux enfants chacune, toutes deux vivant à Paris. Accueillant chaque semaine deux petites filles du mardi soir au mercredi soir, les raisons du déménagement se sont d'abord portées sur les transports et la mobilité dans Paris :

Madame Salvère : Nous avons les enfants tous les mercredis, le mardi soir et le mercredi, ce qui fait que le mercredi pour les ramener sur Paris, alors que vraiment Charenton-Paris, ça me semblait toujours très proche. On mettait un temps fou pour venir, les enfants étaient excités ils ne s'étaient pas baignés, enfin, on s'était dit : « Un de ces jours, on changera ». Pourquoi ici ? C'était le hasard de la vie. On cherchait plutôt à aller sur Neuilly pour avoir aussi la verdure.

L'expression à propos du « *hasard de la vie* » est particulièrement intéressante car l'entretien (de même que l'ensemble des travaux des sciences sociales) démontre précisément par lui-même qu'il n'y a pas de place au hasard dans le choix de la localisation de Monsieur et Madame Salvère. Ainsi pouvoir aller à l'école calmement chercher ses petites-filles, « *ça a été un motif* » :

Madame Salvère : Ça a été un motif, ça a été aussi une manière de vivre. Moi, je trouve que c'est épanouissant, parce qu'on ne s'énerve pas, les enfants ne sont pas énervés du tout quand on les ramène. On les baigne, on les fait dîner, ils repartent en pyjama le soir. Donc, c'est quand même sympa. Pour ma part, mon mari ne voulait pas déménager, parce qu'il était très bien à Charenton. Je ne sais pas si vous connaissez Charenton mais c'est une petite ville assez sympathique. On avait tout à portée de main, le Monoprix, voilà, sur le coup. Bon, c'est une ville... c'est quand même la banlieue, c'est-à-dire que pour faire la moindre chose, cinéma... alors il y a Bercy maintenant, mais, il faut prendre sa voiture. [...] Bon, moi j'ai eu du mal aussi à partir de mon jardin, c'était un petit arrachement quand même. Et puis, finalement, au bout de six mois... d'abord il faut dire aussi que j'ai acheté ici parce que j'avais de la verdure, je l'ai visité comme ça, et que je n'avais pas de vis-à-vis donc. J'entre par mon jardin, mon jardin c'est le Champ-de-Mars.

Cet extrait est riche car il fait apparaître à la fois la question des petits-enfants, du choix difficile à faire de quitter un logement (et un environnement) que l'on a apprécié et dans lequel on a vécu vingt-sept ans, mais il mentionne également que Charenton, toute sympathique qu'elle est, reste une ville de banlieue. Une nouvelle dimension s'ouvre alors que madame Salvère va compléter par la suite. Car cette dichotomie entre Paris et « la » banlieue, sans entrer dans un débat sémantique ni géographique, est récurrente et renvoie à la question de l'identité sociale. La suite de l'entretien éclaire la position du couple Salvère et permet de comprendre

Madame Salvère : Mon entourage, notre entourage était essentiellement parisien. Nous avons beaucoup d'amis qui habitaient l'est de Paris, qui sont venus ici (l'Ouest parisien). Parce que paradoxalement, c'est comme ça, beaucoup d'enfants ont habité tout de suite ici. Nos jeunes enfants, nos enfants qui sont mariés ont tous eu la chance d'avoir des parents comme nous, fortunés. Nous, on a connu l'Algérie, on a connu des moments difficiles donc, les parents ne pouvaient pas trop nous nous aider. Mais on a beaucoup d'amis autour de nous qui ont aidé leurs enfants, qui d'emblée pour les problèmes d'école, en pensant déjà eux-mêmes à leurs enfants, ont voulu habiter ces quartiers-là. [...] Mais moi, je faisais confiance à l'école laïque, c'est-à-dire que j'étais été un peu très contestataire, très gaucho, bobo, etc., en me disant : « Non, non, l'école, c'est l'école de la République, il faut y aller. Ça ouvre ! ». Mais je me suis rendu compte que c'était faux et mes filles, mes sœurs, mes amies ont mis tous leurs enfants dans des écoles privées, bilingues, élitistes en fait en quelque sorte, parce que on a beau aimer l'école de la République, on se rend compte qu'elle a des failles. Donc, tout ça pour dire que pour l'entourage on a beaucoup d'amis qui, eux, ont déménagé. Ils sont par-là (dans le 16^e et le 7^e). [...] Avant, avant, on voyait souvent cet exode, régulier.

Enquêteur : Un exode vers l'Ouest parisien !

Madame Salvère : ...vers l'Ouest Parisien. Et on a juste un couple d'amis dont les deux filles habitent dans le coin et qui n'arrivent pas à vendre leur appartement qui est à Nogent. Mais globalement, notre entourage était fait de gens qui habitaient plutôt dans l'Ouest Parisien.

Enquêteur : Donc, maintenant, vous vous êtes rapprochés d'eux ?

Madame Salvère : Ah, on se voit... moi, je vois mes amis plus facilement. Ils viennent chez moi plus facilement ! Quand je les invite à dîner, oui, sans problème. Avant, c'était... alors que pour moi, Charenton c'était Paris, je ne me rendais pas compte pourquoi c'était si compliqué pour les gens de venir chez moi. Et effectivement, quand vous êtes parisien et que vous êtes là, vous vous dites « euh... ». On a été invités à une soirée pas longtemps chez nos amis là à Nogent... (souplesse). On prend la voiture et ça, je comprends maintenant ce que les gens ressentent. Notre environnement est plus riche, on sort beaucoup plus, on voit beaucoup plus facilement de monde, alors qu'avant c'est nous qui devons faire l'effort pour sortir. Donc ça je trouve que c'est agréable. C'est un plus, oui.

L'exemple du couple Salvère nous conduit certes au cœur de la bourgeoisie parisienne, au sein d'une famille qui emmène ses petits-enfants faire leurs activités en taxi et dont le « *jardin est le Champ de Mars* ». Il n'en demeure pas moins que les motifs de la dernière mobilité consistent à faire correspondre le projet de vie pour la retraite à une identité sociale et résidentielle. Il s'agit ici de s'occuper des petits enfants facilement, en échappant aux nuisances urbaines (embouteillages), de préserver la possibilité d'une activité professionnelle pour madame, tout en respectant un certain entre soi dans le voisinage. On constate également que la question de l'école, loin d'être anecdotique est un débat toujours passionné au cœur de notre société, débouchant sur la place des enfants dans l'école publique et sur un questionnement plus large autour des inégalités sociales.

A un niveau social bien moindre, le témoignage de Madame Berteau est pareillement intéressant. Veuve de 71 ans, locataire d'un appartement en logement foyer depuis quelques mois. Ancienne employée administrative, elle a souhaité changer de lieu de vie pour sa retraite, après cinquante années passées à Saint-Denis. Au fil de l'entretien, on mesure à quel point sa décision a été difficile à prendre. Il lui aura fallu sept ans pour mettre son projet en œuvre. Parmi les motifs évoqués, un fort attrait pour Paris et un mal-être grandissant pour son ancien quartier. Paris est une ville qu'elle a habitée jeune, lorsqu'elle vivait avec ses parents et ses trois frères et sœurs dans un deux pièces. Cependant, pour retourner y vivre, elle a accepté quelques compromis : locataire dans le secteur social, sans patrimoine ni apport, elle a quitté un grand logement individuel (quatre pièces et plus de 70 m²) dans le « parc classique », pour un studio dans un logement-foyer³⁷, situé dans le 12^{ème} arrondissement de la capitale.

Madame Berteau ne vit plus en couple depuis 2001, date du décès de son époux. Elle s'est ensuite occupée de sa mère jusqu'à son décès en 2007, mère qui vivait dans un appartement dans l'immeuble voisin du sien. Son fils a décohabité à l'âge de 20 ans. Il en a aujourd'hui 37, est père de deux enfants et vit à Marne-la-Vallée avec son épouse. Madame Berteau se présente comme une personne très active, membre d'une association « spirituelle » ; elle voit des amies et sort fréquemment (visites, musées, promenades). Elle a

³⁷ Le logement-foyer, aujourd'hui appelé résidence autonomie, est un habitat collectif dit « intermédiaire » c'est-à-dire qu'au sein de l'offre d'habitat destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus, il se situe entre le maintien à domicile et l'institution médicalisée (EHPAD).

pris sa retraite à 60 ans et n'avait pas alors de projet de déménagement. Bien qu'elle ne le formule pas ainsi (elle ne lie pas les deux événements dans une même phrase), c'est à la mort de sa mère qu'elle projette de déménager. Mais de l'intention à l'action plusieurs années ont été nécessaires puisque le déménagement n'a pris forme qu'à l'orée de ses 70 ans :

Madame Berteau : Je m'inscris donc [à 63 ans, ndlr] dans un foyer-logement où j'avais déjà une cousine qui me parlait de ces foyers-logements où on était complètement indépendant et apparemment... C'était une seule pièce, un studio avec cuisine, salle de bain, et je me suis dit : « C'est exactement ce qu'il me faut ! ». Une chambre de plus ça m'aurait plu, mais bon, ce n'était pas possible.

Le désir de vivre à Paris est immédiatement révélé puisque dès la première phrase de l'entretien, lorsqu'il s'agit de se présenter, elle déclare : « *j'ai aujourd'hui 71 ans, j'ai déménagé il y a neuf mois, j'habitais en banlieue dans le 93 à Saint-Denis et je voulais absolument venir dans Paris. J'ai eu la chance de pouvoir trouver ce foyer-logement, voilà* ». Un peu plus tard elle réaffirme son admiration pour Paris : « *Paris quand même, c'est agréable Paris. Je prends des bus je traverse Paris, j'apprécie beaucoup, je suis souvent dans le Marais, par-là... Place des Vosges !* ». Plus laconiquement, elle ajoute : « *Ça me faisait envie parce que je retrouvais Paris, je n'étais plus dans la banlieue* ». Outre l'attrait de la ville, la lassitude de la solitude, Madame Berteau aborde en milieu d'entretien sa mobilité sous un autre angle, que l'on pourrait sans doute caractériser comme un élément déclencheur. Comme de nombreuses villes de la banlieue parisienne, Saint-Denis a connu une profonde évolution (transformation de l'habitat, mouvements de la population) ces dernières décennies. Considérant la transformation de son quartier, elle regrette le départ des figures familiales, la perte de la solidarité des familles populaires et juge durement aujourd'hui son environnement résidentiel. Elle dresse un portrait sombre de sa ville, auquel elle conjugue le sentiment de n'être « *plus si jeune* » :

Enquêteur : Vous aviez envie de retrouver Paris ?

Madame Berteau : Voilà, parce que ma banlieue me brimait quand même, à savoir je ne bougeais que dans la journée, il fallait quand même que j'apprenne à vivre dans le 93.

Enquêteur : Comment ça ?

Madame Berteau : C'est-à-dire, dans le sens où il ne fallait pas que je rentre la nuit, le soir...

Enquêteur : Mais ça, c'est quelque chose qui a changé au fur et à mesure des années ?

Madame Berteau : Ah oui ! Là, tout à fait. Ce n'était plus les familles que j'ai connues il y a... C'était plus le même... C'était plus la qualité de vie que j'avais au début !

Enquêteur : Et ce changement-là, est-ce que vous arrivez à le situer dans le temps ou ça a été très progressif ?

Madame Berteau : Eh bien écoutez... ce changement, il s'est fait quand mon fils était petit, il y avait quelques familles qui se tenaient, qui étaient très bien. Mon fils a pu aller à l'école tranquillement. Y'avait pas trop de... enfin y'avait un peu de... je me rappelle qu'il me disait : « Maman ! On ne peut pas étudier avant un quart d'heure, avant qu'elle puisse faire le silence ». Mais bon, ça, ce n'était pas très méchant. Mais au fur et à mesure des années, ça s'est dégradé quand même, ce quartier.

Enquêteur : Les relations sociales ?

Madame Berteau : Alors, les relations sociales... Disons qu'il y a eu des vols de portables, de-ci de-là. Bon, moi j'ai été attaquée, mon sac... J'ai eu six côtes de

cassées parce qu'on m'a volé mon sac. Mes parents habitaient face d'un feu rouge où régulièrement des petites bandes de ma cité attaquaient les gens, enfin une ambiance un petit peu de Far West, quoi ! [...] Je n'aimais pas, je ne supportais pas cette ambiance. Honnêtement, depuis cette attaque de sac, je ne porte plus de sac en cuir. J'ai un vulgaire petit sac en tissu Fnac qui fait l'affaire un peu partout. J'ai la peur au ventre. Je ne suis pas peureuse mais c'est plus fort que moi, là. Mes six côtes de cassées, je m'en souviens quand même !

Enquêteur : Vous aviez quel âge ?

Madame Berteau : C'est aux environs de 60 ans que je me suis faite attaquer. Sinon, les familles par elles-mêmes dans mon bâtiment, on avait de bons contacts, c'était plus trop les mêmes, c'était moitié-moitié on va dire, pour pas préciser qui est quoi. Mais on avait de très bons contacts, de très bons échanges. Sauf que par exemple, dans mon immeuble, deux ou trois gamins que j'ai connu petits, ont fait quand même des séjours en prison. Et toujours de très bons contacts avec les mamans, pas de problème [mais elles] ne comprenaient pas pourquoi ces pauvres enfants étaient en prison. Mais bon, c'est tout, sans commentaires.

Madame Berteau n'ose pas ou n'a pas envie de dévoiler le fond de sa pensée à l'enquêteur, puisqu'à plusieurs reprises elle laisse entendre que c'est « *sans commentaire* » ou encore que les bons contacts avec les familles « *c'est moitié moitié pour ne pas préciser qui est quoi* ». Mais il apparaît assez distinctement que son arrivée récente à Paris, dans un petit logement en habitat intermédiaire alors qu'elle est encore une jeune retraitée, a probablement été motivée par le sentiment de n'être plus à sa place dans ce qui a été son lieu de vie habituel durant un demi-siècle. Cet extrait d'entretien restitue un mélange de mal-être suite à l'agression subie il y a une dizaine d'années et de nostalgie d'une époque où il faisait bon vivre ensemble et où les familles s'entendaient bien. Elle a donc estimé que sa place était désormais ailleurs, dans un cadre résidentiel correspondant mieux à ses attentes et à sa tranquillité.

D'autres déménagements peuvent tenir à un projet, une envie que l'on souhaite voir se réaliser. Il peut s'agir de l'environnement dans lequel on souhaite vivre (et vieillir). C'est ainsi que l'exprime Madame Lefebvre, veuve de 69 ans, ancienne responsable de formation dans une école de service social, mais qui se décrit avant tout comme passionnée d'architecture. Sa fille de 26 ans, elle-même diplômée d'architecture va bientôt décohabiter ce qui a donné l'envie à Madame Lefebvre de changer de logement et de quartier. Elle a ainsi quitté un grand logement (100 m²) de la place de Clichy pour un appartement un peu plus petit situé à proximité des Buttes-Chaumont. On apprend au fil de l'entretien qu'elle y a trouvé des avantages et des inconvénients. Ici aussi le discours sur le hasard est convoqué :

Madame Lefebvre : « Je cherchais dans le 19^{ème} et le 20^{ème} arrondissement. L'école d'architecture où était ma fille est juste en bas de la rue. Et je suis assez sensible aux petits clins d'œil du hasard. Donc, quand on m'a proposé cet appartement, le fait que ce soit à proximité, dans la rue de l'école d'architecture où ma fille a fait ses études, voilà ».

Madame Lefebvre semble être à la recherche de petits signes. Elle a anticipé le départ de sa fille qui vivait pourtant toujours chez elle au moment de l'enquête. Mais sa quête d'un quartier qui correspondrait à l'image qu'elle se fait d'une ville idéale (fantasmée ?) semble tout aussi importante :

Madame Lefebvre : Ok. Bon enfin voilà, je vous ai dit les raisons pour lesquelles j'ai fait ce choix de changer d'appartement. J'avais aussi le souhait d'être dans un quartier plus aéré et... d'où le fait que je me trouve maintenant à proximité des Buttes-Chaumont. [...] J'avais un peu en tête l'image d'un environnement berlinois,

enfin, j'aime beaucoup Berlin. Et j'aime bien ces lieux urbains un peu déstructurés avec des espaces... enfin qui quelquefois sont quasiment des friches. Enfin bon, voilà, je...j'avais un peu ça en tête.

C'est ici davantage le repositionnement résidentiel qui semble recherché. Madame Lefebvre ne constate d'ailleurs pas de changement sur son environnement social entre son ancien logement et celui-ci. C'est la proximité des Buttes-Chaumont et l'impression que lui procure ce parc qui lui évoque les « friches » ou les « lieux urbains déstructurés » de Berlin qui lui plaisent et c'est ainsi qu'elle explique son emménagement.

Madame Levasseur, jeune veuve de 66 ans a manifesté pour sa retraite le souhait d'accéder à une vie culturelle plus intense. En quittant Poissy (commune des Yvelines située à une trentaine de kilomètres de Paris) pour un arrondissement de l'Est parisien, elle a trouvé un environnement « socio-culturel » qui lui correspond tout à fait. Elle se dit pleinement satisfaite de son quartier, elle sort beaucoup et assume totalement son choix comme un choix « personnel » :

Madame Levasseur : Des amis oui [à Poissy, ndlr] mais ce n'est pas une motivation suffisante pour un ancrage... J'aime aller au cinéma, au théâtre, voir des expos, partir en voyage, me balader. Et mes enfants habitent l'un à Paris et l'autre à l'est. Donc, je me suis dit : « bon Poissy c'était très bien, mais dans les années qui viennent ce n'est plus tout à fait ce qui me correspond ». Donc, j'ai fait le choix de vendre Poissy pour louer à Paris.

Enquêteur : Et pourquoi vous avez choisi ce quartier en particulier ?

Madame Levasseur : [...] J'ai une amie de mon âge qui habite le 19^e arrondissement avec qui je pars souvent en voyage, avec qui on a souvent des activités amicales sur Paris aussi et compte tenu de la localisation de mes deux fils, j'ai cherché 19^e ou 20^e, quartier des Buttes-Chaumont dans le 19^{ème} et puis ensuite, c'est au fur et à mesure des annonces que j'ai élargi et que j'ai trouvé cet endroit dans le 20^e. [...]

Enquêteur : Et pour revenir au statut de locataire, c'est quelque chose qui était lié à des questions financières ?

Madame Levasseur : Alors, acheter dans Paris quelque chose qui me plaisait, je n'avais pas suffisamment d'argent. Aller voir un banquier pour lui dire : « Voilà, j'ai besoin d'un prêt ». Ça ne me tentait pas non plus et ça ne m'intéressait pas. Je ne voulais pas consacrer une partie de ma retraite à ça. J'ai fait le choix de vivre qualitativement. Donc, j'ai placé l'argent de la vente et... Voilà, quand je veux m'offrir un beau voyage ou quelque chose comme ça avec l'accord de mes fils, comme ils seraient capables de dire : « J'ai eu la permission de dilapider le capital » (rires). Donc, ça a été ça mon choix. Ça a été la qualité de vie plus que la propriété. Alors le seul inconvénient que j'y vois, c'est de dire : « là je m'entends bien avec mon propriétaire, j'ai balisé autant que possible le fait de penser que c'est un bien qu'il loue depuis, depuis que l'immeuble a été construit, c'est-à-dire depuis dix-sept ans. C'est donc pour eux un placement de rapport. J'ose espérer qu'ils me garderont longtemps comme locataire ». Ça voilà, c'est le seul risque. J'ai des amis, effectivement, qui m'ont dit : « Oh là là, tu te rends compte, s'il faut que tu redéménages ! » Bon ! D'abord, ce n'est jamais sûr et ensuite, ce n'est jamais la fin des haricots non plus. Mais ce sont des choix extrêmement personnels.

Enquêteur : Oui, c'est votre façon de voir votre vie.

Madame Levasseur : Voilà, ce qui fait qu'aujourd'hui, ben maintenant ça fait un an que je suis là, et je suis tout à fait satisfaite de mon choix.

Madame Levasseur a passé outre les avertissements de ses proches et un certain risque objectif lié au statut de locataire afin de réaliser son projet de vie à la retraite. Elle mentionne toutefois qu'elle a obtenu l'accord de ses enfants pour dépenser une partie du capital issu de la vente de son précédent logement. Ce souci de ne pas « dilapider » le capital d'un héritage à transmettre a été souligné à de maintes reprises (Bonvalet, 2007).

CONCLUSION

L'enquête Amare et son corpus d'entretiens permettent d'étudier avec précision les ressorts de la mobilité résidentielle des retraités. Il résulte de l'analyse que les personnes mettent en œuvre des projets de vie à tout âge et dans toutes les situations sociales et familiales, pourvu que leur état de santé le leur permette. Une partie des personnes rencontrées déménage pour faire face à une situation impérieuse, de logement, de santé d'un conjoint ou d'un proche ou de rupture dans la vie de couple. Pour les autres, près de la moitié de l'échantillon des personnes rencontrées en métropole, le changement de logement permet de résoudre une autre équation. Il s'agissait de trouver un endroit où l'on se sent bien, un logement et un environnement social et résidentiel qui puisse répondre au projet de vie des individus et finalement mettre en accord « ce que l'on est » avec « là où l'on vit ». Les discours des enquêtés montrent à quel point le logement (et sa quête) est une manifestation de la position sociale. Au cours des entretiens, les projets animant la mobilité résidentielle sont rarement évoqués de façon directe et évidente. L'attachement à Paris, l'offre culturelle, l'attraction d'un quartier, la configuration urbaine, la centralité constituent pour certains la pierre angulaire de l'espace résidentiel dans lequel il se projettent. D'autres convoquent la qualité de la vie, la tranquillité, la maison individuelle, la proximité d'un proche ou d'un lieu symbolique (CGET, 2019)³⁸. Mais tous font le choix, plus ou moins conscient, d'ajuster leur projet résidentiel à leur position sociale. Cet ajustement se réalise parfois tardivement dans la vie des individus car des contraintes objectives ont pu les remettre à plus tard : exercice professionnel prolongé, enfant à charge, aide portée à un parent âgé, conjoint ne partageant pas le même dessein. Il reste que les entretiens donnent à lire et à appréhender le poids des représentations sociales et résidentielles. Ces représentations jouent directement sur les parcours et les lieux de vie des personnes (là où l'on se sent à l'aise ou non, là où l'on dispose des codes pour évoluer en toute liberté dans l'espace public) mais elles influencent parfois de façon indirecte les trajectoires, par exemple avec la pression de l'entourage qui oriente les individus dans tel ou tel sens selon les valeurs portées par le groupe. Et à l'instar des recherches innovantes de la sociologie urbaine des années 1970 (Chamboredon, Lemaire, 1970), il apparaît qu'habiter dans telle ou telle ville, tel ou tel quartier, type d'habitat, c'est accepter dans une certaine mesure d'en faire partie et d'y être identifié (Bacqué *et al.*, 2010). Et déménager, c'est tout autant changer de logement que de voisins et, en

³⁸ La parution récente du rapport sur les mobilités résidentielles en France (CGET 2019) réaffirme l'attraction de des zones du littoral sur la population retraitée : « Certaines intercommunalités se distinguent par une forte surreprésentation des retraités parmi les nouveaux arrivants : ces derniers sont trois fois plus nombreux à y emménager qu'en moyenne nationale. Ce sont surtout des intercommunalités peu denses et de petites villes du centre (Massif central, Bourgogne) et des littoraux, présentant des aménités naturelles propres à nourrir une attractivité touristique et une attractivité résidentielle liée au cadre de vie, mais aussi les équipements nécessaires à des populations âgées ».

redistribuant les cartes de son espace résidentiel, se repositionner au sein de l'espace social.

Dans ce chapitre nous avons proposé une lecture des choix résidentiels effectués lors du dernier déménagement en liant la quête du logement à l'image que les individus se sont construits d'eux-mêmes et à la position qu'ils occupent dans l'espace social. La façon dont on se définit comme retraité, les projets formulés et surtout les choix et les priorités réalisés, constituent des clés de lecture des parcours et des logements occupés. Choisir de se rapprocher géographiquement d'une ou plusieurs personnes pour en favoriser le lien ou leur apporter de l'aide (parents âgés, enfants ou petits-enfants) est une indication sur la façon dont on conçoit son projet de vie et sur le rôle que l'on se donne, socialement. C'est ainsi que le repositionnement dans l'espace résidentiel, choisi, nous apparaît comme une affirmation de soi. Il matérialise la place que les individus se donnent et la vie qu'ils comptent vivre. Au cours de la retraite, comme de la vie aux âges actifs, les projets peuvent évoluer au gré des situations et des rencontres, c'est pourquoi les questions de positions sociales et résidentielles ne sauraient être analysées indépendamment des parcours de vie.



Bibliographie

- Aouici S., Broussard C., Gallou R., 2017, « Distance spatiale et proximité affective : les relations entre parents vieillissants et leurs enfants », communication Campus Condorcet / Ined.
- Aouici S., Broussard C., Gallou R., et Ogg J., 2017, « Déménager à la retraite : aspirations, contraintes et parcours de vie », *Cadr'@ge*, n°35, Cnav.
- Aouici S., Gallou R., 2016, « Choisir de vivre en logement-foyer, entre indépendance et collectivité », *Cadr'@ge* n° 32, Cnav.
- Authier J.-Y., Bonvalet C., Levy J.-P. (éds.), 2010, *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL
- Bacqué, M., Fijalkow, Y., Flamand, A. & Vermeersch, S., 2010, « Comment nous sommes devenus hlm ». Les opérations de mixité sociale à Paris dans les années 2000. *Espaces et sociétés*, n°140-141, pp. 93-109
- Bonvalet C., 2007, « Histoire résidentielle des Franciliens nés entre 1930 et 1950 », in C. Bonvalet, F. Drosso, F. Benguigui, M., Huynh, (dir.) *Les stratégies résidentielles et patrimoniales : vieillissement de la population et logement*, Paris, La Documentation Française, pp. 283-302
- Bonvalet C., Ogg J., 2009, *Les baby-boomers : une génération mobile*, Paris, INED – éditions de l'Aube
- Bonvalet, C. Ogg, J. 2011, Stratégies résidentielles et projets de retraite : le cas de Paris et d'une ville de banlieue. *Diversité urbaine*, 11(1), pp. 81–102
- Bouillon F., Clerval A. & Vermeersch S., 2017, Logement et inégalités. *Espaces et sociétés*, 170,(3), pp. 7-14
- Caradec V., 2010, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche "Vieillissement de la population et habitat" », *Espace populations sociétés*, n°1, pp. 29-40
- Chamboredon J.-C., Lemaire M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, Vol. XI, n° 1, pp. 3-33
- Debroux J., 2011, « Stratégies résidentielles et position sociale : l'exemple des localisations périurbaines », *Espaces et sociétés*, 144-145(1), pp. 121-139
- Delance P., Vignolles B., 2017, « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants », Insee Références, pp. 55-73
- Delbès C., Gaymu J., « Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux. Un bilan européen », *Population et Sociétés* n° 419, janvier 2006
- Delcroix C., 2005, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Paris, Petite bibliothèque Payot
- Dietrich-Ragon P., 2013, « Classement, déclassement, reclassement sur le marché résidentiel », *Revue française de sociologie* n°54, pp. 369-400.
- Driant J.-C., 2009, *Les politiques du logement en France*, Paris, la Documentation française
- Grafmeyer Y., 1994, *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan

- Imbert C., 2018, « *Les contours mobiles de la mobilité : échelles et enjeux* », *La lettre de l'INSHS*, CNRS, pp. 16-19
- Insee, 2017, *Les conditions de logement en France*. Edition 2017. 224 p.
- Moser G., 2009, *Psychologie environnementale. Les relations homme-environnement*, Bruxelles, De Boeck
- Nowik L., Thalineau A. (dir.), 2014, *Vieillir chez soi. Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes
- Observatoire des territoires, 2019, « *Les mobilités résidentielles en France. Tendances et impacts territoriaux* », Rapport 2018 au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- Ogg J., Bonvalet C. & Gallou R., 2012, Patrimoine immobilier et retraite : regard sur les couples. *Retraite et société*, 62 (1), pp. 59-78
- Vermeersch S., Launay L., Charmes E., Bacqué M-H. (éds.), 2019, *Quitter Paris ? Les classes moyennes entre périphéries et centres*. Créaphis
- Vermeersch S., 2011, « Bien vivre au-delà du « périph » : les compromis des classes moyennes », *Sociétés Contemporaines* n°83, pp. 131-154
- Vermeersch S., 2010, « Quand vieillir passe par l'habitat autogéré », *Métropolitiques*, 20, pp. 1-4
- Vermeersch, S., 2006, Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? *Espaces et sociétés*, no 126,(3), pp. 53-68

CHAPITRE 3. - L'AMENAGEMENT « CHEZ SOI » : LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TERRITOIRE

Célia Broussard

« Suite à une mobilité résidentielle d'un individu, son espace de vie pourra se modifier tout en conservant une sorte d'héritage, où l'individu reconstruira cet espace en fonction de son passé et de ses caractéristiques personnelles et sociales » (Carpentier et Gerber, 2009, p. 4)

Après avoir analysé les raisons de la mobilité résidentielle ([chapitre 2](#)), nous allons aborder l'installation dans le nouveau logement. On sait que la mobilité résidentielle peut représenter un bouleversement (Carpentier, Gerber, 2009), d'autant qu'une mobilité résidentielle s'inscrit dans l'histoire de la personne et s'inclut au sein d'une trajectoire (de vie, de résidence). Une des originalités d'Amare est d'aller au-delà des raisons de la mobilité et d'interroger les personnes sur la manière dont elles ont pris possession des lieux. De même, cette recherche concerne les personnes ayant récemment connu un déménagement. L'installation dans le nouveau territoire, peut être divisée en deux temps : le choix du mobilier qui va accompagner la personne dans son nouveau logement et la découverte d'un nouveau territoire. Le terme de territoire renvoie à l'espace connu, pratiqué par la personne dans le cadre de sa vie quotidienne (Piolle, 1990). Lors d'un déménagement, ce territoire est bouleversé et nécessite une nouvelle appropriation différente selon la position de la personne dans le parcours de vie. En effet, certains jeunes retraités, grands-parents cherchent parfois des espaces plus grands, alors que d'autres (généralement des personnes installées depuis plusieurs années dans la retraite) déménagent vers des logements plus petits (ils n'ont plus d'obligations familiales et connaissant des difficultés de santé, cette diminution de surface entraîne des comportements spécifiques envers les meubles - dons, séparation).

Déménager au temps de la retraite est différent d'une mobilité spatiale pendant la vie active dans la mesure où les déplacements pendulaires – ceux effectués régulièrement entre le domicile et le travail – ne sont plus obligatoires (Gallez, Orfeuill, Annarita, 1997). Ils rythment la relation au territoire pendant la vie active et obligent les individus à une pratique quotidienne du territoire. Les retraités, quant à eux, n'ayant plus les contraintes inhérentes à la vie professionnelle, ont d'autres raisons de se déplacer.

Dans le cadre d'un déménagement, comment les retraités parviennent-ils à s'approprier leur nouvel espace de vie ? Existe-t-il des temporalités propres à l'installation dans le logement ? Enfin comment les retraités parviennent-ils à occuper leur environnement ? Afin de mettre en avant les mécanismes mis en œuvre par les retraités de l'enquête Amare pour s'approprier un nouveau territoire, nous étudierons les trois moments correspondant aux différentes étapes du processus d'installation dans un nouveau « chez soi ». Dans un premier temps, il s'agit ici de comprendre comment les retraités parviennent à recréer un foyer à travers la

conservation, le tri ou la séparation du mobilier du précédent logement. Dans un deuxième temps, nous observons la manière dont les retraités conquièrent leur habitat, leur voisinage, la proximité directe de leur logement. Un troisième temps expose la pratique du territoire extérieur par les retraités à travers les mobilités et les activités réalisées sur ce nouveau terrain.

1 LE PREMIER TEMPS DE L'INSTALLATION : RECREER UN FOYER

La façon d'habiter évolue tout au long de la vie, suivant l'état physique ou psychologique et le positionnement dans le cycle de vie. À la retraite, le domicile devient un élément central : plus l'âge avance, plus le temps passé dans le domicile augmente, et plus la mobilité extérieure diminue (Chapon *et al.*, 2011 ; Dumas, 2012). « Habiter c'est vivre sa demeure comme le prolongement de soi, c'est posséder un espace et le maîtriser, c'est remplir toutes les fonctions de l'habiter » (Leroux, 2008, p. 17). Le logement évoque alors l'intime : « L'intérieur évoque ce qui a rapport au-dedans, dans l'espace compris entre les limites d'une maison ou d'un corps » (*Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, 2003, p. 69). Dans ces conditions, le logement et son environnement occupent une place essentielle dans la vie des retraités et des personnes âgées. Le sociologue E. Goffman rapproche le domicile à la scène de l'intimité, aux « coulisses » des relations sociales. Dans le théâtre des interactions quotidiennes, le domicile relève des « régions postérieures » (Goffman, 1973) des relations sociales, comme un lieu caché des autres, nécessaire pour le déroulement des interactions sociales. Lors de l'installation, le domicile cristallise ainsi les premières attentions, les premières décisions.

La mise en place de l'intimité dans le nouvel environnement est l'étape initiale et constitue un moment déterminant pour la création d'un nouveau « chez soi ». La majorité des entretiens exposent un besoin de continuité entre les lieux occupés, une cohérence de l'intimité qui s'illustre à travers les meubles et les affaires personnelles. « Pour être "chez soi", il faut donc être dans "ses meubles", dans "ses objets" (un livre, une photo, un tableau etc.), qui renseignent sur la vie de l'habitant et qui permettent de savoir qui l'on est : ils [les meubles] sont la continuité temporelle de l'identité » (Leroux, 2008, p. 19). À partir de l'étude de l'ensemble des entretiens qui décrivent la relation au mobilier lors du déménagement, trois comportements se distinguent : conserver l'ensemble de son mobilier, s'en débarrasser totalement ou effectuer un tri avant le déménagement. Le tableau suivant regroupe l'ensemble des comportements observés (Tableau 5).

Tableau 5³⁹. Les pratiques à l'égard des meubles lors du dernier déménagement

Première mobilité depuis la retraite	
Pratiques	Effectif ⁴⁰
Conserver tous les meubles/affaires	11
Se séparer de tous les meubles/affaires	7
Faire le tri dans les meubles/affaires	16
Total	34
Plusieurs mobilités depuis la retraite	
Pratiques	Effectif
Conserver tous les meubles/affaires	8
Se séparer de tous les meubles/affaires	3
Faire le tri dans les meubles/affaires	12
Total	23
Récapitulatif des individus ayant évoqué le mobilier dans les entretiens	
Nombre de personnes s'étant exprimées sur le mobilier	57
Nombre de personnes ne s'étant pas exprimées sur le mobilier	15
Total	72

Source : Enquête Amare 2015

Ce tableau représente une répartition inégale entre les trois comportements, mais une répartition similaire des comportements entre les personnes effectuant leur premier déménagement depuis l'arrivée à la retraite et celles qui ont déjà connu plusieurs mobilités résidentielles. Les pratiques les plus courantes consistent à réaliser un tri sur le mobilier ou à conserver tous les meubles. Peu d'enquêtés ont fait le choix de se séparer de l'ensemble de leur mobilier, sauf dans quelques cas assez particuliers comme des ruptures (familiales, dues à des problèmes financiers).

1.1 Faire le tri des meubles et des objets qui vont aider à la construction du nouveau foyer

Le comportement le plus représenté consiste à effectuer un tri dans les meubles (28 enquêtés sur 57), que la personne vive son premier déménagement ou non. On l'observe plus largement en Île-de-France : la taille des logements est souvent évoquée comme étant l'une des causes de la séparation d'une partie du mobilier. En effet, nombreux sont les retraités franciliens ayant fait le choix, pour des questions financières ou pratiques, d'occuper un domicile plus petit. Le « tri » des affaires fait partie intégrante du processus de départ de l'ancien domicile. Certaines personnes comme Monsieur Brechet, âgé de 87 ans, qui effectue son deuxième déménagement depuis son départ à la retraite décident de faire le tri

³⁹ Le Tableau 5 distingue les personnes de l'échantillon Amare ayant déménagé pour la première fois des enquêtés ayant déjà connu plusieurs déménagements depuis leur arrivée à la retraite. Cette distinction est essentielle au regard du comportement face au mobilier puisque la question du tri des meubles ne se pose pas (ou se pose différemment) pour les personnes ayant déjà effectué un tri lors d'un précédent déménagement.

⁴⁰ Les personnes interrogées ont connu une mobilité résidentielle récente. Leur situation familiale a donc peu évolué entre le dernier logement et le nouveau logement.

des meubles avant même de quitter leur logement. Cet ancien cadre, qui a choisi avec son épouse de s'installer dans une résidence service parisienne, a donné certains meubles à ses enfants : « *la plupart [des meubles] ont été pris par les enfants. (...) On a mis ce qu'on a pu, et le reste on l'a donné* ». Se projetant déjà dans la vieillesse, le couple a choisi de vivre en résidence service et d'occuper un espace plus petit. Certaines personnes interrogées ont déjà réalisé le tri de leurs affaires en ne sélectionnant que certains objets qui vont les accompagner dans le reste de leur trajectoire. Madame et Monsieur Salvère ont quitté la banlieue parisienne et leur résidence avec jardin pour venir s'installer à Paris, à proximité de leur fille dans un logement qui demande moins d'entretien que le précédent. Lors de l'entretien, Madame Salvère, ancienne cadre nouvellement retraitée, explique qu'elle a cherché à avoir un environnement plus moderne.

Madame Salvère : J'ai changé... j'ai changé beaucoup de choses. J'ai pris des choses beaucoup plus contemporaines finalement. (...) On avait mis... voilà, on avait mis des choses, on a dit : « On va arranger » et tout. Et à part ces deux tables, cette table-là que j'ai depuis plus de trente ans, tout le reste, tout ce mobilier, ça je l'ai gardé, c'est ce que j'avais... Donc, on a fait un mixte un petit peu, voilà ! On a changé pas mal de choses. Oui.

Ce comportement est le plus répandu sur l'ensemble des entretiens et des terrains d'étude. D'autres personnes ont fait le choix de sélectionner le mobilier une fois le déménagement réalisé. Certains objets peuvent demander une attention particulière, comme les livres par exemple pour le couple Villiers. Ce couple de cadres parisiens, qui possède une imposante bibliothèque, a réalisé une mobilité dans Paris intramuros afin d'accéder à un domicile plus adapté aux capacités physiques décroissantes de Madame Villiers. Ils ont aussi déménagé le cabinet médical de Madame Villiers qui prenait officiellement sa retraite. Il s'agit de leur premier déménagement depuis la retraite. Monsieur Villiers, âgé de 80 ans, explique que le tri se fait rétrospectivement dans le nouveau domicile. Dans ce cas, la sélection des livres participe en quelque sorte à la prise de possession du nouvel espace, et non pas à une anticipation de celui-ci.

Monsieur Villiers : Et bien écoutez, on en est toujours à faire des caisses de livres, parce que l'on a beaucoup de livres et puis c'était un double déménagement puisque ma femme déménageait aussi son cabinet simultanément (...) Donc, il y a des meubles dont on s'est séparés, que l'on a donnés, que l'on a échangés avec une amie et puis les bouquins, on en a donné une centaine de caisses, à la « Roue qui tourne ». J'aime bien cette association qui aide les artistes et là on est encore en train de faire le dernier lot ! On n'a toujours pas fini d'emménager en fait (...) Non dans le salon, ce n'est pas très élégant, dans des cartons, ce sera fini à la fin de l'année. Il fallait ranger tout ça et ma femme étant handicapée et très fatigable, c'est surtout elle (...) Elle a une curiosité intellectuelle extraordinaire, donc fallait faire le tri et c'était assez douloureux de se séparer des bouquins, enfin voilà, ça se termine.

Ainsi, le tri des affaires chez les Villiers apparaît-il comme un rite de passage, plus ou moins douloureux pour sélectionner les objets qui participeront à la mise en place de nouveaux repères. Ce rite est largement personnalisé à travers le rangement de la bibliothèque du couple. D'autres personnes évoquent une séparation très pragmatique d'une partie des meubles. C'est le cas de Madame Brisard, qui ne pouvait plus rester dans la maison en Indre-et-Loire qui lui évoquait trop de souvenirs douloureux et où elle avait accompagné son mari atteint de la maladie d'Alzheimer jusqu'à son décès. À 71 ans, elle décide de s'installer non loin de son ancien logement, dans un appartement en HLM. Si le tri des livres semble avoir une signification importante pour le couple Villiers, Madame Brisard évoque un tri et des raisons beaucoup plus pratiques : « *Bah des éléments de cuisine. (...) Enfin plein de*

trucs. Plein de trucs qui encombrant, que je ne me servirai plus jamais ici et puis que... Et ça prend de la place. Et je n'ai pas besoin de ça ». Ainsi, le tri des meubles et de certains objets peut avoir des significations différentes suivant les personnes. En effet, lors des entretiens Amare certains enquêtés n'ont pas évoqué la relation aux meubles ; d'autres, comme le couple Villiers, ont longuement expliqué la façon dont ils faisaient un tri. Face à cette disparité de discours sur la place du mobilier dans le déménagement, il est possible de s'interroger sur la valeur donnée au mobilier par les personnes et la place concédée dans le nouvel appartement ; sous certains aspects, les objets peuvent prendre part à une quête identitaire face au nouveau logement.

1.2 Conserver l'ensemble de son mobilier dans le nouveau logement

Un deuxième comportement largement répandu et qui concerne un tiers des enquêtés consiste à conserver l'ensemble de son mobilier. On observe ce comportement aussi bien chez les personnes vivant leur première expérience de mobilité résidentielle depuis la retraite que chez les retraités ayant déjà déménagé depuis leur arrivée à la retraite. La question de la surface du nouveau domicile est centrale, mais pas toujours déterminante. En effet, certaines personnes ne se séparent pas de leurs meubles, même si leur domicile est moins spacieux. Madame Lefebvre, ancienne cadre récemment retraitée, réalise une mobilité interne à Paris pour faire face à une reconfiguration familiale : sa fille s'installe à Londres et quitte le foyer parental. Madame Lefebvre décide alors de déménager pour un domicile plus petit.

Madame Lefebvre : Alors évidemment, j'avais plus de meubles que ce dont j'avais besoin ici. Alors, il y en a quelques-uns qui sont sur les loggias, qui souffrent un peu, mais bon, voilà. Et j'ai une maison de campagne, donc euh... enfin le surplus est allé là-bas. Enfin, il y en a quelques-uns qui sont en attente dans la cave, mais bon, voilà un petit peu comment les choses se sont passées.

Ainsi, Madame Lefebvre a-t-elle fait le choix de conserver l'ensemble de ses meubles qu'elle répartit entre deux lieux de vie : Paris et sa maison de campagne. Toujours en Île-de-France mais cette fois dans le département du Val-de-Marne, Madame Stephan, à la retraite depuis plusieurs années, déménage à la suite du décès de son mari. Elle a choisi de conserver l'ensemble de ses meubles. Ayant moins d'espace dans son nouveau domicile, elle voudrait se séparer de certains objets mais n'a pas encore eu l'occasion de le faire. Elle a trouvé des astuces pour stocker ses meubles non utilisés, qui soit attendent une utilité dans le nouveau domicile, soit vont être vendus.

Madame Lefebvre : Ben je n'ai pas pu mettre tous mes meubles, une table ovale Louis XV, comme la chaise là, vous voyez ? (...) J'avais ça là-bas, un living et puis un grand buffet Louis XVI, il est en bas, je n'ai même pas pu le mettre à la cave, mon fils a pris un parking et on l'a mis sur le parking. Comme je ne conduis plus la voiture, j'ai vendu la voiture et mon fils... on loue le parking. (...) Le buffet est là et puis il y a la table, il y a une grande glace qui était sur le buffet, ça va faire bientôt trois ans... et ce n'est pas fini d'aménager, il y a des tableaux à mettre. (...) Le living est trop grand, je voulais en acheter un autre, mes enfants ont regardé les dimensions, ils l'ont monté et ça va. J'ai pu mettre tous mes petits trucs, mes verres... Ça c'est mon mari qui l'a... (Émue, c'est son mari qui l'avait acheté).

Cet extrait illustre l'attachement qui peut exister envers le mobilier. Pour Madame Stephan, faire ce tri après le déménagement lui permet de prendre petit à petit possession de son nouvel environnement avec des éléments qui lui tiennent à cœur, comme par exemple les

meubles que son mari avait achetés. L'attachement aux meubles s'avère parfois si fort que certaines personnes vont même jusqu'à transporter leurs meubles dans l'ensemble de leurs déménagements. Monsieur et Madame Deschamp, couple d'employés récemment retraités vivant en Indre-et-Loire, se sont installés dans une maison, en zone périurbaine, à proximité de leurs enfants. Le couple explique ne pas s'être séparé des meubles :

Madame Deschamp : On a tout déménagé

Monsieur Deschamp : à la main. Comme ça à la main.

Madame Deschamp : oui. Pratiquement. On se promenait avec les meubles.

Dans le cas de ce couple, la grande superficie du nouveau domicile et sa proximité géographique avec l'ancien facilite le déménagement du mobilier dans son intégralité.

Cette question de la proximité géographique est plus difficile à aborder sur le terrain réunionnais. En effet sur les quatorze entretiens réalisés à La Réunion, huit enquêtés ont connu une mobilité ayant pour point de départ la métropole. Ces métropolitains, ou réunionnais qui retournent sur leur terre natale, sont confrontés à la problématique de la distance géographique. Certaines personnes font le choix de déménager l'ensemble de leur mobilier. C'est le cas de Monsieur Prade, ancien ouvrier qui a déjà effectué plusieurs déménagements depuis sa retraite. Lorsqu'on lui demande quel est le déménagement le plus marquant, il explique que c'est lorsqu'il est venu s'installer sur l'Île de La Réunion.

Monsieur Prade : C'est quand je suis parti de Saint-Étienne pour venir à La Réunion. Celui qui était le plus marquant c'est que j'ai ramené pratiquement tous mes meubles, tout : la télé, le frigidaire. J'ai ramené pratiquement tous les meubles et deux voitures. Donc j'ai loué un conteneur, il a fallu tout descendre à Marseille. À Saint-Étienne y'a pas de port. Après quand je suis arrivé ici, je n'avais rien. Le bateau, il met trois semaines à venir. Donc heureusement que j'étais en colocation, il n'y avait ce qu'il fallait. C'était le déménagement le plus... mais bon ça m'a pas gêné. Le refaire, je ne sais pas si j'aurais le goût de le refaire parce que c'est compliqué, ça fait travailler. À mon âge c'est fatigant. Quand on est jeune, ça va, on maîtrise. Mais enfin, le déménagement, ici on était trois [colocataires à aider pour le déménagement] parce que les déménageurs ça coûte cher.

Pendant l'entretien Monsieur Prade évoquera à plusieurs reprises ses difficultés financières et expliquera comment il a dû adapter son déménagement à cette contrainte. Ainsi, le choix de conserver l'ensemble de ses meubles peut avoir diverses sources : financières et sentimentales. La question de se séparer ou non des meubles est d'autant plus douloureuse qu'elle peut s'ajouter au poids d'un veuvage (comme c'est le cas pour Madame Stephan). Quoi qu'il en soit, la valeur sentimentale des objets est plus importante que la question rationnelle de la superficie du nouveau domicile puisque certaines personnes usent de stratagèmes pour continuer à conserver leurs meubles dans le nouvel environnement, même si ces derniers ne retrouvent pas leur utilité passée.

1.3 Se séparer de son mobilier, un comportement récurrent dans les mobilités résidentielles dues à une situation de rupture

Par ailleurs, si certaines personnes ont conservé l'ensemble ou une partie de leur mobilier, d'autres choisissent de renouveler tous leurs meubles dans le nouveau logement (dix sur cinquante-sept). Il s'agit majoritairement de personnes dont c'est le premier déménagement depuis la retraite et dont la mobilité est liée à une rupture, que ce soit une rupture familiale ou un changement radical avec l'ancien mode de vie. Monsieur et Madame Djaoui par

exemple, propriétaires d'une spacieuse maison dans le Val-de-Marne, ont fait le choix de partir à la retraite ensemble (ils sont tous deux âgés de 64 ans, Monsieur Djaoui était cadre et sa femme employée d'un grand magasin parisien). Lors de l'entretien, ils avouent ne pas avoir anticipé le changement de vie à la retraite (le départ des enfants, la baisse des revenus, les difficultés de mobilité liées à la perte de la voiture de fonction de Monsieur Djaoui). À cela s'est ajoutée la dégradation de l'état de santé de Monsieur Djaoui. À regret, le couple quitte le Val-de-Marne pour venir s'installer à Paris. La coupure avec l'ancien domicile semble avoir été importante, le pavillon dans le Val-de-Marne représentant l'ancienne vie, la vie active du couple. Ils ont alors décidé de se séparer de la totalité de leur mobilier :

Monsieur Djaoui: Moi je regrette parce qu'on a vendu notre pavillon.

Madame Djaoui: On a vendu notre pavillon, à Champigny, voilà parce qu'on arrivait plus à payer. Alors on regrette.

Monsieur Djaoui: On arrivait plus à payer, on s'en sortait plus. Alors j'ai préféré partir.

Madame Djaoui: Même pour les enfants, quand ils viennent. C'est un deux pièces, on ne peut même pas recevoir les enfants lorsqu'ils viennent. (...) Tout, oui, tout, tout, on a tout racheté par la suite. J'avais un grand salon avec de grands fauteuils, fauteuils trois places. Je n'avais pas de place pour le mettre, alors j'ai tout donné. (...) On a tout donné, même dans le pavillon on a laissé le frigo, le congélateur, on a plus de place. (...) On n'a plus de place ici, pour remettre notre chambre à coucher, les armoires, commodes et tout, et tout.

Le couple Djaoui a toujours la nostalgie de leur ancienne maison, qui pouvait accueillir toute la famille (enfants et petits-enfants). Comme les Djaoui, plusieurs personnes parmi les enquêtés rencontrés ont décidé de tout reconstruire ; c'est notamment le cas lorsque de grandes distances sont parcourues (comme lors d'une installation à l'Île de La Réunion).

Ainsi, quel que soit l'usage fait du mobilier (tri, conservation ou séparation), la démarche fait partie de l'inscription du domicile dans la trajectoire de vie de la personne. En intégrant des objets et/ou du mobilier de l'ancien logement, les personnes maintiennent des liens entre les différentes étapes de leurs parcours de vie. Ces meubles et objets participent à la construction du foyer, de l'intimité dans le nouveau logement. Le choix des objets et des meubles qui vont prendre part dans le nouveau foyer n'est que la première étape dans la construction du nouveau territoire.

2 APRES L'INSTALLATION DANS LE LOGEMENT : L'IMPORTANCE DE SE PROJETER DANS SON NOUVEAU TERRITOIRE

Une fois l'installation dans le logement réalisée, les meubles posés et le foyer (re)créé, la personne va découvrir son environnement extérieur. La découverte est d'abord celle du voisinage, de l'immeuble, du quartier, puis celui de la ville avec la mise en place d'activités plus éloignées du logement. Toutefois, avant de pouvoir découvrir le nouveau territoire, la personne doit avoir la sensation qu'elle occupe un logement à sa mesure, adapté à ses capacités physiques, qui puisse faciliter les liens vers l'extérieur à travers une accessibilité adéquate. Cela peut se matérialiser par une maison de plain-pied, ou un ascenseur pour les

immeubles. Ainsi, le fait d'occuper un logement adapté à ses attentes est nécessaire pour la construction d'un nouveau territoire mais aussi pour une occupation durable du logement. Globalement, pour pouvoir occuper leur nouveau logement sur une longue période, les personnes interrogées cristallisent leurs actions autour de différents aspects : avoir un domicile sécurisant, avoir des possibilités de lien avec le voisinage tout en évoluant en confiance dans le nouvel environnement.

2.1 Avoir un logement à sa mesure : les premiers pas vers l'extérieur

Deux types de répondants expriment l'idée d'obtenir un logement à sa mesure dans les entretiens : les personnes ayant un rôle de grands-parents et les personnes confrontées à des difficultés physiques. Ces deux situations sont en lien avec le positionnement de la personne dans le parcours de vie. Par exemple, Madame Moutou, âgée de 72 ans, récemment séparée et qui s'est installée en cohabitation avec son fils dans le Val-de-Marne, explique qu'elle aimerait avoir un espace plus grand pour pouvoir accueillir ses enfants mais aussi (et surtout) pour qu'elle et son fils puissent avoir plus d'intimité.

Madame Moutou : Quand il sort du travail, des fois il a envie d'être seul. Mais moi quand mes enfants, mes petits-enfants sont libres, je voudrais les avoir. Et puis je dis : « bon, si j'avais une petite chambre, même si on mettait des matelas par terre, je peux leur dire de venir et de rester après ». Là même ma fille, on a l'habitude : ma fille, elle peut dormir à côté de moi sur un grand lit, ou on met un petit matelas. C'est dans ces conditions-là (...) « je voudrais bien avoir une petite chambre, comme ça si tu veux refaire ta vie », il m'a dit [en parlant de son fils] « Non, ne t'inquiète pas. Reste ».

Le souhait de disposer d'une chambre ou d'une pièce supplémentaire n'est pas toujours lié à la nécessité d'héberger un membre de la famille mais cela donne la possibilité d'accueillir une tierce personne et de maintenir des liens. C'est le cas par exemple de Monsieur et Madame Charoze, jeunes retraités récemment installés en Touraine qui confient avoir réservé un espace pour leur fils dans leur nouveau logement, au cas où ce dernier voudrait revenir au domicile parental. Ils évoquent alors l'instabilité des situations (les possibilités de travailler à différents endroits, les mariages, les divorces...) pour expliquer l'usage attendu de cette troisième pièce.

Madame Charoze : On a trois chambres. On a trois chambres à l'étage, et une grande pièce de 27 m² là-haut, mais que... Voilà c'était au cas si... Bah si mon fils un coup il fera mener des meubles quelque chose comme ça c'est surtout ça aussi. Bon ça a joué un petit peu parce que comme ce n'est jamais stable, on ne sait jamais. Vous savez, il y en a même qui sont mariés, et ils reviennent chez les parents alors au moins il y a cette grande pièce. Voilà même on ne s'en sert pas et puis c'est tout. Voilà.

Avec cette grande pièce inoccupée, le couple se donne la possibilité d'accueillir leur fils ou ses affaires en cas de besoin. *A contrario*, le fait d'avoir un logement trop petit permet plus difficilement ce type d'accueil et peut entraîner un isolement. Ancienne ouvrière récemment retraitée, Madame Hoarau a vécu pendant six ans en cohabitation avec sa fille sur l'Île de La Réunion, mais l'éloignement des commerces et services ont eu raison de cette cohabitation. Madame Hoarau a déménagé dans un logement indépendant mais ce dernier, trop petit, ne lui permet plus de recevoir de la famille ou des amis.

Madame Hoarau : Il me manque une chambre. Là par exemple, tous mes amis sont en métropole. Les deux amis que j'ai, j'ai un couple d'amis et ma voisine, à Bras-

Panon. Ils ont des grands enfants, je ne peux pas les recevoir, alors qu'eux voudraient quitter Bras-Panon et venir à Saint-Denis.

Cette situation contraste avec celle du couple Charoze évoqué plus haut. En effet, si le couple Charoze peut espérer renforcer le lien avec le fils grâce à la grande superficie de leur logement, Madame Hoarau, quant à elle, a vu la possibilité d'héberger sa fille se restreindre à cause d'un logement trop exigu.

Les personnes rencontrées, surtout celles installées depuis longtemps à la retraite, emménagent généralement dans des logements plus petits que ceux qu'elles ont pu connaître auparavant. Cela éclaire une acceptation sociale de l'idée qu'occuper un logement adapté pendant la vieillesse puisse être un élément déterminant pour le « bien-vieillir ». La plupart des personnes rencontrées avancées dans leur retraite se sont projetées dans des logements qu'elles estiment accessibles, adaptés ou adaptables aux évolutions dues à la vieillesse. C'est le cas de Madame Cannet, cette ancienne employée âgée de 73 ans, qui ne se sentait plus en sécurité dans son environnement. Elle décide de se rapprocher de la ville de sa fille et de prendre un appartement qui demandera moins d'entretien.

Madame Cannet : J'avais un bel appartement avec une terrasse de 8 m². Certains m'ont dit : « mais là tu n'as plus de balcon », Mais je dis : « là c'est pareil le balcon faut l'entretenir ! » Moi je n'avais plus la force de le faire. Les fleurs c'est bien, mais il faut rempoter, il faut ceci... il y a le vent, il faut nettoyer. Moi je suis un peu maniaque alors j'ai dit : « Non, ça je ne peux plus, c'est fini ». Il faut faire des choix dans la vie.

Madame Cannet répètera à plusieurs reprises que ce logement, qu'elle parvient à entretenir seule, est le dernier. Sa localisation contribue à renforcer un sentiment de maîtrise de l'environnement et de sécurité. En effet, il se situe dans l'hyper centre d'une autre commune du Val-de-Marne aménagé pour les piétons. Madame Cannet se sent indépendante dans ce milieu accessible, avec un logement à sa mesure. Ainsi, le nombre de pièces et la taille générale du logement peuvent avoir des effets sur la sensation d'isolement, ou au contraire la possibilité de pouvoir tisser des liens.

Par ailleurs, l'accessibilité a aussi une importance particulière car elle rassure la personne sur la continuité du contact vers l'extérieur. Cet élément est mis en lumière par l'expérience du couple Desmoulins. Madame et Monsieur Desmoulins, tous deux anciens cadres déjà avancés dans leur retraite (Madame est âgée de 82 ans, Monsieur de 90 ans) ont déménagé dans le Val-de-Marne dans un lieu proche de leur ancien logement. Monsieur Desmoulins explique qu'il souhaitait déménager dans un immeuble avec ascenseur car ils vivaient dans un bel appartement situé au 3^{ème} étage sans ascenseur. L'extrait suivant met en avant le besoin d'accessibilité directe et pérenne au logement : « *Alors à 90 piges, quand il faut monter les escaliers, c'est la galère, donc on a changé, la première chose que j'ai demandé dans l'agence : "je viens acheter un ascenseur !"* »

Si l'accessibilité du logement est pour certaines personnes une des raisons du déménagement, elle n'est, pour d'autres, pensée qu'une fois le déménagement réalisé. C'est le cas pour le couple Metzger. Monsieur et Madame Metzger ont déménagé à cause de nuisances de voisinage. En déménageant de Charenton vers Maisons-Alfort (Val-de-Marne), le couple n'a pas pris en compte les questions d'accessibilité dans la décision de déménager. Ce n'est qu'après l'installation dans le nouveau logement que le couple se rend compte que ce logement est construit aux nouvelles normes et donc totalement accessible aux personnes à mobilité réduite. Madame Metzger raconte :

Madame Metzger : Alors, il est bien, il est très bien puisqu'il est aux normes euh... pour tout, hein, y compris pour handicapés, la salle de bain et les WC sont assez spacieux pour un fauteuil roulant, hein.

Enquêteur : C'est quelque chose qui est entré en ligne de compte dans votre choix ?

Monsieur Metzger : Oh non !

Madame Metzger : Non, pas spécialement, mais oui, parce qu'on est vieux quand même ! (rires) On n'a pas envie de déménager et que si jamais on a besoin, ben au moins, c'est aux normes ! Ce qui n'est pas si mal, hein !

Même si elle n'est pas toujours une raison de déménagement, l'accessibilité du logement figure souvent parmi les critères de choix d'un nouveau logement par les personnes plus avancées dans la retraite, Madame Lamarche, veuve de 82 ans, ancienne employée, a récemment déménagé de l'Yonne vers la Touraine dans un logement qu'elle estime adapté à ses capacités.

Madame Lamarche : Cette maison est bien adaptée parce qu'en plus je peux me cramponner. Je peux me cramponner quand... Vous voyez, tout à l'heure quand je me suis levée, bon bah je m'appuie sur la table. (...) Mais pour l'instant ça va. Je fais... Je fais toute seule. (...) Mais voilà. C'est ça. C'est la solitude. La solitude. Le handicap. Le milieu n'est pas fait pour... Pas fait si vous voulez pour aider. Là, moi je suis bien pourquoi ? Parce que je sors. Je suis de plain-pied. Et je n'ai rien à descendre. Il y a l'épicerie, là dans le village tout près de l'église, là de la mairie. Et je ... Et la boulangerie, elle fait épicerie.

Ainsi, l'accessibilité du logement peut apparaître comme un élément déterminant de l'appropriation du nouvel environnement.

2.2 Se sentir en sécurité dans son environnement facilite les déplacements extérieurs

Le sentiment de sécurité dans l'environnement de proximité (rue, quartier) est aussi très important : il peut pousser la personne à se déplacer ou au contraire provoquer un repli sur le logement. Madame Cannet par exemple a décidé de quitter son ancien environnement à cause de ce sentiment d'insécurité. Peut-être cette impression est-elle causée par la perception que la personne a de sa propre vulnérabilité, elle-même liée à la représentation qu'elle se fait de son âge.

D'autres personnes vivent des situations d'insécurité dans le nouveau logement. Ainsi Monsieur Bara, ancien cadre en début de retraite qui vit seul et qui a déménagé de Saint-Denis de La Réunion vers Saint-Pierre de La Réunion, explique que son quartier n'est pas du tout sécurisé en raison des bars et restaurants qui restent ouverts tard dans la nuit.

Monsieur Bara : Si je vous donne les clefs de l'appartement, je vous dis : « Restez là quinze jours », vous n'y restez pas ! Parce que le vendredi soir, le samedi soir, le dimanche soir, on est entouré de boîtes de nuit. C'est des hurlements toute la nuit. Bon moi je m'y fais. Je mets des boules Quiès. Donc le samedi matin, je ne peux pas sortir parce que... Il n'y a pas des orgies, mais des gens ils se bagarrent en plus oui. Et donc le samedi matin je ne sors pas, et le dimanche matin non plus. Autrement euh je trace ma route ici.

Monsieur Bara confie par la suite ne pas chercher à quitter son appartement mais souligne que ce dernier demande certains ajustements. Ainsi l'accessibilité mais aussi le sentiment de

sécurité dans le logement et dans sa proximité sont-ils importants pour que les personnes puissent se projeter dans leur nouveau domicile et le découvrir.

2.3 La relation aux voisins : premier point d'ancrage social dans le nouveau logement

Enfin, après l'importance d'avoir un logement à sa mesure, qu'il soit accessible et que son environnement direct soit sécuritaire, de bonnes relations avec le voisinage sont utiles pour que la personne prenne possession de son territoire. La relation, la présentation, les discussions avec les nouveaux voisins font partie des premiers contacts qui sont tissés dans le nouveau logement. Certains enquêtés évoquent même les voisins comme premiers secours éventuels en cas de besoin. Madame Atlas, ingénieure retraitée depuis de nombreuses années, s'occupe beaucoup de son mari dépendant. Le couple a quitté une grande maison familiale à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) pour un appartement spacieux dans la même ville. Elle évoque au cours de l'entretien les contacts qu'elle a avec ses voisins.

Madame Atlas : Pour l'instant nous ne sommes que trois dans l'immeuble. Un couple à peu près de notre âge en dessous et puis un jeune kiné au-dessus. Il est charmant et toujours prêt à rendre service. (...) Le voisin du dessus m'a dit de l'appeler, il a toujours son portable sur lui, il travaille dans les maisons de retraite ou des choses comme ça, il n'est pas installé en cabinet.

La présence des voisins contribue pour Madame Atlas à un sentiment de sécurité dans son nouveau territoire. Pour d'autres personnes, comme Madame Bourgoïn, la relation au voisinage peut-être le vecteur d'une mauvaise impression sur l'environnement du logement. Cette ancienne cadre avancée dans la retraite a connu deux mobilités en un an suite au décès de son époux. Elle décide de se rapprocher de sa fille et intègre une résidence service dans le Val-de-Marne. Bien que le logement et son environnement soient adaptés aux personnes âgées, et que cette résidence se revendique même comme étant un lieu de lien social, Madame Bourgoïn souffre de ne pas avoir de contact avec ses voisins.

Madame Bourgoïn : C'est vrai ce n'est pas toujours facile d'avoir du voisinage, moi j'ai des voisins et si je peux les aider, je les aide. Il y a une femme en face qui est sportive et une autre petite dame aussi, on s'entend bien mais pourquoi pas se rencontrer, tout le monde, il y a un peu toutes les couches sociales ici, heureusement. (...) Moi la première année, j'ai fait la tradition Allemande, j'ai fait des gâteaux allemands et je les ai invités ici et puis c'est tout. (...) Mais à condition de savoir combien il y a de personnes, et elle me dit : « oui d'accord, on va lancer le programme ». Il y avait treize personnes qui étaient inscrites et il y en a trois qui sont venues.

Ainsi, la relation aux voisins est cruciale, surtout pour des personnes qui n'ont plus la possibilité de nouer des relations à travers l'exercice d'un métier, qui connaissent des difficultés de déplacement. La relation à autrui à travers le voisinage permet alors de fixer la personne sur son nouveau territoire, de diversifier les échanges en développant ceux réalisés hors du cercle familial.

Une fois le déménagement réalisé, les meubles installés et l'intimité du foyer recréée, la construction du nouveau territoire s'effectue de proche en proche : du foyer à la rue, de la rue au quartier (avec ses habitants et ses commerces) pour s'étendre ensuite à la ville.

3 RECREER UN ENVIRONNEMENT FAMILIER : ENTRE HERITAGE ET RECONSTRUCTION

Après avoir réorganisé et réinvesti le domaine de l'intime, la personne est prête à aller au-delà de la proximité directe de son logement. Les géographes J. Rémy et É. Leclercq expliquent que la relation de l'espace à l'individu peut se résumer à deux effets : « l'espace peut avoir un effet sur la formation des réseaux d'interaction (...) l'espace a également un effet sur la représentation de soi, de son projet, de son rapport aux autres » (Rémy, Leclercq, 1998, p. 91). Dans cette partie, la relation à l'espace, au territoire, est abordée à partir de deux aspects : la façon dont les personnes se déplacent sur le nouveau territoire et les façons dont de nouvelles habitudes apparaissent.

3.1 Se déplacer sur un nouveau territoire

Afin de comprendre comment les enquêtés ont pu s'adapter à leur territoire extérieur direct, une partie des entretiens était consacrée aux activités réalisées. Cela prend en considération deux éléments : la façon de se déplacer et les activités réalisées (les activités régulières de la vie quotidienne : courses, participation aux associations). Les activités routinières sont la source principale des relations construites individuellement (Bellet, Kirat, LARGERON, 1998). Le tableau suivant représente les modes de déplacement utilisés par les enquêtés sur leur nouveau territoire (Tableau 6).

Tableau 6. Les modes de déplacements dans l'ancien et le nouveau logement

Modes de déplacements / Ancien logement (choix multiples)	Nombre de fois cités ⁴¹
Voiture	31
Marche	13
Bus	9
Métro	5
RER	2
Train	2
Accompagnement (professionnels, famille)	2
Modes de déplacement / Nouveau logement (choix multiples)	Nombre de fois cités
Marche	42
Voiture	32
Bus	22
Métro	12
Accompagnement (professionnels, famille)	11
Tramway	5
Train	3
Vélo	3
scooter/ Moto	2
RER	2

Source : Enquête Amare 2015

⁴¹ À noter que trente personnes enquêtées n'ont pas évoqué les déplacements dans leur ancien logement et dix n'ont pas parlé de leur mode de déplacements dans le nouveau logement lors de l'entretien. Elles ne sont donc pas comptabilisées dans ce tableau.

Ce tableau met en avant une grande utilisation des modes de transports personnels que sont la marche et la voiture⁴². Il faut noter qu'entre l'ancien logement et le nouveau logement, ce sont toujours la marche et la voiture qui sont évoquées mais de façon inversée. Dans l'ancien logement, la voiture est citée (trente-et-un enquêtés) avant la marche (treize enquêtés) alors que dans le nouveau logement c'est différent : les personnes marchent plus (quarante-deux enquêtés) qu'elles n'utilisent la voiture (trente-deux enquêtés).

Globalement, chez les personnes s'étant exprimées sur leurs modes de déplacement et leurs évolutions, deux tendances se distinguent : certaines personnes prennent plus en considération la configuration et l'offre de déplacement du nouveau territoire ; d'autres se concentrent sur leurs conditions physiques pour mettre en place de nouveaux modes de déplacement. Enfin, l'accompagnement est un point important surtout pour les personnes à la retraite depuis de nombreuses années qui connaissent des difficultés physiques. Cet accompagnement, souvent réalisé par les proches, est plus ou moins contraignant pour l'entourage.

Pour certaines personnes, la mise en place de nouvelles habitudes de déplacements n'est pas liée aux capacités physiques mais plutôt aux possibilités offertes par le nouvel environnement. C'est le cas de Monsieur Patel, jeune retraité qui a réalisé l'ensemble de sa carrière dans le domaine de la presse. Installé en région parisienne depuis de nombreuses années, il a connu plusieurs déménagements entre Paris et les communes limitrophes. Sa dernière mobilité effectuée entre une commune de la périphérie sud de Paris et le 18^{ème} arrondissement de Paris n'a pas radicalement bouleversé ses habitudes de déplacement en termes de mode de transports utilisés, mais elle a modifié ses lieux de fréquentation dans la capitale. L'extrait suivant illustre que même si les modes de déplacements sont utilisés de façon similaire, l'arrivée dans un nouveau territoire transforme quand même la façon de pratiquer le territoire.

Monsieur Patel : Et bien mettons, quand j'ai mes courses à faire, là c'est à pied, quand j'ai des réunions à horaires fixes, là c'est à pied ou en métro pour le syndicat [Monsieur Patel est engagé dans un mouvement syndical depuis de nombreuses années]. Autrement mes déplacements, quand j'en ai assez de rester dans l'appartement, je sors, je vais me balader quelque part, je fais le tour du quartier. Par exemple, il m'est arrivé hier de faire, je ne l'avais pas prévu, d'aller de Denfert-Rochereau jusqu'à République à pied. Ça fait une petite heure. (...) Avant quand j'étais à Fontenay-aux-Roses, j'allais plutôt dans le sud ou le centre de Paris maximum, bon dans le nord c'est un peu l'inverse, il se peut que j'aille jusqu'au quartier latin. À un moment, que ce soit avec ma compagne Coréenne, on allait généralement dans le 13^e faire des courses de produits asiatiques, mais bon on peut aller à Belleville pour les mêmes raisons.

Certains enquêtés, essentiellement des femmes seules et âgées, ont adapté leurs habitudes de mobilité en fonction de leurs possibilités physiques et de leur entourage (Tableau 6 sur les modes de déplacements dans le nouveau logement et l'accompagnement par un tiers). L'implication d'un tiers dans les déplacements est variable suivant les personnes : cela peut aller d'une dépendance totale (c'est le cas de Madame Merre) à un accompagnement plus ponctuel. Madame Bretel, ancienne employée à la retraite, est venue de métropole pour rejoindre l'un de ses fils à La Réunion. Ne conduisant pas, elle est tributaire de son fils pour

42 D'après les données de l'enquête Enquête Nationale Transport et Déplacement (ENTD) 2008, les personnes les plus âgées ont moins recours à la voiture, utilisée principalement par des personnes actives : 78 % des 31-50 ans, contre seulement 69 % pour les retraités ayant moins de 75 ans et à peine/tout juste 51 % pour les 75 ans et plus. De même, les modes de déplacements utilisés par les 75 ans et plus sont majoritairement la marche et la voiture (Dejeammes, 2001 ; De Solere, 2012).

la plupart de ses déplacements. La découverte du nouvel environnement et les relations qui peuvent se tisser à partir des déplacements sont alors soumis à la disponibilité du fils.

Madame Bretel : C'était super, je sortais beaucoup. Tandis qu'ici, je ne sors pas du tout. Bon je sors avec mon fils, de temps en temps, quand même. On va se balader, tout ça. Enfin mon fils, comme il est prof, il a beaucoup de travail. Là il est en vacances, il corrige, il travaille. (...) Et au Chapiteau [nom d'une salle de danse] aussi, mon fils il voulait m'emmener dimanche. Mais j'ai encore mal aux jambes. Je préfère attendre un peu. Alors le Chapiteau, j'aime bien aussi. C'est à Saint-Pierre dans les hauteurs. Je ne connaissais pas moi. Mon fils, qui était en vacances, il m'emmenait souvent au Chapiteau. (...) Et des fois il m'emmène aussi danser à la rivière Langevin, et là c'est bien. Mais seulement c'est quand même assez loin, et puis on mange là-bas, et puis je vais danser. Mais je suis obligée de faire attendre mon fils. Si je danse une heure, deux heures... C'est un thé dansant, c'est restaurant. C'est super, c'est très bon, c'est bien.

Le fait de dépendre de son fils se répercute sur la façon dont Madame Bretel construit son territoire et ses relations sociales. Cet exemple met en avant l'effet que peut avoir la dépendance à un tiers pour les déplacements : si Madame Bretel ne dépendait pas de son fils, elle aurait certainement une autre représentation de son territoire qu'elle découvrirait d'elle-même en fonction de ses capacités. De même, la représentation d'un territoire, les idées préconçues sur ce dernier participent à la restriction des déplacements. On le cerne bien dans le discours de Madame Deshaies, ancienne employée récemment retraitée, qui a fait un déménagement entre deux communes proches en Touraine. Vivant seule et se déplaçant sans difficultés, elle a besoin d'accompagnement uniquement lorsqu'elle va à Tours, une ville située à vingt kilomètres de chez elle et qu'elle n'imagine pas pratiquer seule : « *quand je vais à Tours, c'est ma fille qui m'emmène* ». Ainsi, malgré une grande indépendance dans ses déplacements quotidiens, Madame Deshaies ne se sent pas capable de se rendre seule à Tours. On perçoit ainsi la manière dont les représentations que se font certaines personnes d'une ville, d'un lieu, peuvent influencer la façon de se déplacer vers ce dernier.

Toutefois, l'adaptation des représentations du nouveau territoire n'est pas toujours issue d'idées préconçues mais plutôt d'expériences vécues précises sur le territoire. L'« espace vécu », tel que le définit Armand Frémont, a des effets sur la façon dont les personnes abordent un territoire précédemment occupé. Certaines personnes, qui avaient déjà habité dans le quartier du nouveau logement, ont en mémoire la manière dont elles avaient vécu dans cet environnement. Parfois, le souvenir qu'elles en gardent est en décalage avec leur situation actuelle, notamment les conditions physiques qui modifient leurs mobilités quotidiennes. Madame Divoux, jeune retraitée, a vécu une longue partie de sa vie sur l'île de La Réunion. Elle décide d'y revenir à la retraite. Quatre de ses douze enfants y vivent. Madame Divoux explique qu'elle était assez indépendante dans ses déplacements lorsqu'elle était encore en métropole et qu'elle utilisait principalement la voiture. Depuis son retour à La Réunion, elle a en revanche de grosses difficultés pour conduire.

Madame Divoux : Vous savez c'est quoi qui s'est passé ? J'ai acheté une voiture : au lieu d'une gasoil, j'ai acheté une essence. Malheureusement, je n'arrivais pas à conduire. La peur, les fossés et puis... la peur, peur des fossés. La voiture j'avais l'habitude en France et bah non, impossible ! Alors un beau jour j'ai dit... j'ai pris ma voiture... Moi je peux plus, je vais me tuer et je vais tuer des gens à un stop. (...) alors j'ai dit : « bon je vais laisser la voiture ».

D'autres personnes sont sous l'influence de recommandations d'un tiers (membre de la famille, corps médical) qui les poussent à imaginer leur futur territoire d'une autre façon.

C'est le cas par exemple de Madame Rémy, ancienne employée retraitée depuis de longues années, qui vit seule. Sur les encouragements de son médecin traitant et de sa famille, Madame Rémy a décidé de vendre sa grande maison en Dordogne pour s'installer en Touraine près de sa fille et vivre dans un logement demandant moins d'entretien. Désormais installée dans son appartement, Madame Rémy n'est satisfaite ni de son nouveau territoire ni de ses nouvelles relations. En effet, les liens avec sa fille ne se sont pas renforcés depuis son déménagement. De plus, elle n'apprécie pas la vie en appartement : elle regrette le grand jardin de son précédent logement. Enfin, elle reconnaît vivre dans une zone sans transports en commun et où l'usage de la voiture est nécessaire.

Madame Rémy : Mais alors bon c'est toujours pareil, on me disait : « plus tard, si tu ne vois pas clair, tu ne pourras plus conduire parce que bon il me fallait la voiture à la campagne, et tout. Est-ce que tu te rends compte ? » Alors, j'ai fini par me décider (...) Là, j'ai choisi un appartement bon c'est vrai... Mais il faut quand même une voiture. (...) Bon j'ai fait ce choix, mais c'est là que je me rends compte qu'il faut que je conduise. Là, j'ai ma voiture (...) Il faut quand même la voiture. Il faut la voiture. On ne peut pas avoir le boulanger, le boucher à côté avec la petite maison et avec le jardin. Ça, ce n'est pas possible. Alors bon... Oui... Bon ça se trouve peut-être mais bon...

Madame Rémy ne s'attendait pas à dépendre autant de la voiture, ce qui ne correspond pas à ce qu'elle désirait. La relation au nouveau territoire connaît toujours des ajustements, des adaptations, même si les modes de transports utilisés restent parfois similaires ou que l'environnement était déjà connu par la personne. Les quatre exemples précédemment exposés se distinguent dans la façon dont la relation au territoire s'est construite : certains enquêtés ont reçu l'aide d'un tiers, d'autres se sont basés sur des représentations personnelles passées ou imaginées quand d'autres s'appuient sur des représentations véhiculées par le corps médical ou la famille.

La façon de pratiquer le nouveau territoire dépend alors de divers facteurs, en particulier de la perception qu'a la personne de ses capacités physiques, des possibilités offertes par l'environnement et des façons dont l'entourage peut intervenir dans les mobilités quotidiennes. Ces déplacements sont une des composantes de l'appropriation du nouveau territoire ; au bout du processus, les relations sociales constituent l'étape qui permet d'ancrer une personne dans son nouvel environnement.

3.2 Vers de nouvelles « proximités »

Une fois que la personne a recréé son foyer, pris possession de son habitat, des modes de transports et de son voisinage, la dernière étape d'installation dans le nouveau territoire consiste à nouer des relations plus larges avec des personnes ne faisant pas partie du tissu familial. Ces nouvelles interactions sociales sont régulières mais elles ne se déroulent pas forcément dans la proximité du logement et invitent donc la personne à pratiquer un plus large territoire. La présence de commerces et de lieux rapidement accessibles depuis le domicile est importante pour tisser des liens et mettre en place de nouvelles habitudes de déplacement. Il s'agit alors de définir ses propres bonnes pratiques du nouvel environnement et un équilibre entre les relations tissées dans le nouveau territoire et les interactions connues par ailleurs dans le précédent territoire.

La distance/proximité est une notion complexe, composée d'un mélange entre trois dimensions : une dimension objective (par exemple les modes de déplacements à disposition), une dimension subjective (par exemple les habitudes de déplacements) et les

représentations (comment l'individu envisage les possibilités de déplacements – François, Merla, 2014). Dans ces nouvelles « proximités » sociales et territoriales, prennent également place les relations tissées auparavant avec la famille ou les amis, que les personnes ont connues dans l'ancien logement et qui s'articulent (ou non) avec le nouveau territoire.

Deux éléments vont être mis en avant ici : la question de la proximité aux services (qui sera exposée en relation avec les modes de déplacements utilisés pour s'y rendre) puis la proximité aux activités et aux relations sociales qui en découlent.

Les commerces et services sont les premiers éléments extérieurs qui poussent aux premières interactions sociales et qui participent à l'ancrage dans le nouveau territoire. Cette proximité des services est aussi importante pour la projection dans la vieillesse. La connaissance des commerçants est l'un des premiers sujets évoqués lorsque l'environnement extérieur est abordé. Par exemple, Madame Levasseur, ancienne cadre récemment retraitée, vient de déménager à Paris. Elle explique l'importance, pour les années futures, de vivre à proximité des commerces.

Madame Levasseur : Je ne prends pratiquement plus la voiture, sauf pour aller chez mes enfants à Nogent. Tout est faisable à pied, alors évidemment ça n'inclut pas la dépendance. Mais bon, mais il y a quand même des commodités : il y a un Monoprix qui livre gratuitement, il y a des petits commerces autour, voilà. Sauf pépin grave, ça doit correspondre à mon besoin pendant euh... je ne sais pas, peut-être une petite dizaine d'années ! Après, on verra.

L'exemple de Madame Levasseur illustre la pratique de la marche. Définir le niveau de proximité par son accessibilité par la marche est largement admis par les enquêtés. L'accessibilité aux commerces de proximité est donc un repère dans la construction du nouveau territoire. D'ailleurs, le manque de commerces de proximité est souvent synonyme, pour les enquêtés, d'un lieu difficile d'accès, isolé, éventuellement problématique pour le vieillissement. Monsieur Lerneau, ancien cadre DRH à la retraite depuis plusieurs années, synthétise bien le lien entre proximité des commodités et la possibilité de projection au long terme dans son quartier pour son vieillissement. Il n'avait pas pensé à l'environnement de son futur logement et évoque aujourd'hui la difficulté d'accès aux services et aux commerces.

Monsieur Lerneau : Ici, il n'y a rien ici. Il n'y a pas d'assistante sociale. Il n'y a rien (...) Le fait de ne pas avoir de médecin... Dans le village, pas de pharmacie, pas d'infirmière... Pas de commerçants. Rien. Ça ne vous donne pas un sentiment de sécurité. Il faut faire dix ou quinze kilomètres pour aller faire les courses.

Bien que la proximité des commerces soit rarement (ou peu) citée comme une des causes du déménagement, elle intervient très souvent dans la projection dans le nouveau logement. Ce fut le cas pour le couple Ragon. Ces jeunes retraités, qui ont longtemps vécu en région parisienne, ont hérité d'une maison en Touraine. Ils affirment qu'ils ne seraient jamais venus s'installer dans cette maison si elle n'avait pas été à proximité des commerces, des médecins, etc.

Monsieur Ragon : C'est vrai que nous, le choix ici, de rester là, enfin de venir ici, c'est aussi parce que, on est bien équipés au niveau...

Madame Ragon : Et puis c'est la maison de tes grands-parents surtout.

Monsieur Ragon : Oui, c'est ça aussi. Mais c'est aussi si ça avait été au milieu d'un bois, à vingt kilomètres de Tours (...) on ne l'aurait pas fait. (...)

Madame Ragon : Il y a tout à côté. On a tout là. Et le grand-père, il n'était pas fou. Il a bien visé la gare, ça c'est évident. Et puis les petits commerces commençaient à se faire quand même. (...) Il y a le marché qui est juste là. (...) À cinq minutes à pied. La pharmacie, le pain, le buraliste, le marchand de fleurs – on s'en fout, on peut s'en passer – la banque, la poste (...) il y a tout. Tout ce qu'il faut. Les médecins qui ne sont pas très, très loin. À pied, un quart d'heure à pied quand on est en bonne santé, c'est à côté.

Ainsi, la proximité aux services permet aux personnes de pouvoir se projeter à long terme dans leur nouveau territoire et facilite l'accès aux commerçants qui constituent un point de repère important pour le développement des liens avec de nouvelles personnes.

Le contact avec les commerçants et les services de la vie courante à proximité du logement constitue une étape importante dans l'appropriation du territoire. Les relations sociales des enquêtés sur le nouveau territoire se scindent généralement en deux catégories : certaines personnes (souvent les plus en proie à des difficultés physiques et/ou financières) se concentrent sur les relations familiales ; d'autres mettent en avant une construction territoriale orientée autour des activités extérieures. Les relations (notamment amicales) sont parfois mises à mal par le déménagement. C'est le cas pour Monsieur Lecourbe, ancien cadre, âgé de 69 ans. Avec sa femme, il choisit de déménager à proximité de sa belle-mère pour pouvoir lui apporter l'aide dont elle a besoin quotidiennement. Il reconnaît avoir des difficultés à tisser de nouvelles amitiés mais aussi à garder des liens avec les anciens amis.

Monsieur Lecourbe : Quand on arrive à la retraite, c'est assez difficile de se faire de nouveaux amis. On se fait des relations, pas mal, mais des amis... Des vrais amis, non. C'est plutôt des amis qu'on avait dans le temps et puis... Et puis on parlait tout à l'heure de changement de région, ça permet de faire une sorte d'écrouissage parmi les gens. Il y en a qu'on considérerait comme des amis et puis qui vous donnent plus jamais signe de vie. Et puis d'autres, on disait : « Ah bah » mais on s'aperçoit que... On développe des liens amicaux. Et là, on ne peut pas dire qu'on a énormément d'amis, mais on en a qui sont un peu sur toute la France. Donc... Ça donne l'occasion aussi d'aller faire des balades, et puis de se voir ou de les accueillir ici.

Parfois, les liens avec de nouvelles personnes émanent de la façon dont est construit l'environnement direct du logement. C'est ce que semble expliquer Monsieur Damiano. Cet ancien cadre âgé de 73 ans a déménagé non loin de son ancien domicile à La Réunion (il voulait un logement plus grand). Il confie que l'aménagement de la résidence qu'il a intégrée pousse finalement les personnes à se rencontrer.

Monsieur Damiano : Oui, on s'est fait des amis, bien sûr. Quelques amis. Il faut se rappeler que quand vous tombez dans un endroit comme ça, il faut tomber sur des gens qui sont du même, qui ont la même vision que vous. Parce qu'on dit bien « qui s'assemble se ressemble ». Donc c'est vrai, on a rencontré quelques amis qu'on va retrouver presque tous les soirs en bord de mer. On va discuter. Ah oui absolument, c'est vrai que c'est assez difficile.

Si monsieur Damiano a tissé des relations grâce à son installation dans une résidence, d'autres personnes évoquent des alternatives comme par exemple les services de la mairie et les activités proposées par les CCAS. Madame Lamarche, veuve de 82 ans, explique qu'elle connaît ces services municipaux mais ne désire pas avoir de contacts avec des personnes âgées : « Alors bon, c'est tous des petits vieux comme moi. Et bah ils se foutent sur la gueule ». D'autres personnes exercent une activité associative depuis de très longues années, ce qui fait partie de leur héritage, de leur identité. Par exemple Monsieur Tavoillot, ancien ouvrier à la retraite depuis déjà plusieurs années qui a emménagé en Touraine, a

beaucoup réfléchi sur le vieillissement, la façon de l'aborder. Passionné de yoga, il s'est engagé dans une association dès son aménagement. Depuis, cette association lui permet de nouer de nombreux contacts qui ne sont pas forcément géographiquement proches de son nouveau logement.

Monsieur Tavoillot : On fait partie d'une association de la mairie là [...] pour le yoga. Et puis on fait des démarches. Donc il y a aussi ça, le choix de la commune est en harmonie avec les gens de la commune. [...] Et ils font des réunions littéraires. Ça, c'est subtil. Le parc de la tour, c'est là où toutes les associations se réunissent. Informatique. Tarot. Enfin tout... Tout ce que vous pouvez imaginer. Non. C'est... Exceptionnel.

Cet extrait met en lumière l'importance que peuvent avoir les activités extérieures et les relations à autrui dans le processus d'ancrage dans le nouveau territoire. Ainsi, l'ultime étape consiste-t-elle, pour les personnes rencontrées, à prendre possession de leur territoire aussi bien au moyen d'une proximité (d'un enfant, de commodités) que par le développement de nouvelles relations sociales (au moyen de nombreuses activités proposées).

CONCLUSION

L'ancrage territorial après un déménagement : un travail d'échelle, de distance et de proximité

L'analyse des entretiens auprès de retraités qui viennent d'emménager montre que la construction d'un nouveau territoire s'effectue en trois étapes principales, elles-mêmes constituées d'une constellation de possibilités d'adaptation.

La première étape consiste à s'approprier le nouveau logement, en y disposant ses meubles et objets. Dans le cadre de l'enquête Amare, trois comportements ont été distingués : certaines personnes désirent se séparer d'un maximum de meubles (cela intervient souvent dans le cadre de rupture, de déménagements non souhaités) ; d'autres réalisent un tri dans leur mobilier (c'est le cas le plus répandu) ; enfin certaines gardent prennent l'ensemble de leur mobilier. Une fois ces premiers ajustements réalisés, les individus partent à la reconnaissance des lieux et découvrent leur habitat (ce qui entoure directement le logement). Là, les personnes sont souvent confrontées à juger l'accessibilité de leur logement. C'est ensuite au moyen des modes de déplacements utilisés (la marche étant valorisée par rapport à la voiture dans le nouvel environnement), que les premiers contacts à l'extérieur sont réalisés.

La deuxième étape de la construction du nouveau territoire se réalise à partir des relations tissées avec le territoire de proximité puis, pour certains, sur des territoires plus lointains. Il s'agit de nouer des relations plus larges, dans le cadre d'activités extérieures au domicile. Les comportements sont principalement de deux types mais restent toujours sous l'influence de l'environnement physique : certaines personnes ont créé des liens à partir des logements (foyers logements, résidences, participation au Conseil syndical de l'immeuble) ; d'autres rejoignent des associations. Ainsi, l'appropriation du nouveau territoire se constitue-t-elle principalement par l'exercice qui consiste à trouver la bonne distance (entre l'ancien et le nouveau domicile, entre anciennes et nouvelles relations).

Le dernier niveau de la construction du nouveau territoire consiste à trouver la bonne distance entre représentations du territoire avant le déménagement et projections pour les années à venir. « Dans le plus ordinaire de nos vies, nous sommes désormais contraints d'apprendre à gérer à la fois notre enracinement (dans les lieux que nous finissons par investir affectivement) et la mobilité (la nécessité presque impérieuse, à la fois pour des raisons économiques et existentielles, de pouvoir nous déplacer tout en restant connectés) » (Martuccelli, 2006, p. 123). Cette citation illustre l'enjeu que représente une installation dans un nouveau territoire – particulièrement au grand âge – et pose la question d'une installation réussie, notamment lorsque la projection qui en a été faite est fidèle à la réalité. Le rôle de l'entourage, et plus encore des enfants, est important. Les proches (enfants, amis) représentent souvent l'héritage et le lien entre l'ancien et le nouveau logement. La distance avec les proches doit être gérée par rapport aux expériences passées, à la gestion des mobilités et des relations tissées dans les autres lieux. Mais le plus important est d'établir de nouvelles relations. Cette étape se déroule de façon différente selon les lieux occupés, les parcours de vie des personnes.



Bibliographie

- Bellet M., Kirat T., Largeron C., 1998, *Approches multiformes de la proximité*, Paris, Hermès
- Carpentier S., Gerber P., 2009, « De la mobilité résidentielle à la recomposition des espaces de la vie quotidienne », *Recherche - Transports - Sécurité*, 25, n°102, pp. 61-72
- Chapon P.-M., Renard F., Gueslot J., Dautan M., Mallea P., Robert P., Guérin O., 2011, « Analyse des territoires de vie et de la mobilité de personnes âgées au moyen de traceurs GPS », *Annales de géographie*, n°679, pp. 320-333
- De Solere R., 2012, *L'Enquête Nationale Transports Déplacements. Utilisation et enseignements*, Certu, 29 p.
- Dejeammes M., 2001, *Mobilité des personnes âgées - analyse des enquêtes ménages déplacements*, Certu, 54 p.
- Dumas C., 2012, « Mobilité des personnes âgées », *Gérontologie et société*, n°141, pp. 63-76
- François A., Merla L., 2014, *Distances et liens*, Paris, L'Harmattan
- Fremont A., 1999, *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion
- Gallez C., Orfeuil J.-P., Annarita P., 1997, « L'évolution de la mobilité quotidienne. Croissance ou réduction des disparités ? », *Recherche Transports Sécurité*, n°56, pp. 27-42
- Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne* (Vol. 2), Paris, Minuit
- Leroux N., 2008, « Qu'est-ce qu'habiter ? », *VST - Vie sociale et traitements*, n°97, pp. 14-25
- Martuccelli D., 2006, *Forgé par l'épreuve : l'individu dans la France contemporaine*, Paris, Colin
- Pecqueur B., 2009, « De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? », *Géographie, économie, société*, 11, n°1, pp. 55-62
- Piolle X., 1990, « Mobilité, identités, territoires », *Géocarrefour*, 6, n°3, pp. 149-154
- Pochet P., Corget R., 2010, « Entre "automobilité", proximité et sédentarité, quels modèles de mobilité quotidienne pour les résidents âgés des espaces périurbains ? », *Espace Populations Sociétés*, n°1, pp. 69-81
- Rémy J., Leclercq E., 1998, *Sociologie urbaine et rurale : l'espace et l'agir*, Paris, L'Harmattan
- Serfaty-Garzon P., 2003, « Le chez-soi : habitat et intimité », in Segaud M., Brun J., Driant J.-C., *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, pp. 65-69

CHAPITRE 4. - LA MOBILITE RESIDENTIELLE : ENJEU DE RELATIONS SOCIALES ET DE SOUTIENS DANS LA PERSPECTIVE DU VIEILLISSEMENT

Sabrina Aouici, Laurent Nowik

Pourquoi déménager pendant la retraite ? L'enquête Amare permet de répondre de plusieurs façons à cette question. Nous cherchons à le faire ici en considérant la manière dont les individus ont pris en compte des considérations relationnelles dans leur dernier déplacement résidentiel, afin de modifier les possibles relations d'entraide ou les liens de sociabilité dans lesquels ils évoluent. Nous regarderons comment ces relations et liens se sont éventuellement reconfigurés suite au déménagement.

Les représentations dominantes des mobilités résidentielles des retraités se rapportent généralement aux mobilités observées peu après la cessation d'activité. On a parlé à leur égard de migrations de retraite (Cribier *et al.*, 1990 ; Thomsin, 2001 ; Pihet, 2006) ou de mobilités de confort (Driant, 2007) pour désigner ces déménagements qui réorganisent simultanément l'espace et les activités. Concernant la mobilité des baby-boomers, dont les premières générations sont maintenant à la retraite, on évoque une forte aspiration à la mobilité et, de manière plus large, des comportements et un rapport à l'espace différents de ceux de leurs aînés (Bonvalet, Ogg, 2009 ; Auger, 2016). Pour apprécier cette aspiration et sa réalisation, on connaît l'importance de certaines variables, telles que les catégories sociales, les situations de conjugalité, les territoires de départ et d'arrivée qui influencent de manière plus ou moins forte la mobilité (Nowik, 2014).

D'après l'Enquête Logement 2013, autour de 15 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 55 à 65 ans au 31/12/2013 ont connu un déménagement entre 2009 et 2013 (ENL, 2013). Les raisons liées à la famille, qu'il s'agisse d'une modification de sa taille, d'une rupture ou d'un désir de rapprochement familial, constituent les motifs de mobilité résidentielle les plus exprimés par cette population⁴³ (voir [chapitre 2](#)).

Nous proposons donc d'aborder, dans un premier temps, la décision de mobilité au regard de l'évolution de la distance géographique aux autres membres de la famille, en particulier aux enfants et aux petits-enfants. Avec l'avancée en âge, les retraités anticipant un besoin d'aide ou confrontés à des difficultés se tournent généralement vers les membres de leur famille pour obtenir un soutien, que celui-ci soit ponctuel ou pérenne ; il arrive également que l'entourage devance la demande (voire le besoin) d'un proche âgé et propose un soutien

⁴³ Comme le montrait [le graphique 2](#), les motifs liés à un événement familial ou un rapprochement sont avancés comme principales raisons du déménagement dans 20% des cas. L'état de santé apparaît comme l'élément déclencheur dans près de 8 % des cas ; suivent ensuite les mobilités pour des raisons économiques, les raisons liées aux caractéristiques du logement antérieur ou encore les problématiques liées à l'accessibilité du logement (ENL, 2013). Les raisons évoquées dépendent évidemment de la liste proposée par l'Insee, qui a tendance à privilégier les caractéristiques du logement.

personnel ou l'intervention de professionnels. Nous faisons ici l'hypothèse que le projet de mobilité est étroitement lié à l'entraide familiale – dans sa forme actuelle ou à venir – ou, plus exactement, que la mobilité résidentielle est envisagée en fonction de ses possibles incidences sur les sociabilités et solidarités familiales. Nous examinerons la manière dont évoluent les relations avec l'entourage familial et plus particulièrement avec les enfants, les éventuelles transformations de la sociabilité ou de la solidarité familiale après le déménagement pouvant s'exprimer différemment selon l'âge des retraités, leur état de santé ou encore leur configuration familiale et leur positionnement dans la succession des générations familiales.

Dans un deuxième temps, nous souhaitons approfondir les relations de sociabilité qui se jouent au sein de la famille ou à l'extérieur de celle-ci, en regardant comment elles se reconfigurent à l'issue du déménagement, que le nouveau lieu d'habitation soit peu ou prou éloigné du précédent. Partant du constat que ce n'est généralement qu'à un âge avancé que le processus de vieillissement individuel nuit à la capacité des individus à pouvoir mener des activités de façon autonome, nous pourrions supposer qu'un déménagement en début de retraite est aussi l'occasion de renforcer certaines activités ou relations sociales, pouvant s'avérer chez certains une mobilité résidentielle à finalité hédoniste (Nowik, Thalineau, 2014). Si cette logique s'observe, essentiellement en début de retraite, elle n'est pas la plus répandue. Même si la mobilité résidentielle vise à augmenter le bien-être, notre enquête montre que les individus ne font pas abstraction du jeu des relations de sociabilité dans lequel ils s'inscrivent, et notamment de leurs relations familiales.

Pour les individus qui connaissent une baisse des capacités fonctionnelles, la littérature relate le cas où déménager relève de mobilités d'ajustement permettant d'anticiper ou de contrer la fragilisation (Lalive d'Epinay, Spini, 2008) ou de faire autrement pour compenser certaines limitations (Clément, Membrado, 2010). Une fois encore, ces logiques suggèrent que changer d'habitat ne se réalise pas sans tenir compte des formes de solidarité autorisées par le nouveau lieu de vie. Mais si l'enquête Amare présente des situations emblématiques où la recherche de solidarité s'effectue prioritairement par la proximité aux membres de la famille, on repère *a contrario* de nombreuses mobilités résidentielles où déménager vise à se rapprocher des services marchands ou sociaux. Il nous semble donc que le plus souvent les retraités cherchent surtout à combiner plusieurs formes de soutien. Cela est facile à repérer chez les retraités les plus âgés, mais se détecte aussi chez les plus jeunes quand on leur demande d'imaginer leur futur.

1 AGIR SUR LA DISTANCE POUR AGIR SUR LES SOUTIENS FAMILIAUX ?

Nous avons souhaité examiner la mobilité résidentielle en confrontant la distance aux enfants dans le logement antérieur à la distance aux enfants dans le nouveau logement. Le terme « distance » revêt dans notre cas une dimension géographique (ou euclidienne) mais aussi une dimension affective (présence, solidarité au sein de la famille).

D'après les données de l'enquête Share pour la France, près d'un tiers des ménages de 55 ans et plus vivent à moins d'un kilomètre de l'un de leurs enfants⁴⁴ ; la valeur atteint

⁴⁴ La valeur atteint un quart en Europe du Nord et 70 % dans les pays du Sud. Ces écarts s'expliquent en partie par les différences de modèles de prise en charge de la dépendance (Gallou, Rochut, 2017).

presque 70 % si l'on élargit la distance entre le domicile des enfants et le domicile parental à cinq kilomètres (Gallou, Rochut, 2017). Sur l'ensemble des enquêtés de l'échantillon Amare, un quart des retraités rencontrés se sont rapprochés d'un enfant et la moitié (en couple ou non) vivent, au moment de l'enquête, à proximité⁴⁵ d'au moins un enfant, que la dernière mobilité s'inscrive dans une stratégie de rapprochement ou non. Cela questionne sur la place donnée aux enfants et leur rôle attendu : « les enfants peuvent ainsi se retrouver contraints à une plus grande proximité pour prendre en charge la vieillesse de leurs parents, d'autant plus que le taux de logements adaptés est (...) relativement bas en France » (Gallou, Rochut, 2017, p. 75). On sait par ailleurs que les transformations de la famille placent aujourd'hui les plus jeunes retraités en situation de « pivots générationnels » : ils viennent en aide à leurs ascendants confrontés au vieillissement individuel, à la solitude ; ils apportent également de l'aide à leurs enfants, qui doivent faire face à diverses difficultés économiques ou affectives (Attias-Donfut, 1995 ; Bonvalet *et al.*, 2011). Une attention particulière sera donc portée ici aux solidarités qu'entretiennent les retraités nouvellement installés dans leur logement avec leurs enfants adultes, en considérant les relations d'aide (formelle ou informelle) que les enfants (voire les petits-enfants) apportent aux parents vieillissants, ainsi que les soutiens que peuvent fournir les retraités à leurs descendants : soutien économique, hébergement des enfants « boomerang » (Bonvalet *et al.*, 2011), garde des petits-enfants...

Si l'on examine la mobilité du point de vue de la distance géographique par rapport aux enfants (pour les enquêtés ayant au moins un enfant⁴⁶), on peut identifier trois groupes d'individus :

- (1) ceux qui s'inscrivent dans une relative continuité spatiale avec l'un des enfants : trente-trois enquêtés – des jeunes retraités comme des moins jeunes, en couple ou non – qui témoignent d'un ancrage géographique fort, puisque la grande majorité d'entre eux sont restés dans la même commune ou le même département⁴⁷ qu'avant leur déménagement ;
- (2) ceux qui, à l'issue de la mobilité, se sont rapprochés de l'un de leurs enfants : dix-neuf enquêtés, essentiellement des veufs ou des personnes sans conjoint ;
- (3) ceux qui s'en sont éloignés : treize enquêtés, essentiellement des retraités âgés de moins de 70 ans.

Dans notre échantillon, qui ne prétend pas être représentatif, la logique de continuité (le déménagement ne bouleverse pas les relations qui suivent leur cours) est la forme la plus fréquemment observée, bien plus que la logique de rapprochement et davantage encore que celle de l'éloignement. Ces trois comportements peuvent s'accompagner de formes de solidarités variées : une solidarité quotidienne en contexte d'autonomie résidentielle (a) ou de cohabitation (d), une solidarité ponctuelle et un soutien à distance (b), une absence de

⁴⁵ Dans la même ville, le même département ou la même région.

⁴⁶ Nous excluons de cette partie de notre analyse les retraités n'ayant pas d'enfant (sept individus au total) pour nous concentrer sur les situations offrant à observer les formes de soutien ou d'entraide intergénérationnelles. Par ailleurs, nous n'avons identifié qu'un seul cas dans notre échantillon d'individus ayant des enfants de substitution (des neveux et nièces en l'occurrence). De ce fait, nous traiterons ici exclusivement des relations qu'entretiennent les enquêtés avec leurs enfants (ou les enfants du conjoint) pour ne pas exclure les adoptés sur le principe.

⁴⁷ Les mobilités de courtes distances (dans la commune, le département ou les départements limitrophes) sont toujours les plus nombreuses (Baccaini, 2007 ; Nowik, Bringé, 2016). Si l'on examine nos échantillons, on constate que l'ancrage territorial est plus marqué ici parmi les individus qui conservent une certaine continuité spatiale avec les enfants (près de trois quarts des enquêtés en « continuité ») que ceux qui s'en éloignent (la moitié des « éloignements ») ou s'en rapprochent (un tiers des « rapprochements »).

soutien du fait d'une situation de rupture familiale (c). Le tableau suivant synthétise les différentes tendances observées dans notre échantillon.

Tableau 7. Évolution des distances aux enfants et des solidarités suite à la mobilité résidentielle*

		Logement précédent		
		Proximité d'au moins un enfant	Distance moyenne	Longue distance
Nouveau logement	Proximité d'au moins un enfant	1. Continuité (23 individus) <i>a. Diverses formes de solidarité et autonomie résidentielle (12)</i> <i>b. Solidarité ponctuelle et solidarité à distance (3)</i> <i>c. Rupture (2)</i> <i>d. Cohabitation (6)</i>	2. Rapprochement (10 individus) <i>a. Diverses formes de solidarité et autonomie résidentielle (7)</i> <i>b. Solidarité ponctuelle et solidarité à distance (3)</i>	2. Rapprochement (9 individus) <i>a. Diverses formes de solidarité et autonomie résidentielle (7)</i> <i>b. Solidarité ponctuelle et solidarité à distance (2)</i>
	Distance moyenne	3. Eloignement modéré (6 individus) <i>a. Diverses formes de solidarité et autonomie résidentielle (3)</i> <i>b. Solidarité ponctuelle et solidarité à distance (2)</i> <i>c. Rupture (1)</i>	1. Continuité (6 individus) <i>a. Diverses formes de solidarité et autonomie résidentielle (2)</i> <i>b. Solidarité ponctuelle et solidarité à distance (3)</i> <i>c. Rupture (1)</i>	2. Rapprochement modéré (0 individu)
	Longue distance	3. Eloignement (4 individus) <i>b. Solidarité ponctuelle et solidarité à distance (4)</i>	3. Eloignement (3 individus) <i>b. Solidarité ponctuelle et solidarité à distance (3)</i>	1. Continuité (4 individus) <i>b. Solidarité ponctuelle et solidarité à distance (4)</i>
		*7 individus sans enfants		

Source : Enquête Amare 2015

*Les situations de solidarité recensées dans ce tableau sont celles en place depuis le dernier déménagement.

Bien que synthétique, ce tableau montre que la logique de rapprochement géographique ne s'accompagne pas nécessairement de plus de solidarités. De même, un éloignement n'est pas systématiquement synonyme d'une distanciation à l'égard des proches. Enfin, la continuité géographique ne signifie pas forcément continuité dans les formes de solidarité. Si l'on s'intéresse à la manière dont les solidarités familiales évoluent ou se transforment à la suite d'une mobilité résidentielle des parents (qu'il s'agisse d'un renforcement ou d'un relâchement des liens), on peut alors identifier plusieurs cas de figure plus ou moins représentés :

- les individus qui, quelle que soit la logique de mobilité – rapprochement, continuité, éloignement – sont depuis longtemps en situation de rupture avec les descendants (quatre individus – cas 1.c et 3.c) ;

- ceux qui, quelle que soit la logique de mobilité – rapprochement, continuité, éloignement – accompagnent cette nouvelle mobilité de formes de solidarité ponctuelles voire distantes (vingt-quatre enquêtés – cas 1.b, 2.b et 3.b) ;
- ceux qui s'éloignent modérément des enfants et mettent en place de nouvelles formes de soutien régulier qui tiennent compte de la nouvelle distance (trois individus – cas 3.a) ;
- ceux enfin qui s'inscrivent dans une relative continuité spatiale avec l'un des enfants ou se rapprochent géographiquement des enfants tout en conservant une autonomie résidentielle et qui entretiennent diverses formes de solidarité régulières (vingt-huit enquêtés – cas 1.a et 2.a) ;
- enfin ceux qui, plus rarement, déménagent pour cohabiter avec les enfants, engendrant alors la mise en place d'une entraide quotidienne (six individus – cas 1.d).

Ces configurations, certes très différentes les unes des autres, révèlent les stratégies complexes liées à l'aide quotidienne au sein des familles et aux enjeux soulevés par le vieillissement des parents, que ces derniers expriment ou non un réel besoin d'aide. Les inquiétudes des enfants face à leurs parents autonomes mais vieillissants donnent aussi à ces stratégies leur dimension familiale. Nous prêterons peu d'attention ici aux cas de rupture familiale antérieure ou aux situations pour lesquelles les formes de soutien au sein de la famille n'ont pas particulièrement été affectées par la mobilité résidentielle ; en revanche, nous examinerons la manière dont les solidarités s'organisent (ou plutôt se réorganisent) après l'installation dans le nouvel environnement, à la suite d'un éloignement, un rapprochement géographique, voire une cohabitation. Nous nous appuierons sur l'étude de quelques cas pour analyser la manière dont la mobilité résidentielle peut entraîner l'émergence de nouvelles formes de solidarités au sein des familles.

1.1 S'éloigner géographiquement de ses enfants tout en conservant une relation d'aide

Plusieurs travaux menés sur l'évolution de la famille ont montré que les changements démographiques ont peu à peu transformé l'unité familiale et les rapports entre les générations (Bourguignon, Roussel, 1976 ; Rochefort, 2000 ; Ogg, Renaut, 2006 ; Bonvalet *et al.*, 2011). Avec l'allongement de la durée de la vie, il n'est plus rare aujourd'hui de voir quatre générations coexister au sein d'une même famille ; les nouveaux retraités sont alors de plus en plus fréquemment confrontés au grand-âge (« quatrième âge ») de leurs parents. En parallèle à ces transformations démographiques, on observe à partir du milieu du XX^e siècle (avec les générations du baby-boom notamment), une diffusion de valeurs singulières (liberté individuelle, indépendance, autonomie, développement des loisirs et de la consommation), l'apparition de configurations familiales inédites (généralisation du modèle de l'autonomie résidentielle des enfants adultes, montée de l'union libre, des naissances hors-mariage, du divorce, des familles monoparentales ou encore des familles recomposées), une nouvelle distribution des rôles dans ces familles multigénérationnelles, et, plus largement, de nouveaux comportements à la retraite tant dans les familles (générations pivot) que dans l'habitat (développement de nouvelles formes d'habitats collectifs ou intergénérationnels). Toutes ces transformations concourent à questionner le lieu de vie des retraités par rapport au lieu de vie des proches, qu'il s'agisse des

descendants (enfants, petits-enfants), des collatéraux (membres de la fratrie) ou encore des ascendants⁴⁸ (parents et beaux-parents entrés dans le grand-âge).

Parmi les individus rencontrés, certains ont fait le choix de s'installer dans un logement plus éloigné géographiquement (que par le passé) de celui de leurs enfants, accroissant ainsi la distance spatiale parents/enfants. Il s'agit généralement d'individus en début de retraite, en bonne santé, ayant des projets de vie et dont la mobilité peut répondre à une logique hédoniste déjà identifiée dans la littérature. Mais c'est aussi le cas pour d'autres retraités qui se positionnent comme aidants familiaux à l'égard des ascendants. Le rapprochement familial n'est donc pas souhaité ou possible à l'égard des enfants, bien qu'il ne soit pas exclu ultérieurement. Le cas de Monsieur et Madame Lecourbe est, à ce sujet, illustratif.

Monsieur Lecourbe (69 ans, ancien directeur d'établissement médicosocial) et Madame Lecourbe (ancienne secrétaire de direction) sont propriétaires d'un grand appartement au nord de Tours dans lequel ils vivent depuis l'été 2014. Mariés depuis quarante-cinq ans, ils ont deux filles aujourd'hui indépendantes : l'aînée (en couple sans enfant) vit à l'étranger depuis deux ans ; la cadette vit en Auvergne avec son conjoint et ses deux enfants. La trajectoire résidentielle du couple est ponctuée de nombreux déménagements liés à la carrière de Monsieur Lecourbe (à Paris, sur la Côte d'Azur, près de la frontière Suisse, dans la région lyonnaise, à Nancy, à Reims ou encore en région parisienne en fin de carrière). Au cours de leur parcours résidentiel, Monsieur et Madame Lecourbe ont tour à tour été locataires et propriétaires ; ils ont également occupé des logements de fonction liés aux postes de Monsieur Lecourbe. Le dernier logement avant la retraite était d'ailleurs un logement de ce type. Au passage à la retraite de Monsieur Lecourbe, le couple part vivre provisoirement en Charente-Maritime dans leur résidence secondaire (un appartement de deux pièces) avant de déménager pour un logement plus grand vingt kilomètres plus loin. Le couple restera deux ans dans la région avant de déménager de nouveau. Leur arrivée en Touraine en 2014 est justifiée par le souhait de s'installer à proximité de la mère de Madame Lecourbe pour « *pouvoir l'aider le cas échéant* ». En effet, Monsieur et Madame Lecourbe font partie de ces premières générations de retraités confrontés au quatrième âge de leurs parents. Leur comportement illustre les solidarités qui se jouent autour de ces « pivots générationnels », non pas avec leurs descendants dont ils se sont géographiquement éloignés, mais avec leurs ascendants entrés dans le grand-âge. Si la relation aux enfants est présente dans le discours de Monsieur Lecourbe, elle ne constitue pas un élément central de leur mobilité. Les relations s'entretiennent mais elles ne sont pas aussi prégnantes qu'à l'égard d'autres personnes : le couple voit la fille cadette « *de temps en temps* » (il se rend en Auvergne « *tous les mois et demi, tous les deux mois* » et gardent les petits-enfants pendant les vacances) ; il voit moins souvent la fille aînée du fait de la distance géographique. Monsieur Lecourbe signale cependant que le logement actuel ne sera probablement pas leur « *dernier lieu de vie* ». Même si lui et sa femme n'envisagent rien de très précis pour le moment, deux raisons pourraient les amener à penser à une nouvelle mobilité. La première est liée au fait de se retrouver isolés à Tours : depuis le décès de la mère de Madame Lecourbe, ils n'y ont plus de famille ; ils pourraient envisager de s'installer en Auvergne pour côtoyer davantage leur cadette et leurs petits-enfants. La seconde raison serait liée à l'évolution de leur état de santé : la question ne se pose pas encore mais, ayant longtemps travaillé dans le secteur gérontologique, Monsieur Lecourbe « *étudie les pistes* » dans l'éventualité où l'un des deux conjoints deviendrait dépendant.

⁴⁸ D'après les données Share, la corésidence des personnes de 50 ans et plus avec un parent s'élève à 16 % en Espagne ; la valeur est bien plus faible dans les pays d'Europe continentale (moins de 5 %), voire nulle dans les pays nordiques (Attias-Donfut, Ogg, 2009).

Monsieur Lecourbe : Notre fille est [en Auvergne]. On n'aura plus personne [à Tours] (...) On aime bien Tours et sa région, mais on n'est pas vraiment attachés. (...) On verra bien comment ça va évoluer. En fonction aussi de l'état... physique. (...) On se rapprochera peut-être de notre fille [en Auvergne], si elle continue à habiter là-bas, ne serait-ce que pour... Bah pour la voir plus souvent. Ce n'est pas très loin mais... Avec les enfants qui grandissent, ses enfants qui grandissent, c'est intéressant aussi d'être pas trop loin. Voilà donc c'est des idées dans l'air. (...) [En cas de dépendance de l'un des membres du couple], il faut prendre d'autres décisions en matière de logement, jusqu'à aller dans un établissement spécialisé. Mais ça, on le sait. On n'y pense pas.

Monsieur et Madame Lecourbe n'excluent donc pas de se rapprocher de leur fille. Pour autant, ce potentiel rapprochement ne s'inscrit pas dans une recherche de soutien à son égard en cas de déclin des capacités physiques ou d'apparition de difficultés puisque le couple envisage déjà de recourir aux services gérontologiques (structures collectives). Cela interroge néanmoins sur la façon dont le rapport aux enfants est pensé lors de la vieillesse. Sur l'ensemble des retraités rencontrés, quarante-deux individus (soit plus de la moitié) vivent à proximité d'au moins un enfant, que leur dernière mobilité s'inscrive dans une stratégie de continuité ou de rapprochement, qu'ils cohabitent ou non. Pour certains, la proximité géographique est nécessaire pour se sentir en sécurité, voire pour parvenir à se maintenir dans son propre domicile. C'est dire l'importance de cette proximité familiale pour les enquêtés rencontrés et leur famille, même lorsque l'autonomie domestique est conservée.

1.2 Se rapprocher sans cohabiter : entre autonomie résidentielle et solidarités intergénérationnelles

Comme mentionné précédemment, près d'un tiers des ménages de 55 ans et plus vivent à proximité immédiate du domicile d'un enfant (Gallou, Rochut, 2017). Cette situation est à lier au rôle d'aidant informel joué par les enfants dans la vieillesse des parents, plus fortement encore en l'absence de conjoint (Laferrère, 2006 ; Davin *et al.*, 2009 ; Trabut, Weber, 2009 ; Weber, 2010 ; Turcotte, 2013 ; Attias-Donfut, Litwin, 2015).

Dans notre échantillon, un quart des retraités rencontrés (essentiellement des veufs ou des personnes vivant sans conjoint⁴⁹) ont choisi de se rapprocher géographiquement de leurs enfants. Cette proximité nouvelle s'accompagne souvent de la mise en place de nouvelles formes de solidarité de la part des enfants pour aider leur(s) parent(s) à accéder aux services de la vie courante, qu'il s'agisse d'un accompagnement en voiture lors des déplacements, d'une aide pour faire les courses, ou encore de visites qui favorisent la socialisation (repas de famille plus fréquents...). Nous n'avons pas systématiquement questionné la personne à l'origine de ce soutien (s'agit-il d'une demande émanant de la personne âgée ou bien les aidants anticipent-ils un besoin potentiel du parent âgé ?) ; néanmoins, ces formes de soutiens s'expriment plutôt à l'égard des retraités les plus âgés ou des personnes en situation de déprise. Nous proposons d'approfondir notre réflexion en mobilisant ici deux exemples de mobilité de rapprochement où l'autonomie résidentielle est associée à une aide quotidienne de l'entourage. Dans le premier cas (Madame Bretel, veuve

⁴⁹ Sur les dix-neuf individus ayant effectué une mobilité de rapprochement, douze vivent sans conjoint. Sur ces douze individus, seuls trois ont été confrontés à une rupture survenue après 2010 (durant les cinq années précédant le dernier déménagement). La mobilité résidentielle observée ici ne s'inscrit donc pas systématiquement en réponse à une rupture conjugale récente.

depuis de nombreuses années), la mobilité s'inscrit dans une recherche de soutiens et une sollicitation de l'entourage, les enfants apparaissant comme les premiers pourvoyeurs d'aides. Le deuxième exemple (Madame Salvère, en couple) se distingue par la réciprocité des solidarités au sein de la famille, la garde des petits-enfants constituant un élément central dans le choix de mobilité résidentielle.

1.2.1 Une autonomie résidentielle conjuguée à une aide quotidienne de l'entourage

Madame Bretel (78 ans) vit seule depuis le décès de son conjoint survenu il y a vingt-neuf ans. Elle a deux fils : l'aîné - avec lequel elle est en rupture - vit en métropole avec ses trois enfants ; le cadet est installé à La Réunion avec sa femme et sa fille. Avant de prendre sa retraite en 2001, Madame Bretel était seconde de cuisine. Son parcours résidentiel est, en début de carrière, ponctué de nombreux déménagements liés à l'activité professionnelle de son conjoint, qui travaillait comme chef de gare. Leur dernier déménagement a eu lieu en 1970 quand le couple s'est installé en région parisienne ; Madame Bretel y restera jusqu'à sa retraite en 2001. Elle décide alors de s'installer à Amiens pour se rapprocher de sa sœur. Mais ne parvenant pas à s'adapter au climat picard, elle quitte la Somme au bout de cinq ans (et après deux logements) pour s'installer dans les Pyrénées-Orientales où habitent son frère et sa belle-sœur. Deux éléments motivent ce choix : le premier est lié au territoire (elle souhaite vivre au soleil et apprécie de pouvoir se promener sur la plage). Le second concerne plus directement les logiques de soutien familial : elle se rapproche de son frère dans l'espoir que celui-ci s'occupera d'elle (elle a des ennuis de santé qui freinent sérieusement sa mobilité ; elle dépend des autres pour ses activités et ne sort qu'accompagnée d'une tierce personne). Mais le frère ne se montre pas aussi disponible qu'elle l'avait espéré. À partir de 2008, elle songe alors à s'installer à La Réunion sur l'insistance de son fils. Elle finit par quitter la métropole en 2014. À son arrivée sur l'île, elle est hébergée pendant un mois chez son fils, le temps de trouver son propre domicile. Durant cette cohabitation temporaire, les liens entre Madame Bretel et son fils se renforcent, instaurant, selon elle, une relation de très grande « *proximité* ». La solidarité intergénérationnelle concerne aussi sa petite-fille puisque celle-ci aide Madame Bretel à trouver son propre appartement, ce logement individuel qui lui permet de conserver autonomie et liberté. Pour autant, cette décohabitation ne va pas de pair avec une mise à distance affective de son entourage familial. La relation d'entraide régulière qui s'était instaurée du temps de la cohabitation entre la mère et le fils s'est maintenue après l'installation dans le nouveau logement : mère et fils se rendent mutuellement service. Mais une certaine relation de « dépendance » au fils persiste, notamment pour les déplacements : n'étant pas véhiculée, Madame Bretel compte beaucoup sur son fils pour les courses, les promenades, les rendez-vous médicaux, même si elle déclare ne pas vouloir s'imposer. Parallèlement, elle apporte un soutien financier à son fils, qu'elle trouve trop dépensier.

Madame Bretel : Une fois il est resté une semaine, mais pas plus. Et des fois dans la semaine, il vient oui, milieu de semaine. Il est très gentil. Il va faire mes courses, on va faire des courses en voiture parce que moi je n'ai pas de voiture. (...) Mon fils, je lui rends beaucoup service parce qu'il est toujours un peu fauché, alors je l'aide. Mais bon j'ai dit, c'est terminé, parce que j'ai trouvé qu'à La Réunion, la vie, elle était très chère.

Souvent, la proximité nouvelle s'accompagne d'une garde plus fréquente des petits-enfants. Il arrive même que cet argument soit à l'origine du projet de mobilité des retraités. Il s'agit généralement de retraités plus jeunes, qui ont fort logiquement des petits-enfants en bas âge, et qui se sentent en meilleure santé. C'est le cas, par exemple, de Monsieur et Madame

Salvère qui ont récemment décidé de changer de logement pour se rapprocher des petits-enfants que le couple garde chaque semaine.

1.2.2 Une stratégie de mobilité résidentielle des générations « pivot » : la garde des petits-enfants

Gynécologue obstétricienne de profession, Madame Salvère (66 ans) a pris sa retraite de la fonction publique hospitalière mais continue de travailler quatre jours par semaine en clinique privée. Cette activité lui permet notamment d'assumer les frais liés à la prise en charge paramédicale de son époux, atteint d'une sclérose en plaques et récemment diagnostiqué. Mariés depuis quarante-cinq ans, Monsieur et Madame Salvère ont deux filles aujourd'hui indépendantes et domiciliées à Paris : l'aînée est mère de deux filles âgées de huit et six ans ; la cadette vit en couple sans enfant. Le couple parental a décidé de vendre son rez-de-jardin situé dans le Val-de-Marne et d'acheter un appartement dans le 7^{ème} arrondissement de Paris pour se rapprocher des petits-enfants.

Monsieur et Madame Salvère ont vécu plus de quarante ans dans le Val-de-Marne en étant toujours propriétaires de leurs logements, d'abord à Maisons-Alfort pendant quinze ans puis, dès 1987, à Charenton-le-Pont dans un appartement de 150 m² situé au rez-de-chaussée avec un grand jardin privatif. En 2013, Madame Salvère, qui a souvent été décisionnaire des mobilités résidentielles du couple, entreprend de quitter leur appartement de Charenton pour s'installer à Paris. Cette décision est motivée par deux raisons : d'une part, le jardin est devenu un fardeau pour Madame Salvère au regard du travail exigé pour l'entretenir, ainsi que des jalousies qu'il suscite dans le voisinage ; d'autre part, Monsieur et Madame Salvère, qui ont la garde de leurs petites-filles tous les mercredis, sont de plus en plus éprouvés par les embouteillages qu'ils rencontrent sur le trajet Charenton-Paris (voir chapitre 2).

Madame Salvère : Nous avons déménagé en janvier 2013. Nous habitons Charenton. Nous avons un très bel appartement, un jardin avec plus de 500 m² de jardin privatif mais dont le jardin était à notre charge. Donc, ça impliquait : un, un jardinier quand même pour avoir quelque chose de joli, mais malgré tout le jardinier je ne peux pas l'avoir à portée de main en permanence ; et un travail de ma part, mon mari s'investissait un peu moins dans le jardinage. Et voyant l'âge passer, je me suis dit : « ou je passe ma vie dans le jardin ou je passe ma vie dans la vie ». [...] Ma fille aînée avec deux petits-enfants s'étant mariée, avec ses deux petits-enfants et habitant pas très loin d'ici, nous avons les enfants tous les mercredis, le mardi soir et le mercredi, ce qui fait que le mercredi pour les ramener sur Paris, alors que vraiment Charenton-Paris, ce n'est pas... Ça me semblait toujours très très proche. On mettait un temps fou pour venir, les enfants étaient excités ; ils ne s'étaient pas baignés. Enfin, on s'était dit : « Un de ces jours, on changera ».

Malgré la présence de marches à l'entrée de l'immeuble et l'absence de parking, Monsieur et Madame Salvère sont très satisfaits de leur nouvel appartement, suffisamment grand pour permettre aux petites-filles d'y passer la nuit (le couple leur a d'ailleurs aménagé une chambre). Cette nouvelle proximité avec leur fille facilite les déplacements quotidiens liés aux petits-enfants : Monsieur Salvère, qui ne conduit plus du fait de sa maladie, peut désormais les accompagner à l'école à pied (l'école est située à cinq minutes de leur appartement) ou aux différentes activités du mercredi, lorsque son épouse rentre tard du travail.

Madame Salvère : Être à cinq minutes de ma fille avec des petits-enfants, ça a changé ma vie du mercredi. J'y vais calmement, c'est-à-dire que je les accompagne à l'école puisque maintenant il y a l'école le mercredi matin. On les a depuis le mardi soir. Mon mari qui ne conduit plus, ça tombe très bien parce qu'il peut les

réceptionner. Il les amène faire des activités en taxi quelquefois, quand je rentre tard de ma consultation, et ça a changé notre vie. Voilà ! (...) Moi, je trouve que c'est épanouissant, parce qu'on ne s'énerve pas, les enfants ne sont pas énervés du tout quand on les ramène. On les baigne, on les fait dîner, ils repartent en pyjama le soir. Donc, c'est quand même sympa.

La garde des petits-enfants est pour Madame Salvère « *un grand-bonheur et un privilège de la vieillesse* ». Outre la garde des mercredis et les diverses sorties, le couple leur offre chaque année une semaine de vacances tous frais payés aux sports d'hiver et une semaine en Corse dans leur résidence secondaire l'été. Si les solidarités familiales se jouent ici des parents vers les enfants et les petits-enfants, le couple Salvère apporte aussi un soutien aux parents vieillissants. La mère de Madame Salvère, âgée de 89 ans, est atteinte de la maladie d'Alzheimer et vit depuis dix ans dans une résidence médicalisée très coûteuse. Ses propres ressources (proches du montant moyen brut mensuel des retraités, autour de 1 300 €) ne lui permettant pas de financer cet établissement, sa prise en charge repose en grande partie sur la contribution financière de Madame Salvère et de ses sœurs.

Madame Salvère : Ma mère est placée [dans] une résidence pour personnes âgées. C'est vraiment une résidence médicalisée, elle a un Alzheimer très profond, elle y est depuis presque dix ans maintenant. On pensait qu'elle partirait. Elle a eu pas mal de pathologies qu'on a traitées parce que mes sœurs et moi, nous sommes toutes médecins, donc on s'en occupe beaucoup. Et dans une résidence où on paye très cher hein, on paye plus de 3 800 euros par mois, donc, sa retraite ne suffit pas. Enfin ça aussi, c'est un truc financier scandaleux : sa retraite ne suffit pas. Elle travaillait, donc elle a une retraite d'environ 1 500 euros par mois. Donc nous compensons, mes quatre sœurs et moi.

Encore ignorant de la nature des problèmes de santé de Monsieur Salvère lors de la recherche du nouveau logement, le couple s'est installé au deuxième étage d'un immeuble haussmannien peu adapté aux personnes à mobilité réduite. Si le déménagement dans ce quartier offre plus d'occasion de sorties et d'échanges pour le mari, dont la mobilité était contrainte à Charenton, le couple ne dispose plus de place de parking en sous-sol, ce qui se révèle problématique pour les courses ou encore les départs en voyage. Ce problème d'accès pourrait, à terme, encourager le couple à une nouvelle mobilité, vers « *un immeuble moderne, contemporain, avec un parking en sous-sol* ». Une chose semble néanmoins certaine : Madame Salvère refuse d'être une charge pour ses propres enfants. À titre personnel, elle préférera faire appel à un professionnel à domicile (le couple a d'ailleurs prévu une chambre à aménager au cas où) ou recourir au suicide assisté si ses problèmes de santé viennent nuire d'une quelconque manière à son quotidien.

Madame Salvère : C'est quelque chose qui me travaille beaucoup en me disant : « En vieillissant, je ne veux pas laisser ça à mes enfants ! » Enfin, je veux dire, on ne peut pas laisser cette charge à ses enfants. Et là, on est deux. Imaginez qu'un jour, on soit à deux, c'est-à-dire qu'il faut payer 8 000 euros par mois dans un endroit... (...) Imaginons qu'on reste ici, la chambre des enfants, j'ai songé à quelque chose : moi plutôt qu'aller ailleurs, je vais... on loge quelqu'un ici. Voilà ! On loge quelqu'un ici qui s'occuperait de nous, enfin voilà. Mais enfin, honnêtement, c'est pas quelque chose que j'envisage de cette manière. Moi, j'envisage un suicide organisé en cas de problème. Pour moi ! Moi je ne ferai ça à personne, ni à mon mari, ni à qui que ce soit. Mais oui, moi, oui. À partir du moment où on a des difficultés, comment dire... elles nuisent forcément à un quotidien. Elles nuisent forcément à un quotidien, un quotidien que j'aime : sortir, bouger, etc. Si on n'a pas ça, moi ça ne m'intéresse pas.

Le cas de Monsieur et Madame Salvère, véritables pivots générationnels, est donc un cas où la solidarité du couple envers les proches est unilatérale, qu'il s'agisse du soutien apporté

aux enfants (via la garde des petits-enfants et lors des vacances) ou du soutien apporté aux parents vieillissants. Il est intéressant de constater que si les membres du couple se rendent disponibles pour les proches, y compris lors du vieillissement des parents, ils souhaitent conserver leur autonomie et en aucun cas s'appuyer sur leurs enfants dans leur propre vieillesse ; le recours aux aides professionnelles est, en revanche, envisagé. Dans leur étude sur les aides formelles et informelles pendant la vieillesse, B. Davin, A. Panaponaris et P. Verger avaient déjà identifié cette volonté d'indépendance vis-à-vis des enfants, qu'ils observaient plus particulièrement chez les personnes ayant un capital scolaire élevé : « Les personnes instruites sont plus susceptibles d'avoir des enfants instruits, pour qui les coûts d'opportunité pour fournir de l'aide informelle sont plus importants. Elles peuvent aussi davantage tenir à demeurer indépendantes de leurs enfants et se sentir plus à l'aise de faire appel à des services professionnels ou de payer pour en obtenir » (Davin *et al.*, 2009 : 199). Dans notre échantillon, malgré l'exemple qui précède, cette posture ne semble pas s'inscrire dans un milieu social particulier : en effet, les enquêtés qui évoquent ce désir d'indépendance à l'égard des enfants appartiennent à des milieux sociaux très variés (des individus instruits et diplômés comme des individus peu voire pas scolarisés ; des familles immigrées ou non), ce qui invite à penser à une généralisation en cours du comportement d'individualisation durant la vieillesse (Auger, 2016).

1.3 Se rapprocher et cohabiter

1.3.1 La mise en place d'une entraide quotidienne

Bien que la situation soit beaucoup moins fréquente, d'autres retraités font le choix de s'installer chez leurs enfants ou de prendre une colocation avec un enfant. D'après les données de l'enquête Famille et Logements de l'Insee, 8 % des personnes âgées de 75 à 89 ans et 10 % des personnes de 90 ans et plus déclarent habiter le même logement qu'un enfant en 2011 (Ogg, Renaut, 2014). Dans notre échantillon, six individus vivent actuellement avec au moins un enfant (soit près d'un dixième des enquêtés). Ces situations de cohabitations repérées sur nos trois terrains d'enquête sont essentiellement – mais pas exclusivement – observables en milieu ouvrier et dans des familles originaires des DOM ou de pays d'Afrique, où les enfants jouent un rôle-clé dans le soutien aux aînés (Attias-Donfut, Gallou, 2006). La dimension culturelle et les aspects économiques constituent donc des déterminants majeurs de la cohabitation intergénérationnelle à la vieillesse. La cohabitation avec un enfant (généralement un enfant unique ou un enfant vivant à proximité) n'est pas une option envisagée uniquement par les parents âgés isolés (veufs, séparés) : en effet, notre corpus souligne que des personnes seules comme des couples peuvent faire le choix de la cohabitation avec un descendant. Enfin, il peut s'agir d'une cohabitation de longue date avec un enfant (sans décohabitation préalable des enfants à l'âge adulte) comme d'une re-cohabitation durant la retraite. C'est le cas de Madame Moutou (72 ans) qui, après sa séparation avec son conjoint, s'est tournée vers son fils (lui-même récemment séparé) pour s'installer avec lui en colocation dans un logement social.

Née sur une île de l'océan indien (non française), Madame Moutou a eu une enfance difficile, marquée par le décès de son père (alors principal pourvoyeur des ressources du ménage), une précarité familiale forte et un mariage précoce (à 15 ans et demi). En 1974, elle quitte son île et s'installe en France, dans le Val-de-Marne, avec son conjoint venu chercher du travail. Madame Moutou, elle, n'a jamais travaillé en France du fait de lourds problèmes de santé. Elle s'est en revanche beaucoup occupée de sa famille : elle a cinq enfants et onze petits-enfants aujourd'hui âgés de 14 à 27 ans. L'aîné des enfants vit à Tours avec sa

conjointe et ses enfants ; la seconde, divorcée, vit en Seine-et-Marne avec ses enfants ; le troisième habite La Rochelle avec sa compagne et ses enfants ; les cadets (un fils divorcé qui vit en alternance avec son fils, une fille mariée et mère de trois enfants) résident dans la même ville que Madame Moutou.

Avant d’emménager dans son appartement actuel, Madame Moutou a eu une trajectoire résidentielle très stable en France puisqu’elle a vécu dans le même appartement près de quarante années. Ce n’est pas la perspective du vieillissement ni ses ennuis de santé – pourtant nombreux⁵⁰ – qui l’ont conduite à déménager. En 2012, elle se sépare de son époux, « difficile à vivre ». Elle quitte l’appartement dans lequel elle vivait depuis près de quarante ans et s’installe chez son fils, dans un trois pièces avec terrasse situé au rez-de-chaussée, à proximité du domicile familial. Mais la résidence étant mal entretenue, son fils décide de déménager en 2014 vers un site plus convenable pour sa mère. Lors de l’entretien, Madame Moutou a insisté sur son statut de colocataire : elle montre le contrat rédigé aux deux noms et rappelle que les deux noms figurent sur la boîte aux lettres.

Madame Moutou : Le père avait très mauvais caractère, on ne pouvait plus se supporter, alors j’ai demandé le divorce. Normalement c’est lui qui devait quitter la maison, mais je suis partie, je ne pouvais plus. Je lui ai laissé la maison, il y est resté... (...) Mais ça va, je suis bien avec mon fils. Ça fait deux ans et demi qu’on est ensemble. Avant on habitait [une autre résidence du quartier] et comme là-bas ce n’était pas bien, l’escalier était toujours sale, la porte toujours cassée, alors il a fait une demande ici. Voilà, ça fait un an qu’on habite ici. C’est tranquille ici. (...) J’avais demandé un logement ici. Mais ils m’ont refusé, on m’a dit que ce que je gagne ne suffisait pas pour que je puisse payer un logement.

La cohabitation leur paraît une solution adaptée pour différentes raisons : elle permet à Madame Moutou d’obtenir un logement (elle avait adressé un courrier au parc HLM pour obtenir un logement individuel mais son dossier avait été rejeté du fait de trop faibles ressources ; son fils lui propose alors de faire une demande commune de logement, qui sera acceptée en 2014) ; la colocation offre l’avantage de partager le loyer au sein du ménage (avantage économique pour la mère comme pour le fils) ; enfin, ainsi que semble le répéter son fils, vivre sous le même toit permet à ce dernier de veiller au plus près sur sa mère (logique de sécurisation du parent fragile).

Bien qu’elle apprécie la cohabitation et le soutien apporté par son fils, Madame Moutou s’interroge sur la pertinence de prendre un appartement seule. Prise entre le souhait de rendre son fils plus libre (elle a l’impression d’être un obstacle à son épanouissement personnel et ne veut pas être une charge pour lui), ses contraintes économiques (ses faibles ressources financières limitent considérablement le champ des possibles) et ses problèmes de santé (elle est consciente qu’elle ne pourrait pas être autonome seule, dans un logement ordinaire), elle n’a encore entrepris aucune démarche et semble se résigner. Elle s’interroge aussi sur un éventuel retour auprès de son ex-compagnon, resté dans l’appartement familial et avec lequel elle a conservé des contacts. Ce dernier habite au 3^{ème} étage sans ascenseur et souffre de problèmes de genoux ; il prévoit de s’installer dans un rez-de-chaussée et a proposé à Madame Moutou de le rejoindre. Face à la perte d’autonomie de son ex-mari, Madame Moutou évoque son « *devoir moral* » de lui apporter un soutien quotidien et, ainsi, la probabilité de revenir cohabiter avec lui.

⁵⁰ Madame Moutou souffre d’asthme, d’hypertension, de troubles cardiaques, de problèmes d’équilibre, de troubles musculosquelettiques, de douleurs dorsales et est sujette à des malaises.

Madame Moutou : Quand j'ai fait une demande de logement, je voulais habiter un peu... Pas seule, ce n'est pas... Si je préfère rester seule, c'est pour que mon fils garde sa liberté, son indépendance, s'il veut trouver quelque chose. Moi je voudrais bien qu'il refasse sa vie. Je veux que les enfants restent libres, fassent leur... Mais lui ne veut pas : « Maman, tu ne peux pas rester seule ». Même là, je lui ai dit « je voudrais bien avoir une petite chambre, comme ça si tu veux refaire ta vie... ». (...) Je suis entre les deux, là, je ne sais pas parce que comme je vous dis, je voulais qu'il... Il m'a dit « Non, Maman, tu peux rester là » parce que le loyer est à nos deux noms. (...) C'est pour sa liberté, son indépendance que je voulais... Ce n'est pas pour moi. Moi, je suis détachée un peu de tout.

La famille Moutou témoigne de la mise en place d'une véritable solidarité intergénérationnelle au sein de la famille : les aides quotidiennes du fils (celui-ci prend en charge les courses, prépare les repas, rentre déjeuner auprès de sa mère autant que possible...) et des petits-enfants (présence auprès de Madame Moutou, jardinage et entretien de sa terrasse) coexistent avec le soutien qu'apporte Madame Moutou en finançant la moitié du loyer, mais aussi en gardant les petits-enfants. Par ailleurs, la présence mutuelle entre elle et les petits-enfants permet une surveillance respectueuse.

La « dépendance » aux enfants qui s'installe en cas de proximité géographique – et encore plus en cas de cohabitation – induit-elle un moindre recours aux aides sociales ? On peut en effet supposer que l'unité familiale ainsi présente sous le même toit incite au développement des aides au sein de la famille, l'enfant devenant le principal soutien. Les travaux de C. Attias-Donfut ont justement montré que le fait de vivre en famille renforce l'aide aux parents âgés, constituant ainsi une véritable stratégie résidentielle (Attias-Donfut, Renaut, 1994 ; Attias-Donfut, Segalen, 2001) pouvant contribuer à préserver une intimité au parent. Les recherches rappellent aussi que l'entraide familiale s'accroît significativement lorsque des aides professionnelles interviennent également (Attias-Donfut, 2000). L'étude de B. Davin, A. Paraponaris et P. Verger sur l'aide informelle et l'aide formelle dans la vieillesse rappelle quant à elle la prédominance de l'aide informelle (apportée exclusivement par l'entourage) même lorsque des aides publiques sont disponibles. Dans leur échantillon d'étude composé de personnes âgées de 60 ans et plus dépendantes vivant à domicile (enquête HID - 1999), les personnes recevant une aide informelle représentent 55 % des personnes aidées, celles ne recevant qu'un soutien formel 25 % et celles bénéficiant d'une aide mixte (aide des professionnels cumulée à une aide de la famille) 20 % ; par ailleurs, la proportion d'individus recevant de l'aide informelle et de l'aide mixte croît avec la sévérité de la dépendance (Davin *et al.*, 2009). Des études plus récentes confirment l'importance de l'aide informelle dans les comportements de prise en charge des personnes âgées dépendantes⁵¹ (Soullier, 2011 ; Weber, 2015 ; Fontaine, 2017).

Dans le cas de Madame Moutou, les aides formelles se cumulent à la solidarité informelle : en effet, en plus de toutes les formes de soutien qui se jouent au sein de cette famille, le fils a fait appel à un aidant professionnel pour sa mère : une aide-ménagère se déplace à domicile une fois par semaine. L'intervention de cette professionnelle va bien au-delà des tâches domestiques. D'ailleurs, les attentes que Madame Moutou et son fils placent respectivement en elle portent sur des registres différents : la première y voit une source de contacts, le second est rassuré de savoir sa mère entourée et accompagnée lors de sa promenade quotidienne. L'aide-ménagère joue par conséquent un rôle de socialisation auprès de Madame Moutou et de lutte contre la déréliction. Ces deux types de solidarités

⁵¹ D'après les données de l'enquête HSM - 2008, 48 % des personnes âgées aidées reçoivent une aide informelle, 20 % reçoivent un soutien formel et 32 % bénéficient d'une aide mixte (Soullier, 2011).

(formelles/informelles) ne sont donc pas exclusives l'une de l'autre ; bien au contraire, elles peuvent se compléter, l'une venant pallier les déficits, les insuffisances ou les inadaptations de l'autre.

Généralement, les personnes qui font le choix de cohabiter avec leurs enfants sont des personnes seules (sans conjoint), qui répondent à une proposition des enfants inquiets des risques causés par le veuvage ou de la perte d'autonomie de leurs parents, ou encore qui considèrent l'intérêt économique de cette situation (face à la cherté des logements ou aux difficultés d'accès au parc locatif passé un certain âge). Bien que la cohabitation d'un couple retraité chez un enfant adulte soit relativement rare⁵², nous l'avons observé une fois dans notre échantillon.

1.3.2 Une cohabitation « provisoire » qui dure...

Le cas de la mobilité de Monsieur et Madame Antana (respectivement âgés de 67 ans et 66 ans) a été évoqué dans [le chapitre 2](#) pour illustrer la mobilité pour rapprochement familial. Originaires de Madagascar et mariés depuis 1970, ils ont deux fils indépendants : l'aîné vit à Bordeaux avec sa femme et ses deux enfants, le cadet vit avec sa compagne dans un appartement du Val-de-Marne dans lequel le couple parental s'est installé depuis un an. Monsieur Antana a travaillé comme informaticien dans le privé pendant dix années, puis dans la fonction publique jusqu'à son passage à la retraite en 2008 ; son épouse a travaillé comme secrétaire bilingue durant toute sa carrière jusqu'à son départ à la retraite en 2009.

Arrivés ensemble de Madagascar pour suivre leurs études (respectivement à 21 ans et à 20 ans), Monsieur et Madame Antana ont connu de nombreuses mobilités résidentielles liées à la carrière professionnelle de monsieur avant de s'installer durablement dans le Val-de-Marne en 1983. Au début des années 2000, les enfants étant devenus indépendants, le couple déménage à deux reprises pour s'installer dans un logement plus petit (logique d'économie domestique). L'idée d'une nouvelle mobilité se pose à l'approche de la retraite : anticipant la perte des revenus liée au passage à la retraite et craignant de ne pas pouvoir maintenir leur niveau de vie (sorties, voyages...), le couple décide de faire des économies sur leur loyer. Ils confient alors aux enfants leur projet de mobilité vers un logement moins onéreux, sans avoir pour autant entamé de démarches. L'aîné, qui habite alors dans une commune limitrophe avec femme et enfants, propose « *très naturellement* » (selon les dires du couple parental) de les héberger le temps de trouver un logement moins coûteux. Monsieur et Madame Antana quittent donc leur appartement pour s'installer « *provisoirement* » chez le fils aîné. Un an plus tard, ce dernier obtient une mutation en Gironde ; la problématique d'une mobilité résidentielle se pose de nouveau pour le couple parental. Monsieur et Madame Antana se tournent alors « *provisoirement* » vers le cadet, installé dans la commune voisine et chez lequel ils vivent toujours aujourd'hui. La situation des enfants, tenus ici par un conflit de loyauté envers leurs parents, fait écho à la catégorie des « aidants piégés » identifiée par L. Trabut et F. Weber pour désigner ces conjoints ou enfants de personnes âgées dépendantes « confrontés à un choix difficile : soit être un "mauvais aidant" et placer leur parent dépendant dans une institution spécialisée, soit être un "bon aidant" jusqu'à leur mort ou celle de leur parent dépendant » (Trabut, Weber, 2009, p. 22). Le couple Antana étant physiquement autonome, la question de l'entrée en institution ne se pose pas. Néanmoins, la question de l'aide aux parents prend d'autres formes ici : celle de la cohabitation avec le seul enfant à proximité.

⁵² D'après les données de l'enquête Famille et Logements 2011, près de 15 % des femmes âgées de 55 ans ou plus vivant en couple corésident avec au moins un enfant (Gallou, Rochut, 2017).

Monsieur Antana : On a réagi très vite au moment de la retraite parce que la chute de revenus c'est immédiat. (...) Ça s'est fait naturellement, en discutant. On ne cache rien aux enfants, ils savaient avant qu'on avait suffisamment de revenus, on vivait bien quoi. Et puis quand on a vu les projets – un an avant, ils disent « vous allez toucher tant » – on a fait le calcul et puis j'ai dit « Ben dis donc, on va crever ou quoi ?! » Donc, on a discuté avec les enfants et l'un a dit « Pourquoi vous ne viendriez pas chez nous ? »

Madame Antana : Je suis certaine que vous vous dites « Mais ils pourraient trouver quelque chose s'ils ne voulaient pas rester chez les enfants ? ». Parce qu'on a quand même deux retraites, même si c'est le minimum des retraites, on pourrait louer pour 1500 € à la limite... Pour l'instant on a trouvé cette solution.

Monsieur et Madame Antana étant originaires de Madagascar, la dimension culturelle peut en partie expliquer l'importance donnée à la famille dans le soutien aux aînés. Néanmoins, Monsieur et Madame Antana ne sont pas pleinement satisfaits de cette cohabitation et évoquent les tensions qui peuvent s'exprimer au sein même des solidarités familiales. Même s'ils s'entendent très bien avec leur fils et leur bru, le logement (un deux pièces) est quelque peu étroit et le « *camping quotidien dans le salon* » pas toujours agréable (le couple dort dans un canapé convertible déplié chaque soir et replié chaque matin). Soucieux de ne pas trop déranger le fils et sa compagne alors même qu'ils ont tour à tour fait appel à leurs deux enfants, Monsieur et Madame Antana s'absentent régulièrement de l'appartement, effectuant des séjours chez des amis ou chez le fils aîné dès qu'ils le peuvent (ils sollicitent ainsi l'aide de l'entourage dans son ensemble).

Monsieur et Madame Antana ont tous deux eu une carrière longue et relativement complète ; ils ne sont pas dans une situation de précarité et ne perçoivent pas de « petites retraites », contrairement aux déclarations de Madame Antana. Ils ont toutefois le sentiment que leurs ressources actuelles ne leur permettent pas de payer un loyer en région parisienne tout en maintenant leur niveau de vie d'avant la retraite. La cohabitation chez le fils est donc ici une solution provisoire, faute de mieux, comme ils le laissent entendre : ils souhaiteraient retrouver une indépendance mais ont le sentiment qu'ils ne parviendront pas à trouver un logement accessible vu les contraintes du marché du logement et la baisse de leurs ressources depuis leur passage à la retraite (même si, dans les faits, le niveau de leurs pensions de retraite leur permettrait tout à fait de trouver un logement décent, y compris en Île-de-France). Ils espéraient d'ailleurs que l'entretien qualitatif puisse leur apporter des solutions de logement concrètes. Sans avoir entrepris de démarche, ils songent néanmoins à décohabiter et à se rapprocher de leur fils aîné à Bordeaux ; ils comptent d'ailleurs sur ce dernier pour prospecter en Gironde une fois qu'il sera mieux installé.

Monsieur Antana : On pourrait louer un appartement en Île-de-France mais avec beaucoup de difficultés. Donc on squatte un peu [chez les amis], on se balade beaucoup pour essayer d'alléger un peu leur vie, et la nôtre aussi par la même occasion. C'est pour ça qu'on va [au pays], on va en Dordogne, on va en Vendée, etc.

Madame Antana : Là on partage quand même leur appart', on est à quatre. Le souhait ça serait de trouver un petit truc pour nous deux, pas trop cher. C'est toujours le même problème.

Monsieur Antana : Notre fils est en Gironde du côté de Bordeaux. Il ne connaît pas encore le coin parce qu'il vient de déménager, mais on espère qu'ils vont nous trouver un petit truc, parce que là-bas c'est moins cher qu'ici.

Madame Antana : Là-bas, ils ont leurs deux enfants, ce n'est pas pareil. Eux [les actuels enfants hébergeant] n'ont pas encore d'enfants, ça va parce qu'on s'entend

parfaitement bien, mais n'empêche qu'on est quand même dans le séjour. [...] Vraiment on adore nos enfants, mais on essaye de les alléger au maximum.

Le cas de Monsieur et Madame Antana est certes très atypique. Néanmoins, il montre que les solidarités familiales peuvent comporter leur lot d'insatisfaction (y compris de la part des parents « receveurs » d'aide), nuancé quelque peu le discours idéaliste sur les solidarités familiales. Monsieur et Madame Antana se sont en effet tournés vers leurs enfants lorsqu'il a fallu faire face à la baisse des ressources, confirmant l'importance des solidarités familiales⁵³. Néanmoins, ils restent attachés au désir d'autonomie domestique et aspirent à une mobilité prochaine. Ils pourraient envisager des solidarités en dehors de la famille (même s'ils souhaitent rester à proximité de leurs enfants), mais ils ne disposent d'aucune information et n'ont pas cherché à en avoir, s'étant résolument tournés vers leurs enfants en tant que soutiens logiques et « naturels ». Enfin, la mobilisation du réseau amical dans cet exemple montre que les soutiens reçus (dans ses formes variées) ne reposent pas exclusivement sur l'entourage familial, même lorsque ce dernier est pourtant le motif principal de la mobilité résidentielle (logique de rapprochement familial). Autrement dit, la mobilité de rapprochement ne s'accompagne pas nécessairement de plus de solidarités au sein de la famille ; les sources de soutien peuvent d'ailleurs se multiplier et s'avérer complémentaires (formes de solidarité complexes).

De ces quelques exemples, il n'est évidemment pas possible d'embrasser les comportements associés à la mobilité de tous les retraités, selon que ces derniers, en changeant d'habitation, se rapprochent ou s'éloignent de leurs enfants. Néanmoins, il semble important de souligner que pour les retraités enquêtés ici, issus de milieux sociaux variés, décider par soi-même de son existence et vivre sans dépendre d'autrui sont deux aspirations importantes. Les individus rencontrés semblent effectivement déterminés à conserver autonomie et indépendance par rapport à leurs enfants durant leur vieillesse, même quand ils optent pour un rapprochement géographique. Il n'est certes pas très surprenant d'observer de tels comportements au sein des générations du *baby-boom*, ces dernières ayant été portées par les valeurs d'épanouissement et de liberté tout au long de leur parcours (dans leur jeune âge comme dans leur retraite). Mais les situations personnelles et les contextes environnants (notamment les difficultés liées à l'accès au marché du logement dans la vieillesse) imposent parfois une cohabitation intergénérationnelle qui conduit à renoncer – momentanément pour certains, durablement pour d'autres – à ce désir d'indépendance.

2 DES SOCIABILITES DIVERSIFIEES ET DES SOLIDARITES PLUS LARGES

Dans cette seconde partie, sans nous détourner des relations familiales, nous montrons que certaines mobilités résidentielles s'inscrivent dans un jeu relationnel plus complexe, où la famille mais aussi d'autres connaissances trouvent leur place. Conserver et entretenir des liens forts (avec la famille) et des liens faibles (avec les amis) relèvent pour certains retraités d'une articulation plus ou moins complexe à mettre en place en fonction du lieu de résidence. Pour d'autres, le nouvel habitat est l'occasion de mettre de la distance (géographique et/ou affective) avec des liens forts, pour faire des choix de vie plus

⁵³ Cet exemple souligne également l'importance de la dimension culturelle sur la manière dont la vieillesse est vécue chez certaines populations et sur le rôle des enfants dans la prise en charge partielle des parents vieillissants (Attias-Donfut, Gallou, 2006).

personnels en accordant plus de temps à d'autres relations sociales ou en développant de nouvelles activités. Une mobilité résidentielle de longue distance est alors plus fréquemment observée.

Enfin, comme cela a été indiqué précédemment, il apparaît qu'une partie des retraités font des démarches pour éviter de dépendre des proches, en particulier des enfants. La mobilité résidentielle est alors la décision qui rend effective cette volonté. En ne laissant pas à d'autres le soin de décider pour eux-mêmes, ils choisissent un nouveau lieu de vie en tenant compte de leur propre vieillissement individuel et des difficultés qui peuvent en découler. Ces déménagements s'avèrent le plus souvent des mobilités de faible distance.

2.1 L'articulation complexe des liens forts et des liens faibles

Avec le passage à la retraite, les individus voient s'affaiblir plus ou moins rapidement la sociabilité qui résultait de l'activité professionnelle. Certaines personnes s'y adaptent, d'autres vont chercher à compenser cette baisse du lien social en intensifiant les relations qui perdurent ou en tentant d'établir de nouvelles connaissances, en réalisant par exemple de nouvelles activités leur permettant de rencontrer d'autres individus. Le déménagement, sans être absolument nécessaire à cela, peut participer de cette quête en se rapprochant physiquement des personnes qui comptent ou en s'établissant sur des lieux jugés propices par les intéressés à de nouvelles activités (ou les deux à la fois). Mais il est parfois difficile de trouver le « bon équilibre » (forcément subjectif) en matière de relations à entretenir entre les différents membres de sa famille - d'autant que les retraités possèdent *a priori* davantage de temps pour s'y consacrer - et d'autres connaissances amicales. C'est ce que nous allons voir avec la situation du couple Bonnet.

Après une carrière professionnelle principalement menée à Vienne (Isère) dans l'enseignement privé (classes de maternelle), Monique Bonnet a pris sa retraite d'institutrice il y a neuf ans, à 56 ans. Quand son mari Jacques prend la sienne à son tour en 2004, ils décident de quitter la sous-préfecture de l'Isère pour s'installer en Touraine. En effet, depuis le départ du dernier des trois enfants, Madame Bonnet ressent un manque (affectif) lié à l'éloignement de ses enfants, soutenu par le sentiment de vivre dans un logement trop grand (110 m²) dont elle ne perçoit plus que les défauts : « *ça ne servait plus à rien une fois les enfants partis* » ; « *Et puis, après, l'environnement s'est un peu dégradé autour. C'était un quartier... pas sensible, mais un peu* ». Le couple Bonnet fait donc le choix d'emménager à Tours où vit depuis quatorze ans leur fils aîné et sa compagne. C'est d'ailleurs cette dernière qui s'est occupée de leur trouver un appartement. Le nouveau logement, validé par Monsieur et Madame Bonnet à distance, sur photos, est situé dans le quartier central et « bourgeois » de Tours où la belle-fille de Monique avait elle-même grandi.

Le déménagement en Touraine, qui les éloigne radicalement du précédent domicile, est une décision présentée par le couple Bonnet comme mûrement réfléchie. La mobilité résidentielle n'est pas seulement le moyen de se rapprocher du fils aîné. Elle a été décidée pour rompre avec l'existence antérieure et pour prendre de la distance (aux sens propre et figuré) avec certains liens familiaux. Cette rupture, Madame Bonnet en donne sa propre lecture avec quelques réserves :

Madame Bonnet : Moi, j'avais eu une enfance très difficile. Et du coup et bien je n'ai plus... Je n'ai pas eu envie... Je serais plutôt un peu à... à fuir. Ça explique aussi cela. Et mon mari lui, il a fait des études à Paris. Et il a beaucoup... il n'est pas non

plus attaché à ses racines comme ça [qui se situent dans la Drôme], à venir habiter sur son lieu de naissance.

Ainsi, pour les Bonnet, s'installer à Tours permet d'engager autre chose, débiter une nouvelle période de l'existence. Dans cet exemple, le fait de vivre en couple s'avère déterminant dans le choix affirmé de s'éloigner de la toile relationnelle constitutive de la famille élargie (parents et collatéraux) : si Monique avait besoin d'être aidée pour un problème quelconque, elle trouverait du soutien auprès de Jacques, et réciproquement.

Pour Madame Bonnet et son mari, emménager à Tours leur permet de s'investir dans la grand-parentalité (leur fils et sa compagne ont deux jeunes enfants), mais pas seulement. Le nouveau lieu de vie offre aussi la possibilité de pouvoir effectuer de nombreuses activités tournées vers la culture et les loisirs, ce que Vienne ne semblait pas/plus leur permettre :

Madame Bonnet : On a voulu se rapprocher un peu de lui pour profiter de nos petits-enfants. Et puis on avait envie de faire une coupure à la retraite de, de... Enfin envie de vivre autre chose. Et puis on avait... Enfin on avait envie de nous rapprocher d'ici, parce que cette ville nous plaisait beaucoup.

Autre avantage exprimé par la nouvelle localité : l'accessibilité à la capitale grâce au TGV. Tours est relativement « proche » des aéroports parisiens que le couple Bonnet fréquente régulièrement parce qu'ils aiment voyager (loisirs), mais aussi parce que leurs deux autres enfants vivent à l'étranger : une fille au Pays-Bas (en couple, avec une fille de six mois) et un fils au Japon (en couple, avec deux filles de quatre ans et un an). Cette situation les place en situation de mobilité fréquente, partageant leur emploi du temps entre Tours, la Hollande, le Japon et d'autres lieux de villégiature à travers le monde. Cette aptitude à la mobilité est une compétence qui a été développée avec le temps et qui reflète la détention d'un capital culturel (et économique) que tous les retraités ne possèdent évidemment pas.

A côté de cela, les Bonnet maintiennent des déplacements en Haute-Loire et dans la Drôme, les départements dont sont originaires les familles de Monique et Jacques. De façon surprenante, les séjours sur ces lieux de sociabilité familiale restent fréquents (il faut pourtant six heures de voiture pour s'y rendre) alors que le couple voulait prendre de la distance avec les liens forts : « *On les voit assez souvent parce que ma belle-mère est dans une maison de retraite à Saint-Étienne, et donc une fois par mois on va à Saint-Étienne. Et en général on en profite pour revoir la famille. On va à Montélimar. On reste une semaine* ». Finalement, malgré l'intérêt que le couple Bonnet exprime pour leur nouveau lieu de vie (Tours), les liens avec la fratrie et les ascendants (certes, principalement du côté de Jacques) tout comme les relations avec les amis du passé restent prégnants. Ils sont polarisés autour de la vallée du Rhône, tandis que les relations sociales en Touraine se limitent à la famille du fils (« *Là, on n'a pas encore pris nos marques. Et puis... Et puis, notre priorité, c'est nos petits-enfants* »). Avec le nouveau choix résidentiel, une tension s'est donc installée entre le rapprochement au fils tourangeau (et très indirectement aux autres enfants, en étant plus près des zones aéroportuaires) et les liens familiaux et amicaux noués pendant les décennies précédentes sur l'ancien lieu d'ancrage résidentiel.

Cette tension entre les lieux et les relations sociales est aussi la conséquence du jugement négatif de leur famille, du fait de la distance qui les sépare maintenant de leur précédent lieu de vie :

Madame Bonnet : C'est vrai que nous, dans la famille, il y en a beaucoup qui se demandent pourquoi on est partis finalement. Ils ne comprennent pas trop qu'on quitte. C'est vrai qu'on... Enfin, il y en a à la retraite qui n'aiment pas changer de lieu

parce que, c'est changer de repères aussi. Il faut retrouver de nouveaux repères ce n'est pas évident non plus. Il faut retrouver des médecins, des... Mais c'était plus fort. Y penser, ça me mettait le vertige de partir.

C'est en fin d'entretien que Madame Bonnet pointe clairement cette ambivalence à avoir quitté la ville de Vienne pour celle de Tours. Elle indique que déménager amène à se reconstruire une nouvelle vie, mais « ce n'est pas évident ». Elle prend l'exemple des ami(e)s du cours de yoga auquel elle s'adonnait depuis une dizaine d'années (« *ça m'a fait quelque chose de les laisser* »), mais ce sentiment est contrebalancé par quelque chose de « plus fort ». Toutes les fois où elle était venue à Tours, Madame Bonnet avait eu le sentiment d'y être mieux qu'à Vienne. Pour autant, vouloir engager une nouvelle période du cycle de vie n'efface pas le passé. Notre interlocutrice signale les difficultés attachées à un choix résidentiel éloigné du lieu antérieur de socialisation : développer à Tours simultanément la grand-parentalité et une sociabilité amicale pourrait la conduire à délaisser les relations géographiquement distantes auxquelles elle veut rester fidèle.

Madame Bonnet : bah les amis, c'est un peu difficile. On les verra peut-être cet été. On en a qui sont venus. Et puis il y en a qui doivent passer cet été, en allant en Bretagne, en vacances. Ici, c'est bien, c'est sur la route là. (...) Donc on les verra. C'est comme ça. C'est vrai que... Mais il ne faut pas se retourner parce que... C'est vrai que moi je faisais de la gym, enfin du yoga avec un groupe aussi, ça m'a fait quelque chose de les laisser, parce que ça faisait dix ans qu'on était ensemble.

Enquêtrice : Ah oui c'est vrai que... Ça alimentait le vertige dont vous parliez tout à l'heure ?

Madame Bonnet : Oui, oui. Ça fait un drôle d'effet. Et puis après on a quelquefois l'impression de les abandonner.

Enquêtrice : C'est ce que vous avez ressenti ?

Madame Bonnet : Oui. Quelquefois on a... C'est pour ça, moi... Il faut changer de vie.

Enquêtrice : Et la décision, vous l'avez prise à deux ?

Madame Bonnet : Oui, oui, oui. On était tous les deux pour partir.

Enquêtrice : Et puis ça a eu le temps de mûrir ?

Madame Bonnet : Oui. Oui. Oui. Oui. On voulait changer. Changer puis voir nos... notre famille. Voilà.

Pour Madame Bonnet, la question de la « bonne distance » dans les relations de sociabilité est essentielle. Elle exprime la même problématique vis-à-vis de ses enfants. Pour cette raison, elle est satisfaite de ne pas habiter le même quartier que son fils tourangeau : « *on n'est pas près non plus, mais pas trop loin [...] on voulait que chacun ait sa vie, donc on est là pour nos petits-enfants, et puis on est indépendants* ». De la même manière, quand les Bonnet se rendent au Japon ou aux Pays-Bas chez leurs enfants, ils prennent une chambre d'hôtel pour préserver « *l'indépendance* » de chacun. Pas question d'aller s'imposer au domicile des enfants, avec le risque de compliquer la vie de couple des jeunes adultes et de se placer soi-même dans une situation de dépendance à l'égard des enfants. Madame Bonnet revendique cette forme de liberté : « *On a notre vie et ils ont la leur* ». Elle apprécie également le fait de ne pas avoir besoin d'être aidée par ses enfants, excepté l'assistance très ponctuelle du fils apportée lors du déménagement de Vienne à Tours.

L'exemple du couple Bonnet, qui postule l'autonomie de chaque cellule familiale, est-il un indicateur d'une société plus individualiste ? Cette revendication s'avère régulièrement

exprimée par les générations nées après la Seconde Guerre mondiale, qui n'ont pas besoin de solliciter leurs enfants pour réaliser la totalité de leurs activités quotidiennes. Ce constat est plus fréquent chez les individus qui sont dans des situations matérielles « confortables », en couple, et encore « jeunes », c'est-à-dire éloignés des difficultés qui peuvent résulter de l'avancée en âge.

Cependant, même quand les ressources économiques sont plus faibles, de jeunes retraités expriment le souhait de cette autonomie entre les générations, autonomie qui tend à être érigée en « norme sociale » (Auger, 2016, p. 30). Dès lors, ils assument la moindre dépendance à l'égard des liens forts, notamment les enfants, surtout si cela place ces derniers en situation d'aidants « contraints ». Cette contrainte s'exprime non parce qu'ils sont enfant unique (cas des enfants piégés évoqué par Trabut et Weber – cf. *supra*) mais plutôt parce qu'ils sont les plus proches géographiquement du parent âgé et souvent parce qu'ils appartiennent à la gent féminine. Rappelons que la norme sociale désigne les femmes comme les plus capables à prendre soin d'autrui, que ce soit dans le cadre familial ou au travers des activités salariées du « care » (Cresson, Gadrey, 2004).

2.2 La mobilité résidentielle comme prise de distance assumée avec les liens forts

Dans le corpus Amare, les attitudes adoptées par de jeunes retraités qui, sans volonté de rompre avec les membres de leur famille, auraient souhaité installer une distance géographique avec certains d'entre eux pour ne pas se placer en situation d'aidants permanents ne sont pas fréquentes, mais elles ne sont pas anecdotiques. Cette posture nous signale que la période de la retraite est perçue comme un temps social suffisamment long pour pouvoir s'y engager avec des projets neufs, sans reconduire le passé tel qu'il s'est exprimé durant la vie professionnelle, et à condition de ne pas tomber dans une dépendance (forte) vis-à-vis des proches. Dans notre corpus, cette manière de concevoir la retraite est majoritairement exprimée chez les personnes ne vivant pas en couple, et en particulier chez les femmes, dont certaines avaient préalablement vécu en couple.

Sidonie Montfort, âgée de 63 ans, a divorcé il y a sept ans et est à la retraite depuis trois ans. Née au Mans mais installée en Île-de-France depuis ses 18 ans, elle a été secrétaire commerciale puis assistante maternelle en crèche. Elle a deux enfants adultes de la situation professionnelle desquelles elle est très fière : son fils (31 ans) est consultant pour EDF et sa fille (28 ans) vient d'entrer dans la vie active après avoir obtenu un diplôme d'architecte. Elle n'a pas de petits-enfants. Comme décrit dans le [chapitre 1](#), elle avait fait l'acquisition d'un appartement de quatre pièces en 1998 avec son ex-mari (ouvrier au Ministère des Finances), vendu à la suite du divorce. Sa séparation la conduisit à emménager dans un HLM, dans un trois pièces, alors que sa fille vivait encore avec elle. Elle s'y résolut par « nécessité » : le logement était économique, proche de la crèche où elle travaillait, mais elle n'appréciait pas l'environnement jugé insécurisant (le « trafic » dans l'immeuble, les femmes voilées...).

Après son départ à la retraite, Madame Montfort jugeant « difficile la vie parisienne » exprime le souhait de vouloir quitter l'Île-de-France. Elle présente sa candidature à un bailleur social de Tours mais refuse le premier logement que celui-ci lui propose (« Je me sentais pas capable de franchir le pas »). Elle y consent lorsque sa fille quitte le logement parental pour s'installer en couple. La décohabitation de sa fille s'avère un catalyseur : « Je me suis lancée dans ce truc. Ça fait peur quand même parce que je quitte tout ». Rapidement, le bailleur

social lui propose un autre appartement dans lequel elle vit aujourd'hui. Elle y voit un signe du destin. En tant que non-tourangelle, nous pouvons remarquer au passage que Madame Montfort accède sans grande difficulté au logement social à Tours. Ce qui est possible sur ce territoire ne le serait pas à l'identique en Île-de-France, où le marché immobilier est très tendu. Cela atteste que les trajectoires des individus ne se construisent pas indépendamment des spécificités des territoires sur lesquels ils aspirent à vivre.

Pour Madame Montfort, originaire de la Sarthe, le choix de la Touraine n'est pas neutre. On pourrait y voir un simple rapprochement à l'égard d'un territoire de socialisation antérieur. Mais en réalité Tours est suffisamment loin du Mans (environ cent kilomètres) pour laisser place à une autre logique. Pour l'intéressée, revenir s'installer au Mans aurait été « *un échec* », un retour en arrière. Pour l'expliquer, Madame Montfort mentionne certes sa familiarité avec la Préfecture de la Sarthe, mais elle n'y connaît aujourd'hui plus personne, à part son père qui vit en concubinage (sa mère est décédée il y a deux ans). *A contrario*, Tours est pour elle une ville à découvrir, « *c'est l'inconnu* » ; elle se trouve audacieuse en y tentant sa chance ; elle a tout à y recréer, c'est une « *renaissance* » pour reprendre ses propres termes. Madame Montfort se rappelle que ses parents l'avaient souvent amenée, petite, à Tours et sa mère répétait : « *la ville de Tours, qu'est-ce que c'est beau !* ». Plus loin, au cours de l'entretien, elle avance une autre raison, au moins aussi importante : son père est de plus en plus désorienté, il a des problèmes d'incontinence et des soucis administratifs.

Madame Montfort : On est quatre [frères et sœurs], mais j'ai l'impression que c'est plus moi qui... qu'ai les corvées. Et puis aussi, pourquoi je ne voulais pas revenir au Mans, derrière tout ça, y'avait aussi : je ne veux pas me retrouver à avoir en charge mon père et la mamie [sa compagne]. Ah non ! ».

Être femme et retraitée ne justifie pas à ses yeux qu'elle assume pour le compte de sa fratrie la prise en charge de son père, sans pour autant se désintéresser de ses difficultés.

Ainsi, Madame Montfort s'est-elle installée dans une ville qui valorise sa trajectoire personnelle en luttant contre un certain déterminisme social, mettant suffisamment de distance avec la ville de son enfance pour ne pas avoir l'impression de revenir au point de départ et, surtout, ne pas avoir à jouer le rôle d'aïdante principale à l'égard de son père et de sa conjointe, tous deux en perte d'autonomie. En s'installant en Touraine, département suffisamment éloigné pour tourner parallèlement la page de la région parisienne, elle considère avoir basculé dans une autre vie, telle une aventurière qui (re)découvre la liberté dont elle a manqué dans sa vie de couple. Elle laisse, sereine, ses deux enfants adultes en Île-de-France, qui vont maintenant tracer leur propre chemin. Du fait de leurs diverses activités, elle sait en outre qu'ils n'auraient pas eu beaucoup de temps à lui consacrer (« *Je suis très contente qu'ils puissent s'épanouir dans leur travail, dans leur vie amoureuse et puis [...] si y'a quelque chose, je suis toujours là, mais c'est à eux de prendre leur vie en main* »). Malgré l'éloignement, elle est satisfaite des relations qu'elle maintient avec ses enfants. Ils s'appellent fréquemment par téléphone et se voient « *peut-être une fois par mois* ». Son imprécision est révélatrice d'une plus forte autonomie, indiquant à deux reprises que « *ça ne lui manque pas du tout* ». En outre, elle pense que si elle avait des problèmes financiers, elle pourrait compter sur ses enfants. Elle envisage les solliciter prochainement pour l'aider à payer ses futurs impôts fonciers, puisqu'elle a l'intention de réaliser prochainement une acquisition immobilière (elle les sollicite sans préoccupations morales, arguant du fait qu'ils hériteront de cet appartement à son décès).

Du point de vue des relations familiales, Madame Montfort est proche de l'un de ses frères qui réside à proximité de son ancien domicile (mais qui projette aussi de quitter l'Île-de-France pour s'installer en Sarthe dès que sa femme sera, comme lui, retraitée). Ce frère parisien l'a épaulée lors du déménagement en Touraine. Elle évoque moins les relations avec son autre frère qui vit sur la côte d'Azur, ni la correspondance avec sa sœur « *qui s'est coupée de la famille* ».

Madame Montfort entretient aussi des relations avec son père, mais elles sont de plus en plus compliquées et à sens unique à cause de sa sénescence. Elle se rend régulièrement dans la Sarthe pour accompagner son père à des visites médicales, mais c'est éprouvant pour elle de le voir vieillir et d'avoir de plus en plus de mal à converser avec lui. En considérant la perte des facultés cognitives de son père, son incontinence, Madame Montfort voit l'avancée en âge comme une déchéance. Cela l'a conduit à faire des tests de mémoire pour évaluer ses propres capacités (et se rassurer). Pratiquement, elle ne voit pas comment gérer l'accompagnement de son père (et de sa conjointe). Le mieux pour elle serait qu'il entre dans une maison de retraite, mais elle ne veut pas être la seule de la fratrie à devoir assurer la prise en charge médicale et social du couple âgé (« *Pour moi, c'est un boulet* » ; « *ça fait de la peine de voir ses parents comme ça* » ; « *À la fin, il faudrait quelqu'un avec eux, tout le temps. Alors nous, on joue un peu la politique de l'autruche* »).

Aujourd'hui, sa vie recommence donc à Tours au bénéfice du passage à la retraite et de cette mobilité géographique. Vite et facilement, elle a construit un nouveau réseau de sociabilité dans son nouveau lieu de vie. Elle s'est inscrite sur le site internet OVS⁵⁴ qui lui permet de rencontrer des gens proposant des activités et des sorties très diverses. Elle a trouvé ainsi de nouveaux amis (surtout « *amies* », précise-t-elle). Elle sort très souvent et trouve sa vie « *formidable* », telle que « *révée* », et est très « *fière* » d'avoir fait cette mobilité résidentielle. Pour elle, c'est une « *réussite* ». Pour en témoigner, elle mobilise les propos de ses amies parisiennes qui la valorisent : « *T'as l'air vraiment bien, joyeuse". Bah oui, j'ai une belle vie là-bas, je me sens bien* ». Certaines de ses amies parisiennes lui ont également rendu visite. La vie en solo de Madame Montfort est une disposition propice pour développer une sociabilité sur le nouveau lieu de vie, ce que, en comparaison de la situation précédente, Madame et Monsieur Bonnet n'ont pas fait pour le moment car leur vie de couple et l'exercice de leur grand-parentalité freinent la mise en place de nouvelles relations amicales à Tours.

Grâce à son nouveau réseau local de sociabilité, Madame Montfort développe de nombreuses activités et sorties tandis que, durant sa vie active, elle n'en avait eu ni le temps, ni l'occasion, précisant que son ex-mari - avec lequel elle est restée en bon terme - n'était pas très favorable à ce mode de vie et à l'idée de la voir sortir seule ou avec des copines. « *C'est maintenant que je choisis, que je fais* ». Avec son ex-mari, présenté comme peu sociable et hypochondriaque, elle déclare s'être ennuyée à mourir : « *J'ai déployé mes ailes quand j'ai divorcé* ». Désormais, elle pratique la marche, se rend à des concerts, visite les alentours de « *sa* » ville, participe à des pique-niques, etc. Elle cherche une chorale où s'inscrire. Depuis peu, elle a pris une carte lui permettant d'accéder à des séances d'aquagym et d'aquabike. Avec une vie renouvelée et active, Madame Montfort n'écarte pas la question d'une éventuelle remise en couple, sujet chargé d'émotions et de contradictions. Elle déclare qu'elle aimerait bien avoir un compagnon (« *Ce serait quand même l'idéal, parce que je suis quand même seule, en réalité* »), tout en affirmant peu après que cela atténuerait

⁵⁴ <http://tours.onvasortir.com/>

le sentiment de liberté qu'elle ressent en étant seule, parce qu'elle garde aussi un très mauvais souvenir de son expérience conjugale. Elle envisage difficilement une vie partagée avec un homme sous le même toit :

Madame Montfort : Je me sens vachement heureuse d'être toute seule. Je mange à l'heure que je veux. J'ai mon téléphone, j'appelle mes amies, je vais sur internet... Et puis en plus je dors toute seule, je ne suis pas embêtée par les ronflements ; parce que mon mari il ronflait... ah mon Dieu, c'était une horreur. Et là... Je ne crois pas que je me remettrais avec quelqu'un, non, j'y pense pas. Enfin on ne sait pas, c'est la vie qui avance ; on verra bien ; je verrai bien.

Elle précise que le temps passant, la compagnie masculine et la vie en couple n'est pas un manque et qu'il est bon de ne plus avoir à rendre de comptes à un conjoint ; en avançant en âge, elle accepte moins de devoir faire des concessions.

Au moment de l'entretien, l'inscription locale et sociale à Tours s'avère donc pour Madame Montfort une réussite personnelle qui ne demande qu'à se perpétuer. Le logement qu'elle occupe actuellement présente à ses yeux quelques défauts (notamment les deux étages sans ascenseur, le chauffage réglé trop bas, la baignoire qui ressemble à un « abreuvoir » et qu'elle considère non adaptée pour des personnes âgées : « *il y a de quoi se tuer* »), mais cette insatisfaction relative est largement compensée par l'épanouissement que lui apporte le nouveau lieu de vie. En outre, dans quelques mois, Madame Montfort devrait déménager à Joué-lès-Tours (commune limitrophe au sud de Tours) puisque, malgré ses moyens financiers limités (pension de retraite de 600 € /mois), elle compte acheter un appartement neuf de deux pièces avec garage (125 000 €, 52 m²) via une opération immobilière en cours d'achèvement réalisée par un bailleur social. Elle financera son acquisition avec le capital qu'elle détient encore de la vente de son ancien appartement (sa valeur avait doublé entre son acquisition et sa vente dix ans plus tard) et avec un prêt complémentaire d'un montant de 32 000 € (le remboursement du prêt devrait être proche de son loyer actuel de 370 €). L'ancrage dans l'agglomération tourangelle se renforcera en conséquence par le retour au statut de propriétaire, dans un logement confortable où elle pourra recevoir ses enfants et ses amies parisiennes.

Le parcours de cette « jeune » retraitée, illustratif d'une mise à distance assumée des liens forts (les enfants, le père, les frères et la sœur) et d'une stratégie d'évitement à l'égard de certaines tâches qui socialement incombent très souvent aux femmes (le travail du *care* à l'égard du père et de sa nouvelle conjointe), est, dans le cas précis, renforcé par la variable du genre et par le parcours conjugal de l'intéressée (Pennec, 2001). Ainsi, malgré des capitaux économiques limités, notre interlocutrice profite pleinement de son début de retraite et se dit heureuse et chanceuse. N'ayant plus à se soucier de ses enfants, elle peut réaliser la vie à laquelle elle aspirait, mais que son parcours personnel ne lui avait pas permis de concrétiser plus tôt (voir [chapitre 1](#)). Cet épanouissement est facilité par le fait que Madame Montfort est une retraitée épargnée par les soucis de santé. Toutefois, elle est consciente des difficultés qui peuvent survenir du fait de l'avancée en âge puisqu'elle assiste impuissante à la perte d'autonomie d'un père et de sa conjointe, ceux qu'elle appelle « *les vieux* » en fin d'entretien. Son mode de vie intimement lié à son nouvel habitat lui permet de compenser ce contexte familial difficile à assumer. D'autres retraités de notre enquête, souvent plus âgés, font eux personnellement l'expérience d'une santé dégradée ou cherchent à se prémunir du risque dépendance.

2.3 Prendre en compte son vieillissement sans dépendre des proches

En matière de sociabilité et de solidarité, un critère essentiel susceptible de changer la donne pour les retraités est le moment où les effets du vieillissement individuel commencent à être ressentis de façon aiguë et où les personnes ont concrètement besoin d'une aide pour se rassurer ou pour lutter contre les pertes d'autonomie. Comme indiqué plus haut (Davin *et al.*, 2009), on sait que les membres de la famille jouent souvent un rôle important, soit pour aider concrètement à la réalisation de certaines tâches quotidiennes, soit pour soutenir et conseiller, parfois à distance. Malgré tout, si les individus peuvent s'appuyer sur leurs propres ressources économiques, il n'est pas rare qu'ils déclarent vouloir épargner l'intervention de leurs proches (comme dans le cas de Monsieur et Madame Salvère évoqué ci-dessus). Certains, pour ne pas avoir à dépendre des liens forts, organisent en conséquence leur logement ou leur lieu de vie. Dans l'enquête Amare, quelques retraités ont déménagé dans cet esprit, en choisissant un lieu de vie pour anticiper sur le vieillissement individuel ou la maladie, ou plus souvent pour répondre à une situation qui était déjà difficile à gérer sur le lieu de vie précédent. Pour les intéressés vivant en couple, la problématique intègre la perspective du veuvage : la mobilité résidentielle devient un moyen d'aménager au mieux la vie du conjoint survivant (voir [chapitre 5](#)).

Pour illustrer la volonté d'anticiper sur d'éventuelles difficultés à se mouvoir dans le futur, nous allons d'abord nous appuyer sur la situation du couple Pissarro. Leur dernière mobilité résidentielle les a fait passer d'une maison de 120 m² dans un village près de Loches (360 habitants), à un appartement de 73 m² implanté en centre-ville de Joué-lès-Tours (38 000 habitants). Il s'agit d'une mobilité résidentielle d'assez faible distance, ici à l'intérieur du même département, comme le sont souvent les mobilités d'ajustement au vieillissement (Nowik, Bringé, 2016).

Arsène et Colette Pissarro, âgés de 75 et 72 ans, sont originaires du Nord de la France mais vivent en Touraine depuis quarante-et-un ans. À la retraite depuis l'âge de 60 ans, Monsieur Pissarro était autrefois ouvrier-chauffeur et son épouse était agent administrative (employée) dans un service du personnel. Ils ont un seul fils (52 ans) qui vit en région parisienne, aujourd'hui divorcé et sans enfant. Certains membres de leur famille résident toujours dans le Nord, d'autres sont venus comme eux s'installer en Touraine.

Dès le début de l'entretien, Madame Pissarro confie à l'enquêtrice : « Bah, vous avez tombé pile sur des personnes qui ont projeté un déménagement par rapport à leur âge ». Vivant autrefois « dans un village, village, village » sans commerce, à douze kilomètres de Loches, le couple Pissarro était précédemment dépendant de la voiture pour le moindre besoin alimentaire. Ils avaient pensé depuis longtemps qu'ils ne pourraient pas rester dans leur logement. « Bon, il n'y a rien à faire ; quand on commencera à prendre de la bouteille, il faudra essayer de se rapprocher d'un centre-ville pour être en ville, avoir toutes les commodités et les hôpitaux, parce qu'en plus de ça, moi, je conduis, mais pas mon épouse », résume Monsieur Pissarro qui, au sein du couple, était le plus favorable et empressé à effectuer ce déménagement. Il plaçait de la sorte son épouse dans un lieu lui garantissant une autonomie sans devoir être motorisée, en adoptant une attitude protectrice (et dominante) à son égard.

Monsieur Pissarro a adopté une méthode très rationnelle pour trouver son actuelle habitation :

Monsieur Pissarro : [une fois la commune choisie,] j'ai fait un plan, j'ai scanné un plan de la ville de Joué. J'ai pointé les boulangeries, les charcuteries, les médecins, et tout. Et puis j'ai regardé. J'ai fait avec un compas un cercle de trois-cents mètres, un cercle de cinq-cents mètres. On avait tout ce qu'il fallait ici. On a dit : bon, bah voilà c'est ici qu'on vient. C'est tout.

Cette rationalisation de la sélection du lieu de vie a été doublée d'une réflexion sur le moment opportun. L'idée était de ne pas attendre d'être trop âgés car le risque serait d'être « paumés » dans la nouvelle ville et de ne jamais s'y adapter. Le lieu de vie (l'habitat) était au moins aussi important que les qualités intrinsèques du logement. Monsieur Pissarro vante volontiers les mérites de son implantation géographique choisie dans l'hypercentre de Joué-lès-Tours :

Monsieur Pissarro : Donc, vous avez en dessous, dans la première rue qui est là, au début de la tour, il y a un café. En dessous, vous avez une galerie marchande. Au bout de la galerie marchande, c'est-à-dire à la hauteur de la fin de la tour, vous avez une boulangerie et un charcutier. Et si on remonte un petit peu, vous avez un fleuriste. Sur les tours, on a plein de médecins.

Le nouveau logement répond aussi aux attentes du couple Pissarro : il est très lumineux et suffisamment grand pour accueillir éventuellement leur fils parisien. Si ce dernier leur rend désormais des visites plus fréquentes grâce à la proximité du centre-ville de Joué avec la gare TGV de Tours (vingt minutes en tramway), Monsieur Pissarro précise néanmoins que la fréquence est de l'ordre d'une visite par trimestre, ce qu'il trouve encore trop faible. En faisant cette acquisition dans un immeuble de plus de vingt ans, les Pissarro ont conservé leur statut de propriétaire grâce à la vente de la maison et un prêt complémentaire. Madame Pissarro aurait préféré l'achat d'un logement dans un immeuble neuf ou plus récent, mais les critères de sélection de son mari relatifs à l'implantation géographique ont eu en définitive plus de poids dans la négociation. Madame Pissarro souscrit néanmoins au choix de son mari. Elle considère qu'elle pourrait vivre dans ce logement même si elle devait être veuve, et cela est important car elle ne veut plus déménager, cette dernière mobilité ayant été source de fatigue et d'énorme stress. Le couple s'inquiète cependant pour l'accessibilité des toilettes et de la salle de bain, car on ne peut pas y rentrer avec un fauteuil roulant. Monsieur Pissarro a d'ailleurs profité de cet entretien pour demander si la Cnav finance les travaux d'aménagement (voir [chapitre 6](#)).

Comment comprendre le souhait du couple Pissarro d'anticiper leur vieillissement ? D'abord, Colette et Arsène craignent pour la dégradation de leur santé. Pour l'heure, ils ne connaissent pas de situation gravissime : leur santé est seulement à surveiller (Madame a des problèmes respiratoires liés à son tabagisme passé), mais se savoir proches des hôpitaux de l'agglomération tourangelle était pour eux l'un des objectifs de la mobilité résidentielle. Une deuxième raison est plus déterminante : en cas de problèmes liés à l'avancement en âge, ils considèrent qu'ils ne pourraient compter que sur eux-mêmes. Leur fils est à Paris et les nièces qui habitent à proximité ne seraient pas très disponibles ; les frères et sœurs sont vieillissants et dispersés géographiquement (« *On a quand même une famille qui s'est un petit peu... C'est un peu dommage* »). Dans ce contexte, il leur était indispensable d'avoir en bas de leur immeuble des commerces accessibles à pied et un ascenseur pour accéder à l'appartement. Si le couple n'arrive plus à entretenir seul son domicile (Monsieur s'occupant du ménage et Madame de la cuisine), il se résoudrait alors à faire appel à une femme de ménage (Madame profita de l'entretien pour se renseigner sur les aides auxquelles elle pourrait prétendre). Une troisième raison est consubstantielle au

déménagement : les Pissarro ont déménagé avant de ne plus être en mesure de pouvoir le faire, c'est-à-dire de ne plus avoir la volonté ou la force d'entreprendre ce projet. Leur mobilité avait pour objectif d'éviter à tout prix une institution pour personnes âgées (« *on était tout à fait d'accord, l'un et l'autre, pour éviter le foyer-logement ou la maison de retraite* »).

Si les Pissarro montrent par leur démarche que certains déménagements s'effectuent en pensant aux soutiens mobilisables dans le futur pour contrer les effets du vieillissement, ils révèlent aussi que leur stratégie tient compte des relations de sociabilité dans lesquelles les individus évoluent. Ici, la faiblesse des liens forts, avérés ou supposés, ne leur permet pas d'envisager ou de souhaiter un soutien familial. Les Pissarro montrent également que leur mobilité d'ajustement vise expressément à ne pas finir leur vie dans un EHPAD. Même si cette volonté est hypothétique (le veuvage et/ou une forte perte d'autonomie pourrait contrarier cette aspiration), ils organisent leur existence pour faire valoir leur libre-arbitre le plus longtemps possible.

2.4 Envisager un habitat services pour épargner les proches

L'analyse des formes de soutien envisagées par les retraités vieillissants en dehors d'un cadre familial nous conduit à considérer une autre forme de mobilité résidentielle : celle que rejetait à l'instant le couple Pissarro, qui consiste à effectuer un déménagement vers des habitats dédiés aux personnes à la retraite. Au préalable, il convient de distinguer deux catégories d'habitats : ceux destinés à des personnes globalement autonomes (du moins au moment de l'emménagement) et ceux qui accueillent des personnes en forte perte d'autonomie (généralement les EHPAD).

Les premiers – que nous appelons également « habitats intermédiaires » (Nowik, Thalineau, 2014) – proposent, en sus du logement, des services visant à faciliter le quotidien. Les personnes qui intègrent ces complexes immobiliers, avec souvent des revenus au-dessus de la moyenne des retraités quand il s'agit de structures privées, souhaitent rarement que leurs proches jouent un rôle d'aidants dans l'éventualité d'une perte d'autonomie. Au demeurant, les relations avec les membres de la famille qui auraient pu jouer ce rôle sont parfois distendues ou n'existent pas (personnes sans enfant ou avec un enfant éloigné). Les retraités voient ces habitats comme des lieux de vie sécurisants et qui favorisent la sociabilité entre personnes du même âge. Signalons que selon les territoires, l'offre en habitats intermédiaires est quantitativement inégale. La Touraine, l'un des terrains où l'enquête Amare s'est déroulée, est à ce sujet bien pourvue en résidences autonomie et surtout en résidences-services pour seniors. Notre recherche sur ces habitats réalisée en 2010 a permis d'estimer un prix moyen pour une personne vivant en région Centre Val-de-Loire dans un studio en résidence-services à 1240 euros (coût du loyer + services de base facturés). Bien que ce tarif puisse paraître élevé, il est inférieur à ceux pratiqués en Île-de-France. C'est pourquoi une partie des personnes emménageant dans les résidences-services de Touraine - et plus généralement en province - proviennent de la région parisienne (Nowik *et al.*, 2011).

Les seconds sont des établissements médicalisés qui sont destinés aux individus ne pouvant continuer à vivre chez eux du fait de leur perte d'autonomie. Nous n'avons pas souhaité rencontrer de personnes vivant en EHPAD dans l'enquête Amare. Cependant, les quelques interviewés qui évoquent ces établissements dans les entretiens indiquent que ce serait leur ultime étape résidentielle avant la mort. Signalons que les interviewés font rarement la différence entre une résidence avec services, un logement-foyer (appelé dorénavant

résidence autonomie) voire une maison de retraite médicalisée et que, pour un grand nombre d'entre eux, cette perspective leur paraît éloignée et peu réjouissante, raisons suffisantes pour ne pas y songer. Ajoutons encore que les tarifs d'hébergement pratiqués en EHPAD dans certaines régions françaises sont souvent moins élevés qu'en Île-de-France, situation qui explique que certains « parisiens » entrent dans ces structures en dehors de leur région.

La mobilité résidentielle de Sylvie Berteau (71 ans, ancienne agent comptable à la carrière incomplète) est une manière de comprendre certaines des dispositions qui peuvent inciter à la mobilité vers un habitat dédié aux retraités, en l'occurrence ici un logement-foyer du 12^e arrondissement de Paris (qu'il convient donc de ranger dans la première catégorie des structures évoquées ci-dessus). Madame Berteau, veuve d'un ouvrier-imprimeur, avait eu connaissance de ce type d'habitat par sa cousine de vingt ans son aînée qui y résidait déjà. Elle y est entrée il y a seulement neuf mois, après y avoir pourtant songé dès son départ à la retraite. Mais différents événements dont le décès de sa mère et une grave maladie l'avaient conduit à différer le projet pendant trois années. Quand elle obtint une réponse favorable de l'établissement deux ans plus tard, elle considéra être en décalage générationnel avec les résidents du moment. Elle attendit encore cinq années pour se décider à y emménager. *« Donc je m'inscris, et chaque année quand même euh... je me dis : "Je suis un peu trop jeune, 60 ans, au milieu des personnes âgées, c'est peut-être un peu trop jeune" ».*

Madame Berteau habitait précédemment à Saint-Denis (93), à côté du domicile de ses parents, dans un appartement qu'elle occupait en tant que locataire depuis près de cinquante ans et qu'elle voulait absolument quitter pour s'installer à Paris, ville où elle avait grandi avec ses quatre frères et sœurs. En choisissant Paris, elle effectuait une mobilité de très faible distance, mais elle voulait radicalement changer de cadre de vie et trouver un lieu plus sécurisant, notamment depuis qu'elle avait subi, peu avant sa retraite, une agression physique à Saint-Denis. *« Ma banlieue me brimait quand même, à savoir je bougeais que dans la journée, il fallait quand même que j'apprenne à vivre dans le 93, (...) c'est-à-dire, dans le sens où il ne fallait pas que je rentre la nuit, le soir ».* Le principe du logement-foyer avec un contrôle des accès en rez-de-chaussée rehaussait encore cette aspiration à plus de sécurité.

En entrant dans son habitat intermédiaire, Madame Berteau passe d'un appartement de quatre pièces de 70 m² à un studio de 30 m². Le logement et les services lui coûtent 750 euros par mois, ce qui représente un montant conséquent pour elle (qu'il faut néanmoins relativiser par rapport au prix de l'immobilier dans le parc privé de la capitale). Elle aurait préféré un deux pièces pour ne pas avoir son lit dans la pièce principale, mais cette possibilité ne lui a pas été offerte dans le logement foyer. Au final, elle s'est adaptée à l'exiguïté de son logement, moyennant la dispersion de son mobilier à d'anciens voisins de Saint-Denis. Ses meubles actuels ont principalement été rachetés et installés grâce à l'aide de son fils (voir [chapitre 3](#)) :

Madame Berteau : Cette armoire, par exemple, ce meuble, c'est lui qui m'a fait des trous pour monter ces meubles modernes, je me... J'ai lâché des meubles euh... bon, on va dire qui avaient trente ans, pour acheter des meubles de jeunes, parce que je suis jeune ! (Rires) Voilà, je changeais de vie, je changeais de meubles !

Répétant à l'envi comme pour mieux s'en convaincre qu'elle est jeune, Madame Berteau souhaite maintenant vivre en sécurité et profiter des années à venir. Elle mène peu d'activités au sein de son habitat, notamment parce que son établissement ne propose plus

d'animation (comme beaucoup de logements-foyers ayant des difficultés budgétaires). Mais Madame Berteau, qui n'a pas connu les animations proposées dans le passé, ne le regrette pas : « *Personnellement, je préfère ma liberté de vie plutôt que de vivre euh... Enfin, comme je bouge pas mal, ça me gêne pas du tout de ne pas avoir d'animation et tout ça. Je préfère ma liberté, personnellement, comme je suis jeune (rires)* ». Les services auxquels elle peut encore prétendre au sein du logement-foyer concernent la blanchisserie, un service de restauration dans une maison de retraite située à côté (en remplacement du service de restauration du logement foyer qui a lui aussi fermé), un service de téléalarme et la possibilité d'avoir une heure de ménage par mois. Dans les faits, Madame Berteau est une résidente atypique d'habitat intermédiaire, peu représentative de « l'occupant(e) moyen(ne) » : elle voyage encore à l'étranger, ses nombreuses activités et ami(e)s se situent à l'extérieur de l'établissement, et cet ensemble d'activités et de relations lui permettent d'être épanouie.

Madame Berteau : Alors ma liberté, ben écoutez, j'ai différentes asso... Enfin, d'abord, je vais dans les musées Porte de la Villette. Je m'étais inscrite Porte de la Villette, je vais à la Géode, je vais... je vais... Je retrouve des amis dans Paris, on passe des journées ensemble, on va au restaurant, voilà. J'ai une autre association qui est un peu délicate, c'est-à-dire une association un peu... un peu spirituelle.

De plus, elle ne se sent pas encore totalement en phase avec ses co-résident(e)s dont certain(e)s sont nonagénaires : « J'ai attendu sept ans pour arriver ici, je crois que j'attendrai encore sept ans pour le scrabble et tout ça (rires). C'est... C'est pas encore euh... Je peux encore bouger ! ». Au sein de la structure, ses contacts sont donc plus limités, mais « enfin, le peu que j'ai côtoyé, ils m'ont semblé des gens bien ». Selon l'interviewée, l'habitat intermédiaire dans lequel elle a emménagé sera plus appréciable quand elle se considèrera plus « vieille ». Pour l'heure, elle veut éloigner les stigmates de la vieillesse, ne veut pas de routine, ni d'attachements affectifs contraignants. Sa recherche de liberté la conduit à limiter ses rencontres avec ses deux cousines (91 et 89 ans) qui vivent pourtant dans le même complexe immobilier qu'elle.

Contrairement à d'autres illustrations présentées ci-dessus, le cas de Madame Berteau montre une certaine distance à l'égard de la relation filiale. Pour autant, son fils unique compte beaucoup pour elle. Elle s'inquiète régulièrement pour lui car il a des difficultés financières. Cependant Madame Berteau n'aspire à aucune forme de dépendance à son égard et ne souhaite pas, réciproquement, qu'il ait à se préoccuper d'elle. Par ailleurs, son rôle de grand-mère (son fils vit en couple et a deux enfants) s'avère secondaire au regard de sa recherche d'épanouissement personnel, ce qui tranche par exemple avec le profil présenté plus haut des couples Salvère ou Bonnet, qui redéfinissent leur lieu de vie et structurent leur emploi du temps en fonction de leurs petits-enfants. Madame Berteau s'apparente davantage à Madame Montfort. Pour ces deux femmes ne vivant pas en couple, la mobilité résidentielle aura contribué à leur épanouissement actuel sans que les liens forts ne deviennent l'élément qui détermine ou freine leur emploi du temps. Au quotidien, elles donnent sens à leur existence en privilégiant les relations affinitaires électives sur les relations familiales et en multipliant les activités extérieures au domicile, même si ces deux femmes sont nécessairement contraintes de tenir compte, pour les sorties et les activités, de leurs revenus monétaires limités. Cette posture contribue, malgré l'avancée en âge, à l'affirmation des valeurs d'indépendance et d'autodétermination (Clément, 2003) que certains auteurs voient comme un mode d'expression du vieillissement en progression « dans un rapport renouvelé à la modernité » (Mantonvani, Membrado, 2000).

CONCLUSION

Notre enquête relève que pour les « jeunes » retraités comme les plus âgés, les formes de solidarités liées à la mobilité ne peuvent pas s'analyser en considérant séparément les relations de sociabilité. Les plus importantes sont celles nouées au sein de la famille, avec les enfants en particulier, mais aussi parfois avec des membres de la famille élargie (frères et sœurs, neveux et nièces, mais aussi parents âgés quand ils sont en vie). Avec le déménagement, c'est la question de la distance géographique et affective à l'égard de ces proches qui est en jeu. La recherche de soutien s'opère beaucoup moins au-delà de la famille, ou alors vers les amis ou les voisins dont les individus n'attendent généralement pas davantage qu'une aide d'appoint. Néanmoins, ces recherches de soutien diffèrent selon le capital social (les milieux sociaux) et selon la manière dont les relations familiales se sont construites dans le temps (voir [chapitre 1](#)).

Interroger la stratégie de mobilité résidentielle (éloignement/rapprochement familial) au prisme des solidarités familiales révèle des conduites variées. En cas de rapprochement géographique, les formes de solidarités intergénérationnelles se voient généralement renforcées (c'est d'ailleurs souvent l'un des facteurs déclencheurs de la mobilité). Pour autant, un éloignement géographique n'engendre pas systématiquement l'affaiblissement voire la disparition des solidarités. Au contraire, l'éloignement peut s'accompagner de la mise en place de nouvelles formes de solidarité à *distance*.

Néanmoins, même quand il y a solidarités familiales, on observe une volonté d'autonomie/d'indépendance des parents et parfois un recours aux aides du marché. Les témoignages allant dans le sens de l'intimité à distance déjà identifiée par L. Rosenmayr et E. Köckeis (1963), de la proximité sans l'ingérence abondent. On note en effet dans les discours des enquêtés le souhait de s'installer à proximité de leurs enfants tout en se maintenant dans leur propre logement. Ce désir de conserver des logements distincts répond à plusieurs logiques complémentaires : il s'agit de solliciter les enfants le moins possible de manière à ne pas être un poids pour eux, mais aussi, de préserver en vieillissant autonomie et intimité. Alors qu'ils ont vu leurs parents venir en aide aux aînés, qu'ils ont eux-mêmes bien souvent accompagné leurs propres parents dans leur vieillesse, les personnes de notre corpus refusent de solliciter leurs descendants dans leur « grand-âge », signe d'une mutation des rôles et des devoirs dans la famille⁵⁵ et dans la société. Ainsi, l'aide n'est pas, soit tournée vers la famille, soit tournée vers le marché ; les deux attitudes ne sont pas exclusives l'une de l'autre. On observe rarement un « tout famille ». De même, on assiste davantage à un mélange entre les soutiens dans la sphère privée relevant de la famille et des solidarités puisées à l'extérieur de la sphère familiale. La sociabilité et les soutiens se pensent donc dans un système généralement plus complexe. Enfin, mises à part les personnes connaissant des situations précaires, les enquêtés rencontrés n'attendent généralement pas d'aides publiques. Mais – peut-être parce qu'en les interrogeant sur ce

⁵⁵ Ainsi que l'indiquent les données du Baromètre « Générations 50 ans et + », les « seniors » se retrouvent autour de valeurs communes telles que la liberté, la famille (leur retraite mêle activités solitaires et moments de partage avec l'entourage), le dynamisme (ils conservent des activités physiques ou sociales afin de garder une place dans la société et pallier l'angoisse de l'isolement) ou encore l'autonomie (désir de ne pas solliciter les enfants durant leur vieillesse). Si les « seniors » se préoccupent de leur avenir (ils redoutent notamment la perte d'autonomie et la baisse de leur pouvoir d'achat), ce sondage souligne qu'ils sont davantage inquiets pour leurs ascendants et descendants.

point précis, on les sensibilise à ces questions – ils se déclarent toutefois sensibles aux droits auxquels ils pourraient éventuellement prétendre.

L'analyse du corpus Amare apporte une autre information essentielle : grâce aux renseignements recueillis sur la totalité du parcours résidentiel des individus, on peut mettre en évidence le fait que les recherches de soutien ne sont jamais définitivement figées. En fonction de l'avancée en âge, de l'apparition d'un problème de santé, de la mobilité géographique d'un proche, du décès d'un conjoint, le lieu de vie qui apparaissait jadis idéal devient, quelques années plus tard, inadapté à répondre aux nouveaux enjeux du moment, même si ses qualités intrinsèques ne sont pas en cause. Dans un nouveau lieu, si les individus en ont besoin, de nouvelles formes de soutien pourront se renforcer, d'autres pourront s'atténuer. Au final, le lieu de vie apparaît bien plus déterminant que les caractéristiques du logement pour répondre à la problématique des soutiens associés au vieillissement.



Bibliographie

- Attias-Donfut C. (dir.), 1995, *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, États*, Paris, Nathan
- Attias-Donfut C., 2000, « Rapports de générations : Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *Revue française de sociologie*, vol. 41, n°4, pp. 643-684
- Attias-Donfut C., Gallou R., 2006, « L'impact des cultures d'origine sur les pratiques d'entraide familiale. Représentation de la solidarité familiale par les immigrés âgés », *Informations sociales*, n°134, pp. 86-97
- Attias-Donfut C., Renaut S., 1994, « Vieillir avec ses enfants. Corésidence de toujours et re-cohabitation », *Communications*, n°59, pp. 29-53
- Attias-Donfut C., Segalen M. (dir.), 2001, *Le siècle des grands-parents : une génération phare, ici et ailleurs*, Paris, Autrement
- Attias-Donfut C., Litwin H., 2015, « Comparaison de l'entraide familiale à l'échelle européenne : idées reçues, réalités et incertitudes », *Informations sociales*, n°188, pp. 54-63
- Attias-Donfut C., Ogg J., 2009, « Évolution des transferts intergénérationnels : vers un modèle européen ? », *Retraite et société*, n°58, pp. 11-29
- Auger F., 2016, *L'aménagement de l'habitat chez des couples de nouveaux retraités Baby-Boomers : vivre le présent, anticiper l'avenir ?* Thèse de sociologie soutenue à l'université Charles de Gaulle - Lille III, 517 p.
- Baccaïni B., 2007, « Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans », *Population*, vol. 62, n°1, pp. 142-160
- Bonvalet C., Clément C., Ogg J., 2011, *Réinventer la famille, l'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France
- Bonvalet C., Ogg J., 2009, *Les baby-boomers, une génération mobile*, Paris, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube
- Bourguignon O., Roussel L., 1976, *La famille après le mariage des enfants. Étude des relations entre générations*, Presses universitaires de France, Cahier n°78
- Caradec V., 2001, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris, Nathan
- Clément S., 2003, « Le vieillissement avec le temps, et malgré le monde », *Empan*, n° 52, pp. 14-22.
- Clément S., Membrado M., 2010, « Expériences du vieillir : généalogie de la notion de déprise », in S. Carbonnelle (dir.), *Penser les vieillesse : regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée de l'âge*, Paris, S. Arslan, pp. 109-128
- Cresson G., Gadrey N., 2004, « Entre famille et métier : le travail du care », *Nouvelles Questions Féministes*, n°3, pp. 26-41
- Cribier F., Duffau M.-L., Kych A., 1990, « Mobilité résidentielle et stratégie dans les 15 ans qui suivent la retraite : suivi d'une génération », in T. Hibert et L. Roussel (dir.), *La nuptialité : évolutions récentes en France et dans les pays développés*, Colloques et Congrès, Ined, pp. 283-296
- Davin B., Paraponaris A., Verger P., 2009, « Entre famille et marché : déterminants et coûts monétaires de l'aide formelle et informelle reçue par les personnes âgées en domicile ordinaire », *Management & Avenir*, n°26, pp. 190-204

- Driant J.-C., 2007, « La mobilité des personnes âgées dans le marché du logement : une approche dynamique ». In Bonvalet C., Drosso F., Benguigui F. et Hyun M. (dir.), *Vieillesse et logement : stratégies résidentielles et patrimoniales*, La Documentation française, pp. 247-266.
- Fontaine R., 2017, « Approche économique de l'aide informelle. Analyse des comportements de prise en charge et de la place du soutien familial dans notre système de protection sociale », *Dialogue*, n°216 (2), pp. 67-80
- Gallou R., Rochut J., 2017, « Vieillir seule : quelle proximité géographique des enfants ? », *Revue européenne des sciences sociales*, n°55-1, pp. 69-96
- Gourdon V., 2001, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin
- Laferrère A., 2006, « Vieillesse et logement : désépargne, adaptation de la consommation et rôle des enfants », *Retraite et société*, n°47, pp. 65-108
- Lalive d'Épinay C., Spini D. (dir.), 2008, *Les années fragiles : la vie au-delà de quatre-vingts ans*, Québec, Presses universitaires de Laval
- Mantonvani J., Membrado M., 2000, « Expériences de la vieillesse et formes du vieillir », *Informations Sociales*, n°88, pp. 10-17
- Nowik L. (dir.), Labit A., Thalineau A., Herpin L., Grossman F., Martin N., Chaudet B., Diné S., et Dubost N., 2011, « L'Habitat de demain des retraités : un enjeu sociétal ». Rapport d'activités et rapport intermédiaire de recherche des phases 1 et 2. Volume 1/2, Programme de recherche de la Région Centre, UMR 7324 Citeres, EA 1210 Cedete, 193 p. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01282726/document>
- Nowik L., 2014, « La mobilité résidentielle des retraités », in Hummel C., Mallon I., Caradec V. (dir.), *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 257-270
- Nowik L., Thalineau A. (dir.), 2014, *Vieillir chez soi. Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Rennes, Presses universitaires de Rennes
- Nowik L., Bringé A., 2016, « Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement. Le cas de quatre territoires locaux », in J.-P. Sanderson, M. Bourguignon, T. Eggerickx, *Cahiers de démographie locale*, Néothèque, pp. 51-85
- Ogg J., Renaut S., 2006, « Les quinquagénaires européens et leurs parents. De la famille ou de l'État, qui doit s'occuper des ascendants ? », *Informations sociales*, n°134, pp. 28-39
- Ogg J., Renaut S., 2014, « Focus - Éviter le mal-logement lors du vieillissement : le choix de la cohabitation intergénérationnelle », *Informations sociales*, n°184, pp. 38-40
- Pennec S., 2001, « Les liens sociaux au moment du passage à la retraite. Différences entre les sexes », in Legrand M., *La retraite : une révolution silencieuse*, Paris, Éres, pp. 159-178
- Pihet C., 2006, « Du vieillissement dans les villes à des villes pour le vieillissement – Réflexions sur quelques exemples français », PUCA, *Les annales de la recherche urbaine*, n°100, pp. 15-22
- Rocheffort R., 2000, *Vive le papy-boom*, Paris, Odile Jacob
- Rosenmayr L., Köckeis E., 1963, « Essai d'une théorie sociologique de la vieillesse et de la famille », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. XV, n°3, pp. 432-448
- Soullier N., 2011, « L'implication de l'entourage et des professionnels auprès des personnes âgées à domicile », *Etudes et résultats*, n°771, pp. 1-8

- Thomsin L., 2001, « Les mobilités de la retraite », in Legrand M. (dir.), *La retraite : une révolution silencieuse*, Paris, Érès, pp. 223-242
- Trabut L., Weber F., 2009, « Comment rendre visible le travail des aidants ? Le cas des politiques de la dépendance en France », *Idées économiques et sociales*, n°158, pp. 13-22
- Turcotte M., 2013, « Être aidant familial : quelles sont les conséquences ? », *Regards sur la société canadienne*, Statistiques Canada, pp. 1-14
- Weber F., 2010, « Les rapports familiaux reconfigurés par la dépendance », *Regards croisés sur l'économie*, n°7, pp. 139-151
- Weber A., 2015, « Des enquêtes nationales pour connaître l'aide apportée par les proches en raison d'un handicap ou d'un problème de santé », *Informations sociales*, n°188 (2), pp. 42-52

CHAPITRE 5. - LA PRESENCE DE LA MORT DANS LES PROJETS DE MOBILITE RESIDENTIELLE DES PERSONNES AGEES

Alain Thalineau, Laurent Nowik

La vieillesse est un moment dans le cycle de vie où les individus se confrontent plus qu'aux autres âges à la mort des amis, des frères et sœurs, et également des voisins, plus particulièrement lorsqu'ils demeurent dans un habitat dédié aux personnes âgées. La mort est encore plus proche de soi lorsqu'elle signe la fin de la vie du couple. Sur un plan statistique, nous savons que les femmes sont plus fréquemment en situation de veuvage que les hommes⁵⁶, et cette situation tend à être de plus en plus tardive en raison de la hausse de la longévité. Cette présence de la mort autour de soi a des effets sur les modes d'habiter qu'il s'agit ici d'explorer : que vient bousculer la disparition du partenaire ? Dans quelle mesure sa mort conduit-elle à une mobilité résidentielle ? Quelles conditions sociales rendent possible cette mobilité ? En quoi la mort du proche conduit-elle à une interrogation sur sa propre finitude ? Le questionnement sur sa propre fin de vie n'est pas présent seulement lors de la disparition d'un proche. Il se pose tout au long de la vie. Mais avec l'avancée en âge, il peut devenir un facteur de remise en question du lieu habité. Les membres de la société intériorisent une norme d'âge pour mourir, norme que la statistique publique vient régulièrement réajuster en différenciant les milieux sociaux, le sexe et le niveau de diplôme (Blanpain, 2016). Quand les individus se rapprochent de cette norme, ils ne sont pas sans ignorer que l'heure approche⁵⁷, même s'ils ne la connaissent pas. Cette incertitude quant au moment inéluctable génère une angoisse. Comme le souligne A. Schniewind, « même si la peur de la mort a évolué, elle continue malgré tout à susciter la crainte et l'angoisse. Ce qui nous attend après ne préoccupe plus tant les esprits ; l'état dans lequel nous nous trouverons avant de mourir et en mourant est devenu le facteur premier d'inquiétude. La peur de mourir est avant tout liée à celle de souffrir (trop) longtemps, de perdre son autonomie intellectuelle et sa dignité humaine, ou encore comme celle d'être privé de sa liberté de choix » (Schniewind, 2016, p. 7). Cette présence de la mort aux « âges élevés » a-t-elle un effet sur la façon d'envisager ou non une mobilité résidentielle ?

Il s'agit donc dans ce chapitre de comprendre en quoi la présence de la mort interfère sur les choix de mobilité résidentielle. À cette fin, il conviendra de saisir tout d'abord les effets de la disparition du conjoint ou de la conjointe sur la possibilité ou non de se maintenir dans le logement, en fonction des caractéristiques du lieu habité et des caractéristiques sociales du couple. Nous étudierons ensuite l'effet du décès du conjoint ou de la conjointe sur le désir de mobilité résidentielle en fonction de la forme de la relation affective entre les partenaires.

⁵⁶ La mesure du veuvage s'effectue à partir de l'état civil, ce qui a pour effet d'exclure de cette catégorie les populations vivant en concubinage et les populations qui se sont remariées (Delaunay, 2016). Si cela ne permet pas de repérer la diversité des situations de veuvage, les données sur la conjugalité après le décès du conjoint ou de la conjointe sont bien établies. Elles permettent de repérer que le veuvage ne signifie pas nécessairement l'absence de remise en couple. Cependant, il faut relativiser l'importance de cette nouvelle conjugalité selon le sexe : 11,8 % des hommes devenus veufs entre 60 et 64 ans vivaient à nouveau en couple au bout de cinq ans, contre seulement 2,3 % des femmes devenues veuves au même âge (Delbès, Gaymu, 2005).

⁵⁷ Le sociologue, quant à lui, met en scène cette norme en catégorisant les personnes par l'expression « personnes aux âges élevés ».

Enfin, il s'agira de repérer l'impact de la norme d'âge de la fin de vie sur la façon d'envisager ou non un changement de logement.

1 L'IMPACT DU DECES DU PARTENAIRE SUR LA FAÇON D'HABITER

Le taux de mobilité résidentielle après le décès du partenaire est faible puisque plus de 85 % des personnes veuves depuis moins de quatre ans sont restées dans leur domicile (Bonnet, Gobillon, Laferrère, 2007). Cependant, nous savons également que les personnes veuves qui étaient en couple quatre ans auparavant ont un taux de mobilité deux fois supérieur à celui des personnes vivant en couple et restées ensemble sur la même période.

En dehors de toute considération d'ordre affectif, le décès peut avoir un impact sur les tâches domestiques, sur les déplacements, sur l'accès aux services, sur le plan économique et patrimonial. Toutefois, pour qu'il y ait une relative simultanéité entre la perte du proche et le déménagement, d'autres facteurs entrent également en ligne de compte qui ont pour point commun d'inclure la dimension affective. Tout d'abord, l'existence d'enfants ou d'une fratrie avec lesquels la personne entretient des relations est une donnée importante. Ensuite, la distance géographique qui les sépare peut aussi être un aiguillon au changement de lieu (voir [chapitre 4](#)). Ces différents éléments sont fréquemment liés les uns aux autres et dépendent pour partie de la structure familiale, du milieu social des individus et du sexe de celui qui reste en vie.

1.1 De nouvelles tâches domestiques que la personne âgée ne souhaite pas prendre en charge

La disparition du conjoint conduit à repenser l'organisation de la vie de tous les jours. Cela appelle tout d'abord à revoir la réalisation des tâches domestiques, tout particulièrement chez les occupants d'une maison individuelle⁵⁸. Compte tenu de la manière dont s'organise socialement la répartition des tâches constitutives à l'entretien d'une maison individuelle, lorsque l'homme décède, se pose généralement la question de l'entretien du jardin (tonte de la pelouse, entretien du potager, taille des arbres et arbustes). Inversement, lorsque la femme décède, la maison devient souvent trop grande à entretenir pour l'époux survivant (nettoyage de l'intérieur, rangements). Les témoignages recueillis montrent que toutes ces nouvelles tâches à prendre en charge peuvent inciter à quitter le lieu jugé désormais trop grand. Madame Stephan, âgée de 79 ans et veuve depuis 2013, ne voulait plus demeurer dans sa maison après le décès de son mari :

Madame Stephan : Le décès de mon mari, je ne voulais plus rester dans une grande maison comme ça...

Enquêteur : Toute seule...

⁵⁸ Selon l'enquête Patrimoine, 73 % des retraités sont propriétaires de leur logement qui est à 80 % une maison individuelle (source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010). Selon les enquêtes Logement, 74,1 % des personnes âgées de 65 ans et plus étaient propriétaires de leur résidence principale en 2013, 65,8 % en 1996, 56,1 % en 1984 – à la réserve près que les ménages usufruitiers de leur résidence principale ont été considérés comme propriétaires en 2013 mais logés gratuitement en 1984 et en 1996 (Source : Insee, enquêtes Logement 1984, 1996 et 2013). Du reste, depuis les années 1980, ce sont chez les 60 ans et plus que la part des personnes propriétaires de leur résidence principale a le plus fortement augmenté (Source : Insee, Saphir 1968-2014).

Madame Stephan : Il y avait beaucoup d'occupations, c'est un peu fatigant parce qu'il y avait le terrain, la maison se trouvait au milieu, il y avait du terrain devant et du terrain derrière, devant c'était les fleurs et derrière le potager. La maison avait un séjour double, trois chambres au RDC et trois chambres à l'étage. Le RDC faisait l'étage, c'était bien en hauteur comme ici et trois chambres au RDC, une cuisine indépendante et une cave indépendante. Ça faisait grand pour toute seule, mais ce qui m'a poussée à vendre, c'est le terrain, je suis d'intérieur, mais pas beaucoup de l'extérieur !

Certes, la maison de Madame Stephan est très grande pour une personne seule, mais l'entretien du logement n'est pas en soi la raison du départ. Se définissant comme une « femme d'intérieur », elle ne voulait pas s'occuper du jardin à la place de son défunt mari et n'avait pas envie de dépenser de l'argent en faisant intervenir un jardinier. Le lieu habité est ici un espace marqué par la division du travail domestique. Cette séparation des activités, socialement construite, a pour caractéristique d'être pleinement bien vécue par les deux membres du couple et de constituer un critère d'expression des individualités. Si la maison est bien le contenant du couple (nous), elle rend possible aussi la disjonction des deux partenaires par le contenu des tâches nécessaires à son entretien (Lemaire, 1989). La disparition du conjoint impose alors de s'approprier les activités du partenaire, ce qui ne permet plus d'être soi.

1.2 Un domicile qui s'est révélé mal adapté à l'avancée en âge

Le domicile peut également apparaître mal adapté au vieillissement. Les difficultés rencontrées pour se mouvoir dans l'espace habité (présence d'escaliers, étroitesse de la salle de bain, logement donnant sur une rue en pente...) sont des éléments qui renforcent l'aspiration à une mobilité quand, suite au décès du conjoint, les « défauts » de l'habitat ne peuvent plus être compensés par le soutien que l'ex conjoint(e) aurait pu apporter. Désormais seule dans son logement, la personne âgée veut quitter un lieu de vie dans lequel elle ne se sent plus complètement sereine du point de vue de sa mobilité quotidienne. Elle peut aussi chercher à anticiper les problèmes qu'elle pourrait rencontrer en restant dans le même domicile.

Bien qu'il soit teinté d'autres considérations, ce mode de raisonnement fut par exemple celui de Madame Brisard, âgée de 71 ans et veuve depuis 2013. Elle et son mari ont résidé vingt ans dans une commune proche de Tours. Ils louaient un grand appartement HLM (un cinq pièces) qu'ils occupaient avec leurs trois enfants. Durant ces années, Madame Brisard a exercé le métier de serveuse, cuisinière et personnel d'entretien dans l'armée ; son mari a travaillé de nuit dans une imprimerie. Monsieur Brisard sera le premier à la retraite. Le couple part en Bourgogne où le mari a sa famille. Madame Brisard en profite pour demander sa retraite à cinquante-sept ans. Au départ, le couple pensait finir sa vie en Bourgogne, mais Madame Brisard n'a plus supporté de vivre en permanence à côté de sa belle-famille et d'être éloignée de ses deux filles qui vivaient en Touraine.

Puis le mari a contracté la maladie d'Alzheimer. Ne pouvant plus conduire et Madame Brisard se sentant encore davantage éloignée de ses filles et de ses petits-enfants, ils sont revenus en Touraine, avec l'accord de son mari consulté lors d'une phase où il était conscient. L'une des filles leur a trouvé un logement dans le parc privé :

Madame Brisard : On n'arrivait pas à avoir un HLM, les revenus étaient trop élevés. Enfin bref. Donc on a atterri là-bas. Au deuxième étage. Une vieille maison. Les

escaliers, très difficiles à monter, et tout. La maladie de mon mari s'est amplifiée. J'étais debout nuit et jour.

Enquêteur : Et lui, il arrivait à descendre et à monter ?

Madame Brisard : Ouais, mais après il restait enfermé parce que la maladie... Si vous ne savez pas... Si vous ne l'avez pas connue... C'est une catastrophe cette maladie. Il faut être dessus nuit et jour. Ces gens-là font des bêtises.

Enquêteur : Oui, ils ne se rendent pas compte.

Madame Brisard : Ils ne se rendent pas compte. Il mettait le feu par la fenêtre. Il me faisait couler l'eau à fond les gamelles la nuit. Moi, j'étais enfermée dans ma chambre parce qu'il m'a menacée au revolver aussi. Enfin... Il a fait des trucs. Enfin bref. Mais moi, à force de supporter tout ça, plus les deux étages, j'étais pas monter les courses, il fallait que mes filles elles m'aident, ou le taxi. J'ai fait une crise cardiaque.

Enquêteur : Ah bon ?

Madame Brisard : et... J'ai un stent. Et puis j'ai une partie du cœur qui est fichue. Bah dites il fallait le supporter. Vous avez vu toutes les épreuves que j'ai supportées dans ma vie. Et là, ça a été la fin. Et j'ai dit : là... Lui, il a été presque au bout de la maladie. Quand il est parti en maison de retraite pour cette maladie-là... Il est resté trois mois.

Enquêteur : Oui. Ah bon ?

Madame Brisard : Bah oui. Je l'ai supporté jusqu'au bout.

Enquêteur : Oui. Et il n'était plus conscient du tout ?

Madame Brisard : Non. Plus du tout, du tout. Agressif. Mais méchant aussi et tout. Mais enfin la maladie rend méchant aussi en plus. Mais voilà. Donc il restait trois mois. Et moi j'ai dit : « je quitte l'appart ». Je n'en pouvais plus de ce logement.

Suite au décès, le lieu habité est d'emblée associé à la maladie du mari et inadapté au vieillissement (deuxième étage). Madame Brisard veut le quitter, d'autant plus qu'elle l'associe aux violences maritales qu'elle a subies pendant toute cette période. Après la mort de son conjoint, elle recherche alors un lieu qui est, de son point de vue, plus sécurisant (un HLM).

1.3 Un domicile qui apparaît trop loin des services et des commerces

De même, la localisation du domicile par rapport aux services (notamment l'offre médicale) et aux commerces peut apparaître comme un souci majeur (voir [chapitre 3](#)). C'est le cas pour les femmes des générations étudiées, pour lesquelles le fait de ne pas avoir le permis de conduire ou de devoir conduire plus fréquemment est un élément central qui intervient régulièrement dans la prise de décision d'une mobilité résidentielle à la suite du décès du partenaire⁵⁹. On observe également que l'emplacement géographique d'un domicile choisi en couple peut être source de difficultés une fois la situation de veuvage installée. Lorsque le logement est éloigné des lieux d'approvisionnement et des services, que le voisinage ne permet pas de suppléer durablement l'impossibilité de se déplacer, que ces déplacements génèrent de la fatigue, le changement de domicile peut devenir une nécessité.

⁵⁹ Il semblerait que la pratique de la conduite automobile ait rapidement évolué, notamment du fait de l'augmentation du salariat féminin et des transformations des rapports sociaux de sexe au sein du foyer. En 2008, selon l'enquête nationale Transport et déplacements, 43,5 % des femmes de 65 ans et plus n'avaient pas le permis. Six ans plus tôt (en 2002), selon C. Delbès et J. Gaymu, 70 % des femmes auraient été dans cette situation.

Madame Bourgoïn, âgée de 85 ans, ancienne agent commercial dans une société aéronavale, a été confrontée à cette situation, avant même le décès de son mari en 2014. Elle et son mari se sont installés en début de retraite dans une maison très spacieuse en milieu rural :

Madame Bourgoïn : Quand mon mari est tombé très malade, on était dans un petit village où il n'y avait pas de médecin. Heureusement, je conduisais quand même, j'avais une voiture et ça c'est quand même avantageux. Donc le médecin était à quinze kilomètres, la pharmacie c'est pareil.

Conduire sur de telles distances permet de rester dans le logement. Mais en 2010, Monsieur Bourgoïn est hospitalisé dans une ville située à 50 km du domicile. La distance entre l'hôpital et le domicile est vécue comme une épreuve quotidienne pour sa conjointe :

Madame Bourgoïn : Ah oui, c'était tellement bien que quand on a acheté on ne pensait pas qu'on allait vieillir... Il n'y avait même pas de boulanger, juste une église qui était ouverte toutes les quatre semaines, peut-être, je ne sais même pas. Il n'y avait rien et j'étais quand même à cinquante kilomètres de l'hôpital quand il est tombé malade. J'allais tous les jours à l'hôpital à S., l'aller et le retour, et donc je ne pouvais plus, je ne suis pas tombée malade, avec une santé bonne mais malgré tout... Ce n'était plus possible, et c'est devenu de pire en pire, mon mari ne pouvait plus... Il était deux-trois mois à l'hôpital, après il rentrait et ainsi de suite et c'était quasiment impossible de... Donc on avait décidé de chercher quelque chose tout près de mes enfants.

Lorsque le lieu de soin et le domicile sont trop éloignés, il en va non seulement du maintien de la relation au partenaire mais également de sa propre survie. Pour se protéger et protéger le couple, il devient nécessaire de réduire les distances et de trouver aussi des appuis affectifs. C'est ainsi que Madame Bourgoïn a pris la décision, avant son veuvage, de se rapprocher de sa fille qui demeure en Île-de-France.

1.4 Un domicile qui devient trop onéreux

Un dernier argument lié aux conditions de vie dans l'espace habité est l'aspect économique. Le décès du ou de la conjointe amoindrit les ressources économiques. Cet aspect peut être plus important encore pour les veuves (et aussi pour les femmes divorcées), les femmes ayant tendanciellement des revenus moindres que ceux des hommes. Les enquêtes quantitatives indiquent que, malgré l'existence des pensions de réversion, la situation de veuvage provoque chez les femmes une baisse des revenus par rapport aux revenus des femmes en couple⁶⁰. Dès lors, la question du coût du logement se pose (Gobillon, Laferrère, 2006). Dans nos entretiens, cela n'est pas apparu comme tel. Cependant, dans le cadre d'autres enquêtes menées auprès de personnes âgées, ces éléments sont bien présents. Des femmes ont exprimé le fait qu'elles ont été contraintes de déménager parce qu'elles ne pouvaient plus faire face aux charges associées au logement (Nowik, Thalineau, 2008). D'autres femmes veuves ont vendu pour ne plus avoir à entretenir le logement, mais, devant partager le fruit de sa vente avec leurs enfants, n'ont pas retrouvé un bien équivalent. Il en est de même pour des femmes qui ne souhaitaient pas vendre mais qui n'étaient pas légalement usufruitières du bien en raison de leur statut matrimonial (non mariée ou pacsée).

⁶⁰ Comme le souligne le Conseil d'orientation des retraites à partir des données Insee (Enquête revenus fiscaux et sociaux 2013), « les femmes veuves, qui représentent la moitié des effectifs des retraités vivant seuls, ont un niveau de vie moyen inférieur de 19 % aux retraités en couple alors que le niveau de vie moyen des retraités veufs est équivalent à celui des retraités en couple » (Cor, 2015, p. 41).

Les enfants du conjoint décédé, désireux de récupérer leur part de l'héritage, les ont contraintes à déménager.

De tous ces éléments, il se dégage que l'aspiration à une mobilité suite au décès du conjoint résulte d'un ensemble de contraintes au quotidien. À cela s'ajoute la possibilité de se projeter dans un « ailleurs ». En effet, il est nécessaire que la personne veuve puisse avoir les ressources économiques et sociales pour envisager un changement de domicile. La faiblesse des ressources est plus fréquente chez les femmes ayant été au foyer. Jeanne-Marie Compiano, âgée de 88 ans, veuve depuis 2005 d'un mari ancien gérant de garage automobile, demeurait à Nancy dans un appartement que le couple louait. Suite au décès de son mari, elle souhaite déménager sur Paris pour se rapprocher de ses enfants. Elle doit cependant tenir compte de sa situation financière. En partant à la retraite, Monsieur Compiano avait vendu sa société sans faire de bénéfice. Par ailleurs, les époux avaient transmis à leurs enfants le patrimoine immobilier hérité de leurs parents. Aussi, au décès de son conjoint, Madame Compiano n'avait pas les moyens d'acheter un logement à proximité de ses enfants. Il fallut attendre quelques années avant qu'une opportunité se présente.

Lorsque la personne a des revenus propres et possède un patrimoine, les marges de manœuvre deviennent plus grandes. Cependant, pour que la dimension financière ne bloque pas l'aspiration à changer de lieu suite au décès, il est préférable de ne pas dépendre des descendants. Sinon, il est indispensable de trouver un accord. C'est ce qui a permis à Madame Stephan, âgée de 79 ans et veuve depuis 2013, de mener à bien son projet. Elle décide de se rapprocher de ses enfants en achetant un appartement dans une résidence pour personnes âgées. Mais elle ne prend pas seule la décision :

Madame Stephan : Il est décédé en 2013, 2012 ? Et après les obsèques et que tout soit en ordre, j'ai décidé avec les enfants, les enfants étaient d'accord avec moi pour vendre [...]

Enquêteur : Et cette décision d'acheter, vous ne vous êtes pas dit « ce serait plus simple de louer », c'est vous qui avez voulu acheter ?

Madame Stephan : J'ai dit à mon fils « je n'ai pas assez d'argent », et il m'a dit « mais non, tu peux, nous on est d'accord pour que tu achètes cet appartement ». Ils n'ont pas pris leur...

Enquêteur : Part ?

Madame Stephan : Ils n'ont pas pris leur part.

Enquêteur : Ils vous l'ont laissée pour que vous puissiez acheter ici ?

Madame Stephan : C'est là que mon fils m'a dit : « il y en avait une autre [résidence] pour toi où il y avait un restaurant aussi, mais c'était plus cher, on aurait peut-être pu louer, mais il y aurait peut-être plus de problèmes ». Alors j'ai dit « si, ici c'est bien ». Là, comme ils l'ont achetée avec moi, si quelque chose m'arrive, ils récupèrent leur maison, ils n'ont pas de succession à payer.

Le soutien matériel des enfants permet la concrétisation du projet (voir [chapitre 6](#)). Mais cela présuppose l'existence d'un lien affectif fort. Celui-ci peut être à la fois la source d'une sécurisation mais aussi l'expression d'une impossibilité d'envisager l'avenir en dehors de la sphère familiale. La dimension affective, socialement construite, est aussi présente dans la relation que la personne vivante a entretenue et entretient encore avec le partenaire décédé. Quitter le lieu habité en couple rapidement après le décès du partenaire peut être une nécessité existentielle.

2 CHANGER DE DOMICILE POUR EXISTER EN TANT QUE PERSONNE : LA RECHERCHE D'UNE ARTICULATION ENTRE REALISATION DE SOI ET SECURISATION DE SOI

Dans une recherche précédente (Nowik, Thalineau, 2008), nous avons montré que les hommes les plus âgés ont imposé à leur compagne des changements de résidence au gré de leurs mobilités professionnelles. Au moment de l'entrée en retraite, sous l'influence de leur mari (voir [chapitre 1](#)), ces femmes se sont résignées à prendre un logement qui ne correspondait pas à leurs souhaits. Parfois, un dernier changement de domicile a pu se faire avant le décès du conjoint afin de se rapprocher des services de soins. La mort de ce dernier ouvre ensuite un nouvel espace des possibles comme chez certains hommes ayant eu une vie égocentrique ou chez certaines femmes ayant connu le salariat et ayant eu des positions professionnelles gratifiantes (Thalineau, Nowik, 2009). Cependant, cela dépend aussi de la façon dont les partenaires ont fait couple. En effet, la conjugalité se traduit par différentes formes de relations d'interdépendance. Ces formes se situent entre deux pôles opposés, celui des relations dites de négociation, et celui des liens à caractère fusionnel (Kellerhals, Levy, Widmer, 2004). Plus les partenaires étaient dans une relation à caractère fusionnel, plus les espaces du possible après le décès sont dépendants des ressources affectives disponibles.

2.1 Vivre ailleurs pour réaliser de nouveaux projets d'épanouissement personnel

Le décès du partenaire est un moment qui conduit à ne plus penser à deux les projets. Le changement ne va pas de soi. Plus le couple s'est construit sous une forme relationnelle offrant des espaces à l'expression des individualités et à la négociation, plus il est facile de concevoir un devenir différent, dans un lieu différent. Par ailleurs, plus le veuvage est précoce, plus les personnes sont amenées à devoir faire face aux bouleversements générés par la disparition du conjoint ou de la conjointe (Volhuer, 2012). Madame Lefebvre, âgée de 69 ans, est dans cette situation. Ancienne responsable de formation dans une école de service social, elle a divorcé de son premier mari et est veuve du second. Elle a une seule fille, architecte, âgée de vingt-six ans, qui vient de s'installer à Londres où elle a trouvé un emploi.

Madame Lefebvre a toujours cherché à maintenir ses propres espaces de liberté. Le décès de son mari, il y a seize ans, a été l'occasion de changer de logement (« *Enfin moi, je souhaitais déménager parce que euh... je trouvais que l'environnement évoluait d'une manière désagréable* »). De même, c'est en prévision du départ de sa fille qu'elle a voulu déménager dans un logement plus petit et mieux adapté à sa vie de retraitée « célibataire ». Ayant une bonne santé physique et financière, elle mène des activités ou fonde des projets lui permettant de s'épanouir :

Madame Lefebvre : Si vous voulez, moi j'ai vraiment cette nostalgie de... d'un truc collectif, parce que...enfin, je... Je me pose moins la question de savoir ce que l'État peut faire pour moi, que de savoir ce que je peux faire pour l'État, l'État étant la collectivité, bien entendu. Et euh... ben j'ai envie de continuer à participer à des initiatives innovantes, collectives où on n'est pas dans... dans juste les petits projets individuels et de l'isolement. Et d'ailleurs, je trouve que la Cnav serait bien inspirée peut-être de réfléchir à des trucs comme ça. Si, vous pouvez le leur dire ! (Rires) (...)

Euh... j'aurais assez envie de m'engager dans une association qui s'appelle Habitat & Humanisme, qui est dans des actions de solidarité, mais qui est aussi... enfin, il y a une revue. Moi, j'aimerais bien avoir euh... être dans quelque chose qui me sollicite aussi au niveau intellectuel.

Madame Lefebvre exprime son désir d'être en déconstruisant la catégorie d'âge. Comme dans le passé, elle veut participer à de nouveaux projets sur l'habitat participatif. Comme dans le passé, elle veut avoir des relations amoureuses même si elle perçoit bien la norme sociale qui ne valorise pas ces relations aux âges élevés : « *J'ai un ami qui est un ancien amoureux, j'ai envie de dire. Enfin, ça peut vous paraître un peu... un peu grotesque compte tenu de mon âge...* ». Mais ses relations affectives ne doivent pas la priver de son désir de liberté comme elle l'exprime à propos de son compagnon actuel :

Madame Lefebvre : J'aime bien conduire. Donc, par exemple là, je vais partir à Marcillac, je devais partir avec mon copain avec qui on s'est disputé, donc je pense que je vais partir toute seule. Alors voilà, ça c'est un homme qui... c'est un homme protecteur. Et finalement, je me rends compte que ça ne me convient pas du tout, parce qu'il faudrait que je rentre dans... enfin dans, dans un mode de vie qui n'est pas le mien quoi, voilà. Et donc, voilà, je me sens... voilà, j'ai une certaine conception de la liberté... qui a été assez peu érodée par le temps.

À l'opposé de Madame Lefebvre, d'autres femmes envisagent un projet de mobilité après le décès du conjoint pour avoir la possibilité de vivre à proximité de leurs proches.

2.2 Vivre ailleurs pour ne plus être là et pour se retrouver ensemble

Les liens familiaux, tant avec le partenaire qu'avec les enfants, peuvent être construits sous une forme relationnelle où la distance physique entre les membres est source d'insécurité psychique. Cela produit à la fois le besoin de faire des projets ensemble, tout en exprimant le souhait d'en faire pour soi, dans une dialectique suscitant de la tension dont l'intensité est égale à la force de l'attachement qui relie les individus. Dans une telle forme relationnelle, le décès du conjoint modifie le rapport à soi. Madame Marelo, 62 ans, portugaise d'origine, venue en France en 1972 à l'âge de vingt ans, entre dans ce cas de figure : elle s'est mariée à l'âge de seize ans au Portugal et a eu rapidement deux enfants. Un an après le décès de sa mère, elle décide de quitter son conjoint et de partir seule en France avec ses deux enfants. Elle rompt toutes ses relations avec sa propre famille. Désormais, ses enfants et son nouveau conjoint constituent son accroche affective. Après avoir vécu quelques années à Paris, elle s'installe avec son compagnon à Nice pour des raisons professionnelles (« *Je suis partie à Nice, ce n'était pas pour moi, mais pour mon conjoint* »). Elle travaille alors comme employée dans une caisse de retraite. Après le décès brutal du conjoint en 2013, elle décide de déménager :

Madame Marelo : On était à deux, j'avais un 80 m², trois pièces avec un grand balcon en plein centre de Nice, juste à côté de mon emploi. Je suis venue à cause du décès de mon conjoint, sinon je ne serais pas venue ; il travaillait, il était plus jeune que moi donc... Il travaillait encore. (...) Moi si j'avais eu ma famille sur Nice, je n'aurais pas eu besoin, je payais un logement de 80 m² pour 500 €, donc pour moi c'était l'idéal, au soleil, je jouais (de la musique) avec les sapeurs-pompiers de Nice, j'y avais tous mes amis musiciens, etc. [...]

Enquêteur : Donc là, le rapprochement c'était quand même pour la famille ?

Madame Marelo : Oui, uniquement la famille, mon conjoint est enterré à Villeneuve-la-Garenne, puisque sa famille est de là-bas, et mes enfants et petits-enfants sont à

Paris et région parisienne, donc je ne pouvais pas rester là-bas ; malgré mes activités, c'était important pour moi de me rapprocher.

Alors qu'elle avait des relations amicales et des activités gratifiantes à Nice, Madame Marelo décide de déménager pour s'installer en région parisienne, là où vivent ses enfants. La mort brutale de son conjoint ne lui permet pas d'envisager un devenir en restant dans le lieu :

Madame Marelo : Ce drame que je viens de vivre, qui a été très dur pour moi ; ce n'est pas une mort naturelle, il s'est pendu, donc cela a été très dur. Toute ma vie il me rappellera, c'était un 14 juillet, je suis partie jouer (de la musique) pour le maire de Nice, je suis partie le matin et au retour... bref. Pardonnez-moi [elle pleure], c'est douloureux.

Comme pour Madame Brisard, le lieu habité est associé à la violence subie. Pour cette dernière, il symbolise l'enfermement dans une vie de couple marquée par l'oppression du conjoint. Pour Madame Marelo, il représente la subordination de sa destinée à celle de son conjoint. Dans les deux situations, le logement n'est pas seulement un bien immobilier. La perte du conjoint efface le sens du lieu. Dans ces situations, la forme des liens aux enfants est primordiale. En cohérence avec sa trajectoire individuelle et sociale, Madame Marelo retrouve un ancrage psychique par son statut social de mère et de grand-mère. C'est ce qui l'a motivée à changer de domicile.

Ici, les différences entre les hommes et les femmes dans les relations de filiation sont importantes. Les femmes ont aussi conjointement construit des relations fortes avec leurs enfants autour de la fonction maternelle. En symétrie, la sollicitude des enfants est aussi sexuée. Dans le cadre des rapports genrés, les filles ont intériorisé le souci de l'autre et la capacité à se débrouiller seule comme des choses naturelles, ce qui les amène à s'occuper plus fréquemment de leurs parents. En se rapprochant de leurs enfants, les veuves peuvent ainsi percevoir un devenir. En habitant près d'eux, Madame Marelo peut renouer avec ses passions que sont la musique et les promenades en moto.

Chez les hommes, s'appuyer sur les enfants après le décès de leur conjointe est plus incertain. Monsieur Marin, âgé de 84 ans, a connu sa femme à l'adolescence. Ils habitaient à l'époque dans une petite commune rurale située à cinquante kilomètres de Tours. Issus l'un et l'autre d'un milieu de petits commerçants et d'artisans, ils ont eu une trajectoire de mobilité sociale ascendante au cours des Trente glorieuses : Monsieur Marin est devenu entrepreneur en région parisienne ; quant à Madame Marin, elle a consacré sa vie à soutenir l'activité professionnelle de son mari et à prendre en charge la vie familiale. Au début des années 1990, à l'âge de la retraite, Monsieur Marin donne la responsabilité de son entreprise à l'un de ses deux fils tout en continuant d'y travailler. En 2005, il diminue son activité professionnelle lorsque sa femme commence à avoir des problèmes de santé. Le couple s'installe alors dans un appartement luxueux près de Paris. En 2012, Madame Marin chute dans la salle de bain et décède une semaine plus tard. Pour le conjoint survivant, le sentiment de solitude s'installe rapidement. Si, lors des premiers mois après le décès de sa femme, les enfants de Monsieur Marin l'appellent et lui rendent visite, le rythme des rencontres diminue ensuite progressivement :

Monsieur Marin : À la maison, il y avait ma femme de ménage qui venait toutes les semaines. Et c'est tout.

Enquêteur : Et vos enfants, ils venaient vous voir régulièrement ?

Monsieur Marin : Et mes enfants, ils venaient me voir, ou j'y allais les voir. Et c'est là qu'on sent bien la différence... Qu'il y a une différence. Alors ça, c'est... Et c'est des garçons. Ce n'est pas des gens qui viennent... Ils sont adorables, mes enfants. Moi, je vais vous dire... On s'appelait ensemble souvent. Mais... Mais depuis... Mais c'est des garçons.

Enquêteur : C'est des garçons avec un père.

Monsieur Marin : Avec un père.

Pour Monsieur Marin, les enfants ne peuvent pas compenser le vide que crée la disparition de sa femme. La perte de l'autre déstabilise la vie quotidienne et rend difficile la construction d'un devenir. Comme nous l'avons déjà constaté dans d'autres recherches concernant les couples construits sur un mode fusionnel (Thalineau, 2004), les personnes se mettent en quête d'un lieu leur permettant de retrouver l'alter-ego. Monsieur Marin quitte la région parisienne pour venir dans un premier temps dans une résidence services située à Tours, espérant y trouver un nouvel élan. Mais comme il le souligne :

Monsieur Marin : Moi, mon deuil ne se terminera que le jour où je rejoindrai mon épouse.

Enquêteur : C'est ça.

Monsieur Marin : Pour moi, ça ne se terminera qu'à ce moment-là. J'ai vécu... On a eu une liaison fusionnelle qui... Qui ne se termine pas. Et je ne vis qu'avec ça.

Ensuite, Monsieur Marin quitte assez rapidement la résidence de Tours pour venir s'installer dans le village de son enfance en Indre-et-Loire, là où sa femme est enterrée. Désormais, ses journées s'organisent autour du rituel quotidien de la visite au cimetière : « *Je vais voir mon épouse tous les soirs. (...) Quand la nuit est tombée, vers 9h30 ; voilà, je vais la voir* ».

On comprend, au travers de cet exemple, que la forme de la relation conjugale et des relations aux enfants influe sur le lien entre le décès du conjoint et la mobilité résidentielle. Lorsque le couple n'est plus le halo protecteur, le lieu habité en couple devient, après le décès d'un des partenaires, un espace qu'il s'agit de se réapproprier. Lorsque le quotidien est paisible, fait de relations épanouissantes avec des proches (famille, amis) et/ou d'activités apportant du plaisir, voire des gratifications symboliques, rien ne justifie un changement de résidence. Pour qu'il y ait déménagement après veuvage, il est nécessaire que des événements viennent troubler le cours de la vie. Lorsque le décès du partenaire a un impact sur le lieu habité du fait que ce lieu désormais n'est plus protecteur et ne permet plus une ouverture sur le monde social, le lien entre la personne et le domicile peut se défaire. L'éloignement des enfants constitue un aiguillon supplémentaire à la prise de décision. Mais changer de domicile suite au décès du partenaire n'est sûrement pas le seul cas de figure où la mort interroge le maintien à domicile. Le fait d'être au terme de sa vie n'oriente-il pas la façon de penser les mobilités à venir et, par un effet miroir⁶¹, la façon d'être au temps présent ?

⁶¹ Comme cela a été souvent souligné dans la littérature sociologique, le passé, le présent et l'avenir ne peuvent se penser séparément. Saint Augustin est souvent cité comme penseur ayant formalisé ces interdépendances. Dans le Livre XI, chapitre XX, des Confessions, il écrit : « Ce qui m'apparaît maintenant avec la clarté d'une évidence, c'est que ni l'avenir, ni le passé n'existent. Ce n'est pas user de termes propres que de dire : 'Il y a trois temps, le passé, le présent et l'avenir'. Peut-être dirait-on plus justement : 'Il y a trois temps : le présent du passé, le présent du présent, le présent du futur'. Car ces trois sortes de temps existent dans notre esprit et je ne les vois pas ailleurs » (Saint Augustin, *Les confessions*, p. 269).

3 LA PRESENCE DE LA MORT DANS LE DESIR DE MOBILITE RESIDENTIELLE

Lorsque le sociologue interroge des personnes ayant un âge « élevé » sur leur mobilité résidentielle récente, il le fait en ayant à l'esprit que cette personne est objectivement au crépuscule de sa vie. Toutefois, évoquer directement avec elle le lieu où elle souhaiterait mourir, ou encore les personnes qu'elle souhaiterait avoir auprès d'elle le jour de sa mort, n'est pas sans provoquer une gêne chez l'enquêteur. Sa position dans les générations interfère certainement dans ses projections et ses résistances : les sociologues qui pourraient être, en raison de leur âge, les petits-enfants de la personne âgée ne se verraient pas poser ce type de questions à leurs propres grands-parents tant cela leur paraîtrait inconvenant ; ceux qui approchent de la retraite et qui ont souvent un parent vieillissant, ou décédé, pourraient avoir quelques freins pour poser de telles questions, tant cela leur rappelle des moments douloureux ou les replace dans leurs propres inquiétudes. Cette frilosité est également visible dans les ouvrages sociologiques censés faire l'état des connaissances sur la vieillesse et le vieillissement. Ainsi, l'ouvrage « Vieillesse et vieillissement » dirigé par C. Hummel, I. Mallon et V. Caradec se termine par ce constat : « La mort cette limite haute de la vieillesse, cette fin du vieillissement, constitue encore un point presque aveugle des recherches : comme si mourir vieux était inquestionnable car dans l'ordre des choses » (Hummel, Mallon, Caradec, 2014, p. 389). Si cette appréciation est à nuancer au regard des références bibliographiques⁶² de l'ouvrage « Sociologie de la mort. Vivre et mourir dans la société contemporaine » (Clavandier, 2016), la mort et ce qui la précède est soit abordée dans une perspective mésosociologique sous l'angle des pratiques instituées et leurs transformations au sein des sociétés, soit dans une perspective microsociologique sous l'angle des pratiques d'individus en situation de dépendance ou de groupes sociaux les prenant en charge, tant dans leurs dimensions objectives que subjectives (Darnaud, 2016). Si notre propos se situe dans ce deuxième registre, nous nous intéressons ici aux discours des personnes âgées non dépendantes et nous les replaçons dans un cadre socio-temporel plus large. En effet, nous savons que le temps biologique, éminemment individuel, est aussi un temps social dans la mesure où ses bornes sont des construits variant selon les progrès de la médecine, l'amélioration des conditions d'hygiène et les conditions objectives d'existence des individus sociaux. Si nous considérons le temps comme un *"objet de représentation collective au même titre que l'espace"* (Hubert, 1905), la naissance et la mort comme bornes (Elias, 1996) du temps biologique constituent une ouverture et une fermeture de la possibilité d'être qui dépendent, tant dans leur effectivité que dans leur perception, du contexte social et historique. Elles délimitent également les activités sociales significatives de groupes sociaux sur une échelle historique, donnant ainsi une consistance sociale à la notion de « génération »⁶³.

Dans notre enquête, nous avons établi une grille d'entretiens (annexe 3) comportant deux thèmes confrontant l'individu à sa finitude dont les intitulés sont : « Projets (ou non) de mobilité » et « Le vieillissement et le futur ». Si aucune question n'évoque la relation entre le choix d'un logement et le lieu où la personne souhaite être enterrée ou incinérée, le lieu où repose déjà le partenaire ou encore les personnes qu'elle souhaite avoir près d'elles dans

⁶² Cette bibliographie reste toutefois sélective. Ne figure pas par exemple l'article de S. Clément, « le vieillissement avec le temps, et malgré le monde », *Empan*, 2003, n°52, pp. 14-22. Ce texte met bien en évidence deux variables intervenant dans la façon d'appréhender la fin de vie, à savoir le cadre familial et les formes de déprise.

⁶³ Nos interviewés l'expriment parfois en ces termes : « Je suis de ceux qui sont nés avant la guerre » ; « Je suis de la génération 68 ou juste après ».

les derniers moments de sa vie, certaines questions⁶⁴ ont permis l'expression des projections des personnes sur leur fin de vie, plus particulièrement chez les plus âgées.

De l'analyse de ces questions, il apparaît que l'incertitude quant à la date de la mort se vit différemment selon l'âge, la situation de santé, le sexe et la façon d'être en relation aux proches, ce qui n'est pas sans effet sur la façon de penser les mobilités à venir.

3.1 « À mon âge, mon seul horizon est le cimetière »

Lorsque les personnes se situent autour de la norme de la durée de la vie (ou au-delà de celle-ci) et qu'un déménagement a été effectué pour anticiper la perte d'autonomie, le futur est désormais le présent. La proximité de la mort, sans pour autant en connaître la date, n'incite pas à faire des projets sur le long terme. Monsieur et Madame Brechet ont déménagé en 2014 pour faire face aux difficultés de santé de Madame. Ils ont décidé de vendre leur grand appartement situé dans les Yvelines, pour acheter un deux pièces dans une résidence avec services à Paris. Madame Séraphin qui n'a pas d'enfant et qui a 88 ans, a, quant à elle, été contrainte, selon ses dires, par ses neveux ou nièces d'aller en résidence seniors ; des neveux qui ne voulaient pas la prendre en charge et qui ne lui ont pas rendu visite depuis son installation dans la résidence en 2014. Désormais, envisager un autre lieu n'est plus concevable. Comme le dit Monsieur Brechet : « *J'ai 87 ans* ». L'évocation de l'âge a ici un effet performatif. En le disant, les individus se placent dans la fin de vie.

Monsieur Brechet : Ah bah vous savez, j'ai 87 ans. Donc je n'envisage pas d'autres déménagements que le dernier déménagement.

Enquêteur : D'accord, donc là, vous êtes installés pour vos dernières années ?

Monsieur Brechet : Oui, oui. Bon on ira peut-être euh... dans une résidence médicalisée si c'est nécessaire. Mais enfin... euh... c'est... c'est... on n'envisage rien d'autre.

Enquêteur : Mais ça justement, cette possibilité de résidence médicalisée, c'est quelque chose que vous avez déjà anticipé, ou c'est quelque chose qui se pré...

Monsieur Brechet : Ah, il faut d'abord être malade !

Enquêteur : Oui, non mais bien sûr, mais parfois on peut prendre des... des dispositions, je ne sais pas hein pour euh... pour réserver des places ou euh...

Monsieur Brechet : Non, non. Non, non.

Enquêteur : ... se renseigner.

Monsieur Brechet : Non, non. Non, enfin, nous attendons que le problème se pose.

Enquêteur : D'accord. Et est-ce que...

Monsieur Brechet : Je... par contre, j'ai pris une assurance, une assurance décès, vous voyez, j'ai anticipé le... le dernier voyage.

Happés par la norme qui fait que mourir, au regard de leur âge, doit être « dans l'ordre des choses », ils se disent être en « sur-vie », au sens d'un surplus de vie qui leur est offert et dont ils ne connaissent pas le terme. Le rétrécissement de la focale du temps s'accompagne donc d'une volonté de ne plus déménager. C'est pourquoi Madame Séraphin n'envisage pas entrer en maison de retraite, ce qui constituerait pour elle un emprisonnement. À cet

⁶⁴ « Dans le futur, pensez-vous que vous redéménagerez ? », « Est-ce qu'un événement particulier pourrait vous amener à envisager un déménagement ? », « Comment feriez-vous si vous deviez rapidement appeler quelqu'un pour avoir de l'aide ? Quelqu'un a-t-il vos clés ? ».

attachement au domicile sécurisant, qu'il ait été choisi ou encouragé par un tiers, s'adjoint une délimitation de l'espace habité qui dépend de la situation conjugale et de la santé des personnes.

Madame Séraphin : Mon prochain déménagement, c'est le cimetière de Gentilly. J'espère rester ici jusqu'au bout. Et j'espère ne pas avoir à rentrer dans une maison de retraite. Parce que ce n'est pas la même chose : une résidence pour personnes âgées, je suis libre. Je peux faire ce que je veux. Je suis locataire de mon appartement...

3.2 Avoir la santé pour remplir le temps présent et mettre à distance la question existentielle

Lorsqu'il s'agit d'un couple en « bonne santé », tels que Madame et Monsieur Ackermann, l'investissement dans les activités qui donnent sens à l'existence sociale permet de ne pas penser à l'inéluctable :

Monsieur Ackermann : Nous marchons beaucoup et nous faisons tout ce que font les gens de nos âges : on profite des spectacles, cinémas, théâtres, concerts.

Enquêteur : Et toujours concernant vos activités, est-ce que vous partez en vacances ?

Monsieur Ackermann : Eh bien, oui, nous partons en voyage, parce qu'en vacances, on est en vacances toute l'année !

Enquêteur : Enfin en vacances, oui, en voyage, en dehors en tout cas de Paris ?

Monsieur Ackermann : On se déplace deux ou trois fois par an. Oui.

Enquêteur : Oui, alors en France, à l'étranger, est-ce que vous avez des... l'habitude de vous retrouver... ?

Monsieur Ackermann : Eh bien, écoutez, en fin d'année, on fait toujours un voyage en famille. La semaine entre nouvel an et... quelquefois même à cheval avec Noël, avec nos enfants et petits-enfants. Maintenant, on va beaucoup moins loin. Autrefois, on allait vers les mers chaudes et maintenant on se contente d'aller en Italie ou en Espagne.

Monsieur Ackermann (85 ans) est conscient que sa femme (80 ans) voit de moins en moins bien et que lui-même ne peut plus faire les randonnées du passé. Pour autant, l'un et l'autre peuvent continuer à sortir, à voyager, à rendre visite à des amis ou à leurs enfants. Certes, la raison de leur installation en 2014 dans un appartement à Paris après avoir vécu toute leur vie au Havre, est liée à leur vieillissement : « *Venir passer une soirée à Paris avec des amis ou nos enfants, ben avec l'âge que nous avons, hein, c'est fatigant* », mais ils évincent la question de leur devenir tout en sachant parfaitement qu'elle se posera un jour :

Madame Ackermann : Surtout, moi, ce que j'ai remarqué, c'est que les personnes très âgées, alors là, je parle vraiment des gens qui sont très âgés, qui sont euh... qui étaient un peu... J'ai vu par exemple l'entourage, le cousinage de ma mère, eh bien, dès qu'on les... Il y a un moment où quand on les déplace, ils meurent. Et ça, ça m'a bouleversée parce que j'ai vu mes propres tantes qui restaient chez elles jusqu'à 92-93 ans avec un problème de santé ; et puis les enfants en ont eu vraiment marre de faire des allées et venues ou d'aller leur porter la soupe, ou je ne peux pas vous dire quoi. Et finalement, le jour où on les transporte puis qu'on les met dans une maison de vieillards ou une résidence médicalisée, ça dure trois semaines et ils meurent. Toutes mes tantes...

Parce qu'elle est « active », Madame Ackermann peut mettre de la distance entre elle et « les personnes les plus âgées ». La façon de penser le présent et de se projeter change dès lors que la santé du partenaire se détériore. Monsieur Brechet, dont l'épouse est atteinte de polyarthrite et se déplace en fauteuil, attend « d'être malade » et que « le problème se pose » pour s'orienter vers un EHPAD. Désormais son existence sociale s'organise autour de la prise en charge de son épouse :

Monsieur Brechet : Moi, j'étais un grand randonneur. Jusqu'à il y a deux ans, je... je faisais des milliers de kilomètres et... je faisais partie d'un groupe. Maintenant, ce... de faire euh... une vingtaine de kilomètres, c'est un peu dur. Donc, j'ai arrêté. Mais j'ai arrêté, je vous dis, il y a deux ans, donc je continue en faisant les bords de Marne.

Enquêteur : D'accord. Et est-ce que vous partez en vacances ?

Monsieur Brechet : Euh... non. Non, puisque ma femme ne peut pas partir donc euh... je reste là.

Le souci de l'autre, du partenaire en souffrance, modifie le rapport à l'espace habité. Il n'est plus question de faire les activités tant aimées. Mais il n'est pas non plus aisé de reconstruire d'autres activités permettant d'avoir une prise sur sa destinée :

Enquêteur : Et quand vous êtes tous les deux ici, est-ce que vous avez... des activités... ?

Monsieur Brechet : On regarde la télévision. Et on lit. Je suis un grand lecteur.

Lire est pour Monsieur Brechet une façon de rendre acceptable l'impossibilité de maintenir les activités du passé et une illustration du principe de déprise. La maladie du partenaire met devant soi sa propre finitude. Les personnes ont alors une conscience plus aiguë qu'elles entrent dans la dernière période de leur existence. Alors que Monsieur Villiers a tout juste 80 ans, la maladie de sa femme l'incite à ne plus avoir d'autres perspectives :

Monsieur Villiers : Notre prochaine étape, je ne sais pas ce que ce sera, direct le cimetière ou quelque chose d'intermédiaire, du genre maison de retraite médicalisée.

Enquêteur : Vous y pensez un peu ? Vous avez, entre le projet, enfin là c'est plutôt une crainte...

Monsieur Villiers : Cela ne fait pas partie des projets, mais à l'âge que j'ai, je ne peux pas ne pas y penser que peut-être un jour tout cela va s'arrêter. D'autant que mes plus proches amis viennent tous de mourir en peu de temps. C'est ça qui est le plus désolant, il y en a un encore qui oscille entre la vie et la mort, enfin bon... Tout d'un coup les gens meurent autour de nous, j'allais dire comme des mouches, mais c'est presque ça. Ça donne une double coloration à la vie : d'un côté on se dit « on a cette chance extraordinaire de survivre » et, finalement, l'un dans l'autre, on n'est pas si mal que ça, même si ma femme a un lourd handicap. On est en état de survie et en même temps de vie.

La disparition des proches et la fragilisation d'un des deux partenaires participent à la construction de la norme d'âge de la fin de vie (« J'ai toujours peur de le dire parce que ça m'impressionne, mais j'ai 80 ans », Monsieur Villiers). La mort des proches n'est plus celle des générations antérieures (parents, grands-parents, oncles et tantes) ; désormais ce sont les frères et sœurs, les amis qui « tombent comme des mouches ». La proximité d'un être souffrant, à l'instar de la situation vécue par de Monsieur Villiers, empêche de vivre comme avant et d'endiguer l'inquiétude que cette réalité suscite.

Cette façon de vivre le temps présent est différente chez les personnes âgées situées en deçà de la norme d'âge, même si elles sont confrontées au processus de vieillissement.

3.3 Être retraité, ce n'est pas être un vieillard proche de la mort

La présence de la finitude au temps présent chez les « jeunes » personnes âgées se matérialise le plus fréquemment par la préparation des obsèques. Il s'agit le plus souvent d'anticiper les frais. Cette action anticipatrice n'est pas en soi le signe d'une façon de se situer dans le présent. Elle n'indique pas que la présence du futur au temps présent serait la fin de vie à venir. La façon dont ces « jeunes » personnes âgées venant d'effectuer un changement de logement envisagent leur parcours résidentiel révèle qu'elles ne se considèrent pas au terme de leur existence.

Lorsque le couple ou la personne seule est en bonne santé, la fin de vie n'est pas une inquiétude qu'il s'agirait d'endiguer en « *croquant* » le présent. Elle n'est pas encore l'objet de leur préoccupation. Monsieur et Madame Thibaudet (75 ans), deux anciens professeurs, vivent entre Paris et les Cévennes. Ils sont très engagés sur le plan associatif et passent une grande partie de leur temps à s'occuper de leur propriété à la campagne. L'un et l'autre ne veulent pas anticiper :

Madame Thibaudet : C'est pratiquement pas imaginable. Et il faut trouver... Moi, je crois que... il faut essayer de trouver une solution quand les problèmes se posent, vraiment. Euh... on ne peut pas prévoir. La vieillesse, on sait que ça va diminuer. Mais on ne sait pas dans combien de temps et dans quel degré.

Il en est de même pour Madame Rémy, 76 ans, qui vit seule depuis la mort de son mari en 2009 et qui vient d'emménager dans une commune limitrophe à celle de Tours :

Madame Rémy : Je ne m'envisage pas trop dans l'avenir, moi. Vous voyez. Je ne me vois pas vieillir. Je ne réfléchis pas trop à ça. Je ne sais pas. Oui. Non. Je ne réfléchis pas trop à ça. Quand ça... Quand tout va bien, ça va. Mais bon. Non. Je me... Non. Enfin c'est vrai que c'est... C'est un logement qui est bien, mais qui est... Qui est peut-être... Je suis isolée. Je suis en ville. Et je suis quand même un peu isolée. Plus isolée bientôt qu'à la campagne, vous voyez. Ah oui. Mais bon. Je ne me plains pas. Il y a beaucoup de personnes qui ne sont sûrement pas si bien que moi.

Cette posture qui consiste à ne pas se sentir diminué en raison de l'âge permet, pour certains retraités, de repousser à plus tard une mobilité résidentielle en vue d'habiter un logement plus adapté au vieillissement. Cependant, lorsqu'elles vivent seules, les personnes peuvent avoir des projets de changement de résidence qui ne sont pas sans lien avec leur avancée en âge. C'est bien le cas de Madame Rémy : elle trouve que son dernier déménagement, censé la rapprocher d'un de ses enfants, n'a pas été le bon choix. Elle pourrait effectuer une autre mobilité pour vivre près d'un autre enfant. Mais elle justifie ces changements plus en lien avec la mort de son conjoint qu'au regard de sa propre finitude. Cela se retrouve également chez les couples dont l'un des partenaires a des soucis de santé. Les personnes établissent des projets pour que le couple perdure. S'il s'agit de se rapprocher des centres de soins, c'est dans l'espoir de pouvoir retrouver une meilleure santé ou d'avoir un suivi médical permettant de « continuer de vivre » (Thalineau, 2016).

CONCLUSION



Dans l'enquête Amare, les mobilités effectuées deux ans au maximum avant les entretiens auprès de retraités confrontés à la mort, soit suite à la disparition récente de leur conjoint(e), soit du fait d'être ou non au-delà de la norme de fin de vie, sont les contrepoints des pertes de protection de soi et de fermeture au monde générés par la mort du partenaire et par le processus de vieillissement des individus. Le changement de résidence a été une réponse à la perte de santé ou à la disparition du conjoint qui a entraîné des difficultés organisationnelles et économiques. Le nouveau lieu habité offre l'assurance d'une permanence existentielle en apportant une protection et des possibilités d'avoir des sociabilités qui varient selon le genre, les positions sociales, la configuration familiale et les conditions de santé. Les données recueillies au cours de l'enquête Amare ont également permis de repérer l'importance de prendre en compte l'impact de la norme sociale de la fin de vie sur les pratiques de mobilité résidentielle des personnes âgées. À situation de santé équivalente, le fait d'être situé en deçà ou au-delà de cette norme a moins d'effet sur le contenu des activités que sur le sens qui leur est donné au temps présent. Si les plus « vieux » (i.e. au regard de la norme) agissent pour garder un ancrage social au quotidien afin de tourner le dos à la mort qui rôde, les plus « jeunes » cherchent à rester « actifs » afin de tourner le dos à la vieillesse dépendante. Pour les premiers, la mobilité résidentielle récente est pensée comme devant être la dernière ; pour les seconds, elle est une étape dans un parcours de vieillissement dans lequel les individus ne se projettent pas tant que les problèmes de santé ne viennent pas contrarier le maintien à domicile.



Bibliographie

- Blanpain N., 2016, « Les hommes cadres vivent toujours six ans de plus que les hommes ouvriers », *Insee Première*, février, n° 1584
- Bonnet C., Gobillon L., Laferrère A., 2007, « Un changement de logement suite au décès du conjoint ? », *Gérontologie et société*, vol. 30, n°121, pp. 195-210
- Clavandier G., 2016, *Sociologie de la mort : Vivre et mourir dans la société contemporaine*, Paris, Armand Colin
- COR, 2015, *Les retraités, un état des lieux de leur situation en France*, Treizième rapport, 16 décembre
- Darnaud T., 2016, « La mort, une règle implicite affolante en gériatrie », *Gérontologie et Société*, vol. 38, n°150, pp. 101-108
- Delaunay I., 2016, « L'autre veuvage : les concubins face à la mort en France », *Enfances, Familles, Générations*, n°24
- Delbès C., Gaymu J., 2002, « Le choc du veuvage à l'orée de la vieillesse : vécus masculin et féminin », *Population*, n°6, pp. 879-909
- Delbès C., Gaymu J., 2005, « L'histoire conjugale des 50 ans et plus », in Lefèvre C. et A. Filhon (dir.), « Histoires de familles, histoires familiales », *Les Cahiers de l'Ined*, n°156, pp. 339-356
- Elias N., 1996 (1984), *Du temps*, Paris, Fayard
- Gobillon L., Laferrère A., 2006, « les choix de logement des personnes âgées : consommation et épargne », *Revue française d'économie*, n° 20, pp. 115-151
- Hubert H., 1905, « Étude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie », in Hubert H. et M. Mauss, *Mélanges d'histoire des religions*, Paris, Alcan, 1929, pp. 189-229
- Hummel C., Mallon I., Caradec V., 2014, *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*, Rennes, PUR
- Kellerhals J., Levy R., Widmer E., 2004, « Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social », in *Revue française de sociologie*, Janvier-mars, 45-1, pp. 37-67.
- Lemaire J-G., 1989, *Le couple : sa vie sa mort*, Paris, Ed. Payot
- Nowik L., Thalineau A., 2008, *Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de 75 à 85 ans*, rapport final, Puca, consultable sur le site : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/mobilite-residentielle-de-75-a-85-ans-vol2.pdf>
- Saint Augustin, 1964, *Les confessions*, Paris, GF-Flammarion
- Schniewind A., 2016, *La mort*, Paris, PUF
- Thalineau A., 2004, *L'individu, la famille et l'emploi*, Paris, L'Harmattan
- Thalineau A., 2016, « Venir vivre en habitat intermédiaire pour personnes âgées », *Gérontologie et Société*, vol. 38, n°150, pp. 127-139
- Thalineau A., Nowik L., 2009, « Être en 'milieu de retraite' et choisir de vivre ailleurs », *Lien social et Politiques*, n°62, pp. 99-109
- Volhuer M., 2012, « Le veuvage précoce : un bouleversement conjugal, familial et matériel », *Études et résultats*, n°806

CHAPITRE 6. - LA MOBILITE RESIDENTIELLE DES MENAGES MODESTES

Jim Ogg

Ce chapitre aborde la question de la mobilité résidentielle des ménages modestes. Par « modeste », nous entendons un ensemble de caractéristiques (faibles ressources en capital financier, culturel, ou de santé, parcours de vie non linéaires, isolement social) qui placent les ménages en situation de précarité⁶⁵. S'agissant d'une enquête qualitative, nous n'avons pas établi un seuil (qu'il s'agisse d'un montant monétaire ou d'autres indicateurs) à partir duquel un enquêté entre dans la catégorie d'un « ménage modeste » puisque l'étude n'était pas construite pour mesurer avec précision le patrimoine des ménages. Cependant, le récit des enquêtés et leur analyse ont fait émerger une vingtaine de situations que nous avons qualifiées de « précaires » ou « modestes⁶⁶ ».

Force est de constater que, parmi les ménages modestes interrogés lors de l'enquête Amare, les immigrés sont nettement surreprésentés. Du fait même de la migration, ils se trouvent fragilisés sur le long terme d'un point de vue économique et ce, à différents âges de la vie (par exemple sur le marché du travail) et plus souvent contraints dans leurs choix résidentiels. Les recherches antérieures sur les ménages immigrés ont montré d'un côté une mobilité résidentielle comparable à la moyenne des ménages, et de l'autre côté des parcours-logement moins diversifiés où domine la location, sociale ou privée⁶⁷. Par ailleurs, « le parc social, notamment sa fraction dégradée, accueille un nombre croissant d'immigrés originaires d'Algérie, du Maroc, de Turquie et d'Afrique Noire qui ne disposent, semble-t-il, que d'opportunités réduites sur le marché privé de l'immobilier » (Simon, 1995). En effet, ce sont surtout les conditions de logement dégradées qui opposent population immigrée et population non-immigrée. Les ménages immigrés sont souvent à la recherche d'un logement digne et propre tout en restant souvent dans une zone géographique proche, même s'ils « ne réussissent pas toujours à améliorer significativement leurs conditions de logement » (Breem, 2009). En ce qui concerne les immigrés qui ont été contraints à une forte mobilité résidentielle au cours de leur parcours de vie, « beaucoup ont cependant gravi une marche dans le système de l'hébergement qui leur permet de se rapprocher doucement de l'horizon du logement autonome » (Dietrich-Ragon, 2017).

Outre les conditions spécifiques auxquelles sont surexposées les populations immigrées, la mobilité résidentielle (réelle ou souhaitée) résulte d'une combinaison de facteurs, parmi lesquels figure le rapport entre revenus et dépenses liées au logement. Cependant, le lien entre les ressources d'un ménage et la mobilité résidentielle est complexe. D'un côté, plusieurs recherches ont montré que les ménages dont les revenus sont au-dessus de la moyenne ont plus de choix en termes de logement et par conséquent sont plus mobiles.

⁶⁵ À titre d'exemple d'un indicateur monétaire d'un ménage modeste, « En 2016, en France, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 520 euros annuels. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 040 euros annuels » (Insee, 2018, p. 1). Les enquêtés d'Amare qui figurent dans ce chapitre déclarent des revenus qui dépassent parfois ce seuil. Nous avons retenu ici les personnes pour lesquelles les contraintes financières sont présentes et semblent peser lourdement sur leur vie quotidienne.

⁶⁶ Voir précaution d'usage note précédente.

⁶⁷ <https://ressourceshlm.union-habitat.org/ush/Documents/Mobilite+residentielle+des+menages+immigres>

D'après les données du Panel européen des ménages (environ 7 300 ménages français interrogés entre 1994 et 1996), « un niveau élevé de formation ou le fait de se sentir financièrement à l'aise favorisent les migrations intercommunales » (Gobillon, 2001, p. 77) et, en cas de chômage, les contraintes financières liées à une mobilité résidentielle sont dissuasives. T. Debrand et C. Taffin (2005), en utilisant les données de l'Enquête Logement de 1984 à 2002, ont également constaté qu'un niveau de revenu ou d'éducation élevés sont associés à des taux supérieurs de mobilité résidentielle, notamment sur la mobilité de longue distance. De l'autre côté, un changement ou une rupture dans la vie familiale ou professionnelle, suivis d'une baisse de revenus sont fortement associés à la mobilité résidentielle (Gobillon, 2001 ; Feijten, van Ham, 2007). La perte d'un emploi et la baisse de revenus qui l'accompagne pourraient engendrer des difficultés de remboursement d'un prêt immobilier ou le non-paiement d'un loyer devenu trop élevé, nécessitant un changement de logement. Enfin, les ruptures familiales – et plus particulièrement une séparation ou un divorce – entraînent le départ du logement d'au moins un des membres du ménage avec pour incidence une baisse de revenus pour les deux nouveaux ménages et donc un pouvoir d'achat disponible réduit pour le logement. Un enchaînement de ruptures (professionnelle, familiale) peut accélérer la fréquence de la mobilité résidentielle à laquelle s'ajoutent des difficultés à se loger. Certains connaissent même des périodes sans domicile fixe avant de retrouver finalement un logement (Lanzaro, 2013 ; Yaouancq *et al.*, 2013 ; Dietrich-Ragon, 2017).

Afin de comprendre les parcours résidentiels des ménages modestes, nous nous sommes inspirés du modèle de la mobilité résidentielle d'A. Speare (1974) qui propose trois facteurs clés des choix de logement à partir de la perception de l'environnement. Les premiers facteurs sont les caractéristiques du logement et la composition du ménage – aussi bien dans les aspects physiques du logement (le bâti) et sa taille que dans les relations entre les membres du ménage (caractéristiques des individus). Viennent ensuite les caractéristiques de l'environnement immédiat (les logements alentour, l'accès aux magasins, les transports, la propreté, la sécurité) et enfin les liens sociaux avec d'autres membres du quartier, qu'ils soient familiaux ou de voisinage. A. Speare a ainsi pu démontrer que lorsqu'un individu est satisfait sur tous les plans évoqués, la probabilité de déménager est faible, même si cet individu sait qu'il peut trouver un logement dans une localité correspondant mieux à ses souhaits. Au contraire, dès qu'un certain seuil de mécontentement est atteint, la question d'un déménagement se pose. Les ménages modestes, du fait d'une exposition à des conditions de logement et d'environnement moins favorables, se trouvent souvent contraints de déménager pour améliorer leur qualité de vie. D'ailleurs, la présence de ruptures dans le parcours de vie, qui se traduisent directement ou indirectement par une baisse de revenus, a des conséquences d'autant plus importantes en termes de mobilité résidentielle que le passage à la retraite s'accompagne précisément dans la majorité des cas d'une baisse de revenus (Laferrère, 2006 ; Bonnet *et al.*, 2016).

L'objet de ce chapitre est d'examiner pourquoi et comment les enquêtés qui font partie des ménages modestes ont connu une mobilité résidentielle au seuil ou au milieu de la retraite. Comme discuté ci-dessus, le critère d'inclusion retenu ici est principalement le niveau de ressources des ménages, jugé faible par l'enquêté lui-même ou postérieurement au cours de l'analyse des entretiens. Sont également incluses des situations de ruptures antérieures dans le parcours de vie qui ont déclenché, à un moment ou à un autre, une mobilité résidentielle.

1. LA BAISSÉ DES REVENUS A LA RETRAITE : UNE INFLUENCE MAJEURE SUR LA MOBILITÉ RESIDENTIELLE

Notre premier témoignage est celui de Monsieur Patel, marié et âgé de 64 ans, dont le parcours décrit dans le [chapitre 1](#) (« Trajectoires résidentielles »), le classe dans la catégorie des enquêtés contraints de demeurer locataire. Son itinéraire résidentiel est étroitement lié à des ruptures à la fois dans sa vie professionnelle et familiale ; la dernière rupture familiale, datant d'un an seulement avant l'entretien, a entraîné une mobilité résidentielle. Monsieur Patel a cessé son activité de correcteur d'imprimerie en 2007, à l'occasion d'un plan de départ volontaire, et n'a été officiellement retraité qu'à partir de 2011, à l'âge de 60 ans. Au moment de sa retraite, le revenu du ménage a baissé et le couple s'est trouvé en difficulté de paiement du loyer de leur appartement à Fontenay-aux-Roses, un appartement de trois pièces (64 m²) que Monsieur Patel louait depuis quinze ans. À partir de 2011, ne pouvant plus assurer un loyer d'un montant supérieur à 800 €, il doit faire face à des difficultés financières et familiales de plus en plus grandes. C'est lors de cette période qu'il divorça de sa première épouse (après un premier mariage de vingt-deux ans). Il traverse alors une période très difficile au point de faire une tentative de suicide qui a nécessité une courte période d'hospitalisation. Son parcours après sa sortie de l'hôpital est un peu confus (les extraits d'entretien ne nous permettent pas de savoir exactement comment il a rencontré sa nouvelle femme et où il habitait à ce moment-là) mais il se remet en couple en 2014. Cependant, Monsieur Patel nous a expliqué que suite à l'expulsion de leur appartement, le couple s'est installé dans un petit logement de 16 m² au nord de Paris où il restera environ un an. Au moment de l'entretien, il vit avec sa nouvelle femme depuis 2014 dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, dans un appartement de 32 m² loué dans le secteur privé. Pour Monsieur Patel, c'est la baisse de revenu au moment de la retraite qui l'a contraint à déménager :

Enquêteur : Est-ce qu'il y a eu une influence de votre statut de retraité sur vos déménagements ?

Monsieur Patel : J'étais à Fontenay-aux-Roses... Bon il y a eu cette expulsion locative, le loyer était un peu plus cher... il était de 800 € à Fontenay-aux-Roses, il était de 600 € aux Lilas et ici, il est toujours de 600 €.

Leur appartement actuel était initialement occupé par une amie de sa conjointe ; ils se sont alors arrangés avec le propriétaire pour reprendre l'appartement à son départ. En ce qui concerne l'avenir, Monsieur Patel n'a pas envie de déménager. C'est son épouse actuelle qui a fait l'ensemble des démarches. Il en va de même pour le déménagement précédent des Lilas : comme il était hospitalisé, c'est son épouse qui avait trouvé l'appartement et organisé le déménagement. Monsieur Patel retournerait éventuellement en province, vers Nancy (sa ville natale), mais sa compagne ayant tout son réseau de relations à Paris, il refuse de l'obliger à déménager à la campagne. Il se rend souvent à Nancy en train, pour y retrouver des amis de longue date.

Le cas de Monsieur Patel illustre bien comment la conjugaison de plusieurs facteurs peut entraîner une mobilité résidentielle : une baisse de revenu importante au moment de la retraite à laquelle s'ajoutent une rupture familiale et une dégradation de la santé mentale. Cependant, Monsieur Patel met en avant un revenu insuffisant pour payer un loyer avec pour conséquence l'expulsion : « *Oui je l'ai très mal vécu, ben oui, voir un huissier avec un*

commissaire de police désagréable, en agent uniforme, vous signifier l'expulsion, c'est jamais agréable ».

Le cas de Monsieur et Madame Djaoui, dont nous avons retracé l'histoire dans le [premier chapitre](#), montre également que le passage à la retraite pour les ménages modestes accentue la baisse des ressources et le niveau de vie, et ce, d'autant plus quand ils coexistent avec des problèmes de santé. Monsieur Djaoui, 64 ans, est retraité depuis 2010. Il a réalisé la majorité de sa carrière dans une entreprise de nettoyage. Les problèmes de santé (Monsieur Djaoui est diabétique) ainsi que les difficultés financières liées à la retraite ont contraint le couple à vendre leur pavillon en Val-de-Marne devenu trop grand après le départ des enfants. En 2010, c'est Madame Djaoui qui a fait l'ensemble des démarches pour la mise en vente du pavillon et trouvé rapidement un appartement dans Paris. Le couple a trouvé un appartement à louer dans le secteur privé pour un loyer de 1 300 €.

Monsieur Djaoui : On a acheté un pavillon, mais c'est devenu trop grand parce que les enfants se sont mariés, on se retrouve seuls...

Madame Djaoui : Puis on s'est retrouvé ici, puis les impôts, les impôts locaux, les taxes foncières. On n'y arrivait plus. On a vendu, on a remboursé la banque et voilà.

Le 1^{er} février 2010, le couple quitte leur pavillon à Champigny (Val-de-Marne) pour un appartement dans le 12^e arrondissement de Paris, proche de Vincennes. Ce premier appartement que le couple a loué suite à la vente de leur pavillon était encore cher mais cela a permis au couple de prendre son temps pour chercher autre chose. Madame Djaoui entreprend alors de nombreuses démarches pour obtenir un logement par le biais de la mairie. La démarche finira par aboutir avec le logement que le couple occupe actuellement en tant que locataire.

Monsieur Djaoui : Oui, avant on payait trop cher [l'ancien appartement] et là, grâce à la mairie on nous a attribué cet appartement qui revient à moitié prix de ce que l'on payait auparavant. Vous savez, avec la retraite, on ne gagne pas autant que quand on travaillait... Cela descend à moins de la moitié de mon salaire... On essaye de bien gérer son budget et de trouver les moyens, les moins chers.

Il aura tout de même fallu attendre quatre ans et de multiples demandes, voire des « *tractations politiques* », pour accéder à ce logement. Madame Djaoui travaillait bénévolement à la mairie du 12^e en triant des votes pendant les élections et elle avoue que cela a pu accélérer les choses :

Madame Djaoui : J'ai fait des démarches, j'ai aidé un petit peu quand ils avaient besoin à la mairie, alors ils nous ont quand même donné un petit coup de pouce, de ce côté-là. Vous savez avec les mairies c'est...

Le cas de Monsieur Tristan, 62 ans qui a récemment déménagé dans une résidence senior, montre l'impact d'un cumul de ruptures pendant le parcours de vie sur la mobilité résidentielle. Après toute une vie professionnelle comme manutentionnaire, sa fin de carrière a été marquée par une période de chômage jusqu'à la liquidation de ses droits à la retraite en 2013. Habitant seul depuis une vingtaine d'années (son épouse le quitte en 1997), il rend l'appartement et s'installe dans un studio prêté par un collègue, puis dans une chambre d'hôtel de 9 m². Il décide ensuite de quitter cette chambre d'hôtel pour un studio plus grand à Montgeron (Essonne) où il ne restera qu'un an, l'appartement étant certes plus grand que le logement précédent mais insalubre (les problèmes d'humidité lui causeront des problèmes de santé). Installé dans un foyer en 2012, l'approche de la fin de son bail l'oblige à déménager à nouveau. C'est par hasard, en lisant un prospectus annonçant la tenue de

journées « portes ouvertes » dans une résidence seniors, qu'il trouve un studio loué environ 600 €.

Les exemples de Monsieur Patel, Monsieur Djaoui et Monsieur Tristan mettent en évidence les difficultés financières subies qui peuvent déclencher la mobilité résidentielle. Confrontés à une baisse de leur revenu au passage à la retraite, Monsieur Patel et Monsieur Tristan (tous les deux locataires comme Monsieur Djaoui (propriétaire) ont pris la décision de déménager pour faire des économies. Si l'on ajoute un nouveau paramètre de précarité telle qu'une rupture familiale, les individus sont d'autant plus fragilisés qu'ils abordent la retraite dans une situation de double précarité. D'ailleurs, dans les trois cas, il n'est pas certain que les individus ne soient une nouvelle fois contraints de déménager à l'avenir : en effet, l'appartement de Monsieur Djaoui par exemple est équipé d'une baignoire et non d'une douche et n'est que peu adapté en raison de sa santé dégradée (il est diabétique et souffre d'hypertension) ; la résidence-foyer de Monsieur Tristan n'est quant à elle pas à la hauteur de ses attentes. Ce dernier, compte tenu de son insatisfaction à l'égard du nouveau logement (surtout du voisinage et de l'environnement), envisage de déménager prochainement (d'ici six mois). Il serait prêt à déménager n'importe où (il n'a d'attaches nulle part) tant que le loyer est faible (la dimension financière prime ici dans les choix résidentiels). Il recherche « *simplement* » un petit studio et à proximité des services (il n'a pas de grandes exigences car « *je n'en ai pas encore pour très longtemps alors...* »).

2. LES RUPTURES FAMILIALES TARDIVES ET LA DIVISION DES MENAGES

À travers le cas de Monsieur Patel, nous avons vu qu'une séparation tardive dans la vie du couple peut avoir des conséquences sur la mobilité résidentielle des ménages modestes. Les récits de trois enquêtés montrent comment la mobilité résidentielle peut résulter d'une séparation tardive. Madame Moutou, 72 ans, est arrivée de l'Île Maurice dans les années 1970 pour s'installer avec son mari dans un appartement en location (HLM) en région Parisienne où elle élèvera leurs cinq enfants. Il y a deux ans, elle s'est séparée de son mari, qui réside à quelques mètres et avec lequel elle a gardé des contacts. La séparation est d'autant plus difficile à vivre qu'elle intervient au bout de quarante ans passés dans le même appartement. Même si elle reste très évasive sur les raisons et les conditions de son départ du domicile conjugal, elle semblait vouloir quitter son mari :

Madame Moutou : À chaque fois, je quittais la maison parce que le père avait très mauvais caractère, on ne pouvait plus se supporter alors j'ai demandé le divorce. Normalement c'est lui qui devait quitter la maison mais je suis partie, je ne pouvais plus. Je lui ai laissé la maison, il y est resté... On vivait dans le même logement à cause, bon je n'ai pas les moyens... Normalement je peux rester là-dedans mais...

Sans ressources propres, Madame Moutou fait une demande de logement social, mais son fils, divorcé, lui propose alors de venir habiter chez lui, dans un premier logement, puis dans un logement HLM qu'il a pu obtenir ensuite. Madame Moutou décrit cette situation de cohabitation actuelle avec son fils :

Madame Moutou : Mais ça va, je suis bien avec mon fils. Ça fait deux ans et demi qu'on est ensemble, avant on habitait à la résidence des Tulipes et comme là-bas ce n'était pas bien, l'escalier est toujours sale, la porte est toujours cassée, alors il a fait une demande ici. Voilà, ça fait un an qu'on habite ici.

Madame Moutou vit aujourd'hui dans un trois pièces situé au rez-de-chaussée, ce qui est pratique compte tenu de sa santé fragile. Bien que l'appartement soit loué à la fois en son nom et au nom de son fils (voir [chapitre 4](#)), cette cohabitation ne semble pas être un arrangement stable. Désirant que son fils se remette en couple, elle craint que cette cohabitation ne soit un frein à la vie personnelle de ce dernier. Mais ses ressources financières, trop faibles, limitent considérablement le champ de possibilités. Cette situation pèse sur Madame Moutou, prise entre le souhait de rendre sa liberté à son fils et ses contraintes économiques. Elle ne se projette pas dans le futur et intègre peu les éventuelles pertes d'autonomie qui pourraient l'affecter dans ses déplacements, même si elle en est tout à fait consciente. Elle préfère ne pas y songer et compte sur sa foi pour l'aider à surmonter ces épreuves, le cas échéant. Quant aux facteurs déclencheurs de sa mobilité résidentielle, nous retrouvons bien les trois facteurs d'A. Speare (la mauvaise relation avec l'époux, l'environnement dégradé de l'appartement où elle a déménagé une première fois avec son fils, et le choix d'un logement dans le même quartier que sa famille).

Un autre cas de mobilité liée à une rupture familiale concerne le divorce tardif de Monsieur Giovanni (69 ans)⁶⁸. Au moment de l'entretien, il vient juste de signer les papiers du divorce. Cette séparation a entraîné un déménagement du logement de toute la famille. Pendant l'entretien, Monsieur Giovanni parle avec nostalgie de son ancien logement, le seul qu'il ait occupé depuis juin 1974. Selon lui, cet appartement de quatre pièces était bien situé, dans une zone résidentielle à proximité des commerces et des transports. Suite à la séparation, Monsieur Giovanni se trouve très vite dans la précarité et sans domicile fixe. Au moment de l'enquête, il occupe une petite chambre d'hôtel à Paris, qui donne sur la place de la Bastille. Auparavant, il avait déjà occupé deux chambres différentes dans ce même hôtel : la première n'avait pas de sanitaires, contrairement à sa chambre actuelle. Entre temps, ne pouvant plus payer l'hôtel, il rejoint un de ses frères en Belgique, pour revenir quelques mois avant l'entretien et a déposé ses bagages chez sa tante, qui vit également à Paris. Il multiplie les démarches auprès des mairies en espérant accéder rapidement à un logement stable. Parallèlement à sa recherche active de logements, il continue à essayer de trouver du travail pour combler sa petite retraite. Tout comme Madame Moutou, il est obnubilé par sa situation financière, incapable de se projeter dans le futur.

Contrairement à Madame Moutou et à Monsieur Giovanni, la séparation conjugale de Monsieur Fekir (65 ans) a eu lieu plus tôt dans le parcours de vie, alors qu'il avait 42 ans, quand « *ma femme m'a trompé et m'a volé tout mon argent* ». Condamné et emprisonné pour violence domestique, il vit quelques mois « *dans un camion* » à sa sortie de prison avant d'être hébergé par un ami à Montrouge. Les deux amis, tous deux divorcés, vont cohabiter pendant une dizaine d'années dans un trois pièces. Mais lorsqu'une crise éclate en 2013, Monsieur Fekir décide de quitter le logement dès le lendemain. Il s'installe à l'hôtel et effectue quelques recherches de logement dans les villes avoisinantes mais sans succès (ses demandes sont sans cesse rejetées par les agences au motif de ressources insuffisantes). Par l'intermédiaire de l'ami à l'origine du litige, il parvient à obtenir le studio à Cachan où se déroule l'entretien. Enfin, Monsieur Fekir n'a aucun projet résidentiel à l'avenir, sa seule préoccupation étant que son propriétaire ne le contraigne pas à quitter le studio pour une raison ou une autre. « *Personne n'a voulu me louer avec le montant que je touche. Les agences ne veulent pas te louer : t'as pas suffisamment de salaire ! Ici, mon fils s'est porté garant pour moi* ».

⁶⁸ Voir le [chapitre 1](#) pour une discussion des parcours résidentiels descendants liés à la séparation des conjoints.

Les témoignages recueillis dévoilent une forme de solidarité particulièrement singulière pour cette « génération pivot », d'ordinaire porteuse de soutien à ses ascendants et descendants : celle des « enfants garants ». Dans les trois cas décrits précédemment (Madame Moutou, Monsieur Giovanni et Monsieur Fekir), une séparation dans le couple a entraîné une mobilité résidentielle imprévue, en dehors de tout contexte de préparation pour la vieillesse (cohabitation avec un fils, chambre d'hôtels, logement précaire avec des amis). Les choix ont été dictés par la rareté des ressources, comme Renaut *et al.* (2011) l'ont constaté : « là où les choix sont plus contraints ou dépendants de l'entourage, une stratégie d'adaptation consiste à mettre en commun les moyens en logement à travers la cohabitation tandis que les autres s'installent dans des solutions de compromis et d'attente » (p. 4).

Le cas de Madame Monfort, 63 ans et divorcée depuis 2008, est atypique dans la mesure où suite à son divorce, elle essaie de « rebondir » en choisissant d'habiter une autre région et de monter un projet d'acquisition d'un logement. Si pour les enquêtés les plus précaires, l'achat d'un logement n'est pas envisageable, pour d'autres ménages aux revenus modestes, la question de devenir propriétaire après une séparation peut se poser. Plusieurs recherches en effet ont montré que le désir d'accéder à la propriété est partagé par la majorité de la population, y compris les ménages modestes⁶⁹.

Madame Montfort habite seule dans une ville au nord de Tours ; ses deux enfants vivent en région parisienne. Avant son divorce, elle a connu un parcours résidentiel assez classique en région parisienne – après avoir habité un appartement en duplex en location, le couple devient en 1998 propriétaire d'un appartement de quatre pièces avec jardin. Dix ans plus tard Madame Montfort demande le divorce, ce qui entraîne la vente de l'appartement. Elle garde sa part et obtient un logement en HLM dans lequel elle vit avec sa fille jusqu'en 2014 (trois pièces). L'entrée de Madame Montfort dans le parc social après un parcours familial linéaire (l'accession à la propriété après le mariage) est fortement associée à son divorce (voir [chapitre 1](#)).

En novembre 2012, elle prend sa retraite. Cela faisait déjà un moment qu'elle souhaitait quitter la région parisienne mais, en 2013, elle était un peu dépressive et sa fille habitait encore chez elle. Alors, lorsque la mairie de Tours lui propose un appartement, elle décline : « *je ne me sentais pas capable de franchir le pas* ». En 2014, sa fille en couple ayant décohabité, elle renouvelle les démarches auprès de la mairie de Tours pour trouver un logement. Très rapidement, l'appartement dans lequel elle vit actuellement lui est proposé. Il lui plaît, elle y voit un signe et « *je me suis lancée dans ce truc. Ça fait peur quand même parce que je quitte tout* ».

La séparation de son mari l'a amenée à un nouveau « *projet* » de mobilité qui devrait se concrétiser en octobre 2015, même si elle est « *désolée* » de quitter son appartement actuel. Elle devrait devenir propriétaire d'un deux pièces de 52 m² lumineux, au 4^{ème} et dernier étage, avec terrasse, ascenseur et garage, équipé d'une douche. L'immeuble est neuf et classé A pour l'énergie. Cette fois-ci, elle s'engage sur un achat (elle a signé le compromis de vente et attend du nouveau pour le prêt : « *ils ont l'air de dire que je vais passer mais enfin y'a l'âge aussi, faut pas oublier* ») :

⁶⁹ Dans une logique économique d'ascension sociale (Bonvalet, 1991), fortement incitée par les pouvoirs politiques (voir chapitre 1), les ménages achètent dans les limites d'un budget pour constituer un patrimoine immobilier, déménagent ensuite dans un logement plus grand à l'arrivée des enfants et choisissent parfois un logement plus petit à leur départ.

Madame Montfort : Et puis je me suis promenée dans mon quartier Tours Nord. Là il y a plein, plein d'opérations immobilières : devenez propriétaire avec le prêt social accession logement. Alors moi, je rentre dans le cadre parce que je ne gagne pas beaucoup. Et je pensais mon achat d'ailleurs, c'était ça. Et en fait, non. C'est quand même un... Touraine Logement, c'est quand même un office HLM qui propose, parce que 125 000 € pour 52 m² plus un garage, ce n'est pas cher. Les prix sont bloqués. Donc ça remplit des conditions, notamment de ne pas avoir d'impôts fonciers. Alors j'étais toute bien contente. Et puis après ils m'ont dit : « ah non. Non. Non. Vous, c'est un prêt nanani... À des taux intéressants, mais vous ne rentrez... Ce n'est pas un PSLA, un prêt social accession à la propriété ». Ah bon. D'accord. Et alors donc c'est quand même un... Ça me sécurise parce que c'est Touraine Logement, c'est un office d'HLM. Bon ils ont quand même su me dire : si jamais vous n'arrivez pas à payer, on pourra vous reloger et tout ça. Mais bon j'espère que je vais y arriver, parce que j'y tiens moi, de... Enfin j'en ai pour vingt-cinq ans, mais que je paye ici 370 €, être mal, avec le chauffage... Là-bas, c'est ça. Je vais payer à peu près ça.

Avec ce futur appartement, elle s'éloigne du centre de Tours et de ce quartier qu'elle apprécie pour se rapprocher d'un quartier qui n'a « pas très bonne réputation ». Cet appartement, dont la vente est gérée par un office d'HLM, coûte 125 000 €. Sa retraite est modeste (600 € par mois) et, comme elle ne paye pas d'impôt sur le revenu, elle peut bénéficier d'un prêt à taux zéro. Par ailleurs, elle a un apport avec la revente de l'appartement qu'elle avait acheté avec son mari. Malgré tout, elle est inquiète pour sa situation financière car elle n'aura plus beaucoup de réserve une fois l'apport versé. Elle envisage même de demander à ses enfants de lui verser un peu d'argent chaque mois (notamment en prévision de la taxe foncière). Son emprunt devrait s'élever à 32 000 €, sur vingt-cinq ans, et elle serait amenée à verser l'équivalent de ce qu'elle paye aujourd'hui comme loyer (ce qui constitue, pour elle, une raison de devenir propriétaire).

Madame Montfort : Je suis habituée à payer un loyer. Tout le monde paye quelque chose pour se loger. Donc c'est... C'est ça qui fait que je me dis : normalement je devrais y arriver. J'espère. Bah ouais parce que, bah j'en ai parlé à pas mal de copines. Je leur ai dit : vous devriez... Faire ça. C'est bien. Parce que je connais... Enfin en Seine-et-Marne, je connais quand même pas mal de copines qui ont la même situation que moi. Et elles n'osent pas. Elles n'osent pas... Franchir le pas.

Si Madame Montfort « ose franchir le pas » pour devenir propriétaire, ce choix ne semble pas être généralisé parmi les ménages modestes mobiles. Les quatre cas présentés précédemment (Madame Moutou, Monsieur Giovanni, Monsieur Fekir et Madame Montfort) montrent l'importance du premier critère d'A. Speare pour la mobilité résidentielle – un changement dans les relations familiales. Dans la partie suivante, nous continuerons d'examiner l'effet d'une rupture familiale sur la mobilité résidentielle des ménages modestes, mais cette fois-ci à travers le veuvage.

3. LE VEUVAGE ET LES CONSEQUENCES POUR LES MENAGES MODESTES

Dans le cas des ménages modestes, le décès d'un conjoint en milieu de retraite soulève des problèmes particuliers ; à la douleur et au manque, s'ajoutent les questions de logement et de ressources. Le cas de Madame Marelllo, 65 ans, en est un exemple. Madame Marelllo s'est mariée très jeune (16 ans) et s'est séparée de son mari en 1997. Peu de temps après, elle se remet en couple et quitte la région parisienne pour aller vivre avec son nouveau

partenaire dans le sud de la France. Le couple s'installe alors dans un appartement de 85 m² à Nice, bien situé, en plein centre-ville et avec un grand balcon. L'appartement a été loué dans le parc social grâce au dispositif du 1 % logement⁷⁰ avec un loyer de 500 € par mois. Le décès douloureux de son partenaire qui se suicide en 2014 décide Madame Marello à revenir en région parisienne où vivent ses deux enfants et ses quatre petits-enfants. Elle se retrouve dans une situation difficile, ne disposant que d'un revenu modeste. À la retraite depuis deux ans, elle a effectué une grande partie de sa carrière comme technicienne conseil au sein de la Cancava (Caisse de retraite des artisans). Compte tenu de ses ressources qui ne lui permettent pas de payer le loyer d'un appartement dans le parc privé, elle fait, sans succès, des demandes de logement social avant son départ à Paris. Finalement, c'est avec l'aide de son fils et au prix d'une fausse déclaration qu'elle a trouvé son appartement actuel (45 m²). Elle avouera en effet, au cours de l'entretien, que son fils a dû se déclarer colocataire avec elle :

Madame Marello : C'est difficile, pour accéder à ce logement, j'ai dû faire intervenir mon fils, qui a dû se mettre en colocataire avec moi alors qu'il n'y habite pas. C'était uniquement pour pouvoir bénéficier de ses revenus.

De plus, en quittant son appartement à Nice, elle a été obligée de vendre les meubles de l'appartement niçois :

Madame Marello : J'ai tout vendu là-bas parce que je n'avais pas suffisamment de finances pour pouvoir tout amener, de toute façon les meubles de l'appartement de là-bas, je ne pouvais pas les caser ici.

Au moment de l'entretien, Madame Marello souhaite déménager de son logement auquel elle trouve trop de défauts (une salle de bain qui est, selon elle, « *presque inutilisable* ») et son opinion du quartier reste très « *mitigée* » (« *le quartier est plutôt chic, beaux immeubles à Vincennes, quartier calme et résidentiel, tout en ayant des commerces à proximité* »). Habiter Paris lui plairait – elle y a beaucoup d'activités, ce serait central – mais elle n'envisage pas de s'installer en dehors, à cause des transports. Elle attend une réponse car elle est sur liste d'attente pour un logement social. Elle dit qu'elle pourrait dépenser jusqu'à 850 € par mois pour un logement (elle perçoit une pension de retraite de près de 1 700 €) mais qu'à ce prix, elle ne trouvera rien dans Paris. Elle pourrait prétendre à 30 m² sans les charges. Il faudrait en outre que son fils se porte garant, ce qui est « *très difficile à accepter pour moi* ». Il y a beaucoup de candidats à chaque visite (« *entre cinquante et cent personnes* »). Elle a fait quelques visites mais le principal problème est la faiblesse de ses revenus.

Madame Marello : Le problème est que si je veux chercher dans le privé, je ne peux pas, tout ce que j'ai vu c'est 15 m², c'est affreux. J'ai vu des trucs où je me dis que c'est impossible, même un animal ne pourrait pas y habiter, avec des tarifs impossibles. Je ne cherche pas un palace, je cherche juste à pouvoir mettre une chambre, pouvoir cuisiner, un petit salon et une salle de bains surtout !

Elle cherche toujours un appartement dans le parc privé à Paris en attendant l'offre d'un logement social :

Madame Marello : Je sais que mes revenus ne sont pas... on vous demande trois fois le loyer, le minimum que j'ai vu est à 750 € sans charge, pour un 30 m². Si on me

⁷⁰ Le 1 % logement est une contribution patronale qui a pour vocation de faciliter l'accès des salariés au logement. Pour être éligible au dispositif, il faut disposer de ressources inférieures à un plafond défini en fonction de la nature du logement et de sa zone géographique.

demande trois fois je ne peux pas, donc je vais être encore obligée de faire appel à mon fils, c'est quelque chose que je n'aime pas.

Le cas de Madame Marelo illustre les résultats de recherches sur la demande accrue de logements sociaux des retraités, souvent dans une situation de veuvage (Harzo, Bonal, 2009). Ce sont ces difficultés financières déjà en cours ou anticipées par les plus de 70 ans qui expliquent le regain des demandes de logement social à cet âge (+278 % entre 1999 et 2006) (Harzo, Bonal 2009). Si pour Madame Marelo le veuvage s'est produit relativement tôt dans sa retraite (à l'âge de 64 ans), il est intervenu plus tard dans le cas de Madame Stephan, nécessitant un ajustement lié à l'approche du grand âge.

Madame Stephan a 80 ans et vit dans un logement foyer flambant neuf depuis peu. Auparavant, elle et son conjoint étaient propriétaires de leur pavillon durant plus de trente ans. Suite au décès du conjoint, la question de quitter le logement s'est posée à elle, accompagnée et encouragée dans sa réflexion par ses enfants.

Enquêteur : Pour vous, cela a été un soulagement de venir ici ?

Madame Stephan : Plutôt pour lui...

Enquêteur : Non, mais là je pensais plus le déménagement.

Madame Stephan : Oui le déménagement, c'est les enfants qui s'en sont occupés.

En effet, la maison ne semblait pas adaptée à la vieillesse et avait besoin de beaucoup de travaux (« *C'est surtout pour ça que la maison était beaucoup abîmée, c'est pour ça que je tenais à vendre, voilà* »). Avec l'aide des enfants, l'idée d'un logement-foyer commence à se cristalliser mais des problèmes financiers se présentent. Madame Stephan s'explique :

Madame Stephan : J'ai dit à mon fils « je n'ai pas assez d'argent », et il m'a dit « mais non, tu peux, nous on est d'accord pour que tu achètes cet appartement »... ils n'ont pas pris leur part. C'est là que mon fils m'a dit : « il y en avait une autre pour toi où il y avait un restaurant aussi, mais c'était plus cher, on aurait peut-être pu louer, mais il y aurait peut-être plus de problèmes ». Alors j'ai dit « si ici c'est bien ».

Madame Stephan envisage aussi de faire appel à ses enfants pour une aide financière, notamment pour payer les impôts fonciers :

Madame Stephan : Oui, c'est eux qui se sont occupés de tout, et c'est mon fils avec internet, qui a fait les impôts, l'électricité, tout... (...) Je ne suis pas aidée de nulle part, la mairie la seule chose où ils peuvent m'aider c'est le... même là, je n'ai pas été parce qu'ils demandent les impôts, je paye beaucoup d'impôts, je paye 240 € par mois. Je paye l'impôt sur le revenu, la taxe foncière, un peu moins, 28 €. La taxe d'habitation, je paye 100 et quelques.

Enquêteur : Oui c'est cher.

Madame Stephan : Alors, ils ne demandent pas la taxe d'habitation mais ils demandent l'impôt sur le revenu, je dépasse le barème, alors ils ne vont pas m'aider.

Les enfants, ou du moins l'un des enfants, ont contribué au financement de l'achat de son appartement en foyer-logement à travers un achat en indivision (Madame Stephan avec l'usufruit et les enfants en nu propriété). Madame Stephan explique que :

Madame Stephan : Là, comme ils l'ont achetée avec moi, si quelque chose m'arrive, ils récupèrent leur maison, ils n'ont pas de succession à payer.

Le cas de Madame Stephan montre que vieillir dans un logement mal adapté constitue un enjeu considérable à la fois pour l'individu et pour la société. Un logement mal adapté augmente le risque de perdre son autonomie et peut conduire, dans les situations les plus graves, à une entrée non préparée en EHPAD (Mantovani *et al.*, 2007). Lorsqu'un déménagement s'impose face à la détérioration de la qualité et des conditions de logement, son financement et les nouvelles charges qui l'accompagnent sont parfois difficiles à assumer pour la personne concernée et son entourage. Certains propriétaires modestes cherchent « une solution » pour ne pas rester « captifs » de leur logement pendant la vieillesse.

À la différence de Madame Stephan, pour Madame Merre (82 ans et veuve) la possibilité d'acheter une maison ou un appartement après le décès de son mari n'a pas été une option réaliste. Comme nous l'avons signalé dans le [chapitre 1](#), Madame Merre a pratiquement toujours résidé dans le parc social et les déménagements se sont faits au gré des naissances où le logement venait s'ajuster à la taille de la famille. Le couple n'a jamais anticipé être propriétaire et leur parcours résidentiel a été une succession d'appartements loués. Ils occupent un premier appartement qu'ils doivent quitter – le propriétaire voulant le récupérer pour le vendre – et s'installent dans un logement au Nord de Tours. Son mari paralysé, des aides-soignantes interviennent chaque matin pour la toilette et le soir pour le coucher. Le reste du temps, Madame Merre s'en occupe (le faire manger, l'aider à se lever). En octobre dernier, son mari décède et elle ne peut plus rester dans leur appartement, « *c'était trop grand pour moi et puis trop cher surtout, (...) je ne voulais pas que mes enfants m'aident* » (550 € de loyer sans compter le chauffage et l'eau). Début mai 2015, sa fille s'adresse alors à la mairie pour lui trouver un nouvel appartement.

N'ayant jamais travaillé depuis la naissance de son premier enfant, la situation financière de Madame Merre est aujourd'hui modeste : elle perçoit 112 € de retraite et une pension de réversion. Madame Merre, veuve depuis peu lors de l'entretien, s'est sentie obligée de déménager « *donc je suis venue ici parce que c'était trop cher où on était... C'est vrai que c'est beaucoup moins d'argent maintenant* ».

Au moment de l'entretien, elle n'a plus qu'une chambre et a donné quelques meubles à ses enfants ([chapitre 3](#)). Le montant de son loyer est de 400 €, chauffage et eau compris.

4 UNE MOBILITE RESIDENTIELLE VERS LA CORESIDENCE : LA SOLIDARITE FAMILIALE DES MENAGES RETRAITES MODESTES

La coresidence intergénérationnelle peut être associée aux situations de précarité soit de l'enfant adulte soutenu et hébergé par son parent âgé, soit du parent âgé accueilli par ses enfants, ou des deux générations s'assurant un soutien réciproque (Bonvalet, 1991 ; Ogg *et al.*, 2015). Selon A. Lyberaki et P. Tinios (2005), « la cohabitation avec les enfants est probablement la forme la plus ancienne de protection sociale pour la vieillesse... la tendance à vivre avec l'un de ses enfants est associée avec la pauvreté » (p. 308)⁷¹. Des travaux

⁷¹ '...cohabitation with children is probably the oldest form of social protection mechanism for old age...'the propensity to live with one's children is associated with poverty status'.

américains montrent que les populations les plus vulnérables sont moins touchées par la pauvreté lorsqu'elles résident en ménage multigénérationnels que les autres formes de ménages (Lofquist, 2013). En France, des données récentes montrent que les bénéficiaires de minima sociaux sont souvent hébergés (15 %) par un proche habitant le logement, et par un parent dans plus de sept cas sur dix (Calvo, Legal, 2014). Dans cette partie, nous nous concentrerons sur cet aspect important des stratégies résidentielles des ménages modestes qu'est la corésidence. Nous avons vu dans les trois parties ci-dessus qu'au sein des ménages modestes⁷², le partage des ressources familiales après une rupture conjugale est un point commun à tous les individus dans l'enquête Amare. Par exemple, dans le cas de Madame Moutou (citée dans la partie 1), la cohabitation entre mère et fils a répondu à plusieurs critères (la santé dégradée de Madame Moutou, la séparation hâtive d'avec son conjoint...) dont la mise en commun des ressources était vraisemblablement un critère important. Il faut signaler que Madame Moutou n'a jamais travaillé du fait de problèmes de santé lourds (asthme depuis ses 18 ans, fragilité osseuse et troubles squelettiques).

Nous poursuivons l'analyse des situations de corésidence avec l'exemple de Madame Richemond vivant en Touraine, âgée de 76 ans et dont le mari est décédé depuis trente ans. Comme nous l'avons souligné dans le [chapitre 1](#), Madame Richemond est un exemple des situations où un décès prématuré d'un conjoint peut remettre en cause les choix résidentiels. Elle a toujours été propriétaire, a vécu avec son fils handicapé jusqu'au décès récent de ce dernier. Elle dispose d'un revenu situé entre 750 et 800 € mensuel et n'a eu pendant longtemps d'autres revenus que l'allocation handicapée attribuée à son fils et le RMI. Le jardin, les poules et les canards de la maison de campagne de ses parents décédés où elle vivait depuis longtemps lui apportaient des moyens de subsistance complémentaires. En 2006, son frère, qui semble détenir une part de la maison parentale habitée par Monsieur Richemond, lui propose de la vendre. Ce déménagement, comme l'explique Madame Richemond, apparaît comme une décision entièrement prise par son frère :

Madame Richemond : Il m'a dit : on va vendre tout le lot. Et puis je vais te prêter une petite maison à Richelieu donc à la Poterie... Et puis comme ça tu seras tranquille... c'est mon frère qui me mettait là parce qu'il avait acheté cette petite maison... et il m'a dit : « J'ai racheté une autre petite maison. Je vais te mettre dedans. Il m'a mis dedans avec mon fils » [son fils handicapé].

Le fonctionnement familial de Madame Richemond correspond à celui d'une « famille-entourage locale » (Bonvalet, 2003)⁷³. En 2013, après le décès de son fils handicapé, son neveu (le fils d'un de ses frères décédés) lui propose d'acheter une maison qu'il vient de rénover à Richelieu. Encore une fois, Madame Richemond ne semble pas du tout à l'origine de cette décision :

Madame Richemond : Mon neveu m'a dit. Il m'a dit : « écoute ma tante, tu ne restes pas là. Tu as trop de souvenirs. Je vais te mettre à Richelieu ».

Cependant, les aspects financiers de ce dernier déménagement restent flous, malgré plusieurs relances de l'enquêteur :

Enquêteur : Donc ça, c'est une maison qui appartient à votre neveu ?

Madame Richemond : Non. Qui m'appartient maintenant.

Enquêteur : Vous l'avez achetée ?

⁷² On retrouve le même phénomène pour les jeunes (Bonvalet, 1991).

⁷³ La famille-entourage locale regroupe les personnes habitant à proximité d'un parent proche avec qui ils ont des liens étroits (Bonvalet, 2003).

Madame Richemond : Oui... avec l'argent... qui me restait de mon fils... et puis les deux autres fils qui me restent, ils m'ont donné un coup de main...

Enquêteur : Pour pouvoir l'acheter.

Madame Richemond : Voilà.

Enquêteur : Ce qui vous a permis d'être propriétaire de cette maison.

Madame Richemond : Voilà. Voilà.

Madame Richemond explique qu'au moment d'acheter la maison, un de ses fils (51 ans) venait de se séparer de sa compagne. Elle décide alors avec ce dernier d'emménager dans le logement où se passe l'entretien. Dans l'extrait d'entretien suivant, elle explique comment son fils l'aide à payer les coûts du logement, alors même qu'il n'a pas de travail stable :

Madame Richemond : Il travaille un petit peu, là. Comme il dit : il faut bien que je travaille pour t'aider un petit peu quand même, parce que moi, il me donne un bon coup de main mon fils.

Enquêteur : Il vous aide un petit peu financièrement aussi ?

Madame Richemond : Oui. Ah oui. Oui. Oui. Ouais. Ouais. Il paye... Il paye l'électricité. Il paye...

Malgré sa situation d'isolement assumée (elle ne sort pas ou très peu, uniquement le matin pour faire ses courses ; elle ne veut pas échanger avec les voisins ; elle ne va pas dans une association pour rencontrer d'autres personnes ; elle ne voit et ne veut voir personne), Madame Richemond n'anticipe pas l'avenir : « *Le jour où ça ne va pas, je vais en maison de retraite* ». On voit dans son parcours une certaine passivité par rapport à son choix de logement qu'on peut qualifier de décision subie ou prise sous contrainte.

Madame Richemond est issue d'un milieu paysan et nous pouvons attribuer la corésidence intergénérationnelle aussi bien à un mode de vie rural qu'à sa situation financière. Pour Madame Diallo célibataire de 65 ans qui habite Paris, la corésidence depuis toujours avec ses filles semble être fortement liée à la mise en commun des ressources et aux difficultés qu'elles ont rencontrées pour trouver un logement. Cette corésidence est multigénérationnelle puisque Madame Diallo habite avec ses deux filles et les deux enfants de sa fille aînée. Elle reçoit une retraite de 700 €. Après plusieurs demandes auprès de la mairie pour un logement, elle obtient son appartement actuel en 2013.

L'aménagement de l'appartement est sommaire et son lit consiste en un matelas disposé au sol dans la chambre des petits-enfants. D'après Madame Diallo, c'est la première fois qu'un bailleur du parc social lui propose un logement, après vingt-six ans d'attente. Elle n'a pas d'idée claire sur son avenir, mais les possibilités s'orientent toujours vers de la corésidence intergénérationnelle :

Madame Diallo : Parce que ma fille, elle est entre le feu et l'enclume d'après elle. Elle veut partir rejoindre son mari, il y a des jours où elle veut partir, il y a des jours où elle ne veut pas partir. Donc, je n'en sais rien. Si elle part, je reste avec l'autre, il n'y a pas de problème. Mais si elle décide de rester, il va falloir qu'elle fasse une demande avec moi pour qu'on ait un peu plus grand.

Pour Madame Balla, 69 ans, née en 1946 au Cameroun, la mobilité résidentielle récente lui a permis, avec son mari, de vivre indépendamment de sa fille après plusieurs années de corésidence. Le cas de ce couple Balla a été présenté [dans le chapitre 1](#), où nous avons vu l'effet des épreuves de la vie professionnelle sur les trajectoires et notamment la

dépendance d'une épouse de son mari. Madame Balla vit depuis quarante-cinq ans avec son mari gynécologue obstétricien, âgé de 72 ans, qui souffre de maladies handicapantes. Après la fin des études de Monsieur Balla à Bordeaux, le couple s'est installé en région parisienne, d'abord dans un appartement en location :

Madame Balla : C'est une location. C'est un appartement. C'est un quatre pièces. C'était dans un immeuble. Ensuite on a pu acquérir notre propre appartement, on a pu acheter notre propre appartement toujours à Clichy-sous-Bois. Dans une autre résidence. Où on est restés jusqu'à son retour au Cameroun.

Madame Balla s'explique sur les avantages d'être propriétaire :

Madame Balla : C'était plus... c'était plus pratique hein... c'était la meilleure chose à faire quand on a des enfants hein. Oui. En même temps vous êtes propriétaire, vous payez, vous savez que vous ne perdez pas les sous. En location vous perdez. Alors que quand vous devenez propriétaire c'est une économie. Malheureusement on l'a perdu. Puisque, lui étant rentré après sa spécialité, il est rentré au Cameroun, je suis restée avec les enfants mais il a fallu à un moment donné que je retourne pour l'assister parce qu'il était malade. Donc je suis retournée au Cameroun en laissant les enfants dans l'appartement. Mais pas définitivement hein, j'ai laissé les enfants. Quelques temps mais ils n'ont pas bien géré et puis la maison a été vendue.

En 2005, le mari doit cesser son activité pour des problèmes de santé. Comme Madame Balla l'explique ci-dessus, pendant qu'ils séjournent au Cameroun, le couple perd sa maison qui est alors vendue aux enchères :

Madame Balla : On a perdu, tout a été perdu. C'est les enfants, ils étaient seuls hein. Ils ont essayé, ils n'ont rien récupéré. Ils ont tout perdu. Ils ont tout perdu. (Silence). On a perdu toutes nos économies. Oui. On n'a pas pu revendre. On n'était pas au courant. On a été informés tard. On n'a pas été informés. À temps. On aurait peut-être fait quelque chose si on avait été informés. Les enfants n'ont pas envoyé le courrier... c'est pour ça qu'on a souffert à traîner, à traîner chez notre fille, à souffrir. On n'aurait, si notre maison avait été vendue, on n'aurait pas eu ce problème en revenant, on aurait pu se reloger. Ou acheter. Pour acheter. La vie est faite, la vie est faite ainsi avec des hauts et des bas.

Lors de leur retour en France en 2005, et notamment pour faciliter les soins de Monsieur Balla, ils se font héberger par leur fille aînée, divorcée et à l'époque mère d'un petit garçon dont Madame Balla s'occupera. La situation est compliquée et parfois faite de tensions, notamment au moment où sa fille souhaite « refaire sa vie » :

Madame Balla : Oui, elle était ici. Elle n'habitait pas loin d'ici. Donc on était chez elle. Si on a fait une demande de logement c'est parce qu'elle était, elle a son fils dans un F, quand il y a deux chambres c'est quoi ? Il y avait deux chambres et un salon, ça fait un trois pièces hein ? Oui, tout à fait, un trois pièces. Et avec notre présence c'était vraiment difficile, elle nous a supportés longtemps. Elle nous a supportés jusqu'à ce qu'on nous attribue cet appartement... Ben on faisait la demande hein. Chaque année. Chaque année. On a attendu huit ans. On n'avait pas les moyens d'aller dans le privé, vous savez ce que c'est, le privé c'est cher. C'est pour ça qu'on s'accrochait à l'OPAC [Office public d'aménagement et de construction, en France, ancienne institution publique intervenant dans le domaine du logement social, remplacée par les Offices publics de l'habitat].

Aujourd'hui, le couple n'a que de faibles ressources : « J'arrivais à l'âge de la retraite, il fallait, j'ai dû continuer parce que je n'avais pas beaucoup cotisé en France, voilà. C'est simple ». C'est seulement en 2014, suite à plusieurs demandes, qu'ils obtiennent un appartement (logement social) dans le 13^{ème} arrondissement – un quartier qu'ils n'ont pas

nécessairement choisi mais qui correspond à leurs attentes (proche de l'hôpital où Monsieur Balla effectue ses dialyses) et remplit leurs conditions (avoir un logement au 1^{er} étage). Il s'agit d'un deux pièces situé au 1^{er} étage au sein d'une résidence où toutes les commodités existent au bas de l'immeuble (supérette, pharmacie, mais aussi laboratoire d'analyses, coiffeur...). Le quartier est très bien desservi : le métro mais aussi le tramway sont à deux minutes à pieds. Malgré les problèmes de santé de Monsieur Balla, peu d'aménagements ont été effectués (ils sont d'ailleurs difficilement réalisables dans le cadre de l'OPAC). Madame Balla aimerait disposer de plus d'espace en cassant un mur ou en changeant certains débarras en pièces afin de pouvoir accueillir l'un de ses petits-fils âgé de trois ans qu'elle souhaiterait élever, sa fille, mère célibataire ayant quelques difficultés à l'élever seule.

CONCLUSION



Dans le [premier chapitre](#), les parcours résidentiels des enquêtés ont été retracés en tenant compte des différentes trajectoires (familiales, sociales et professionnelles). La diversité de parcours observée met en évidence les raisons qui expliquent les bifurcations à l'intérieur de certaines logiques de trajectoires (par exemple le passage de la location à la propriété), que ces raisons soient d'ordre familial ou professionnel. Dans ce chapitre, nous avons approfondi l'analyse de l'impact des parcours antérieurs au sein des ménages modestes ou soumis à de fortes contraintes financières. Si l'on reprend les facteurs d'A. Speare (1974) qui portent sur la mobilité résidentielle, force est de constater que les aspects liés aux caractéristiques du ménage (physiques et en termes de relations familiales) sont déterminants pour la mobilité résidentielle des ménages modestes autour de la retraite et plus tard pendant la retraite. D'ailleurs, comme il a été souligné à travers ce cahier, les générations étudiées dans le projet Amare appartiennent à des cohortes différentes et n'ont pas vécu dans les mêmes contextes sociaux ou économiques. Dans le cadre des ménages modestes, deux critères semblent être importants par rapport aux cohortes étudiées : les trajectoires des immigrés et, surtout pour les plus jeunes enquêtés, des parcours familiaux et professionnels plus fragilisés que les générations précédentes. À travers l'analyse des ménages modestes, nous avons pu constater les conséquences de la précarité tout au long de la vie sur la mobilité résidentielle : les ménages modestes observés ont été contraints de suivre des trajectoires non-linéaires, la question des choix résidentiels ne se posant pas.

Dans un contexte de fortes contraintes, la question du vieillissement des ménages « très précaires » reste posée. Les analyses des entretiens menées dans le chapitre 1 suggèrent que la dernière mobilité observée n'est pas la destination finale et qu'un avenir incertain est fort probable pour beaucoup de ménages modestes. Répondre à leurs besoins pour assurer une stabilité de parcours résidentiel pendant la vieillesse reste un enjeu pour les pouvoirs publics, à la fois en termes d'aide à l'accès au logement et concernant les adaptations nécessaires pour assurer une bonne qualité de vie.



Bibliographie

- Bonnet C., Garbinti B., Grobon S., 2016, « Accès à la propriété : les inégalités s'accroissent depuis quarante ans », *Études et Résultats*, n°961
- Bonvalet C., 1991, « La famille et le marché du logement », in Segalen M. (dir.), *Jeux de familles*, Paris, Presses du CNRS
- Bonvalet, C., 2003, « La famille-entourage locale », *Population*, vol. 58, no. 1, pp. 9-43.
- Bonvalet C., Ortalda L., 2006, Enquête « Proches et parents, Ined, France, 1990 ». In Bonvalet, C. et Ogg, J. (dir.). *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe : bilan de 9 collectes*. Paris, Ined, pp. 85-119
- Breem Y., 2009, « Les conditions de logement des immigrés en 2006 ». *Info Migrations*, n°7, Département des statistiques, des études et de la documentation. Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.
- Calvo M., Legal A., 2014, « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes budgétaires », *Études et Résultats*, n°872 pp. 1-6
- Debrand T., Taffin C., 2005, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Économie et statistique*, n°381-382, pp. 125-145
- Dietrich-Ragon P., 2017, « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », *Population*, vol. 72, n°1, pp. 7-38
- Feijten P., van Ham M., 2007, "Residential mobility and migration of the divorced and separated", *Demographic Research*, vol. 17, pp. 623-654
- Fitchen J. M., 1994, "Residential Mobility Among the Rural Poor", *Rural Sociology*, 59, pp. 416-436
- Gobillon L., 2001, « Emploi, logement et mobilité résidentielle », *Économie et Statistique*, n°349-350, pp. 77-98
- Harzo C., Bonnal V., 2009, *Le rôle du parc locatif social dans le logement des personnes âgées modestes*, Rapport final, programme de recherche du PUCA « Vieillissement de la population et habitat », 100 p.
- http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/habitat_vieillissement_-_rapport_final_osl.pdf
- Jorf, 2015, Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, publiée au journal officiel n°0301 du 29 décembre 2015, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031700731&categorieLien=id>
- Laferrère A., 2006, « Vieillesse et logement : désépargne, adaptation de la consommation et rôle des enfants », *Retraite et société*, vol. 47, n°1, pp. 65-108
- Lanzaro M., 2013, « Favoriser les sorties de l'hébergement vers le logement. De l'injonction politique aux pratiques de relogement en Île-de-France », *Politiques sociales et familiales*, n°114, pp.39-49
- Lofquist D., 2013, *Multigenerational Households*, Working Paper # 2013-20, Annual meeting of the American Sociological Association, New York City, NY August 10-13
- Lyberaki A. Tinios P., 2005, "Poverty and Social Exclusion: A new approach to an old issue" *SHARE First Results Book*, Mannheim Institute for the Economics of Aging, pp. 302-309

- Mantovani J., Rolland C., Andrieu S., 2007, *Étude sociologique sur les conditions d'entrée en institution des personnes âgées et les limites du maintien à domicile*.
<http://www.orsmip.org/tlc/documents/syntheseDREES.pdf>
- Ogg, J., Renaut, S., Trabut, L., 2015, « La corésidence familiale entre générations adultes : un soutien réciproque », *Retraite et société*, n°70, pp. 104-124
- Renaut S., Ogg J., Petite S., Chamahian A., Vermeersch S., 2011, *L'aménagement du logement, son accessibilité et les aides techniques. Usages et besoins, connaissance des dispositifs dans l'enquête Handicap-Santé*, Paris, CNAV, 140 p.
<http://www.bdsp.ehesp.fr/Fulltext/448143/>
- Simon P., 1995, « Le logement des immigrés », *Population et Sociétés*, n°303
- Speare A., 1974, "Residential satisfaction as an intervening variable in residential mobility", *Demography*, vol. 11, issue 2, pp. 173-188
- Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S., Quaglia M., 2013, « L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première*, n°1455

CHAPITRE 7. - HABITAT ET MOBILITE RESIDENTIELLE DES PERSONNES AGEES A LA REUNION

Armelle Klein, Frédéric Sandron

Les questions d'aménagement de l'habitat lié au vieillissement sont fréquemment une source d'inquiétude pour les personnes âgées réunionnaises qui connaissent des conditions de vie plus précaires qu'en métropole et sont globalement en moins bonne santé. Par ailleurs, si les solidarités familiales sont encore importantes, elles sont en perte de vitesse eu égard à la décohabitation familiale et à la mobilité des actifs, ce qui se traduit par un pourcentage croissant de personnes âgées vivant seules. Ainsi, malgré la reconfiguration des solidarités familiales, et notamment via les nouvelles technologies de la communication, on trouve des personnes âgées très isolées à la fois sur le plan géographique et sur le plan social.

Dans ce contexte, l'objet est ici de mieux comprendre l'ancrage dans l'habitat et les mobilités résidentielles des personnes âgées à La Réunion. Parmi les personnes interrogées, nous avons rencontré une grande variété de trajectoires résidentielles, avec des personnes peu mobiles et d'autres très mobiles ayant circulé notamment entre La Réunion et la métropole et au sein de l'Océan Indien. Pour mieux connaître les trajectoires résidentielles de ces personnes âgées, dans une première section, les particularités sociales, économiques, démographiques et sanitaires des personnes âgées réunionnaises seront détaillées. Dans une deuxième section, une brève présentation des modes d'habiter à La Réunion sera retracée sur le long terme pour mieux comprendre la situation actuelle des personnes âgées. Il existe en effet un modèle d'habitat particulier à La Réunion, où se construisent au fil des générations des maisons sur un terrain familial. Nous souhaitons interroger ici le poids de ce modèle dans les trajectoires résidentielles des personnes. La troisième section s'intéressera spécifiquement aux dynamiques de mobilité résidentielle appréhendées grâce à nos entretiens auprès des personnes âgées de l'enquête Amare. Nous analyserons notamment les parcours de mobilité, les choix ou les contraintes associés à la mobilité ainsi que les projets de mobilité. Dans une quatrième et dernière section, l'accent sera mis ensuite sur l'articulation des solidarités familiales et des déplacements de la vie quotidienne. Cette perspective permettra de mieux comprendre les liens entre le vieillissement individuel et les stratégies résidentielles.

1. DES PERSONNES AGEES EN SITUATION PRECAIRE

La population de La Réunion, actuellement de 860 000 personnes, va connaître un vieillissement très important. En effet, l'Insee projette qu'entre 2013 et 2050, la part des 60 ans et plus dans la population passera de 13 % à 27 % (Merceron, 2017), leur effectif passant de 115 000 à 289 000.

Ce phénomène résulte d'une chute très rapide de la fécondité entre les années 1960 et les années 1980 et d'un allongement de l'espérance de vie. L'espérance de vie a augmenté de manière extrêmement rapide puisqu'entre les années 1950 et le début des années 2000, il y a eu une progression de trente ans (Sandron, 2014a). Même si l'espérance de vie

réunionnaise augmente, il y a toujours avec la métropole environ deux années d'écart en 2011. Par ailleurs, « il existe un écart très important, bien qu'en réduction, entre les Réunionnaises et les Réunionnais, avec des espérances de vie respectives de 82,9 ans et de 76,5 ans en 2011. [...] Il est à l'origine d'un sex ratio des personnes âgées largement en faveur des femmes, ceci étant d'autant plus vrai que l'on avance en âge. Ainsi, pour les personnes âgées de 75 ans et plus, on compte presque deux femmes pour un homme » (*Ibid*, p. 5). Cette situation résulterait d'une divergence de comportements en fonction des sexes. On peut relever à ce titre la consommation d'alcool comme cause majeure de décès masculins prématurés. Entre 2007 et 2009, le taux de mortalité lié aux abus d'alcool est de 12,7 pour mille à La Réunion contre 4,6 pour mille en France métropolitaine. Ce même taux est de 23,7 pour mille pour les hommes réunionnais à cette même période (Bernède-Bauduin, Cellier, 2013). Le tabagisme, les accidents de la route et les suicides sont d'autres facteurs de surmortalité masculine à La Réunion.

Selon Sandron (2014a), le développement économique et social de La Réunion a été spectaculaire au cours de la seconde moitié du vingtième siècle aboutissant à des standards de vie aujourd'hui similaires à ceux du reste de l'Europe. De nombreuses inégalités persistent néanmoins au sein de la population réunionnaise mais aussi entre les départements d'outre-mer et ceux de la métropole. Si l'on s'intéresse aux seules personnes âgées, on peut noter que la proportion de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) au sein de la population des 60 ans et plus est légèrement plus élevée à La Réunion qu'en métropole avec 12 % contre 8 %. « La Réunion arrive en 4^e position des départements ayant la plus forte part de bénéficiaires de l'APA derrière l'Aveyron, la Haute-Corse et la Creuse. Elle se distingue pourtant de ces trois derniers départements qui comptent une proportion élevée de personnes très âgées : entre 37 % et 43 % des personnes âgées y ont plus de 75 ans contre 28 % à La Réunion en 2015 » (Baktavatsalou, Clain, 2016, p. 1).

Les seniors réunionnais connaissent des conditions d'existence plus précaires qu'en métropole. Ils vivent plus souvent dans des logements comportant des défauts et souffrent d'une précarité financière très importante (Département de La Réunion, 2013). Du point de vue du logement, il n'est plus nécessaire de démontrer les liens étroits qu'entretiennent le domicile et la dépendance ni le défi majeur que constituent le logement et même l'habitat pour le maintien à domicile (Argoud, 2011). Les personnes âgées réunionnaises ont accédé plus facilement à la propriété, 72 % des personnes âgées de plus de 65 ans possèdent leur propre logement contre 55 % pour les 35-49 ans. On relève que la superficie dont disposent les seniors est souvent plus grande que celle des personnes d'âge actif alors que les ménages sont plus petits. Cependant, la moitié des seniors vivent dans des logements construits avant 1981, alors que c'est seulement le cas pour moins d'un quart des moins de 50 ans. Si les logements 'sans confort' ont quasiment disparu, en revanche, les seniors sont plus que les autres (63 %) confrontés à des défauts au sein de leur logement : humidité sur les murs, absence de protection des fils électriques, infiltration d'eau, absence d'eau chaude (Insee, 2010).

En 2013, 23 % des seniors réunionnais de plus de 60 ans bénéficient de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) contre 3 % en métropole. En 2011, 45 % des personnes âgées de plus de 65 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté, c'est quatre fois plus qu'en métropole où les personnes âgées représentent la classe d'âge la plus épargnée par la précarité (CESER, 2011). De plus, parmi les seniors réunionnais hébergés en

institution, 90 % bénéficient de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH) contre 17 % en métropole.

Ainsi, les situations d'incapacité ou de dépendance apparaissent plus précocement à La Réunion. En effet, d'après l'enquête Handicap, Incapacité et Dépendance (HID) de l'Insee en 2004, le niveau de dépendance de la population âgée de 50 à 59 ans à La Réunion équivaut à celui de la population âgée de 70 à 79 ans en France métropolitaine (Catteau, Nartz, 2005). La différence est moins élevée aujourd'hui mais la dépendance est en moyenne plus précoce qu'en métropole (Baktavatsalou, Clain, 2016). En effet, en ce qui concerne les déficiences motrices, viscérales et intellectuelles, elles ont des taux de prévalence de vingt points supérieurs à ceux des métropolitains, en particulier aux âges les plus avancés (ARS, 2012). En 2030, l'Insee prévoit un doublement de la population dépendante qui devrait toucher 26 700 personnes contre 13 300 en 2012. D'après le scénario central de l'Insee, le taux de dépendance resterait stable autour de 12 % de la population contre 9,1 % en 2012 en métropole. La prévalence de la perte d'autonomie à La Réunion est essentiellement due au taux de dépendance plus élevé des femmes. En 2012, 15,6 % des femmes réunionnaises de plus de 60 ans sont dépendantes contre 10 % des femmes métropolitaines. Il faut aussi noter qu'en 2012, la part de la dépendance modérée est plus forte à La Réunion (72 %) qu'en métropole (59 %) (Insee, 2014).

Pour résumer, les personnes âgées réunionnaises connaissent souvent des conditions de vie précaires auxquelles se rajoutent un état de santé moins bon qu'en métropole et donc une entrée dans la perte d'autonomie plus précoce. Par ailleurs, à La Réunion, le maintien à domicile est très largement majoritaire avec seulement 6 % des personnes âgées dépendantes prises en charge en institution contre 39 % au niveau national (CESER, 2011). Ainsi, dans ce contexte, il semble intéressant de se pencher sur l'habitat des personnes âgées non seulement sous l'angle des conditions matérielles d'existence mais aussi des formes de sociabilité qui en découlent.

2. UN HABITAT EN PLEINE MUTATION

L'habitat à La Réunion est fortement lié à l'histoire du peuplement de l'île et aux vagues successives de migration. L'histoire de La Réunion est récente et commence dans la deuxième moitié du 17^{ème} siècle. Dans sa thèse d'anthropologie sur l'habitat à La Réunion, M. Watin (1991) évoque trois grandes périodes d'influence sur le « construit domestique ». D'abord, avant 1700, « les constructions pionnières » dominent avec les constructions des premiers colons. Celles-ci sont des maisons rectangulaires avec une toiture en deux pentes égales très similaires à celles présentes à l'est de l'île voisine, Madagascar. Ceci s'explique par le fait que ce sont les esclaves, à l'époque exclusivement malgaches, qui construisent les maisons. Ensuite, pour la quasi-totalité du 18^e siècle, c'est la période « Manoir » où les maisons sont toujours rectangulaires mais avec une toiture en croupe à quatre pentes, signe de l'influence rurale française, « la mise en valeur de l'île [culture du café] et l'arrivée massive de colons européens vont effectivement changer le paysage construit de Bourbon [ancien nom de La Réunion jusqu'à la Révolution Française] » (Watin, 1991, p. 210). C'est aussi le signe de l'influence du néoclassicisme français notamment après la Révolution Française et l'arrivée de nombreux aristocrates chassés de France. Enfin, arrive la période de la « grande Plantation ». Avec la dissolution de la Compagnie des Indes en 1767, la culture du café est abandonnée au profit de cultures vivrières, de coton et puis de canne à sucre au début du 19^{ème} siècle. C'est donc la période de construction de grands domaines

qui seront à la fois lieu de production et d'habitation. On voit apparaître à cette période également les varangues (véranda, espace de transition entre la maison et le jardin) qui seraient le fruit de l'influence indienne. En effet, à cette époque, une importante migration de citoyens indiens du sud de la côte est se développe en tant qu'esclaves jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848 puis avec le statut d'engagés. À la fin du 19^{ème} siècle, La Réunion connaît aussi une forte immigration de Chinois et d'Indiens musulmans. C'est ainsi que « chaque aire culturelle développe son propre modèle d'habitat, on peut supposer que les modèles introduit à Bourbon correspondent à ceux existant dans les différents pays dont les migrants sont originaires » (Ibid, p. 229).

Ces différentes influences culturelles de l'histoire réunionnaise sont à l'origine du construit de la maison traditionnelle réunionnaise, appelée « case », et des modes de sociabilité qui y sont associés. La *kour* (cour) désigne l'espace domestique élémentaire. Il s'agit d'un espace généralement clos qui comprend la ou les *kaz* (maison) dont l'implantation détermine une avant-cour plantée de fleurs et une cour arrière où se déroule la majeure partie de la vie familiale et où sont plantées des cultures « identitaires » comme les épices, le manioc ou encore des herbes pour les tisanes. Les cases traditionnelles sont composées de différentes annexes qui sont construites ou donnent sur l'arrière de l'espace domestique. Elles déterminent autant de sous-espaces spécialisés investis par les différents membres de la maisonnée. On trouve par exemple le *boucan* (espace réservé à la cuisson au feu de bois), ou le *godon* (cave ou réserve notamment pour le sucre, le riz et les bananes) (Watin, 1991). Cette unité domestique s'intègre à un *kartié* (quartier). « La notion de quartier est difficile à cerner à La Réunion. Elle ne fait pas ici strictement référence à une division de la ville, basée sur un découpage administratif ou sur une physionomie propre et une certaine unité, voire les deux à la fois. Le *kartié* peut définir aussi bien une agglomération tout entière qu'un lieu habité en campagne. Les limites sont à la fois précises mais changeantes, car le *kartié* est un espace à géométrie variable » (Ibid, p. 250). Ce sont ces différents éléments qui forment les caractéristiques de l'habitat créole et créent un continuum de la modeste *kaz* à la riche maison.

Par ailleurs, on retrouve une séparation marquée entre le privé et le public, et cela traverse l'espace domestique. La notion de « privé » se compose à la fois d'une partie des différents espaces domestiques implantés dans le *kartié*, généralement l'arrière des *kour*, et des lieux collectifs (le sentier) qui les relient. Le monde du public est constitué quant à lui de la partie de l'espace domestique prévue pour la réception des étrangers, généralement situé à l'avant de la maison et de l'espace ouvert à tous sur le chemin (Watin, Wolff, 1995).

Trois éléments sont importants à rappeler pour qualifier et décrire l'habitat créole traditionnel à La Réunion. Premièrement, pour une grande majorité, il est lié à une unité familiale. Deuxièmement, celle-ci, à mesure de ses propres évolutions, transforme le terrain familial en y ajoutant des habitations au fil des générations. Ce sont souvent des maisons qui sont construites pour les enfants voire les petits-enfants. Troisièmement, c'est un habitat découpé en différents espaces, ce qui n'est pas sans conséquence sur les déplacements des personnes âgées et leur maintien à domicile. « Les constructions sont souvent éclatées en plusieurs bâtiments : dans 6 % des cas, cet éclatement concerne les pièces principales (chambres, salle à manger) dans 38 % des cas, c'est la cuisine qui reste écartée du corps du bâtiment, prolongeant ainsi les modes de vie anciens (en 1967, seulement 23 % de l'ensemble des logements comportaient une cuisine intérieure contre 80 % en 1989) ; ou bien ce sont les sanitaires, témoignant là d'un apport ultérieur à une construction ancienne » (Jacob, Pavageau, 1991, p. 49).

Cette intrication entre la solidarité familiale et la structure de l'habitat créole traditionnel donne des éléments supplémentaires de compréhension quant au fort attachement des personnes âgées à leur maison et leur désir de s'y maintenir le plus longtemps possible. Mais ce modèle idéal-typique est-il toujours d'actualité face aux exigences de l'extension et de la création de nouveaux logements à La Réunion ? C'est en effet à partir des années 1970 que les politiques publiques pour le logement ont commencé à se développer avec notamment la construction massive de logements sociaux pour éradiquer les logements les plus précaires et pour assurer un toit aux populations les plus vulnérables (Sandron, 2014b). De nombreux nouveaux logements ont été mis en place à La Réunion en formule locative en grande majorité sous forme de lotissements ou en accession à la propriété (Jacob, Pavageau, 1991 ; Watin, 1991). En parallèle, avec l'émergence d'une classe moyenne réunionnaise, se multiplie la construction de villas (Watin, 1991). Le nombre de maisons construites a été très important à partir des années 1970 et ce jusqu'au milieu des années 2000 (

Tableau 8). Le ratio maison/appartement ne cesse de progresser en faveur de l'habitat collectif.

Tableau 8. Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement

	Maison	Appartement	Maison + Appartement	Ratio Maison/Appartement
Avant 1919	700	62	762	11,3
De 1919 à 1945	3 114	227	3 341	13,7
De 1945 à 1970	26 653	7 578	34 231	3,5
De 1971 à 1990	72 130	25 646	97 767	2,8
De 1991 à 2005	79 443	35 182	114 625	2,3
De 2006 à 2010	23 045	16 624	39 669	1,4

Source : Insee, RP2013 exploitation principale

Ces mutations ne sont pas neutres en termes de relations sociales. D'après M. Watin (2010), la généralisation et l'imposition des normes européennes de construction n'a pas été sans conséquences sur les relations familiales, les pratiques sociales et la forme de la famille réunionnaise. La construction de masse de logements, notamment des logements sociaux, et la production de la ville qui l'accompagne, ont provoqué une « révolution tranquille » modifiant discrètement, mais sûrement et profondément, les manières d'habiter et les bases de la sociabilité créole. Cette sociabilité s'est progressivement déplacée de la famille vers un cercle plus large composé de voisins et d'amis.

L'enquête Logement de l'Insee fournit des informations intéressantes sur l'aspect, le confort, les défauts des logements et les caractéristiques des ménages à La Réunion fin 2013. À cette date, 43 % des ménages sont locataires dont 20 % sont dans le parc locatif social contre 16 % en métropole. La part des logements à titre gratuit est assez élevée puisqu'elle

est de 6 % à La Réunion contre 2,6 % en métropole (Chaussy, 2016). En ce qui concerne l'aspect du bâti, en 2013, les maisons ou immeubles en dur concernent neuf logements sur dix, les habitations de fortune étant en voie d'éradication (Tableau 9).

Tableau 9. Résidences principales selon l'aspect du bâti

	2008	%	2013	%
Habitations de fortune	2 633	0,9	1 967	0,6
Cases traditionnelles	22 182	8,0	20 323	6,6
Maisons ou immeubles en bois	11 575	4,2	11 423	3,7
Maisons ou immeubles en dur	241 262	86,9	272 933	89,0
Ensemble	277 652	100	306 646	100

Source : Insee, RP2008, RP2013 exploitation principale

Sur le confort des logements, en 2013, ce sont 6 600 logements, soit seulement 2 % du parc, qui sont privés d'un des trois éléments de confort sanitaire de base (eau courante, baignoire ou douche, WC à l'intérieur des logements). Cependant, la moitié des ménages réunionnais déclarent que leur logement est affecté par des problèmes d'humidité et 9 % des logements présentent au moins trois défauts, les ménages les plus concernés étant les familles monoparentales, les personnes seules ou âgées et les locataires du parc social (Chaussy, 2016). Parmi les défauts les plus couramment cités par les occupants, signalons par ordre de fréquence l'existence de signes d'humidité sur certains murs du logement, les infiltrations d'eau, une installation électrique dégradée ou encore un problème d'évacuation d'eau.

Par ailleurs, quatre ménages réunionnais sur dix sont catégorisés comme pauvres, avec un revenu inférieur à 1000 euros par mois et par unité de consommation en 2013. Le reste à vivre à La Réunion est un peu plus élevé qu'en métropole pour ces ménages pauvres (460 euros contre 410 euros) mais leur premier poste de dépenses est l'alimentation qui connaît des prix supérieurs de 28 % en moyenne à La Réunion. De plus, il y a à La Réunion beaucoup de propriétaires pauvres. Parmi les ménages en situation de pauvreté dans l'île, 40 % sont propriétaires non accédants de leur logement (sans prêt à rembourser), soit une proportion bien plus forte qu'en métropole (25 %). Cet accès plus large à la propriété s'explique notamment par des donations et héritages deux fois plus fréquents (47 %). Toutefois, ces propriétaires non accédants ont des profils différents des métropolitains. Ils disposent en effet de ressources sensiblement plus faibles et il s'agit le plus souvent de familles avec enfants. Ils dépensent pour leur logement en moyenne deux fois moins que les ménages pauvres de métropole : 90 euros par mois en moyenne par Unité de Consommation (UC) contre 180 euros. Malgré ces dépenses de logement limitées, une fois celles-ci déduites de leurs revenus, leur reste à vivre est plus faible qu'en métropole (540 euros par mois en moyenne par UC, contre 600 euros en métropole) (Coder, Fabre, 2017).

L'enquête Migrations Famille Vieillesse (MFV, Ined Insee) renseigne aussi sur le degré d'isolement des personnes âgées de 65 à 79 ans, cette dernière limite étant l'âge maximum des enquêtés dans MFV (Marie *et al.*, 2011). Trois seniors de cette tranche d'âge sur quatre ont des contacts réguliers avec leurs enfants soit parce qu'ils cohabitent avec eux, soit parce qu'ils ont une visite au moins une fois par semaine. Un tiers de ces seniors vivent seuls mais

la moitié d'entre eux reçoivent de la visite au moins une fois par semaine. Il est possible d'affiner ces résultats dans le contexte spécifique d'un département ultramarin comme La Réunion. Les résultats de l'enquête MFV montrent que la proportion d'enfants non-cohabitants avec la personne âgée lui rendant des visites « tous les jours ou presque » est de 24,8 % alors qu'elle est seulement de 12,3 % en métropole. À l'autre extrême, si 6,8 % des enfants ne rendent jamais visite à leur parent en métropole, ils sont 15,2 % à La Réunion (Beaugendre *et al.*, 2016). Cette situation s'explique évidemment par la distance entre parents et enfants, ces derniers lorsqu'ils ont émigré l'ayant fait de manière prépondérante en France métropolitaine, à 10 000 kilomètres de La Réunion. Inversement, à La Réunion, les distances sont faibles comparativement à la métropole et pour les enfants restés sur l'île, cela signifie un contact plus régulier avec leur parent. Notons que pour les enfants ayant quitté l'île, les contacts téléphoniques fréquents constituent un maintien du lien avec la personne âgée. En résumé, les solidarités intergénérationnelles sont encore fortes à La Réunion mais les aides qui les matérialisent sont spécifiques. Elles concernent ainsi très peu les aides relatives à la prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie.

Ceci n'est pas sans conséquence sur la prise en charge institutionnelle de la dépendance des personnes âgées. En effet, les solidarités intergénérationnelles sont encore ancrées dans la société réunionnaise mais on assiste à une modification de certaines valeurs. « L'attrait pour un mode de vie plus individuel à La Réunion se traduit directement dans les manières d'habiter » (Sandron, 2014a, p. 12). Ainsi, la part des seniors réunionnais vivant seuls a augmenté dans le temps, or c'est en parallèle de l'avancée en âge que les risques de perte d'autonomie apparaissent et augmentent.

Si l'on analyse maintenant le mode de cohabitation des seniors réunionnais, signalons que l'Insee a estimé qu'en 2020 la taille moyenne des ménages sera de 2,6 personnes alors qu'elle était de 3,8 en 1990. La diminution de la taille moyenne des ménages est liée à la décohabitation familiale, résultat de transformations des modes de vie, de la montée de l'individualisme et des divorces et aussi du vieillissement de la population. Entre 2008 et 2020, plus de la moitié des personnes seules supplémentaires auront plus de 60 ans. Les deux tiers d'entre elles seront des femmes. Malgré un veuvage plus tardif dû à l'augmentation de l'espérance de vie, les femmes âgées se retrouvent souvent seules en fin de vie » (Levet, De Almeida, 2011). En 2020, les personnes seules représenteront 29 % des ménages, et parmi elles 57 % seront des femmes, alors que les personnes seules représentaient 21 % des ménages en 2007 et seulement 13 % en 1990. Ces mutations sociodémographiques sont extrêmement rapides à La Réunion.

Nous avons donc contextualisé les conditions de logement, les modes d'habitat et les liens de solidarité avec les personnes âgées à La Réunion, facteurs qui ne sont pas sans conséquences sur la mobilité résidentielle des personnes à partir d'un certain âge. Même si les personnes à la retraite sont globalement moins mobiles que les personnes d'âge actif, la mobilité résidentielle des personnes âgées présente un intérêt majeur en termes démographiques mais aussi pour comprendre le positionnement sociologique des individus face à leur propre vieillissement.

3. PARCOURS, CHOIX ET PROJETS DE MOBILITE : DES DECISIONS SOUVENT SOUS CONTRAINTES

La mobilité des personnes âgées, de la retraite à la fin de vie, a déjà été étudiée sous l'angle de la sociologie et notamment de la sociologie du vieillissement par plusieurs chercheurs sur le sol métropolitain (Nowik, Thalineau, 2008 ; Caradec, 2010 ; Nowik, 2014). Ces différentes recherches ou études permettent de dresser un cadre théorique sur lequel s'appuyer et qu'il convient de questionner par les pratiques des retraités réunionnais en matière de mobilité résidentielle.

La mobilité résidentielle, comme beaucoup d'autres champs de la sociologie du vieillissement, doit être étudiée en s'intéressant aux trajectoires passées des individus, d'une part, et au contexte présent et aux supports (collectif, identitaire, relationnel) mobilisables, d'autre part (Caradec, 2014). En s'intéressant au parcours résidentiel des personnes enquêtées, on constate être face à un ensemble de comportements extrêmement hétérogènes. Dans le cadre de notre travail de terrain à La Réunion, il a été possible néanmoins de dégager trois profils de parcours résidentiels en termes de fréquence de la mobilité.

3.1 Trois types principaux de parcours de mobilité résidentielle

D'abord, il existe des parcours résidentiels très mobiles caractérisés par de nombreux déménagements tout au long de la vie et notamment à l'étranger : dans l'enfance, au cours de la vie active et au cours de la retraite. En voici deux exemples parmi les personnes enquêtées.

En premier lieu, Monsieur Bara, né dans le Nord de la France, âgé de 68 ans est célibataire et n'a pas d'enfants. Il a fait son service militaire aux Antilles avant d'être muté en Guyane où il était responsable d'une infirmerie. Il y est resté neuf mois et cette expérience lui a beaucoup plu. Ses déménagements lorsqu'il était actif ont toujours été déterminés par ses obligations ou choix professionnels, mais il a toujours souhaité retourner dans les départements d'Outre-mer. Quand il est rentré de Guyane, il a donc sollicité des laboratoires pharmaceutiques pour trouver un emploi dans un DOM. Il a été recruté par un laboratoire qui lui a d'abord demandé de faire ses preuves à Paris. Au bout d'un an, il est parti en Martinique où il est resté quatre ans. Il ne se plaisait pas beaucoup en Martinique et il a eu la possibilité de partir en Guyane où il souhaitait retourner. Il y est resté une dizaine d'années puis a été muté à La Réunion pour cinq ans. Il vivait à Saint-Denis en plein centre-ville. Il a alors démissionné et décidé de réaliser un de ses rêves en allant habiter à Maurice pour y pratiquer la pêche au gros. Il a acheté un bateau et est resté huit ans à Maurice. Cette décision a aussi été motivée par le fait qu'il était à ce moment-là en couple avec une Mauricienne. C'est là-bas qu'il a « *passé les meilleures années* » de sa vie. Suite à un différend avec le gouvernement, il s'est fait « *virer de l'île Maurice* », tous ses biens ont été saisis et il a dû rentrer en France. Grâce à des contacts, il a pu retrouver du travail à Dunkerque dans l'import-export de prothèses. Cette activité a duré cinq ans. Ensuite, il a arrêté de travailler pour s'occuper de ses parents malades. Son père est décédé très rapidement mais il est resté auprès de sa mère pendant dix ans. Il vivait donc chez elle dans le Nord de la France jusqu'à sa mort en 2011. Lorsque sa mère est décédée, une fois tous les papiers en règle et la maison vendue, il a décidé de retourner à La Réunion tout en sachant qu'il n'y resterait pas. Il a d'abord habité à Saint-Denis mais n'a pas supporté la ville,

qui pour lui avait beaucoup changé notamment par rapport à la circulation automobile. Il vivait à ce moment-là dans un petit hôtel à Saint-Denis dont le propriétaire possédait un appartement à Saint-Pierre. Il vit actuellement dans cet appartement.

L'exemple de Madame Durel est lui aussi très parlant concernant la fréquence importante des déménagements tout au long du parcours de vie. Madame Durel, 65 ans, est divorcée et a un fils en métropole. Dans son entourage familial proche, elle a aussi une nièce qui vit à La Réunion. Elle est née dans les Vosges et a grandi dans la ferme familiale jusqu'à l'âge de quatorze ans. Elle est ensuite allée en internat pendant trois ans. Quand elle a rencontré son mari, ils ont acheté ensemble une maison dans les Vosges. Ils y ont vécu quelques années. À 27 ans, elle quitte son mari parce que celui-ci l'empêchait de devenir aide-soignante. Ils divorcent, elle lui a laissé la maison et a loué une petite maison à Épinal où elle a obtenu un emploi dans une clinique en tant qu'aide-soignante. En 2001, une fois que son fils était « *élevé* », elle a eu envie de découvrir autre chose car elle avait le sentiment de connaître les Vosges par cœur. Elle avait « *envie de changer complètement de vie* », en outre elle était très attirée par le soleil. Elle a donc décidé, à 51 ans, de partir s'installer dans les Pyrénées-Orientales. Elle a souhaité s'y installer parce qu'elle y avait déjà passé des vacances et qu'elle avait beaucoup apprécié la région. Elle a quitté son domicile en mars 2014, date à laquelle elle a emménagé à La Réunion un peu pour les mêmes raisons que pour son précédent déménagement. Elle avait envie « *d'aller encore plus loin* » et aussi parce qu'elle a toujours eu « *un côté exotique* » en elle. Elle est donc arrivée à La Réunion en 2014 en ayant préparé son arrivée depuis plusieurs années, elle évoque deux voyages de plusieurs mois en 2012 et en 2013. « *Une décision comme ça elle ne se prend pas comme ça, ça se réfléchit, ça se mesure...* ». On comprend que c'est une femme très organisée qui a anticipé dans les moindres détails son emménagement à La Réunion à l'exception de la location de son logement qu'elle a préféré effectuer à son arrivée. C'est vraiment pour elle-même qu'elle a pris cette décision. Elle est encore étonnée aujourd'hui de la facilité avec laquelle elle a déménagé, l'opération a duré en tout seulement neuf mois. Elle a vendu tous ses meubles, elle a simplement envoyé quelques colis économiques et a gardé sa voiture qu'elle a remplie d'affaires et fait venir par bateau. Juste avant d'arriver à La Réunion, sa nièce lui a parlé d'un appartement juste à côté de chez elle. Elle a enclenché les procédures immédiatement, ce qui fait qu'elle a eu son appartement une semaine après son arrivée. C'est dans cet appartement qu'elle vit actuellement.

Au-delà des « très mobiles », on trouve également des parcours intermédiaires en termes de mobilité résidentielle caractérisés en général par un premier domicile parental quelques déménagements pendant la vie active et très peu de déménagements au cours de la retraite. C'est le cas par exemple de Monsieur et Madame Barton. Monsieur Barton est un enfant de l'assistance publique et Madame Barton n'évoque pas son enfance. Ils ont 70 ans et ont commencé leur vie de couple dans un logement « *insalubre* » à Pantin en région parisienne il y a cinquante ans. Il y avait seulement un WC pour tout l'immeuble et ils évoquent la puanteur quand leur voisine vidait son pot de chambre une fois par semaine le dimanche. Ensuite, ils ont pu acheter un petit pavillon à Aulnay-sous-Bois et c'était le « *paradis* ». Ils racontent qu'à l'époque, dans les années 1960, il était très difficile d'obtenir un HLM donc au lieu de cela, ils ont eu accès à la propriété. Ils sont restés vingt-huit ans dans leur maison. Pour eux, le passage du « *taudis* » à Pantin au pavillon d'Aulnay a été un déménagement marquant, « *c'était un changement total* ». Ils sont restés à Aulnay jusqu'à leur retraite. Lorsqu'ils étaient encore à Aulnay, ils ont fait construire une maison grâce à un plan d'épargne-logement dans le village natal de Madame Barton dans l'Yonne. Ils ont habité cette belle et grande maison jusqu'en 2014 où ils ont décidé de « *changer de vie* » pour se

rapprocher de leur fils et de leurs petits-enfants qui vivent à Saint-Denis de La Réunion. Cette décision a également été motivée par le sentiment d'isolement dans lequel ils se trouvaient en pleine campagne :

Monsieur Barton : C'est le drame des personnes âgées toutes seules dans les campagnes, plus de contacts, personne, pas de médecin. Il faut faire trente kilomètres en voiture, minimum quinze, à condition de trouver quelqu'un pour vous emmener en voiture. Enfin, voilà toutes les difficultés.

Ils ont vendu leur maison dans l'Yonne et sont arrivés à La Réunion en 2014. Ce déménagement a aussi été marquant dans leur parcours à cause de l'éloignement et de la logistique nécessaire, même si leur fils a été facilitateur dans toutes leurs démarches. Ils ont apporté quasiment toutes leurs affaires à part quelques meubles et « *les trucs de jardin* ». Ce qui a été le plus dur pour eux a été de « *prendre la décision* » et de « *faire la coupure* » mais en même temps l'idée leur est venue assez vite puisqu'ils racontent qu'à l'occasion de leurs dernières vacances, ils ont remarqué que l'appartement juste en dessous de leur fils était à vendre et Madame Barton a « *innocemment* » demandé s'ils pouvaient l'acheter. C'est ce qui a été fait quelques mois plus tard.

Enfin, on relève aussi des parcours très peu mobiles caractérisés par peu de mouvements et de mobilités géographiques à tout âge de la vie, à l'exception de l'âge actif durant lequel les possibilités d'emplois peuvent entraîner la mobilité. Il s'agit alors en général de retraités qui ont conservé leur domicile ou qui ont changé de domicile au moment de la retraite. L'exemple de Monsieur et Madame Lalou (82 ans tous les deux) en est représentatif. Monsieur et Madame Lalou sont tous les deux nés à Petite-Île à La Réunion. Ils ont un fils. Ils n'ont jamais quitté cette commune littorale du Sud de l'île de leur vie. Monsieur Lalou a hérité d'une maison de famille dans laquelle ils se sont installés quand ils se sont mariés. Ils y ont vécu presque soixante ans et sont partis récemment pour une nouvelle maison parce qu'ils ne s'entendaient plus avec leur fils avec lequel ils ont vécu quarante ans. Ils lui ont laissé la maison mais il a été difficile de comprendre si elle a été donnée légalement ou s'ils sont toujours propriétaires. Ils disent tout de même qu'ils auraient « *dû la garder pour que toute la famille puisse en bénéficier* ». Toujours est-il qu'ils sont partis parce que la cohabitation n'était plus possible et que leur fils avait rencontré quelqu'un. Ils ont déménagé à seulement trois kilomètres de la maison familiale. Pour eux, ce n'est pas concevable d'aller habiter ailleurs qu'à Petite-Île parce qu'ils sont « *habitués* » et aussi parce qu'ils sont catholiques et que c'est important pour eux de vivre près de l'église de Petite-Île.

En se basant sur le critère de la fréquence des mobilités résidentielles au cours de la vie, nous avons pu dégager, à travers notre corpus d'entretiens, trois types de parcours résidentiels : des parcours très mobiles, peu mobiles et intermédiaires. Les retraités de notre échantillon présentent donc des parcours résidentiels variés mais qu'en est-il des choix associés à ces mobilités résidentielles ?

3.2 Choix de mobilité : des décisions sous contraintes pour les retraités les plus âgés

V. Caradec (2010) a cartographié les comportements résidentiels des retraités en en définissant cinq types : la mobilité résidentielle choisie, la stabilité résidentielle (souhaitée), la mobilité contrainte, l'assignation à résidence et l'incertitude résidentielle. Dans le cas du programme de recherche Amare, puisque nous nous intéressons au dernier déménagement au cours des deux dernières années, nous avons bien sûr surtout retrouvé des mobilités

choisies et contraintes mais nous verrons que certaines personnes se retrouvent à présent soit dans des incertitudes résidentielles soit dans des assignations à domicile et que ces catégories idéal-typiques n'empêchent pas que certaines personnes se soient positionnées de manière plus ambiguë. On retrouve ce même constat en ce qui concerne les raisons qui ont poussé à la mobilité.

Dans notre corpus, les mobilités résidentielles choisies répondent souvent à une logique de rapprochement affectif notamment des enfants, à l'image de Monsieur et Madame Barton qui ont déménagé à La Réunion pour se rapprocher de leur fils et de leurs petits-enfants.

Monsieur Barton : On est venus pour notre fils, nos petits-enfants d'un premier mariage de notre fils, deux petits-enfants qui ont 16 et 19 ans et un troisième qui habite là-haut et comme on se voyait très peu, occasionnellement en métropole tous les ans ou tous les deux ans, ça faisait peu. Donc on a décidé de venir, voilà, c'est surtout du point de vue familial, ce n'est pas uniquement pour le soleil !

Madame Barton : Mais on apprécie quand même le soleil...

Monsieur Barton : On apprécie le climat, on voit notre petit-fils tous les jours, notre bru. On a déjeuné ensemble hier. C'est plus sympa et l'environnement est bien meilleur. Je parle de l'environnement humain, c'est un point de vue sur un an, je peux pas juger. Il y a beaucoup plus de contacts, c'est un point de vue personnel.

Ou encore à l'image de Monsieur Gilbert (70 ans, locataire chez l'habitant, cinq enfants) qui a souhaité, après une hospitalisation prolongée, retourner habiter à Cilaos où il avait grandi pour se rapprocher de ses amis :

Monsieur Gilbert : Pour retrouver mon origine et les amis et les amis d'enfance et tout. Et j'aime bien ici, La Réunion. Quand j'ai quitté l'hôpital, l'assistance sociale et la docteure m'ont trouvé un appartement à Saint-Pierre, à Terre-Sainte, mais il fait une chaleur horrible. Je ne pouvais pas résister alors j'ai trouvé un copain et avec le bouche à oreille il m'a fait connaître cette dame [Monsieur Gilbert vit chez une dame en colocation] et j'ai atterri là.

Les mobilités résidentielles répondent aussi pour les plus jeunes retraités de notre corpus à une volonté de se rapprocher des services de proximité, notamment des services de santé et ceux liés à l'épanouissement personnel, en habitant dans un endroit agréable. C'est le cas pour Madame Durel qui a volontairement cherché un logement proche de toutes les commodités du quotidien :

Madame Durel : Avant de m'installer là, j'ai quand même analysé tout ce que j'avais besoin pour vivre et pour être heureuse. Et là j'ai tout trouvé : la mer, le soleil, l'eau, vous avez les ruisseaux et vous avez la mer, la verdure, les promenades dans la nature, les activités y'en a beaucoup de toutes sortes et des différentes aussi puisque d'une région à l'autre, il y a des cultures différentes, des mœurs différentes, des activités différentes, des sports différents, y a tout. [...] Tout, où je suis, j'ai tout : bureau de tabac, pharmacie, marchand de légumes, boulangerie, kiné, dentiste, médecin, les bazars ça ne manque pas, les bazars chinois... Attendez, je suis en train de réfléchir, y a une toute petite épicerie en bas de ma rue, bon ça peut servir de dépannage avec les congelés aussi, donc pareil. Et qu'est-ce qu'il y a ? Oui y a un couturier, y a une quincaillerie. J'ai tout, j'ai tout. Ah oui, la mairie n'est pas loin, y a la poste pas loin, y a la police pas loin, y a les lycées, y a l'école primaire qu'est pas loin, ça ne me concerne plus mais je m'occupe d'une petite nièce qui va avoir sept ans en plus.

C'est également le cas de Monsieur Damiano pour qui la proximité des activités de loisirs et des services publics comme l'école était une priorité. On peut noter aussi dans l'extrait qui va

suivre une prise de conscience par Monsieur Damiano d'une réduction de ses activités liées à son âge, mais la proximité à ces activités demeure néanmoins un critère de choix :

Monsieur Damiano : Bon bah, si vous voulez, ici on a la plage, ici on est bien, on est tout près de la plage. C'est pour ça qu'on a choisi ici, encore que c'est un peu cher. Mais l'école est juste là et on a la plage. Ça fait qu'on marche à pied à l'école et on va à la plage, c'est juste là, c'est simple, voilà. On n'a pas besoin de véhicule. Parce qu'on comptait aller dans les Hauts, c'est bien moins cher mais il faut deux voitures, hein, tandis qu'ici ma femme, elle a sa voiture et voilà. Donc ça facilite les choses. D'autres activités, on marche, voilà. Vous savez, quand vous revenez après toute la semaine, que vous avez travaillé le week-end, la femme elle ne tient pas à aller courir dans les montagnes et puis c'est vrai que, encore que je suis encore assez actif, mais mon temps a passé si vous voyez ce que je veux dire, on a plus l'envie, on peut appeler ça l'envie de... Encore qu'on va au volcan, à droite, à gauche, mais il y a quand même une réduction, si on peut appeler ça comme ça, d'activités, quoi, de ma part.

Les raisons des mobilités résidentielles, lorsqu'elles sont contraintes, sont liées soit à des fins de bail, à des différends voire des ruptures conjugales ou familiales et, de manière assez prégnante dans notre corpus, au manque de ressources financières. Cette dernière raison est souvent aussi au cœur des assignations à domicile ressenties par certaines des personnes enquêtées. Pour Monsieur Bara, « *c'est l'argent qui me motive* » et pour Monsieur et Madame Lalou, ce sont des différends avec leur fils avec lequel ils vivaient dans le domicile dont ils sont propriétaires qui les ont poussés à déménager :

Madame Lalou : Pour être tranquilles, pour pas l'avoir devant nous tout le temps. Ses beaux-parents, ils sont à côté et c'est eux qui comptaient. Nous, on était près mais ce sont ses beaux-parents. C'est normal mais il ne faut pas jeter ses parents. Il a un enfant mais il ne vient pas me voir, c'est moi qui suis obligée d'y aller.

Dans l'analyse des motifs des mobilités résidentielles, V. Caradec (2010) relève les logiques économiques, de santé, familiales, conjugales et territoriales. S'il est intéressant de différencier ces logiques et d'essayer de comprendre la raison principale de la mobilité, on constate que la décision de mobilité résidentielle est souvent le résultat d'un ensemble de raisons. Ainsi, Monsieur et Madame Barton ont déménagé à La Réunion pour se rapprocher de leur fils mais aussi parce qu'ils recherchaient un climat clément et des structures sanitaires à proximité de leur domicile. Madame Durel, quant à elle, a déménagé parce qu'elle aime l'environnement et le mode de vie à La Réunion mais aussi parce qu'une de ses nièces y vit.

Après avoir caractérisé et dressé rapidement les raisons des mobilités résidentielles passées au sein de notre corpus, nous allons maintenant nous intéresser aux projets de mobilité des personnes interrogées pour mieux comprendre leurs sentiments sur leur logement actuel et pour mettre en lumière les motivations sous-jacentes. Nous distinguerons les personnes ayant des projets de mobilité affirmés, celles visant à la sédentarité et enfin celles identifiées comme indécises quant à un projet de mobilité future.

3.3 Trois types de projets de mobilité : mobilité affirmée, projet de sédentarité et projet indécis

Commençons par passer en revue les personnes ayant des projets de mobilités affirmés. Madame Divoux (65 ans, vit seule, locataire chez l'habitant, onze enfants) n'est absolument pas satisfaite de son logement mais cela tient surtout à son isolement géographique et affectif. Selon elle, son logement n'est pas conforme parce qu'il n'y a pas de vraie porte, elle

attend qu'elle soit réparée mais visiblement le mari de la propriétaire reporte toujours le moment de s'en occuper. Elle évoque des problèmes de sécurité, notamment avec des gens qui sont venus pour arracher ses fleurs « *pour se venger* ». Mais le véritable problème de ce logement, c'est sa situation géographique. Elle se sent coincée car elle n'a pas de voiture et le bus est difficilement accessible. La mauvaise accessibilité de son logement est amplifiée par ses difficultés à se déplacer (elle souffre d'une sciatique qui lui paralyse parfois les jambes) et par le fait que ses enfants ne veulent plus vraiment s'occuper d'elle. Elle ne veut pas trop déranger son seul fils à La Réunion avec lequel elle est encore en contact, parce qu'il habite loin. De plus, elle se plaint de difficultés financières. Malgré un faible loyer de 150 euros, qui constitue le seul avantage de ce logement, elle dit ne pas pouvoir se nourrir à sa faim. Elle regrette beaucoup la métropole pour le prix des produits alimentaires et des produits de beauté. Globalement, elle se sent très isolée, « *c'est le coin ça, c'est trop trop reculé, quelqu'un qui ne conduit pas, c'est catastrophique [...], le fait de vivre toute seule j'ai jamais été, j'ai toujours eu mes enfants quand j'étais là-bas* ». Elle compare en permanence avec ce qu'elle avait en métropole et finalement la regrette. Elle était rentrée à La Réunion pour se rapprocher d'une partie de ses enfants mais les relations avec ces derniers ne sont pas satisfaisantes à son goût.

Monsieur Bara, quant à lui, est arrivé à La Réunion tout en sachant qu'il n'y resterait pas. Il est globalement satisfait de sa situation mais celle-ci n'est pas durable car il n'a pas assez de ressources financières. Il dépense deux fois plus que ce qu'il reçoit pour sa retraite, donc estime ne pas avoir d'autres choix que de partir de La Réunion qu'il trouve trop chère. Il a donc un projet de mobilité très affirmé qui consiste à partir s'installer à Madagascar. Ce déménagement est motivé par le faible coût de la vie à Madagascar et aussi parce qu'il a plusieurs amis qui y sont installés. Il a prévu d'y passer quelque temps une première fois pour prospecter sur son installation et d'y aller définitivement par la suite : « *j'aurai le plaisir de finir mes jours à Madagascar* ». À part gagner « *3 000 euros par mois* », alors qu'il touche 1 000 euros de retraite par mois, rien ne pourrait le retenir à La Réunion. Même si son projet semble vraiment très réfléchi, il émet plusieurs fois des doutes sur la prise en charge sanitaire malgache. Il appréhende de tomber malade, de devoir être hospitalisé dans un hôpital malgache et de ne pas recevoir ses médicaments pour sa tension parce que les colis sont interceptés. Il est également méfiant vis-à-vis du paludisme. Il est conscient qu'il devra peut-être réviser son projet s'il y a trop d'obstacles à Madagascar et est aussi convaincu qu'il lui faudra trouver une autre solution. « *Je pense y aller au mois de janvier et si vraiment y a tellement d'obstacles qui m'empêcheraient d'y aller, alors il va falloir que je révise un peu. Mais aller où ? Je ne sais pas. De toutes façons, je ne resterai pas ici, non, ou alors je vais m'isoler dans les Hauts* ». Monsieur Bara est visiblement quelqu'un de très solitaire, revendiquant son indépendance. Il ne remet pas en cause l'implication de son mode de vie sur ses difficultés financières. Il est plus disposé à changer radicalement d'environnement qu'à évoquer la possibilité de limiter ses dépenses. Monsieur Bara a habité dans de nombreux endroits en France comme à l'étranger, l'idée de déménager est donc tout à fait envisagée et envisageable, mais on voit bien que le choix qu'il doit faire est d'autant plus compliqué qu'il est vécu comme subi eu égard au maintien jugé nécessaire de son rythme de vie. Il agit comme s'il se forçait à se convaincre du bon choix de Madagascar comme destination future.

Dans la continuité des mobilités affirmées, Madame Durel se verrait très bien déménager à nouveau pour être dans un environnement de vie épanouissant. Même si ce projet n'est pas véritablement affirmé, c'est une possibilité que Madame Durel n'écarte pas :

Madame Durel : Vous allez rigoler [rires], j'ai des personnes de métropole, quand elles ont su que je venais ici, elles m'ont dit : "mais pourquoi tu viens ici à La Réunion, t'es pas bien ici ?" Et je dis : "mais je suis très bien où je suis mais j'ai envie de vivre autre chose". Et y'en a qui m'ont dit : "de toutes façons dans trois ans, tu seras revenue !" Y'en a qui m'ont dit aussi : "c'est une petite île, c'est qu'un département, tu vas en avoir vite fait le tour", mais ceux qui m'ont dit ça ne connaissent pas La Réunion. À La Réunion, c'est une île, c'est vrai que c'est petit, mais y a tellement de coins, de recoins, de choses à vivre, de cultures différentes, de gens rencontrés, de choses à faire que vous en avez pour des années à découvrir. Et quand vous vous donnez dans le milieu, dans le coin où vous vivez, vous ne pouvez pas tout faire, vous n'allez pas en promenade tous les jours, ce n'est pas possible, donc vous en avez pour des années ! Et je leur ai répondu avec un petit air narquois et un petit sourire aux lèvres et un petit peu de lumière dans les yeux : "mais quand j'aurai fini de visiter La Réunion, je visiterai une autre île voilà !" Mais j'ai quand même eu toujours ce côté au fond de moi, c'était comment, c'était quelque chose qui sommeillait en moi. J'ai toujours eu ce côté exotique ! J'ai toujours aimé les couleurs vives, j'ai toujours aimé le soleil, j'ai toujours aimé la chaleur. Encore aujourd'hui, tant qu'il ne fait pas trente degrés, je ne suis pas bien ! Y'en a qui vont sous les filaos pour pique-niquer, moi j'aime le soleil, je suis comme ça.

Dans notre corpus, d'autres personnes ont au contraire des projets affirmés de sédentarité. Monsieur Prade (68 ans, marié à une femme de 65 ans, un enfant, locataire dans le parc privé) par exemple a le sentiment d'avoir déjà beaucoup déménagé et a mal vécu son dernier déménagement. De plus, il a veillé à ce que son nouveau logement soit adapté à son avancée en âge :

Monsieur Prade : Ah non non non non ! J'ai toujours déménagé à cause comme là, ma dernière fois la sœur [du propriétaire] a voulu récupérer son logement pour en faire un truc et le frère a voulu récupérer aussi son logement. Sinon je ne serais pas parti. Enfin, je vous dis au début ça m'a mis, comme on dit, les boules parce que si vous voulez, quand on est dans un endroit qu'on a ses habitudes, enfin je ne regrette pas parce que le quartier devenait bruyant, les mobylettes qui passaient cette zone en bas ça attire du monde et juste au-dessus ils construisent des HLM mais quand il va y avoir du monde là-dedans ... Il y a aussi le Pôle emploi qui s'y est mis, mais là, ça va être infernal, donc finalement c'est un mal pour un bien.

C'est également le cas de Monsieur Barton qui se voit terminer ses jours dans son logement actuel, ce dernier étant de plain-pied et adapté au handicap de son épouse :

Monsieur Barton : Ah bah non, vu l'âge je pense finir ici. C'est même totalement envisagé. Je ne vois pas pourquoi déménager ou alors s'il y avait un cataclysme, tremblement de terre ou je ne sais pas quoi ou un phénomène naturel, autrement non, c'est de terminer nos jours ici. Non, je ne vois pas pour aller où, non.

De son côté, Monsieur Gilbert, qui à 70 ans et qui est célibataire ne souhaite plus déménager car il a trouvé un équilibre à Cilaos par rapport à la douceur des températures et cela, malgré un certain éloignement de sa famille :

Monsieur Gilbert : Non, non, je ne voudrais plus jamais quitter Cilaos ! Non, non, non, non, non, malgré c'est une grande distance, trente-cinq kilomètres pour arriver où ma famille vit à La Rivière, mais je quitterai plus Cilaos. Là, les cures, on respire très bien et comme la clinique Saint-Jo m'a dit : « pour bien s'en sortir, il faut de l'air ».

Enfin, on relève dans nos entretiens des situations d'incertitude résidentielle qui sont souvent le fruit d'une instabilité financière, d'instabilités affectives ou de problèmes de santé de plus en plus prégnants. Pour certains, il s'agit aussi d'une situation d'attente consécutive à une

demande de logement social plus adapté. Madame Bretel (78 ans, deux enfants, vit seule, locataire dans le parc privé) exprime une incertitude quant à son état de santé. Ainsi, elle émet la possibilité de devoir aller en maison de retraite si son état de santé se dégradait trop et cela d'autant plus qu'elle a des marches pour accéder à son logement :

Madame Bretel : Peut-être si des fois je trouvais un appartement, par exemple au premier qu'il n'y ait pas de marches, peut-être que je déménagerais. À La Réunion, ça va encore, j'arriverai toujours à trouver quelqu'un pour me déménager, oui, c'est possible, hein, je suis bien ici, mais le pire c'est les marches, surtout qu'en ce moment j'ai mal aux jambes, j'arrive plus à monter les marches. Monsieur J-B [gestionnaire de la résidence] il dit : mais si, vous êtes encore bien pour monter les marches, j'ai dit : oui, mais bon vous savez, les propriétaires... bon, quand il y a un problème, je l'appelle quoi [...], bien sûr, il viendrait à m'arriver un truc, je serais peut-être obligée de partir dans une maison [de retraite] mais ce sera ici, je ne quitterai plus La Réunion. Je ne peux pas repartir en métropole, non, je ne peux pas, faut que je reste, moi, dans ma tête, que je reste avec quelqu'un de la famille, la famille c'est important.

Madame Grand (69 ans, vit seule, hébergée gratuitement chez l'habitant, deux enfants) aussi évoque la maison de retraite. Elle ne souhaite plus déménager, ayant déjà déménagé plusieurs fois, mais de potentielles dégradations de santé pourraient la pousser à entrer dans un EHPAD :

Madame Grand : Ah non, ça suffit, j'ai déménagé au moins sept fois dans ma vie, on dirait, ah oui ! [...] À part si, peut-être, je n'espère pas mais, je me suis claqué un machin dans la jambe. Si je peux plus marcher, bah, peut-être j'irai à l'Ehpad à la Possession pour pas embêter les autres.

Madame Hoarau (60 ans, vit seule, locataire dans le parc social, deux enfants), quant à elle, exprime une incertitude par rapport à sa situation financière. Elle est profondément tiraillée entre son désir de rentrer en métropole et l'éloignement de ses petits-enfants qui serait occasionné par un départ de La Réunion :

Madame Hoarau : Je pense retourner en métropole parce que mes amis sont là-bas, mes sœurs et mes frères sont là-bas. Je suis seule ici à La Réunion. J'y pense mais j'ai pas les moyens, il faudrait que je parte avec vingt-trois kilos de bagages, ça il faut y penser, on y pense pas financièrement, matériellement je peux pas partir, ici c'est vraiment carcéral [...] Soit j'abrège ma vie, soit je pars en métropole, y a pas, y a que deux solutions ».

Si elle a des arguments pour partir, Madame Hoarau a aussi des arguments qui la confortent dans l'incertitude et la poussent à rester :

Madame Hoarau : Je ne verrai peut-être plus mes petits-enfants si je pars en métropole, je verrai plus ma fille ici. Elle a trente-trois ans, elle va se marier, je ne pourrai pas venir à son mariage. Je vais être obligée de me séparer de mon chien et c'est ma seule compagnie, c'est tout, voilà quoi.

Monsieur et Madame Lalou sont en attente depuis plusieurs années d'un logement social, ils seraient alors prêts à déménager mais uniquement si on leur proposait un logement qui les rapprocherait encore davantage de l'église. On constate pour ce couple un ancrage très fort dans leur environnement de proximité :

Madame Lalou : Si le logement est mieux oui ! On a fait une demande pour un logement social mais on n'a pas eu de réponse. Un logement social meilleur marché, ce serait bien oui [...] Nous, on est habitués comme ça, alors si c'est pour aller plus près de l'église d'accord mais c'est notre vie, on y a passé notre vie, hein.

Monsieur Fontaine (70 ans, divorcé, cinq enfants, locataire dans le parc social) est aussi dans une forme d'incertitude car il est en attente d'un logement social adapté à sa situation notamment familiale :

Monsieur Fontaine : Depuis le 1^{er} mars 2014, j'étais chez ma fille. Avant, j'ai fait une demande de logement social pour baisser les tarifs mais malheureusement comme je suis tout seul moi... J'ai pas compris quand elle m'a dit un studio, qu'est-ce que je fais avec un studio ? Un studio ? Mes enfants, y peuvent pas entrer ici. Je paye cher, d'accord, mais j'ai des chambres. Si j'ai une sœur qui vient de Cilaos ou de Saint-Denis, elle ne veut pas y aller le soir... Mais l'assistante sociale à cause je suis seul ... un studio ? Jamais ! Foutez-moi un deux pièces oui, je reconduis ma demande pour un deux pièces.

Dans notre corpus de personnes âgées réunionnaises, que leurs projets de mobilité soient orientés vers un changement de domicile, vers la sédentarité ou bien encore incertains, ils sont tous motivés par des facteurs variés et multiples mais sont aussi souvent en partie contraints par la perception de l'état de santé et l'anticipation de sa dégradation ainsi que par la situation économique précaire de certains des enquêtés. Parmi les facteurs décisionnels, au-delà de la seule question des mobilités résidentielles, nous allons étudier maintenant plus précisément la mobilité autour du domicile considérée comme une variable essentielle de la compréhension de l'ancrage résidentiel des individus.

3.4 Perspectives de mobilité et lien social

Les déplacements dans la vie courante des personnes âgées de notre corpus sont principalement de trois ordres : affinitaires, utilitaires et de loisirs. Certains déplacements peuvent être à la fois affinitaires et utilitaires, c'est le cas par exemple lorsque Madame Bretel va faire ses courses accompagnée de ses enfants. Ils peuvent être affinitaires et de loisirs quand Monsieur Fontaine va passer un après-midi dans un Club du troisième âge pour y retrouver ses amis. On constate que les déplacements ont tendance à diminuer avec l'avancée en âge et l'apparition des fragilités. Dans ce cas, à mesure que la déprise (Barthe et al, 1988) s'intensifie, les activités ont tendance à se concentrer de plus en plus exclusivement au sein du domicile.

Ce recentrement sur le domicile est exprimé par Monsieur Barton en lien avec le handicap de sa femme et la non-adaptation de l'environnement immédiat :

Monsieur Barton : Moi, je lis le journal, je vais promener le chien, ma femme comme elle a du mal à marcher, elle a beaucoup de mal à se déplacer et ici en fauteuil roulant c'est pas évident. Je dirais que c'est le seul inconvénient ici, y a des endroits ça monte, ça descend, y a pas de trottoir, s'aventurer dans les chemins de traverse...

Ce resserrement des activités autour du domicile est aussi exprimé par Monsieur Gilbert qui y voit une diminution globale de ses activités en lien avec un état de santé plus fragile : « *Le matin, je descends par les Thermes, je fais des petites côtes et puis je me repose. Auparavant, je sortais beaucoup ; maintenant, je sors un peu moins parce qu'avec mon cœur, je préfère éviter* ».

Par ailleurs, les déplacements et les activités en général sont très souvent liés au réseau social des individus et plus globalement aux stratégies de recours à l'aide. Nowik (2014) montre qu'il y a deux grandes logiques de soutien escompté dans le cadre des mobilités résidentielles des personnes âgées. La première est celle qui pousse les individus à s'établir

à proximité des services privés et publics pour assurer son autonomie et éviter de dépendre des solidarités primaires. La seconde est davantage une logique qui mobilise très fortement la sphère familiale et pour laquelle la proximité aux services n'est plus une priorité. Dans notre corpus réunionnais, la seconde logique est très largement majoritaire. Il y a une attente importante de l'aide familiale qui, dans certains cas, prend la forme d'une véritable dépendance familiale. C'est l'exemple de Madame Grand et de Madame Bretel qui n'envisagent pas de sortir si elles ne sont pas accompagnées de leurs enfants. Le fait de posséder une voiture et de pouvoir encore la conduire semble être à La Réunion un élément majeur de l'autonomie des personnes dans leurs déplacements de la vie quotidienne. En effet, si les réseaux de bus desservent l'île, certains arrêts sont difficilement accessibles pour des personnes ayant des difficultés à marcher, notamment dans les Hauts de l'île. Madame Divoux en est victime :

Madame Divoux : Je prends le bus, j'ai pas de transport. Moi, je descends à pied comme je vous dis au Point chaud là. Là, il y a les petits bus qui m'emmènent et je vais chez le médecin et après je reviens et je remonte tout ça à pied ou bien je descends tout ça à pied. J'ai personne, c'est vraiment la galère ! Si je conduisais, ça aurait été bien, mais comme je ne pouvais pas conduire et je voulais pas acheter une autre voiture pour un an, ah non ! Il faut de l'argent ! Là, j'ai vendu mais pour rien, hein, et malheureusement si on veut acheter un gasoil, faut mettre le double dessus si c'est pas plus. Faut pas vieillir, faut rester jeune [rires] ! Eh oui, malheureusement, tout le monde vieillit.

On retrouve un sentiment partagé de diminution voire de perte des solidarités familiales. Cela n'est pas sans pointer une forme « d'étrangeté au monde » qui s'explique, à La Réunion, par des mutations socioéconomiques très rapides dont les personnes âgées ont été témoins ces dernières décennies. Ceci entraîne une certaine forme d'inquiétude des personnes âgées pour le futur et notamment pour les plus isolées d'entre elles. Le modèle des solidarités familiales est souvent érigé comme un trait identitaire de la culture réunionnaise mais celles-ci ont tendance à se transformer pour aller de plus en plus vers des solidarités collectives. « On ne saurait comprendre pourquoi la dépendance aux minimas sociaux ne fait pas l'objet d'une stigmatisation dans la société créole sans se référer à nouveau à l'histoire et à la fonction sociale du travail à La Réunion. [...] Pour beaucoup, la pauvreté renvoie à un ordre social sur lequel on a bien peu d'emprise et au sein duquel les stratégies de survie dépendent des solidarités horizontales (famille, quartier, etc.) mais aussi et surtout de la solidarité verticale, c'est-à-dire de l'action bienfaitrice d'une autorité supérieure » (Roinsard, 2014, p. 187). Si le recours aux aides sociales ou à la solidarité collective n'est pas stigmatisé à La Réunion, il est déstabilisant pour les personnes âgées qui voient en la famille le lieu symbolique de l'expression et des manifestations de la solidarité. Monsieur Gilbert l'exprime ainsi :

Monsieur Gilbert : Ils [ses enfants] sont trop loin, ils ont peur de la route. C'est moi plutôt qui vais vers eux, et puis ils ont des enfants en bas âge et un peu à l'école, et les maris travaillent ils ont peur de la route aussi. C'est la route qui fait peur. Ça, je les comprends, mais en principe ils peuvent venir. Ils disent souvent : « si, si, on va remonter », mais quand c'est plus dans notre génération, quoi, mais maintenant la famille s'éloigne.

Nous avons trouvé dans notre corpus un gradient important dans la qualité, la présence et la satisfaction quant au réseau social perçu par les personnes âgées. Certaines personnes sont bien entourées et satisfaites de leurs échanges. Elles le sont de par un réseau amical dense comme pour Monsieur Damiano (75 ans, veuf puis remarié avec une jeune femme malgache, quatre enfants, locataire dans le parc privé) :

Monsieur Damiano : Oui, on s'est fait des amis bien sûr, quelques amis. Il faut se rappeler que quand vous tombez dans un endroit comme ça, il faut tomber sur des gens qui sont du même..., qui ont la même vision que vous, parce qu'on dit bien qui se ressemble s'assemble. Donc, c'est vrai, on a rencontré quelques amis qu'on va retrouver presque tous les soirs en bord de mer, on va discuter, ah oui, absolument.

Le réseau amical de Monsieur Damiano est aussi une motivation pour sortir et aller se promener au bord de la mer. D'autres personnes, comme Monsieur Barton, sont très bien entourées par leur famille proche et par des relations de voisinage très cordiales :

Monsieur Barton : Tous les jours, on garde parfois le petit, quand il sort de l'école. Notre fils nous dit : « Je vous le laisse, je vais faire une course ». Il a quatre ans, je veux dire c'est plaisant d'avoir son petit-fils [...] On se voit avec les voisins, "bonjour, ça va ?", on se serre la main dans la résidence, ah oui tout le monde se connaît. Y a un couple là-bas, ils sont très gentils, oui très sympathiques. Y'en a deux ou trois qui sont arrivés en même temps que nous quasiment, non c'est sympa.

Monsieur Gilbert apprécie quant à lui particulièrement son réseau de proximité : « Oui, beaucoup d'amis, les gens de Cilaos sont très gentils, enfin un peu partout, mais plus ou moins, et ici c'est plus gentil [...] On se promène, on dialogue, on cause, on s'assoit quelque part, on n'a rien à faire, on discute la journée, voilà ». Pour Madame Durel, la satisfaction apportée par son réseau social est grandement liée à son implication au sein du tissu associatif local à destination des retraités :

Madame Durel : C'est incroyable ce qu'il y a pour les retraités ! Ici vous avez les mêmes activités qu'en métropole, faut pas croire que parce que c'est La Réunion, c'est pas la brousse, c'est civilisé quand même. Et pour les anciens, y a pas mal d'associations. Je vois où je suis sur Piton Saint-Leu, y a plein d'associations. J'ai regardé sur internet, y'en a au moins une certaine mais dans tous les domaines. Donc y a de quoi s'activer, vous ne restez pas chez vous là à déprimer et à pleurer de votre sort. Au contraire, vous allez partager et ça c'est beau.

D'autres personnes âgées sont quant à elles dans des situations d'isolement social bien souvent couplé à un isolement géographique, aux problèmes de santé et à la précarité financière. C'est le cas de Madame Bretel qui souffre de solitude du fait de son déménagement à La Réunion, de son éloignement vis-à-vis de sa famille en métropole, de la localisation de son logement et de ses problèmes de jambes qui l'empêchent de se déplacer. Elle peut toutefois compter sur son fils mais regrette son ancien réseau amical.

Madame Bretel : Je ne connais personne depuis sept mois que je suis ici. Je ne connais personne à part mon voisin qui est un jeune. 'Bonjour ça va', parce qu'il vient de la métropole aussi, on parle un petit peu mais c'est tout, c'est tout. Je n'ai pas de voisinage, rien, je n'aime pas trop ça mais bon quand même je venais d'arriver, c'est dur de pas pouvoir parler à personne. Heureusement que mon fils, il venait souvent en cas qu'il arrive quelque chose, mon fils il est là.

Deux des personnes enquêtées ont exprimé de grandes souffrances liées à la solitude. Dans les Bas, pour Madame Hoarau, et dans les Hauts, pour Madame Divoux, toutes deux sont isolées car elles n'ont pas de voiture par manque de moyens financiers et présentent des difficultés à se déplacer en transports en commun à cause de problèmes de santé. De plus, elles sont peu entourées, notamment par leur famille. Madame Hoarau a 65 ans et deux filles, une à La Réunion et une en Nouvelle-Calédonie. Elle vit dans un petit studio à Saint-Denis dans une grande précarité et de manière assez isolée :

Madame Hoarau : Je n'ai rien, je n'ai pas de voiture non, je n'ai que le chien, j'ai pas de loisirs j'ai rien [...] et je peux pas sortir à cause de ma chienne, je peux pas

prendre le Car Jaune [ligne de bus départementale] donc il faut que j'aïlle, que je trouve quelqu'un pour la garder. Ils [des amis] me disent : viens passer un week-end, mais je ne peux pas donc le 31 décembre et Noël, je les passe toute seule devant la télé [...] Je vais avoir 65 ans, à la retraite, je peux pas... Je peux même pas m'inscrire aux trucs des personnes âgées, des retraités, parce que je ne parle pas créole. Je suis d'origine réunionnaise mais je ne parle pas créole donc je ne peux pas communiquer avec eux. Quand ils voient ma peau et mon nom, ils m'insultent 'té aou lé vantar' [trad : tu te la racontes] Hoarau c'est réunionnais, alors je rencontre que des gens qui viennent de métropole ou des étrangers mais je ne peux pas avoir de contacts avec les Réunionnais et eux-mêmes ont une espèce de racisme. Je leur dis : 'mi cose pa kréol mi lé kreol mé mi cose pa' [je ne parle pas créole, je suis créole mais je ne le parle pas]. La mobilité, je n'en ai pas, je ne peux même pas aller à Maurice, trois cents euros je les ai pas [...] Je me sens seule, je me sens isolée, et cette amie me dit : "pense que tu vieillis, il ne faut pas que tu restes seule, viens chez moi" [...] L'isolement, le sentiment d'avoir été abandonnée, isolement parce que je ne peux pas bouger, j'ai aucune mobilité, je ne peux même pas faire quelques kilomètres. J'ai le permis de conduire, je conduis la voiture de ma fille quand elle est fatiguée, mais non, c'est pas la vie qu'il faut à quelqu'un qui est dans ma situation financière et familiale. Moi, je peux mourir là, personne ne le saurait.

Ce cumul de sentiment d'isolement à la fois géographique et social caractérise également la situation de Madame Divoux qui a 65 ans et onze enfants dont sept sont en métropole. Elle a travaillé comme femme de ménage et agent hospitalière. Elle vit dans un logement insalubre. Elle très limitée dans ses déplacements du fait de son état de santé :

Madame Divoux : Je me débrouille comme je peux mais je suis livrée à moi-même. Je suis obligée, je prends le bus plus loin là-bas. J'ai une sciatique, regarde-moi ça j'ai une sciatique, je suis obligée de ... Quand j'ai trop mal au dos, de mettre ça [une sorte de corset orthopédique]. Quand j'ai le dos qui se tasse, alors je suis obligée de mettre ça, alors je ne vous dis pas pour descendre là ! Alors, je descends là, après je traverse un peu plus haut et je prends le bus, là je vais à Leclerc, je prends un sac, je mets dedans. Alors au lieu de descendre là, je ne préfère pas parce qu'il y a une montée alors je prends le bus parce qu'il faut mieux descendre que monter avec un dos qui va mal. Je ne peux pas prendre grand-chose, quand j'ai besoin, le pire c'est la bouteille de gaz [...] Je me retrouve toute seule, bah, y a des jours, c'est dur, je pense à n'importe quoi. Tu peux faire, je pense, des mauvaises choses. Comprenez, mais bon, je passe mon temps devant la télé 24 heures sur 24, comprenez, c'est très très très toute seule, c'est un cauchemar.

La diversité de ces profils n'est pas sans conséquence sur la projection dans le vieillissement, sur la vision du futur et de son avancée en âge. Il est déjà connu que les personnes âgées bien entourées et plutôt à l'aise financièrement sont plus sereines face à l'avenir tandis que celles qui vivent dans une grande précarité ont beaucoup de mal à se projeter dans les années à venir. Il existe très peu d'anticipation sur la question du logement par rapport aux conséquences du vieillissement sauf quand il y a déjà des problèmes de santé qui nécessitent un aménagement particulier du logement. Pour ceux qui souhaiteraient aménager leur logement pour qu'il soit adapté en cas d'arrivée de fragilités, ils sont souvent freinés par le manque de moyens financiers ou par l'attente de logement social.

CONCLUSION

Le modèle d'habitat traditionnel réunionnais, où la proximité immédiate et les liens de solidarités familiales ne faisaient qu'un, se délite peu à peu face à la croissance démographique, à la saturation foncière, à la mobilité des actifs et aux transformations des modes de vie en faveur de la décohabitation entre les générations. Le mode d'habiter un terrain sur lequel plusieurs maisons familiales sont construites est devenu minoritaire au profit des maisons individuelles, des appartements et des logements sociaux. De manière conjointe à ces évolutions, une forte augmentation du nombre de personnes âgées seules dans leur logement, une situation de pauvreté qui touche presque la moitié des personnes âgées et une entrée précoce dans la perte d'autonomie eu égard à des conditions de vie difficiles, sont des facteurs essentiels pour comprendre les choix des seniors réunionnais en matière de mobilité résidentielle.

L'approche qualitative retenue ici avec la réalisation des quatorze entretiens semi-directifs dans le cadre du programme de recherche Amare s'est révélée porteuse d'enseignements dans la connaissance des processus sous-jacents aux décisions de mobilité résidentielle des personnes âgées à La Réunion. L'état et l'environnement de l'habitat, les modes de cohabitation, les réseaux de solidarité familiaux et amicaux, les ressources financières et l'expérience passée de la mobilité influent sur la mobilité résidentielle, qu'elle soit choisie ou contrainte. Phénomène complexe, résultat d'une combinaison de facteurs, la mobilité résidentielle des retraités interrogés à La Réunion revêt ici des formes très diverses dont les témoignages ont déjà pu donner un large panorama même si non exhaustif.

Grâce au prisme des attentes et projets en termes de mobilité résidentielle future, la présente analyse montre que les possibilités d'anticipation des individus face à leur propre vieillissement sont parfois limitées et soumises à des verrous à la fois financiers et affectifs. À La Réunion, dans un modèle où les personnes âgées entourées de leurs enfants le sont davantage qu'en métropole mais où la proportion de personnes âgées sans aucun contact avec leurs enfants est supérieure, c'est tout un pan de la réflexion sur le développement insulaire des petits espaces qui est posé avec son cortège de spécificités habituelles : éloignement, isolement, étroitesse du marché, émigration/immigration.

Notamment, eu égard au faible niveau d'éducation moyen des personnes âgées à La Réunion, les aides publiques à destination des personnes âgées, pourtant théoriquement substituables à certaines prérogatives des solidarités familiales, sont mal connues ou mal mobilisées. Ceci pourrait être une piste de réflexion pour l'action publique afin de guider les personnes âgées à mieux étayer et mieux réaliser leurs choix en termes de mobilité résidentielle, que ce soit en déménageant ou en restant sur place, en leur offrant les meilleures garanties possibles des conditions matérielles et psychologiques d'un bien-vieillir chez soi de qualité.



Bibliographie

- Argoud D., 2011, « De l'hébergement à l'habitat : une évolution ambiguë », *Gérontologie et société*, n°136, pp. 13-27
- ARS, 2012, *Statistiques et indicateurs de la santé et du social 2011*, Agence de Santé Océan Indien, Saint-Denis de La Réunion, 32 p.
- Baktavatsalou R., Clain E., 2016, « Allocation personnalisée d'autonomie en 2013. Une dépendance plus précoce et plus coûteuse », *Insee Flash*, n°83
- Barthe J-F., Clément S., Drulhe M., 1988, « Vieillesse ou vieillissement ? Les processus d'organisation des modes de vie chez les personnes âgées », *Les cahiers de la recherche sur le travail social*, n°15, pp. 11-31.
- Beaugendre C., Breton D., Marie C.-V., 2016, « 'Faire famille à distance' chez les natifs des Antilles et de La Réunion », *Recherches familiales*, n°13, pp. 35-52
- Bernède-Bauduin C., Cellier M., 2013, *La mortalité à La Réunion du 1er Janvier 2007 au 31 Décembre 2009*, ORS Réunion, ARS OI / DSP / ES, Plateforme d'Informations des Études en Santé, février, 11 p.
- Caradec V., 2010, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche 'Vieillesse de la population et habitat' », *Espace Populations Sociétés*, n°1, pp. 29-40
- Caradec V., 2014, « Transition du vieillissement et épreuve du grand âge », in Hummel C., Mallon I., Caradec V. (eds.), *Vieillesse et vieillissement, Regards sociologiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 273-288
- Catteau C., Nartz E., 2005, « Des handicaps fréquents et précoces à La Réunion », *Économie de La Réunion*, n°124, pp. 10-11
- CESER, 2011, *Les personnes âgées à La Réunion : anticiper les risques et les besoins, Conseil économique, social et environnemental de La Réunion*, Saint-Denis de La Réunion, 43 p.
- Chaussy C., 2016, « Enquête logement à La Réunion fin 2013. Les conditions de logement s'améliorent mais pas pour tous », *Insee Analyses Réunion*, n°15, 4 p.
- Coder Y., Fabre E., 2017, « Le logement des ménages pauvres à La Réunion. Moins de dépenses mais des logements moins confortables qu'en métropole », *Insee Analyses, La Réunion*, n°21, 4 p.
- Département de La Réunion, 2013, *Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale, 2013-2017*, Conseil Général, Saint-Denis de La Réunion, 115 p.
- Insee, 2010, « Personnes âgées. Démographie et conditions de vie », *Économie de La Réunion*, n°137, pp. 11-19
- Insee, 2014, *Tableau économique de La Réunion 2014*, Insee Réunion, Saint-Denis de La Réunion, 169 p.
- Jacob M., Pavageau C., 1991, « Le logement à La Réunion : entre tradition et modernité », *Économie et Statistique*, n°240, pp. 47-57
- Klein A., Sandron F., 2015, « Vieillesse de la population et politiques publiques réunionnaises à l'échelle infra-territoriale », *Chaire Quételet 2015, Démographie locale, Relations entre population, lieu de résidence et politiques publiques*, 18-20 novembre, Louvain-la-Neuve, 17 p.

- Levet A., De Almeida J., 2011, « Projection des ménages en 2020 », *Insee Partenaires, La Réunion*, n°14, 6 p.
- Marie C.-V., Temporal F., Condon S., Abdouni S., Breton D., 2011, « Migrations, famille et vieillissement. Des défis pour La Réunion de demain », *Insee Partenaires, La Réunion*, n°12, 6 p.
- Merceron S., 2017, « La population réunionnaise à l'horizon 2050 à La Réunion », *Insee Analyses, La Réunion*, n°29, 4 p.
- Nowik L., 2014, « La mobilité résidentielle des retraités », in Hummel C., Mallon I., Caradec V. (eds.), *Vieillesse et vieillissement, Regards sociologiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 257-270
- Nowik L., Thalineau A., 2008, *Programme de recherche Vieillissement de la population et Habitat. Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de 75 à 85 ans*, Rapport final, UMR Citeres, Université de Tours, 153 p.
- Roinsard N., 2014, « Pauvreté et inégalité de classe à La Réunion. Le poids de l'héritage historique », *Études Rurales*, n°194, pp. 173-189
- Sandron F., 2014a, « Vieillir à La Réunion : implications individuelles des évolutions démographiques, économiques et sociales », *Communication au colloque Trajectoires et âge de la vie, 26-30 mai*, AIDELF, Université de Bari, Italie, 16 p.
- Sandron F., 2014b, « Vieillir chez soi à La Réunion. Dynamiques sociales et logiques institutionnelles en matière d'habitat des personnes âgées », in Nowik L., Thalineau A. (eds.), *Vieillir chez soi. Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 117-129
- Watin M., 1991, *Approche anthropologique de l'espace domestique à La Réunion*, Thèse de Doctorat, Université de La Réunion, 430 p.
- Watin M., 2010, « Loger et habiter à La Réunion », in Wolff E., Watin M. (eds.), *La Réunion, une société en mutation*, *Economica*, Paris, pp. 55-77
- Watin M., Wolff E., 1995, « L'émergence de l'espace public à La Réunion. Un contexte socio-historique singulier », *Études de communication [en ligne]*, n°17, pp. 1-16

CONCLUSION GENERALE

Rémi Gallou, Sabrina Aouici, Claire Lefrançois et Catherine Bonvalet

Avec l'augmentation de l'espérance de vie aux âges élevés et les mutations qui ont bouleversé la société depuis la Seconde Guerre mondiale, l'étape de la retraite a connu de profondes transformations et s'étend désormais sur plusieurs années voire décennies. Cet allongement de la retraite permet l'élaboration de projets ou de stratégies résidentiels pour adapter son mode de vie aux différentes étapes de l'avancée en âge. Si la mobilité au moment de la retraite a fait l'objet de nombreuses recherches depuis les années 1980, les choix de vie opérés tout au long de cette étape restent beaucoup moins étudiés. En interrogeant 72 retraités du régime général nés entre 1927 et 1952 et ayant déménagé en 2015, nous avons souhaité comprendre leur mobilité, en dégager le sens et les logiques sous-jacentes. L'enquête Amare permet ainsi de resituer la dernière mobilité observée au regard des parcours de vie et des contextes historiques, économiques et territoriaux. Les comportements des individus durant la retraite face aux événements de la vieillesse se révèlent très variés, à l'image des situations étudiées dans ce cahier : les focus sont mis successivement sur l'histoire résidentielle, le choix du dernier logement et de son aménagement, la question de la recomposition de son environnement social, des liens de sociabilité, la spécificité des trajectoires des ménages modestes, les mobilités après un veuvage, ou hors de métropole sur l'île de La Réunion.

- **La mobilité durant la retraite : un ajustement, une épreuve, un repositionnement social et familial**

Pour rendre compte de la diversité des thèmes et des situations abordées, il convient de conserver une approche dynamique des mouvements résidentiels. Étudier la mobilité et l'analyser en termes de logique ne revient pas à la systématiser en en déterminant par avance les effets de causalité. L'analyse du corpus d'entretiens montre comment s'imbriquent les différentes trajectoires (familiales, professionnelles et résidentielles), comment certains ont su saisir les opportunités du moment, s'appuyer sur des réseaux familiaux et amicaux pour réaliser un parcours logement ascendant quand d'autres sont restés en marge et n'ont pas profité de la diffusion de la propriété ou de la construction de logements sociaux qui ont marqué les soixante dernières années. Toujours est-il que le déménagement à la retraite apparaît comme un moment privilégié pour requestionner ses modes de vie, que ce soit pour les conforter ou pour les ajuster, à la marge ou en profondeur. La dernière mobilité ainsi resituée dans l'ensemble du parcours des individus peut constituer une rupture plus ou moins forte, comme un retour vers le locatif privé après des années de propriété, vers le collectif – notamment les résidences seniors –, tout en sachant que des effets d'âge, de sexe et de classe influencent de concert ces trajectoires. Mais elle peut aussi venir parfaire ces dernières à travers une accession à la propriété tardive, l'accès au logement social, ou encore avec un logement idéalement situé en centre-ville, qu'il soit en location ou en propriété. Dans tous les cas de figure, que la mobilité soit choisie ou contrainte, elle est la plupart du temps arbitrée en fonction des proches ou parfois

même par ces derniers. Cette dimension est d'autant plus importante en vieillissant, quand les enfants peuvent être amenés à prendre une place grandissante dans les choix résidentiels. Mais avant d'être une affaire de famille, le dernier déménagement est une affaire de couple, comme le révèlent les arbitrages entre conjoints : les souhaits des femmes notamment, en termes de choix de logement ou de localisation, sont de plus en plus pris en compte dans les décisions du ménage.

Représentée comme positive en tant que réalisation d'un projet, d'accès à un lieu (le littoral, un centre-ville historique) ou à un statut (la propriété) socialement et économiquement valorisés, la mobilité résidentielle est en revanche redoutée et souvent vécue comme une épreuve par les enquêtés d'Amare. Elle apparaît comme un bouleversement à la retraite, une étape qu'il faut surmonter (physiquement, psychologiquement, économiquement) et que l'on franchit avec plus ou moins de difficultés selon les cas et les ressources accumulées durant la vie active. La portée symbolique du logement ne diminuant pas avec l'âge, les choix effectués par les retraités donnent une indication sur leurs projets de vie et le rôle qu'ils se réservent, au sein de leur propre famille ou plus largement de la société. Le changement de logement peut ainsi être interprété comme un repositionnement dans l'espace socio-résidentiel.

- [Le poids des inégalités réaffirmé mais à approfondir](#)

Certains ménages retraités vont mobiliser l'ensemble des ressources accumulées au cours de leur vie (familiales, sociales, patrimoniales, économiques ou de santé) et pourront facilement les redéployer pour faire face à l'avancée en âge, à différents aléas ou accidents de la vie. Pour d'autres, le champ du possible se limitera à accéder à un logement décent après une étape dans un logement insalubre ou à se maintenir dans un logement autonome. Les ménages modestes qui n'auront pas les moyens de rebondir pour se sortir d'une situation difficile, même passagère, verront alors leur situation se fragiliser. Ici réside une source d'inégalités parmi les plus fortes entre les individus, particulièrement au temps de la vieillesse. Les personnes qui ont connu des périodes de rupture familiale et de précarité professionnelle sont les plus démunies pour déménager et se projeter dans l'avenir. Leur inaction neutralise parfois les ajustements et les adaptations nécessaires du logement, et rend difficile son appropriation.

Choisie ou contrainte, en continuité ou en rupture, la dernière mobilité ne correspond pas toujours aux espoirs dont elle avait été l'objet : les lieux peuvent se révéler inadaptés, un logement ou un quartier ne pas convenir, l'environnement familial ne pas répondre aux attentes. Les déceptions qui en résultent sont d'autant plus fortes avec la contrainte de se maintenir sur place dans des conditions moins favorables que prévu. Elles bouleversent parfois les stratégies mises en place et contraignent les personnes à modifier leurs projets avec la perspective d'un nouveau déménagement.

Si la dernière mobilité a été étudiée dans ce cahier au regard des inégalités économiques, sociales et migratoires, il resterait d'autres inégalités à approfondir, notamment celles produites par le rapport au territoire ou au genre. Dans le premier cas, les attentes sont très fortes, tant le territoire est un marqueur social, un marqueur d'identité ou encore un support de sociabilité essentiel. Selon les zones géographiques, les inégalités d'accès aux services et aux soins constituent un risque d'accroissement de l'isolement et de l'exclusion. En outre, l'éloignement ou le sentiment d'éloignement ne revêt pas qu'une dimension physique. Dans

le contexte d'un développement rapide des TIC (technologies de l'information et de la communication), les enjeux technologiques et les disparités de leur répartition sur le territoire national prennent toute leur place dans le débat sur la proximité et l'égalité de la population face à l'accès aux services et à l'information. L'e-administration, qui se déploie depuis quelques années en France, provoque la crainte d'une progression des inégalités de droits, particulièrement dans des zones dénommées « blanches » ou « grises » (zones mal desservies en connexion internet, la plupart du temps pour des raisons d'investissements insuffisants des opérateurs privés).

Les inégalités de genre constituent le second point qu'il conviendrait d'explorer. Les femmes, plus souvent fragilisées par les ruptures conjugales, dont les carrières professionnelles ont été marquées par les arrêts liés aux enfants, le travail à temps partiel, la pénibilité ou le chômage, devraient faire l'objet d'une attention particulière. Quelles sont les caractéristiques de leurs parcours résidentiels avant et après la retraite ? Comment font-elles face aux difficultés liées au vieillissement ? Observe-t-on chez elles une certaine forme de résilience dans une période qui, pour d'autres catégories sociales et familiales, consiste à s'appuyer sur le logement et la mobilité pour mettre en œuvre des projets d'épanouissement personnel ? Pour prolonger cette réflexion, il faudrait rechercher de façon plus systématique dans le corpus des entretiens d'Amare (mais aussi dans d'autres enquêtes abordant les trajectoires de logements) les éléments caractéristiques des parcours résidentiels et les faire entrer en résonance avec les motifs du dernier déménagement observé pendant la retraite de façon à étudier les choix résidentiels selon le genre, les classes sociales et les territoires. Un tel travail permettrait de dire si les logiques résidentielles passées et celles en cours des hommes et des femmes retraités se confortent ou se recomposent.

- [Une grille de lecture pour donner du sens aux mobilités de retraite axée sur le capital spatial et résidentiel](#)

Pour aller plus loin afin de rendre compte du sens de la dernière mobilité observée et l'inscrire dans un parcours, nous pouvons mobiliser ici⁷⁴ le concept de capital spatial de M. Lussault (2003⁷⁵). Défini comme « l'ensemble des ressources accumulées par un acteur lui permettant de tirer avantage en fonction de stratégie, de l'usage de la dimension spatiale de la société » (p. 124), il permet de donner une grille de lecture d'ensemble des différents chapitres de ce numéro des « Cahiers de la Cnav ». Dans le cas des retraités mobiles qui ont accumulé au cours de leur vie un ensemble de ressources, l'intérêt de ce concept est double. D'une part, la notion de capital suppose une stratégie de valorisation et des arbitrages qui reconnaissent aux individus une marge de manœuvre. D'autre part, le capital spatial est un bien économique et social que l'on peut échanger sur le marché avec d'autres biens. En effet, le capital spatial – comme le capital économique ou social – comprend un patrimoine, c'est-à-dire dans ce cas un ensemble de lieux, de logements, de réseaux appropriés mais aussi des capacités, des compétences pour faire fructifier ce patrimoine, le gérer ou en acquérir d'autres, le transformer.

⁷⁴ Ce passage reprend largement les éléments d'une communication de C. Bonvalet lors de la conférence « Recherches sur le vieillissement en France » organisée par le GDR Longévité et vieillissements, à Paris en décembre 2017.

⁷⁵ Lussault M., 2003, « Spatialité », in Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 866-868

Un des éléments du capital spatial est constitué du capital résidentiel défini par L. Cailly « comme un niveau de richesse ou (de pouvoir associé) aux attributs et à la position du logement » (2007, p. 172⁷⁶). Or, le capital résidentiel renvoie à la notion de champ résidentiel bien sûr, mais aussi à une idée de hiérarchie résidentielle qui se structure autour de plusieurs valeurs, notamment la valeur relative à celle de la situation géographique du logement, fondée sur l'accessibilité urbaine, et une autre « valeur d'écart » fondée sur les caractéristiques du logement lui-même (type d'habitat – maison ou appartement –, jouissance ou non d'un jardin), à savoir l'espace domestique avec toute la protection qu'il procure, le chez-soi. L'intérêt de considérer conjointement capital spatial et capital résidentiel vient du fait que le patrimoine et les compétences d'une part, l'accès à ces valeurs d'accessibilité et de protection d'autre part, constituent des ressources inégalement distribuées au sein des ménages, donnant ainsi une clé de lecture des comportements résidentiels aux différents âges de la vie. Rappelons toutefois que cette échelle de valeurs n'est pas forcément partagée par tous et par toutes, qu'elle varie selon l'âge ou la composition de la famille et qu'elle dépend fortement des logiques qui sous-tendent les trajectoires : logique économique, familiale, professionnelle, patrimoniale (Authier, Bonvalet, Levy, 2010⁷⁷).

Malgré les limites des valeurs dominantes d'accessibilité et d'écart qui supposent une hiérarchie résidentielle unique, le recours aux notions de capital spatial et résidentiel peut se justifier dans le cas des personnes âgées. En effet, tout au long de la vie, les individus ont accumulé, selon leur trajectoire géographique, professionnelle et familiale, un ensemble de ressources matérielles et immatérielles ainsi que des compétences variées quant à la mobilité et la gestion de leur espace. Au seuil de la retraite et de la vieillesse, ils disposeraient ainsi d'un portefeuille spatial constitué de l'ensemble des lieux où ils ont vécu, des réseaux qu'ils ont construits et d'un portefeuille patrimonial qu'ils peuvent reconverter aux différents temps de la vieillesse. L'expérience résidentielle et familiale, qui diffère selon les générations, leur permet d'avoir une maîtrise plus ou moins grande de leur espace géographique et familial comme le souligne le [chapitre 1](#). Les jeunes ou les moins jeunes retraités qui effectuent un nouveau déménagement vont mobiliser leur capital spatial et résidentiel et le redéployer de façon à pouvoir garder une maîtrise de leur environnement et ainsi faire face au vieillissement. C'est d'autant plus vrai dans le cas des retraités confrontés aux situations de veuvage, ainsi que le démontre le [chapitre 5](#). Ces retraités mobiles en profiteront pour aménager leur espace intérieur et continuer à mobiliser l'ensemble des ressources accumulées de façon à tirer avantage de la dimension spatiale du nouveau territoire, ce qu'établit le [chapitre 3](#). Différents choix vont s'offrir à eux : certains vont échanger la valeur résidentielle d'écart (l'espace, la maison, le jardin) contre une meilleure accessibilité urbaine, quitte à renoncer au statut de propriétaire ; d'autres, au contraire, échangeront une centralité pour un logement sécurisé en banlieue. Dans les termes des échanges, on retrouve d'une part la première valeur dominante constituée par la proximité ou la rapidité d'accès aux centres-villes, le capital résidentiel d'accessibilité urbaine, d'autre part une autre valeur dominante que constitue le statut d'occupation, où le propriétaire occupe une place privilégiée dans la hiérarchie résidentielle, comme cela est montré dans le [chapitre 2](#).

⁷⁶ Cailly L., 2007, « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie*, 654 (2), pp. 169-187

⁷⁷ Authier J.-Y., Bonvalet C., Levy J.-P. (éds.), 2010, *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL

Selon les individus et leur histoire, ces deux valeurs seront recherchées, abandonnées, échangées contre d'autres valeurs résidentielles comme l'accessibilité aux équipements, aux loisirs ou la proximité d'un membre de la parenté. En effet, pour se rapprocher de la famille, des formes ou attributs du logement seront échangés contre d'autres, parfois moins valorisés comme le retour en appartement locatif. La dimension familiale constitue ainsi un élément essentiel pour comprendre le redéploiement du capital spatial et explique une partie des renoncements aux valeurs dominantes, notamment celle de la propriété et de la maison⁷⁸. À côté de cette logique de sécurisation par la famille, existe (ou coexiste) la logique de sécurisation par les services marchands ainsi que le développe le [chapitre 4](#). Cette logique correspond à la demande de personnes âgées qui souhaitent garder leur autonomie résidentielle et leur indépendance à l'égard des membres de leur famille. Cependant, le capital spatial étant une ressource inégalement distribuée selon les classes sociales ([chapitre 6](#)) et selon les territoires ([chapitre 7](#)), les ménages les plus modestes disposent de faibles marges de manœuvre pour redéployer les termes de l'échange. Dans leur cas, la logique de sécurisation se fera davantage par l'entourage que par le secteur marchand.

Qu'il s'agisse d'épanouissement, de sécurisation ou d'alléger le poids des contraintes (physiques, financières) de son vieillissement ou de celui d'un proche, le déménagement apparaît comme la recherche d'un lieu où l'on se sent bien et « à sa place ». La réflexion, la décision, la réalisation du déménagement sont autant d'étapes qui reposent sur un équilibre fragile et changeant, au cœur desquelles on retrouve inmanquablement les liens sociaux et particulièrement familiaux, l'état de santé et la position sociale. Plus largement, les représentations sociales – de la vieillesse, du quartier, du logement – guident et orientent les choix. En étudiant la mobilité résidentielle au cours de la retraite, ce cahier montre toute la complexité du changement de logement et laisse entrevoir de nombreuses questions restant à explorer.

⁷⁸ L. Cailly associe la maison individuelle, le jardin, l'espace domestique à un capital résidentiel d'écart.

ANNEXES



Annexe 1 : Présentation méthodologique de l'enquête Amare

1 PRESENTATION DU PROJET ET DE SON ORIGINE

L'origine du projet date de 2013, date à laquelle la Cnav, l'Ined et le laboratoire Citeres ont initié une collaboration visant à réaliser une enquête qualitative sur la mobilité résidentielle à la retraite. La Cnav, en autorisant l'accès à ses fichiers permettant d'identifier les assurés emménagés dans leur logement lors de l'année écoulée, rendait possible la phase de terrain.

Les équipes de recherche associées à l'élaboration finale du projet sont :

- Unité de Recherche sur le Vieillissement (URV de la Cnav, qui fournit notamment les données au moyen de la base adresses de ses prestataires)
- Institut National d'Études Démographiques (Ined)
- CItés, TERritoires, Environnement, Sociétés (CITERES – Université de Tours)
- Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

- [Comment approfondir la connaissance de la relation des retraités à l'habitat ?](#)

L'enquête qualitative « Ancrage et mobilité résidentielle à la retraite » (Cnav, Ined, Citeres et IRD) a été réalisée en 2015 auprès de 72 retraités ayant connu une mobilité résidentielle dans les vingt-quatre mois précédant l'enquête. Le volet qualitatif a permis de collecter des données sur le parcours résidentiel des retraités, sur le logement actuel⁷⁹ (description, motif de déménagement...), sur l'influence éventuelle des situations familiales et conjugales sur la mobilité, sur les rapports au nouvel environnement (activités quotidiennes, relations sociales et solidarités), sur les projets (ou non) de mobilité, et enfin sur la perception du vieillissement par l'enquêté.

Des terrains d'étude contrastés ont été sélectionnés. Avec quarante entretiens au total, l'Île-de-France est le terrain d'étude sur lequel le plus d'enquêtés ont été rencontrés (Carte 1).

⁷⁹ La décision a été prise de ne pas enquêter les personnes vivant en institution (EHPAD), l'hypothèse selon laquelle leurs choix résidentiels étaient réduits sinon inexistantes ne permettait pas de suivre le même processus d'enquête (guide d'entretien) que les autres.

Carte 1. Répartition des entretiens selon les terrains d'enquête



Source : Enquête Amare 2015

Au sein de la région francilienne, Paris et le Val-de-Marne sont les deux départements qui ont été choisis pour leur centralité, mais aussi pour des profils démographiques relativement proches (Tableau 10). La population résidente de chacun de ces départements y est représentée par tranches d'âge de façon équilibrée jusqu'à 75 ans. C'est pour la tranche d'âge des moins de 15 ans que le département de Paris est le moins bien doté (14,2 % à Paris contre 19,6 % dans le Val-de-Marne). La cherté de l'immobilier parisien exerce une contrainte qui est maximale pour les ménages jeunes parents. Ceux dont les revenus ne permettent pas d'agrandir leur surface lors de l'arrivée des enfants peuvent faire le choix de privilégier un logement dans un département périphérique, dont celui du Val-de-Marne. La dynamique du marché du logement y est plus abordable qu'à Paris, le logement locatif indigne y est inférieur à 2 %. Le taux de logement sociaux dépasse les 30 % sur la majorité du territoire départementale, offrant ainsi une solution de logement pour de nombreux ménages modestes (CRIES, 2016)⁸⁰.

⁸⁰ Voir les actes du colloque du CRIES « Le logement en Île-de-France : Quelle information économique et sociale pour éclairer les politiques publiques ? », juin 2016. http://www.cries-idf.fr/docs/colloques/actes_logement_7_juin_2016.pdf

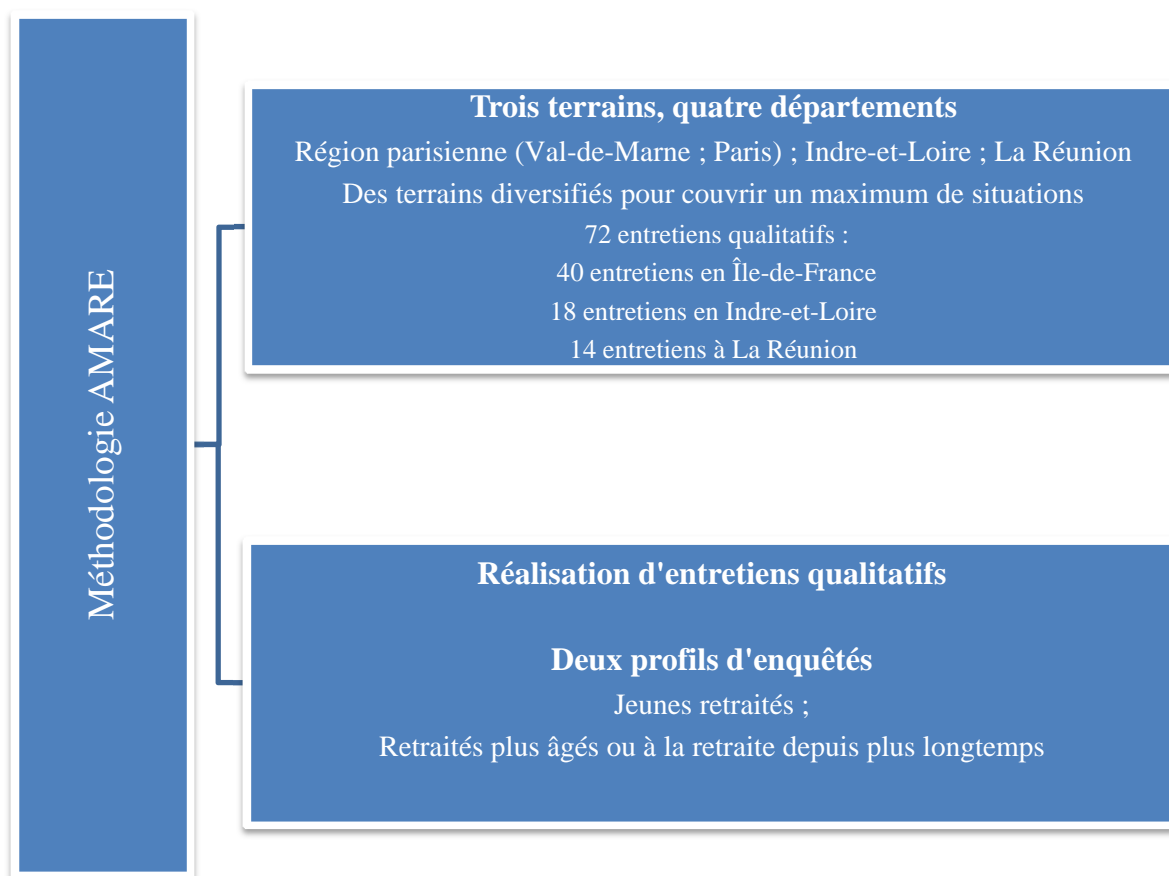
Tableau 10. Populations de Paris et du Val-de-Marne par grandes tranches d'âge

	Effectif		%	
	Paris		Val-de-Marne	
Ensemble	2 206 488	100	1 372 389	100
0 à 14 ans	312 251	14,2	269 378	19,6
15 à 29 ans	514 644	23,3	272 404	19,8
30 à 44 ans	498 914	22,6	296 378	21,6
45 à 59 ans	404 781	18,3	266 478	19,4
60 à 74 ans	305 908	13,9	169 610	12,4
75 ans ou plus	169 990	7,7	98 141	7,2

Sources : Insee, RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitation principale

En choisissant trois territoires contrastés (l'Île-de-France, l'Indre-et-Loire, La Réunion) et deux moments de la retraite (retraite récente / ancienneté dans la retraite), cette étude offre un regard sur une diversité de ménages mobiles. Une attention particulière est portée au type de logique appliquée lors de la mobilité pendant la retraite (mobilité « d'épanouissement » / de « rapprochement / de « sécurisation de soi ») et au type de mobilité réalisée (mobilité vers des logements ordinaires / mobilité vers des logements collectifs).

Schéma 1. Méthodologie du projet Amare



Source : Enquête Amare 2015

2 UNE METHODOLOGIE ORIGINALE

2.1 Le recours aux données de la Cnav pour identifier les retraités mobiles

La Cnav dispose d'importantes bases de données sur divers thématiques concernant à la fois les assurés et les retraités. Notre première démarche a consisté à remplir une déclaration simplifiée d'autorisation d'enquête auprès de la Cnil. Nous avons bénéficié de l'expérience d'un département « chargé de relation Cnil » au sein de la Direction des relations internationales et de la conformité de la Cnav. Pour la réalisation de cette enquête, les futurs enquêtés ont été sélectionnés via le Système National des Statistiques Prestataires (SNSP). Cette base, qui contient l'ensemble des retraités du régime général en stock à une date donnée, est alimentée à partir des fichiers de gestion des organismes assurant la liquidation des dossiers retraite (droits directs et réversion) du régime général : les seize Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et les quatre Caisses générales de Sécurité sociale des Dom (CGSS). La base contient les données relatives aux prestataires et à l'ensemble des avantages perçus, qu'ils concernent les droits propres ou les droits dérivés (montants, date de perception, durées d'assurance). Elle est rechargée à fréquence mensuelle, donnant la situation des droits à chaque fin de mois. C'est donc sur la

base de données du SNSP que nous avons tirés 2 107 retraités⁸¹ percevant au moins une prestation versée par la Cnav et pour lesquels un changement d'adresse (au sens de l'Outil Retraite – l'applicatif de gestion des retraités de la Cnav) a été enregistré entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, soit environ 500 adresses par département ainsi réparties :

- 125 femmes âgées de moins de 75 ans ;
- 125 hommes âgés de moins de 75 ans ;
- 125 femmes âgées de 75 ans ou plus ;
- 125 hommes âgés de 75 ans ou plus.

Le fichier des prestataires de la Cnav regroupe des informations concernant tous les retraités, quelle que soit l'ancienneté de l'ouverture des droits. On y trouve des données sur l'année de naissance, la situation maritale (situation recueillie lors de la demande de retraite et qui n'est pas souvent mise à jour), les droits perçus (pension complète, minimum vieillesse, pension d'invalidité, inaptitude, majoration pour enfant, etc.), la date d'effet de la retraite. L'adresse actuelle du retraité (l'adresse de contact, donc très probablement – dans la majorité des cas – celle de la résidence principale) mais aussi l'adresse l'année précédente figurent également dans le SNSP, permettant ainsi d'identifier les individus pour lesquels il y a eu un changement d'adresse dans l'Outil Retraite, et donc potentiellement une mobilité résidentielle⁸².

Les bases mobilisées ici étant pauvres ou mal renseignées sur les aspects individuels ou familiaux, l'extraction ne tient pas compte des distributions selon la situation conjugale (vie en couple ou non), l'état matrimonial ou encore l'ancienne PCS (qui n'est que partiellement connue⁸³). L'utilisation du SNSP implique certes des informations potentiellement incomplètes ou non actualisées, mais les difficultés rencontrées nous ont poussés à développer notre méthodologie pour parvenir à lisser ces défauts qui, nous le verrons, ont différentes origines.

2.2 L'envoi de questionnaires pour confirmer une mobilité récente

À partir d'avril 2015, près de 2000 courriers ont donc été adressés par plusieurs vagues à des retraités ayant potentiellement changé d'adresse au cours de l'année 2014 avec l'objectif de réaliser, par la suite, un entretien qualitatif. Chaque pli comportait un courrier d'explication signé par le Directeur de la Cnav et une feuille de questionnaire à compléter puis à retourner à la Cnav à l'aide d'une l'enveloppe T jointe (annexe 2).

L'envoi de ce questionnaire visait deux objectifs :

- confirmer l'existence d'un déménagement récent ;
- recueillir le consentement des retraités pour un entretien qualitatif et leurs coordonnées téléphoniques en cas d'accord.

Nous avons également saisi cette occasion pour insérer des questions permettant de mieux préciser la situation matrimoniale (statut matrimonial, en couple ou non, durée de l'union

⁸¹ Sur ces 2 107 adresses potentielles, 529 correspondaient à des retraités des départements de l'Indre-et-Loire, 525 à des bénéficiaires domiciliés à Paris, 520 à des retraités référencés dans le Val-de-Marne et 533 à des retraités installés à La Réunion.

⁸² Un changement d'adresse dans l'OR ne signifie pas pour autant une mobilité résidentielle. Ce point sera plus précisément détaillé ultérieurement, lorsque nous évoquerons les difficultés méthodologiques rencontrées.

⁸³ S'il y a eu une amélioration notable concernant les informations CSP déclarées par les employeurs, les informations les plus anciennes ne sont pas très bien renseignées et demeurent, de fait, peu exploitables.

et/ou date de la dernière rupture). La question de la vie en couple est en effet importante dans le cadre d'une enquête sur la mobilité résidentielle : un déménagement à deux diffère considérablement d'un déménagement pensé et réalisé seul, tant dans les facteurs de la mobilité résidentielle que dans le vécu et la concrétisation du projet de mobilité. Il nous semblait donc important de clarifier la situation conjugale afin de saisir l'effet de la présence ou non d'un conjoint sur la mobilité résidentielle tout au long du parcours de vie et plus fortement encore durant la vieillesse.

Nous avons procédé à plusieurs vagues pour l'envoi des courriers (Tableau 11). En avril 2015, soixante-dix courriers ont été répartis sur l'ensemble des départements des trois régions d'enquête afin de tester le guide d'entretien et avoir une estimation du taux de réponse. Début mai 2015, près d'un millier de courriers (numéro d'identifiant impair) ont été distribués sur l'ensemble de nos territoires avec la répartition suivante : environ 250 en Indre-et-Loire, tout autant à La Réunion et 500 sur deux départements de la région parisienne (Paris intramuros et le Val-de-Marne).

Le nombre de retours de cette première vague s'est avéré concluant pour l'île de La Réunion mais beaucoup moins en Indre-et-Loire et en Île-de-France, probablement du fait du cumul de plusieurs facteurs : la période pré-estivale (juin), qui s'est avérée assez mal choisie pour solliciter des retraités mobiles en métropole ; les problèmes liés à l'identification des retraités réellement mobiles et à la formulation de la question filtre (nous avons reçu des accords de principe pour un entretien issus de personnes n'ayant pas connu de déménagement en 2014) ou encore les erreurs constatées lors de la mise sous pli par le prestataire pour les courriers distribués en Île-de-France. Une relance s'est rapidement révélée nécessaire dans les départements de la métropole face à ces réponses peu concluantes. Plus de 700 nouveaux courriers ont été envoyés au cours de l'été, lors de vagues moins volumineuses et plus contrôlées tant lors de la mise sous pli (assurée en interne) que sur la population visée, afin de mieux répondre aux objectifs initiaux en termes de sexe et d'âge (l'objectif initial étant que chaque échantillon d'enquête comporte un quart de femmes de moins de 75 ans, un quart d'hommes de moins de 75 ans, un quart de femmes de 75 ans ou plus et un quart d'hommes âgés de 75 ans ou plus). Nous avons exclu de ces relances les quelques personnes de nos échantillons résidant en EHPAD ou à l'hôpital (lorsque la mention à un établissement médicalisé était clairement identifiée dans les champs consacrés à l'adresse) que nous n'avions pas repérées à la réception de la base de données.

Enfin, quatre cents courriers envoyés durant l'automne ont été adressés à des personnes déjà contactées lors des vagues précédentes, pour lesquelles nous n'avions reçu aucune réponse (ni refus, ni NPAI). Cette relance visait à récupérer des enquêtés potentiels parmi des personnes non « atteintes » par notre courrier (problème de distribution lors de la première vague) ou alors des personnes absentes du domicile lors des vagues antérieures (ou sur le point de s'absenter), qui auraient mis de côté le questionnaire. Sur ces questionnaires et les courriers d'accompagnement, la question portant sur « un changement d'adresse en 2014 » a été élargie à une mobilité résidentielle « au cours des vingt-quatre derniers mois », levant ainsi les limites causées par la formulation initiale. Là encore, nous avons procédé à plusieurs vagues d'envoi, ciblant autant que possible, et ce pour chaque région d'enquête, les profils manquants.

Tableau 11. Les différentes vagues d'envoi des questionnaires

Date	Vague	Type d'envoi	Nombre de courriers envoyés
Avril 2015		Pré-enquête	70 courriers 20=> Indre-et-Loire 20=> Réunion 30=> Île-de-France
Printemps 2015		Première vague de courriers	998 courriers 244=> Indre-et-Loire 247=> Réunion 507=> Île-de-France
Été 2015		Des envois plus ciblés : <ul style="list-style-type: none"> • Selon le profil des enquêtés recherchés => Indre-et-Loire • Selon le nombre d'entretiens restant à réaliser => Réunion • Selon le nombre de retours négatifs (refus ou absences) => Île-de-France 	734 courriers 206=> Indre-et-Loire 20=> Réunion 508=> Île-de-France
Automne 2015		Des envois plus ciblés : <ul style="list-style-type: none"> • Selon le profil des enquêtés recherchés => Indre-et-Loire • Selon le nombre d'entretiens restant à réaliser => Réunion • Selon le profil des enquêtés recherchés => Indre-et-Loire 	435 courriers 132=> Indre-et-Loire 108=> Réunion 195=> Île-de-France
Total : 2237 courriers envoyés à 1802 personnes			

Source : Enquête Amare 2015

Au total, sur l'ensemble des vagues successives, 2237 courriers ont été envoyés à 1802 personnes. Notons que le tirage était initialement de 2 107 personnes dans le SNSP ; certaines personnes rapidement identifiées comme résidentes d'une maison de retraite ont été retirées de la liste d'envoi des questionnaires. Par ailleurs, le nombre de courriers envoyés est supérieur au nombre de personnes présentes dans l'échantillon car certaines d'entre elles ont fait l'objet de relances. L'idée était de tenter de parvenir à une répartition homogène des répondants selon les différents profils que nous avons sélectionnés (genre, situation matrimoniale, ancienneté dans la retraite). Compte tenu des difficultés rencontrées avec le questionnaire, la décision a été prise de faire des relances par téléphone. Nous avons alors sélectionné les personnes auxquelles nous avons adressé un questionnaire et pour lesquelles nous n'avons reçu aucun retour. À partir de ces contacts potentiels, nous avons réalisé un premier ciblage en décidant de ne contacter que les catégories de personnes manquantes (des femmes en couple récemment retraitées ainsi que des hommes

et des femmes plus installés dans la retraite pour l'Île-de-France ; des femmes en couple retraitées de longue date ainsi que des hommes seuls, récemment retraités ou non, pour l'Indre-et-Loire ; des hommes et des femmes durablement installés dans la retraite à La Réunion). Le contact téléphonique était plus long lors de cette phase de relance car il fallait recueillir plusieurs informations fondamentales pour la suite de l'enquête : il fallait tout d'abord confirmer une mobilité résidentielle en 2013 ou 2014 et, en cas de mobilité récente, proposer un entretien. Si cette méthode a permis de réajuster un peu les catégories manquantes, la démarche n'a pas toujours été aisée et n'a pas rencontré un vif succès : de nombreuses personnes n'étaient pas joignables ou résidaient chez des proches, rendant alors la prise de contact difficile.

2.3 Des entretiens qualitatifs pour mieux comprendre les motifs de la mobilité et l'articulation avec le parcours de vie

Une fois les retraités mobiles identifiés, nous avons contacté par téléphone les individus ayant donné leur accord pour un entretien approfondi afin d'expliquer la démarche à l'enquêté potentiel et fixer, en cas d'accord, un rendez-vous pour un entretien.

Le contact téléphonique précédant l'entretien offrait l'occasion de présenter l'objet de l'étude. Il permettait également de vérifier que les personnes avaient bien déménagé récemment, de préciser la configuration attendue (un entretien à domicile, un enquêteur face à l'enquêté...) mais aussi de rassurer les personnes sur notre démarche en leur indiquant que cet entretien, qu'il soit accepté ou non, n'aurait aucune conséquence sur leur retraite.

Un guide d'entretien semi-directif avait, au préalable, été élaboré en partenariat avec les différents partenaires réunis autour de ce projet (Cnav, Ined, Citeres, Ird). Ce guide s'articulait autour de six thèmes principaux permettant d'aborder tour à tour le parcours résidentiel, les projets (ou non) de mobilité, les motifs du dernier déménagement, le degré de connaissance des droits et services destinés aux personnes âgées, le logement actuel et les relations au nouvel environnement, et, pour finir, le vieillissement et le futur (Schéma 2). Après avoir questionné la situation familiale et conjugale actuelle, la première thématique se rapportait au parcours résidentiel : les questions posées concernaient la description la plus complète de ce parcours par la personne enquêtée. Cette thématique permettait à l'enquêté de se raconter, de situer son parcours professionnel et son contexte familial. Les thématiques 2 et 3 visaient respectivement à interroger les projets de mobilités résidentielles (ou de non-mobilité) et les motifs du dernier déménagement. Le thème 4 se rapportait à la connaissance des enquêtés quant à leurs droits et services. L'objectif de la 5^e thématique (le logement aujourd'hui) était d'aborder les différences et les choix qui ont amené la personne à changer pour ce domicile. L'entretien était ensuite plus centré sur l'environnement social et géographique de l'individu (les relations et solidarités, les activités aujourd'hui). Enfin la dernière thématique concernait le « vieillissement et le futur » et devait amener la personne à se confier sur ses éventuelles difficultés et sur la façon dont elle envisageait son vieillissement.

Schéma 2. Les thématiques du guide d'entretien



Source : Enquête Amare 2015

Afin d'assurer une méthodologie harmonisée entre les différents enquêteurs mobilisés pour la collecte du matériau qualitatif (dix enquêteurs sur l'ensemble des terrains), ce guide faisait figurer en clair les questions principales mais aussi les consignes et les relances. Un nombre important d'enquêteurs risque d'aboutir à une trop grande hétérogénéité du matériau qualitatif. Afin de restreindre ce risque, il était important que chaque enquêteur dispose d'un guide complet, dont les relances étaient détaillées avec précision et avec des consignes aux enquêteurs ne laissant que peu de place aux interprétations. L'exercice n'est pas facile car si les relances doivent encadrer le périmètre des questions, elles n'ont qu'un caractère indicatif pour permettre à chaque enquêté d'exprimer librement son point de vue et son expérience. C'est à cette exigence que les entretiens doivent leur caractère unique, en respectant les conditions dans lesquelles ils se sont déroulés et en tenant compte de la relation enquêteur / enquêté. Nous avons été aidés dans cette entreprise par la stabilité de l'équipe Amare, dont la composition a peu évolué entre la conception du projet et l'écriture de ce Cahier. De plus, la même équipe a conçu le projet, réalisé les entretiens et rédigé ce Cahier, ce qui a concouru à la solidité du projet.

Les entretiens se sont généralement déroulés au domicile des retraités⁸⁴. D'une durée moyenne d'une heure et quinze minutes, ils ont été enregistrés après que l'enquêteur a, au préalable, présenté la démarche, certifié la préservation de l'anonymat et recueilli le consentement éclairé des enquêtés.

Le déplacement des enquêteurs à domicile a parfois permis d'apporter des éléments descriptifs complémentaires sur le nouveau logement et son environnement immédiat (observations de l'état général du logement, de sa situation géographique, de son accessibilité etc.). Les entretiens ont ensuite été synthétisés par chaque enquêteur (afin de partager ses impressions et les grands moments de l'entretien), puis retranscrits et diffusés à l'ensemble de l'équipe. L'intérêt principal de la fiche de synthèse était de pouvoir repérer les

⁸⁴ Seuls sept entretiens ont été réalisés hors domicile : Madame Carlotti, Monsieur Sam, Monsieur Giovanni, Monsieur Patel, Monsieur Villiers, et Madame Claire en Île-de-France ; et Madame Grand sur l'île de La Réunion.

thématiques qui avaient été le plus abordées par l'enquêté. Bien souvent, la thématique la plus difficile était la dernière : celle du vieillissement et du futur.

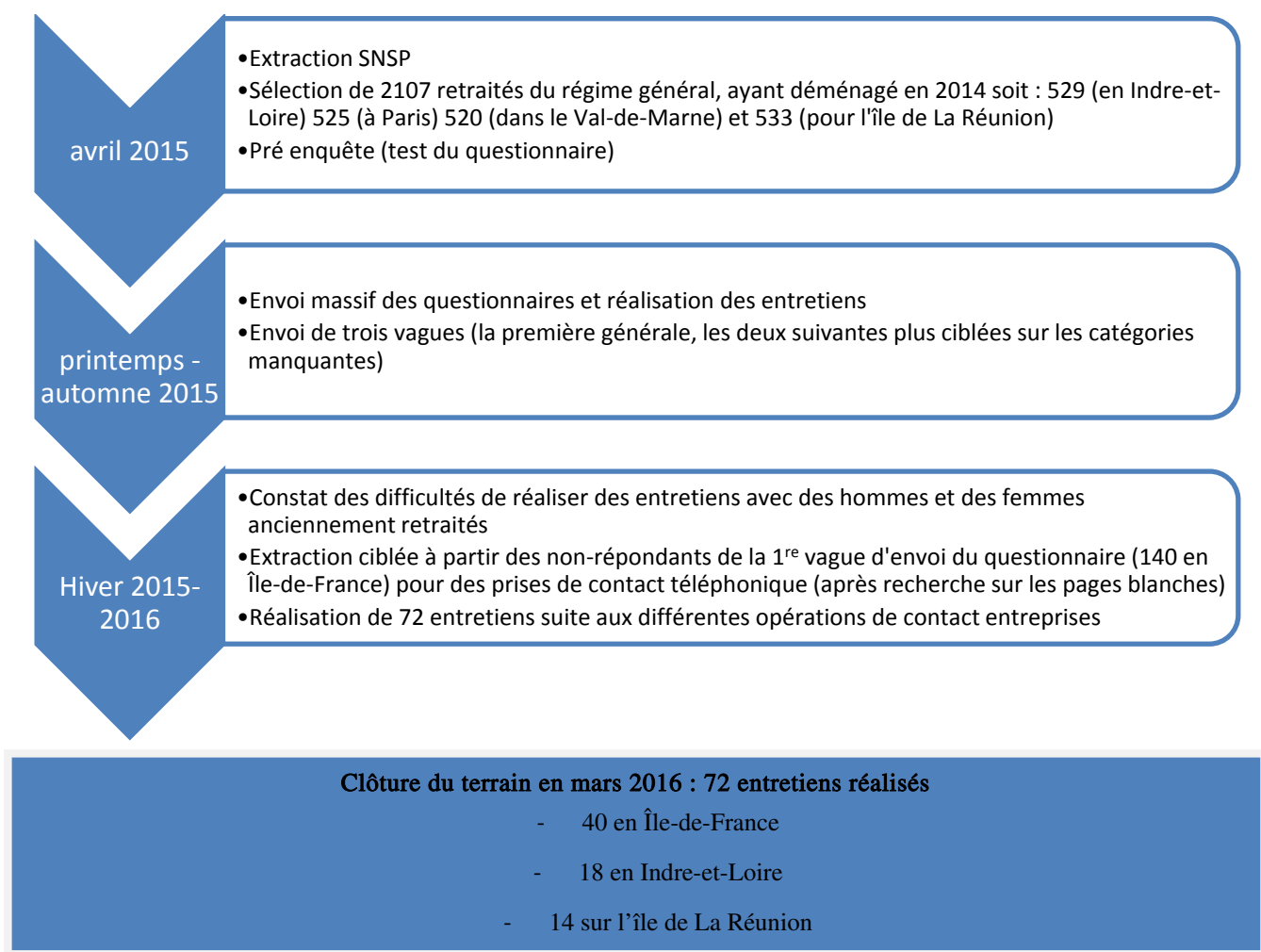
Schéma 3. Une démarche unifiée de partage et de valorisation des données

Valorisation et partage de l'entretien à l'équipe Objectif = comprendre l'ensemble des terrains pour une valorisation de l'ensemble des terrains		
Réalisation d'une fiche synthèse harmonisée On y renseigne l'environnement de la personne et les thèmes développés	Alimentation d'un tableau partagé On y indique si la personne est propriétaire/locataire, si c'est un logement social/privé, les thèmes qu'elle a davantage développés...	Réalisation d'une retranscription harmonisée Retranscription intégrale de l'entretien ; retranscription littérale (mot à mot)

Source : Enquête Amare 2015

Le terrain s'est déroulé sur presque un an, à compter de la date d'extraction des données du SNSP. Le schéma suivant résume les étapes successivement mises en œuvre pour réaliser ces entretiens (Schéma 1).

Schéma 4. Les différentes étapes de la mise en œuvre du terrain Amare



2.4 Principales difficultés rencontrées

Dans l'ensemble, l'enquête Amare a été un succès de terrain. Avec 73 entretiens réalisés exploitables, un ressenti positif de la part des enquêteurs et de bons retours des enquêtés, le bilan est très satisfaisant. D'autant plus qu'il s'agissait d'une « première », par la méthode employée et les fichiers utilisés pour solliciter des retraités mobiles. Nous trouvons cependant utile de détailler avec précision les difficultés qui n'ont pas manqué d'émailler les différentes étapes de la phase de recueil d'information.

La première difficulté que nous avons rencontrée dans le tirage de notre échantillon provient de l'exploitation de l'Outil Retraite (ou OR) pour produire la variable « changement d'adresse », qui est renseignée sur le SNSP. En effet, toute correction survenue entre l'adresse saisie l'année N et celle enregistrée l'année N-1, comme l'ajout d'un espace, une correction orthographique, une modification dans le libellé des adresses sous les applications de l'OR (« av. » devenue « avenue », précision d'un bâtiment, d'une boîte postale...) génère une modification qui a été initialement interprétée comme un « changement dans l'adresse ». Seule une consultation systématique des 2 107 fiches adresse aurait permis de vérifier si les changements ainsi détectés correspondaient réellement à une mobilité résidentielle ou s'il s'agissait d'une précision de l'adresse dans l'OR. De ce fait, de nombreux courriers ont été envoyés à des individus qui n'avaient pas connu de déménagement récent. La première question du questionnaire permettait de contrôler ce biais.

Par ailleurs, il est tout à fait probable que la mise à jour de l'adresse d'assurés ayant déménagé fin 2013 ait été saisie dans l'OR durant les premiers mois de l'année 2014 (soit parce que les individus se sont manifestés auprès des services de la Cnav en 2014, soit du fait des délais de traitement des dossiers). Or, le tirage de nos échantillons s'appuie justement sur la présence d'une mise à jour de l'adresse dans l'OR en 2014. Lorsque cela a été possible⁸⁵, nous avons donc réinterrogé la base des prestataires de la Cnav pour vérifier au cas par cas, pour les NPAI et les personnes ne déclarant pas de déménagement en 2014 dans le questionnaire, si les adresses recensées dans l'OR révélaient un changement de numéro, de rue, de ville, etc. entre 2013 et 2015. Cela nous a permis de « repêcher » des individus se déclarant (sur le questionnaire) favorables à un entretien et non mobiles en 2014, mais ayant connu une mobilité résidentielle récente antérieure à 2014. Cette opération a été possible principalement pour l'Île-de-France, grâce à la proximité géographique entre l'URV et une agence retraite permettant d'accéder à l'OR. La question relative au changement de logement en 2014 ayant très rapidement causé quelques difficultés pour le traitement des questionnaires (certaines personnes ayant déménagé en 2013 ou 2015 répondaient « non » à cette question et sortaient alors de notre échantillon des « emménagés récents »), la formulation a été remplacée lors des autres vagues et relances par « au cours des vingt-quatre derniers mois ».

⁸⁵ Cela a été possible pour les départements d'Île-de-France et, de manière ponctuelle, ceux d'Indre-et-Loire. Environ cent adresses ont été vérifiées en Île-de-France : sur ces cent contacts, 2/3 n'avaient pas déménagé récemment ; seuls 1/3 de ces contacts étaient donc potentiellement récupérables, à conditions qu'ils soient favorables à un entretien complémentaire et qu'ils correspondent aux profils recherchés. Nous avons sollicité l'équipe de la Carsat d'Orléans pour une démarche similaire, afin de vérifier vingt adresses de répondants ayant indiqué ne pas avoir déménagé récemment : 1/5 n'avaient pas connu de mobilité résidentielle dans l'intervalle de temps observé mais 3/5 d'entre eux constituaient néanmoins des contacts potentiels pour notre étude (à condition qu'ils soient d'accord pour un entretien et correspondent aux profils alors ciblés).

Il est tout à fait probable que des retraités disposant de plusieurs résidences aient fait le choix dernièrement de changer l'adresse de domiciliation sans connaître pour autant une mobilité résidentielle. L'envoi d'un questionnaire pour interroger une éventuelle mobilité récente permettait d'éliminer ces cas de double-résidence inscrite dans la durée.

Les questionnaires ont généralement été plutôt bien complétés : on recense peu d'incompréhensions par rapport à la formulation ou à la présentation des questions. Si ces dernières ont dans l'ensemble été bien comprises par les répondants, deux d'entre elles semblent toutefois avoir soulevé quelques difficultés. De manière exceptionnelle, certaines personnes n'ont pas renseigné clairement leur situation matrimoniale : parfois les personnes en couple renseignent la durée mais ne cochent pas « être en couple » ; d'autres ne répondent pas à la question filtre « en couple : oui/non » mais renseignent la date de rupture de la dernière union. Dans ces derniers cas, il nous a fallu interpréter leur situation en fonction des éléments renseignés par ailleurs. D'autres n'ont pas indiqué un métier précis mais plutôt une enseigne (« Renault » par exemple), un statut (« fonctionnaire » par exemple) ou encore simplement leur état de « retraité ». Avec de telles réponses, il a été difficile de leur attribuer une CSP fiable. Il nous a donc été nécessaire de créer, dans les fichiers récapitulatifs sur le profil des répondants au questionnaire, des catégories supplémentaires de CSP (« autre – métier imprécis » et « autre – entreprise »). Pour certains, la réalisation d'un entretien ultérieur a permis de faire le jour sur le métier exercé et donc de renseigner convenablement une CSP. Mais cette information demeure souvent manquante pour les retraités n'ayant pas déménagé ou ayant refusé l'entretien. De fait, nous ne tiendrons pas compte de la CSP lorsque nous comparerons la structure de nos sous-populations.

Par ailleurs, la passation des questionnaires a soulevé une interrogation quant au rapport que les enquêtés entretiennent avec la Cnav, la Carsat ou la CGSS. Si la majorité des personnes a correctement rempli le questionnaire, il nous est parfois arrivé de constater, en prenant ensuite contact avec l'assuré, que le questionnaire avait été rempli et envoyé par un enfant en lieu et place du parent ; ces cas donnent alors des indications sur la gestion des démarches administratives de certaines personnes âgées.

On retrouve également les personnes qui ont convenablement rempli le questionnaire mais qui y ont ajouté des commentaires de deux natures : soit les personnes indiquaient des informations complémentaires utiles pour l'étude (date exacte du déménagement, notamment quand ce dernier était antérieur à 2014, précision sur la situation conjugale ou encore sur le moment privilégié pour la prise de contact), soit elles ajoutaient des informations voire des pièces jointes n'entrant pas dans le champ de l'enquête. Il nous est arrivé par exemple d'avoir des questionnaires accompagnés de feuilles d'imposition ou de questions ne concernant pas la recherche de la Cnav (demande de relevé fiscal ou de prise en charge pour un PAP notamment). Ce type de retour illustre de façon indirecte ce que peut représenter l'assurance retraite pour certaines personnes : une institution avant tout gestionnaire des retraites.

Enfin, il est possible d'ajouter une dernière catégorie composée de personnes ayant d'abord contacté la Cnav par téléphone (la possibilité était offerte par le courrier informatif de l'enquête) avant de renvoyer ou non le questionnaire. La plupart du temps, il s'agissait de personnes anxieuses quant à leur retraite et soucieuses de connaître les répercussions de leur participation (ou non-participation) à l'enquête sur leur pension.

Il convient alors de s'interroger sur la perception qu'ont pu avoir certains répondants sur le questionnaire. Les personnes sélectionnées sont retraitées du régime général et sont donc habituées à recevoir des courriers de la Cnav. Le fait de présenter l'enquête sous l'étiquette de cette institution peut, à première vue, représenter un avantage par rapport à la prise de contact par un laboratoire de recherche qui serait moins connu du public ciblé. Pourtant, cet avantage n'a pas toujours joué en la faveur de l'enquête, provoquant parfois un comportement fuyant de la part des répondants. Ainsi, si certaines personnes ont simplement refusé l'entretien (soit en le spécifiant, soit en n'indiquant pas leurs coordonnées téléphoniques ou électroniques⁸⁶), d'autres ont complété le questionnaire probablement avec le sentiment d'être un peu « contraintes et forcées » car il émanait de la Cnav, et communiqué un numéro de téléphone ou une adresse mail (prouvant ainsi leur coopération), mais n'ont jamais répondu lors des prises de contact et sont restées injoignables dans les faits (faux numéro, email incorrect ou illisible, répondants permanents...). Il s'agit d'une variante de refus, le « refus caché » qui permet de ne pas refuser de façon directe le principe de l'enquête, sans avoir toutefois l'intention d'y participer et donc de ne jamais se présenter ni honorer les rendez-vous pris.

3 BILAN DU TERRAIN

3.1 Les retours de questionnaires

La grande majorité des retours s'est faite par courrier. Nous avons parfois reçu des appels téléphoniques de la part des enquêtés (pour une demande de précision sur le projet Amare, pour nous informer de leur accord/ refus à participer à l'enquête, et parfois pour obtenir une information sur leurs droits – notamment la déclaration fiscale, devenue totalement dématérialisée depuis fin 2014) et, beaucoup plus rarement, par email (Tableau 12).

Tableau 12. Présentation des retours reçus selon le terrain d'étude

	Indre-et-Loire	La Réunion	Île-de-France	Ensemble
A déménagé en 2014	72	33	94	199
N'a pas déménagé en 2014	26	38	126	190
<i>Dont a déménagé en 2013/2015</i>	<i>11</i>	<i>0</i>	<i>31</i>	<i>42</i>
NPAI	4	5	21	30
Non réponse	3	3	1	7
Autre (décès, à la rue)	0	2	3	5
Total	105	81	245	431
Accord	74	53	141	268
<i>dont "Oui, a déménagé en 2014"</i>	<i>45</i>	<i>27</i>	<i>60</i>	<i>132</i>
<i>dont "Oui, a déménagé en 2013/2015"</i>	<i>12</i>	<i>0</i>	<i>25</i>	<i>37</i>

⁸⁶ L'absence de réponse à la demande d'accord pour un entretien a été interprétée comme un refus lorsque les individus ne fournissaient pas leurs coordonnées ; en revanche, les individus qui n'ont pas coché la case « accord » mais ont donné leurs coordonnées téléphoniques ou leur email ont été considérés comme des accords potentiels.

<i>dont "Non, n'a pas déménagé"</i>	16	21	55	92
<i>dont "Non renseigné"</i>	1	3	1	5
Refus	27	21	80	128
<i>dont a déménagé en 2013/2014/2015</i>	15	5	29	49
<i>dont refus par un tiers/ EHPAD / tutelle</i>	3	4	11	18
<i>dont n'a pas déménagé en 2013/2014/2015 (ou nr)</i>	9	12	40	61
NPAI	4	5	21	30
Autre (décès, à la rue)	0	2	3	5
Total	105	81	245	431

Source : Enquête Amare 2015

Sur les 1802⁸⁷ personnes contactées sur l'ensemble des terrains, nous avons reçu 431 retours qui correspondent à des situations diverses. En dehors des NPAI (30), des non-réponses (7) et des situations « autres » (5 décès ou personnes sans domicile fixe), 199 individus confirmaient avoir changé de logement en 2014. Les retours reçus comptent également 190 individus n'ayant pas changé d'adresse en 2014 (sensibilité de l'OR sur la saisie des adresses mais aussi double résidence, mobilité en 2013...), qu'ils soient ou non favorables à un entretien ; nous avons toutefois repéré⁸⁸ 42 personnes ayant indiqué ne pas avoir déménagé en 2014 mais ayant connu une mobilité récente.

Sur les 431 retours obtenus, 271 individus ont connu un déménagement récent (entre 2013 et le moment de l'entretien), soit un taux de déménagement de 63 % en moyenne. On peut également estimer grossièrement⁸⁹ le nombre de « faux mobiles » (individus pour lesquels l'OR enregistre un changement dans le libellé de l'adresse mais pour lesquels aucune mobilité résidentielle n'est avérée) : 35 % des cas de « mobilités » observés relèvent en fait de modifications mineures de l'adresse dans l'OR.

La dernière question du questionnaire visait à recueillir le consentement pour un entretien complémentaire. Après élimination des NPAI, des non-réponses et des décès, nous avons finalement recueilli 241 réponses de retraités mobiles (cœur de notre cible donc) parmi lesquels 169 accords pour un entretien (132 individus ayant déménagé en 2014, 37 personnes ayant déménagé en 2013 ou 2015) et 67 refus exprimés (dont 18 personnes vivant en EHPAD, sous tutelle, ou pour lesquelles nous nous sommes vus formuler un refus par un tiers).

Si l'on rapporte le nombre de réponses recueillies (quelle qu'en soit la teneur) au nombre de courriers envoyés, on obtient un taux de retour de 19,3 % en moyenne, avec des disparités plus ou moins fortes selon les terrains : La Réunion et l'Île-de-France sont les départements pour lesquels on enregistre les plus forts taux de retour (respectivement 20,5 % et 19,8 %

⁸⁷ 2107 personnes avaient été extraites de la base SNSP. Cependant nous avons retiré 305 personnes qui résidaient en EHPAD, qui étaient hébergées ou ne semblaient pas présenter les conditions de santé nécessaires pour participer à l'enquête.

⁸⁸ Soit par précision de leur part, soit après vérification ponctuelle dans l'OR.

⁸⁹ L'estimation ne peut qu'être grossière puisque nous n'avons pas pu, pour des raisons essentiellement techniques, vérifier le degré de modification de l'adresse dans l'OR pour l'intégralité des contacts identifiés.

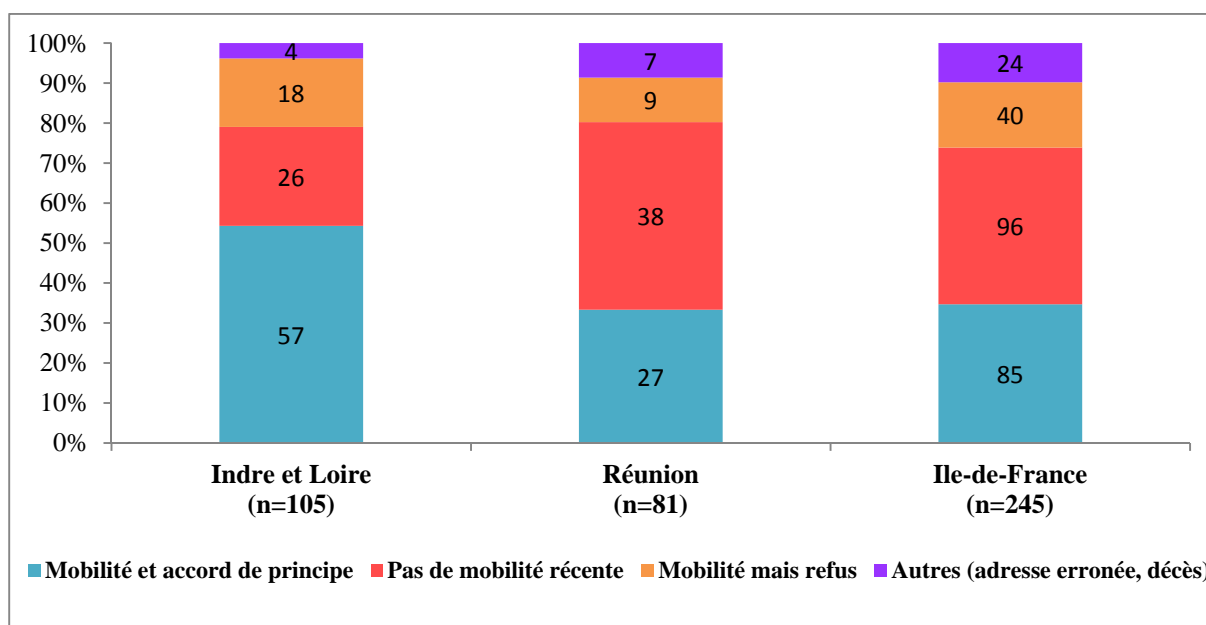
contre 17,4 % en Indre-et-Loire). Si l'on observe des retours contrastés suivant les terrains (avec un taux de retour légèrement plus fort à La Réunion, un taux intermédiaire en Île-de-France, et un taux plus faible en Indre-et-Loire), les tendances s'inversent lorsque l'on s'intéresse au taux de retours positifs.

Le graphique suivant indique en effet la distribution de ces retours pour chaque terrain d'enquête (Graphique 7). Le département de l'Indre-et-Loire est celui pour lequel on enregistre un meilleur taux de retours positifs : près de la moitié des questionnaires concernent les retraités mobiles favorables à un entretien complémentaire ; un enquêté mobile sur six parmi les individus contactés a refusé l'entretien ; enfin, un quart étaient hors cible (pas de mobilité récente⁹⁰).

À La Réunion, on comptabilise près de la moitié de retour « hors champ » (individus non mobiles) et un tiers de retraités mobiles favorables à un entretien ; les refus d'enquêtes mobiles constituent une réponse sur neuf.

Dans les départements d'Île-de-France, enfin, on enregistrait un tiers de retours positifs ; un enquêté mobile sur six a refusé l'entretien, deux questionnaires sur cinq étaient hors champ et un sur dix n'a pas atteint la population ciblée (adresse erronée ou décès).

Graphique 7. Ventilation des questionnaires-retour sur les trois terrains selon l'existence d'une mobilité récente



Source : Enquête Amare 2015

3.2 Caractéristiques sociodémographiques des répondants

Le questionnaire soumis aux retraités permet de distinguer les retraités mobiles ayant accepté de réaliser un entretien (accord écrit qui parfois n'a pas abouti à un entretien), des

⁹⁰ Tous les individus déclarant ne pas avoir eu de mobilité résidentielle n'ont pu être vérifiés dans l'OR ; il convient donc d'être prudent et de ne pas sous-estimer l'incidence de la formulation initiale (« avez-vous connu une mobilité résidentielle en 2014 ») pour certains d'entre eux, notamment pour les répondants des premières vagues.

personnes ayant déclaré avoir connu une mobilité dans les vingt-quatre derniers mois mais refusant un entretien. De manière générale, on constate pour les trois terrains d'étude que les hommes ont davantage accepté l'entretien (quatre-vingt-neuf d'entre eux étaient d'accord à la réception du questionnaire, contre seulement soixante-dix-sept accords de femmes). Les refus écrits concernent plus les hommes (trente-et-une personnes) que les femmes (vingt-et-une personnes). Les personnes âgées de 75 ans et plus sont les plus nombreuses à répondre positivement au questionnaire (soixante-huit personnes), suivies de près par les moins de 70 ans (soixante-cinq personnes). La distinction par l'âge est plus nette pour les personnes ayant refusé l'entretien. Contactées par téléphone, ce sont les personnes âgées de 75 ans et plus qui ont le plus refusé l'entretien (trente personnes). Enfin, si les personnes mariées ont le plus souvent donné leur accord pour un entretien (soixante-quatorze personnes), ce sont aussi les plus nombreuses à avoir refusé un entretien (pour vingt-et-une d'entre elles).

Il est possible de distinguer des divergences régionales d'acceptation de l'enquête selon les CSP. Mise à part l'île de La Réunion, où le taux de refus des emménagés récents reste faible, il semble que les individus ont accepté différemment le principe de l'étude selon leur classe sociale. Ainsi en Île-de-France, les personnes appartenant aux CSP les plus fragiles (les ouvriers notamment) sont celles qui ont le plus souvent refusé l'entretien (neuf personnes). Il en est de même en Indre-et-Loire, terrain où les employés (majoritairement représentés parmi les personnes de l'échantillon) ont proportionnellement le plus souvent donné leur accord pour un entretien.

De manière générale, on comptabilise parmi les 169 retraités mobiles favorables à un entretien autant d'hommes que de femmes, autant de retraités de moins de 70 ans que de retraités âgés de 75 ans ou plus, les classes d'âge intermédiaire étant sous-représentées ici (Tableau 13). La distribution selon le groupe d'âge est proche de la répartition observée au sein de l'échantillon de retraités du régime général (41 % de retraités de moins de 70 ans, 20 % aux âges intermédiaires et 40 % de retraités de 75 ans ou plus). Plus de la moitié de ces individus ne vivaient pas en couple lors de la passation du questionnaire (près de deux répondants sur cinq étaient mariés ou pacsés, un quart étaient séparés ou divorcés, plus d'un cinquième étaient veufs). L'échantillon total était composé exclusivement de retraités : près d'un tiers d'entre eux étaient d'anciens employés, un individu sur cinq avait été ouvrier et près d'un sur quatre, était cadre.

Des différences régionales apparaissent toutefois entre les questionnaires recueillis dans les trois terrains d'étude. Si la répartition selon le sexe et selon l'âge est sensiblement la même (avec toutefois une légère surreprésentation des femmes et des classes d'âge intermédiaires en Île-de-France par rapport aux autres territoires), on observe des profils différents lorsque l'on considère les autres critères. La part d'individus vivant en couple est bien plus élevée parmi les répondants d'Indre-et-Loire (2/3 contre 1/3 à 2/5 pour ceux de La Réunion et d'Île-de-France) ; on retrouve d'ailleurs les mêmes proportions pour les individus mariés ou pacsés (2/3 des questionnaires recueillis en Indre-et-Loire contre 1/3 à 2/5 pour les questionnaires des autres terrains) tandis que la population d'enquêtés potentiels à La Réunion compte plus de veufs qu'ailleurs (presque 1/3 contre 1/5 en Indre-et-Loire ou en Île-de-France) et que les personnes seules non veuves (séparées, divorcées ou célibataires) sont surreprésentées dans les questionnaires franciliens (deux individus sur cinq). Enfin, les répondants de l'île de La Réunion sont issus des catégories les plus populaires : on y observe une surreprésentation des ouvriers (1/3) et des employés (deux individus sur cinq) tandis que les cadres y sont sous-représentés (un enquêté sur dix contre un sur cinq en

Indre-et-Loire et deux sur cinq en Île-de-France). Les questionnaires de l'Indre-et-Loire comptent, quant à eux, davantage d'individus ayant exercé une profession intermédiaire que sur les autres terrains d'étude (un enquêté sur cinq contre respectivement moins d'un individu sur dix en Île-de-France et aucun à La Réunion).

Tableau 13. Caractéristiques des répondants favorables à un entretien dans chaque terrain d'étude (d'après les réponses sur le questionnaire)

Parmi les 169 individus ayant déménagé (en 2013, 2014 ou 2015), d'accord pour un entretien...				
Caractéristiques des répondants	Indre-et-Loire	La Réunion	Île-de-France	Ensemble
Hommes	33	15	22	19
Femmes	24	12	22	22
Total	57	27	44	41
<70 ans	22	11	19	17
[70-74 ans]	7	5	12	9
≥75ans	28	11	13	15
Total				
Marié/Pacsé	36	9	18	12
Séparé/Divorcé	9	9	9	16
Célibataire	0	1	8	2
Veuf/Veuve	12	8	9	10
Non-réponse	0	0	0	1
Total				
Vit en couple	37	10	17	12
Ne vit pas en couple	20	16	27	28
Non-réponse	0	1	0	1
Total				
Employé	17	10	10	13
Ouvrier	10	9	5	8
Cadre	12	3	17	7
Artisan/Commerçant/ Chef d'entreprise/Exploitant agricole	4	2	2	3
Profession intermédiaire	11	0	5	4
Sans profession	2	1	0	1
Autre - Métier imprécis	1	0	2	1
Autre -Entreprise	0	0	1	0
Non-réponse	0	2	2	4

Total

Source : Enquête Amare 2015

L'équipe Amare n'a pas rencontré l'ensemble des 169 « emménagés récents » volontaires pour un entretien complémentaire. Nous souhaitons recueillir les discours d'hommes et de femmes retraités ayant connu une mobilité récente, mais aussi saisir les deux temps de la retraite (des individus retraités depuis peu et des individus plus longuement installés dans la retraite) et avoir des situations conjugales variées (personnes en couple, personnes sans conjoint). Nous avons alors ciblé notre échantillon afin d'avoir, pour chaque terrain d'étude, des proportions similaires d'hommes et de femmes âgés de moins de 75 ans vivant en couple, d'hommes et de femmes de moins de 75 ans vivant sans conjoint, d'hommes et de femmes de 75 ans ou plus vivant en couple, et enfin d'hommes et de femmes de 75 ans ou plus vivant sans conjoint (Tableau 14 et annexe 4). L'équipe était également soucieuse, dans la mesure du possible, de varier les CSP de notre population d'étude. Finalement, 72 entretiens ont été réalisés sur l'ensemble des terrains d'étude (Île-de-France, Indre-et-Loire, La Réunion).

Tableau 14. Caractéristiques des retraités enquêtés dans chaque terrain d'étude

Caractéristiques des enquêtés	Indre-et-Loire	La Réunion	Île-de-France	Ensemble
Hommes	7	8	19	34
Femmes	11	6	21	38
Total	18	14	40	72
<70 ans	8	8	15	31
[70-74 ans]	1	3	10	14
≥75ans	9	3	15	27
Total	18	14	40	72
Marié/Pacsé	10	5	17	32
Séparé/Divorcé	0	5	9	14
Célibataire	1	1	8	10
Veuf/Veuve	7	3	6	16
Total	18	14	40	72
Vit en couple	10	5	16	31
Ne vit pas en couple	8	9	24	41
Total	18	14	40	72
Employé	9	4	10	23
Ouvrier	3	6	4	13
Cadre	2	3	16	21
Artisan/Commerçant	0	0	2	2
Profession intermédiaire	4	1	5	10
Sans profession	0	0	0	0
Total	18	14	40	72

Source : Enquête Amare 2015

Au fur et à mesure de l'avancée du terrain, nous avons dû orienter les vagues de questionnaires ainsi que les relances téléphoniques pour chacun des territoires d'enquête en privilégiant autant que possible⁹¹ les profils manquants ou peu représentés. Nous avons notamment éprouvé quelques difficultés à obtenir l'accord de personnes de 75 ans ou plus en Île-de-France, et plus particulièrement des femmes en couple. En Indre-et-Loire, ce sont les femmes de 75 ans ou plus vivant en couple ainsi que les hommes ne vivant pas en couple (jeunes comme moins jeunes) qui ont fait l'objet d'un ciblage plus précis. Quant au terrain réunionnais, les principales difficultés portaient sur les femmes de 75 ans ou plus vivant en couple et les hommes de 75 ans ou plus ne vivant pas en couple. De ce fait, on compte au total :

- une majorité de jeunes retraités en Île-de-France et à La Réunion ;
- une majorité de personnes seules en Île-de-France.

On notera tout d'abord la sous-représentation des femmes plus âgées (donc potentiellement installées dans la retraite) vivant en couple. Leur faible représentation se constate sur l'ensemble des terrains d'étude. Cependant, comme nous l'avons vu, le terrain réunionnais présente un décalage d'âge vis-à-vis de la Métropole, le vieillissement y étant plus précoce. Cette caractéristique renforce la difficulté de rencontrer des enquêtés se situant dans une retraite avancée, et encore plus lorsqu'il s'agit de trouver des femmes vivant en couple.

⁹¹ Compte tenu des données parfois lacunaires dont nous disposons, sur la composition familiale notamment.

Annexe 2 : Le questionnaire

Etude « Mobilité résidentielle des retraités »

Courrier à nous retourner

Avez-vous bien changé de logement au cours de l'année 2014 ?

- Oui
- Non

Quel est votre statut matrimonial légal ?

- Marié(e) / Pacsé(e)
- Célibataire
- Séparé(e) / Divorcé(e)
- Veuf(ve)

Vivez-vous en couple ?

- Oui => depuis combien d'années avec votre conjoint actuel(le) ? années
 - Non => avez-vous déjà vécu en couple ? Oui Non
- ↻
Si oui, de quand date la fin de cette union ? années

Quel a été votre métier principal ? (celui que vous avez le plus longtemps exercé) ?

Et celui de votre conjoint(e) (le cas échéant) ?

Si vous en êtes d'accord, nous prendrons contact avec vous pour convenir d'un RDV pour un entretien.

- Je suis d'accord pour être interviewé(e)

- Mon numéro de téléphone :

- Mon courriel :@.....

Merci de glisser ce questionnaire dans l'enveloppe T ci-jointe et de le retourner sans l'affranchir, à l'adresse indiquée.

Source : Enquête Amare 2015

Annexe 3 : Le guide d'entretien

Recherche Amare - « Ancrage Mobilité A la REtraite » CNAV – UMR CITERES – INED - IRD

Protocole

Rappeler l'objectif de l'entretien et le traitement anonyme de l'entretien enregistré.

Concernant les personnes vivant en couple, pour contrôler les effets de domination de l'un des conjoints sur l'autre, il est préférable d'effectuer des entretiens séparés. On acceptera si le couple insiste de façon appuyée.

Préambule – Faire connaissance – Mettre à l'aise

On disposera du mini-questionnaire, le dire à la personne interviewée

J'aimerais que nous fassions connaissance. Pouvez-vous vous présenter ?

Relance : votre âge, votre situation actuelle, si vous avez travaillé dans le passé, que faisiez-vous ?

A quel âge avez-vous pris votre retraite ?

Vivez-vous en couple ?

Relance : Si oui, présentation du conjoint (profession, âge, vie de couple, durée,...)
S'il n'y a pas de couple, depuis combien de temps ? Type de rupture

Avez-vous eu des enfants ?

Relance : Combien ? Où vivent-ils ? Ont-ils eux-mêmes des enfants (voire des petits-enfants) ?

Votre conjoint a-t-il eu des enfants qui ne seraient pas les vôtres et vice-versa ?

Qui vit dans ce logement ?

Thème 1 : Parcours résidentiel	Relances et consignes
<p>Je sais que vous avez déménagé récemment. Nous allons donc parler de ce nouveau logement, mais avant cela, je souhaiterais que nous fassions une rétrospective de votre parcours résidentiel.</p> <p>Pourriez-vous retracer les différents lieux dans lesquels vous avez habité depuis votre enfance, en précisant à chaque fois les raisons de ces déménagements et comment la décision de déménager a été prise ?</p> <p>Pourriez-vous à chaque fois décrire rapidement votre logement (maison ou appartement, nombre de pièces, statut d'occupation, environnement du logement)</p> <p>Avec qui résidiez-vous ? Quand les enfants ont-ils quitté le logement ?</p> <p>Quels ont été les déménagements les plus marquants ? Pourquoi ?</p> <p>Et depuis votre passage à la retraite, combien de fois avez-vous déménagé ? Pourquoi ?</p> <p>Pouvez-vous m'expliquer comment vous êtes arrivé(e) dans le logement actuel ? Pourquoi celui-ci ? Pourquoi ce quartier ? Cette ville ?</p> <p>Si la personne n'a déménagé qu'une fois (l'année passée) depuis son passage à la retraite : Outre votre dernier déménagement, est-ce que l'idée de déménager s'était déjà posée depuis votre mise à la retraite ?</p> <p>Qui a pris la décision de déménager depuis la mise à la retraite ?</p>	<p><i>Récit de la mobilité (pourquoi, comment ?) Le récit doit dans un premier temps distinguer les éventuelles mobilités avant la retraite, et ensuite <u>depuis</u> le passage à la retraite.</i></p> <p><u>Pour chaque logement, tenter de connaître le statut d'occupation.</u> Où avez-vous grandi, c'est-à-dire où habitaient vos parents quand vous étiez enfant et adolescent(e) ? Et où avez-vous vécu depuis que vous avez quitté vos parents, et jusqu'à votre retraite ? Quelles étaient les raisons de ce(s) déménagement(s) ? Qui a pris la décision de déménager ? (Vous, votre conjoint, vous deux conjointement ?) <i>Demander des précisions sur chaque logement de façon à comprendre l'histoire résidentielle des couples et mieux cerner leurs comportements en milieu de retraite.</i></p> <p><i>Le lien avec la trajectoire professionnelle (mutation, chômage, promotion, déclassement...) / familiale (ruptures, naissances, décès, recomposition...) de la personne ou de son conjoint devrait être associé à cette trajectoire résidentielle. Sauf si la réponse est « vous », insister : Etiez-vous toujours d'accord par rapport à ce choix ? (pour chaque déménagement)</i></p> <p><i>Si plusieurs mobilités, interroger séparément chaque déménagement.</i></p> <p><i>Inciter à développer le contexte de l'arrivée dans le dernier logement (liens avec certains événements ? Logement ou lieu recherché ? Envie de se rapprocher de quelqu'un, de quelque chose ?) Savoir si celui-ci est en lien avec l'activité professionnelle d'ego ou du conjoint (notamment s'il est intervenu avant le passage à la retraite), si la personne a recherché un nouveau mode de vie, des relations avec certaines personnes (qui ?), a déménagé parce qu'il y avait un « problème » dans le précédent logement (sentiment d'isolement, d'éloignement, logement non adapté...), parce que la personne ou quelqu'un d'autre a eu un problème de santé, qu'elle avait besoin d'aide...</i></p> <p>Pourquoi avoir quitté votre précédent logement ? Un événement particulier est-il survenu ?</p>

	<p>Quelqu'un vous a-t-il encouragé(e)/influencé(e) à déménager ?</p> <p>Pour quelle(s) raison(s) ? Pourquoi cela n'a pas abouti ?</p> <p><i>Voir si la réponse est la même que pour les déménagements avant la retraite</i></p>
<p>Thème 2 : Le logement <u>aujourd'hui</u> (en comparaison du précédent)</p>	<p><i>Relances et consignes</i></p>
<p>Pouvez-vous me décrire votre logement aujourd'hui ?</p> <p>Etes-vous pleinement satisfait de votre nouvelle habitation ?</p> <p>Qu'est-ce que ça vous a fait de partir de votre précédent quartier ? Et de votre précédent logement ?</p> <p>Votre logement est-il plus grand ou plus petit que le précédent ? <i>Si logement plus petit :</i> Qu'avez-vous fait des meubles ou des affaires que vous n'avez pas emmenés ? Comment l'avez-vous vécu ?</p> <p><i>Si changement de statut d'occupation (locataire/propriétaire/logé gratuitement) :</i> Qu'est-ce qui a motivé le passage de « statut1 » à « statut2 » ? Qui a pris cette décision ? Qu'est-ce que cela change de devenir locataire / propriétaire ?</p> <p>Disposez-vous d'une (ou plusieurs) résidence(s) secondaire(s) ? <i>Si possession :</i> Quel usage en faites-vous ? <i>Si non possession :</i> Avez-vous eu une résidence secondaire dans le passé ? Si oui, quelles raisons vous ont conduit(e) à vous en séparer ?</p>	<p>Quelles sont les qualités de votre domicile ? Et ses éventuels défauts ? <i>On veut recueillir des informations sur les caractéristiques du logement, son confort, la satisfaction, ce qui le distingue du précédent (si possible faire un comparatif avec le précédent en interrogeant aussi l'avant-dernier logement et les formes de solidarités qui existaient). Pour les personnes qui envisageraient de redéménager, on verra si les arguments sont évoqués à ce moment, sinon on interrogera plus loin.</i></p> <p><i>Rapport aux biens - Voir comment est vécue l'éventuelle dépossesion des biens qui peut être en lien avec la problématique du vieillissement (perte d'autonomie, envie de transmettre une partie de son patrimoine de son vivant...)</i></p> <p><i>L'influence des tiers est aussi à rechercher</i></p> <p><i>Sur l'île de La Réunion : d'une petite case dans les Hauts pour le week-end ?</i></p> <p><i>Multi-résidence, résidence alternée, attitudes en général à l'égard de la mobilité</i></p>
<p>Thème 3 : Projets (ou non) de mobilité</p>	
<p>Dans le futur, pensez-vous que vous redéménagerez ?</p> <p><i>Si oui ou peut-être :</i> Pouvez-vous me parler des raisons qui motiveraient ce projet ?</p>	<p><i>Voir comment la personne projette la redéfinition de son lieu de vie (où ? quel logement ?...) et voir si le projet est abouti ou seulement hypothétique. Rechercher les raisons « profondes » de la mobilité, relever les éléments qui poussent à partir.</i></p> <p><i>Faire préciser autant que possible ce projet et voir si la notion de choix est un choix libre ou un choix sous contraintes.</i></p>

<p>Si le projet est affirmé : Qu'est-ce qui changera dans votre vie après le déménagement ?</p> <p>Si vous étiez seule (en couple) auriez-vous le même projet ?</p> <p>Si non : Vous plaisez-vous totalement dans votre (nouveau) lieu de vie aujourd'hui ?</p> <p>A tous : Qu'est-ce qui pourrait vous retenir dans ce logement ? Et dans votre quartier ?</p> <p>Et dans votre commune ?</p> <p>Est-ce qu'un événement particulier pourrait vous amener à envisager un déménagement ?</p> <p>Si vous étiez seule (en couple) pourriez-vous envisager un déménagement ?</p> <p>Si vos ressources financières étaient différentes, pourriez-vous envisager un déménagement ?</p>	<p>Auriez-vous la possibilité de faire autrement ? <i>Voir le caractère éventuellement préventif du déménagement à l'égard du vieillissement</i> Est-ce que votre projet de déménagement intègre le fait qu'en vieillissant, il y a des choses que vous pourriez éventuellement ne plus pouvoir faire (entretenir un jardin, monter des escaliers, conduire...)</p> <p><i>Voir le lien avec la situation matrimoniale, familiale (proximité des enfants)</i> <i>Recours aux enfants/autres personnes vs mise à distance</i></p> <p>Après votre déménagement, serez-vous plus ou moins proche de vos enfants (ou des beaux-enfants) ? Et de vos amis ? Cela est-il un inconvénient ?</p> <p><i>Vie en couple si personne seule, et inversement</i></p> <p><i>Voir si des obstacles à une hypothétique mobilité existent et repérer lesquels (revenus ?) Faire se projeter la personne plus loin, dans la perspective par exemple d'une perte d'autonomie, du décès du conjoint...</i></p> <p><i>Ne pas citer : les relations amicales au sein du voisinage ?</i> <i>La proximité de certains services ?</i></p> <p><i>Ne pas citer : mon « histoire » par exemple</i></p> <p><i>Citer si la personne ne se prononce pas : par exemple la maladie, le décès de quelqu'un...</i></p> <p><i>Voir le lien avec la situation matrimoniale</i></p> <p><i>Voir le lien avec les revenus</i></p>
--	--

Thème 4 : Relations et solidarités	Relances et consignes
---	------------------------------

<p>A présent nous allons aborder <u>vo</u>tre <u>entour</u>age. Quelles sont les personnes qui comptent particulièrement pour vous ?</p> <p>Comment se passent les relations avec vos enfants ? Où habitent-ils ? Et vos beaux-enfants le cas échéant ? Qui se déplace quand vous rencontrez vos enfants ? Vous arrive-t-il de séjourner plusieurs jours chez eux ? Avez-vous l'occasion de leur rendre des services ? Et</p>	<p><i>Repérage des relations structurantes. Ont-ils encore un parent âgé ? Ont-ils des amis proches ?</i></p> <p><i>Fréquence, type de contact : téléphone, visite...</i></p> <p><i>Si fréquence jugée faible par les enquêtés : Cela vous convient-il ?</i></p> <p><i>Satisfaction des relations familiales</i></p>
---	--

<p>vous rendent-ils des services ?</p> <p><i>Si le déménagement a produit un rapprochement géographique à l'égard des enfants :</i> Voyez-vous effectivement plus vos enfants depuis que vous avez fait votre dernier déménagement ?</p> <p>Et quelles sont vos relations avec vos petits-enfants ?</p> <p>A présent, pouvez-vous me parler de vos amis ? Les voyez-vous souvent ? Que faites-vous avec eux ?</p> <p>Et dans votre voisinage, y a-t-il aussi des gens que vous côtoyez ?</p> <p>Rendez-vous des services à d'autres personnes ? Certaines personnes vous en rendent-elles ?</p> <p>Au final, en cas de problème, sur qui comptez-vous pour vous aider ?</p>	<p><i>(autonomie vs dépendance)</i></p> <p><i>L'objectif de déménager pour « se rapprocher » des enfants est-il atteint ?</i></p> <p><i>Sociabilité avec les petits-enfants fréquence, type de contact : téléphone, visite, internet...</i></p> <p><i>Type de sociabilité privilégiée et de solidarité (amis/voisins)</i></p> <p><i>Attachement ou non aux voisins comme motif de sédentarité</i> A quelles occasions ? <i>Voir s'il y a un parent âgé, ou un(e) frère et sœur ayant des problèmes de santé</i></p> <p><i>Identification de l'aidant(e) principal(e) potentiel(le) ?</i></p>
<p>Thème 5 : Vos activités aujourd'hui ?</p>	
<p>Quelles sont vos activités aujourd'hui ? Avez-vous plus d'activités depuis que vous êtes à la retraite ?</p> <p>Et depuis votre déménagement ? Avez-vous été conduit à arrêter certaines activités ces dernières années ou ces derniers mois ?</p> <p>Etes-vous membre de certaines associations ?</p> <p>Avez-vous encore une activité rémunérée ?</p> <p><i>Pour les personnes en couple :</i> En général, faites-vous vos activités seul(e) ou avec votre conjoint(e) ?</p> <p>Déplacements / mobilité : Combien de fois sortez-vous plus d'une heure de votre logement par semaine ? Quels sont les motifs de ces sorties ? Les lieux de ces sorties ? Comment s'effectuent ces déplacements ?</p> <p>A quand remontent vos dernières vacances (durée et lieux) ?</p>	<p><i>Faire un panorama des activités de loisirs, des activités familiales, bénévoles, associatives, en lien avec le voisinage... Voir les évolutions liées au passage à la retraite, mais aussi au vieillissement, et au lieu de vie.</i> Pourquoi ?</p> <p>Lesquelles ? Comment y participez-vous concrètement ?</p> <p><i>Considérer s'il existe des activités rémunérées</i> Pourquoi ?</p> <p><i>Place du conjoint dans les activités</i> Quelles sont celles que vous faites avec votre conjoint ?</p> <p><i>Déplacements, sur quels territoires, pour quels objectifs (voir de la famille, faire une activité de loisirs, faire des courses ?). Moyens de transport utilisés (aisance vs insécurité). Les déplacements posent-ils problème ?</i> Est-ce que vous utilisez les transports en commun ? Lors de certains déplacements, vous faites-vous aider par une connaissance de votre entourage ?</p> <p><i>Autres mobilités de plus longue distance et durée</i></p>

Thème 6 : Le vieillissement et le futur	Relances et consignes
<p>Avez-vous eu des difficultés particulières depuis que vous êtes à la retraite ?</p>	<p><i>Repérage des épreuves depuis l'entrée en retraite (et lien éventuel avec mobilité/ancrage)</i> <i>Ne pas citer, mais par exemple maladie, décès d'un proche, éloignement d'un proche, accident de la route...</i></p> <p><i>Avez-vous eu des problèmes de santé particuliers ?</i></p> <p><i>Il est possible que ces aspects aient déjà été signalés. Dans ce cas, faire écho aux propos antérieurs pour approfondir</i></p>
<p>En dehors de vos proches dont nous venons de parler, y a-t-il un(e) professionnel(e) qui vous aide où travaille pour vous dans la vie de tous les jours ?</p> <p>Là où vous habitiez précédemment, ces services existaient-ils ? Les utilisiez-vous ?</p> <p>Devez-vous vous déplacer pour accéder à certains services ?</p> <p>Depuis votre retraite, vous êtes-vous adressé(e) à la mairie ou à un organisme pour bénéficier d'une aide ou avoir des informations ?</p> <p>Recevez-vous des aides financières ? Si oui, de quel organisme ?</p> <p>Avez-vous des informations générales sur les services d'aide proposées par l'action sociale comme l'aide à domicile, l'aide technique pour sécuriser le logement... ?</p>	<p><i>Recours aux aides marchandes ?</i> <i>Ménage, jardin, santé et vieillissement...</i> <i>Faire préciser les services payants ou non payants</i></p> <p><i>Connaissance, éloignement et accessibilité aux services ?</i> <i>Est-ce facile d'accès ou difficile ?</i> <i>Y a-t-il des services pour lesquels vous ne trouvez pas d'aide (à proximité de chez vous) ?</i> <i>Connaissance des prestations reçues (aide au logement, aide à la personne), connaissance (ou non) de l'action sociale de la Cnav (des Carsat).</i> <i>Aide à domicile : aide-ménagère, livraison des courses / des repas à domicile ;</i> <i>Aide technique pour sécuriser le logement : barre d'appui, main courante, tapis antidérapant, balisage lumineux, réhausseur, téléalarme ;</i> <i>Aide aux vacances ; Aides à l'habitat ; Aide au retour d'hospitalisation ; Service d'accompagnateurs de déplacements</i></p>
<p>Aujourd'hui, vous sentez-vous en sécurité dans votre logement ?</p> <p>Comment feriez-vous si vous deviez rapidement appeler quelqu'un pour avoir de l'aide ?</p> <p>Quelqu'un a-t-il vos clés ?</p>	<p><i>Perception de l'autonomie - Inquiétude ou non à rester vivre chez soi - Insécurité liée au vieillissement</i></p> <p><i>Ne pas citer, mais par exemple : tomber, se sentir en insécurité le soir, souffrir d'isolement...</i></p>
<p>Et si un jour vous aviez des difficultés pour vous déplacer ou pour réaliser tout autre geste de la vie quotidienne, votre logement serait-il toujours adapté ?</p> <p>Si vous pouviez déplacer ou changer votre logement, indépendamment des considérations financières, où iriez-vous ou comment le transformeriez-vous ?</p>	<p><i>Avis sur son propre logement (si cela n'a pas encore été évoqué) en cas de perte d'autonomie</i></p> <p><i>Avis sur le logement idéal (selon le genre) faisant abstraction du lieu actuel</i></p>

Source : Enquête Amare 2015

Annexe 4 : Répertoire des entretiens réalisés

La répartition des entretiens s'est faite sous trois critères. Une catégorie d'âge a été prise en compte avec d'un côté les personnes âgées entre 60 et 74 ans et de l'autre les personnes âgées de 75 ans et plus ; les objectifs et les besoins en termes de mobilité peuvent être différents suivant les stades connus dans l'âge et la retraite. La situation de la personne au domicile a aussi été prise en compte, l'important étant de savoir si la personne vit en couple ou non. C'est un élément important surtout vis-à-vis des aides informelles. Enfin, une distinction par genre a été recherchée. Le tableau suivant présente les éléments caractéristiques simples des enquêtés : pseudonyme, âge, situation conjugale, CSP de l'enquêté et le cas échéant du conjoint, nombre d'enfants, statut d'occupation et type de logement (

Pages suivantes :

Tableau 15). Il illustre également quelques difficultés sociodémographiques : le terrain réunionnais présente avec une certaine accentuation le vieillissement précoce de ses résidents. Cette caractéristique renforce la difficulté de trouver des personnes autonomes, éligibles à l'enquête, se situant dans une retraite avancée, davantage encore lorsqu'il s'agit de trouver des femmes vivant en couple. La sous-représentation des femmes vivant en couple à la retraite depuis longtemps est patente. L'espérance de vie des hommes, qui certes augmente, reste inférieure à celle des femmes, ce qui rend difficile l'accès à cette dernière catégorie. Il y a probablement d'autres explications ou hypothèses : vie en couple moins développée à La Réunion, ou en cas de vie de couple, un écart d'âge entre conjoints pouvant jouer au-delà de l'espérance de vie.

Pages suivantes :

Tableau 15. Caractéristiques simplifiées des 72 enquêtés selon le territoire

Tableau 166. Citation des enquêtés et relevé des verbatims extraits des 72 entretiens

Pseudonymes	Agés égo	Situations conjugales	CSP enquêtés	CSP conjoints	nombre d'enfants	Statuts d'occupation	Types de logement	Départements de résidence
Mr ACKERMANN	85	En couple	Directeur d'une affaire familiale	Sans activité	1	Propriétaire	Appartement	Paris
Mr ANJAR	77	Séparé(e)	Cadre supérieur	nc	4	Locataire privé	Appartement	Paris
Mr ANTANA	67	En couple	Cadre supérieur	Employée	2	Hébergé	Appartement	Val-de-Marne
Mme ATLAS	75	En couple	Cadre supérieur	Cadre supérieur	2	Propriétaire	Appartement	Val-de-Marne
Mme BALLA	65	En couple	Aide à domicile	Cadre supérieur	6	Locataire HLM	Appartement	Paris
Mr BARA	68	Célibataire	Cadre (labo pharmaceutique)	nc	0	Locataire	Appartement	RUN
Mme BARTON	72	En couple	Employée	Employé	1	Propriétaire	Appartement	RUN
Mr BENALLI	77	Divorcé(e)	Cariste	nc	3	Locataire HLM	Appartement	RUN
Mme BERTEAU	72	Veuf/veuve	Profession intermédiaire	nc	2	Locataire logement adapté	Appartement	Paris
Mme BONNET	65	En couple	Ancienne professeure des écoles (classes de maternelle dans des écoles privées)	nr	3	Locataire	Appartement	Indre et Loire
Mme BOURGOIN	85	Veuf/veuve	Employée	nc	1	Locataire privé	Appartement	Val-de-Marne
Mr BRECHET	87	En couple	Ingénieur en électronique puis ingénieur-conseil à la retraite (cumul ER)	Sans activité	4	Propriétaire	Appartement	RUN
Mme BRETEL	78	Veuf/veuve	Employée (cantine)	nc	2	Locataire	Appartement	RUN
Mme BRISARD	71	Veuf/veuve	Serveuse de bars et agent de service dans une base militaire	nc	2	Locataire HLM	Appartement	Indre et Loire
Mme CANNET	73	Séparé(e)	Employée administrative d'entreprise	nc	1	Propriétaire	Appartement	Val-de-Marne
Mme CARLOTTI	77	Veuf/veuve	Artisan, commerçant	nc	1	Propriétaire	Appartement	Val-de-Marne
Mme CHAROZE	64	En couple	Agent d'entretien et d'accueil dans les collèges et lycées	Profession intermédiaire	1	Propriétaire	Maison	Indre et Loire
Mr CHONG	67	Divorcé(e)	Commerçant, artisan	nc	6	Propriétaire vérifieur	Maison	RUN
Mme CLAIRE	66	Veuf/veuve	Secrétaire	nc	2	Propriétaire	Appartement	Paris
Mme COMPIANO	88	Veuf/veuve	Inactive, femme au foyer	nc	6	Locataire logement adapté	Appartement	Paris
Mr COMTE	69	Divorcé(e)	Artisan, commerçant	nc	1	Locataire LF municipal	Appartement	Val-de-Marne
Mr DAMIANO	75	En couple	Employé (bâtiment)	Employée	4	Locataire	Appartement	RUN
Mr DELCOURT	72	Célibataire	Cadre supérieur	nc	0	Locataire privé	Appartement	Paris
Mr DESCHAMP	64	En couple	Vendeur	Employée	3	Propriétaire	Maison	Indre et Loire
Mme DESHAIES	66	Veuf/veuve	Ouvrière spécialisée, petits emplois, diverses activités chez un vigneron dont des activités de vente (foires	nc	1	Propriétaire	Maison	Indre et Loire
Mme DESMOULINS	82	En couple	Gestion et secrétariat d'une petite entreprise : garage 5 salariés	Chef d'une petite entreprise : garage 5 salariés	2	Propriétaire	Appartement	Val-de-Marne
Mme DIALLO	67	Séparé(e)	Employée	nc	2	Locataire HLM	Appartement	Paris
Mme DIVOUX	65	Séparé(e)	Employée	nc	11	Hébergé	Maison	RUN
Mr DJAOUI	64	En couple	Employé	Employé	3	Locataire HLM	Appartement	Paris
Mme DUREL	65	Divorcé(e)	Employée	nc	1	Locataire	Appartement	RUN
Mr FEKIR	65	En couple	Ouvrier	Sans activité	5	Locataire privé	Appartement	Val-de-Marne
Mr FONTAINE	70	Divorcé(e)	Employé (batiment)	nc	5	Locataire HLM	Maison	RUN
Mr FRANCK	79	En couple	Ouvrier	nr	5	Locataire HLM	Appartement	RUN
Mr FRICHEZ	75	Séparé(e)	Cadre supérieur	nc	4	Propriétaire	Appartement	Val-de-Marne
Mr GEORGES	80	En couple	Profession intermédiaire	Profession intermédiaire	1	Propriétaire	Appartement	Paris

Pseudonymes	Agés égo	Situations conjugales	CSP enquêtés	CSP conjoints	nombre d'enfants	Statuts d'occupation	Types de logement	Départements de résidence
Mr GILBERT	70	Divorcé(e)	Employé (routier)	nc	5	Hébergé	Maison	RUN
Mr GIOVANNI	69	Séparé(e)	Profession intermédiaire	nc	3	Client	Hôtel	Paris
Mr GIRAUD	65	Divorcé(e)	Ingénieur informatique	nc	2	Propriétaire	Appartement	Paris
Mme GRAND	69	Séparé(e)	Employée	nc	2	Hébergé	Maison	RUN
Mme HOARAU	60	Divorcé(e)	Employée (gardienne)	nc	2	Locataire HLM	Appartement	RUN
Mr LALOU	82	En couple	Cadre (bâtiment)	Sans activité	4	Locataire	Maison	RUN
Mme LAMARCHE	82	Veuf/veuve	Principalement agent administratif à la CPAM de Paris (employée)	nc	4	Locataire	Maison	Indre et Loire
Mme LANNADERE	66	En couple	Secrétaire - attachée de direction	Cadre supérieur	0	Propriétaire	Appartement	Paris
Mr LECOURBE	69	En couple	Directeur d'établissement médicosocial (essentiellement maison de retraite)	Employée	2	Propriétaire	Appartement	Indre et Loire
Mme LEFEBVRE	69	Veuf/veuve	Cadre supérieur	nc	1	Propriétaire	Appartement	Paris
Mr LERNEAU	79	En couple	Ancien DRH	nr	0	Propriétaire	Maison	Indre et Loire
Mme LEVASSEUR	66	Veuf/veuve	Cadres supérieur	nc	2	Locataire privé	Appartement	Paris
Mme MARELO	65	Veuf/veuve	Employée	nc	2	Locataire privé	Appartement	Val-de-Marne
Mr MARIN	84	Veuf/veuve	Au début de carrière, ouvrier puis chef d'atelier et ingénieur « maison ». Chef d'entreprise à partir de 1978	nc	2	Propriétaire	Maison	Indre et Loire
Mme MERRE	82	Veuf/veuve	Employée de maison pendant une dizaine d'années puis femme au foyer	nc	4	Locataire HLM	Appartement	Indre et Loire
Mr MESANGE	82	En couple	Livreur de charbon puis contremaître dans la même entreprise de charbon située en Indre-et-Loire	Ouvrière	1	Locataire	Appartement	Indre et Loire
Mme METZGER	70	En couple	Profession intermédiaire	Profession intermédiaire	3	Propriétaire	Appartement	Val-de-Marne
Mme MONFORT	63	Divorcé(e)	Secrétaire commerciale puis assistante maternelle	nc	2	Locataire HLM	Appartement	Indre et Loire
Mme MOUTOU	72	Séparé(e)	Inactive, femme au foyer	nc	5	Locataire HLM	Appartement	Val-de-Marne
Mr PATEL	64	En couple	Ouvrier	Profession intermédiaire	0	Locataire privé	Appartement	Paris
Mme PISSARO	75	En couple	Comptable	Profession intermédiaire	1	Propriétaire	Appartement	Indre et Loire
Mr PRADE	68	En couple	Chef d'entreprise (automobile)	nr	1	Locataire	Maison	RUN
Mme RAGON	63	En couple	Au début de carrière, dessinatrice en électronique. Comptable depuis 1989	Cadre supérieur	2	Propriétaire	Maison	Indre et Loire
Mme REMY	76	Veuf/veuve	Inactive, femme au foyer	nc	4	Propriétaire	Appartement	Indre et Loire
Mme RICHEMOND	76	Veuf/veuve	Ouvrière et femme au foyer	nc	2	Propriétaire	Maison	Indre et Loire
Mr RODIN	65	En couple	Photographe	Profession intermédiaire	2	Locataire	Maison	Indre et Loire
Mme SALVERE	66	En couple	Profession libérale, gynécologue	nr	2	Propriétaire	Appartement	Paris
Mr SAM	66	En couple	Employé (nombreux métiers : dernier commerçant)	Profession intermédiaire	4	Propriétaire	Appartement	Val-de-Marne
Mme SEGUIN	70	Divorcé(e)	Employé, ouvrier	nc	2	Locataire HLM	Appartement	Paris
Mme SERAPHIN	88	Célibataire	Employée administrative d'entreprise	nc	0	Locataire privé	Appartement	Val-de-Marne
Mme STEPHAN	80	Veuf/veuve	Profession intermédiaire (infirmière)	nc	4	Propriétaire	Appartement	Val-de-Marne
Mr SY	67	En couple	Employé, ouvrier	Sans activité	21	Locataire HLM	Appartement	Paris
Mr TAVOILLOT	82	En couple	Radio-électricien, puis informaticien / gestionnaire (cadre)	Employée	1	Propriétaire	Maison	Indre et Loire
Mme THIBAUDET	75	En couple	Enseignante d'allemand	Cadre supérieur	1	Propriétaire	Appartement	Paris
Mr TRISTAN	62	Séparé(e)	Ouvrier	nc	4	Locataire privé	Appartement	Val-de-Marne
Mr VILLALOBOS	83	Célibataire	Profession intermédiaire	nc	0	Locataire HLM	Appartement	Paris
Mr VILLIERS	80	En couple	Cadre supérieur	Cadre supérieur	1	Propriétaire	Appartement	Paris

Pseudonymes	Enquêtés cités pages...	Pseudonymes	Enquêtés cités pages...
Mr ACKERMANN	35 / 168	Mr GIOVANNI	48 / 85 / 178-180
Mr ANJAR	80	Mr GIRAUD	37 / 48 / 51 / 53
Mr ANTANA	25 / 87-89 / 136-137	Mme GRAND	204 / 206
Mme ATLAS	76-77 / 113	Mme HOARAU	110-111 / 205 / 208
Mme BALLA	51-52 / 185-186	Mr LALOU	200 / 202 / 205
Mr BARA	112 / 198 / 202-203	Mme LAMARCHE	25 / 43 / 49 / 112 / 119
Mme BARTON	199-202 / 204 / 206-207	Mme LANNADERE	30 / 34
Mr BENALLI	23 / 25 / 43	Mr LECOURBE	23 / 29 / 37 / 90-91 / 119 / 128-129
Mme BERTEAU	40 / 44 / 96-97 / 148-150	Mme LEFEBVRE	21 / 23 / 35 / 46 / 98 / 107 / 162-163
Mme BONNET	30 / 51 / 56 / 87 / 139-141 / 144 / 150	Mr LERNEAU	23 / 36-37 / 118
Mme BOURGOIN	33 / 38 / 84-85 / 113 / 159-160	Mme LEVASSEUR	23 / 29 / 36 / 45 / 50 / 98-99 / 118
Mr BRECHET	36-37 / 52 / 77-78 / 105 / 167-169	Mme MARELLO	40 / 83 / 163-164 / 180-182
Mme BRETEL	115-116 / 129-130 / 204 / 206 / 208	Mr MARIN	29 / 33-34 / 49 / 164-165
Mme BRISARD	24 / 26 / 43 / 83 / 106 / 158-159 / 164	Mme MERRE	24 / 29 / 31 / 43 / 51 / 81 / 115 / 183
Mme CANNET	37 / 72 / 111-112	Mr MESANGE	~ ~
Mme CARLOTTI	25 / 26 / 31 / 34 / 49 / 86 / 89-90	Mme METZGER	33 / 91-92 / 111-112
Mme CHAROZE	31 / 36 / 49 / 110	Mme MONFORT	24 / 30 / 47-48 / 142-145 / 150 / 179-180
Mr CHONG	~ ~	Mme MOUTOU	25 / 48 / 86 / 110 / 133-135 / 177-178 / 180 /
Mme CLAIRE	34-35	Mr PATEL	40 / 115 / 175 / 177
Mme COMPIANO	27 / 39-40 / 46 / 79 / 160-161	Mme PISSARO	34-35 / 78-79 / 146-147
Mr COMTE	52 / 79	Mr PRADE	108 / 203-204
Mr DAMIANO	119 / 201 / 207	Mme RAGON	38 / 53 / 118
Mr DELCOURT	39 / 41 / 44	Mme REMY	37 / 49 / 89-90 / 116-117 / 170
Mr DESCHAMP	26 / 29 / 36 / 38 / 52 / 87 / 108	Mme RICHEMOND	35 / 44 / 48 / 184-185
Mme DESHAIES	29 / 34 - 35 / 116	Mr RODIN	30 / 41-42
Mme DESMOULINS	50 / 72 / 75-76 / 111	Mme SALVERE	33 / 35 / 94-95 / 106 / 129-132 / 145 / 150
Mme DIALLO	25 / 44 / 185	Mr SAM	227
Mme DIVOUX	116 / 202 / 206 / 208-209	Mme SEGUIN	26 / 80
Mr DJAOUI	51 / 108-109 / 176-177	Mme SERAPHIN	29 / 44 / 81-82 / 167
Mme DUREL	198 / 201-203 / 207-208	Mme STEPHAN	72 / 84 / 107-108 / 157-158 / 161 / 182-183
Mr FEKIR	23 / 81 / 178-180	Mr SY	23 / 81 /
Mr FONTAINE	135 / 154 / 205-206	Mr TAVOILLOT	119
Mr FRANCK	~ ~	Mme THIBAUDET	23 / 29 / 37 / 170
Mr FRICHEZ	48-49 / 85-86	Mr TRISTAN	176-177
Mr GEORGES	30 / 36 / 42 / 82	Mr VILLALOBOS	80
Mr GILBERT	201 / 204 / 206-207	Mr VILLIERS	72 / 77 / 106-107 / 169